ANALECTA ISISIANA
XXXVI

MIHAI MAXIM

L'EMPIRE OTTOMAN AU NORD DU DANUBE

et

l'autonomie des
Principautés Roumaines
au XVIe siècle

Etudes et documents



LES ÉDITIONS ISIS
ISTANBUL

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ANALECTA ISISIANA XXXVI

©Éditions Isis 1999

Publié par
Les Éditions Isis
Şemsibey Sokak 10
Beylerbeyi, 81210 Istanbul

ISBN: 975-428-133-5

Première impression 1999

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ANALECTA ISISIANA
XXXVI

Mihai MAXIM

L'EMPIRE OTTOMAN AU NORD DU DANUBE

et

l'autonomie des
Principautés Roumaines
au XVIe siècle

•

Études et documents

LES ÉDITIONS ISIS
ISTANBUL

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

L'ottomanisant roumain Mihai Maxim est né le 9 novembre 1943, en Roumanie. Entre 1961 et 1968, il a suivi des études universitaires à Jassy, Bakou et Moscou. Au cours des années 1969-1972 il a fait des recherches dans les archives turques et a fréquenté les cours du Professeur Halil İnalcık à l'Université d'Ankara, dans le cadre du doctorat. Disciple des grands maîtres Halil İnalcık et Mihai Berza (Professeur à l'Université de Bucarest, où M.M. a été nommé assistant en 1968), M.M. est devenu "docteur en histoire" en 1976, avec une thèse sur *Les obligations économiques et financières de la Moldavie et de la Valachie envers l'Empire ottoman au cours de la seconde moitié du XVIe siècle.*

En 1985, M.M. a fondé le Centre d'Études Turques-Ottomanes de l'Université de Bucarest, véritable "laboratoire" de la jeune école roumaine de turcologie qu'il l'a créée. "Par la création d'une école roumaine de turcologie, bien appréciée à l'étranger, — écrivait le Professeur Halil İnalcık en 1994 —, il (M.M.) a marqué, en effet, une étape nouvelle dans l'évolution des études ottomanes en Roumanie". En 1993, M.M. a été nommé Professeur à l'Université de Bucarest, où il reste toujours titulaire.

Le Professeur Maxim a publié une centaine de contributions originales, consacrées spécialement aux relations roumano-ottomanes au XVIe siècle, abordées des points de vue multiples et basées premièrement sur des investigations dans les archives turques. Parmi ses volumes publiés : *Culegere de texte otomane* (Recueil des textes ottomans), Bucarest, 1974 ; *Limba turco-osmana. Curs practic* (La langue turque-ottomane. Cours pratique), Bucarest, 1984, nouvelle édition : 1993 ; *Tarile Române şi Înalta Poarta. Cadrul juridic al relatiilor româno-otomane în Evul Mediu.* Cu o *Prefata* de Prof. Halil İnalcık (Les Principautés Roumaines et la Sublime Porte. Le cadre juridique des relations roumano-ottomanes au Moyen-Âge. Avec une Préface par le Professeur Halil İnalcık), Bucarest, 1993.

M.M. est aussi le rédacteur en chef des publications du Centre d'Études Turques-Ottomanes (dont il est le directeur) : *Caietele Laboratorului de Studii Otomane* (Les Cahiers du Laboratoire des Études Ottomanes), Nr. 1/1990, Nr. 2/1993, et *Romano-Turcica*, dont le premier numéro est à paraître en 1999.

Dans les années 1990-1991, M.M. a été *Visiting Professor* à Columbia University de New York. Au cours des années suivantes il a été aussi invité à donner des cours aux Universités de Bilkent et de Koç. Depuis 1995 jusqu'à présent il travaille comme *Professeur invité* à l'Université d'Istanbul, Faculté des Lettres.

Universitäts- und Landesbibliothek Halle Zweigbibl. Ha 1 Vorderer Orient
00 SA 4016

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

À ma femme, TEOFANA, et à mon fils, LIVIU, avec affection et reconnaissance, pour tous les sacrifices endurés au cours de longues années…

00 SA 4046

SOMMAIRE

Préface 9

Première partie :
LE RÉGIME DES RELATIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES

I - L'autonomie de la Moldavie et de la Valachie dans les actes officiels de la Porte au cours de la seconde moitié du XVIe siècle ("Revue des Études Sud-Est Européennes", t. XV, 2/1977, pp. 207-232) 11
Addenda 41

II - Les relations des pays roumains avec l'archevêché d'Ohrid à la lumière de documents turcs inédits ("Revue des Études Sud-Est Européennes", t. XIX, 4/1981, pp. 653-672) 83
Addenda 102

III - Les relations roumano-ottomanes entre 1574 et 1594 ("Revue Roumaine d'Histoire", XVII, 3/1977, pp. 469-486) ... 109

IV - New Turkish Documents Concerning Michael the Brave and His Time ("Revue Roumaine d'Histoire", XXXII, 3-4/1993, pp. 185-201) 129
Addenda 146

V - Michael the Brave's Appointment and the Investiture — September 2nd/12th, 1593 - in Two Unpublished Turkish Documents 157

VI - Les pays roumains et les relations habsbourg-ottomanes dans la seconde moitié du XVIe siècle (Habsburgisch-osmanisch Beziehungen, CIÉPO Colloque, Wien, 26.-30. September 1983, Wien, 1985, pp. 91-105) 173

Deuxième partie:
RELATIONS ÉCONOMIQUES

VII - Recherches sur les circonstances de la majorations du kharadj de la Moldavie entre les années 1583 et 1574 ("Association Internationale d'Études du Sud-Est Européen. Bulletin", X, 2/1972, pp. 233-261) 185
Addenda 208

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

VIII - Circonstances de la majoration du kharadj payé par la Valachie à l'Empire ottoman durant la période 1540-1575 ("Association Internationale d'Études du Sud-Est Européen. Bulletin", XII, 2/1974, pp. 367-381) 215
Addenda 227
IX - Ottoman Documents Concerning the Wallachian Salt in the Ports on the Lower Danube in the Second Half of the Sixteenth Century ("Revue des Études Sud-Est Européennes", XXVI, 2/1988, pp. 113-122) 231
Addenda 242

Troisième partie:
MONNAIES. CIRCULATION MONÉTAIRE

X - Un trésor d'aspres turcs des XVe - XVIe siècles découvert à Berteşti, département de Braila ("Studia et Acta Orientalia", X, 1980, pp. 89-100) 247
Notice bibliografique 260
XI - Considérations sur la circulation monétaire dans les pays roumains et l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIe siècle ("Revue des Études Sud-Est Européennes", 3/1975, pp. 407-415) 263

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

PRÉFACE

J'ai décidé d'inclure dans ce volume, paru par les soins des Éditions ISIS et de M. Sinan Kuneralp personnellement, quelques études publiées en français en anglais entre 1972 et 1993 et des *Addenda* réclamés en vertu de l'ampleur du matériel documentaire inédit, tiré après 1993 de l'Archive Ottomane de la Présidence du Conseil (Başbakanlık Osmanlı Arşivi) d'Istanbul. En ce qui concerne mes contributions antérieures, écrites à l'époque de Ceauşescu, quand l'historiographie roumaine était strictement contrôlée par la censure dictatoriale, c'est surtout la base documentaire ottomane — inédite à l'époque — qui reste durable.

De même, du point de vue méthodologique, le problème complexe de l'autonomie roumaine a été abordé dans une manière nouvelle — comparative et interdisciplinaire, en apportant «de l'air frais» dans l'historiographie roumaine de l'époque. Maintenant, certains de mes disciples du Centre d'Études Turques et Ottomanes de l'Université de Bucarest se sont spécialisés dans un domaine ou l'autre des relations roumano-ottomanes : commerciales et monétaires (Bogdan Murgescu et Eugen Nicolae), juridiques (Viorel Panaite), etc. Mais trois décennies auparavant j'ai été obligé d'envisager tout seul et d'ensemble tous les aspects importants des relations roumano-ottomanes au cours de la deuxième moitié du XVIe siècle.

Les nombreux documents nouveaux ajoutés à ce volume, dont plus d'une vingtaine de pièces sont publiées et traduites *in extenso*, apporteront — je suis convaincu — des lumières nouvelles sur l'Empire ottoman au Nord du Danube et l'autonomie roumaine au XVIe siècle.

Deux de ces documents sont publiés dans une étude séparée, inédite (N° V dans ce volume), consacrée à la nomination au trône de la Valachie du célèbre voïévode Michel le Brave. Grâce à ces documents, c'est pour la première fois que nous pouvons connaître la date exacte de cette nomination (*tevcih*) et tous les détails concernant les insignes du pouvoir accordés à cette occasion (*teşrif*).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Mais je dois m'excuser pour la qualité des traductions en français et en anglais, pour l'inconséquence dans la transcription des termes turcs dans ces langues et — à cause des raisons techniques — pour le manque de quelques fac-similés.

Pour conclure, je dois rendre hommage à la mémoire de mon très regretté Maître de l'Université de Bucarest, le Professeur Mihai Berza, et de remercier chaleureusement mon Maître de l'Université d'Ankara, le Professeur Halil İnalcık. Ma gratitude aussi aux Professeurs Halil Sahillioğlu, Nejat Göyünç, Mehmet Genç et à d'autres très distingués chercheurs turcs et roumains, également à mes amis du Başbakanlık Osmanlı Arşivi, qui m'ont accordé tous leur généreux soutien scientifique et moral. De même, tous mes remerciements à M. Sinan Kuneralp (lui-même un ottomanisant rigoureux) en tant qu'éditeur plein de sollicitude et d'amitié distinguée, et à Mme Roxana Pekgürler de l'Université d'Istanbul et à Mlle Melâhat Önal des Éditions ISIS pour leur aide technique remarquable.

Finalement, j'exprime de nouveau toute ma gratitude à ma famille.

Istanbul - Bucarest, juillet 1998-avril 1999

Mihai MAXIM

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

I

L'AUTONOMIE DE LA MOLDAVIE ET DE LA VALACHIE DANS LES ACTES OFFICIELS DE LA PORTE, AU COURS DE LA SECONDE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE

Cette étude est fondée sur les documents de la seconde moitié du XVIe siècle, compris dans la vaste collection des *Registres des affaires importantes (Mühimme Defterleri),* vol. 1-74, et dans le supplément de celle-ci, *Registres supplémentaires des affaires importantes* (*Mühimme Zeyli Defterleri*), vol. 1-6, ainsi que sur certaines pièces d'une valeur exceptionnelle des *Registres émanant des Finances* (*Maliyeden Müdevver Defterleri*); tous ces fonds sont conservés aux Archives de la Présidence du Conseil des Ministres de la République de Turquie (T. C. Başbakanlık Arşivi) d'Istanbul. Bien sûr, nous avons utilisé aussi le matériel documentaire européen — y compris le matériel roumain — bien connu par les chercheurs. Des données des plus utiles nous seront fournies par nos études antérieures sur les obligations économiques de la Moldavie et de la Valachie envers la Porte durant la période envisagée, étant donné la liaison étroite qui existe entre le statut politico-juridique de tout État et son support économique.

Nous chercherons d'abord à déterminer *l'essence* de l'autonomie roumaine, en examinant pour cela les droits dont jouissaient les Pays roumains (particulièrement ceux de la Moldavie et de la Valachie, qui sont moins connus que ceux de la Transylvanie), conformément aux stipulations légales, ainsi que les tentatives ottomanes pour restreindre le statut juridique d'autonomie des Pays roumains et la réaction roumaine à ces tentatives, obtenant ainsi finalement l'image de l'autonomie réelle des deux pays[1]. En deuxième lieu, nous analyserons la *forme* juridico-diplomatique de

---

[1]Cette image ressortira encore plus clairement lorsque, au cours d'une prochaine étape, nous comparerons l'autonomie de la Moldavie et de la Valachie à celle de la Transylvanie, de Raguse, du Khanat de Crimée, des Principautés géorgiennes, de certaines îles de la mer Égée (Chios, Naxos), du Monténégro, de l'Égypte, etc, ainsi que l'a déjà suggéré Ion Matei (*Quelques problèmes concernant le régime de la domination ottomane dans les Pays Roumains,* "RÉSEE", X/1, 1972, p. 66). C'est ainsi qu'a procédé, par exemple, N. H. Biegman pour analyser la position de Dubrovnik dans le système ottoman : *The Turco-Ragusan Relationship According to the firmâns of Murâd III (1575-1595) extant in the State Archives of Dubrovnik,* Paris, La Haye, Mouton, 1967, pp. 29-72.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

reconnaissance (de garantie) de l'autonomie moldo-valaque par la Porte. À titre d'exemple, dans la troisième partie (*Annexe*) de l'étude, nous reproduirons intégralement un document (découvert dans un registre financier de Başbakanlık Arşivi), qui illustre, on ne peut mieux, comme forme et comme contenu, les points de vue exposés dans cette étude.

Soulignons enfin que, sous le rapport chronologique, la période envisagée — la seconde moitié du XVIe siècle — est d'un intérêt particulier pour le problème qui nous occupe, étant donné qu'elle représente la première étape de la domination ottomane dans les Pays roumains, depuis son instauration effective (après 1538) jusqu'à la réaction de Michel le Brave (1594). C'est au cours de cette étape que s'est, de fait, constitué — pour plus de trois siècles — le statut "classique" d'autonomie des Principautés.

I. SUBSTANCE DE L'AUTONOMIE ROUMAINE

Les actes officiels de la Porte, de la seconde moitié du XVIe siècle, et ultérieurs reconnaissent catégoriquement l'*intangibilité du territoire roumain et son administration par les autochtones*. Ainsi, un ordre (*hükûm*) du 28 muharrem 985/17 avril 1577 adressé au cadi de Rusçuk demandait à celui-ci d'interdire aux musulmans de s'établir en Valachie et de se marier avec des «infidèles» (afin de ne pas altérer la pureté musulmane); pour éviter désormais de pareilles situations, il était prescrit que ceux qui viendraient en Valachie dans des intérêts commerciaux devraient quitter le pays aussitôt conclue l'affaire pour laquelle ils étaient venus[1]. Une prescription identique était faite la même année, pour la Moldavie[2]. Le texte de l'acte accordé par le sultan à Mihnea Turcitul, le 22 ramazan 993/17 septembre 1585[3] est encore plus clair:

«Et que personne de mes grands vizirs, ni parmi les beylerbeys, ni parmi les serviteurs de ma Porte de Félicité ou d'autres catégories, ne touche jamais et d'aucune façon (*asla ve katiyyen*) ni au vilayet d'Eflâk, ni à ses beys, ni à ses logothètes, ni à ses boyards, ni à ses knèzes, ni à ses *reaya,* ni à ses fils et à ses filles, ni à … ses marchandises et à ses biens»[4] (Voir *Annexe*).

---

[1] Başbakanlık Arşivi, Istanbul (plus loin, les mêmes archives), *Mühimme Defteri,* vol. 30, p. 41, ordre 99.

[2] *Documente turceşli privind istoria României* (Documents turcs concernant l'histoire de la Roumanie), vol, I (1455-1774), élaboré par Mustafa A. Mehmed, Editura Academiei R. S. România, Bucureşti, 1976, doc. 141, p. 132.

[3] Toutes les dates chrétiennes à partir du 17 Ramazan 990/ 5/15 octobre 1582 seront données en nouveau style (grégorien), conformément aux Tables de Faik Raşit Unat (*Hicrî Tarihleri Milâdî Tarihe Çevirme Kılavuzu,* TTK Basımevi, Ankara, 1959).

[4] *Maliyeden Müdevver Defterleri* (Registres émanant des Finances), no. 17.932, pp. 11-12. V. aussi Şerban Papacostea qui, dans le compte rendu de notre ouvrage *Culegere de texte ottomane* (Recueil des textes ottomans) Bucarest, 1974, a également apprécié que le document «reconnaît catégoriquement l'autonomie de la Valachie» («Revista de istorie», no. 1, tome 28, 1975, p. 139).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

La reconnaissance de l'intangibilité du territoire roumain est tout aussi claire et hautement significative deux cents ans plus tard (à une époque où elle était souvent violée par des "forces centrifuges", échappées au contrôle du pouvoir central), à savoir dans un ordre de 1761 adressé au vizir de Vidin et à d'autres officiels ottomans de cette zone:

«La Valachie, depuis les temps d'autrefois et jusqu'à ce jour, est enregistrée séparément à la Chancellerie (*Kalem*) et il est interdit de la fouler aux pieds. Elle a droit à la liberté à tous les égards et ses sujets et ses habitants ont le droit d'être en paix et heureux, de posséder leurs propriétés et leurs terres et d'en jouir; de même, que personne d'un autre pays ne viole les frontières de la Valachie et de l'Olténie»[1].

En vertu de cette intangibilité territoriale, les marchands ottomans ne pouvaient, même en pleine époque phanariote, entrer dans le pays qu'avec des firmans spéciaux, qu'ils devaient présenter au prince en personne ou à un représentant du prince[2].

Par conséquent, la Valachie et la Moldavie, ainsi que la Transylvanie, *formaient un corps séparé de l'Empire ottoman proprement dit*. Cette situation est confirmée par les termes exprès de plusieurs firmans du XVIe siècle, qui font la distinction entre les «Pays bien gardés» (*Memâlik-i Mahruse*), c'est-à-dire l'Empire ottoman, et les Principautés[3], considérées comme ne faisant pas partie de la Maison de l'Islam (*dar ül-Islâm*)[4], ainsi que par le fait significatif qu'entre les deux organismes administratifs il existait des frontières, marquées par des signes spéciaux[5]. À noter que pour des problèmes de frontière entre la Moldavie et l'Empire ottoman, dans la zone de Kilia et de Cetatea Alba (Akkerman), on avait encore recours en 1581 à «l'acte de frontière» (*sınurnâme*)», conclu «entre le sultan Bayezid (II) et Étienne le Grand (*Koca*

---

[1] *Documente turceşti privind istoria României*, I, doc. 260, p. 272.

[2] *Ibidem*, doc. 34, 36, 259, 262.

[3] Voir, par exemple, pour la Moldavie: *Maliye Defteri*, no 17.961, p. 39, doc. du 29 şaban 993/26 août 1585; pour la Valachie: *Maliye Defteri*, no. 17.932, doc. du 22 ramazan 993/17 septembre 1585; pour la Transylvanie: *Mühimme Defteri,* vol. 51, p. 60 bis, ord. 191 du 23 receb 991/12 août 1583.

[4] *Maliye Defteri*, no. 17.961, p. 39, doc. du 29 şaban 993/26 août 1585.

[5] Pour la Moldavie, dans la zone de Tighina (*Bender*) et de Cetatea Alba (*Akkerman*): *Mühimme Defteri,* vol. 7, p. 413, doc. 1189 du 29 ramazan 975/28 mars 1568; *ibidem*, vol. 12, p. 346, doc. 702 du 3 safer 987/1.IV.1579 ; ibidem, vol. 36, p. 283, doc. 745 du 27 rebiülevvel 987/24 mai 1579; *ibidem*, vol. 48, p. 346, doc. 1016 et 1017 du 28 safer 991/23 mars 1583; pour la Transylvanie (*Erdel voyvodalığı), Mühimme Defteri*, vol. 36, p. 189, doc. 511 du 18 safer 987/16 avril 1579 (La frontière de la Valachie était marquée par le Danube, à l'exception du territoire situé aux alentours des citadelles Turnu, Giurgiu et Braila).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

İstefan)», acte qui était conservé dans la citadelle de Kilia, ainsi qu'il ressort d'un document ottoman de cette même année[1].

Non seulement l'intangibilité du territoire roumain — avec tout ce qui cela comportait (richesses du sol et du sous-sol, propriétés de la classe dominante et du prince, etc.) — était proclamé officiellement par la Porte, mais aussi *son droit à l'auto-administration,* conformément à ses propres lois et par ses propres organes politico-administratifs. Ainsi, un firman de 1586 adressé au beylerbey de Roumélie interdisait catégoriquement à celui-ci de s'immiscer dans les affaires intérieures des «infidèles» de Moldavie et de Valachie: «Que personne ne se mêle des affaires des infidèles de Moldavie et de la Valachie, en dehors du *kharadj* qu'elles payent selon la loi ancienne (*Eflâk ve Buğdan kefresinin kanun-u kadim üzere veregeldikleri haraclarından ma'ada sayır hususlarına bir ferd karışmayup…*)»[2]. Par un autre ordre du 25 receb 984/18 octobre 1576 à Alexandre II Mircea, le sultan demandait au prince valaque de restituer à ses raïas (ses sujets) l'argent pris en plus pour le *kharadj* et, à l'avenir, d'avoir soin de respecter le montant des redevances, tel qu'il est stipulé «dans vos defters (vos registres), établis suivant vos coutumes, vos lois et vos rites (*adet ve kanunuzdan ve âyînınız üzere mâmul olan defterinüzde*)»[3]. De même, dans l'acte accordé à Mihnea II, prince de Valachie, en 1585, il était précisé: «Et quelles qu'aient été les anciennes coutumes dudit vilayet, que l'on procède conformément à elles» (voir *Annexe*). Au prince de Moldavie, pareillement, il était signifié, le 17 cemaziülevvel 993/17 juin 1585, de trancher selon les lois des chrétiens (*zimmi*) le litige entre un marchand de Galata, établi alors en Moldavie, et une «infidèle» du même quartier stambouliote, avec laquelle celui-ci avait vécu quelque années maritalement, après quoi il l'avait abandonnée, la laissant sans nourriture et vêtements[4]. Lorsque, en 1586, le frère d'un janissaire fut assassiné dans un village de Valachie, le prince reçut l'ordre d'imposer au village entier le paiement «du sang et des dettes» de la victime, mais cela «conformément à vos rites» (*âyînınız üzere*)[5]. A peu près en même temps (29 şaban 993/26 août 1585), le sultan demandait tout spécialement au prince de Moldavie de permettre que l'on juge selon la loi musulmane (*şeri'at*) un litige entre un marchand musulman de Cetatea Alba (Akkerman) et des chrétiens de Moldavie, «car, du moment que (la Moldavie) ne faisait pas partie de la Maison de l'Islam, (le litige) ne saurait être jugé suivant la loi musulmane» (*Buğdan dar-ül-Islâm olmamağın, şer'ile görülmesi mümkün olmayup*)[6].

---

[1] *Mühimme Defteri,* vol. 46, p. 69; doc. 134 du 10 şaban 989/9 septembre 1581 ; à remarquer l'épithète *Koca* «le Grand» accordé par les Turcs — reproduisant, probablement une lettre roumaine à la Porte — à Étienne, prince de Moldavie, près de cent ans après sa mort. On mentionne aussi des signes de frontière du temps du sultan Bayezid en 1584, dans un ordre adressé au secrétaire du Divan impérial, Süleyman, chargé du recensement du sandjak de Silistra (*Mühimme Defteri,* vol. 53, p. 136, doc. 393 du 9 şaban 992/16 août 1584).

[2] *Mühimme Defteri*, vol. 60, p. 242, ord. 568 du 8 cemaziülevvel 994/27 avril 1586.

[3] *Mühimme Defteri*, vol. 28, pp. 126-127, ord. 301.

[4] *Mühimme Defteri*, vol. 58, p. 148, ord. 390.

[5] *Maliye Defteri*, vol. 60, p. 138, ord. 324 du 10 safer 994/31 janvier 1586.

[6] *Maliyeden Müdevver* (abrév. *MMD*), no. 17.961, p. 39.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Donc, sur le territoire des Principautés, on n'appliquait pas la loi musulmane (*şer'iat*), qui régissait les territoires ottomans soumis (les provinces), pour lesquels étaient émis d'Istanbul des *kanunnâme*'s (codes de lois) spéciaux. Il convient de souligner que si la législation ottomane (musulmane) était assez sourés, par le fait qu'elle tenait compte des lois et des coutumes antérieures à la conquête et que par endroits — par exemple, dans certaines villes hongroises ayant une population chrétienne compacte — elle accordait même l'autonomie juridique aux communautés chrétiennes[1], dans l'ensemble c'est le cadi, l'autorité qui appliquait le chériat, qui avait le mot décisif dans tous les litiges. En échange, au nord du Danube, le prince continuait à être l'autorité judiciaire suprême, secondé par les autorités locales, sans aucune immixtion de la part des cadis en dehors des litiges entre musulmans (sujets ottomans) et chrétiens (sujets roumains)[2]. Par le fait qu'ils n'étaient pas soumis à la loi musulmane, les territoires roumains étaient exempts aussi de certaines obligations spécifiques imposées par celle-ci, telle que l'obligation de fournir des enfants pour le corps des janissaires (*devşirme*), ou celle de recevoir des garnisons dans les places fortes.

En un mot, les pays situés au nord du Danube ont conservé non seulement leurs terres et leur propre classe dominante, mais l'État lui-même, avec son administration, sa législation, son armée, son Église, sa langue officielle, qui n'ont pas été remplacées par les institutions turco-islamiques respectives, contrairement à ce qui s'est passé au sud du Danube, où l'Islam est devenu religion d'État, privilégiée (c'est un fait assez remarquable qu'aucune mosquée n'a été construite sur le territoire de la Moldavie et de la Valachie durant toute la domination ottomane)[3].

---

[1]Voir, par exemple, Klára Hegyi, *La juridiction autonome des villes hongroises,* dans *VII. Türk Tarih Kongresi. Ankara, 25-29 Eylül 1970*. II. cilt, Ankara, 1973, pp. 629-636; Mihai Maxim, *Culegere des texte ottomane*, doc. 21, pp. 108-113.

[2]*Mühimme Defteri*, vol. 58, p. 48, ord. 137 du 4 cemaziülevvel 993/4 mai 1585 au kadi de Nicopole; *ibidem,* vol. 35, p. 34, ord. 78 du 19 rebiülâhır 986/25 juin 1578 au kadi de Rusçuk; *ibidem,* vol. 52, p. 336, ord. 893 du gurre-i rebiülâhır 992/12 avril 1584 au kadi de Giurgiu (*Yerköğü*); *ibidem*, vol. 58, p. 161, ord. 428 du 25 cemaziülâhır 993/24 juin 1585, etc.

[3]Voir aussi D. Cantemir (*Descriptio Moldaviae*, Editura Academiei R. S. România, Bucureşti, 1973, p. 127): «On a enlevé aux princes de Moldavie le droit de déclarer la guerre, de conclure la paix, de faire des traités, d'envoyer des ambassadeurs chez les princes voisins pour des affaires d'État; en échange, on leur a laissé toute liberté et presque les mêmes pouvoirs qu'autrefois de légiférer, de punir les habitants, d'accorder des dignités et de les révoquer, d'établir des impôts et mêmes des évêques, et ainsi de suite. Et ces pouvoirs du prince s'exercent non seulement sur les dignitaires et les habitants de la Moldavie, mais aussi sur les marchands turcs et sur d'autres personnes, quel que soit leur état, dès lors qu'elles se trouvent sur le territoire de sa principauté. Leur vie et leur mort sont entre ses mains». Le même Cantemir (*op. cit.*, p. 311) écrit plus loin que, malgré ses nombreux succès, l'Empire ottoman n'est jamais parvenu à forcer l'Etat de Moldavie «à accepter la soumission par le sabre et, bien que celui-ci ait osé tant de fois secouer le joug, qu'il avait consenti à recevoir, ils ont laissé intacte son organisation politique et religieuse». Dans *Hronicul vechimil româno-moldo-vlahilor* (éd. Gr. Tocilescu, Bucureşti, 1901, pp. 106-107), ce prince érudit note encore plus clairement que la Moldavie et la Valachie, «bien qu'obligées de verser l'argent à l'Empire ottoman (...) ont conservé intactes leurs églises, leurs lois, leur justice et leurs coutumes».

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Le symbole du maintien de l'organisme d'État était le prince. Officiellement et légalement, les princes étaient élus «par le pays» — comme auparavant — et confirmés ensuite par le sultan. Ainsi, le grand vizir Derviş Mehmed Pacha (21 juin — 9 décembre 1606) reconnaissait dans un *telhîs* (rapport résumé) adressé au sultan Ahmed Ier (1603-1607) que «le voïévodat se donne avec l'accord du pays» et que, par conséquent, à la mort de Ieremia Movila, il recommandait de respecter la volonté du pays, qui demandait comme prince le frère du défunt, Simion, et non pas son fils, Constantin[1]. En juin 1592, comme d'autres fois d'ailleurs, le padichah menaça les boyards de Moldavie, qui ne voulaient pas accepter Aron comme prince, que s'ils persistaient dans leur refus, dans ce cas, il enlèverait le pouvoir princier aux chrétiens (qui le possédaient, par conséquent) pour le donner aux musulmans[2]. Or, une telle mesure, qui aurait signifié la transformation de la Moldavie en *beylerbeyilik* (simple province), n'a jamais été accomplie, malgré les menaces et même des tentatives réelles de la part de la Porte (par exemple en 1595).

Certains signes extérieurs de considération étaient réservés aux princes roumains: non seulement un pompeux cérémonial d'investiture, qui se déroulait dans la capitale même de l'Empire, avec des réminiscences de la cérémonie de couronnement des empereurs byzantins à la Patriarchie grecque[3], mais aussi, dans les actes officiels de la Porte, un titre flatteur, comparable à celui des souverains européens: «modèle pour les chefs du peuple du Messie, exemple pour les premiers parmi le peuple du Christ» (*kıdvet ül-ümera-i el-millet el-Mesihiye, ümmet-i küberâ-i et-tayife en-Nusraniye*), etc[4]; nous le rencontrons, par exemple, pour Mihnea II en Valachie[5] et pour Aron Tiranul en Moldavie[6]. (A la même époque, des Grecs de l'Empire, un Meletios Pigas, par exemple, nommaient le même Mihnea «basilée»[7], cependant que des ambassadeurs à Istanbul, comme l'ambassadeur d'Henri II en 1552 et 1554, M. de Codignac, mentionnaient dans leurs rapports «les rois de Moldavie et de

---

[1]Cengiz Orhonlu, *Telhisler (1597-1607)*, Istanbul, 1970, p. 118, doc. 152 et Mihai Maxim, *Culegere de texte ottomane*, pp. 96-99, doc. 24.

[2]*Mühimme Zeyli Defteri*, vol. 6, p. 26, ordre du 10 ramazan 1000/20 juin 1592.

[3]Pour la seconde moitié du XVIe siècle tout le cérémonial a été décrit, à l'occasion de l'investiture de Petru Cercel (1583), par le secrétaire génois de celui-ci, Franco Sivori (apud Stefan Pascu, *Petru Cercel şi Tara Românească la sfirşitul sec. XVI* — Petru Cercel et la Valachie à la fin du XVIe siècle, Cluj, 1944, pp. 167-168), cérémonial presque identique au temps de D. Cantemir (*Descriptio Moldaviae*, édition citée, pp. 161-171). Voir également H. Dj. Siruni, *Domnii români la Poarta otomana*, d'après un manuscrit turc comprenant des notes sur les cérémonies et les réceptions du palais impérial d'Istanbul de 1698 à 1792, Bucarest, 1941, 24 p.

[4]H. Dj. Siruni, *Haşmetlü. Pe margitnea titulaturii domnilor români in cancelaria otomana*, «Hrisovul", II 1942, pp. 139-202; M. Guboglu, *Paleografia şi diplomatica turco-osmana. Studiu şi album*, Bucureşti, 1958, pp. 63-64.

[5]*Mühimme Defteri*, vol. 64, p. 157, doc. 408, *tevki-i humâyun* («signe impérial») adressé au voïévode de Valachie, du evvail-i zilhicce 996/22-31 octobre 1588.

[6]*Mühimme Defteri*, vol. 72, p. 357, doc. 699, *nâme-i humâyun* («lettre impériale») au khan de Crimée, du 3 zilhicce 1002/20 août 1594.

[7]Hurmuzaki-Iorga, *Documente*, XIV/I, p. III.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Valachie»)[1]. Les princes de Moldavie ont conservé la couronne au moins jusqu'au règne du prince Despot (1561-1563)[2] et les princes des deux pays ont toujours eu une cour, qui plus d'une fois a rivalisé en splendeur avec les cours européennes; ils pouvaient, de même, envoyer leurs propres ambassadeurs — secrètement ou, parfois, avec l'autorisation de la Porte — à des cours étrangères; quant à leur représentant à Istanbul (en turc *Kapu kethüdası* ou *Kapu kehayası*), il se distinguait des *kethüda*'s des beylerbeys, bénéficiant d'un régime spécial, semblable à certains points de vue à celui des ambassadeurs occidentaux[3]. Soulignons encore le fait que certains princes de Moldavie de la seconde moitié du XVIe siècle, qui étaient en mesure de se procurer plus facilement le métal précieux (de Transylvanie ou de Pologne), ont battu monnaie (un des attributs de la souveraineté), tels Alexandru Lapuşneanu, le prince Despot, le prince Ion, Ştefan Razvan et Ieremia Movila[4], à un moment où — à l'exception de Razvan — ils avaient des relations normales avec la Porte. Mentionnons, enfin, qu'en 1588, le prince de Moldavie Petru Şchiopul a accordé aux marchands anglais, séparément du sultan, une réduction des taxes douanières[5].

Il convient toutefois de souligner, les limites de ces droits. Si en matière de politique intérieure les princes bénéficiaient d'une liberté sans autre entrave sauf de danger d'une intervention personnelle du sultan (ce que l'article 1er de la Proclamation de l'Islaz des révolutionnaires valaques de 1848 nommait «l'indépendance administrative et législative» des Principautés), en matière de politique étrangère, en échange, les Pays roumains avaient perdu officiellement leur indépendance et avaient cessé d'être ce que dans le langage moderne s'appelle des «sujets de droit international». C'est pourquoi, dans la

---

[1]Hurmuzaki-Tocilescu-Odobescu, *Documente,* S. I/I, p. 8, doc. XV et p. 9, doc. XVII.

[2]P.P. Panaitescu, *Tezaurul domnesc. Contributie la studiul finantelor feudale in Tara Romaneasca şi Moldova* (Le trésor princier. Contribution à l'étude des finances féodales en Valachie et en Moldavie), «Studii», XIV, 1/1961, p. 64. En ce qui concerne la représentation, couronne sur la tête, des princes valaques même après 1563 (date à laquelle les princes de Moldavie, à l'exception de Ieremia Movila, ont cessé de porter la couronne) dans une série de fresques des monastères Petru cel Tinar à Snagov, Mihnea II de Valachie et Petru Şchiopul de Moldavie à Bucovat, Petru Cercel et Michel le Brave à Calui (voir, par exemple, Pavel Chihaia, *De la «Negru Voda» la Neagoe Basarab. Interferente literar-artistice in cultura românească a evului de mijloc*, Bucarest, 1976, Editura Academiei R. S. România, figures 7, 8, 10, 17, 18, 19, 20), nous souscrivons à l'opinion de P. P. Panaitescu (*op. cit., loc. cit.*) à savoir qu'il s'agit de représentations conventionnelles.

[3]Dans la question du régime des *kapu kehaya*'s et des rapports juridiques roumano-osmans, voir la nouvelle contribution, de première importance, de Ion Matei (*Quelques problèmes..., RÉSEE,* X/1, 1972, pp. 65-81 et XI/1, 1973, pp. 81-97). A noter que, dans la description des cérémonies de la Cour ottomane, les chroniqueurs turcs mentionnent les représentants des princes roumains à côté de ceux des Etats occidentaux. Voir également A. Golimas, *Despre capuchehaile Moldovei şi poruncile Portii catre Moldova pina la 1829,* Iaşi, 1943.

[4]Mihai Maxim, *Considérations sur la circulation monétaire dans l'Empire Ottoman et les Pays Roumains dans la seconde moitié du XVIe siècle*, RÉSEE, 3/1975, p. 412 ; voir aussi Mihai Maxim, *On the Right of Strike Currency of the Reigning Princes of Moldavia and Wallachia During the Period of Ottoman Suzerainty* "Osmanlı Araştırmaları" (Journal of Ottoman Studies"), XVIII, İstanbul, 1998, pp. 69-88.

[5]Hurmuzaki, *Documente,* III/1, p. 108, doc. CXIV.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

seconde moitié du XVIe siècle, les Pays roumains sont compris dans les *ahidnâme*'s («capitulations») accordées par la Porte à ses voisins : le royaume de Pologne et l'Empire des Habsbourg[1]. Dans le même ordre d'idées, il était interdit aux princes de contracter des mariages à l'étranger sans l'approbation formelle de la part du sultan[2], vu les conséquences possibles d'une telle action sur l'orientation politique du pays. L'autorisation du padischah était d'ailleurs nécessaire même pour d'autres mariages ou pour des divorces dans la famille du voïévode[3].

Conformément au statut des tributaires (*haraçgüzar*), les Pays roumains avaient à la fois des obligations économico-financières (paiement du tribut, pots-de-vin officiels, etc.) et militaires (travaux de réparation des places fortes ottomanes, envoi de détachements armés, etc.)[4]. Les obligations plus lourdes en conséquences étaient toutefois, à notre avis, la priorité dont bénéficiait Istanbul sur les ventes de produits roumains et l'interdiction d'exporter — donc une nouvelle forme de contrôle des relations des Principautés avec l'étranger de la part de la Porte — certains articles essentiels, comme les moutons, le gros bétail, le bois de construction, le sel, etc. Le résultat principal de l'institution

---

[1]Voir les «traités» osmano-polonais en latin de 1554 (A. Veress, *Documente*, I, doc. 187, p. 141), 1568 (Hurmuzaki, II/1, doc. DLXVII, p. 587) et de 1575 (A. Veress, *Documente*, II, doc. 52, p. 60) et, en traduction roumaine d'après l'original turc (les *ahidnâme*'s) de 1565 (*Documente turceşti privind istoria României*, I, doc. 76), 1577 (*ibidem*, doc. 134), 1591 (*ibidem*, doc. 146) et de 1598 (*ibidem*, doc. 150); les «traités» osmano-autrichiens en latin de 1559 (Hurmuzaki, II/1, doc. CCCXLII, pp. 365-367), 1562 (Hurmuzaki, Densusianu, II/5, doc. CCXXXI, p. 507), 1564 (Hurmuzaki, VIII, doc. CXXXIII, p. 99), 1574 (Hurmuzaki, II/1, doc. DCXCVII, p. 727) et en traduction roumaine d'après l'original turc (les *ahidnâme*'s) de 1551, se référant aussi à celle de 1547 (*Documente turceşti*, I doc. 26), et de 1565 (*ibidem*, doc. 75).

[2]C'est le cas, dans la seconde moitié du XVIe siècle, de Bogdan Lapuşneanu qui, au début de 1572, voulut épouser une Polonaise, mais en fut empêché par la Porte (*Documente turceşti,* I, doc. 97).

[3]*Ibidem*, doc. 60 et 175; voir, aussi, *Mühimme Defteri,* vol. 12, p. 307, ord. 628 du 17 şevval 978/14 mars 1571; Veress, III, doc. 49; Hurmuzaki, II/1, p. 510, doc. CCCCLXX.

[4]Sur les obligations économico-financières de la Moldavie et de la Valachie envers la Porte dans la seconde moitié du XVIe siècle, voir Mihai Berza, *Haraciul Moldovei şi Tarii Româneşti in sec. XV-XIX,* «Studii şi materiale de istorie medie», vol. II, Bucureşti, 1957, pp. 10-17 et 29-36, 44; idem, *Variatiile exploatarii Tarii Romaneşti de catre Poarta Otomana in secolele XVI-XVIII,* «Studii», XI, 1/1958, pp. 60-62 et 70 (variante: *Die Schwankungen in der Ausbeutung der Wallachei durch die Türkische Pforte im XVI-XVIII Jh.,* Nouvelles études d'histoire, II, Bucarest, 1962, pp. 253-269); *idem*, *Regimul economic al dominatiei otomane in Moldova şi Tara Româneasca in a doua jumatate a sec. al XVI-lea,* dans *Istoria României,* ouvrage collectif, Editura Academiei, Bucureşti, vol. II, 1962, pp. 778-783; Mihai Maxim, *Turetzkie dokumenty o finansovo-ekonomiçeskih objazaltelistuah Moldovavii i Valahü pered Osmanskoi Imperiei vo vloroi polovine XVI-ogo-veka.* Fontes Orientales, vol. III, Moscou, 1974, pp. 235-294 ; idem, *Recherches sur les circonstances de la majoration du kharadj de la Moldavie entre les années 1538-1574*, «A.I. É.S.E.E. Bulletin», X/2, 1972, pp. 233-261; idem, *Circonstances de la majoration du kharadj de la Valachie durant les années 1540-1575,* «A.I.É.S.E.E. Bulletin», 2/1974, pp. 365-379; idem, *XVI. Asrın ikinci yarısında Eflâk-Buğdanın Osmanlı İmparatorluğu'na karşı iktisadi ve malî mükellefiyetleri hakkında bazı düşünceler* (Considérations sur les obligations économico-financières de la Moldavie et de la Valachie envers l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIe siècle), «VII. Türk Tarih Kongresi», II, cilt, Ankara, 1973, TTK Basımevi, pp. 573-566; idem, *Relatiile Moldovei şi Tarii Româneşti cu Imperiul otoman in a doua jumatate a sec. al XVI-lea*, thèse de doctorat, Université de Bucarest, 1976.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

de ces obligations fut la dépendance commerciale de la Moldavie et de la Valachie vis-à-vis de l'Empire ottoman (de loin le principal partenaire commercial des Principautés, au moins à partir du milieu du XVIe siècle), dépendance qui se reflète d'une part dans la transformation de la Moldavie et de la Valachie en sources attitrées d'approvisionnement d'Istanbul et des corps expéditionnaires impériaux[1], d'autre part dans l'intégration des Principautés spécialement de la Valachie, dans la zone de l'aspre (jusqu'aux dernières décennies du XVIe siècle)[2].

L'affaiblissement progressif de la capacité de défense des Principautés (dû en premier lieu à l'asservissement de la paysannerie) et des luttes intérieures (causées par l'accroissement de la puissance économique des grands boyards et le «triste déclin» des princes), d'une part, le commencement de la décadence économico-institutionnelle de l'Empire ottoman à partir du dernier quart du XVIe siècle, de l'autre, ont marqué l'évolution des rapports osmano-roumains dans le sens de tentatives ottomanes de plus en plus fréquentes de dénaturer et de limiter les stipulations légales antérieures concernant les droits autonomes des Principautés. À mesure que l'on s'achemine vers la fin du siècle, les prétentions de la Porte augmentent, le ton des firmans devient plus dur et plus humiliant pour les voïévodes roumains.

En premier lieu, la Porte affirme de plus en plus fréquemment que les Principautés roumaines fassent partie des *Memâlik-i Mahruse,* c'est-à-dire de l'Empire proprement dit[3]. Cette prétention était, il est vrai, conforme au droit hanéfi, mais en contradiction avec les déclarations officielles de la même Porte, reconnaissant à la même époque, le statut distinct de la Moldavie et de la Valachie. Elle était extrêmement dangereuse pour l'autonomie des Pays roumains, étant donné les nombreuses interprétations auxquelles elle pouvait donner lieu et dont les conséquences étaient faciles à prévoir. Elle constituait,

---

[1]Dans une lettre de Selim II au khan de Crimée du 29 rebiülâhır 982/18 août 1574, il est précisé que «la plus grande partie de l'approvisionnement d'Istanbul, (la ville) bien gardée, vient de là (de Moldavie)» (*Mahruse-i Istanbulun ekser zahiresi andan gelüp*), dans *Mühimme Defteri,* vol. 26, p. 109, doc. 279, apud Mihai Maxim, *Culegere de texte ottomane,* pp. 46-50; quatre ans plus tard, le bailli de Venise à Istanbul rapportait à la Seigneurie que «la Moldavie et la Valachie entretiennent en majeure partie Constantinople, Péra et les alentours en blés et en viandes» (Hurmuzaki, IV/2, p. 104; M. Berza, dans *Istoria Românei,* II, p. 784). Avant 1584, les marchands ottomans achetaient annuellement 300.000 moutons en Moldavie (Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane,* doc. 13).

[2]Cf. Mihai Maxim, *Considérations sur la circulation monétaire*, pp. 407-415 et les tableaux nos. 1, 2.

[3]Ces pays — déclare le sultan — «sont comme mes autres pays bien gardés» (*sayır Memâlik-i Mahrusem gibi olup*): *Mühime Defteri*, vol. 7, p. 401, ord. 1150 du 28 ramazan 975/27 mars 1568 adressé au voïévode de Valachie; *ibidem,* vol. 53, p. 110, ord. 307 du 26 receb 992/3 août 1584 au voïévode de Moldavie (une copie pour le voïévode de la Valachie); *ibidem*, vol. 64, p. 70, ord. 212 du 17 ramazan 996/10 août 1588 adressé aux princes tartares «Daniş ve Kobaş»; voir également *Documente turceşti privind istoria României,* I, doc. 103 (lettre impériale au roi de Pologne de 1572); Veress, *Documente,* III, doc. 69, p. 117 (lettre de Murad III pour le prince Sigismond Báthory du décembre 1587), etc.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

tout particulièrement, une grave menace pour l'intégrité territoriale et l'autonomie politique des Pays roumains.

En effet, en 1580, un certain nombre d'étangs et de champs, ainsi qu'une débarcadère sur le Danube, près de Calafat, furent enlevés à la Valachie et annexés par l'Empire ottoman[1]; en Moldavie, trois étangs dans la zone du Défilé d'Ismail (*Ismail Geçidi*) eurent le même sort, malgré les protestations du prince, qui soutint qu'ils appartenaient de tout temps à la Moldavie, ainsi qu'il avait été reconnu par le règlement de frontière (*sınurname*)[2]. Ces petites amputations territoriales étaient le prélude des importantes annexions ou «concessions» qui auront lieu au XVIIIe siècle (Hotin, la Bucovine) et au début du XIXe siècle (la Bessarabie), quoique la Porte, comme nous l'avons déjà souligné, eût garanti solennellement l'intégrité du territoire roumain, qui ne pouvait donc ni être annexé, ni «offert» à la table des pourparlers. Bien au contraire, *la Porte était obligée,* en contrepartie du tribut payé par les Roumains, *de défendre* ce territoire conter toute tentative d'annexion de la part d'une tierce puissance. Encouragés par de pareils procédés, des sujets ottomans — marchands[3] (grecs notamment), janissaires[4], etc. — se sont mis eux aussi, par des emprunts consentis aux princes et non remboursés par ceux-ci[5], à contrevenir aux stipulations légales en s'établissant dans les Pays roumains et en s'y mêlant à la vie politique. Ainsi, les janissaires ont provoqué la destitution du prince de Valachie, Alexandru cel Rau en 1593[6], cependant qu'en Moldavie des marchands, créanciers du Prince Aron, exigèrent en 1592 le rappel de celui-ci sur le trône[7]. De même, les dignitaires ottomans des zones de

---

[1] *Mühimme Defteri,* vol. 39, p. 338, ord. 660 du 10 rebiülevvel 988/25 avril 1580 et p. 243, ord. 479 du 21 muharrem 988/9 mars 1580.

[2] *Mühimme Defteri*, vol. 69 p. 206, ord. 412 du selh-i rebiülevvel 1000/15 janvier 1592.

[3] *Mühimme Defteri*, vol. 30, p. 41, ord. 99 du 28 muharrem 985/17 avril 1577 adressé au voïévode de la Valachie.

[4] *Mühimme Defteri*, vol. 69, p. 186, ord. 374 du 22 rebiülâhır 1000/6 février 1592 au voïévode de la Valachie; pour la Moldavie, voir: *ibidem,* vol. 70, p. 259, ord. 498 du 13 cemaziülâhır 1001/17 mars 1593 (il s'agit des sujets ottomans, qui traversent la frontière de Moldavie, fondent des maisons et des villages en Moldavie ou, quelques-uns, exercent le brigandage).

[5] Cf. Ion Radu Mircea, *Sur les circonstances dans lesquelles les turcs sont restés en Valachie jusqu'au début du XVIIe siècle*, «RÉSEE», V, 1-2, 1967, pp. 77-86. Pour la periode ultérieure, voir M. M. Alexandrescu-Dersca, *Sur le régime des ressortissants ottomans en Moldavie (1711-1829),* «Studia et Acta Orientali, V-VI, Bucarest, 1967, pp. 145-160.

[6] *Mühimme Defteri*, vol. 71, p. 321, ord. 607 du 13 zilkade 1001/11 août 1593.

[7] *Mühimme Zeyli Defteri*, vol. 6, p. 26, doc. du 10 ramazan 1000/20 juin 1592; *Tarih-i Selânikî (Histoire de Selâniki)*, éd. Istanbul, 1281/1864, p. 319-320; Gr. Ureche, *Letopisetul Tarii Moldavei* (*Chronique du pays de Moldavie*), éd. P.P. Panaitescu, Bucureşti, 1956, pp. 204-205.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

frontière[1] franchissaient de plus en plus de Danube, se mêlaient à la vie de la population locale et exerçaient des pressions sur les princes, préfigurant ainsi les terribles incursions qui auront lieu au temps des princes phanariotes.

L'assimilation du statut des sujets roumains à celui des raïas de l'empire a eu une conséquence pratique des plus graves : la tentative de soumettre les Pays roumains au même régime de redevances et d'impôts que celui en vigueur au sud du Danube. Ainsi, en 1576, lorsque les Moldaves qui avaient pris part à la réparation de la forteresse d'Akkerman demandèrent, pour leur travail, d'être exemptés du paiement du *kharadj*, la Porte leur répliqua qu'en leur qualité de raïas soumis, au même titre que tous ceux des *Memâlik-i Mahruse*, ils étaient tenus à payer leurs contributions autant aux maîtres du pays qu'à l'État ottoman, versant à celui-ci et le *harac* et l'*ispence* (impôt foncier) et l'*avariz* (impôt extraordinaire) et le *kürekçi* (la redevance des rameurs), exactement comme les chrétiens de l'Empire ottoman[2]. C'est pourquoi le tribut moldo-valaque prenait un caractère de plus en plus ambigu, symbolisant à la fois le prix de la terre (*harac*) et une capitation (*cizye*); à partir du milieu du XVIe siècle, le *kürekçi* commence à être payé aussi — ainsi que d'autres obligations de transport — en travail; toujours alors s'introduit le système des achats forcés (pour Istanbul et les corps expéditionnaires ottomans), dit *mubaya* ; il existe enfin des indices que vers la fin du siècle des acquisitions gratuites, dérivées du *nüzül*[3], ont commencé à être pratiquées. La Porte, poussée par ses difficultés d'approvisionnement et monétaires, a essayé en 1579 d'imposer en Moldavie le système du *narh* (c'est-à-dire du plafonnement du gain par des prix fixes officiels) ; elle a institué des prix forcés pour la viande de mouton et de bœuf[4], ainsi qu'un nouveau régime des taxes douanières perçues pour le bétail à la frontière de Moldavie. A la fin du XVIe siècle, la Porte écrit des

---

[1] *Mühimme Defteri*, vol. 66, p. 15, ord. 26 du 29 şevval 997/10 septembre 1589 au beylerbey de Roumélie (concernant la Valachie); *ibidem,* vol. 70, p. 63, ord. 133 du 22 cemaziülevvel 1001/24 février 1593 aux kadis de Braila et de «İsmail Geçidi» (on parle de l'ingérance des *emin*'s, c'est-à-dire des douaniers, et des sandjakbeys ottomans dans les affaires des territoires de Moldavie).

[2] *Mühimme Defteri,* vol. 27, p. 245, ord. 570 du 5 zilkade 983/5 février 1576 au voïévode de la Moldavie.

[3] Mihai Maxim, *XVI. Asrın ikinci yarısında Eflâk-Buğdan*, p. 563. Le chiffre de 10.000 moutons pour chacun des Pays roumains en 1592, après qu'on eût établi 3 départements autant en Moldavie qu'en Valachie pour l'approvisionnement en moutons des Cuisines Impériales (*Matbah-ı 'Amire*), est confirmé par les documents turcs (*Mühimme Zeyli Defteri,* vol. 6, p. 64, ord. du 13 muharrem 1001/20 octobre 1592 au voïévode de Moldavie et *Mühimme Defteri*, vol. 70, p. 251, ord. 487 du 24 rebiülevvel 1001/29 décembre 1592).

[4] En 987/1579, 200 *dirhem*'s de viande se vendaient en Moldavie pour 1 aspre. La Porte intervint, demandant au voïévode que «désormais tu ordonnes que (la viande de bœuf) soit vendue au prix d'un aspre la *okka* (= 400 *dirhem*'s — M. M.), de sorte que (à la suite de cette baisse du prix intérieur), les producteurs de viande de bœuf soient obligés de l'apporter à Istanbul, pour la vendre ici» (*Mühimme Defteri*, vol. 40, ord. 259; Mihai Maxim, *XVI. Asrın ikinci yarısında Eflâk-Buğdan*, p. 562). En ce qui concerne les prix (plus bas) du *narh* imposés aux Moldaves pour la vente des moutons aux *celeb*'s, voir Mihai Maxim, *Relatiile Moldonei şi Tarii Româneşti cu Imperiul otoman*, chapitre *Modalitati de plata* (Modalités de paiement) et *Tableau* no. 1.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ordonnances sur la circulation monétaire en Moldavie et Valachie (concernant des thalers européens et des *padişahî*s "*iraniens*"); elle introduisit dans ces pays aussi «l'impôt pour le redressement de la monnaie impériale» (*akçe-i tashîh-i sikke-i humâyun*)[1].

Les prétentions nouvelles de la Porte ne se font pas moins sentir sur le plan politique. Sans plus tenir compte que «le pouvoir princier se donne avec l'accord du pays» et profitant d'autre part, du fait que les factions rivales des boyards lui offraient une ample pépinière de candidats au trône, le sultan commence à considérer que le pouvoir princier lui appartient de droit et qu'il ne fait que de concéder temporairement et sans consulter personne[2]. Le droit des boyards d'élire eux-mêmes le voïévode, leur est contesté sans ambages[3].

En ce qui concerne l'intangibilité des biens des princes, des boyards et de tous les habitants du pays, garantie par l'*ahidnâme* délivré à Étienne le Grand, les avoirs des princes destitués et des boyards déclarés «rebelles» commencent, après 1538-1541, à être confisqués par la Porte, comme s'il s'agissait de simples employés de l'État ottoman. De même, à la fin du siècle, différents sujets de Moldavie ou de Valachie sont convoqués à Istanbul, *avec leur fortune,* sans que le prince soit même consulté[4]. En 1592-1593, le représentant même du prince à Istanbul est nommé par la Porte[5].

---

[1]Mihai Maxim, *Considérations sur la circulation monétaire*, p. 413.

[2]En juin 1592, le sultan écrivait sur un ton menaçant aux boyards de Moldavie, qui ne voulaient pas recevoir le prince nommé par lui: «Ou peut-être le vilâyet est-il en votre possession?» (*Mühimme Zeyli Defteri,* vol. 6, p. 26, doc. du 10 ramazan 1000/20 juin 1592, cité plus haut). En 1585, le sultan «offre» à Mihnea le trône de la Valachie, parce que, prétend-il, celle-ci avait été conquise «au tranchant de nos sabres» (voir Annexe). En 1572, Selim II prétendait dans sa lettre au roi de Pologne : «*exactement comme pour mes beys et mes autres sujets*» (souligné par nous — M. M.), la destitution ou la nomination (des princes de Moldavie), ainsi que tout ce qui est en rapport avec leur arrestation ou leur libération dépend de notre majesté et nous concerne personnellement» (*Documente turceşti privind istoria României,* I, doc. 103).

[3]Mention expresse dans l'ordre adressé aux «aïans de Moldavie» le 25 receb 984/18 octobre 1576 (*Mühimme Defteri,* vol. 28, p. 160, doc. 372). Voir également le firman du 15 cemaziülevvel 999/11 mars 1591, annonçant aux boyards valaques la nomination comme voïévode de «Radul», à la place de Mihnea (*Mühimme Defteri,* vol. 67, p. 91, ord. 238), c'est-à-dire du fils de celui-ci, sans qu'aucune demande à cet égard de la Valachie soit connue.

[4]*Mühimme Defteri,* vol. 71, p. 126, ord. 253 du 18 rebiülevvel 1002/12 décembre 1593 au voïévode de la Valachie : la libération et l'envoi à Istanbul du *zimmi* Petre. La Porte a demandé de Valachie des hommes riches (ayant une fortune de minimum 200.000 d'aspres) pour être installés comme *kasap*'s (fournisseurs de viande) à Istanbul: *Mühimme Defteri*, vol. 39, p. 92, ord. 228 du 20 zilkade 987/8 janvier 1580; *ibidem,* vol. 52, p. 158, ord. 397 du 17 zilkade 991/2 décembre 1583; *Mühimme Defteri,* vol. 64, p. 12, ord. 31 du 29 şaban 996/24 juillet 1588; *ibidem,* vol. 67, p. 96, ord. 255 du 15 cemaziülevvel 999/10 mars 1591; *Mühimme Zeyli Defteri,* vol. 5, pp. 108-109, doc. du 12 ramazan 999/4 juillet 1591.

[5]En décembre 1592, la Porte communiquait au prince de Valachie qu'elle avait nommé un certain Derviş Mihaloğlu, «qui a été auparavant *ban* à mon Seuil du Bonheur», comme *ban* à la Porte, spécialement chargé «des affaires et des questions importantes concernant la Valachie». Il était précisé que le susmentionné faisait partie «des sujets du voïévode d'Eflâk» (*Mühimme Defteri,* vol. 70, p. 233, ord. 457 du gurre-i rebiülevvel 1001/6 décembre 1592). Le 24 rebiülâhır 1001/28 janvier 1593, la Porte faisait savoir au voïévode de Moldavie que le dénommé Derviş Mihaloğlu avait été aussi nommé *ban* de Moldavie à la Porte (*Mühimme Defteri,* vol. 70, p. 251, ord. 486, réitéré le 25 cemaziülâhır 1001/29 mars 1593: *ibidem*, vol. 70, p. 119, ord. 231). Rien n'indique que cette nomination ait été demandée par le prince roumain.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Tous ces changements dans la substance du pouvoir princier trouvent leur expression dans les insignes extérieurs de celui-ci: le bonnet de cérémonie (*üsküf*) et l'étendard turc (*'alem*) remplacent désormais et définitivement la couronne comme symboles du pouvoir.

Il est intéressant de noter que la détérioration du statut d'autonomie des Principautés commence à se produire surtout à partir du règne de Murad III (1574-1595), le premier padichah dont la corruption ait été de notoriété publique[1]. Jusque là, on relève dans les relations osmano-roumaines le climat de légalité institué par Süleyman le Législateur et dont les effets ont continué à se faire sentir après la mort de cette grande figure, lors du gouvernement à la fois autoritaire et prudent du grand vizir Sokollu Mehmed Pacha[2], ainsi qu'à l'époque de prospérité de l'État ottoman[3], prospérité qui se reflète entre autres dans la qualité et la stabilité de sa monnaie et dans l'approvisionnement efficace des grandes villes. Après Lépante et, particulièrement, après le commencement des longues guerres contre l'Iran, les dépenses publiques de l'Empire ottoman se sont accrues d'environ deux millions de ducats; les difficultés d'approvisionnement — à la suite des attaques répétées des corsaires européens dirigées contre les bateaux égyptiens chargés de provisions pour Istanbul et de la consommation des provisions anatoliennes par les armées engagées contre l'Iran — ont augmenté aussi ; enfin la monnaie a été mise elle aussi à rude épreuve par la sclérose de l'économie ottomane tant urbaine que rurale, par l'accroissement des dépenses militaires et par l'invasion de l'argent américain après 1580-1584[4]. La grande dévaluation officielle de l'aspre ottoman en 1584-1586 et la «révolution des prix», les révoltes des «celâlî» et

---

[1]Ahmed Mumcu, *Osmanlı İmparatorluğunda Rüşvet. Özellikle Adlî Rüşvet* (Le pot-de-vin dans l'Empire ottoman. Spécialement le pot-de-vin judiciaire) Ankara, 1969, pp. 113-114.

[2]Une marque du climat de légalité institué par Kanuni Süleyman est, par exemple, la restitution de la somme de 24.594 aspres (environ 800 moutons) dont a bénéficié le 30 juin 1573 le prince Ion, somme qui avait été payée en sus du montant officiel du kharadj de Moldavie. Cf. Başbakanlık Arşivi, fonds Kepeci (abrév.: KPT), *Ruznâmçe Defteri,* 1769/6 doc. du 29 safer 981/30 juin 1573, chapitre «dépenses». Les prix des produits, achetés par la Porte, de Moldavie et de Valachie, au compte du kharadj dû par ces pays, étaient à l'époque de Kanunî, ceux du marché (Mihai Maxim, *Relatiile Moldovei şi Tarii Romãneşti cu Imperiul otoman,* chapitre *Modalités de paiement, le Tableau* no. 1). Le fait a été observé par N. Iorga qui, en 1925, écrivait : «Le registre de Constantin Brâncoveanu montre copieusement à quel point elle (la Valachie) manquait de certains articles qui — ajouterons-nous — n'étaient plus payés aussi exactement et honnêtement que sous le règne de Soliman le Magnifique» (*Istoria comertului românesc*, I, Bucureşti, 1925, p. 299).

[3]L'Empire ottoman a ses plus grands revenus au milieu du XVIe siècle: entre 10,5 et 15 millions de ducats en 1553, quand il était — à ce point de vue — l'Etat le plus riche d'Europe (cf. Trajan Stojanovich, *Balkan peasants and landlords and the Ottoman State: familial economy, market economy and modernization,* Paper for a colloquium on «Balkan and South-eastern European Cities and the Industrial Revolution of Western Europe», Hamburg, BRD, March, 22-26, organized by AIÉSEE, texte xérographié, p. 12).

[4]Mihai Maxim, *Devalorizarea asprului otoman şi influenta sa asupra cuantumului real al haraciului moldo-muntean din ultimul sfert al veacului XVI,* communication présentée à la Session scientifique de la Faculté d'Histoire de Bucarest, le 18 juin 1976. (Variante turque: *XVI. Yüzyılın Son Çeyreğinde Akçe'nin Devalüasyonu ve Eflâk-Boğdan'ın Haracı Üzerindeki Etkisi,* in : *IX. Türk Tarih Kongresi, Ankara, 21-25 Eylül 1981. Kongreye Sunulan Bildiriler. II. Cilt,* Ankara, 1988, p. 1001-1010).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

le déclenchement de la guerre contre la Ligue Sainte ont contribué à accroître les difficultés économiques de l'État ottoman et de ses sujets.

Cette situation a influencé profondément les relations économiques et politiques entre la Porte et les Pays roumains, se traduisant par une demande accrue de produits (aux prix imposés du *narh*) et d'argent (notamment sous forme de pots-de-vin pour le sultan et les principaux dignitaires), ainsi que par les transgressions de plus en plus fréquentes de la part des dignitaires, des janissaires et des marchands ottomans venus dans les Principautés.

Il suffit de lire les documents des *Mühimme Defterleri* — où la vie de l'immense empire se déroule comme dans un film — pour comprendre clairement *le rapport qui existe entre le déclin de l'Empire et le durcissement de ses relations avec les États roumains tributaires*.

La réaction de ceux-ci contre la Porte ne tarda pas à se produire : c'est le «moment Michel le Brave» — «starting in 1594, the first large scale reaction to the Ottoman regime»[1], moment où s'est réalisé un front antiottoman des trois États roumains, non sans échos aussi au sud du Danube. L'échec de Koca Sinan Pacha, qui en août 1595 ne réussit pas à remplacer les princes «rebelles» de Valachie (Michel le Brave) et de Moldavie (Ştefan Razvan) par des beylerbeys (Satırcı Mehmed Pacha, ancien beylerbey de Karaman, en Valachie, et Ahmed Pacha, *sancakbeyi* de Bender, en Moldavie), ne fut pas suivi d'une nouvelle campagne ottomane au nord du Danube, ce qui prouve que l'Empire ottoman avait renoncé définitivement, pour des raisons multiples, à l'idée de transformer les Pays roumains en pachalik.

Mais la lutte pour la sauvegarde de l'autonomie ne s'est pas déroulée seulement au grand jour, sous la forme spectaculaire de la lutte armée, mais aussi à l'ombre, sous forme de plaintes adressées à la Porte, de protestations des princes, de l'assassinat d'officiels et de marchands ottomans, de tentatives pour gagner par les dons la bienveillance du sultan et des grands dignitaires de l'Empire. Mentionnons ainsi qu'en 1579, après la décision de la Porte d'instituer le *narh* en Moldavie, les «raïas» (sujets) de ce pays adressèrent au sultan un *arz* (supplique), par lequel ils demandaient de supprimer ce système de prix imposés et de plafonner les gains, invoquant comme argument ses répercussions défavorables sur la perception du kharadj. À la suite de cette démarche, la Porte annula la mesure[2]. Mais pour peu de temps, car dès le mois de mai 1580 on rencontre à nouveau des ordres adressés aux princes de

---

[1] Halil İnalcık, *The Ottoman decline and its effects upon the reaya*, Rapport. AIÉSEE. IIème Congrès international des études sud-est européennes, Athènes, 1970, p. 19.

[2] *Mühimme Defteri*, vol. 39, ord. 157, p. 57, du 27 şevval 987/17 décembre 1579; voir aussi vol. 35, p. 382, ord. 971 du 29 ramazan 986/29 novembre 1578; M. Maxim *XVI. Asrın ikinci yarısında Eflâk-Buğdan*, p. 562.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Moldavie, leur imposant des prix pour les moutons inférieurs à ceux payés jusqu'alors par les marchands[1]. Il y a lieu de croire que les Moldaves ont réitéré leurs protestations, car la liste des moutons vendus aux marchands ottomans en Moldavie en 1591, établie par le prince Petru Şchiopul, comprend un large éventail de prix[2].

Nombre de rapports et de réclamations étaient adressés à la Porte par les princes, en vue de défendre les droits du pays (et donc leurs propres droits) dans les questions les plus diverses. C'est pourquoi, plus d'une fois, la Porte revenait sur ses décisions antérieures[3].

Parmi les agressions et les assassinats dont furent victimes des officiels ou de simples sujets ottomans sur le territoire roumain, il y en a certainement qui n'étaient pas de banals faits divers, mais des actes à substrat antiottoman. Citons, à cet égard, l'assassinat en 1586 du frère d'un janissaire, dans un village de Valachie qui fut astreint au payement intégral «du sang et des dettes» du mort[4] (comme nous l'avons déjà mentionné plus haut) ; peut-être aussi l'assassinat en Valachie, en 1589, du *çavuş* Ahmed, bien qu'il fût accompagné d'un *silâhdar* et de trois serviteurs (*hizmetkâr*)[5].

Une action aux conséquences des plus importantes, c'est la continuation — secrète, mais tenace, malgré l'interdiction officielle de la Porte d'exporter des produits dans les pays chrétiens — des ventes faites par les princes et les boyards de Moldavie à la Pologne et à d'autres contrées, notamment du bétail (environ 40.000 têtes par an)[6], ce qui prouve qu'il faut faire une distinction entre les *prétentions* de la Porte, telles qu'elles s'expriment dans les firmans, et la *réalité* des faits.

Le résultat de ces formes conjuguées de lutte — qui atteindront leur point culminant lors de la guerre des trois Pays roumains sous Michel le Brave

---

[1] *Mühimme Defteri*, vol. 43, p. 29, ord. 60 du 18 rebiülevvel 988/3 mai 1580; *ibidem*, vol. 42, p. 315, ord. 971 et 972 du gurre-i zilhicce 988/7 janvier 1581.

[2] Cf. *Cisla* rédigée par Petru Schiopul, du 12 mai 1591 (*Documente priind istoria Românei. A. Moldova. Veacul XVI*, vol. IV, doc. 24). Les prix consignés sont entre 37 et 55 aspres anciens (29 et 47 aspres nouveaux).

[3] Il ressort d'un document du *Mühimme Zeyli Defteri* (vol. 6, p. 11, ordre adressé au voïévode de Moldavie), du 20 receb 1000/2 mai 1592, que des sujets du prince de Moldavie ont été nommés «bouchers inscrits» (*yazılı kasap*) à la *kârhane* (atelier, lieu de commerce, boucherie), située auprès de la Porte Edirne d'Istanbul; mais, à la demande du prince, qui a montré qu'il a besoin d'eux pour la perception des redevances, il a été admis qu'ils rentrassent en Moldavie.

[4] *Maliye Defteri*, vol 60, p. 138, ord. 324 du 10 safer 994/31 janvier 1586.

[5] *Mühimme Defteri*, vol. 66, p. 38, ord. 84 du 18 zilkade 997/28 septembre 1589. Le frère du *çavuş*, Kâtib Mustafa, secrétaire du Divan Impérial, et le *sipahi* de la Porte Mahmud, ont montré dans leur réclamation qu'on a pris aux morts leur barque, 1000 *guruş* (thalers), 2 sabres en argent et autres objets dès qu'ils eurent traversé le Danube. Néanmoins, le cas n'est pas élucidé: s'agit-il en premier lieu du pillage des biens d'une personne importante et riche ou de l'assassinat prémédité d'un haut dignitaire ottoman en mission?

[6] Détails chez Mihai Maxim, *XVI. Asrın ikinci yarısında Eflâk-Buğdan*, p. 563.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

— pour la sauvegarde du régime d'autonomie des Principautés, c'est que la Porte, semble-t-il, à été forcée de tenir compte de ces avertissements (notamment du dernier mentionné) au XVIIe siècle : ni le kharadj, ni les «dons» non officiels ne connaîtront plus alors les chiffres record de la seconde moitié du XVIe siècle[1]; les exportations aux pays chrétiens ont continué presque librement; sur le plan politique[2], enfin, les initiatives roumaines — dans le contexte des guerres de la Porte contre l'Iran et Venise — ont trouvé un large champ d'action pendant les règnes de Matei Basarab et de Vasile Lupu.

II. FORME JURIDICO-DIPLOMATIQUE DE RECONNAISSANCE (GARANTIE) DE L'AUTONOMIE ROUMAINE

La plupart des actes qui, dans la seconde moitié du XVIe siècle, reconnaissent ou garantissent l'autonomie de la Moldavie et de la Valachie sont, comme nous avons déjà pu le voir, *les firmans ou les ordres (hükm)* du sultan.

Mais il existe aussi pour cette période des actes à caractère solennel comprenant une présentation globale des droits et des obligations des Principautés envers la Porte, à savoir les *berat*'s accordés aux princes au moment de leur investiture. Certains d'entre eux conservent encore, dans leur forme comme dans leur contenu, des éléments des *ahidnâme*'s («capitulations») classiques. Il en est ainsi de l'acte accordé à Mihnea II, que nous analyserons plus loin. Au cours de cette même période apparaît aussi le premier *hâttichérif de privilèges*, celui de 1598-1599 conférant à Ieremia Movila le privilège du trône héréditaire pour lui et sa lignée, de même que dans l'*ahidnâme* accordée par Mehmed III au roi de Pologne Sigismond III Wassa le 4 août 1598[3] (qui est mentionné par le grand vizir Derviş Mehmed Pacha dans son *telhîs* de 1606 cité plus haut). Quant aux circonstances dans lesquelles se situe cet événement et à la dénomination de l'acte, le chroniqueur Miron Costin dit:

«L'Empire turc, se trouvant en conflit avec les Autrichiens pour le royaume de Hongrie, était heureux de la querelle survenue entre le prince Ieremia et le prince Michel. Suivant l'informations transmise jusqu'à ce jour, il aurait envoyé en secret au prince Ieremia 40.000 ducats, afin qu'il lève une

---

[1] M. Berza, *Haraciul*, p. 45; *idem, Variatille exploatarii turceşti,* pp. 60-61.

[2] Voir Tahsin Gemil, *Considérations sur les rapports politiques roumano-ottomans au XVIIe siècle*, «Revue Roumaine d'Histoire», tome XV, 4, 1976, pp. 653-667.

[3] *Documente turceşti privind istoria României*, I, doc. 150 ; Tahsin Gemil, *Considérations*, p. 659. Lui aussi est d'avis qu'«il ne serait point exclu que, ainsi que l'a consigné Miron Costin, il ait existé aussi un document à part, conféré à Ieremia Movila par le sultan, lui confirmant le trône héréditaire de la Moldavie pour lui et sa famille» (*O colectie de documente turceşti importante pentru istoria României (1597-1607*), «Anuarul Institutului de istorie şi arheologie "A. D. Xenopol"», Iaşi, XI, 1974, p. 243).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

armée contre le prince Michel et *il a fait un atşirif*, comme ils l'appellent, de règne éternel pour lui et ses descendants»[1] (souligné par nous, M.M.).

*

L'acte rédigé au nom de Murad III pour Mihnea II le 22 ramazan 993/17 septembre 1585 est un duplicata (une minute), comme tous les documents compris dans la collection dont il fait partie (d'ailleurs comme tous les documents des grandes collections de la Porte), mais exécuté et vérifié dans le cadre d'une chancellerie bien organisée et sévèrement contrôlée — suivant l'usage établi par Ahmed Feridun Ruxanzade[2] — avant d'avoir expédié l'original au prince.

Sous le rapport de la diplomatique turco-osmane[3], il s'agit d'un *berat* («diplôme», «brevet de nomination»), ainsi qu'il est du reste spécifié dans le texte même. Pourtant, il renferme aussi la formule traditionnelle, typique pour les *ahidnâme*'s («capitulations») : «que tu sois l'ami des amis et l'ennemi des ennemis» (*dosta dost ve düşmana düşman olup*)[4], formule déjà employée par les Romains[5] et largement répandue dans les engagements d'alliance ou de vassalité du moyen âge[6]. La même formule se retrouve dans l'*ahidnâme* accordée par Mehmed II à Etienne le Grand entre 1479 et 1481[7], ainsi que, deux cents ans plus tard, dans les écrits de D. Cantemir, qui nous apprend qu'à l'occasion de l'investiture d'un nouveau prince, à Istanbul, le grand vizir lui disait: «Que nos amis et nos ennemis soient aussi les tiens»[8], ce qui peut relever la conservation d'une politique étrangère roumaine, quoique «alignée» sur la politique ottomane. La formule introductive, sobre et concise, est

---

[1]Miron Costin, *Letopisetul Tarii Moldovei de la Aaron-voda incoace*, dans *Opere*, éd. P. P. Panaitescu, 1965, p. 18.

[2]M. Guboğlu, *Paleografia şi diplomatica turco-osmana*, p. 53.

[3]*Ibidem*, pp. 70-71.

[4]Sur la signification de la formule, voir Ion Matei, *Quelques problèmes*, I, pp. 73-74 et Tahsin Gemil, *Considérations*, pp. 657-658.

[5]Lors de la paix de l'an 102, Trajan demanda à Decebal «de considérer comme amis et comme ennemis les amis et les ennemis des Romains» (Dion Cassius, LXVIII).

[6]La lettre d'alliance du 11 février 1450 entre le prince de Moldavie, Bogdan II, et Iancu de Hunedoara renferme l'engagement mutuel «d'être ami des amis de Son Altesse et ennemi des ennemis de Son Altesse». La même formule se retrouve dans l'acte de 1475 consacrant la soumission à la Porte du khan de Crimée: les Tatares seront «amis des amis du padischah et ennemi de ses ennemis» (cf. k. V. Bazilevici, *Politica externa a statului centralizat rus*, Editura Academiei, Bucureşti, 1955, p. 99). Vers le milieu de l'an de l'Hégire 1013 (30 mai 1604-18 mai 1605 — M. M.), les nobles magyars qui voulaient élire prince Bocskay ont envoyé au grand *serdar* Mehmed Pacha des lettres où ils prenaient cet engagement : «Nous serons amis des amis et ennemis des ennemis du padischah islamique» (Mehmed bin Mehmed, *Nukbet üt-tevârih ve'l ahbar*, dans *Cronici turceşti privind tarile române. Extrase*, vol. I, élaboré par M. Guboglu et Mustafa Mehmed, Bucureşti, 1966, p. 433).

[7]A. Decei, *Tratatul de pace-Sulhnâme — încheiat între sultanul Mehmed II şi Ştefan cel Mare in 1479*, dans «Revista istorica româna», vol. XV (1945), fasc. IV, p. 465-494; M. Guboglu, *op. cit.*, p. 132, 165; M. A. Mehmed, *Documente turceşti*, vol. I, p. 5-6.

[8]D. Cantemir, *Descriptio Moldaviae*, éd. *cit.*, p. 123.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

typique pour les *berat*'s (que l'on appelle aussi *nişan)*[1], à savoir: *nişan-ı humâyun oldur ki (Le signe impérial est que...)*[2]. La formule de conclusion, commune aux documents munis du monogramme ou signe impérial (*tuğra*), est: *Şöyle bileler!* (*Ainsi soit-il connu!*)[3].

En ce qui concerne le contenu, le document confirme à Mihnea II sa nomination — pour la seconde fois — comme voïévode de Valachie, le 28 rebiülevvel 993/30 mars 1585, et lui demande de remplir les engagements suivants: de payer dans les termes prescrits, intégralement et en monnaie non falsifiée, le kharadj de 7.000.000 d'aspres (environ 60.000 sequins ou 90.000 grands thalers autrichiens, au cours officiel d'encaissement du Trésor ottoman) ; d'envoyer chaque année ce qui est convenu, suivant l'usage, aux vizirs, au beylerbey de Roumélie et aux autres grands dignitaires de l'État ottoman; de protéger et de ne point opprimer les raïas (les contribuables) ; de se soumettre à tous les ordres de la Porte et à toutes ses actions à l'étranger («que tu sois ami des amis et ennemi des ennemis»). Il lui est demandé, en outre, d'être «d'une sincérité totale» (*kemal istikamet üzere*), autre formule rappelant les *ahidnâme*'s, étant donné que dans la conception ottomane le sultan n'accorde (unilatéralement) son acte de privilège qu'à condition que le bénéficiaire de sa grâce (*müsta'min*) lui témoigne «amitié et dévouement» (*dostluk ve sadakat*)[4]. Enfin, le voïévode devait veiller à ce que les marchands venus des «Terres bien gardées» (l'Empire ottoman) ne soient pas entravés dans leurs affaires et à ce que les biens des musulmans morts dans «le vilayet d'Eflak» (la Valachie) soient inventoriés et expédiés au «Grand Seuil» (Istanbul)[5].

En contrepartie de ces obligations, le sultan assure aux raïas de Valachie «notre due protection» (*vacib el-himayemiz)*, car la protection des contribuables est le premier devoir d'un souverain musulman (ou chrétien, d'ailleurs), ainsi que «tranquillité et sécurité» (*emn-u aman*) — autre formule que l'on retrouve dans les «capitulations». Le sultan assure aussi «défense et protection» (*hifz-u heraset*), obligation fondamentale de la Porte envers les Principautés, le mandataire de la sollicitude impériale étant le prince. L'acte garantit solennellement l'auto-administration du pays, «conformément aux

---

[1]Halil İnalcık, art. *Imtiyazât* dans *Encyclopaedia of Islam*^{2}, p. 1179.

[2]M. Guboglu, *Paleografia,* p. 70.

[3]*Ibidem.*

[4]H. İnalcık, art. *Imtiyazât*, p. 1179.

[5]Cette clause — ainsi que l'engagement pris par la Porte de ne pas attaquer la Pologne, à condition que ce pays paye son dû au khan de Crimée et laisse tranquilles les Moldaves — figure également dans l'*ahidnâme* accordée au roi de Pologne en 1553 (cf. T. Gökbilgin, *Venedik Doju ve Leh kralına verilen bir kısım ahitnâmelerin şekil ve muhteva bakımından taşıdıkları önem ve tarihî gerçekleri* (L'importance et les réalités historiques que présente une part des *ahitnâme* accordées au doge de Venise et au roi de Pologne, du point de vue de la forme et du contenu), dans «VII. Türk Tarih Kongresi», II. cilt, Ankara 1973, p. 482.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

anciennes coutumes», ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures de la Valachie de tout dignitaire ottoman, quel que soit son rang, l'intangibilité de la terre, des biens, des boyards, de tous les sujets, des filles et des fils du pays, ainsi que nous l'avons déjà montré plus haut. A noter que ce passage ressemble beaucoup à un fragment de l'*ahidnâme*, accordée par Mehmed II à Etienne le Grand: «Étant donné que, vu les conditions susmentionnées (le paiement du kharadj et la soumission du prince aux ordres du sultan — M. M.), il (Étienne — M. M.) aura de très bons rapports avec la Porte de mon empire et se montrera obéissant, alors *ni lui, ni sa fortune, ni son pays ne seront attaqués par moi, ni par mes sandjakbeys, ni par quiconque de mes sujets* ...» (souligné par nous — M. M.)[1]. *Il convient toutefois de remarquer que, dans l'acte adressé à Mihnea, le sultan ne mentionne plus son engagement de ne pas s'immiscer personnellement dans les affaires du voïëvodat chrétien*, d'où il ressort — et les documents le confirment — qu'à l'époque de Mihnea II le padischah s'était réservé le droit d'intervenir dans les affaires de la Valachie.

Dans l'ensemble, le document ressemble fort, comme forme et comme contenu, aux «*ahidnâme*'s impériales» (au singulier, en turc, *ahidnâme-i humâyun*), désignées comme telles par le texte, accordées à Etienne le Grand durant le dernier quart du XVe siècle, à Sigismond Bàthory le 20 receb 989/20 août 1581, lors de son accession au trône de Transylvanie ou au prince Gabriel Bethlen, de Transylvanie, en 1614[2].

L'acte sanctionne, d'une part, les obligations du nouveau prince valaque et, d'autre part, celles de la Porte, mais sous forme d'un *berat* rédigé pour un nouveau voïévode. Il renferme la formule traditionnelle et les expressions typiques des *ahidnâme*'s tout en étant conçu dans son ensemble, à la manière d'un *berat* ou même d'un *hatt-i şerif* («écrit illustre»), ainsi qu'il est mentionné au-dessus du document («par *hatt-ı humâyun*»). Par conséquent, si du point de vue de son contenu le document représente «une reconnaissance catégorique de l'autonomie de la Valachie»[3], du maintien de son entité étatique, quelque dizaines d'années après l'instauration effective de la domination ottomane dans

---

[1] *Documente turceşti privind istoria României*, I, p. 6.

[2] Une copie de l'*ahidnâme* de 1581 se trouve dans *Mühimme Defteri*, vol. 42, p. 101, doc. 384 (Après le long titre de Murad III, il y est dit que «Batory Jikmond» s'est dit engagé: à payer un kharadj supérieur à celui de son père, à respecter les villages soumis aux beylerbeys de Timişoara et de Bude, à se comporter humainement avec «la raïa et la beraïa», à avoir soin de la prospérité du pays, etc.). Deux *ahidnâme*'s de 1614 sont reproduites par Kâtib Çelebî dans son *Fezleke* (voir *Cronici turceşti*, II, volume élaboré par M. Guboğlu, Bucureşti, 1974, pp. 70-71). Au-delà de quelques différences, inévitables, on est frappé par la ressemblance entre ces documents et l'acte accordé à Mihnea II en 1585: même formule (*dosta dost ve düşmana düşman*), mêmes obligations de la part du prince (paiement ponctuel et intégral du kharadj et des dons, soumission aux ordres de la Porte), mêmes obligations aussi de la part de la Porte (nomination du prince avec le consentement des raïas, c'est-à-dire du pays, non-immixtion dans les affaires intérieures du pays, défense du pays contre d'éventuelles agressions de l'étranger). Voir aussi Mihai Maxim, dans «Revista de istorie», tome 29, 10/1976, p. 1614.

[3] Şerban Papacostea, dans «Revista de istorie», tome 28, 1/1975, p. 139.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ce pays, par sa forme le document représente un acte de privilèges (le règne accordé à Mihnea II et la protection du pays par le sultan) ; *il marque ainsi la transition des ahidnâme's classiques, proprement dites, aux hatti-chérifs de privilèges, c'est-à-dire des anciens «traités de paix» (actes à caractère international) aux diplômes de privilège (actes à caractère interne).*

En fait, même si ces actes diffèrent par la forme, la diplomatique et leur dénomination d'une époque à l'autre, suivant le degré de dépendance des Pays roumains envers l'Empire ottoman, même si les obligations de ces pays arrivent à dépasser leurs privilèges, néanmoins, *en ce qui concerne leur fonction, on se trouve en présence du même genre d'actes: des actes garantissant les «privilèges» (du point de vue ottoman) ou droits (du point du vue roumain) des voïëvodats roumains*, qu'il s'agisse du «privilège» d'être laissés en paix par les Ottomans, lors d'une première étape[1], ou du «privilège»

[1] Au cours d'une première étape des rapports entre Etats égaux et souverains, les «capitulations» ottomanes — qui, malgré leur aspect formel d'actes de privilèges, tel que l'exigeait la conception islamique sur le droit des peuples — avaient une nuance de traités de paix, ne garantissaient aux Moldaves et aux Valaques que la paix (la non-agression) de la part de l'Empire ottoman, moyennant le paiement du kharadj, «rachat en argent de l'oppression» (D. Cantemir, *Descriptio Moldaviae,* éd. citée, p. 271), et éventuellement le droit de commercer dans les territoires ottomans. Pour la Moldavie, cette étape va à peu près du milieu du XVe siècle (règne de Petru Aron) au début du XVIe siècle (règne de Bogdan III cel Orb) avec les «capitulations» accordées à Petru Aron en 1456 (*Documente turceşti,* I, doc. 2) et à Etienne le Grand en 1479-1481. Pour la Valachie, cette étape correspond approximativement à la période 1391/1393-1462, sans que l'on puisse préciser la date ni le contenu d'une *ahidnâme* (I. Matei, *op. cit.*, Ière partie, pp. 70-72). Suivant les informations d'Ibn Kemal (qui mourut en 1535), une telle «convention» (*'ahd*) aurait été conclue après l'expédition du printemps de l'année de l'Hégire 794 (après mars 1392) (Mustafa Ali Mehmed, *Istoria turcilor,* Bucureşti, 1976, p. 127), ce qui confirme la conclusion des recherches de Şt. Ştefanescu, selon lesquelles une règlementation écrite des rapports osmano-valaques a dû avoir lieu vers 1391-1393 (Şt. Ştefanescu, *Tara Românească de la Basarab I «Intemeietorul» pâna la Mihai Viteazul*, Bucureşti, 1970, p. 116, note 39). Une *ahidnâme* fut accordée à Mircea l'Ancien en 1415 ou 1417, ainsi qu'à d'autres princes valaques sous le règne de Murad II (I. Matei, *op. cit.*, I, p. 71). Dès cette phase, la Valachie satisfaisait à certaines obligations militaires envers les Ottomans, ainsi qu'il ressort de la participation d'Alexandru Ier Aldea à l'expédition de Murad II dans Tara Barsei, de l'été 1432, et de celle de Vlad Dracul à la nouvelle expédition ottomane en Transylvanie, de août 1438. (Voir Virgil Ciociltan, *Intre sultan şi împarat: Vlad Dracul in 1438* (Entre le sultan et l'empereur: Vlad Dracul en 1438), «Revista de istorie», tome 29, 11/1976, pp. 1767-1789).

Ces obligations avaient toutefois pour origine — compte tenu de la formule *dosta dost ve düşmana düşman* — plutôt une alliance qu'une soumission proprement dite.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

de recevoir aide et protection de l'Empire à une deuxième étape[1] ou encore du «privilège» de conserver leur ancienne autonomie, à une troisième étape[2], celle où se situe notre document. C'est pourquoi nous estimons qu'autant les

---

[1]Au cours de la deuxième étape des rapports osmano-roumains, les «capitulations» renouvelées expriment des rapports de vassalité des Pays roumains vis-à-vis de l'Empire ottoman (D. Cantemir, *Descriptio Moldaviae,* éd. cit., pp. 52-53, 136-138, 178-179, 270-271; idem, *Istoria Imperiului otoman,* traduction roumaine par I. Hodoş, I, Bucureşti, 1876, pp. 271-273, 2775, note 40). Elles stipulent, outre le paiement régulier du kharadj, des obligations militaires nettes, peut-être aussi des obligations d'autre nature. En ce qui concerne la Valachie, l'orientation pro-ottomane des grands boyards et l'influence politique de la Porte deviennent de plus en plus manifestes. Cette étape va du règne de Bogdan III, pour la Moldavie, et de l'année 1462, pour la Valachie, jusque vers le milieu du XVIe siècle. La vassalité de la Moldavie, qui est entrée dans la tradition, trouve sa confirmation dans les documents d'archives récemment mis au jour [(Tahsin Gemil, *Din relatiile moldo-otomane in primul sferit al veacului al XVI-lea (pe marginea a doua documente din arhivele din Istanbul)],* «Anuarul Institutului de istorie şi arheologie "A. D. Xenopol"», Iaşi, IX, 1972, pp. 133-145). Selon ces documents, le prince de Moldavie transmet en 1511 à la Porte des informations sur la situation militaire des pays chrétiens voisins et, en 1521, se déclare «l'esclave de la Porte». Il se pourrait que Bogdan III (1504-1517) ait reçu une «capitulation». En tout cas, nous savons que son successeur, Ştefanita, «a montré ses *ahidnâme's*», à un officiel *turc* chargé d'établir la frontière entre la Moldavie et les *kaza*'s ottomanes voisines (Mustafa Ali Mehmed, *Istoria turcilor,* p. 129). Petru Rareş a peut-être reçu, lui aussi, un tel acte, car Ioan Zápolya déclarait en 1538 dans une lettre adressée à Kanuni Sultan Süleyman, que le prince de Moldavie «a transgressé l'*ahidnâme*» (communication faite par le pr Tayyib Gökbilgin, le 11 mai 1970, au IIème Congrès international d'études sud-est européennes d'Athènes, en marge de la communication de M.M. Alexandrescu-Dersca Bulgaru: *L'origine et l'importance historique des hâttichérifs accordés aux Principautés roumaines, thème-cadre 6-Privilèges et franchises*...). Pour ce qui est de la Valachie, l'année 1462 est restée dans la conscience des générations ultérieures comme la date de la reconnaissance de la suzeraineté ottomane : en 1601 les boyards valaques soulignaient que 140 années se sont écoulées depuis lors (Ion Matei, *op. cit.,* I, p. 67). D'après certains indices documentaires, des *ahidnâme*'s ont pu être accordées à Radu le Grand (fin du XVe siècle) (cf. M. A. Mehmed, *op. cit.*, p. 129; I. Matel, *art. cit.*, I, p. 71). De même, une *ahidnâme* a probablement été accordée (ou plutôt renouvelée) à Neagoe Basarab ou à l'un de ses successeurs (I. Matei, *art. cit.,* I, p. 72).

[2]Au cours d'une troisième étape, les «capitulations» accordées aux princes de Moldavie ou de Valachie expriment des rapports d'assujettissement (D. Cantemir, *Descr. Mold.,* pp. 270-271) des Pays roumains à l'Empire ottoman. L'étape commence après 1538, année cruciale pour les trois pays roumains en ce qui concerne leurs rapports avec la Porte. Şt. Andreescu croit que pour la Valachie l'année décisive a été 1559, lorsque «prend fin le troisième règne de Mirceau Ciobanu et que son fils Petru cel Tinar monte sur le trône, circonstance qui a marqué la défaite totale des boyards hostiles à Mircea et à la ligne proturque qu'il avait adoptée» (*Limitele cronologice ale dominatiei otomane,* «Revista de istorie», tome 27, 3/1974, pp. 409-410). Cependant, cette victoire est elle-même placée sous le signe des changements profonds dans les rapports de force qui se sont produits dans l'est et le sud-est de l'Europe après la «paix éternelle» polono-ottomane de 1525 et le désastre magyar de Mohács (1526), ainsi qu'après la campagne décisive de Süleyman en Moldavie, de 1538. Il faut tenir compte également des aspects économiques : l'accroissement massif du kharadj et les premières obligations commerciales envers Istanbul datent d'avant 1559 et d'après 1538, d'après des nouveaux documents turcs. Pour cette étape, qui couvre la plus grande partie des relations de la Moldavie et de la Valachie avec l'Empire ottoman, on connaît — même si elles ne présentent plus la forme classique des *ahidnâme*'s — les «capitulations» (*imtiyâzât)* suivantes: pour la Moldavie, l'acte accordé à Ştefan Lacusta en 1538 : *Tarih-i Peçevî* (Histoire de Peçevi), dans Cronici turceşti, I, p. 480-481; voir aussi N. Beldiceanu, *Problema tratatelor Moldovei eu Poarta in lumina Cronicii lui Peçevi,* «Balcania», V, 1, Bucureşti, MCMXLII, p. 407; celui accordé à Ieremia Movila vers 1598-1599 (ainsi qu'il ressort du passage cité plus haut de Miron Costin); le *berat* accordé à Al. Iliaş en 1620 (Ahmed Féridun Ruxanzade, *Münşe'at es-selâtin* (Correspondance des sultans), II, Istanbul, 1265/1849, pp. 398-399 et A. Antálffy, *Münş'at al lui Ahmed Feridun Ruxanzâde et-tevki, ca izvor pentru istoria românilor,* «Buletinul Comisiei istorice a României», XIII, Bucureşti, 1934, pp. 13-16); pour la Valachie: le document donné à Mihnea II en 1585, une '*ahdnâme (berat)* pour Michel le Brave en 1598-1599 ; pour les deux pays, voir également les hatti-chérifs accordés par Abdülhamid I et Selim III entre 1774-1802, surtout des hattichérifs de 1774, 1791 et 1802, et le *sened* de 1783 (toute la bibliographie dans M. Guboglu, *Paleografia*, p. 17).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ahidnâme's que les *berat*'s et les *hattichérifs* peuvent être englobés *conventionnellement* dans la même catégorie d'actes de privilèges (*imtiyâzât*)[1].

Du reste, les formes extérieures et les dénominations de ces actes peuvent facilement être confondues. Ainsi, l'acte émis par Mehmed II pour Petru Aron en 1456 a été considéré pendant un certain temps comme un simple privilège commercial (comme si les capitulations ottomanes classiques, telles que celles accordées à Venise et à la France, n'avaient pas été en premier lieu elles aussi des privilèges commerciaux), tandis que celui accordé par le même sultan à Etienne le Grand a été considéré à un moment donné par son éditeur comme un *firman* ou un ordre (*hükm*), quoique les deux documents aient un caractère indubitable de traités de paix, c'est-à-dire d'*ahidnâme*. Le Pr. Halil İnalcık a montré que les *ahidnâme*'s, «comme tout acte de privilèges, étaient rédigés suivant la forme des *berat*'s (appelés aussi *nişan*)»[2] et que, lorsqu'il y avait des points (ou des articles) supplémentaires à ajouter aux «capitulations» (*ahidnâme*) accordés aux États européens, on le faisait par voie de hattichérifs, lesquels étaient ensuite inclus dans les «capitulations» renouvelées[3] ; ou bien ces «capitulations» pouvaient revêtir tout simplement la forme des hattichérifs ; par exemple, en 1634, le sultan a reconnu le comte de Césy comme ambassadeur du roi de France *par un hattichérif,* quoique ce fut une affaire de politique étrangère[4]. Cette préférence pour les hattichérifs a été relevée par Mithat Sertoğlu à partir du règne de Murad III (1574-1595): jusqu'alors les hattichérifs n'étaient émis que très rarement et seulement pour un nombre restreint de problèmes, mais à partir du règne de Murad III ils se multiplient considérablement et comprennent un large éventail de domaines[5].

Remarquons, en outre, que les *ahidnâme*'s accordés à la Transylvanie ont évolué eux aussi, au XVIIe siècle, dans le sens des *berat*'s de nomination

---

[1]Certes, les *ahidnâme*'s et les hattichérifs ne doivent pas être confondus comme *forme* et, dans quelques mesure, comme contenu, mais G. G. Florescu a raison de leur assigner la même fonction juridique (*L'aspect juridique des khatt-i chérifs. Contributions à l'étude des relations de l'Empire ottoman avec les Principautés Roumaines*, «Studia et Acta Orientalia», I, Bucarest, 1958, p. 146). La fonction de «instruments de réalisation des relations internationales» des hattichérifs a été confirmée aussi par le pr H. İnalcık İmtiyâzât. Voir aussi I. Matei, *art. cit.*, II, pp. 83-84, n. 7.

[2]H. İnalcık, *Imtiyazât*, p. 1179. Voir, par exemple, les *ahidnâme*'s de 1580 et 1601, accordées aux Anglais et nommées dans le texte tant *nişan* que *ahidnâme;* publiées par A.N. Kurat: *Türk-İngiliz münasebetlerinin başlangıcı ve gelişmesi (1553-1610)* (Le début et le développement des relations turco-anglaises…), Ankara, 1953, pp. 182-186 et 204-208.

[3]H. İnalcık, *Imtiyâzât,* p. 1179.

[4]*Ibidem,* p. 1180.

[5]Midhat Sertoğlu, *Resimli Osmanlı Tarihi Ansiklopedisi* (Encyclopédie illustrée de l'histoire ottomane), Istanbul, 1958, p. 136.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

des princes, tout en conservant dans le texte leur ancienne dénomination[1].

De toute façon, *au-delà des formes et de la dénomination de ces «capitulations»*, qui ne représentent après tout qu'un aspect secondaire du problème, *ce qui importe vraiment c'est que ces actes, qui confirment les droits autonomes de la Moldavie et de la Valachie vis-à-vis de la Porte, n'ont pas cessé d'être accordés au milieu du XVIe siècle* (lorsque la domination ottomane a été effectivement instauré dans ces pays). *Bien au contraire, même si ce n'était plus sous la forme d'ahidnâme*[2], *ils ont continué à être accordés sous forme de berat et de hattichérifs,* modification qui marque l'existence d'une nouvelle réalité historique, d'une nouvelle étape dans les relations entre l'Empire ottoman et les Pays roumains. *Quant à leur contenu, ils continuent à remplir le même rôle historique : actes garantissant les droits des Pays roumains par rapport à la Porte. Ce qui, de toute manière, nous semble essentiel, c'est le fait que ces actes existaient et que les Roumains pouvaient les invoquer* pour réprimer les abus des Ottomans et, plus tard, dans la rédaction des boyards roumains de 1772[3], sur la base d'une réalité historique — de s'en servir «comme moyens de défense contre les tendances expansionnistes de l'étranger, dans les cadre de la lutte pour la création d'un État roumain unitaire et indépendant»[4], réussissant à les imposer comme actes de droit international.

Du reste, pour peu que l'on analyse les *circonstances* dans lesquelles ces actes garantissant les droits autonomes des Pays roumains vis-à-vis de la Porte furent émis, on constate que la Porte a été, en fait, obligée de les émettre *à des moments critiques,* lorsque sa domination dans ces pays était contestée, soit qu'elle fût réellement affaiblie par la lutte des Roumains pour la sauvegarde de leurs droits légitimes, soit que le contexte international fût propice à cette lutte. Ainsi, pour ne nous référer qu'à la seconde période de l'histoire des «capitulations», on s'aperçoit que l'acte de 1538 reconnaissant les droits de la Moldavie fut émis à la suite de la lutte antiottomane de Petru Rareş ; celui de 1585, après la tentative de révolte du prince de Valachie Petru Cercel (qui

---

[1] Ainsi, le 13 zilkade 1063/5 octobre 1653, les «aïans» de Transylvanie et le prince György Rákoczi II lui-même sollicitaient à la Porte une *ahidnâme,* ainsi que les insignes du pouvoir (drapeau, queue de cheval, masse d'armes, cheval et sabre) pour leur élu, Ferencz Rákoczi, le fils du prince régnant (TKSMA-Istanbul, nos. 6462 et 5909, DGAS-Bucureşti, microfilme Turcia, Rouleau 4, c. 296-297 et 311).

[2] I. Matei, *art. cit.,* I, p. 72. Et M. Mehmed considère que «ultérieurement elles (les *ahidnâme*'s) sont tombées en désuétude» (*Istoria turcitor,* p. 129). Pour la Transylvanie, des *ahidnâme*'s ont encore été accordées en 1571, 1581, 1608, 1614, 1631, 1649. Les différences entre les actes réglementant les rapports de la Porte avec les trois pays roumains (Moldavie et Valachie, d'une part, Transylvanie de l'autre) sont significatives pour les positions respectives des parties.

[3] Voir, par exemple, D. A. Sturdza-C. Colescu-Vartic, *Acte şi documente relative la istoria Renaşterii României,* vol. I, Bucureşti, 1888, pp. 1-8.

[4] Şt. Ştefanescu, op. cit., pp. 139-140; voir aussi M. M. Alexandrescu Dersca, *Rolui hatişerifurilor de privilegii in limitarea obligatiilor catre Poarta (1774-1802),* «Studii», 1958, XI, 6, p. 103 et suiv.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

s'enfuit en Transylvanie en avril 1585) ; celui de 1598-1599 (la date précise reste encore à établir) fut accordé à Ieremia Movila lors de la guerre antiottomane menée par Michel de Brave, à laquelle avaient pris part deux des prédécesseurs de Ieremia Movila sur le trône de la Moldavie (le prince Aron et Stefan Razvan) ; l'acte de l'automne 1620 fut accordé à Alexandru Iliaş à la suite de la révolte anti-ottomane de Gaspar Gratiani, etc. De même, *et surtout*, l'*Empire ottoman ait dû tenir compte de la situation internationale*: en l'espèce, de celle créée par son conflit avec l'Iran (1578-1590) ; d'autres fois, de la nature de ses rapports avec la Pologne et l'Empire des Habsbourg.

Pour conclure, nous soulignerons que l'importance de l'acte de 1585 — que nous pouvons classifier, à la lumière des considérations ci-dessus, dans la catégorie des *imtiyâzât* [1] — réside dans le fait que, d'une part, du point de vue de la forme, il marque la transition des *ahidnâme*'s aux hattichérifs de privilèges[2] et que, d'une autre part, du point de vue du contenu, il prouve une fois de plus, à côté des autres actes officiels de la Porte de la seconde moitié du XVIe siècle signalés dans notre exposé, *l'authenticité du contenu* des textes de 1772, authenticité d'ailleurs reconnue par le délégué officiel de la Porte à la Conférence de Paris, du 10 août 1858. Ainsi, nous souscrivons à l'opinion formulée par le Pr. Ştefan Ştefanescu, à savoir que «dans la rédaction du XVIIIe siècle des «capitulations», les auteurs sont partis de situations, de fait réelles, que la tradition historique a conservées, transmises et parfois complétées d'éléments spécifiques, propres à certaines périodes, mais qui n'en reposent pas moins sur un indéniable fonds historique réel»[3] ; nous ajouterons seulement que, même si cette rédaction ne respecte point les formes spécifiques

---

[1] La preuve qu'il en est bien ainsi, c'est qu'en 1583, donc peu avant 1585, le prédecesseur de Mihnea, le voïévode Petru Cercel, invoquait à Istanbul les «capitulations» (I. Matei, *Quelques problèmes*, I, p. 67), que Mihnea allait obtenir par l'acte de 1585. Notons par ailleurs qu'un étranger de passage en Valachie au XVIIIe siècle, le Français Jean-Claude Flachat, marchand important auprès du Palais Impérial, écrivait à propos de Constantin Mavrocordat: «toutes les fois qu'il manque d'exactitude à payer le tribut qu'il doit à la Porte, (...) ou de *fidélité aux capitulations,* il doit s'attendre à être déposé, et souvent même est-il en danger de perdre la tête» (souligné par nous — M. M.). (N. Iorga, *Ştiri noua despre biblioteca Mavrocordatilor şi despre viata munteneasca in timpul lui Constantin voda Mavrocordat.*, dans «Analele Academiei Române, Mem]. Sec. Ist.», S. III, tom. VI (1926), pp. 153-154. En ce qui concerne la Moldavie, le Français de la Croix — tout comme le chroniqueur roumain Gr. Ureche — savait en 1676 que Bogdan III s'était soumis de son plein gré au sultan «moyennant un tribut annuel, établi sur la base des capitulations» (Fr. Babinger, *O relatiune neobservata despre Moldova sub domnia lui Antonie Voda Russet (1676), «Analele Acad. Rom. Mem. Sect. Ist.»* S. II, t. XIX, 1937, pp. 122-136). Même les hâttichérifs émis par Selim III étaient désignés par le *kapu kehaya* de Constantin Ipsilanti comme «les dernières capitulations de la province de Valachie avec la Porte» (I. Matei, *op. cit.*, II, pp. 83-84, note 7).

[2] Ion Matei a également remarqué que «la persistance des formulations empruntées aux anciens '*ahdnâme* peut encore être observée au début du XVIIIe siècle dans les documents de nomination des voïévodes de la Moldavie» (*op. cit.*, I, p. 72). Aujourd'hui, on est en droit d'affirmer que cette situation est valable aussi pour la Valachie pendant le dernier quart du XVIe siècle. De même, M. A. Mehmed a souligné que quoique les *ahidnâme*'s fussent tombées en désuétude, «leurs éléments ont été englobés peu à peu dans une série de firmans spéciaux, de règlements, nommés *nizam*» (*Istoria turcilor,* p. 129).

[3] Şt. Ştefanescu, *op. cit.*, p. 117.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

de la diplomatique turco-osmane et les normes du droit islamique[1] — elle est néanmoins *fondée sur des actes réels et officiels de la Porte*[2], ainsi que nous l'avons démontré ; sur des actes reconnaissant la pleine auto-administration des Principautés.

ANNEXE

(Başbakanlık Arşivi, Istanbul, fonds *Maliyeden Müdevver Defterleri* / Registres émanant des Finances, no. 17.932, pp. 11-12, *berat* ou *nişan* accordé à Mihnea II le 22 ramazan 993/17 septembre 1585, lui confirmant pour la seconde fois le trône de la Valachie, accordé le 28 rebiülevvel 993/30 mars 1585; Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane. Fasc. I. Izvoare documentare şi juridice* (Recueil des textes ottomans. Fasc. I. Sources documentaires et juridiques, Centrul de Multiplicare al Universitatii din Bucureşti, Bucureşti, 1974, doc. 14, pp. 62-68).

Texte:

«Ba hatt-ı humâyun

Yazıldı

Nişan-ı humayun oldur ki vilâyet-i Eflâk voyvodası iken mürd olan Aleksandre'nin (2) oğlu olub sabık Eflâk voyvodası olan vâk'î Mihne'nin minnet-i mezid-i inâyetim (3) zuhura getürüb 993 rebiülevvelinin yirmi sekizinci gününde sana yine Eflâk voyvodalığın (4) yetmiş kere yüz bin akçe ile tevcih ve tâyin edüb bu berat-ı humâyunu (5) verdüm ve buyurdum ki beyd-el-yevm emrim mucebince vilâyet-i mezbureye voyvoda olub (6) Dergâh-i Mu'allâma ubudiyeti ve ida-i hizmet lâzımsa sermâye-i devlet bilüb (7) hıfz-u heraset-i memleket ve emn-u âman-ı râyet babında enva-i ikdam ve ihsan-ı ihtimamet (8) zuhura getüre ve vilâyet-i mezbureden tâyin olunan haraçların sal-ı be-sal bî-kusûr (9) ve lâ-kesür sahîh-el-vezn kâmil ayâr vaktinde irsal edüb ihmalden hazer eyliye (10) ve bundan gayri verilügelen nesneleri dahi

---

[1]Voir: H. İnalcık, art. *Imtiyazât,* EI^2, pp. 1179-1180; G. G. Florescu, *art. cit.,* pp. 121-147; I. Matei, *op. cit.*, I-II; M. A. Mehmed, *op. cit.,* p. 163; M. Khadduri, *War and Peace in the Law of Islam*, The John Hopkins Press, Richmond, Virginia (USA), 1955, chap. XVII, *Status of the Dhimmis*, pp. 196-198; chap. III, *The Muslim Law of Nations*, pp. 42-51 et chap. V, *The Doctrine of Jihad,* pp. 55-73; Du Chaurroy, *Législation musulmane sunnite, rite hanéfi*, 6e article (sur *aman*), dans «Journal Asiatique», IVe série, tome XVIII (sept.— octobre 1851), pp. 298-314, etc.

[2]Cette opinion a été exprimée aussi par N. Beldiceanu (*op. cit.,* pp. 393-407), A. Decei (*op. cit.*, pp. 465-494), M. M. Alexandrescu-Dersca (*Rolul hatişerifurilor,* p. 104, note 1), M. Guboglu (*Paleografia,* p. 17), M. Mehmed (*Istoria turcilor,* p. 128), I. Matei (*Quelques problèmes*, I, pp. 66-77) et par les professeurs turcs Tayyib Gökbilgin (Athènes, mai 1970) et Halil İnalcık (Ankara, septembre 1970, au VIIème Congrès d'histoire turque).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

bîkusûr vaktiyle vere ve vüzerâ-i (11) izâm ve Rumeli beğlerbeğisine ve sayir erkân-ı devlete sal-ı be-sal verilügelen âdet (12) uslüb üzere her birine ida ede ve vilâyet-i mezbure şemşirimiz tehiz (?) te'sirimiz ile (13) feth olunmuşdu. Memleket vacib el-himâyemizdir reayası dahi haraç-güzârlarımdır (14) bir ferde zulüm ve te'adi olunduğuna ihtam yokdur ve vilâyet-i mezburenin kadimî (15) adet ne ise anugele amel olunub reayasına âsla zulüm ve te'adi olunmıya (16) (ve) + vilâyet-i mezburenin beğleri ve logofetleri ve bolarları ve kinezleri müşarileyhi (17) (...) + emr-i humâyunumla voyvoda bilüb ferman-ı şerifime muvafık umurde (18) (ita) + at ederler ve mezbur voyvoda hükûmlerin ki Yüce Dergâhımdan sâdır olan (19) (ev+) âmir-i 'âliyeme rayet eyliye emrime imsal üzere Hızâne-i 'Amireme (20) (vüzerâ-i) izâma ve Rumeli beğlerbeğisine ve sayır erkâna veregeldüğü (21) nesneleri vakti geçürmiye bî-kusûr verüb *dosta dost ve düşmana düşman olub* (22) ve Dergâh-ı Mu'allâmdan irsal olunan evâmir-i şerifeye iznal eyliyüb kemal (23) istikamet üzere olâ ve vilâyet-i Eflâka gelüb rencberlik edenlerün mallarına (24) ve canlarına vech-i afet alucak kimesne dâhil ve taaruz etmiyüb incide ve rahmete verüb (25) uşandırmıya kemal emn-u aman üzere olâlar ve vüzera-i alim ikdarımdan (26) ve beğlerbeğilerimden ve beğlerimden ve Bab-ı Saadetim kullarından ve gayiriden âsla ve katîyyen (27) Eflâk vilâyetine ve beglerine ve logofetlerine ve bolarlarına ve kinezlerine ve reayasına (28) ve oğullarına ve kızlarına ve ... (?) ve sayir emval ve esbablarına dahil ve taarruz etmiyeler (29) ve Memâlik-i Mahrusem'den eğer reaya ve tüccardan vilâyet-i Eflâka varub vefat edenlerün (30) varisleri anda hazır bulunur ise metrukâtı anda teslim ede ve varisleri hazır bulunmazsa (31) ... (?) müşarileyh voyvoda... (?) defter edüb her ne ise yarar adamı (32) Dergâh-i Muallama göndere.

Şöyle bileler!»

+ Coupure dans le document.

Traduction:

«Par *hatt-i humâyun*

Il a été écrit.

L'insigne impérial (*nişan-ı humâyun*)[1], est le suivant : pour marquer ma haute faveur envers le *voïëvode* Mihnea[2], fils d'Alexandru[3], mort pendant qu'il était prince du vilâyet d'Eflâk, et qui a été auparavant lui-même voïévode

---

[1]De Murad III (1574-1595).
[2]Mihnea I «Turcitul», second règne (1585-1591).
[3]Alexandru II Mircea (juin 1568-sept. 1577, avec un intermezzo Vintila : mai 1574).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

d'Eflâk[1], je lui ai accordé le 28 rebiülevvel 993[2] le faveur de régner sur la Valachie (*Eflâk voyvodalığı*), avec (l'obligation de payer annuellement) 70 fois 100.000 aspres[3], je lui ai donné ce berat impérial (*berat-ı humâyun*) et j'ai ordonné comme suit: étant prince du susmentionné vilayet selon mon magnifique ordre, qu'il se montre soumis envers mon Seuil sublime (*Dergâh-ı Muâllam*), et s'il est nécessaire d'accomplir un service, qu'il connaisse les possibilités de l'État (*sermâye-i devlet*)[4]; quant à la défense et à la protection du pays et à la tranquillité et à la sécurité (*emn-u aman*) de ses sujets, qu'il fasse preuve de diligence sous tous les rapports et d'un grand zèle. Qu'il envoie chaque année du susmentionné vilayet le *kharadj* établi (pour les infidèles) sans manque, en monnaie non rognée, dans les proportions (d'or et d'argent) convenables, avec le poids entier et à temps, qu'il se garde bien de toute négligence à ce sujet et, en outre, qu'il donne, à temps et sans manque, ce que la coutume veut que l'on donne (à la Porte). Qu'il paye chaque année aux grands vizirs et aux autres dignitaires (de l'État) ce qu'il est convenu de donner à chacun, selon la coutume. Le dénommé vilâyet a été conquis au tranchant de notre sabre et le pays se trouve sous nôtre due protection et ses sujets (*reayası*) me payent le kharadj. Il n'existe aucune raison pour que même un seul individu soit opprimé. Et quelles qu'aient été les anciennes coutumes dudit vilayet, que le susnommé agisse selon elles et qu'il n'existe aucune vexation et aucune oppression pour ses sujets.

Que les princes (*beğler*), les logothètes (*logofetler*), les boyards (*bolarlar*) et les knèzes (*kinezler*)[5] dudit vilayet reconnaissent le dénommé (Mihnea) pour voïévode, nommé par mon ordre impérial, et qu'ils se soumettent à lui en tout ce qui est conforme à mon illustre firman. Et que le dénommé voïévode se soumette à mes hauts ordres, qui émanent glorieusement de mon Seuil élevé, qu'il agisse suivant mon ordre qu'il donne ce qui est donné habituellement à mon Trésor Impérial (*Hızane-i 'Amire*) et aux grands vizirs (*vüzera-i izam*) et au beylerbey de Roumélie et aux autres dignitaires, qu'il le leur donne à temps et sans manque.

Que (le dénommé prince) *soit ami de* (*mes*) *amis et ennemi de* (*mes*) *ennemis* (*dosta dost ve düşmana düşman olub*) et qu'il se soumette à mes

---

[1]Entre les années 1577-1583. Au XVIe siècle, *vilâyet* (utilisé également pour la France ou la Pologne) ne désignait obligatoirement «province», mais «pays», «contrée».

[2]30 mars 1585.

[3]7.000.000 aspres. Détails chez Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane,* doc. 14, p. 67, note 5.

[4]*Sermaye-i devlet* signifie textuellement «le capital de l'État». Cependant, bien que le terme *sermaye* fût employé au XVIe siècle, par exemple pour désigner le fonds de réserve pour l'approvisionnement d'Istanbul (10.000 pièces d'or prélevées sur les juifs de la capitale), on ne saurait lui attribuer le sens de «capital» dans l'acception moderne du terme.

[5]S'agit-il d'une confusion avec les Vlaques balkaniques ? La présence dans le texte de ce *kinezler* est difficile à expliquer.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

illustres ordres envoyés de mon Seuil sublime, qu'il soit d'une honnêteté absolue (*kemal istikamet üzere ola*).

Que personne ne touche à la marchandise ou à la vie de ceux qui viennent pour des affaires commerciales dans le vilayet d'Eflak, ne leur cause le moindre désagrément ou dommage, ni ne les mécontente, mais qu'ils soient pleinement en paix et sécurité (*kemal emn-u aman üzere olalar*).

Que personne parmi mes vizirs, ni parmi les beylerbeys, ni parmi les dignitaires de ma Porte de Félicité (*Bab-ı Saadetim*), ni parmi d'autres catégories ne touchent jamais et de quelque façon que ce soit (*asla ve katiyyen*) au vilayet d'Eflak, ni à ses beys, ni à ses logothètes, ni à ses boyards, ni à ses knèzes, ni à sa raïa, ni à ses fils et à ses filles, ni à …[1] ses marchandises et à ses biens.

Et qu'il vient dans le vilayet d'Eflâk des raïas ou des marchands (*tüccar*) de mes Pays bien gardés (*Memâlik-i Mahrusem*)[2] (et s'ils y meurent), alors, s'il y a là-bas des héritiers des défunts, que l'héritage leur soit remis, et s'il n'existe pas d'héritiers, (alors), que par les soins du susmentionné (voïévode) on dresse un inventaire (des biens laissés par le mort), qu'on les consigne dans le *defter* et que l'on envoie tout ce qu'il y aura par un homme capable à mon Seuil sublime[3].

Ainsi soit-il connu (*şöyle bileler*) !»

---

[1] Lecture difficile.

[2] L'Empire ottoman (bien-gardé par Allah et padischah).

[3] Pour l'héritage des sujets ottomans morts en Valachie, voir aussi l'ordre de Süleyman Kanuni adressé au prince de ce pays Petru cel Tinar, du 11 şaban 967/7 mai 1560 (publié par Mihai Maxim, dans «Fontes Orientales», III, Moscou, 1974, pp. 260-262, doc. 2).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

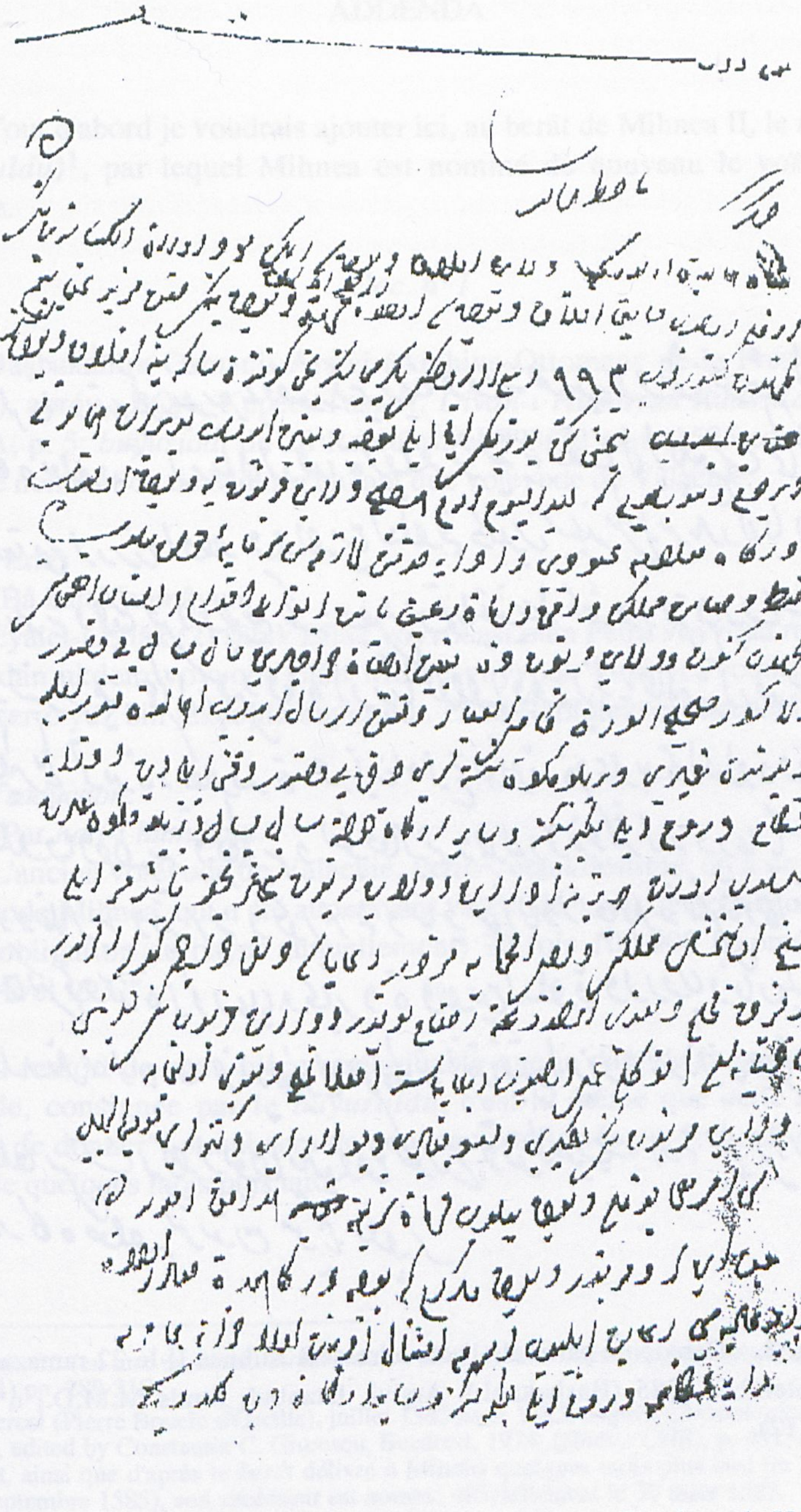

Fig. 1. - Première partie de l'acte adressé à Mihnea II, prince de Valachie, le 22 ramazan 993/17 septembre 1585 (Başbakanlık Arşivi, Istanbul, fonds M.M.D., n° 17.932, p. 11).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Fig. 2. - Deuxième partie de l'acte adressé à Mihnea II le 22 ramazan 993/17 septembre 1585 (Başbakanlık Arşivi, Istanbul, fonds M.M.D., n° 17.932, p. 12).

ADDENDA

Tout d'abord je voudrais ajouter ici, au berât de Mihnea II, le *buyuruldı (buyuruldu)*[1], par lequel Mihnea est nommé de nouveau le voïévode de Valachie.

Doc. n° 1

Başbakanlık Osmanlı Arşivi (Archive Ottomane de la Présidence du Conseil), abrév.: BOA, Kepeci Tasnifi, *Divân-ı Humâyun Ruûs Kalemi*, no. 246/39A, p. 5: *buyuruldı* du 28 Rebiülevvel 993/30 mars 1585 concernant la nouvelle nomination de Mihnea en tant que voïevode de Valachie.

Texte:

"Bâ hatt-ı humâyun.

Eyâlet-i Eflâk (2) sâbık Eflâk voyvodası olân Petru voyvoda ref' olunub (3) bundan akdem voyvoda olân Mihne voyvoda yine voyvoda olmak (4) yetmiş kerre yüz bin [akçe]ile buyuruldı. Fî 28 Rebiülevvel sene 993".

Traduction:

"Par *hatt-ı humâyun*.

L'ancien voïévode de Valachie, Petru[2], étant destitué, on a ordonné que le voïévode Mihnea, qui a été auparavant voïévode[3], soit de nouveau voïévode avec (l'obligation de payer annuellement) 70 fois 100.000 [aspres][4]. Le 28 Rebiülevvel 993[5]".

Il ressort de cette pièce remarquable que la date de la nomination du voïévode, consignée par le *buyuruldu*, c'est la même que celle du *tevcih* ("action de donner") et qui sera de nouveau confirmée par le *berât* délivré au voïévode quelques mois plus tard.

---

[1]Sur *buyuruldı* (en turc moderne: *buyuruldu*), voir: İ. Hakkı Uzunçarşılı *Buyuruldu*, "Belleten", c. 5 (1941) pp. 289-318.

[2]Petru Cercel (Pierre Boucle d'Oreille), juillet 1583-avril 1585, d'après *Chronological History of Romania*, edited by Constantin C. Giurescu, Bucarest, 1974, (abrév.: *CHR*), p. 451; d'après notre document, ainsi que d'après le *berât* délivré à Mihnea quelques mois plus tard (le 22 Ramazan 993/17 septembre 1585), son succeseur est nommé officiellement le 30 mars 1585.

[3]Mihnea II "Turcitul" (le Turquifié), premier règne, 1577 après sept.-1583, juillet (*CHR*, p. 451).

[4]C'est-à-dire 7 millions aspres (environs 60.000 pièces d'or ou 90.000 grands thalers autrichiens ou de réals espagnols, au cours officiel d'encaissement du Trésor ottoman de 118 aspres pour 1 *altun* et 78 aspres pour 1 *gurûş-u tâm / Kâmil guruş = Joachimstaler (daalder, dollar, etc) = realos (rial guruş)*.

[5]Le 30 mars 1585 (nouveau style ; le 20 mars 1585 l'ancien style).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

D'ailleurs on peut retrouver explicitiment cette trinité: *buyuruldu (buyurdum ki)* — *tevcih* (parfois: *tevcih ve teşrif* ou *teşrif ve tevcih*)[5bis] — *berât* dans le texte même du nôtre *berât*.

Donc, on peut considerer comme le début officiel, légal d'un règne voïévodal soit la date consignée dans le *buyuruldu*, soit la date d'enregistrement du *tevcih* (ou même du *teşrif*), ou bien, enfin, la date mentionnée dans le *berât*.

La nomination et l'investiture avec les insignes du pouvoir (lat. *insignia,* en turc *hükümet alâmetleri*) à la Cour d'Istanbul étaient poursuites par deux autres cérémonies (du sacre) à savoir à la Patriarchie oecouménique d'Istanbul et dans les capitales des Principautés[5c]. La dernière marque, on peut dire, le commencement effectif du règne respectif. C'est ici, dans cette différence des dates entre les deux actes, qu'il faut trouver la source des chronologies différentes des règnes princiers.

Il faut aussi observer que ce n'est pas par hasard qu'on fait mention au commrencement du *berât* de l'origine princière de Mihnea : on respectait aussi la tradition du pays, conformément à la quelle on accordait le trône seulement aux candidats de souche voïévodale. C'est aussi intéressant d'observer qu'en dépit de l'embrassement de l'Islâm en 1591 par l'ex-voïévode Mihnea, devenu Mehmed et nommé *Silistre sancağıbeyi*, les Ottomans appellaient son fils, à l'occasion de l'avènement de celui-ci au trône de Valachie, en 1601, *veled-i Mihne* (ou *Mihne oğlu*), "le fils (du voïévode) Mihnea" et pas le fils du *sancakbeyi* Mehmed[1]. (D'ailleurs, on verra *infra* parmi ces nouveaux documents de *Ruznâmçe Defterleri*, que pour Iliaş, l'ex-voïévode de Moldavie qui a embrassé l'Islâm en 1551, on a continué même après cet évènement d'utiliser le titre voïévodal).

Enfin on peut ajouter que pendant son (deuxième) règne Mihnea a accordé beaucoup de "recommandations" aux dignitaires (et militaires) ottomans en vue de leur promotion ou de la majoration de leur *timar* ou *ulûfe*. Il ressort des *Ruûs Defterleri* qu'il a été le plus actif de ce point de vue de tous les voïévodes roumains du XVIe siècle, ce qui reflête son intérêt d'élargir le cercle de ses amis ottomans, qui pourraient lui être utils dans son ambition — transmise aussi à son fils — de rester le plus long que possible muni du pouvoir. C'est ainsi que durant le seul intervalle 11 Şevval 993 /6.X.1585 - 22

5bis Voir, par ex., BOA, KPT, 1773/10 (*Ruznâmçe Defteri*), p. 111 et 138.

5c Voir Corina Nicolescu, *Le couronnement "încoronatia". Contribution à l'histoire du cérémonial roumain,* "RÉSEE", 4/1976, p. 662-663.

1 BOA, KPT-1882/20 (*Ruznâmçe Defteri*) p. 1 et p. 29, documents du 26 Rebi II 1010/24.X.1601 (la reception des *insignia*), doc. du 9 Şevvâl 1010/2.IV.1602; 1782/19, p. 5, doc du 8 Şevvâl 1010/1.IV.1602; KPT, 1880/18, p. 19, et KPT, 1883/21, p. 4, doc. de la même date et avec le même contenu: la restitution du *ser'-i âlem* de *veled-i Mihne* qui s'est enfui (*firâr kerde*).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Safer 994/12.II.1586, donc pendant 4 mois, Mihnea a donné au moins 11 recommandations[1]. Parmi ces recommandations, il y en une en faveur de son néveu Vlad qui — hélas ! — est devenu quelque temps plus tard (en 1589) son rival au trône de la Valachie[2].

En voilà le *buyuruldu* consignant le résultat favorable de cette recommandation et qui met en lumière cet aspect moins connu du statut des voïévodes moldo-valaques.

Doc. n° 2

BOA, KPT, *Divan-ı Humâyun Ruûs Kalemi*, no. 246/39A, p. 27: *buyuruldu* (ordre) du 24 Şaban 993/21.VIII.1585 concernant l'approbation de la majoration de la solde (*ulûfe*) de Vlad, neveu de Mihnea, voïévode de Valachie (à la recommandation de celui-ci).

Texte:
"Fî 24 Ş<aban>sene 993
...
Bâ hatt-ı humâyun
Hâlâ Eflâk voyvodası karındâşı oğlu olân İvlâd (2) veled-i Miloş nâm zimminin ulûfesine beş akçe terakkı olmak (3) buyuruldı".

Traduction:
"Le 24 Şaban 993[3]
Par *hatt-ı humâyûn*.
On a ordonné de majorer avec 5 akçe la solde (*ulufe*) du non-musulman (*zimmi*) Vlâd[4], le fils de *Miloş*[5], frère du voïévode actuel de Valachie"[6].

---

[1]BOA, KPT, 246/39A (*Divan-ı Humâyun Ruûs Kalemi*), pp. 23, 24, 27, 39, 41 66, 104, 119, 133, 168, 192.

[2]Après 4 ans, le 15 Ramazan 997/28.VII.1589 (BOA, KPT-1773/10, *Ruznâmçe Defteri*, p. 111) c'était lui qui était nommé en tant que nouveau voïévode de Valachie au lieu de Mihnea et honoré avec des insignes du pouvoir (*teşrif ve tevcih be Ivlâdi ki voyvoda-i cedid-i vilâyet-i Eflâk şud becây-ı Mihne voyvoda ki ref' şud*) ; le même jour (KPT-1772/9, p. 76) il payait son *peşkeş* "au temps du baise-main" du padischah *der vakt-i destbûs*). Mais exactement après un mois, le 15 Şevval 997/27.VIII.1589 (KPT- 1773/10, p. 138), c'était Mihnea à son tour, qui était nommé 'nouveau voïévode" et honoré avec les *insignia* au lieu d'*Ivlâdi voyvoda* qui mourut (!) (*teşrif ve tevcih be Mihne ki voyvoda-i cedid vilâyet-i Eflâk şud becây-ı Ivlâdi voyvoda ki mürd şud*). En fait, Mihnea tout ce temps-là n'a pas cessé d'être le voïévode effectif du pays ce qui est prouvé par la présentation du *peşkeş* au padischah au temps du baise-main qu'il a fait (*der vakt-i destbûs kerde*) le 10 Şevval 997/22.VIII.1589 (KPT-1772/9, p. 96), c'est-à-dire avant même d'être formellement nommé et investi avec les *insignia*.

[3]11/21.VIII.1585

[4]Voir *supra* note 2

[5]Miloş et Alexandre, fils de Mircea Ciobanul (*veledân-ı Mirçe*), furent payés par le Trésor ottoman, en tant que *müteferrika* (D.BRZ — 26.617, op. 239, doc. du 8 Zilka'de 962/24.IX.1555).

[6]Mihnea II (1577-1583, 1585-1591), mais voir aussi note 2.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

En ce qui concerne la question — controversée — de l'appartenance des Pays roumains aux "Pays-bien-gardés" (*Memâlik-i Mahruse*), et donc du statut des voïévodes roumains en tant que princes autonomes ou, simplement, des dignitaires ottomans, il faut préciser que le point de vue de la Porte changeait selon les circonstances. D'une part, à partir de Kanunî Sultan Süleyman (1531), la Porte affirmait que les voïévodes de Moldavie et de Valachie sont comme les autres *sancakbeyi* de l'Empire, par exemple de Bosnie et de Semendrie[1].

D'après Mihnea Berindei et Gilles Veinstein, "L'assimilation des deux pays roumains aux *sanğaq* de Bosna et de Semendire était sans doute abusive ; elle ne correspondait aucunement à la réalité politique et relevait plutôt de la réthorique ottomane"[2]. En même temps, le sultan considérait les sujets roumains comme les autres sujets de l'Empire[3]. Cette interprétation était fondée, il est vrai, sur le droit hanéfi, qui ne reconnaissait pas l'éxistence de *dâr al-'ahd* (Terre de l'engagement) en tant que zone intermédiaire entre *dâr al-Islâm* (Terre de l'Islam) et *dâr al-harb* (Terre de la guerre). Mais le sultan invoquait aussi le droit de sabre ou le droit de la conquête. Cette dernière interprétation était explicite dans le cas de Hongrie, qui après les conquêtes de 1526, 1529 et 1541, était considérée comme faisant partie des *Pays-bien-gardés*[4].

Quand aux Pays roumains, les sultans affirmaient qu'ils auraient conquis ces pays "par le sabre" (avec la capitale et le trésor), pendant les campagnes de Mehmet II en Valachie (1462)[5], de Süleyman le Magnifique en Moldavie (1538)[6] et du même sultan en Hongrie (1526, 1529, 1541)[7]. Mais les Roumains contestaient cette interprétation, renforçée, sans doûte, par le zénith de la superpuissance ottomane, au temps de Süleyman Ier. D'après la Chronique de Ion Neculce, contemporain des pourparlers de paix de Karlowitz (1699), la Porte, elle-même, aurait répondu aux Polonais qui sollicitaient pour

---

[1]Hurmuzaki — Iorga, *Documente privitoare la istoria Românilor,* XI, Bucureşti, 1900, doc. XXV, pp. 20-21; vori aussi, Hurmuzaki-Bogdan, *Documente*..., Supliment II, 1, Bucureşti, 1893, pp. 24-27.

[2]Mihnea Berindei et Gilles Veinstein, *L'Empire ottoman et les pays roumains 1544-1545*, Paris 1987, p. 54.

[3]*Ibidem,* doc. 61 (de 1545), p. 202.

[4]"Dès lors (après la bataille de Mohács — M.M.), selon les règles et les coutumes des *pâdişâh*, le pays de Hongrie était devenu un territoire, conquis par mon sabre", écrivait sultan Süleyman Ier au roi de Pologne en 1534 (Gilles Veinstein, *La politique hongroise du sultan Süleymân et d'Ibrâhîm Pacha 1534, VII. CIÉPO Sempozyumu'ndan ayrıbasım*, TTK Basımevi, Ankara, 1994, p. 373; voir aussi l'affirmation similaire d'Ibrahim Pacha, *ibidem,* p. 377 ; voir aussi *ibidem*, p. 353, note 45).

[5]Tahsin Gemil, *Documente turceşti inedite* (Documents turcs inédits), "Revista Arhivelor", no. 3, de 1981, p. 351-355; Mihai Maxim, *L'autonomie* voir *supra,* ("le dénommé vilâyet a été conquis au tranchant de nôtre sabre").

[6]M. Guboglu, *Paleografia şi diplomatica turco-osmana. Studiu şi album* (La paléografie et la diplomatique turque-osmane. Étude et album), Bucureşti, 1958, p. 133, nos. 7 et 8.

[7]*Ibidem*, p. 133, no. 9 et p. 134, no. 11.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

eux la cession de la Moldavie : "car on ne saurait leur céder la Moldavie, parce qu'elle est libre, *qu'elle est soumise aux Turcs sans qu'elle soit conquise par le sabre*" (souligné par nous-M.M.)[1]. Vrais ou non, ces mots invoqués par le chroniqueur moldave reflète plutôt l'interprétation roumaine sur la manière dont a été faite la soumission de la Moldavie et de la Valachie à l'Empire ottoman.

D'autre part, la même Porte affirmait que ces pays ne sont pas "Terre de l'Islam" (*dar al-Islam olmamağın*) et parlait des sujets ou commerçants venant de *Memâlik-i Mahruse* dans les *vilâyets* du nord du Danube[2], donc elles faisait une distinction entre les *Pays-bien-gardés* et les Pays roumains.

Cette distinction existait non seulement sur le plan administratif et législatif, mais, en plus, sur le plan commercial (vamal) et surtout religieux (mental). Donc *il y avait une frontière multiple entre l'Empire ottoman proprement-dit et les Pays roumains* et c'est pourquoi les voyageurs occidentaux en traversant le Danube avaient l'impréssion de quitter l'Islâm et d'entrer dans la Chrétienté (*Respublica Christiana*) : au nord du Danube ils pouvaient voir partout la croix librement exposée comme signe de frontière et symbole de la foi chrétienne, interdite aux cérémonies publiques du sud du Danube. Le voyageur anglais Edmund Chishull (1702) relevait la différence frappante entre les églises roumaines, riches et altières, au libre son des cloches, et celles sud-danubiennes à planche de bois par laquelle on sonne l'angélus «*répandue chez les Grecs (chrétiens de rite gréco-orthodoxe) de Turquie, où les cloches sont interdites*»[3]. Au sud du Danube, comme résultat de l'application des "prescriptions d'Umar", l'on a interdit même de tirer trop fort les cloches, ou les lamentations trop bruyantes aux enterrements des non-musulmans[4].

Mais l'indice le plus évident de l'autonomie des Principautés Roumaines, du maintien de leur caractère de pays chrétiens de même que de la

---

[1] *Cronica lui Ion Neculce copiata de Ioasaf Luca, Manuscrisul "Mihail"* (La Chronique de Ion Neculce copiée par Ioasaf Luca. Le manuscrit "Mihail"), édition de Zamfira Mihail et Paul Mihail, avant-propos de Ştefan Ştefanescu, Bucureşti, 1980, p. 73.

[2] Voir TKSMA, no. 12.321 (*Mühimme Defteri*), p. 131, de 1544 (on parle de *Memalik-i Mahrûse*, d'une part, et d'*Eflâk*, d'autre part).

[3] Apud Paul Cernovodeanu, *Tarile române în viziunea calatorilor englezi (a doua jumatate a secolului al XVII^lea şi primele decenii ale celui de-al XVIII^lea)* (Les Pays roumains dans la vision des voyageurs anglais (seconde moitié du XVIIe siècle-premières décennies du XVIIIe), "SMIM", VI, 1973 (Bucureşti), p. 134; *Calatori straini despre tarile române* (Voyageurs étrangers sur les Pays roumains), VIII, Bucureşti, 1983, p. 199.

[4] Pour le statut des non-musulmans (*zimmi*) de l'interieur d'un État islamique, avec 6 obligations absolument nécessaires et 6 autres seulement désirables, voir M. Khadduri, *War and Peace in the Law of Islam*, Richmond, Virginia (USA), 1955, p. 175-212; pour ceux de l'Empire ottoman, voir Mihai Maxim, *Le régime des chrétiens dans les ports roumains sous l'administration ottomane (XVIe-XVIIe siècles)*, "AUBI", année XXIX, 1980, p. 85-90; Mihai Maxim, *Tarile Române şi Înalta Poarta*, pp. 169-196.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

tolérance ottomane, est constitué précisément par *l'absence de toute mosquée sur le territoire des Principautés tout au long des siècles d'hégémonie ottomane*. "...Partout où des musulmans se sont emparés d'un territoire, d'un royaume, — remarquait Edgar Quinet en 1857 — ils ont commencé par faire hommage de leur victoire du Dieu de Mahomet, et ce grand acte de propriété, ils l'ont écrit sur le sol en caractères sacrés. (...) Or, rien de semblable dans les principautés. Par une excéption éclatante, extraordinaire, les musulmans, des leurs entrés dans le pays, se sont interdits le droit d'y bâtir une seule mosquée. Depuis l'origine jusqu'à ce jour, ils ont tenu parole. *Quelle démonstration plus certaine que la terre roumaine n'est pas, n'a jamais été terre musulmane qu'elle n'a pas été marquée du sceau de la conquête, que l'autonomie, la souveraineté lui a été reservée?*" (souligné par nous - M.M.)[1].

Par contraste avec cette remarquable tolérance ottomane vis-à-vis des chrétiens des Principautés, les Habsbourgs *chrétiens*, après l'annexion de la Transylvanie *chrétienne* (1687/1699), ont manifesté un choquant esprit d'intolérance. Par exemple, en 1761, le général impérial Bucow a détrui avec le canon 160 monastères et églises orthodoxes appartenant aux Roumains de cette province!

En ce qui concerne le statut des voïévodes roumains au XVIe siècle, le plus ancien cas connu jusqu'à présent de confiscation des avoirs d'un ex-voïévode date du début 1545 (février-avril 1545) et se réfère à Radu Paisie, le voïévode de Valachie destitué[2]. Mais voilà un autre document du même février 1545 concernant la confiscation des liens de "*Petraşku*, le voïévode de Valachie, qui à été emprisonné".

Doc. n° 3

BOA, D. BRZ-20.614, p. 252 : l'enregistrement parmi les revenus (*el-irâd*) du 25 Zilka'de 951/7.II.1545 du Trésor ottoman (de l'État) de certains biens appartenant à "*Petraşku, le voïĕvode de Valachie, qui a été emprisonné*".

---

[1]Edgar Quinet, *Les Roumains, Allemagne et l'Italie. Mélanges,* Paris, 1857, pp. 93-94.

[2]M. Berindei, G. Veinstein, *op. cit.*, doc. nos. 32 (du 21 février 1545), 33, 34, 35, 56 et 78 (probablement du 11 avril 1545). La justification de cette mainmise? On la peut trouver dans l'ordre du sultan adressé le 10 zilhicce 951/22 février 1545 au voïévode destitué et par lequel il l'assura de la ... protection de ses biens : Car, "toi aussi, tu es mon serviteur au même titre que mes autres serviteurs" (M. Berindei, G. Veinstein, *op. cit.*, doc. 34, p. 182) = *Sen dâhi sâir kullarum gibi kulum sun*" (*ibidem*, p. 253, fac-similé).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Texte:
"Fî 25 Zilk'ade sene 951
El-irâd
.....
'An esbâb-ı
Petraşku, voyvoda-i Eflâk ki mahbûs şûd:

Kemer-i esb 'an nukre	Kadeh-i kebirî 'an nukre	Kadeh-i lâzî (?)'an nukre-i beyâz	şimşir 'ba[1] ... ve ser-i kabza 'an zerr kabza
kıt'a 2	kıt'a 2	kıt'a 9	1"

Addition latérale à gauche:
"Mezkür Petraşku'nun bazı esbâbı
Pâdişâh mührі ile bir muşamma içinde
hıfz olunmuşdur
Ruznâmçe'den
geldi".

Addition latérale à droite (avec l'écriture inverse):
"Mezkür bir surre
battâl pâre sandığında
hıfzolunmuşdur. Surh
kise ile 'an âkçe-i
ağnâm
Râdûl, voyvoda-i Eflâk"

Traduction:
"Le 25 Zilkade l'an 951[2]
Revenus
.....
[Provenant] des biens
de Petraşku[3], le voïévode de Valachie qui
a été emprisonné:

---

[1]Description détaillée du sabre (illisible).
[2]Le 7.II.1545.
[3]Voir la discussion dans le texte, dans les pages suivantes. D'après *CHR* (p. 450), le règne de Radu Paisie dura jusqu'en "mars 1545", mais, conformèment à nos documents (D. BRZ — 20.614, p. 253) le 26 Zilka'de 951/8.II.1545 *Mirçe* (Mircea Ciobanul) a reçu déjà au cours de la "cérémonie d'étendart" (*'adet-i elviye*) les insignes du pouvoir en tant que nouveau voïévode de la Valachie (*Mirçe Voyvoda-i Eflâk şud*). Selon M. Berindei et G. Veinstein, "Mircea Ciobanul, nommé voïévode par Süleymân (dès janvier 1545, suppose-t-on), inaugure son règne le 17 mars, date de son entrée à Bucarest" (*L'Empire ottoman*, p. 55).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Ceintures d'argent pour cheval	Verres (de vin) grandes (coupes) d'argent	Verres *lâzî*(?) d'argent blanche	Sabre avec…[22c] et l'extremête d'or de la poignée
2 pièces	2 pièces	9 pièces	1 pièce".

Addition latérale, à gauche:

"Certains biens du dit Petraşku
On été gardés
Dans une *muşamma'* [toile cirée], avec le cachet du Padischah. Ils sont arrivés de *Ruznâmçe*".

Addition latérale à droite:

"L'une des dites bourses (de 50.000 aspres et, respectivement, de 30.000 aspres, mentionnées à gauche en écriture normale — M.M.) était conservée dans une caisse de grande dimension. Avec un sac à monnaie rouge [provenant] de l'argent des moutons de *Râdûl*, le voïévode de la Valachie".

En effet, nous savons qu'au cours du mois de Zilka'de 950/26 janvier-24 février 1544, "le voïévode Râdûl" a reçu un ordre d'envoyer chaque année par 100.000 de moutons à Istanbul, pour y être vendus et qu'une partie de ces moutons on été déjà envoyés à Istanbul ; cet ordre a été renouvelé — avec une copie pour le voïévode Petru Rareş de Moldavie — pour Mircea Ciobanul, le 24 Zilka'de 950/6 février 1545[1], deux jours avant même que celui-ci (se trouvant alors à Edirne) eut reçu les *insignia*. Donc il s'agit dans l'addition mentionnée de la somme payée au voïévode ou destinée à étre payée à celui-ci pour ces moutons délivrés, mais confisquée à cause de la destitution et l'emprisonnement du voïévode, ainsi qu'on en résulte d'un autre document (no. 4), qui sera exposé plus loin.

Au cours du même jour (25 Zilka'de ou 7 février) les objets de Petraşku mentionnés ci-dessus y compris *muşamma' bâ mühür kıt'a 1* (une *muşamma'* avec le sceau), ont été retournés à *Ruznâmçe,* étant enregistrés parmi des dépenses (*el-masraf*) du Trésor[2].

Le jour suivant, le 26 Zilka'de 951/8.II.1545, ont été enregistrés, parmi les revenus du Trésor, des autres "biens du Petraşku, voïévode de Valachie, qui a été emprisonné" (*esbâb-ı Petrâşku, voyvoda-i Eflâk ki mahbûs şud)*, à savoir 5 sabres (*şimşîrhâ*) avec l'extremête d'argent de la poignée[3].

---

[1]TKSMA, no. 12.321 *Mühimme Defteri*, p. 131; M. Maxim, *Regimul economic al dominatiei otomane în Moldova şi Tara Românească în a doua jumatate a secolului al XVI-lea,* "Revista de istorie", 9/1979, p. 1751; M. Berindei, G. Veinstein, *op. cit.*, pp. 178-179, doc. 28.
[2]BOA, *D.BRZ-* 20.614, p. 252.
[3]*Ibidem*, p. 253.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Le même jour, *Mirçe* (Mircea Ciobanul) a reçu les insignes du pouvoir en tant que le voïévode nouveau de Valachie[1].

Doc. n° 4

BOA, *D.BRZ*-20.614, p. 271, du 18 Muharrem 952/1.IV.1545: l'enregistrement du *ser-i 'alem* reçu de la part de "Papas, voïévode de Valachie, qui est arrivé en captive".

Texte:
"Fî 18 Muharrem sene 952
El-irâd
.....
'An tahvil-i
Pâpâs, voyvoda-i
Eflâk ki giriftâr
âmede
Ser-i 'alem
'An nukre-i
Mutallâ
kıt'a
1".

Traduction:
"Le 18 Muharrem l'an 952[2]
Revenus
.....
De l'obligaton du Prêtre[3], voïévode
de Valachie, qui est arrivé
en captive:
Tête d'étendard
en argent doré
1 pièce".

Papas est, sans doute, *Radu Paisie*, le voïévode de la Valachie entre 1535 et 1545, le même *Radul, voyvoda-i Eflâk*, dont s'agissait ci-dessus et qui, en effet, était un ecclésiastique. Il ressort d'un *Ruznâmçe Dêfteri* qu'il a participé "à la campagne de *Budin* (Bude)", étant honoré pour ça, le 9 Zilka'de

---

[1] *Ibidem.*
[2] Le 1.IV.1545.
[3] Radu Paisie (1535-1545)

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

949/ 14.II.1543, avec un cadeau impérial (*in'âm*)[1], mais toujours en 1543, à raison de - semble-t-il- la perte de Braila, il a entamé des pourparles avec Ferdinand de Habsbourg. Une fois connues à Istanbul, ces relations ont entrainé la destitution, même — comme on l'a vu déjà — l'emprisonnement du voïévode. La destitution[2] a été due aussi aux relations très étroites entre Damad Rüstem Paşa, devenu grand *vezir* le 13 Ramazan 951/28 novembre 1544, et Mircea le Pâtre[3]. Mais la variante officielle était — comme d'habitude — que le voïévode "a opprimé et tyrannisé de toutes les manières le pays et les sujets, et s'est lancé dans la sédition et l'intrigue"[4]. Comme signe de "sédition" fut considéré le refus de voïévode d'envoyer son fils en otage (*rehine*) à la Porte. Selon M. Berindei et G. Veinstein, "Il s'agissait selon toute vraisemblance de Marco voïévode, fils ainé de Radul, désigné par ce dernier pour lui succéder"[5].

Et alors qui est *Petraşku* (Patraşcu) ? Dans la Grande *Ruznâmçe* (*Bab-ı Defteri. Büyük Ruznâmçe Kalemi = D. BRZ*), no. 20.617, nous pouvont trouver des soldes (*mevâcib*) payées "à certaines *müşâherehôrân*" (personnes reçevant une retribution mensuelle, tandis qu'aux militaires et bureaucrates on payait des soldes trimestrielles). Parmi eux on peut rencontrer *Petraşku*, plus précisément *Patraşku* (nom écrit, cette fois-ci, avec un *t* dur). Voici un tel document, révélateur non seulement pour nôtre *Patraşku*, mais aussi pour cette "ample pépinière de candidats au trône", dont j'ai parlé dans mon étude (voir *supra*).

Doc. n° 5

BOA, D.BRZ -20.617, p. 23: l'enregistrement du gurre-i Rebiülevvel 961/4.II.1554 des rétributions payées pour le mois (précédent) de Muharrem à quelques *müşaherehôrân*, parmi lesquels trois fils princiers roumains.

Texte:
Fî şehr-i
Rebiülevvel sene 961
(Yev)'m el-âhad
Fi gurre-i minhü

---

[1]BOA, *D.BRZ*- 20614, p. 60 ("*in'âm be voyvoda-i Eflâk 'an sefer-i Bûdin âmed*" = "cadeau impérial au voïévode de Valachie <qui> est arrivé de la campagne de Bude"). Pour les sources européennes voir M. Berindei, G. Veinstein, op. cit., p. 41, note 10.

[2]St. Nicolaescu, *Domnia lui Radul Voda Paisie şi a fiului sau Marcu Voevod (13 iunie 1535-17 martie 1545)* (Le règne de Radul Voda Paisie et de son fils Marcu Voevod 13 juin 1535-17 mars 1545), extrait de la revue "Arhivele Olteniei", no. 97-100, Craiova, 1938, p. 20.

[3]T. Gökbilgin, *Rüstem Paşa ve hakkındaki ithamlar* (Rüstem Pacha et les accusations à son adresse), "Tarih Dergisi", VIII, no 11-12/1955 (Ist., 1956), pp. 33-34, doc. no. 2.

[4]Apud M. Berindei, G. Veinstein, *op. cit.*, doc. 21, pp. 173-174.

[5]M. Berindei, G. Veinstein, *op. cit.*, p. 56.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

El-masraf
.....
Mevâcib-i
Bazı müşâherehôrân vâcib Safer el-muzaffer sene 961
.....
Yuvân, veled-i
Istefân Voyvoda
(Yevmiye:) 25 (akçe)
(Cem'ân:) 737 (akçe)
Be dest-i Avrâm,
merdüm-i hôd.

Yânoş, veled-i
Basaraba, Voyvoda-i
Eflâk
8
236
Be dest-i hôd.

Patrâşku,
veled-i keşiş
Râdûl
15
442
Be dest-i Pervâne.
.....
Yuvân, veled-i
Istefân, voyvoda-i
Boğdân
20
590
Be dest-i ser-i 'asebân.
.....
Traduction:
"Le mois de Rebiülevvel (de) l'an 961
Le premier jour (de la semaine)[1]
Le premier (jour) du même (mois)[2]
Dépenses
.....

[1]Dimanche (aux musulmans le premier jour de la semaine).
[2]1 Rebi' I 961/4.II.1554.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Rétributions
De certains *müşaherehôrân* dues pour (le mois de) Safer le
Victorieux (de) l'an 961[1]
.....
Ioan (Yuvân), le fils
du voïévode Ştefan (*Istefan*)[2]
(rétribution par jour): 25 (aspres)[3]
(Total): 737 (aspres)
dans les mains d'Avrâm,
l'homme de celui-ci.

János (*Yanoş*), le fils
de Basarab (*Basarabâ*)[4],
voïévode de Valachie
8 (aspres)
236 (aspres)
dans les propres mains.

Patraşcu (*Patraşku*),
le fils du moine
Radul
15 (aspres)
442 (Aspres)
dans les mains de Pervâne.
.....

---

[1]Safer 961/6.I.-3.II.1554.

[2]Ştefan (Étienne) Rareş, le voïévode de Moldavie (juin 1551-septembre 1552)

[3]Le cours de l'aspre était alors de 60 aspres pour une pièce d'or (ducat ou *sultaniye*) aux paiement de la part du Trésor (voir précisément pour le même Jean Rareş, qui le mois précédent a reçu, en dehors d'aspres, 9 *sultaniye*, le même registre, p. 15).

[4]Neagoe Basarab (1512-1521) ? Mes très distingués collègues Ştefan Andreescu et Constantin Rezachievici ont suggéré en décembre 1995 que ce *Yanoş* pourrait être *Nicolae Basarab*, signalé *en Occident à partir de 1566* (N. Iorga, *Pretendentul Nicolae Basarab în Elvetia*, "Analele Academiei Române. Memoriile Sectiunii Istorice" ("AARMSI"), Seria III. tom XII, Mem. 4, Bucureşti, 1931; idem, *Pretendenti domneşti în secolul al XVI-lea,* "AARMSI", Seria II, tom XIX, Buc., 1897, pp. 227-229). Ce Nicolae se recommandait lui-même comme fils de *Barbu Basarab,* qui — prétendait-il-a régné brièvement en Valachie, et comme neveu de Neagoe Basarab. Il prétendait aussi qu'après l'assassinat de son père, a été tenu "emprisonné" pour un laps de temps à Istanbul, d'où a pris fuite à Vienne. Mais il y a des contre-arguments importants contre cette hypothèse: 1. Dans les sources turques du XVIe siècle il n'existe pas aucune mention de ce *Barbu Basarab,* qui d'ailleurs n'a pas été jamais reconnu officiellement comme *voyvoda-i Eflâk* ; 2. Dans les mêmes sources le nom *Basaraba* est utilisé seulement pour désigner Neagoe Basarab; 3. Entre les noms *Yanoş* (Jean) et *Nikola* (Nicolas) il y a, quand-même, une différence trop grande, et pas seulement en turc. La discussion reste, donc, ouverte.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Ioan (Yuvân), le fils
d'*Istefan*, le voïévode de Moldavie
20 (aspres)
590 (aspres)
dans les mains du gardien en chef".

Il en résulte que *Patraşku* était le fils de Radu Paisie, ou de Radu portant en tant que moine le nom de Paisie. Mais en février 1545, quand on lui confisquait les biens, était-il (Patraşçu) le voïévode de Valachie, comme est mentionné, mainte fois, dans les documents ci-dessus, tandis que les mêmes documents font aussi mention de *Radul, Voyvoda-i Eflâk*, enregistré par toutes les listes chronologiques? On peut expliquer[1] le fait par la pratique — très répandue dans l'Europe médiévale — de "l'association au trône", en vue d'assurer la succession (désirée) sans problèmes[2]. Donc, conformément à cette pratique, c'était Radu Paisie qui restait le vrai prince régnant, "le titulaire" du trône et le seul représentant du pays dans les relations internationales, tandis que son fils, Patraşcu[3], devait exercer seulement des atributions "déléguées et limitées"[4]. Donc, voilà un autre aspect, inconnu jusqu'à maintenant, de l'institution : dans les conditions de la domination ottomane le voïévode associé partagait au cas de destitution du titulaire, le même sort que celui-ci à savoir la confiscation des biens et même l'emprisonnement.

Cependant Patraşcu eut de la chance: après quelque temps — dont la durée ne peut-être précisée dans l'état actuel des recherches — il est devenu — comme nous l'avons déja vu-*müşaherehôr*, à côté d'autres fils des voïévodes[5], comme ce (surprenant) "János, le fils de Basarab[6]" (un fils naturel de Neagoe, mentionné donc 33 ans après le mort de celui-ci?) ou ce Jean, fils d'Étienne Rareş, le feu voïévode de Moldavie (juin 1551-1552). Le dernier était

---

[1]Explication suggéré pour la première fois par Ştefan Andreescu à l'occasion de la présentation préliminaire de ces documents au Centre d'Études Turques-Ottomanes de l'Université de Bucarest, en décembre 1995.

[2]Voir *Asocierea la domnie* (Association au voïévodat) par P.S. (Petre Strihan) dans *Institutii feudale din Tarile Române. Dictionar*, coordonatori : Ovid Sachelarie, Nicolae Stoicescu, Buc., 1988, pp. 28-29.

[3]Le 6 Cemaziûlâhır 951/25.VIII.1544 le *peşkeş* de la Valachie était délivré à la Porte par *Ivlâd Voyvoda, veled-i Radul Voyvoda* (le *voïévode* Vlad, fils du voïévode Radul) (BOA, D.BRZ — 20.614, p. 219). Était ce Vlad, lui-aussi, associé au trône?. À mon avis, il faut traduire ici *Ivlâd Voyvoda* par "le prince Vlad", au sens de *beğzâde* ou de *voyvodaoğlu* (traduction tout à fait possible selon la pratique ottomane), tandis que Patraşcu est expressément mentionné comme *Voyvoda-i Eflâk* (le voïévode de la Valachie). Il faut aussi discuter de nouveau la question de "Marco voïévode".

[4]*Ibidem*, p. 28.

[5]Le premier enregistrement connu du paiement de leurs soldes date du 2 Safer 961/le 7 janvier 1554, étant fait pour le mois précédent du Muharrem, voir *D.BRZ* — 20617, p. 15, dans les mêmes conditions que celles mentionnées dans le doc. no. 5.

[6]Voilà la mention pour *Yanoş*, à l'occasion du paiement du 2 Safer 961/ le 7 janvier 1554: *Yanoş, veled-i Basaraba, (fî yevm:) 8 (akçe), (fî şehr) 236 (akçe) be dest-i Ferruh ...(?)* [János, le fils de *Basaraba*, 8 (aspres par jour), 236 aspres (par mois), dans la main du Ferruh...(?)] (D. BRZ — *20.617*, p. 15).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

le mieux payé: 737 aspres (environ 12 ducats) par mois, somme à laquelle on ajoutait de temps en temps — c'est impossible d'en préciser la périodicité — un supplément de 590 aspres toujours par mois[1]. On peut observer que chaque fois ce supplément est encaissé (pour un délai d'un mois, de deux ou de trois mois) *par ser-i asesân (ases-başı)*, le gardien en chef (un certain Mustafa), tandis que normalement la pension de 737 aspres est encaissée par un des hommes du prince: Dimitrie (*Dimitri*), Cioban (*Çoban*), Stan, etc. La présence de ces gardiens et seulement pour Ioan Rareş est une preuve, à mon opinion, que celui-ci fût, premièrement, l'otage (*rehine*) pour son père, tandis que la deuxième somme on lui payait au même titre que celle donnée à d'autres *müşaherehôr* (dont le nombre variait autour d'une cinquantaine)[2]. Le dernier payement pour *Yuvan, veled-i Istefan, voyvoda-i Boğdan* a été fait pour les mois Receb et Şabân (962), donc jusqu'au 20 juillet 1555[3]. Entre temps le Trésor ottoman payait, le 22 Ramazân 962/10.VIII.1555, une somme de 12.384 aspres (206 pièces d'or), pour 12 mois, à *Mehmed Beğ, le voïëvode de Moldavie (Mehmed Beğ, voyvoda-i Boğdan)* ! C'était Iliaş Rareş, l'oncle de Ioan Rareş, c'est-à-dire l'ancien voïévode de Moldavie, nommé *sancakbey (mirliva)* de Silistrie. C'est tout à fait remarquable que la Porte, toujours comme pour le Mihnea II, a continué d'utiliser le titre voïévodal pour Iliaş Rareş, en dépit de l'islamisation de sa personne et de son nom. En voilà le document.

Doc. n° 6

BOA, D.BRZ (*Bab-ı Defteri. Büyük Ruznâmçe Kalemi*) - 20.617, p. 205: l'enregistrement du 22 Ramazan 962/10 août 1555 des retributions payées à quelques *müşaherehôrân*, parmi lesquels *Mehmed Beğ, voïëvode de Moldavie*.

Texte:

"Fî 22 Ramazan 962
El-masraf
.....
Mevâcib-i
Mezkürîn an cemâ'at-ı müşaherehôrân vâcib şehr-i Şabân ve
Ramazan sene 962
.....

---

[1]BOA, *D.BRZ.-20.617*, pp. 15, 23, 46, 72, 78, 124, 141, 163, 174, 188, 196.
[2]Parmi ces *müşaherehorân,* il y avait d'habitude des secretaires (*kâtibân*), même des apprentis ou novices (*şâkirdân*) des bureaux financiers, mais aussi des *çavuş*, ou même un *mevlânâ*, "notre seigneur" (épithète d'un kâdi) avec 40 akçe par jour (*ibidem*, p. 163).
[3]*Ibidem*, p. 196.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Mehmed Beğ,
Voyvoda-i
Boğdan
35
'an gurre-i Şevvâl sene 961
ilâ gâye-i N. Sene 962
Fî 12 şehr
12.384
Be dest-i hôd."

Traduction:
"Le 22 Ramazan (de) l'an 962[1]
Dépenses
.....
Soldes
Des dites (personnes) de la "communauté" des *müşaherehorân*
dues dans les mois Şabân et Ramazân de l'an 962[2]
.....
Mehmed Beğ,
Voïévode de Moldavie
35 (aspres par jour)
Du premier jour du Şevval (de) l'an 961[3]
Jusqu'au dernier jour du Ramazân (de) l'an 962[4]
Pour 12 mois
12.384 aspres[5]
dans la main de lui-même".

Cette dernière mention est très importante, car presque deux mois après ce paiement, à savoir le 27 Zilka'de 962/le 13 octobre 1555, on enregistrait déjà dans la même *Ruznâmçe*[6] une somme de 1000 pièces d'or donnée du Trésor Imperial, de la contrevaleur "des biens laissés par le feu Mehmed Beğ, le fils du voïévode de Moldavie (Petru Rareş — 1527-1538, 1541-1546 — M.M.) (et) l'ancien *mirliva* de Silistrie" ("*'an-bahâ-i muhallefât-ı merhum Mehmed Beğ, veled-i voyvoda-i Boğdan, mir-i sâbık livâ-i Silistre*"). Évidemment, cette somme-enregistrée parmi des dépenses, car elle sortit du Trésor — et qui d'ailleurs ne se référait seulement à Mehmed Beğ, mais aussi à d'autres personnes, ne pouvait representer qu'une partie très réduite des biens

---

[1]Le 10 août 1555.
[2]C'est-à-dire entre 21 juin et 18 août 1555.
[3]Le 30 aout 1554.
[4]Le 18 août 1555.
[5]Le cours de paiement (des soldes, etc) au Trésor ottoman était de 60 aspres pour 1 *zecchino* ou 1 *sultaniye*.
[6]BOA, *D.BRZ* — 20.617, p. 247.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

trouvés à la mort d'Iliaş Rareş à Silistrie et consignés dans *hüccet* du *kazasker* de Roumélie (*ber mucib-i hüccet-i Mevlânâ Abdurraman, kadıasker-i vilâyet-i Rumili*). Mais l'importance de cette mention, coroborée avec le document précédent, consiste dans la possibilité, suggérée maintenant, que la mort d'Iliaş aurait intervennu entre le 10 août 1555, quand il encaissait personnellement sa solde de *müşaherehôr* (en tant que fils de voïévode et lui-même ex-voïévode), et le 13 octobre, quand on parle déjà du "feu Mehmed Beğ".

À partir du 22 Zilka'de 962/8 octobre 1555 les noms des deux Rareş, oncle et neveu, sont remplacés par le nom du fils du voïévode nouveau de Moldavie depuis 1552, Alexandre Lapuşneanu (dont 'intervention dans la disparition des deux Rareş n'est pas exclue). Ce jour-là Jean, le fils d'Alexandre, le voïévode de Moldavie (*Yuvân, veled-i Aleksandire, voyvoda-i Kara Boğdan),* reçut comme *ibtidâ-i mevâcib* (premier payement de la solde) 20 aspres par jour[1] — donc le même montant qu'on payait à Ioan Rareş en tant que *rehine* (otage) —, ce qui confirme la situation similaire du fils d'Alexandre voïévode[2].

Retournons maintenant à Patraşcu. Le 27 Rebiülâhır 961/le 1 avril 1554[3] il a reçu officiellement sa nomination en tant que nouveau voïévode de Valachie (*tevcih be Patraşku ki voyvoda-i vilâyet-i Eflâk şud*)[4]. À cette occasion on lui a renvoyé par *Ahmed Çavuş* (donc il n'a pas participé personnellement à la cérémonie) les insignes du pouvoir dont les prix sont aussi presque tous consignés[5] comme *in'âm : ser-i 'alem* (tête d'étendard) en argent doré, 12 pièces de *tafta*, *üsküf* (berette) en forme de couronne, en or (4080 aspres), avec *sorguç* (panache) blanc (364 aspres), *şimşir* (sabre), pièces d'harnachement[6]. À ces "cadeaux" qui valaient 7.322 aspres on ajoutait une somme de 10.000 aspres au comptant pour le voïévode et 1600 aspres pour deux hommes de celui-ci, donc un total (sans le prix de l'étendard, qui n'est pas mentionné) d'approximativement 300 pièces d'or. Il faut, toutefois, préciser que *ser-i 'alem* avec les pièces de *tafta* et *üsküf* ont été recupérées par le Trésor Impérial le 27 Rebiûlevvel 965/17 janvier 1558 à la mort de Patraşcu (*an tahvil-i Patraşku, voyvoda-i vilâyet-i Eflâk ki mürd şud*).[7]

---

[1] *Ibidem,* p. 245.

[2] Un autre fils d'Alexandre Lapuşneanu, *Patraşku* (Petru), résidant (en otage) à Istanbul, obtenait le 14 Zilka'de 963/19.IX. 1556 la permission de rester pour un laps de temps près de son père, en Moldavie (BOA, *Mühimme Defteri,* cilt 1, hkm. 1421, sf. 153).

[3] Conformément à *Chronological History of Romania* (p. 451), Patraşcu a commencé son règne en "1554, March".

[4] BOA, *D. BRZ* - 20.617, p. 40.

[5] *Ibidem*, p. 39 (l'enregistrement du même jour).

[6] Mais on ne fait pas mention "du cheval merveilleux" (*esb-i mükemmel*), comme d'habitude, ce qui est une preuve supplimentaire que Patraşcu n'a reçu personnellement à Istanbul ces *insignia*.

[7] BOA, *D.BRZ* - 20.618, p. 125.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Donc, de cette pépinière des candidats au trône princiers valaques, Patraşcu, le fils de Radu Paisie, a réussi finalement accéder au pouvoir (en titulaire). *Yanoş, veled-i Basaraba* a disparu sans trace (au moins dans les sources turques). Le secret de cette réussite de Patraşcu est révélée par quelques documents se trouvant dans l'autre registre *Ruznâmçe*[1] et dont le premier je l'ai justement publié ces jours-là.[2]

Je voudrai publier maintenant le deuxième document, qui apporte des nouvelles données non seulement pour les *peşkeş,* donnés par les Roumains à la Porte au milieu du XVIe siècle, mais aussi pour la circulation monétaire de la Valachie à l'époque.

Doc. n° 7

BOA, D. BRZ-20.618, p. 125, doc. du 27 Rebiülevvel 965/17.I.1558 : l'enregistrement de la somme de 216.232 aspres (dont 12.712 ont été payés par 33.900 *penez*), reçue au compte du *peşkeş* de 5.000.000 aspres, auquel s'est engagé Patraşcu auparavant "à condition de devenir le prince (*mir*)" de Valachie. C'est pour la première fois qu'on atteste la présence de cette monnaie hongroise d'argent (*pénz, denarius*) dans les payements des obligations financières roumaines envers la Porte au XVIe siècle.

Texte:
"Fî 27 (Rebiülevvel (min) şühûr-u (sene) 965)[3]
El-irâd
.....
An tahvil-i
Patrâşku, voyvoda-i vilâyet-i Eflâk ki
pişezzin bâ-şart-ı
mir-i vilâyet-i mezbûre şûde be-Hızâne-i ‘Âmire 5.000.000[4]
akçe peşkeş-i hâdis kabûl kerde gayır-i ez-cizye-i
vilâyet-i hodşân an yed-i Kâsım bevvâb
‘an çâvuşân-ı Dergâh-ı ‘Âli
Nakdiye: 203.520
Penez-i kebirî: 33.900 Be-hesâbı-âkçe-i osmânî 160 penez fî 60 akçe : 12.712

---

[1] *Ibidem,* p. 79 et 125.
[2] Mihai Maxim, *Osmanlı İmparatorluğu'na XVI. yy. ilk yarısında verilen Romen haracı ve peşkeşleri üzerinde yeni belgeler* (Nouveaux documents concernant le tribut et les présents roumains payés à l'Empire ottoman dans la première moitié du XVIe siècle), dans le vol. *Prof. Halil Inalcık'a Armağan,* Eren, Istanbul, 1999, doc. 8: le paiement de 199.140 aspres, le 12 Safer 965/4.XII.1557.
[3] Données mentionnées en haut, à gauche.
[4] Tous les chiffres sont écrits en *siyâkât* ("les chifres du Divân").

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Traduction:
"Le 27 (Rebiülevvel 965)[1]
Revenus
.....
De l'obligation
de *Patraşku*, le voïévode de Valachie[2], qui auparavant a accepté de donner un nouveau *peşkeş* de 5.000.000 d'aspres[3] au Trésor Impérial[4], autre que le tribut (*cizye*)[5] du pays des eux-mêmes (des non-musulmans), (reçu) de la main de Kâsım Bevvâb ("le Portier")[6], l'un des *çavuş* de la Haute Cour (*Dergâh-ı 'Âli*):

Aspres: 203.520
Penez[7] grands: 33.900 selon le compte (cours) de 160 *penez* pour 60 aspres ottomans (*akçe-i osmânî*)[8] : (Total) 12.712 (aspres)."

Le *peşkeş* accepté par Patraşcu le Bon pour "acheter" le trône a été le plus grand *peşkeş* au comptant (*peşin para peşkeşi*) de ce genre que nous connaissons pour le XVI-e siècle[9]. Une somme importante a payé aussi Mihnea II en 1590[10] (après "l'épisode Vlad", evoqué ci-dessus). Par rapport à la pièce d'or pour la quelle, en 1584-1586, on a doublé officiellement le cours au Trésor ottoman, le montant du *peşkeş* de Patraşcu (83.333 ducats) a dépassé le *peşkeş* similaire auqel s'est engagé (*taahhüd hôd kerde*) le fils de Mihnea, Radul, en 1620, en vue d'obtenir le trône de la Valachie (6.000.000 aspres soit

---

[1]Le 17 janvier 1558.
[2]Patraşcu cel Bun (le Bon) (avril 1554 — décembre 1557).
[3]Au cours de 60 aspres pour une pièce d'or (*zecchino / sikke-i efrenciye* ou *sikke-i sultaniye*), ça vaut 83.333 pièces d'or.
[4]Il s'agit du Trésor d'État (*Hazine-i 'Âmire*) ou le Trésor Extérieur (*Dış Hazinesi*), tandis que le Trésor Intérieur ou le Trésor Privé du padischah se nommait *Hazine-i 'Âmire-i Enderûn* ou *İç Hazinesi*.
[5]À l'époque (en tout cas dans l'année financière 1 avril 1548/1 avril 1549), le tribut de la Valachie était de 2.000.000 d'aspres auquel s'ajoutait la somme de 150.000 aspres comme "l'impôt du sel" (*âdet-i milh*) pour la Cuisine Impériale (BOA, *D.BRZ* — 20.616, p. 83).
[6]Le même *Kâsım Bevvâb* a délivré au Trésor Impérial *ser-i 'alem* et *üsküf* au feu *Patraşku* (*D.BRZ* — 20.617, p. 125).
[7]Pour la circulation des *pénz (denarii)* dans les Principautés Roumaines au XVIe siècle, voir B. Murgescu, *Circulatia monetara în Tarile Române în secolul al XVI-lea*, Bucureşti, 1996, pp. 104-110.
[8]Donc 1 aspre = 2,66 denars (*pénz, penez*). Pour le cours de *pénz* dans les territoires roumains voir B. Murgescu, *op. cit.*, p. 53.
[9]Il est vrai, il n'a pas payé effectivement que 436.560 aspres, c'est-à-dire moins de 10% de cette somme, selon nos documents, mais peut-être il'y avait d'autres paiements dans l'intervalle 1554-1557 que nous ne connaissons pas encore.
[10]Mihnea II a payé comme *peşin para peşkeşi* au moins une somme de 2.984.560 aspres (21.903 pièces d'or) le 19 Rebiülâhır 998/25 février 1590 (BOA, KPT — 1772, *Ruznâmçe Defteri*, p. 163).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

50.000 pièces d'or)[1] et n'a pas été égalé que par le *peşkeş* accepté à la réception du trône par Alexandru Iliaş, la même année, en Moldavie (10.000.000 aspres, c'est-à-dire 83.333 pièces d'or)[2]. Ces sommes ont été effectivement payées.

Ces chiffres sont ainsi des indices des moments de la plus grande pression ottomane sur les Principautés Roumaines.

En effet, Patraşcu a régné moins de quatre ans (avril 1554-décembre 1557) avec l'épée de Damoclès suspendue audessus de sa tête. À Istanbul, Mircea Ciobanul, l'ancien voïévode, a fourni, le 15 Cemâzi II 962/le 7 mai 1555, un riche *peşkeş* au Trésor Privé du padischah[3] et le jour suivant il a reçu déjà sa premier solde lunaire (*müşahere*)[4]. Quand à ses fils, Petru est devenu, lui aussi, un *müşâherehôr* (avec une solde de 20 aspres par jour)[5], tandis qu'Alexandre et Miloş ont été admis — en dépit de leur foi chrétienne — au corps des *müteferrika* (le doc no. 8). Enfin, un quatrième fils (?) dont nous ne savons pas le nom chrétien, était devenu depuis longtemps, un musulman, sous le nom de *Mehmed* (comme tous les Roumains qui embrassaient l'Islam!) et admis, conformément à un *buyuruldı* du 27 Safer 954/le 18 avril 1547, au corps des *mütefferika* avec une solde de 40 aspres par jour[6], plus grande que celle de *Mehmed Beğ, voyvoda-i Boğdan*, alias Iliaş Rareş (35 aspres). En voilà le document concernant l'admission d'Alexandre et de Miloş au corps des *müteferrika*[7].

---

[1]BOA, KPT — 1909 (*Ruznâmçe Defteri*), pp. 215, 217, 218, 227, 234, 240, 246: entre le 27 Şaban 1029/28.VII.1620 et le 12 Ramazan 1029/11.VIII.1620 on a payé effectivement, en 14 tranches, au minimum 5.738.560 aspres.

[2]*Ibidem*, pp. 275, 281, 283, 292, 300, 311, 321, 327, 367, 370, 374 : entre le 25 Ramazan 1029/24.VIII.1620 et le 20 Zilka'de 1029/17.X.1620 on a payé effectivement, en 21 tranches, au minimum 9.583.163 aspres.

[3]BOA, KPT-1766 (*Ruznâmçe Defteri*), p. 120.

[4]Le 19 Receb 962/9.VI.1555 on a enregistré "le premier paiement de la solde lunaire (*müşâhere*) de Mirçe, l'ancien voïévode de la Valachie, conformément à l'ordre impérial du 16 Cemaziülâhır 962 (8 mai 1555): 1000 (aspres) par mois" (*ibtidâ-i müşâhere-i Mirçe, voyvoda-i sâbık vilâyet-i Eflâk ber mucib-i hükm-ü humâyun el-vâkı' fî 16 Cemaziülâhır sene 962: fî şehr 1000*) (BOA, D.BRZ — 20.617, p. 181). Voir aussi les payements du 8 Şaban 962/28.VI.1555 et du 9.N.962/28.VII.1555.

[5]BOA, *D.BRZ* — 20.617, p. 181 ; l'enregistrement suivit celui de Mircea (voir note précédente) et a le même contenu, à l'exception du montant de la solde: seulement 20 aspres par jour (*fî yevm 20*); voir aussi *ibidem*, p. 188 (payement enregistré le 8 Şaban 962/28.VI.1555) et p. 200 (du 9 Ramazan 962/28.VII.1555).

[6]"*Eflâk voyvodasının müslimân olan oğlu Mehmed'in 25 akçe ulufesi var imiş 15 akçe terakkiyle Dergâh-ı Muallâma müteferrika olmak buyuruldı fî 27. S. 954*" ("On a ordonné, le 27.S.954/18.IV.1547 que Mehmed, le fils devenu musulman du voïévode de la Valachie, soit (devenu) *müteferrika* avec une addition de 15 aspres (par jour) à sa solde qui était de 25 aspres") (BOA, *D.MMK* = Bâb-ı Defteri. Maden Mukataası Kalemi, Dosya 1, gömlek sıra 28, belge 1, document signalé pour la première fois — mais sans indication de la source — par İ. H. Uzunçarşılı, dans *Osmanlı Tarihi*, ksm. II, Ankara, 1949, p. 420). En 1547 le voïévode de la Valachie était Mincea Ciobanul.

[7]Deux autres *beğzâde* roumains, cette fois-ci des Moldaves, à savoir "*Mehmed et Arslan*", "fils du voïévode de Moldavie", ont été admis au corps des *sipahi oğlanları* (reservé aux fils des grands dignitaires ottomans) (BOA, *Mühimme Defteri,* cilt 1, hkm. 396 du 15 Cemaziülâhır 963/26.IV.1556, sf. 44). En 1556 le voïévode de la Moldavie était Alexandru Lâpuşneanu.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Doc. n° 8

BOA, D.BRZ-20.617, p. 239: l'enregistrement du 8 Zilka'de 962/24.IX.1555 du premier paiement de la solde (*ibtidâ-i mevâcib*) d'Alexandre et de Miloş, fils de l'ancien voïévode de Valachie Mircea (Ciobanul), qui ont été "ajoutés" (*ilhâk*) au corps des *müteferrika.*

Texte:
"Fî 8 Zilka'de-i sene 962
El-masraf
Ibtidâ-i
Mevâcib-i mezkürîn veledân-ı Mirçü
Voyvoda-i sâbık-ı Eflâk ki be-cemâ'at-ı müteferrika ilhâk şude fermûde
Ber mucib-i tezkere-i Abduhrahman Çelebî reis-i
Küttâb-ı Divân-ı ‘Âlî el vâkî fî 5 Şehr-i
Zilka'de sene 962"

Traduction
"Le 8 Zilk'ade de l'an 962[1]
Dépenses:
Le commencement de la solde des dits fils de Mircea, l'ancien voïévode de Valachie[2], qui ont été ajoutés par ordre (imperial)[3] au corps des *müteferrika*[4] (*be cemâ‘at-ı müteferrika*), conformément à la note (*tezkere*)[5] d'Abdurrahman Çelebî, *reis-i küttâb*[6] du *Divân-ı Âlî,* le 5 Zilka'de 962[7] :

Alexandre :	Miloş:
10 (aspres par jour)	10 (aspres par jour)".

Ayant cette "pépinière" des voïévodes toujours à sa disposition, la Porte pouvait sélécter et "fabriquer" à son gré des princes régnants, en dépit de la volonté des boyards ("du pays"). En effet, tous ces *müşaherehorân* et

---

[1]Le 24 septembre 1555.
[2]Mircea Ciobanul (1545-1552, 1553-1554).
[3]*Ber mucib-i hükm-ü humâyun* ; voir *ibtidâ* pour *Mirçe ve Petri.*
[4]Ici il s'agit, semble-t-il, des *hünkâr müteferrikaları*, c'est-à-dire des fils des princes, *vezir*, *beğlerbeği, defterdar* et des autres grands dignitaires ottomans, constituant la suite personnelle du padischah. Ces *müteferrika* recevaient des soldes (*mevâcib*) ou des *zeamet.* (M. Sertoğlu, *Osmanlı Tarih Lûgatı*, Istanbul, 1968, pp. 234-235).
[5]Cf. M. Sertoğlu, *op. cit.*, p. 338.
[6]*Reis ül-küttâb* ("le chef des secrétaires") — le chef de la chancellerie du Divan Impérial. A l'époque moderne de ce *reis efendi* résultera le ministre des affaires étrangères. Voir, par exemple, Jean Deny, *Re'isülküttâp*, *Encyclopédie de l'Islam,* III, pp. 1219-1222 ; H. İnalcık, *Rei's ül-küttâb, Islâm Ansiklopedisi,* 9. cilt, s. 671-683; M. Sertoğlu, *op. cit.*, p. 283.
[7]21.IX.1555.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

müteferrika (chrétiens) seront nommés des voïévodes de Valachie[1], à l'exception de Miloş, qui en échange serra representé à l'autorité suprême de la Valachie — comme on l'a vu déjà[2] — par Vlad, son fils.

Quand à Patraşcu, il s'efforça de payer son *peşkeş* colossal, il avait un frère musulman-toujours *Mehmed* — au corps des *müteferrika*, avec une grosse solde de 35 aspres par jour (égale à celle payée à *Mehmed Beğ, voyvoda-i Boğdan*), à partir du 6 Zilk'ade 962/22.IX.1555, et dont la mission principale était — on en peut supposer — de renforcer la position de Patraşcu.

Doc. n° 9

BOA, *D. BRZ* — 20.617, p. 237 : l'enregistrement du "début de la solde" (*ibtidâ-i mevâcib*) de 35 aspres par jour de Mehmed, frère de Patraşcu, le voïévode de Valachie (6 Zilka'de 962/22.IX.1555).

Texte:
"Fî 6 Zilka'de sene 962
El-masraf
Ibtidâ-i
mevâcib-i Mehmed, birâder-i Petruşku, voyvoda-i
Eflâk ‘an cemâ'at-ı müteferrika ki pişezzîn kat' şude baz mukarrer fermûde ber mucib-i tezkere-i Abdurrahman Çelebî re’is[3] fî gurre-i C(emâziülâhır) sene 962 Fî yevm
35"

Traduction:
"Le 6 Zilka'de (de) l'anné 962[4]
Dépenses
Début
(du payement) de la solde de Mehmed, frère de Patraşcu (*Petruşku*)[5], le voïévode de Valachie, du corps des *müteferrika*, qui auparavant a cessé (appartenir à ce corps) et qui de nouveau on a ordonné d'être confirmé, conformément à la note (*tezkere*) d'Abdurrahman Çelebî, le *reis* (du Divan

---

[1]Mircea Ciobanul, de nouveau, en janvier 1558 (voir le doc. 10), Petru cel Tanar (Pierre le Jeune) en 1559-1568, Alexandru II Mircea en 1568-1574.
[2]Voir, *supra* doc. no. 2, note 8.
[3]*Reis-i küttâb-ı Divân-ı ‘Ali* (cf. doc. no. 8).
[4]Le 22 septembre 1555.
[5]Patraşcu le Bon (1545-1557). La même forme *Petruşku* dans *D. BRZ* — 20.617, p. 125. C'est le même *Mehmed*, fils de "l'ancien voïévode de Valachie, Radul" (Paisie) et demandeur d'un *timâr* de 10.000 aspres, selon un document turc de 1560 (*Documente turceşti privind istoria României*, ed. M.A. Mehmed, I, doc. 47, pp. 55-56 ; voir aussi les interprétations de M. Berindei et G. Veinstein, op. cit., p. 218, n. 11).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Imperial), du *gurre* (premier jour) du C(emâziülâhır) de l'année 962[1]: 35 (aspres) par jour"[2].

Doc. n° 10

BOA, *D. BRZ* — 20.618 (*Ruznâmçe Defteri*), p. 121 : *teşrif* ("action d'honorer) accordée le 24 Rebi' I 965 / 14.1.1558 à Mircea (Ciobanul), nommé de nouveau voïévode de Valachie au lieu du feu Patraşcu, en lui remettant les insignes du pouvoir.

Texte:

"Fî 24 minhü (Rebiülevvel min şühûr-u sene 965)
El masraf
.....
Teşrif (tevcih?)
be Mirçe voyvoda-i sâbık-ı vilâyet-i Eflâk (ki) bâz voyvoda-i vilâyet-i mezbûre şud becây-ı Petraşku voyvoda ki mürd şud

üsküf-u
merdane'an
zerr ma'
bürk-ü surh
1 kıt'a
miskâl
65

Câmehâ-i
mirâhorî
2 sevb

'an benek-i
kırmızı firengî-i
batrakî
1 sevb

'an firengi-i
kırmızı ve …
fî etekli
1 sevb

ser-i'alem
'an nukre-i
mutallâ
kıt'a
1

tafta-i
surh'an
Brusa
12'a (det)

---

[1]Le 23 avril 1555.
[2]Le cours officiel était de 60 aspres pour 1 ducat ou 1 sultanine. Pour le même montant de la solde payée à Mehmed/ Iliaş Rareş, cf. *supra* doc.no. 6 du 10 août 1555.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Esb-i mükemmel[1]
bâ zebin ve zencir-i licâm
'an nukre ve kotaz ve âbâî ve
bozdoğan ve yapuk-u mükemmel
1 re's
zincir
der vezn
200 (dir)hem

Becihet-i
Vezirân ve merdümân-ı hôd
10 neferân

becihet-i
vezirân
2 neferân hırkâ (?)
2 sevb

becihet-i
merdümân-ı hôd
8 neferân
câmehâ-i
mirâhorî ve kemhâ-i Amasya
8 sevb."

benek-i
evsat-ı Brusa
sevb 1

münakkaş
Hacı Ali
1 sevb

Traduction:

"Le 24 du même mois (Rebiülevvel, l'une des mois de l'an 965)
Dépenses
.....
Teşrif (action d'honorer)[2]
(accordée) à Mircea, l'ancien voïévode de la Valachie[3], (qui) de nouveau est devenu voïévode du dit *vilâyet*[4] au lieu de *Petraşku*[5] qui mourut.

---

[1]Ces mots sont écrits à gauche, au-dessus de la page.
[2]En fait, l'investiture.
[3]Mircea Ciobanul (Mircea le Pâtre) (1545-1552, 1553-1554, 1558-1559).
[4]Rappelons qu'au XVIe siècle le terme *vilâyet* ne signifiait obligatoirement *province*, mais aussi pays. Cf. *França vilâyeti, Venedik vilâyeti, Leh vilâyeti,* qui désignaient le Royaume de France, la République de Venise, le Royaume de Pologne etc.
[5]Patraşcu cel Bun (avril 1545-décembre 1557).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

üsküf (berette)[1]
ronde en or
avec *bürk*[2]
1 pièce
65 *miskâl*[3]

Vêtements
mirâhôrî
pièces: 2

de *benek* rouge
européenne (*firengî*)
batrâkî
1 pièce

de *frengî* rouge et
.....
en marge
1 pièce

ser-i 'alem
(tête d'étendard)
d'argent doré
1 pièce

tafta[4]
rouge de Brousse
12 morceaux

1 cheval (*esb*) merveilleux[5]
complètement harnaché et avec un *bozdoğan*[6]
le poids de la chaine (d'argent): 200 dirhems[7]

Pour les vizirs et les hommes de celui-ci
10 personnes

---

[1] *La beretta* selon Franco Sivori, le secrétaire de Petru Cercel (Pierre Boucle d'Oreille) (1583-1585), qui a assisté à la cérémonie d'investiture de celui-ci (*Calatori straini despre tarile române* / Voyageurs étrangers concernant les pays roumains, vol. III, Bucureşti, 1971, p. 9). Cette «scuffa voivodale» "en velours broché d'or, était décorée aussi richement qu'une couronne, de pierres précieuses et de perles d'une grande valeur" (voir Corina Nicolescu, *Les insignes du pouvoir : Contribution à l'histoire de cérémonial de cour roumain*, "RÉSEE", XV, 2/1977, p. 243). D'après Redhouse (*A Turkish and English Lexicon*, Constantinople, 1890, p. 234), "a tall cap, formerly worn by officers of the Janissaries" ; selon D. Cantemir (*Istoria Imperiului Ottoman…*, trad. I. Hodoş, Partea l-a Bucureşti, 1876, pp. 275-276, note 41) et M. Mignot (*Histoire de l'Empire Ottoman,* Paris, 1771, I, p. 502), cette *üsküf* était un signe de haut distinction accordé aux voïévodes roumains, un privilège exclusif de tous les chrétiens. Voir *üsküf,* dans M. Sertoğlu, *op. cit.*, p. 353.

[2] "A kind of tall felt cap. *Sultan bürki, beğ bürki*" (Redhouse, p. 395). Voir *börk*, dans M. Sertoğlu, *op. cit.*, p. 58.

[3] Approximativement 312 gr. (1 miskâl = 4,8 grammes). Cf. M. Sertoğlu, *op. cit.*, p. 227. Mais 1 *miskâl* de Tebriz avait 4,608 gr. : H. Sahillioğlu, *Bir Asırlık Osmanlı Para Tarihi 1640-1740*, Istanbul, 1965 (Doçentlik tezi), p. 1.

[4] Pour l'étendard (*D.BRZ* — 20.617, p. 125).

[5] Écrit à la fin, ce mot *mükemmel* ne se réfère à *yapuk*, mais au cheval, conformément à la formule habituelle (*esb-i mükemmel*).

[6] "An iron war-mace" (Redhouse, 398) ; en roumain : *buzdugan*. Voir *bozdoğan*, dans M. Sertoğlu, *op. cit.*, p. 54.

[7] Approximativement 640 grammes (1 dirhem = 3,2 gr.).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Pour les vizirs:	Pour les hommes (de celui-ci):
2 personnes	8 personnes[1]
manteaux	vêtements
.....	*mirâhôrî* et *kemhâ* d'Amasya
2 pièces	8 pièces.

1 pièce de *benek* de qualité moyenne (*evsât*) de Brousse

1 pièce de *münakkaş Hacı Ali* de Brousse".

La question des insignes du pouvoir (lat. *insignia*, ar. *al-'alâmât-i mulükiyya,* tc. *hükûmet alâmetleri*), accordés par le sultan aux princes roumains, doit être de nouveau examinée, car il y a déjà plus de 20 ans depuis la publication des études remarquables de Corina Nicolescu, or, entre temps, les documents tirés des Archives turques, précisement ceux provenant des registres *Ruznâmçe*[2], nous donnent la possibilité de résoudre le problème dans les moindres détails.

Mais, avant de faire ça dans une étude y spécialement consacrée, ici je voudrai seulement mentionner les plus anciennes descriptions détaillées des *insignia* accordés aux voïévodes roumains, selon les mêmes registres *Ruznâmçe*.

Pour la Valachie, le plus ancien enregistrement de ce genre date du 7 Cemâziülâhır 935/16 février 1529 et se réfère à l'investiture (*teşrif*) accordée au voïévode Moise (1529-1530), le fils du voïévode Vladislav III (1523, juin-octobre; 1524, mai-septembre; 1525, avril-août), le rival du célèbre Radu de la Afumati (1522-1529, avec interruptions). Ce document (*teşrif be Moysa, veled-i Ivlâdisâv ki voyvoda-i vilâyet-i Eflâk şud,* c'est-à-dire : "*teşrif* à Moise, le fils de Vladislav, qui est devenu le voïévode de la Valachie")[3] contient la somme de 10.000 aspres et les mêmes pièces (*üsküf, ser-i 'alem*, 14 morceaux de *tafta*, vêtements, un cheval complètement muni de son harnais et avec un *bozdoğan*), décrites presque dans les mêmes termes que ceux du document ci-dessus (no. 10). De même, on fait mention des vêtements destinés à 2 *vezirân*

---

[1]Ce chifre — qu'on peut rencontrer à partir du début du XVe siècle—évoquait le nombre traditionnel des membres du Conseil princier (*Statul domnesc*), composé au commencement, de 8 grands dignitaires, tant en Moldavie aussi qu'en Valachie. Voir Petre Strihan et Nicolae Stoicescu, l'article *Sfatul domnesc* dans *Institutii feudale*, p. 438.

[2]Pour la deuxième moitié du XVIe siècle et le commencement du XVIIe siècle, voir dans ce volume, *infra, Michael the Brave's Appointement and Investiture — September 2nd/12th, 1593 — in two unpublished Turkish Documents*.

[3]BOA, Kepeci (KPT) — 1764 (*Ruznâmçe Defteri*), p. 43/62 (le registre est détérioré, quelques pages inversées et la numération des pages est double).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

et à 8 hommes (*merdümân*) du voïévode, aussi que d'un cadeau (*in'âm*) pour un *ağa-i sipahiyân*, qui a assisté (en Valachie) à l'installation du nouveau voïévode.[1]

Donc, par rapport à la description des *insignia* faite par Sivori en 1583, il y a un progrès (à rebours) dans nos connaissances de 54 ans, mais on peut affirmer — avec certitude-que ces insignes du pouvoir, en tous cas l'étendard mentionné dans les sources roumaines concernant le XV-e siècle, sont plus anciens.

Signalons que l'investiture suivante se réfère... "*au voïĕvode* Vladislav", donc Vladislav III lui-même. Celui-ci était venu de Trabzon (Trébizonde) et, le 24 Receb 935/3.IV.1529 reçut un *in'âm* de 3.000 aspres[2]. En Şaban 936 (31.III-28.IV.1530) — la date du jour n'est pas consignée — "le voïévode Vladislav" (*Ivladisâv Voyvoda*) reçut un autre *in'âm*, cette fois-ci en tant que nouveau voïévode de la Valachie, avec tous les insignes du pouvoir et 10.000 aspres pour lui-même, et vêtements pour ses deux *vezirân* et 8 hommes.[3]

Il n'y en aucune doute: Vladislav III a été de nouveau — pour la quatrième fois — investi comme prince régnant de Valachie (en avril 1530), situation inconnue jusqu'à présent.

En réalité, il n'aboutira jamais effectivement a ce quatrième règne. Mais l'information est importante non seulement pour l'histoire des *insignia* des princes roumains, mais aussi pour la connaissance du jeu des intérêts à Istanbul.

Pour la Moldavie, le plus ancien enregistrement détaillé des *insignia* date du 27 Cemâziülâhır 969/4 mars 1562 et se réfère à l'investiture (*teşrif*) accordée — par l'intermédiare de Ferhad Ağa, le «portier» en chef (*ser-i bevvâbîn*) — à *Yuvan* (Ioan, Jean) Heraclid Despot (novembre 1561 — novembre 1563).[4] Il s'agit des mêmes insignes du pouvoir que pour la

---

[1]D'ici la différence entre le début (effectif) du règne de Moise mentionnée par *CHR* (p. 450), à savoir janvier 1529, et la date de notre document (16 février 1529), c'est-à-dire la date de la confirmation par le padischah.

[2]BOA, Kepeci (KPT) — 1764 (*Ruznâmçe Defteri*), p. 47/66: *fî 24 minhü (Receb 935) : In'âm be Ivlâdisâv Voyvoda ki 'an Trabzon âmed: 3.000 <akçe>* ("Le 24 du même mois «Receb 935> : *in'am au* voïévode Vladislav qui est venu de Trabzon: 3000<aspres>").

[3]BOA, Kepeci (KPT) — 1764 (*Ruznâmçe Defteri*), p. 82/101: *fî Şaban el-muazzam sene 936: in'âm be Ivlâdisâv Voyvoda ki voyvoda-i Eflâk şud* ("le mois du Şaban le grand de l'anné 936 : *in'âm* au voïévode Vladislav qui est devenu le voïévode de Valachie"). Il faut remarquer l'étrange absence des mots *sâbık* (ancien) et *bâz* ("de nouveau") pour *İvladisav Voyvoda*, mots usités dans des situations similaires (cf. doc. 10).

[4]BOA, *D.BRZ* — 60.219, p. 30. Voir aussi le rapport de Belsius dans *Calatori straini despre tarile române*, II, Buc., 1970, p. 132.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Valachie, décrits dans les mêmes termes[1]. Mais il y a des indices que Petru Rareş en 1530/936 H a reçu une *üsküf*.[2] Il y a même un enregistrement du 12 Zilka'de 933/10 août 1527, selon lequel «au temps de la majoration du tribut (*cizye*)» de Moldavie, on a envoyé au voïévode de Moldavie 10.000 aspres et d'autres cadeaux (sous titre d'*irsâliye* = expédition), parmi lesquels un cheval (*esb*), complétement harnaché et avec un *bozdoğan*.[3] Or, Petru Rareş accéda récemment au trône (en janvier).

En tous cas, en ce qui concerne la Moldavie, Corina Nicolescu en avait raison:

«Dans cette étape de transition, vers le milieu du XVI-e siècle, sous les règnes des Petru Rareş, de Despot et de Lapuşneanu, on constate parallèlement, d'un côté la présence de la couronne, de l'autre, celle de la «couca» (en fait : *üsküf*-M.M.), insigne de l'investiture de la part du sultan. On peut supposer qu'à cette époque l'office du couronnement dans la capitale de la Moldavie pivotait autour de la couronne, tandis que le cérémonial profane de Stamboul, signifiant la confirmation de la Sublime Porte, comportait la réception de la «couca» (*üsküf* — M.M.)"[4].

Pour la Transylvanie, après 1541, le plus ancien enregistrement des *insignia* date du gurre-i Rebiülâhır 961/6.III.1554 et se réfère à la (re)confirmation au trône-dans les conditions de l'occupation temporaire du pays par les Habsbourg (1551-1556) — de Jean Sigismond (le fils de Jean Zapolya), connu par les Ottomans sous le nom d'*Istefan* (Étienne). En voilà le document.

Doc. n° 11

BOA, KPT-1766 (*Ruznâmçe Defteri*), p. 49: l'enregistrement du gurre-i Rebiülâhır 961/6.III.1554 concernant la nomination d'*Istefan* en tant que prince (*mir*) de Transylvanie et la transmission des insignes du pouvoir (Dans les conditions de l'occupation de la Transylvanie, entre 1551 et 1556, par

---

[1]Le nombre des pièces de *tafta* variait pour les deux pays entre 12 et 24 morceaux. Le 26 Zilka'de 951/8.II.1545, Mircea Ciobanul reçut 24 morceaux de *tafta* (BOA, D.BRZ — 20.614, p. 253), Jean Despot le même nombre (voir note précédente), d'autres voïévodes reçurent 12 morceaux (pour la Moldavie, voir, par exemple, le cas de Petru Şchiopul le 29 Zilka'de 981/22 mars 1574: BOA, KPT-1868/6, *Ruznâmçe Defteri*, p. 56).

[2]M. Mignot, *op. cit.*, p. 502.

[3]BOA, KPT — 1764 (*Ruznâmçe Defteri*), p. 9/16: *irsaliye be voyvoda-i Kara Boğdan der vakt-i ziyâde şude cizye-i hod.*

[4]C. Nicolescu, *Les insignes du pouvoir*, p. 244.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Ferdinand de Habsbourg, cette investiture ottomane signifiait une contestation *de jure* des prétentions de Ferdinand)[1].

Texte:
«Fî gurre-i Rebiülâhır sene 961
El masraf
.....
Tevcih
Be Istefân, veled-i Krâl, ki mir-i vilâyet-i
Erdel şud ber vech-i irsâliye:

Ser-i ‘alem
‘an nukre-i mutallâ
kıt'a
1

Tafta-i
kırmızı-ı Brusa
çop
24".

Traduction:
"Le gurre (premier jour) du Rebiülâhır (de) l'année 961[2]
Dépenses
.....
Tevcih ("action de donner")
Accordée à *Istefan*[3], le fils du Roi[4], qui est devenu le prince de la Transylvanie (*Erdel*):

---

[1]Details chez Cristina Feneşan, *Constituirea principatului autonom al Transilvaniei*, Bucureşti, 1997, pp. 245-246.
[2]Le 6 mars 1554.
[3]"Johannes Sigismundus of Zápolya (1540, September-1551, July; 1556, September-1571, March)", conformément à *CHR*, p. 457; "1551, July 21: Johannes Sigismund and his mother Isabella yield Transylvania to Ferdinand of Habsburg, receiving in return the estates of Oppeln and Ratibor. Transylvania will be under the domination of the Habsburgs several years (up to 1556)" (*ibidem*, p. 115). Mais Jean Sigismond et sa mère n'ont pas interrompu leurs relations avec Istanbul (voir Mihai Maxim, *Osmanlı İmparatorluğu'na XVI.yy. ilk yarısında verilen Romen haracı ve peşkeş üzerinde yeni belgeleri*, in: *Prof. Dr. H. Inalcık'a Armağan*, notes 46, 47, 48, 49).
[4]Jean Zápolya (*Yanoş Kral*), voïévode de Transylvanie (1510-1528), roi de Hongrie (1526-1540), en rivalité avec Ferdinand de Habsbourg, lui-aussi élu par une autre diète hongroise en tant que roi de Hongrie. Conformément au traité de Speyer (1570), Jean-Sigismond a renoncé définitivement au titre royal en faveur des Habsbourg.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Tête d'étendard (*ser-i 'alem*)
d'argent doré
1
pièce

Tafta rouge
de Brousse
morceaux 24".

Le 9 Receb 984/le 2 octobre 1576 arriva à Istanbul et fut enregistré au Trésor Impérial l'étendard (*ser-i 'alem*) d'Etienne Báthori, l'ancien prince de Transylvanie qui, entre temps, fut élu roi de Pologne.

C'est intéressant de reproduire ce document au moins pour connaître la manière de rédaction des titres de souverains étrangers dans les chancelleries ottomanes. On peut aussi observer, du point de vue de la Porte, qu'en Transylvanie s'est produit un simple changement *des voïĕvodes*, donc l'ancien *voïĕvode*, en quittant son poste, a du remettre à Istanbul son étendard (selon la pratique courante en Moldavie et en Valachie).[1] Pour la même Porte, Báthori est devenu le nouveau… "*voïĕvode* du Pologne" (*voyvoda-i Leh*).

Doc. n° 12

BOA, KPT-665/2 (*Teşrifatçılık Defteri*/ Registre de cérémonial-en fait, *Ruznâmçe Defteri*), p. 38 : l'enregistrement du 9 Receb 984/2 octobre 1576 de la récéption de l'étendard (*ser-i 'alem*) "du voïévode de Transylvanie qui a été élu voïévode de Pologne" (Étienne Báthori).

Texte :
"Fî şehr-i Receb (984)
(El irâd)
.....
An tahvil-i
Voyvoda-i Erdel ki voyvoda-i Leh şud
An yed-i Hasan Ağa. Kethüda-i bevvâbîn-i
Dergâh-i 'Âli

[1] Voir, par exemple, dans le même registre (BOA, KPT — 665/20, pp. 18 et 50) la restitution, le 7 Muharrem 982/29.IV.1574, de *ser-i 'alem* du voïévode Jean (*Yuvân*) de Moldavie, qui est devenu "rebelle" (*gerden*) et, respectivement, la restitution, le 2 Zilhicce 987/ 20.1.1580, de l'étendard du voïévode Petru (Şchiopul), toujours de Moldavie, "qui a été destitué (*ki ma'zûl şud*)" (en novembre 1579, selon CHR, p. 453).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Ser-i 'alem
kıt'a'
1
Reşid fî Receb sene 984".

Traduction:
"Le mois du Receb (984)
(Recettes)
.....
De l'obligation
Du voïévode de Transylvanie qui est devenu le *voïĕvode* de Pologne[1]
De la main de Hasan, *Kethüdâ* des portiers de la Haute Cour :

Tête d'étendard (*ser-i 'alem*)
1 pièce

Arrivé le 9 Receb (de) l'année 984"[2].

En ce qui concerne les autres insignes de pouvoir, on a remis une *üsküf* (en valeur de 16.000 aspres, avec un *sorguç* de 3000 aspres) à Sigismond Báthori le 20 Safer 1010/le 20 août 1601, par l'intermédiare de Süleyman *Çavuş*[3], une autre *üsküf* (en valeur de 8.400 aspres) à Gabriel Báthori, *hâkim-i Erdel*, le 7 Muharrem 1025/26.I.1616 etc. Le *teşrif* du 20 Safer 1010/20 août 1601 pour "le voïévode de Transylvanie", en vue de *captatio benevolentiae* (*berây-ı istimâlet*), comprenait aussi un *ser-i 'alem*, 64 morceaux de *tafta* rouge, un "cheval merveilleux" (*raht-ı mükemmel*), richement harnaché, un *debûs (topûz)* équivalent de *bozdoğan*.

---

[1]Étienne Báthori, voïévode de Transylvanie (1571-1576), prince de Transylvanie (1576-1581), roi de Pologne (1576-1586).

[2]Le 2 octobre 1576.

[3]BOA, KPT - 1882/20 (*Ruznâmçe Defteri*), pp. 15, 19. Toutes ces «choses nécéssaires» (*mühimmât*) ont coûté 49.324 aspres, le plus grand montant des *insignia* que nous avons rencontré pour le XVIe siècle, le début du XVIIe siècle, et ont été accordées à Sigismond Báthori, dont les ambassadeurs (*elçiyân*) étaient annoncés depuis le 12 Safer 1010/le 12 août 1601 à la Porte d'Edirne à Istanbul (KPT-1882/20, pp. 13-15).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

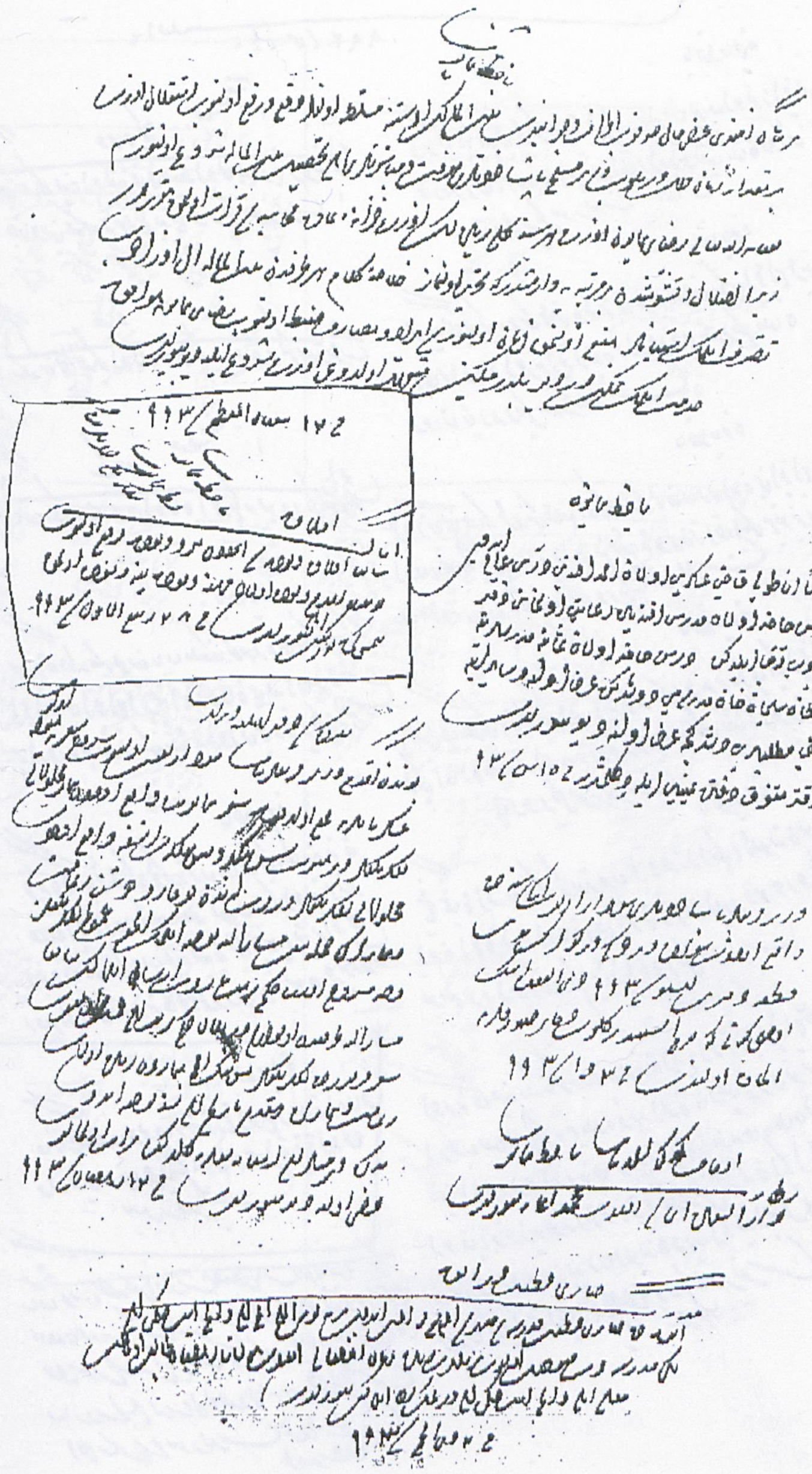

Doc. n° 1. — BOA, Kepeci (KPT), Divan-ı Ruûs Kalemi, 216/39 A, p. 5, doc. du 28 Rebiülevvel 993/ 30 Mars 1585

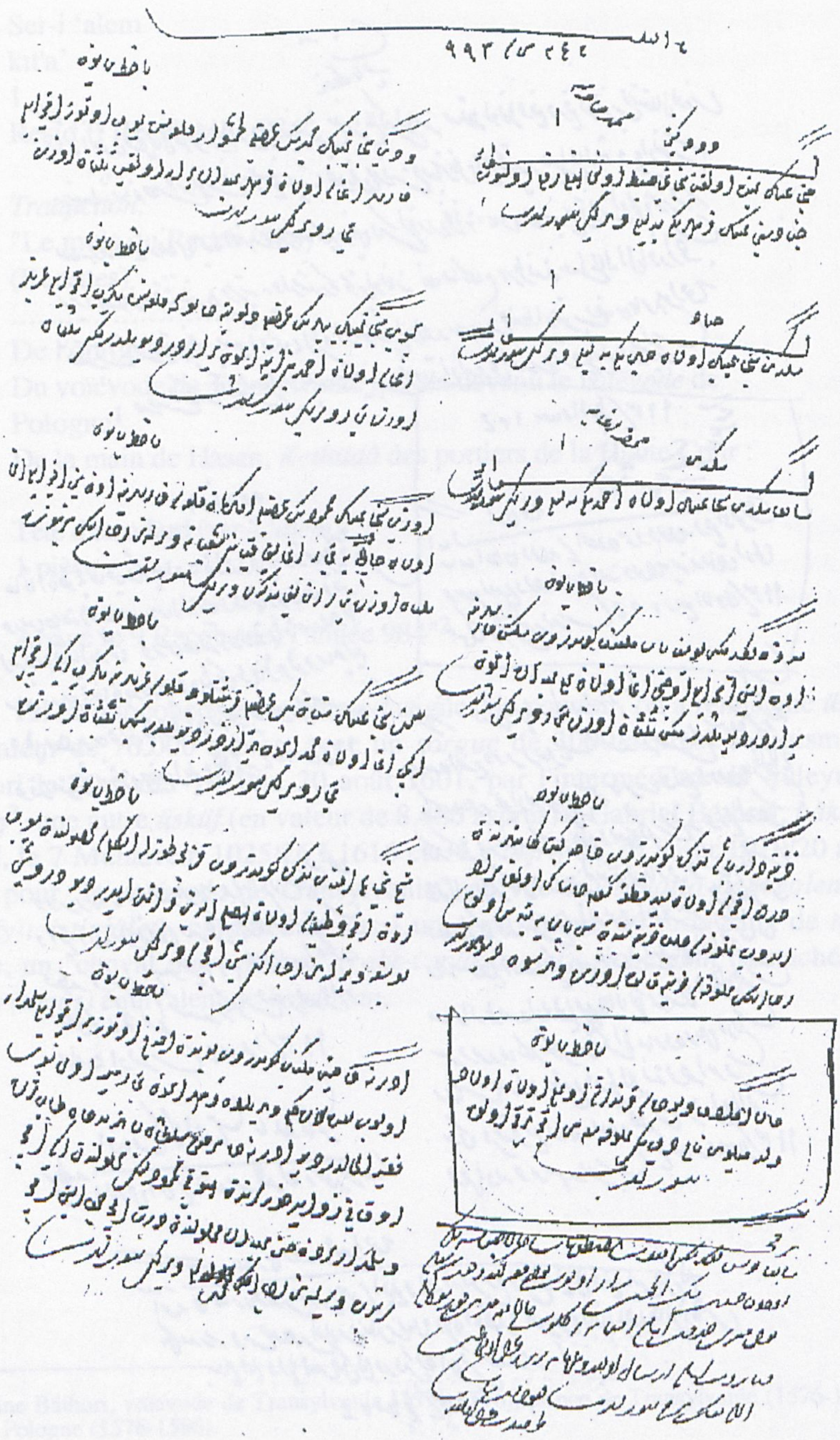

Doc. n° 2. — BOA, KPT, Divan-ı Ruûs Kalemi, 216/39 A,p. 27, doc. du 24 Şaban 993/21. VIII. 1585

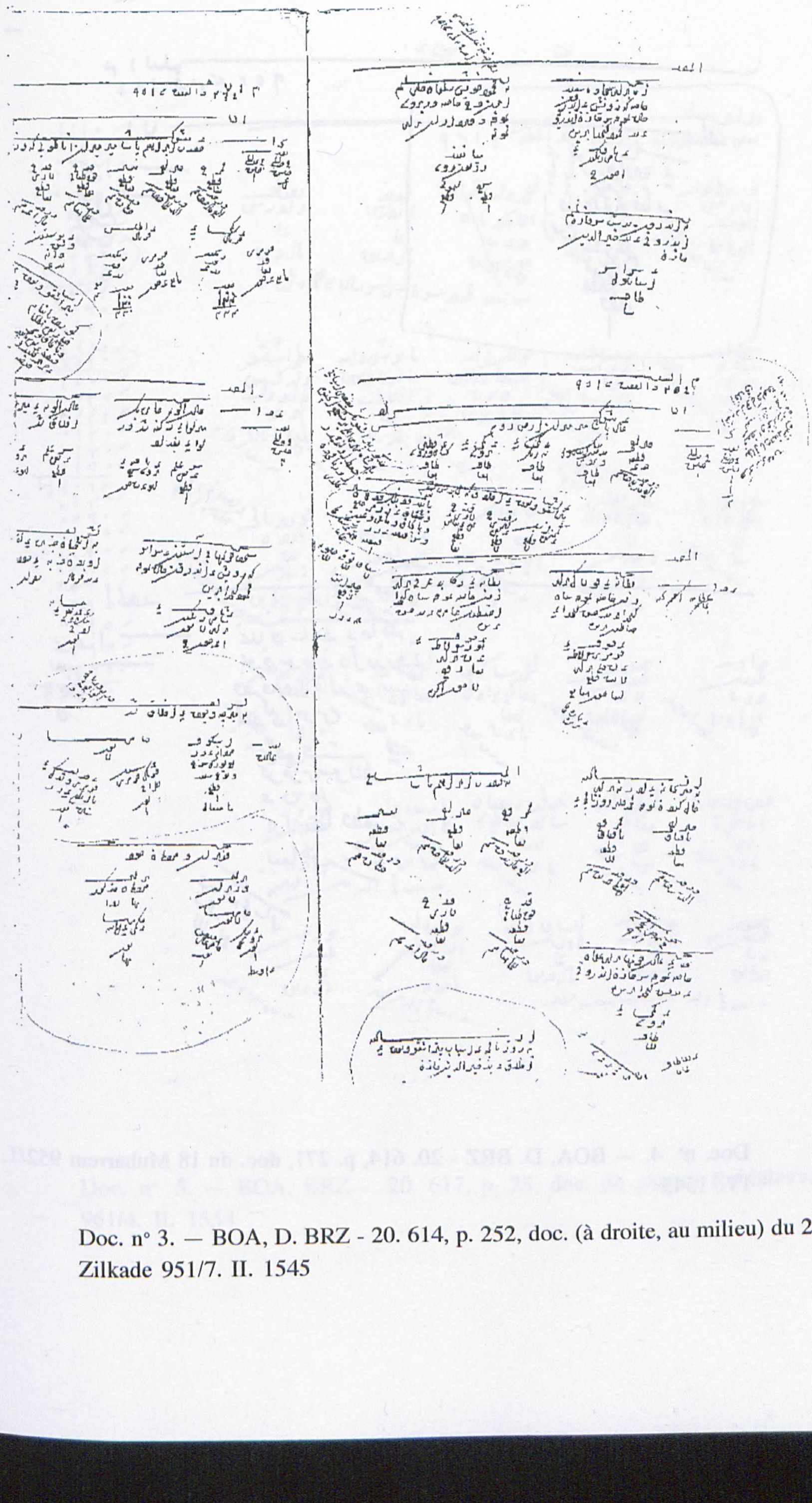

Doc. n° 3. — BOA, D. BRZ - 20. 614, p. 252, doc. (à droite, au milieu) du 25 Zilkade 951/7. II. 1545

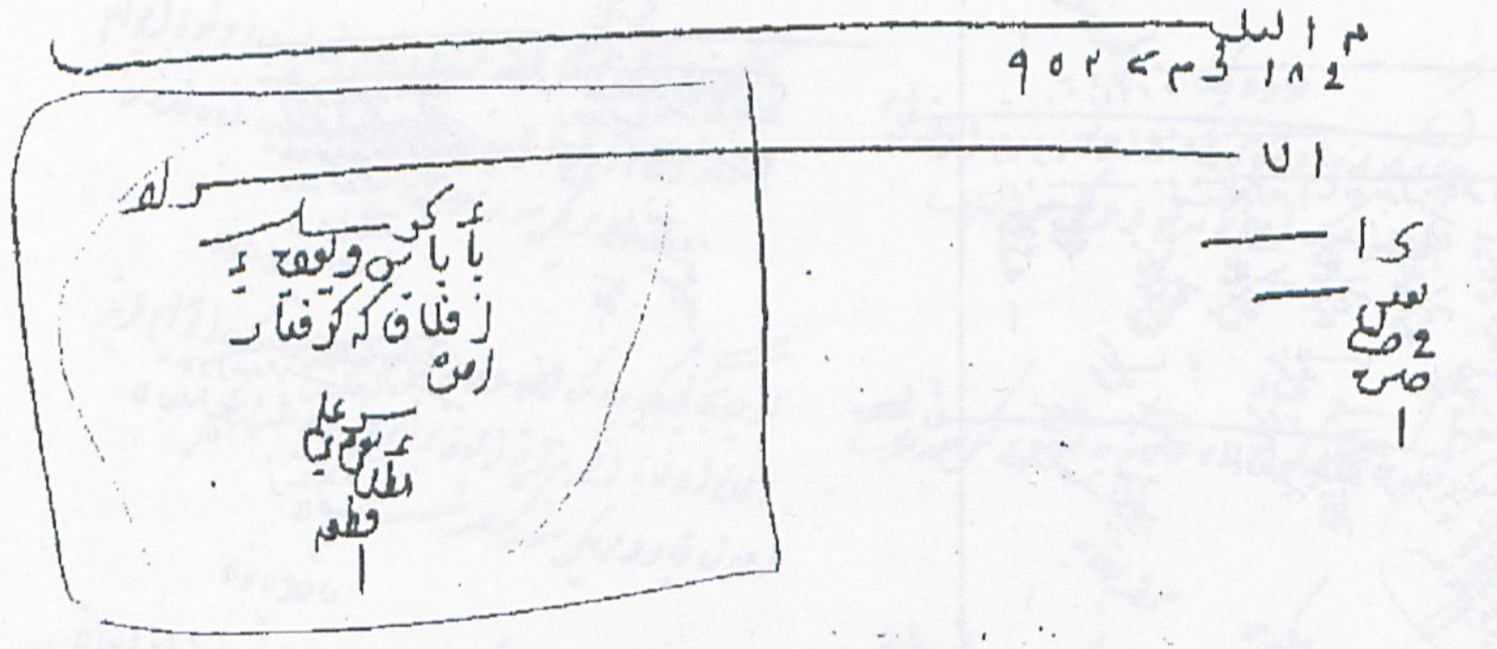

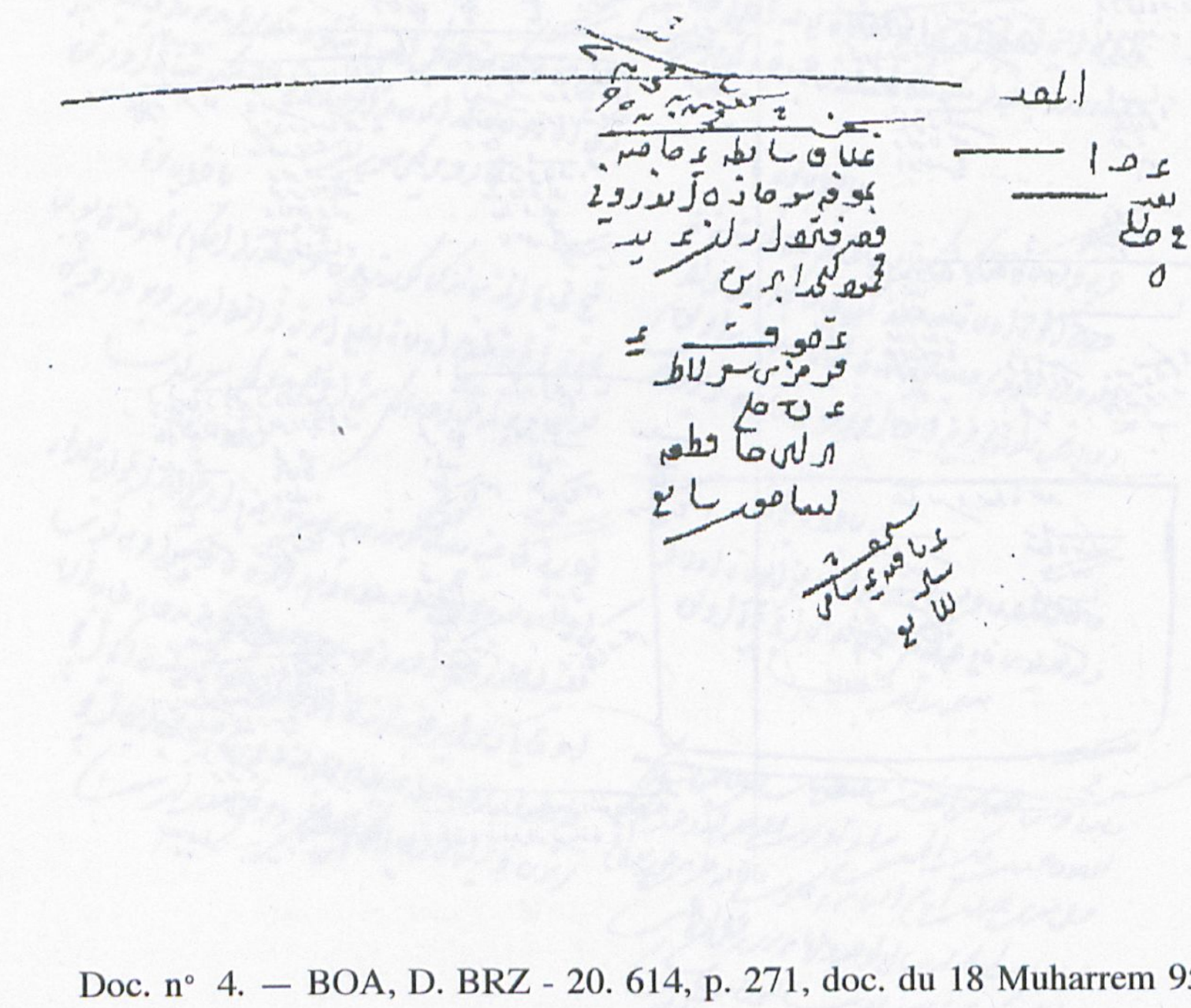

Doc. n° 4. — BOA, D. BRZ - 20. 614, p. 271, doc. du 18 Muharrem 952/1. IV. 1545

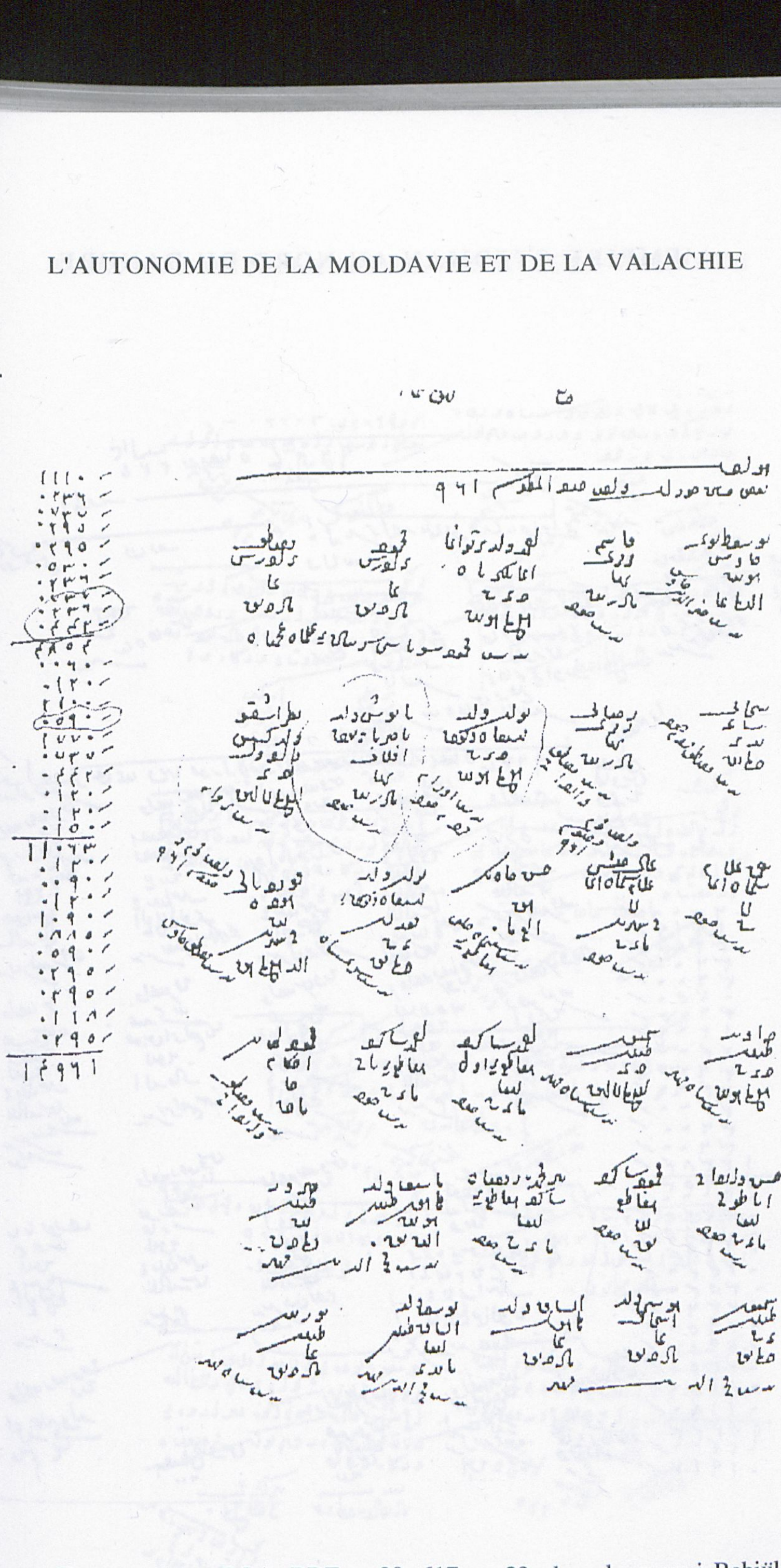

Doc. n° 5. — BOA, BRZ - 20. 617, p. 23, doc. du gurre-i Rebiülevvel 961/4. II. 1554

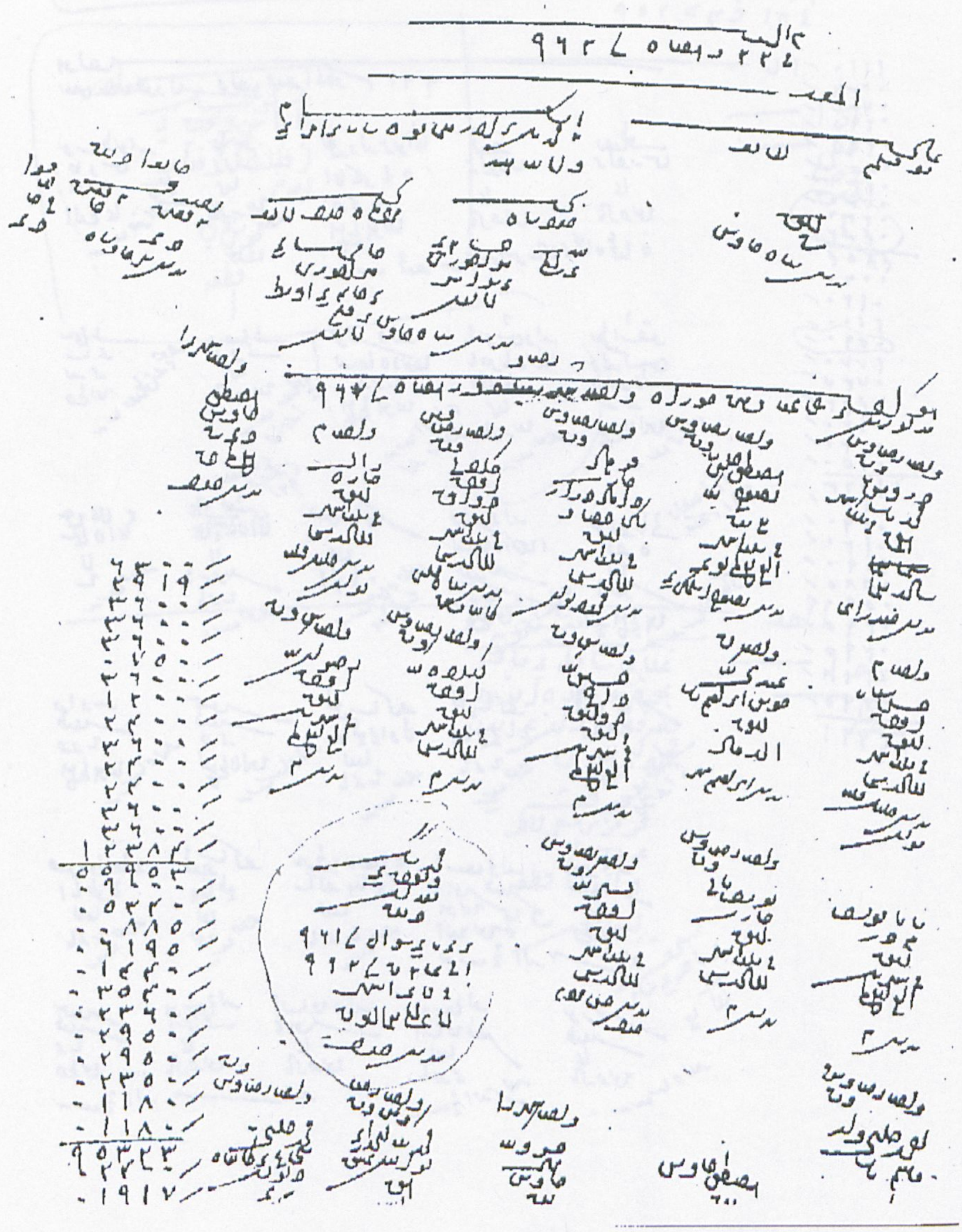

Doc. n° 6. — BOA, D. BRZ - 20. 617, Ruznamçe defteri, p. 205, doc. du 22 Ramazan 962/10 août 1555

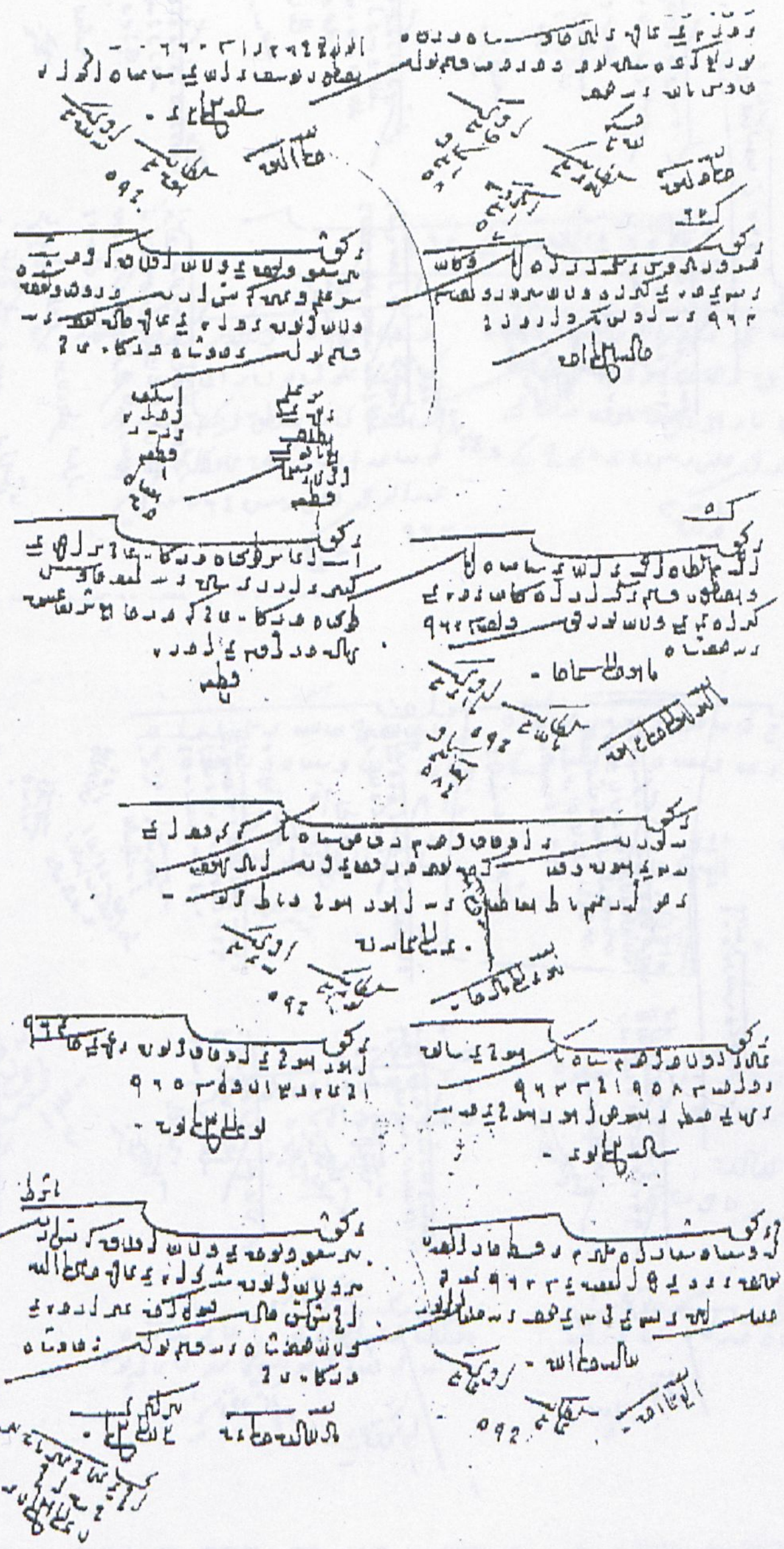

Doc. n° 7 — BOA, D. BRZ - 20. 618, p. 125, doc. du 27 Rebiülevvel 965/17. I. 1558

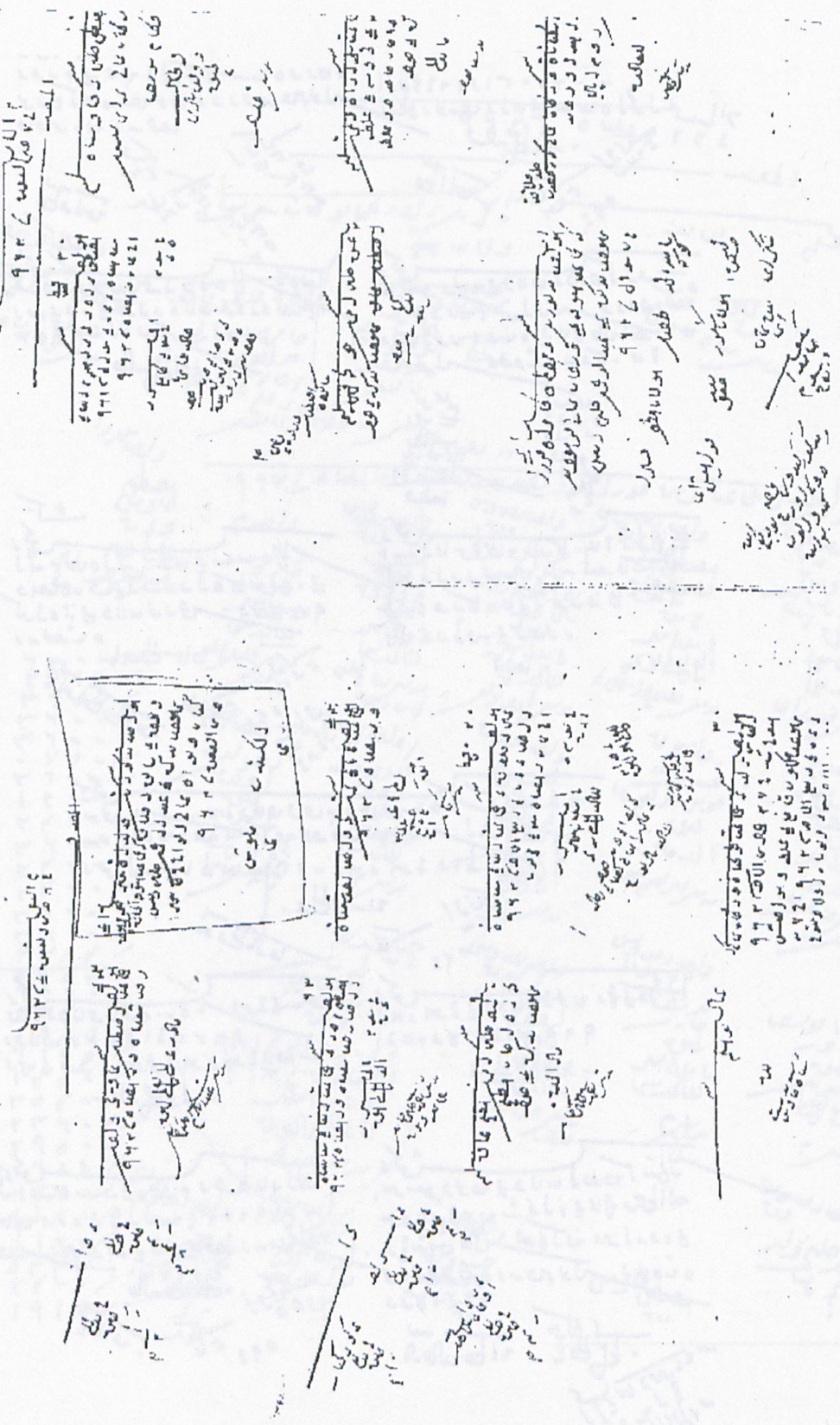

Doc. n° 8 — BOA, D. BRZ - 20. 617, p. 239, doc. du 8 Zilkade 962/ 24. IX. 1555

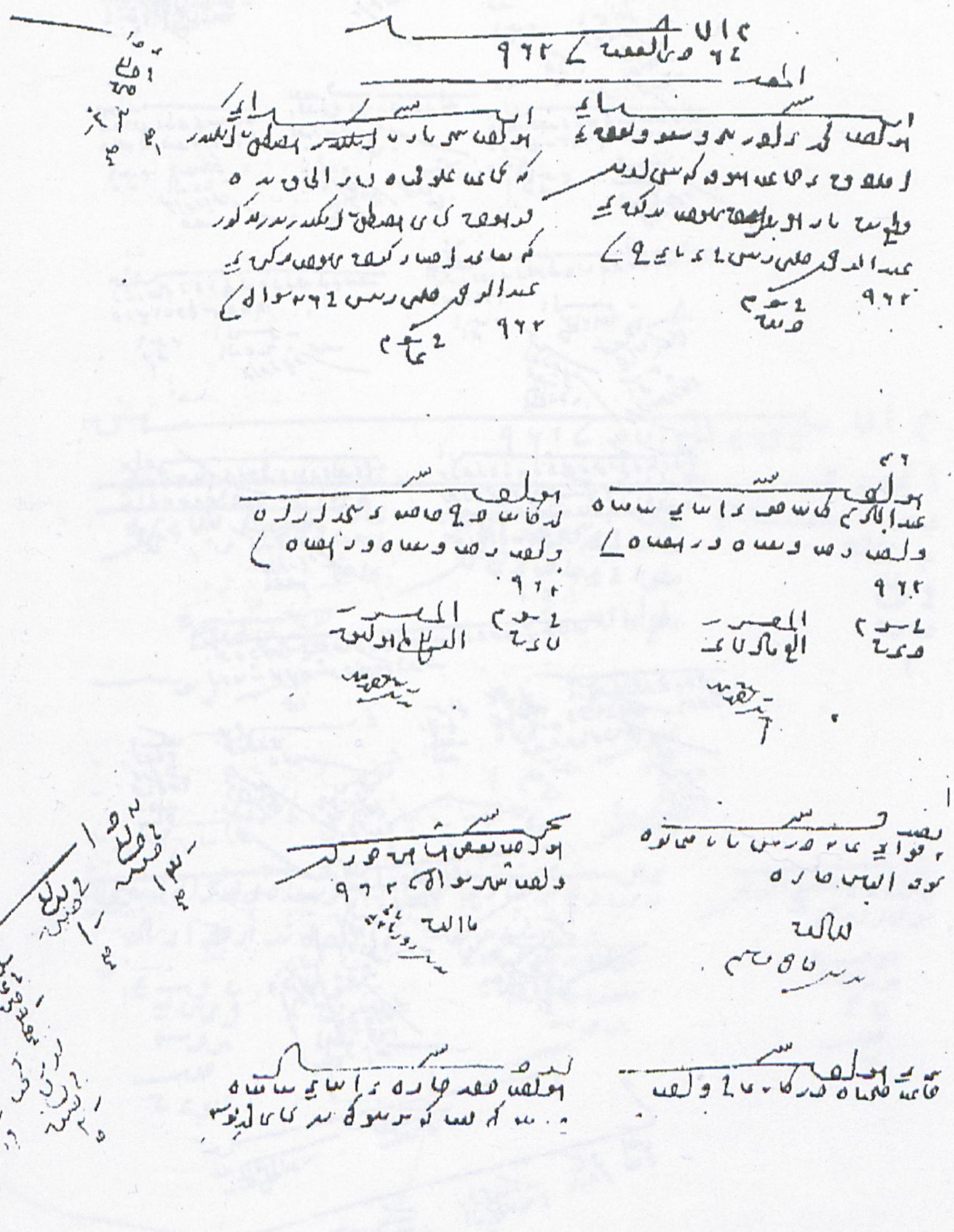

Doc. n° 9. — BOA, D. BRZ - 20. 617, p. 237, doc. du 6 Zilkade 962/22. IX. 1555

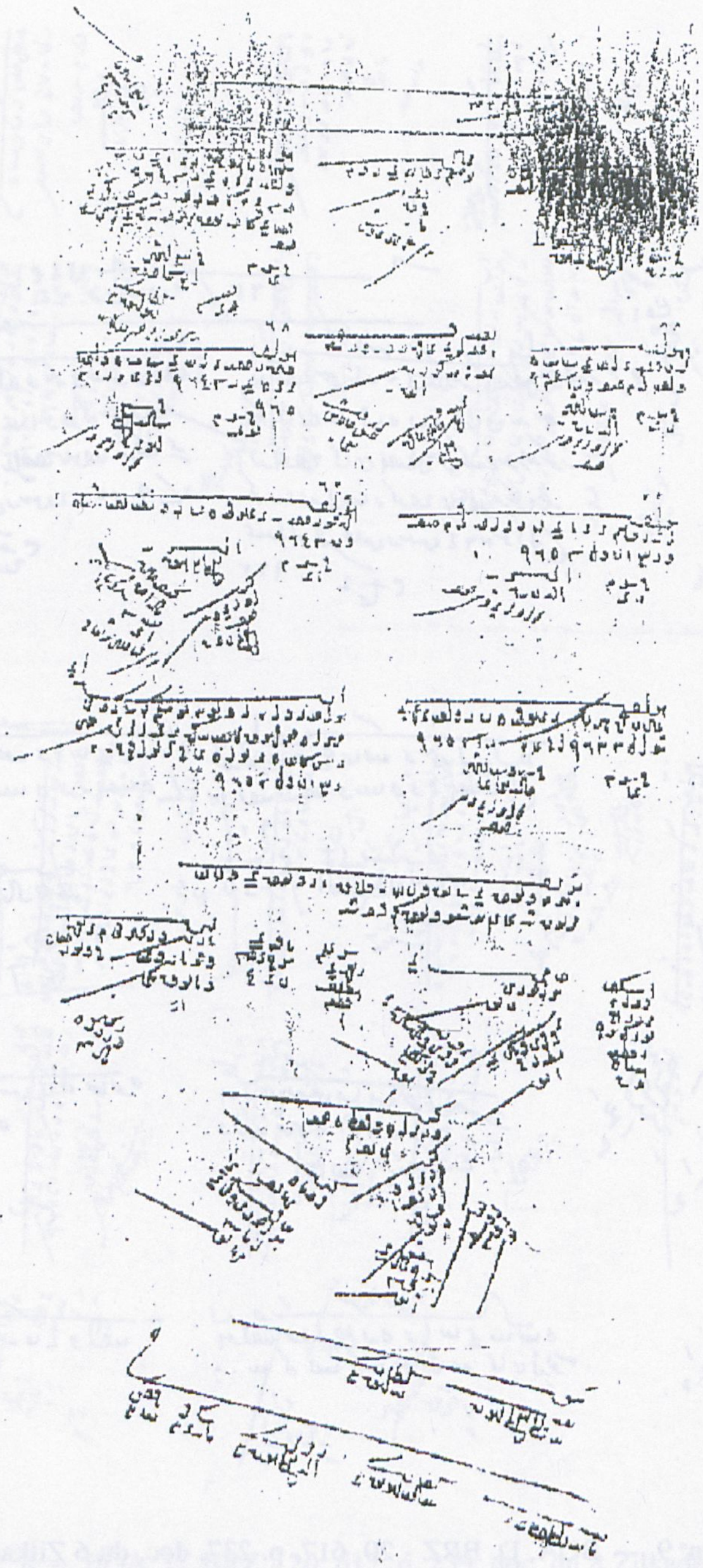

Doc. n° 10. — BOA, D. BRZ - 20. 618, Ruznamçe defteri, p. 121, doc. du 24 Rebiülevvel 965/14. I. 1558

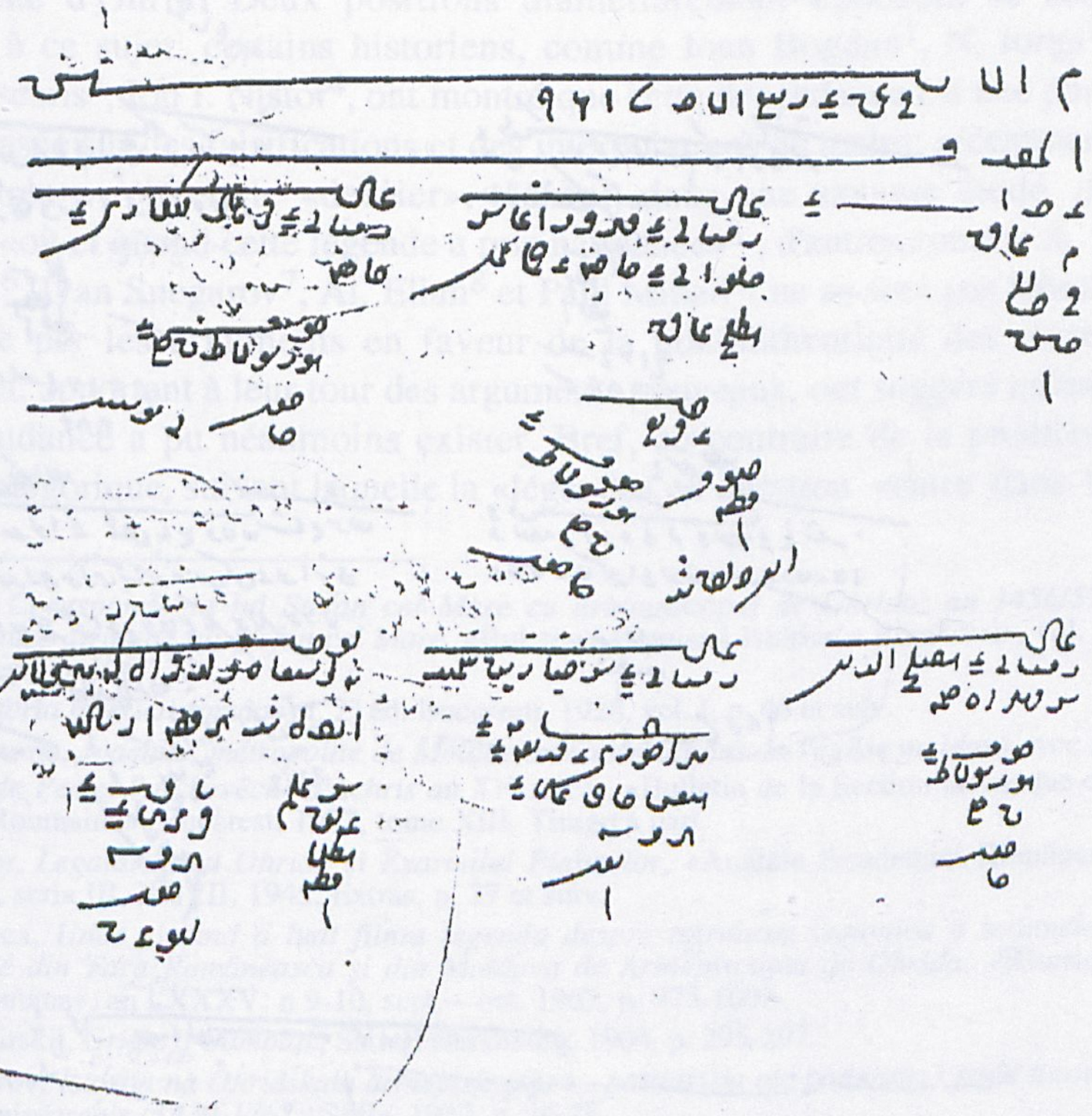

Doc. n° 11. — BOA, KPT - 1766 (Ruznamçe defteri), p. 49, doc. du gurre-i Rebiülâhır 961/6. III. 1554

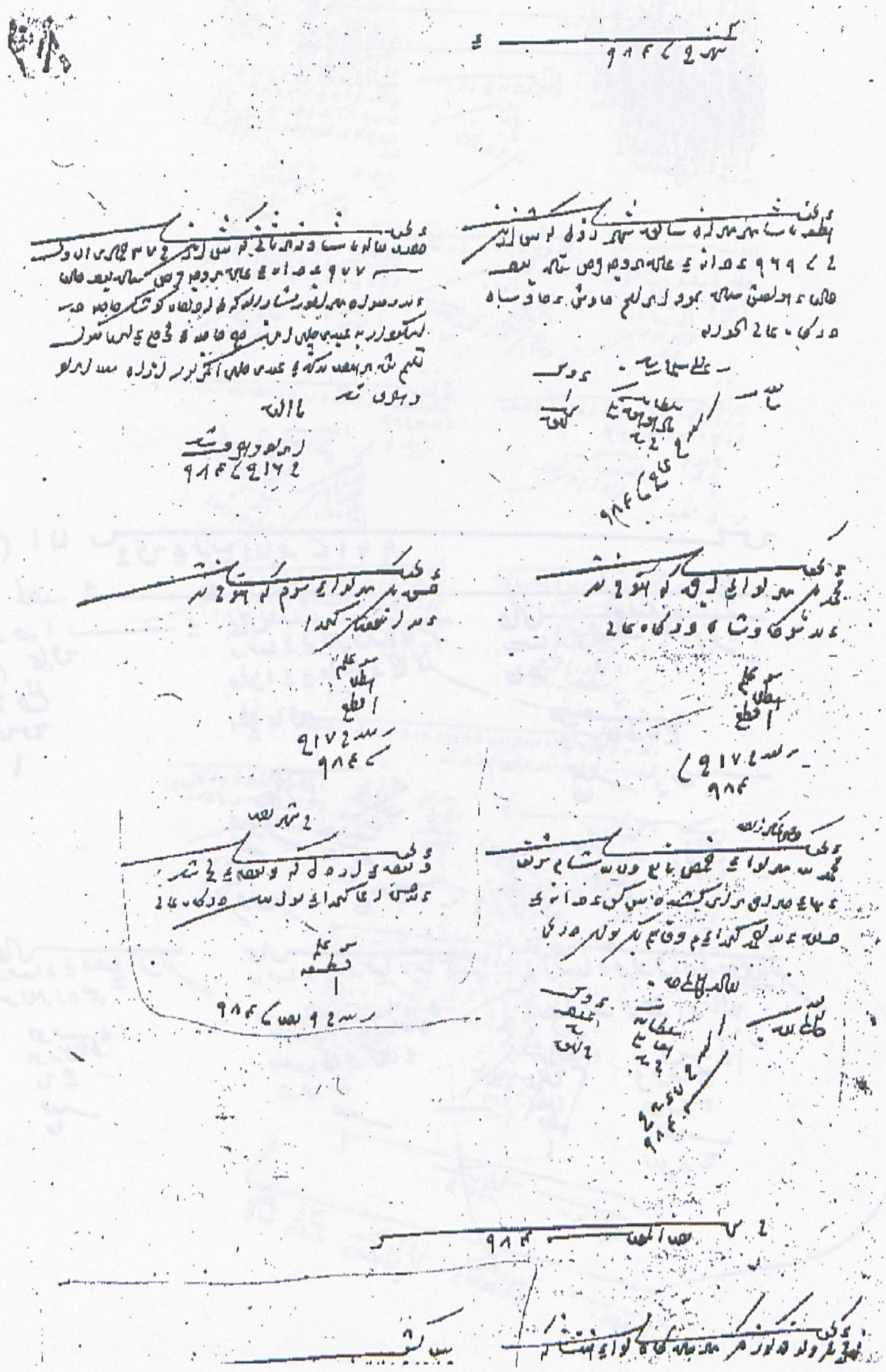

Doc. n° 12. — BOA, KPT - 665/2, Teşrifatçılık defteri, p. 38, doc. du 9 Receb 984/2. X. 1576

II

LES RELATIONS DES PAYS ROUMAINS AVEC L'ARCHEVÊCHÉ D'OHRID À LA LUMIÈRE DE DOCUMENTS TURCS INÉDITS

L'un des problèmes historiques les plus controversés est celui de la subordination canonique des sièges métropolitains de Moldavie et de Valachie à l'archevêché d'Ohrid. Deux positions diamétralement opposées se sont dessinées à ce sujet: certains historiens, comme Ioan Bogdan[1], N. Iorga[2], Mihail Lascaris[3], Ion I. Nistor[4], ont montré que cette dépendance est une pure légende, basée sur des falsifications et des interpolations de textes; récemment Tit Simedrea a rouvert le «dossier», tâchant, dans une savante étude, de découvrir «où et quand cette légende a pris naissance»[5] ; d'autres comme A. I. Jacimirski[6], Ivan Snegarov[7], Al. Elian[8] et Paul Mihail[9], ne se sont pas laissés convaincre par les arguments en faveur de la non-authenticité des textes invoqués et, apportant à leur tour des arguments nouveaux, ont suggéré qu'une telle dépendance a pu néanmoins exister. Bref, au contraire de la première opinion, catégorique, suivant laquelle la «légende» en question «entre dans la

---

[1] I. Bogdan, *Corespondenta lui Ştefan cel Mare cu arhiepiscopul de Ohrida: an 1456/57; Documente false atribuite lui Ştefan cel Mare*, «Buletinul Comisiei Istorice a României», vol. I, 1915, Bucureşti, p. 106-122.

[2] N. Iorga, *Istoria bisericii româneşti*, 2e éd. Bucureşti, 1928, vol. I, p. 46 et suiv.

[3] Michel Lascaris, *Joachim, métropolite de Moldavie et les relations de l'église moldave avec le patriarchat de Peć et l'archevêché d'Achris au XVe siècle*, «Bulletin de la Section historique de l'Academie Roumaine», Bucarest, 1927, tome XIII. Tirage à part.

[4] Ion I. Nistor, *Legaturile cu Ohrida şi Exarhatul Plaiurilor*, «Analele Academiei Române», sectia istorie, seria III, XXVII, 1945. Extras, p. 27 et suiv.

[5] Tit Simedrea, *Unde şi cind a luat fiinta legenda despre atirnarea canonica a scaunelor mitropolitane din Tara Românească şi din Moldova de Arhiepiscopia de Ohrida*, «Biserica Ortodoxa Româna», an LXXXV, n 9-10, sept.—oct. 1967, p. 975-1003.

[6] Al. I. Jacimirskij, *Grigorij Camblak*, Saint-Pétersbourg, 1904, p. 295-297.

[7] Ivan Snegarov, *Istorija na Ohridskata arhiepiskopija — patriarsija ote padaneto i podé turcité do nejnoto uniscozenie (1439-1767)*, Sofia, 1932, p. 16-18.

[8] Al. Elian, *Legaturile Ungrovlahiei cu Patriarhia de Constantinopole şi cu celelalte Biserici ortodoxe*, «Biserica Ortodoxa Româna», LXII, 1959, p. 910; idem, *Moldova şi Bizantul in secolul al* XV*-lea*, dans le livre *Cultura moldoveneasca in timpul lui Ştefan cel Mare* (sous la direction de M. Berza) Bucureşti, 1964, p. 119, 146.

[9] Paul Mihail, *K voprosu o perepiske moldovlahijskogo voevody Stefana Velikogo s arhiepiskopom Pervoj Justiniany Dorotheem*, «Revue des études sud — est européennes», t. IV, 1966, p. 239-264.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

catégorie de ces erreurs traditionnelles qui ne se discutent plus et n'auraient peut-être jamais dû être discutées», selon l'expression de N. Iorga[1], cette prise-ci de position allègue que «tout de moins en ce qui concerne la Moldavie, l'existence de liens canoniques avec l'Archevêché d'Ohrid, aux XVe et XVIe siècles est incontestable, bien qu'il ne faille pas en exagérer l'importance», d'après Al. Elian[2].

À ce stade des recherches[3], dues à des savants de premier ordre qui, en se fondant principalement sur la critique des textes, ont fourni des argumentations magistrales, des preuves documentaires et un progrès des connaissances de plus haut degré pour la question qui nous occupe, nous nous permettons d'offrir à l'attention des spécialistes une sources complètement négligée jusqu'à ce jour : les documents officiels turcs, conservés dans les grandes collections de registres de la Porte ottomane. Au fond, dans cette controverse historique qui répète, si l'on peut dire, la dispute entre le patriarche de Constantinople et celui d'Ohrid, on a fait usage de textes favorables à l'un ou à l'autre camp, mais l'on a totalement négligé la voix du «troisième larron», qui avait tout à gagner de cette rivalité : la Sublime Porte. Or, dans ce «procès historiographique», les documents turcs sont en mesure de fournir des lumières nouvelles et décisives.

*

Les documents publiés ci-dessous sont extraits du fonds *Kâmil Kepeci* (désormais, *KPT*) des Archives de la Présidence du Conseil des ministres de la République de Turquie (T.C. Başbakanlık Arşivi) d'Istanbul, les anciennes archives des grands vizirs. Il s'agit de trois documents, en date du 19 rebiülevvel 951/10 juin 1544, du 25 rebiülevvel 951/16 juin 1544 et du 5 receb 951/22 septembre 1544, qui se trouvent dans un registre provenant de la Chancellerie du Divan Impérial (*Divan-ı Humâyûn Kalemi, KPT,* n° 62/2, respectivement p. 270, 289 et 500). Ce sont, plus précisément, des firmans

---

[1] N. Iorga, *op. cit.,* p. 4.

[2] Al. Elian, *Legaturile Ungrovlahiei cu Patriarhia de Constantinopole*, p. 910. La dépendance canonique des métropolites de Moldavie et de Valachie de l'archevêché d'Ohrid aux XVe — XVIe siècles est aussi consignée dans la nouvelle d'histoire d'Ohrid, *Ohrid i ohridsko niz istorijata*. Kniga vtora, Skopje, 1978, où, à la page 70 nous lisons: «Au milieu du XVe siècle, sous la juridiction de celui-ci (de l'archevêché d'Ohrid — *M. M.*) se trouvaient la Valachie (jusqu'au début du XVIe siècle) et la Moldavie (jusqu'à la fin du XVIe siècle)», mais sans la mention des sources.

[3] La chancellerie du Divan avait 4 «bureaux», à savoir: *beylik, tahvil, ruus* et *amedî* (C. Orhonlu, *Telhisler*, Istanbul, 1970, p. XVII). Le bureau du *beylik* s'appelait aussi «du Divan» (M. Sertoğlu, *Muhteva bakımından Başvekâlet Arşivi*, Ankara, 1955, p. 4). Dans la chancellerie du Divan Impérial bien organisée et sévèrement contrôlée, les secrétaires (*kâtib*), très cultivés pour leur temps, étaient spécialisés par problèmes: ainsi, en 1537, 11 *kâtib*'s travaillaient sur des firmans politiques et administratifs, pendant que 7 d'entre eux sur des questions financières (H. Inalcık, *The Ottoman Empire. The Classical Age, 1300-1600*, New York — Washington, 1973, p. 100-103; voir aussi Tevfik Temelkuran, *Divan-ı Humâyûn Kalemi*, dans «Tarih Enstitüsü Dergisi», 6, 1975, Istanbul, p. 129-175).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

(*hükûm*'s-ordres) émis au nom du sultan (Süleyman le Magnifique) à l'adresse des voïévodes de Moldavie et de Valachie (Petru Rareş et Radu Paisie) et enregistrés dans ledit registre concomitamment ou tout de suite après avoir été émis dans le cadre du Divan, procédure habituelle dans des cas pareils[1], les firmans eux-mêmes étant envoyés à leurs destinataires. Il s'agit par conséquent de copies officielles, «légalisées», de véritables doubles conservés dans ces registres, qui, déposés dans des coffres près de la salle où se tenait le Divan[2], «étaient maintenus secrets avec une jalousie fanatique»[3] et dans lesquels certains historiens ont vu une sorte de «registres des procès-verbaux» des séances du Divan[4]. C'est pourquoi l'authenticité des actes passés dans ces registres ne saurait être mise en doute. De même, on ne saurait assez apprécier la valeur de ces pièces devenues uniques, puisque les firmans, après s'être trouvés entre les mains de leurs destinataires, se sont dispersés et ont fini par se perdre.

Voici le texte des documents[*] :

Doc. n° 1

(Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Divan-ı Humâyûn Kalemi*, *KPT*, n° 62/2, p. 270, doc. du 19 rebiülevvel 951/10 juin 1544)

Texte:[**]

«Eflâk ve Kara Buğdân voyvodalarına hüküm yâzıla ki: hâliyâ Ohri ve ana tâbi' vilâyete patrik olan (2) Prohor nâm râhib Dergâh-ı Muallâma gelüb «*Eflâk ve Kara Buğdân vilâyetler<in>in keferesi üzerlerinden (3) âyîn-i batılalar üzerine kadîmden mir<i> içün cem' olunugelen rüsûmden hayli*

---

[1] En ce sens, il y a la mention suivante dans un registre de l'année 992/1584, en ce qui concerne un ordre adressé au voïévode de Valachie : "mais (les ordres) étant élaborés à la hâte dans le Divan, (ceux-ci) n'ont pas été enregistrés immédiatement (sur place), mais ont été enregistrés (ensuite) dans le *beylik*" (Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Defteri,* vol. 52, p. 326, ordre 867 du 26 rebiülevvel 992/7 avril 1584).

[2] I. H. Uzunçarşılı, *Osmanlı Devletinin merkez ve bahriye teşkilâtı*. Ankara, 1948, p. 9.

[3] Ö. L. Barkan, *Les grands recensements de la population et du territoire de l'Empire ottoman et les registres impériaux de statistique*, dans la «Revue de la Faculté des Sciences Économiques de l'Université d'Istanbul», année II, 1940-1941, p. 27-28.

[4] M. Sertoğlu, *Resimli Osmanlı Tarihi Ansiklopedisi,* Istanbul, 1958, p. 81; Gl. Elezović (en citant aussi Abdurraham Şeref), *Iz Carigradskih Turskih Arhiva. Mühimme Defteri*, Beograd, 1950, p. 572.

[*] Nous adressons, par cette voie aussi, nos remerciements pour l'aide qu'il nous a offerte dans la travail sur ces documents à M. Fazıl Işıközlü, ancien directeur-adjoint aux Archives de la Présidence du Conseil d'Istanbul.

[**] Nous regrettons, que, faute des caractères typographiques arabes, nous ne pouvons pas donner la translittération en caractères arabes des documents, Nous regrettons aussi le manque des photocopies pour ces documents, à cause des questions techniques à Başbakanlık Osmanlı Arşivi (les photocopies reproduites dans l'édition originale de cette étude — en 1981 — sont presqu'illisibles ; des photocopies nouvelles sont interdites, parce le registre n 62/2 est très volumineux).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

bakıyâlarum olub taleb eyledükde (4) ol yerün midrepolidleri mâni' olurlar bu hususda bana hayf ve mâl-ı miriye zarar olur» diyü bildirdi. (5) Imdi buyurdûmki: hükm-ü şerîfim vardukda mezkür rahibin bakıyâlısı olân kefere'ye ihzâr etdirüb ve bunun adamı ile (6) berâber idüb âyîn-i bâtılaları üzerine kadîmden miri içün cem olunugelen rüsûmden her kimin zimmetinde bakısı var ise (7) zâhir olân bakıyâlardan mezbur Prohora bîkusûr tahsîl ediveresiz kadîmden âyîn-i bâtılâları üzere cem' olunugelen rüsûme olugelen âdete muhâlif midrepolidleri dahil etdirmiyesiz. Şöyle bilesiz (10) diyü tahrîren fî 19 rebiülevvel sene 951».

Traduction:

«Aux voïévodes de Valachie[1] et de Moldavie[2] que l'on écrive un ordre[3] comme suit: le moine (*rahib*) nommé Prochore[4], qui est actuellement patriarche (*patrik*)[5] d'Ohrid et des régions qui lui sont subordonnées, venant à mon Seuil sublime, a fait savoir que "*ayant (à encaisser) plusieurs arriérés des impôts (rüsûm)[6] qui sont perçus depuis de longues années pour le fisc (miri),*

---

[1]Radu Paisie (Petru de la Argeş) (juin 1535 — mars 1545).

[2]Petru Rareş, pour la deuxième fois sur le trône de Moldavie (février 1541 — septembre 1546).

[3]Ordre émis au nom de Kanunî Sultan Süleyman (Ier) (septembre 1520 — sept. 1566).

[4]Prochore, l'un des plus remarquables archevêques d'Ohrid (1524-1550). Ivan Snegavov parle de «l'énergique archevêque — patriarche» Prochore, qui s'est particulièrement distingué parmi les 59 archevêques d'Ohrid (Ivan Snegarov, *op. cit.*, p. 188).

[5]Le titre de patriarche (*patrik*), utilisé dans les documents officiels ottomans pour Prochore, a été peut-être attribué à celui-ci après la suppression de la patriarchie de Péc au cours de la troisième décennie du XVIe siècle et le placement des diocèses de celle-ci sous la juridiction d'Ohrid. Voir aussi Ivan Snegarov. En tout cas, pour le Divan Impérial d'Istanbul, l'Archevêque d'Ohrid était un chef, un patriarche, comme les autres (de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem, après 1557 et de Peć, même des Arméniens).

[6]*Rüsûm, miri rüsûm, mal-ı miri* désignaient les taxes perçues par l'Église au but d'accomplir les charges fiscales envers l'État ottoman, notamment le *peşkeş* ou *adet peşkeşi*, c'est-à-dire une somme d'argent acquitée au Trésor public, par les patriarches avant la remise du brevet d'investiture (*berat*) dans leur mains. Pour cette sorte de taxe payée pour le *berat,* pratiquement renouvelé (en turc: *mukarrer*) chaque année, on utilisait aussi le terme de *harac* (*tributum*), quoique la relation exacte entre ces deux termes reste encore à préciser. D'après J. Kabrda (*Le système fiscal de l'Eglise orthodoxe dans l'Empire Ottoman, d'après les documents turcs*, Brno, 1969, p. 61-65). «par l'épithète *miri* on soulignait (...) le but desdits payments; c'est ainsi qu'aux yeux des fidèles et des autorités turques il devait peut-être surgir l'idée d'une certaine «importance d'Etat» des taxes ecclésiastiques que les métropolites pouvaient exiger: titre de *mirija*».

En fait, les métropolites et leurs subordonnés percevaient des sommes supérieures à celles dues à l'État, à fin de couvrir leurs propres frais, faits à l'occasion de la nomination, ainsi que pour ramasser des réserves. C'était le même système qui était valable pour tous les dignitaires ottomans et qui s'appliquait aussi aux voïévodes roumains (mais, dans ce cas, vu l'existence d'une rivalité acharnée pour les sièges princiers, le résultat était une majoration sans pareil des charges fiscales des contribuables roumains).

Les taxes dues aux patriarches par les diocésains étaient au XVIIe siècle: 12 aspres par an pour chaque ménage (famille, maison) et une pièce d'or pour prêtre comme *patriklik rüsumu* (taxes pour le patriarche), les aumônes (*tasadduk*), le droit de monastère (*manastır resmi*), etc. (J. Kabrda, *op. cit.*, p. 65-74). Mais «ce sont les revenus que l'on peut citer, en général, pour la période allant depuis la fin du XVIe jusqu'au milieu du XIXe siècle. Pour la seconde moitié du XVe et la plus grande partie du XVIe siècle, il n'y a pas assez de renseignements sûrs» (*ibidem,* p. 55, note 78).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

conformément à de vaines pratiques, de chez les infidèles des vilayets[1] *de Valachie et de Moldavie, lorsque je leur réclame (ces arriérés), les métropolites de ces lieux*[2] *empêchent (leur recouvrement) et créent ainsi une injustice à moi et un dommage au fisc»*[22]

En conséquence, j'ai ordonné qu'à la réception de mon illustre ordre, vous convoquiez les infidèles (*kefere*) qui ont des arriéres chez le moine susmentionné et que vous les fassiez (comparaître) devant son homme, de sorte que si quelqu'un a à sa charge un arriéré quelconque des impôts qui sont perçus pour le *miri*, conformément à leur vaines pratiques, vous permettiez audit Prochore de percevoir sur-le-champ et sans manque aucun (cette dette) des arriérés rendus évidents et que vous ne laissiez personne rester devoir ne fût-ce qu'un aspre de sur les arriérés rendus évidents pour les impôts perçus depuis de longues années, conformément à leurs vaines pratiques, et que les métropolites, contrairement à leur vieille habitude, ne se mêlent plus dans (la question) des impôts qui sont perçus selon la coutume et leur vaines pratiques. Ainsi, sachez-le ! Enregistré le 19 rebiülevvel 951»[3].

Doc. n° 2

(Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Divan-ı Humâyûn kalemi, KPT*, n° 62/2, p. 500, document du 5 receb 951/22 septembre 1544, avec une adjonction du 22 ramazan 951/7 décembre 1544; Arhivele Statului Bucureşti, Xerografii Turcia, pachet I, fila 2).

Texte:

«Kara Buğdân ve Eflâk vilâyetlerinin voyvodalarına hükûm yazıla ki: hâliyâ mahruse-i Istanbul ve ana tabi' (2) yerlere ve vilâyetlere patrik olân Yeremiye[4] nâm râhib Dergâh-i Muallâm'a gelüb "*mahruse-i Istanbul (3) ve ana tâbi' yerlerün ve vilâyetlerin ve Kara Buğdân ve Eflâk vilâyetlerinin dâhi patrik olunmak* (4) *şartiyle Hızâne-i 'Amire'ye bervech-i mukâtaa sâl-ı be-sâl dört bin*

---

[1] Au XVIe siècle, *vilâyet* signifiait non seulement «province» (*beylerbeylik*), mais aussi «région», «territoire», «pays». Voir, par exemple, *França vilâyeti* pour France, *Venedik vilâyeti* pour *Venise, Leh vilâyeti* pour Pologne, etc.

[2] Grigorie (Roşça), cousin du prince Rareş, était le métropolite de Moldavie (1541-1562) et Varlaam était le métropolite de Valachie (1535 — fin de 1544), étant suivi par Anania (N. Iorga, *Istoria bisericii româneşti*, deuxième édition, tome I, p. 311 et 338-340).

[3] Le 10 juin 1544. Le document du 25 rebiülevvel 951/16 juin 1544 (du même registre, p. 289) émis donc 6 jours après, est presque identique sauf ces petites différences: il est adressé au voïévode valaque, et seulement avec une mention d'une copie pour le voïévode moldave; les taxes dues par les Roumains sont pour «leur *peşkeş* qui se donne d'habitude à la Trésorerie Impériale (*Hızane-i 'Amire içün alınugelen adet peşkeşleri*)» ; on parle non seulement des métropolites, mais aussi des évêques et des hégoumènes, etc. (Voir infra addenda, doc. n° 1).

[4] En texte: *Mirmiye*.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

sikke-ı hasene teslîm etmeği iltizâm eylemiş idim (5) *ve bu vecihle elime berât-ı humâyûn dâhi verilmiş idi. Hâliyâ Ohri patriği olân Prohor* (6) *patrikle Kara Buğdân ve Eflâk vilâyetlerinin patrikliğini kendü patrikliğine ilhâk olunmak* (7) *üzere yüz sikke-i hasene dâha ziyâde eylemeğin zikr olân vilâyetleriün patrikliği anun patrikliğine* (8) *ilhâk olunmuş bu babda elimde olân berâtıma muhâlif ve olugelen 'adete mugâyir olmak* (9) *bana hâyifdir*" diyü bildirüb ve Ohri patriği mezbur Prohor verdüğü yüz sikke-i hasene'yi yüz sikke-i hasene'yi dâhi (10) kabul edüb sâl-ı be-sâl Hızâne-i 'Amireme cümle dört bin yüz sikke-i hasene teslîm etmeği iltizâm (11) etdüğü sebebden Kara Buğan ve Eflâk vilâyetlerinin patrikliği Ohri patriği olân (12) Prohor patrikliğinden ifrâz olunub kadîmden olugeldüğü üzere mezbur Yeremiye'nin (13) patrikliğine ilhâk olunmasın emr edüb vech-i meşrûh üzere Hızâne-i 'Amirem defterlerine (14) dâhi kayîd olundu. Buyurdum ki: hükm-ü şerifim ile mezbûr Yeremiye veyâhud kendü cânibinden vekili olân (15) adamı vârdukda her biriniz vilâyetinizde olân papaslara ve kefereye oñat vecihle tenbîh ve te'kîd (16) edesiz ki patrikliğine müteallik olân hususlarda olugelen âyîn-i bâtılaları ve erkân-ı âtıla (17) üzere Yeremiye'ye mürâcaat edeler ve etdüresiz Ohri patriği cânibinden gelen (18) kimesneler dahl ve taarruz eylemiyeler ve etdûrmiyesiz ve zikr olân vilâyetlerde kadîmden (19) cem' bâtılaları üzere (20) girü ol vecihle mezbûrun adamlarına cem' ve zabt etdüresiz olugelen âyînlarına ve 'adetlerine (21) muhâlif kimesniye taallül ve nizâ' etdirmiyesiz. Şöyle bilesiz diyü tahrîren fî 5 receb el-müreccb sene 951».

Ajouté à gauche, latéralement:

«Ve mezbûr Yeremiye Dergâh-ı Muallâma gelüb "*vilâyete rüsüm <u> cem' eylemeğe çıkdıkdà elimde olân berâtım ve sâir hükümlerüm yanub tekrâr hükûm taleb lâzım*" diyü bildirmeğin mezbûr tezkerenin tekrâr sureti ihrac olunub ve nişânlanub verilmek buyurulmâğın verildi. Fî 22 ramazan el-mübarek sene 951».

Traduction:

«Aux voïévodes des pays (*vilâyetlerinin*) de Moldavie et de Valachie que l'on écrive un ordre comme suit: le moine Ieremias[1], qui est maintenant patriarche (*patrik*) d'Istanbul la bien gardée et des lieux qui lui sont soumis,

[1] Ieremias I, le patriarche œcuménique de Constantinople, entre 1522 et 1545, à l'exception de l'intervalle 1526-1536, quand le siège patriarcal a été occupé par un certain «Ioannicius Sozopolitanus: *Historia, Politica et Patriarchica Constantinopoleos*, éd. Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae, Bonn, Éditions Weber, MDCCCXLIX, p. 153; Steven Runciman, *The Great Church in Captivity*, Cambridge, 1968, p. 170. Mais la chronologie de cet *interregnum* (car Ioannicius n'a pas été confirmé par le sultan) reste encore assez confuse.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

venant à mon Seuil sublime, a fait savoir : "*J'ai pris l'engagement de donner chaque année à la Trésorerie Impériale (Hızâne-i 'Amire)*[1], *à titre de mukâtaa*[2] *la somme de 4 000 pièces d'or (sikke-i hasene)*[3], *à condition d'être patriarche (patrik olunmak şartiyle) d'Istanbul la bien gardée et des lieux et régions qui lui sont soumis, ainsi que des pays de Moldavie et de Valachie. Ainsi l'on m'a remis le berât impérial (berat-i humâyûn)*[4]. *Et parce que, à son tour, le patriarche Prochore, qui est (maintenant) patriarche d'Ohrid, a donné 100 pièces d'or de plus (à la Trésorerie) dans le but qu'à son patriarcat soit ajouté le patriarcat (patrikliği) des vilayets de Moldavie et de Valachie*[5], *(alors) le patriarcat de ces pays a été ajouté à son patriarcat. (Or), le fait qu'on ait procédé contrairement au berat que j'ai en main à cet égard et contrairement à l'ancienne coutume est pour moi une injustice*". (Puis), parce qu'il (Ieremias) a accepté (de donner en plus) les 100 pièces d'or données par le dénommé Prochore, le patriarche d'Ohrid, et qu'il s'est engagé (ainsi) à donner chaque année à ma Trésorerie Impériale en tout 4.100 pièces d'or, pour cette raison on a ordonné que le patriarcat des vilayets de Moldavie et de Valachie soit détaché du patriarcat de Prochore, qui est maintenant patriarche d'Ohrid, et soit annexé au patriarcat du dénommé Ieremias, selon l'ancienne coutume. Et de la manière indiquée (ceci) a été enregistré dans les registres de ma Trésorerie Impériale. (C'est pourquoi) j'ai ordonné que lorsque le dénommé Ieremias ou un vicaire (*vekil*) de sa part viendra avec mon illustre ordre, chacun d'entre vous avertisse, en attirant sérieusement leur attention là-dessus, les prêtres et les infidèles de vos pays, d'avoir à s'adresser — et que vous les fassiez s'adresser — au dénommé Ieremias pour les affaires qui concernent son patriarcat, conformément à leurs vaines pratiques et à leurs préceptes sans valeur. Que ceux qui viennent de la part du patriarche Prochore ne se mêlent de rien et ne troublent pas (les affaires des deux métropoles) et obligez-les à procéder ainsi. Et les contributions qui sont perçues depuis de longues années dans les vilayets mentionnés, faites que, ainsi qu'elles ont été perçues jusqu'à présent, elles soient perçues aussi dorénavant, de la même manière, conformément à (vos) vaines pratiques, et qu'ensuite elles soient remises aux hommes du dénommé (Ieremias).

---

[1] La Trésorerie centrale de l'État ottoman ou la Trésorerie Extérieure (*Dış Hazine* ou *Hızane-i 'Amire*), séparée de la Trésorerie du sultan ou la Trésorerie Intérieure (*Iç Hazine*).

[2] L'affermage des revenus fixes pour une période limitée (d'un an à trois ans).

[3] Pièces d'or (*altun*) aux cours suivants à la Trésorerie ottomane, aux encaissements: 57 aspres pour 1 ducat vénitien (*sikke-i efrenciye*) et 1 «sultanin» (*sikke-i sultaniye*) ; 56 aspres pour une pièce d'or de Chios (*sikke-i Sakız*) et 55 aspres pour 1 florin hongrois, à l'époque (Başbakanlık Arşivi, fonds Kepeci, 1765/2, p. 8 b et suiv.).

[4] Ce diplôme ou brevet de nomination ou de confirmation était accordé en échange du *peşkeş* (don, présent), dont le taux changeait (légalement) selon l'étendue et la richesse de l'éparchie reçue (J. Kabrda, *op. cit.*, p. 60).

[5] C'est-à-dire la dignité patriarcale sur les métropoles moldo-valaques.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Ne permettez à personne discussion et querelle, contrairement à leurs pratiques et coutumes qui sont (d'un passé ancien).

Ainsi, sachez-le !

Écrit le 5 receb le saint, l'année 951»[1].

Ajouté latéralement, à gauche :

«Et le dénommé Ieremias, venant à mon Seuil sublime, a fait savoir que "*à mon départ pour le pays (vilâyete)*[2]*, afin de percevoir mes contributions (rüsûm), il est nécessaire que j'aie en main le berat et les autres ordres (émis) pour moi, je dois (donc) demander à nouveau un ordre (hükûm)*".

(C'est pourquoi) on a ordonné d'émettre une copie d'après cette *tezkere*[3] et, après lui avoir passé le signe impérial (*nişanlanub*)[4], elle lui a été remise (en main), le 22 ramazan le saint»[5].

*

Ainsi donc, le firman du 10 juin 1544, réitéré, presque sans changements, le 16 juin, demande aux voïévodes de Moldavie et de Valachie de prêter leur concours au «patriarche» Prochore d'Ohrid pour qu'il encaisse, par un délégué, les arriérés (la plus grande partie avait, par conséquent, déjà été encaissée) des impôts (*rüsûm*) dus, conformément aux «vaines» (du point de vue musulman) pratiques chrétiennes. Fort intéressante est la mention comme quoi les métropolites de Moldavie et de Valachie (derrière lesquels se trouvait toutefois, selon la pratique en vigueur, l'autorité politique supérieure, dans la personne des princes) se sont opposés eux-mêmes au recouvrement de ces sommes.

Les documents confirment donc, sans contestation possible, que l'archevêché d'Ohrid avait reçu officiellement et effectivement du sultan les diocèses roumains, d'où ils avait déjà encaissé les contributions au siège

---

[1]Le 22 septembre 1544.

[2]Il s'agit de son départ pour la Valachie et la Moldavie, qui en effet aura lieu en 1545. Voir aussi l'ordre adressé par la Porte aux sandjakbey's et aux kadi's de Roumélie, pour donner assistance au patriarche Ieremias dans l'accomplissement de sa mission «pour *miri*». (Başbakanlık Arşivi, Istanbul, KPT, 62/2, p. 503; Arhivele Statuluit Bucureşti, Fond Xerografii Turcia, pachet I, fila 3).

[3]Quittance de la Trésorerie.

[4]C'est-à-dire la *tuğra* (monogramme officielle du sultan).

[5]Le 7 décembre 1544.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

«patriarcal», puisque, en juin 1544, il y avait encore des arriérés, «plusieurs» (*hayli*) arriérés il est vrai.

Le firman suivant, du 5 receb 951/22 septembre 1544, émis donc environ trois mois plus tard, nous apprend les circonstances dans lesquelles les métropoles de Moldavie et de Valachie sont passées sous l'autorité canonique de l'archevêché d'Ohrid. Le fait a eu lieu sur l'initiative du «patriarche» Prochore (1524-1550), mais sans que la date de sa démarche soit précisée : celui-ci est venu au "Seuil sublime" et a offert 4 100 pièces d'or par an pour la Trésorerie Impériale, à condition de recevoir le «patriarcat» (la qualité de patriarche) des sièges métropolitains moldave et valaque, bien que le *berat* de patriarche «d'Istanbul et des régions qui lui étaient soumises, ainsi que des pays de Moldavie et de Valachie», eût été remis à Ieremias (I), patriarche œcuménique (1522-1545), qui s'était engagé à verser à la Trésorerie ottomane 4 000 pièces d'or par an, somme qui représentait elle-même (ainsi qu'il ressort du contexte et nous verrons qu'il en a bien été ainsi) une majoration par rapport à la période antérieure. Là-dessus le patriarche Ieremias est venu au "Seuil sublime" et s'est plaint qu'on a commis à son égard une «injustice», «contrairement au *berat* qu'il a en main et à l'ancienne coutume» ; puis — argument décisif — ayant offert de payer lui aussi cette somme de 4 100 pièces d'or, le padischah (Süleyman Ier) a ordonné que «le patriarcat des vilâyets de Moldavie et de Valachie soit détaché du patriarcat de Prochore, qui est maintenant patriarche d'Ohrid et soit annexé au patriarcat du dénommé Ieremias, selon l'ancienne coutume» (ce qui confirme l'ancienneté des liens entre l'Église roumaine et la Grande Église de Constantinople).

Ces décisions ont été dûment enregistrées dans les registres de la Trésorerie Impériale.

Ainsi, durant les trois mois qui se sont écoulés depuis le firman du 10 juin 1544, pendant que l'archevêque Prochore cherchait a récupérer ses arriérés fiscaux de Moldavie et de Valachie, le patriarche de Constantinople a obtenu de la Porte que les deux métropoles roumaines lui soient *de nouveau* attribuées. En conséquence, le 22 septembre 1544, la Porte ordonnait que les hommes «qui viennent de la part du patriarche Prochore ne se mêlent de rien et ne troublent pas (les affaires des deux métropoles)», les princes de Moldavie et de Valachie étant priés d'aider le patriarche Ieremias ou son vicaire, possesseur du *hükm-ü şerif* (l'illustre ordre), à encaisser dûment les contributions. Enfin, à la veille de son départ pour "le pays" (*vilâyete*), dans le but de percevoir ses contributions, ayant besoin des documents certifiant que c'est bien lui maintenant le patriarche et non pas Prochore, Ieremias a demandé qu'il lui soit délivré des registres de Trésorerie une attestation du document susmentionné. En vertu de quoi ce document — on peut dire le quatrième qui nous intéresse

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

— fut remis au patriarche Ieremias le 22 ramazan 951/7 décembre 1544, trois mois après que les métropoles roumaines lui avaient été rendues.

Tel est, en résumé, le contenu de nos documents. Qu'apportent-ils de nouveau dans la question qui nous occupe ?

Ainsi que nous l'avons montré ci-dessus, ces documents turcs, émis par la Chancellerie du Divan Impérial, c'est-à-dire par le grand vizir au nom du sultan, et qui, de par leur nature, n'ont plus besoin de confirmation d'ailleurs, prouvent pour la première fois, de manière indiscutable, que l'archevêché d'Ohrid, sous l'énergique Prochore, a réussi non seulement à obtenir du Divan Impérial le *berat* de subordination canonique des métropolites de Moldavie et de Valachie, mais aussi à encaisser effectivement des contributions de ces nouveaux diocèses, malgré l'opposition des métropolites autochtones. Nos documents ne mentionnent pas depuis quand Prochore avait obtenu les métropoles en question, mais ce n'est certainement pas avant son élection comme archevêque, c'est-à-dire pas avant 1524. De toute façon, en 1544, ou plus précisément jusqu'au 22 septembre de cette année, quand le patriarche de Constantinople obtint à nouveau ses anciens droits, les hommes de l'archevêché d'Ohrid se trouvaient effectivement, officiellement et légalement en Moldavie et Valachie pour encaisser les droits canoniques. *La subordination canonique des sièges métropolitains de Moldavie et de Valachie à Ohrid cesse par conséquent d'être une légende, pour devenir un fait réel, historique, même si cette subordination a été, en effet, très tardive et épisodique.*

Ce qui reste désormais à élucider, c'est depuis quand, dans quelles circonstances concrètes et en quelle mesure l'archevêque Prochore a réussi à établir son autorité sur les sièges métropolitains roumains.

Pour pouvoir répondre à ces questions, il faudrait avoir des documents dans le genre de ceux reproduits plus haut. En l'absence de telles pièces et en attendant leur découverte, nous ne pouvons que formuler certaines suppositions, avec toute la prudence nécessaire. Notre démarche sera considérablement facilitée par les données et les informations réunies par Tit Simedrea dans son étude susmentionnée sur les circonstances dans lesquelles a pris naissance ce que cet auteur nomme la «légende» de la soumission des diocèses moldo-valaques à l'archevêché d'Ohrid.

*

Dans la rivalité entre la Grande Église de Constantinople et l'Église d'Ohrid pour l'acquisition de nouveaux diocèses, le règne de Süleyman le Magnifique semblait donner gain de cause à Ohrid. Contrairement à son père, Selim le Terrible, dont la politique étrangère avait comme objectif prioritaire

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

la conquête de l'Orient, Süleyman le Magnifique fixa comme centre de gravité de sa politique l'Europe, poursuivant l'avance ottomane dans les Balkans (en 1521 il conquiert Belgrade) et vers l'Europe Centrale (en 1526 il brise à Mohács la puissance du royaume d'Hongrie, en 1529 il met le siège devant Vienne, en 1540-1541 il occupe Buda et transforme la Hongrie centrale et méridionale en pachalik, cependant que la Transylvanie devenait principauté autonome sous suzeraineté ottomane ; enfin, en 1552, le Banat était annexé à l'Empire ottoman, en tant que *beylerbeyilik* de Timişoara. De même, les pressions politico-militaires de la Porte sur la Moldavie et la Valachie s'accrurent, au point qu'après la campagne moldave du sultan Süleyman, une suzeraineté ottomane effective y fut instaurée.

À la suite de l'annexion ou de la soumission par l'Empire ottoman de nouveaux territoires à population chrétienne orthodoxe, une lutte pour l'acquisition des nouveaux diocèses s'établit entre le patriarcat d'Ohrid (qui présentait l'avantage du voisinage immédiat avec les territoires en question) et le patriarcat de Peć. En fait, ce dernier, resté sans patriarche après la mort d'Arsenios (1459-1463) et affaibli par la disparition de l'État serbe ayant sa capitale à Smederevo (1459), fut éliminé de la compétition à la suite des démarches de l'archevêché d'Ohrid, qui se l'était subordonné petit à petit, au point d'en obtenir la suppression officielle dans la troisième décennie du XVIe siècle. Le mouvement de restauration du patriarcat de Peć qui eut lieu en 1527-1541, sous l'impulsion du métropolite de Smederevo, Paul[1], était vouée à l'échec, ayant été condamnée canoniquement en 1529 et en 1532 par des conciles réunis à Ohrid (le premier était présidé par le métropolite de Novo Brdo, Nicanor, le second par l'archevêque Prochore lui-même)[2]. Il est important de noter que, pour assurer son succès, l'archevêque Prochore offrit à la Porte une importante somme d'argent, eut recours à l'entremise de Grecs influents d'Istanbul et fit faire des interpolations attestant ses droits dans le *Syntagme de Mathieu Blastarès* (1335), le recueil byzantin de lois civiles et ecclésiastiques connaissant la plus grande diffusion et jouissant de la plus grande autorité dans les Balkans et les pays roumains[3]. Pour se faire attribuer les nouveaux diocèses, situés dans son voisinage immédiat, l'archevêque d'Ohrid se prévalut du principe canonique statuant que «le mode (de répartition territoriale) politique et d'État soit appliqué aussi à l'organisation des affaires ecclésiastiques»[4], principe suivant lequel le patriarcat de Constantinople avait, par exemple, après la disparition en 1393 de l'État bulgare, annexé les diocèses

---

[1] *Ohrid i ohridsko niz istorija*, kniga II, p. 72.
[2] Tit Simedrea, *op. cit.*, p. 982, 993.
[3] *Ibidem*, p. 982-989, 991. Cf. Valentin Al. Georgescu, *Bizantul şi institutiile româneşti pina la mijlocul secolului al XVIII-lea*, Bucureşti, 1980, p. 105-109 (la bibliographie du problème: p. 106, note 51).
[4] Principe établi par le kanon 38 du Synode œcuménique V-VI (Trulan); *apud* Tit Simedrea, *op. cit.*, p. 995.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

dépendant du patriarcat de Tarnovo. Finalement, portant sa convoitise même sur des diocèses plus éloignés, comme ceux des pays roumains (après s'en être déjà fait attribuer deux après 1526, l'un dans le Banat et l'autre en Transylvanie)[1], l'archevêque d'Ohrid invoqua comme argument, pour justifier ses prétentions, la CXXXI^e^ Novelle de Justinien[2], concernant la juridiction de l'archevêché Justiniana Prima (créée en 535 et dont l'archevêché d'Ohrid se considérait l'héritier), Novelle selon laquelle entraient sous la juridiction de cet archevêché, entre autres, les diocèses des «Dacies». Mais comme la Novelle en question ne localisait pas géographiquement ces «Dacies», l'archevêque Prochore fit insérer dans le texte serbe du *Syntagme de Mathieu Blastarès,* où se trouvait cette Novelle, «deux anciennes interprétations géographiques serbes». Plus précisément, on inséra dans ce texte qui faisait autorité dans les Balkans et les pays roumains (où il a constitué le code officiel de droit canonique jusqu'au début du XVIIe siècle) une interprétation de Makarios, hégoumène de Chilandari, «sur les pays daces et leurs frontières» élaborée, ainsi qu'il ressort de l'analyse du texte, vers 1526-1529, ainsi qu'une interprétation de Démètre Cantacuzène «sur les pays daces» composée dans la seconde moitié du XVe siècle[3].

Selon ces interprétations, la «Dacie» et les «pays daces» étaient les territoires situés à gauche du Danube : la Moldovlaquie (la Moldavie), l'Oungrovlaquie (la Valachie) et l'Ardeal (la Transylvanie)[4]. Ces interpolations furent faites par le métropolite de Novo Brdo susmentionné, Nicanor, le plus proche collaborateur de l'archevêque Prochore, avec l'aide du prêtre Iovan, *en l'année 1534/1535*, ainsi qu'il ressort de l'annotation du métropolite lui-même dans le texte serbe du Syntagme : «Ceci a été écrit par moi, l'humble métropolite de Novo Brdo, Nicanor, en l'année 7043 (1534/1535)»[5].

C'est ainsi que l'archevêque Prochore préparait des arguments historiques susceptibles de convaincre le Divan Impérial d'Istanbul la-bien-gardée de ses prétentions concernant les diocèses roumains, dans l'éventualité de l'annexion des pays roumains par l'Empire ottoman[6], ou du moins de l'instauration d'un régime de soumission effective.

---

[1]Tit Simedrea, *op. cit.*, p. 991-993.

[2]Tit Simedrea (*op. cit.*, p. 995) parle dans le texte de son étude de la Novelle «CXXI», mais dans l'annexe publiée par lui-même est mentionnée la Novelle «CXXX». Ion I. Nistor (*op. cit.*, p. 5) écrit de "Novelle XI du 15 avril 1535» en se basant sur *Corpus Juris Civilis*, éd. Schöll — Krolle, Berlin, 1895, III, p. 94.

[3]Tit Simendrea, *op. cit.*, p. 977-1002 et les annexes ; voir aussi D. Mioc, *Date noi cu privire la Macarie tipograful,* «Studii. Revista de istorie», XVI, 1962, p. 432-435.

[4]Apud Tit Simendrea, *op. cit., Anexe*, p. 1003. D'après Ion I. Nistor (*op. cit.*, p. 5) il s'agit de Dacia Mediterranea, Dacia Ripensis et la Dacie carpatique.

[5]Tit Simedrea, *op. cit.*, p. 1002-1003.

[6]*Ibidem,* p. 995, 1002.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

L'annotation de 1534/1535 du métropolite Nicanor pourrait, à notre avis, constituer une preuve qu'à cette date l'archevêché d'Ohrid n'avait pas encore obtenu la tutelle des sièges métropolitains moldo-valaques, car, s'il l'avait obtenue, ces interpolations auraient été inutiles.

Parallèlement, l'archevêque Prochore utilisait d'autres voies. L'une de celles-ci consistait dans les relations directes qu'il avait établies avec les princes roumains. On sait ainsi que, au printemps de 1533, Makarios, l'hégoumène de Chilandari susmentionné en tant qu'auteur de l'interprétation sur les «pays daces» de 1526-1529, se trouvait en Moldavie, où il recevait du prince Petru Rareş une subvention annuelle de 3 300 aspres pour ce monastère serbe du Mont Athos[1]. Makarios aurait-il eu alors pour mission de convaincre Petru Rareş (dans la cour duquel régnait un puissant courant philo-serbe) de consentir à la subordination de la métropole de Moldavie à l'archevêché d'Ohrid, au lieu du patriarcat de Constantinople ? Peut-on supposer que Rareş y ait consenti après que l'archevêché d'Ohrid avait «avalé» le patriarcat serbe de Peć ? Faute de documents à ce sujet, nous ne pouvons que nous cantonner dans le domaine des suppositions.

De toute façon, le terrain une fois préparé par ces relations — quelle qu'ait été leur portée — et surtout par les documents mis au point comme on l'a vu, l'archevêque Prochore n'avait plus qu'à attendre l'occasion d'un affermage (selon le système ottoman) des sièges métropolitains de Moldavie et de Valachie de la part du Divan Impérial d'Istanbul, pour les enlever au patriarcat œcuménique. Une telle prise à ferme (*mukataa ile*) était-elle possible, tant qu'une suzeraineté ottomane effective n'avait pas encore été instaurée en Moldavie et en Valachie ? Le grand vizir — en tant que mandataire de l'autorité du sultan et de chef du Divan — pouvait-il songer à imposer un ordre *effectif,* comme celui de subordonner la métropole du pays à l'archevêché d'Ohrid, à un prince tel que Petru Rareş, qui a mené de fait jusqu'en 1538 une politique indépendante ? Les hommes de l'archevêché d'Ohrid auraient-ils pu même entrer en Moldavie pour percevoir leurs droits si Petru Rareş n'y avait pas consenti ? Enfin, l'archevêque Prochore aurait-il jeté l'argent par la fenêtre, en payant une somme supérieure à la Trésorerie ottomane pour une diocèse dont l'exploitation était incertaine ? Bien sûr que non. D'autre part, si Prochore avait obtenu l'assentiment préalable de Rareş, il est difficile de supposer que Süleyman aurait fait le jeu de prince moldave à une époque (les années 1534-1538) où les relations de celui-ci avec la Porte et avec la Pologne étaient des plus tendues. Pour toutes ces raisons, nous estimons que l'archevêque Prochore

---

[1] *Documente privind istoria României. Veacul XVI. A. Moldova*, vol. I, p. 356. D'après D. Mioc (*op. cit., loc. cit.*) il s'agit du même Macarie, typographe qui a imprimé les premiers livres en Valachie.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

a dû attendre jusqu'en 1538-1541 — période de l'instauration de la suzeraineté ottomane effective sur les pays roumains — pour mettre son plan à exécution.

Mais entre-temps «l'énergique archevêque-patriarche» n'est pas resté inactif. D'après Meletios, métropolite d'Athènes, dès que Prochore avait jeté son dévolu sur un diocèse, il offrait de l'argent à la Porte pour l'obtenir[1]. Le métropolite Meletios raconte que «du temps de ce patriarche Ieremias» (I), l'archevêque Prochore s'est présenté au Divan Impérial d'Istanbul et a demandé que, moyennant 100 pièces d'or de plus pour la redevance annuelle à la Trésorerie ottomane, on lui donne l'évêché de Servie (à l'ouest de Salonique), qui, affirmait-il, avait dépendu autrefois «par décret impérial» (en l'espèce, le chrysobulle de 1019 de Basile II le Bulgaroctone) du patriarcat d'Ohrid, mais par la suite (probablement vers 1087-1089)[2] s'était détaché de celui-ci et était passé à l'évêché de Salonique. Le Divan envoya sa demande, pour avis, «au premier législateur des Turcs» (*şeyh-ül-Islâm — M. M.*), qui dans son *fetvâ* (sentence prononcée sur la base de la jurisprudence musulmane — *M. M.*) montra que, «étant donné que toute chose soumise à quelqu'un pendant cent ans ne doit sans aucun motif être enlevée à celui qui la possède»[3] et que l'évêché de Servie dépendait depuis plus de 300 ans de Salonique, il faut que la situation continue à rester telle quelle. «C'est pourquoi il a été confirmé à nouveau par confirmation impériale à la métropole (en fait, l'évêché — *M. M.*) de Salonique (…) et que celle-ci donne 100 pièces d'or par an en plus (…) à la Porte impériale»[4].

L'épisode est relaté dans des termes presque identiques par Martin Crusius (1578), qui ajoute : «*hoc modo annuum huius magnae ecclesiae tributum, ad quatuor mille et centum ducatos pervenit, quae summa quotannis die S. Georgii in imperatoria porta repraesentari solet*»[5].

---

[1] D'après Tit Simedrea, *op. cit.*, p. 983.

[2] *Ibidem*, p. 993.

[3] *Idem*. Le même auteur (*op. cit.*, p. 993, note 108) mentionne que dans le droit canonique de l'Église orthodoxe orientale (le kanon 17 du Synode œcuménique V-VI (Trulan)) «le droit de revendication est prescrit pour 30 ans».

[4] Tit Simendrea, *op. cit.*, p. 993.

[5] Vue la similitude frappante avec le document turc du septembre 1544, reproduisons le passage tout entier : «*Tempore huius patriarchae venit archiepiscopus Achridarum, olim primae Iustiniana, nomine Prochorus, huc Cpolin; cumque in senatum accessit, protulit diplomata aurei sigili imperatoria, quibus affirmabatur et declarabatur ad archiepiscopatum eius pertinere Berrhoeam, qui est episcopatus metropoleos Thessalonicae, ac statim eo nomine centum aureos tributo adiecit*, quod cum videret patriarcha, in solicitudinem incidit, quidnam faceret, ne ille loca illius episcopatus ad se traheret. Consilio igitus quorundam usus abiit et legem exulit, cuius sententia erat «si contigerit ut aliquis rem aliquam ad centesimum annum in potestate habeat, nemo poterit eam amplius ei de menibüs eripere». *Ita ad tribunal bassarum accessit; illaque lege prolate, demonstravit episcopatum praedictum amplius trecentos annos penes Constatinopolitanam ecclesiam fuisse. Quo audio illum eu bassae adiudicarunt, sub condicione tamen ut additione centum ducatorum, quam Prochorus fecisset, acquiesceret, quod hic, cum retractare non posset, fecit. Ita repulsus abiit Prochorus. Hoc modo annuum huius magnae ecclesiae tributum, ad quatorum mille et centum ducatos pervenit* ; quae summa quotannis die S. Georgii in imperatoria porta representari solet». (souligné par nous — M. M.) (*Historia Patriarchica*, ed. CSHB, p. 170).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Quand a eu lieu cette «vente aux enchères» pour l'évêché de Servie (*Berhoea* chez Martin Crusius) qui ressemble de façon frappante — comme procédure, comme valeur de la somme et comme résultat pour la Trésorerie ottomane — à la compétition pour les diocèses de Moldavie et de Valachie ? Les choses se sont probablement passées après le rétablissement officiel sur le trône patriarcal (qu'il avait perdu en 1526, pendant qu'il se trouvait en pèlerinage à Jérusalem) de Ieremias Ier, car ce n'est pas Ieremias, mais ses adversaires du Concile, ceux qui ont élu à sa place, en 1526, un certain Ioannicius Sozopolitanus, qui ont majoré le «tribut» (ou redevance annuelle) envers la Trésorerie ottomane de 500 pièces d'or pour obtenir la confirmation du sultan : «*ita ut summa toto fieret quattuor milium, ante enim tria et dimidiatum ducatorum*»[1]. L'élection de Ioannicius ne fut pas ratifiée par le padischah, mais son offre fut retenue et entérinée par Ieremias, rétabli dans sa dignité avec l'appui du grand vizir Ibrahim Pacha (27 juin 1523 — 16 mars 1536)[2] et du sultan lui-même. En 1537, la position de Ieremias devait déjà être assez forte, pour qu'il se soit permis de rouvrir devant le padischah le problème de la non-fermeture des églises chrétiennes (beaucoup avaient été fermées sous Selim I), obtenant même gain de cause[3]. L'échec de Prochore, à cette date, s'expliquerait donc justement par la position puissante du patriarche Ieremias et, pour sûr aussi, par la conjoncture politique dont nous avons parlé plus haut.

Cependant, l'archevêque Prochore ne désarma pas. Peu de temps après, sa victoire complète sur le mouvement de Pavel en 1541[4] et l'instauration de la suzeraineté ottomane effective sur les pays roumains (1538-1541) allaient lui fournir l'occasion de revenir à la charge pour de nouveaux diocèses, ceux de Moldavie et de Valachie cette fois, avec le recours au même arsenal vérifié de méthodes et, en outre, peut-être, à l'argument (valable ou non) qu'au XV siècle (donc moins de 100 ans auparavant) les métropoles roumaines dépendaient d'Ohrid[5], pour débouter tout nouveau prétendant.

Tout ceci nous porte à croire que *c'est seulement après 1538-1541 qu'il convient de situer le moment de la soumission des sièges métropolitains roumains à l'archevêché d'Ohrid*. De fait, la lecture attentive des documents turcs de 1544 donne l'impression qu'il s'agit d'un acte de date récente,

---

[1] *Historia Patriarchica*, p. 153; S. Runciman, *op. cit.*, p. 199.
[2] *Historia Patriarchica*, ed. CSHB, p. 153.
[3] S. Runciman, *op. cit.*, p. 190, 199.
[4] *Ohrid i ohridsko niz istorijata*, p. 72.
[5] Après, semble-t-il, la correspondance de 1457 d'Étienne le Grand, le prince de Moldavie, avec Dorotheï, l'archevêque d'Ohrid.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

inaccompli[1], en raison de l'opposition des métropolites, en fait aussi des princes roumains.

En connaissant la pratique ottomane de *mukataa* (l'affermage des revenus pour 1-3 ans) et le système fiscal de l'Église orthodoxe sous la domination ottomane[2], nous pouvons supposer que l'affermage des métropoles roumaines par l'archevêque d'Ohrid, avec le payement de la somme de 4 100 pièces d'or à la Trésorerie ottomane et la réception du *berat* «d'investiture», a eu lieu à la fin de 1543 ou au commencement de 1544, mais *en tout cas effectivement à partir du nouvel exercice financier,* qui déboutait dans l'Empire ottoman à Nevruz (11/21 mars). Donc, les hommes de Prochore sont venus en Valachie et en Moldavie à la veille du jour de Saint-Georges (23 avril), au moment où on percevait aussi le tribut pour Istanbul, pour amasser leurs taxes «dues à miri». Mais l'opposition des métropolites (et des princes) autochtones et probablement, la propagande antiohridienne, déployée par le Patriarche œcuménique, ont eu comme résultat un encaissement partiel des taxes. Ainsi s'explique l'émission d'un nouveau firman en juin 1544 adressé directement aux voïévodes roumains, firman réitéré 6 jours plus tard, ce qui atteste la fermeté de l'opposition.

Entre temps, le patriarche œcuménique a obtenu la somme nécessaire et a rouvert «la vente aux enchères» des sièges métropolitains roumains, en offrant la même somme de 4 100 pièces d'or à la Trésorerie Impériale. En septembre, la même année, la bataille était déjà finie, par la victoire de Ieremias, qui a demandé une attestation de ses droits et un firman pour les voïévodes roumains. En décembre 1544 cette *tezkere* a été délivrée et le patriarche lui-même partira quelque temps après dans les Balkans et au nord du Danube, pour percevoir ses taxes et couvrir les dépenses faites.

Maintenant, on peut se demander pourquoi les princes roumains, qui probablement ont concouru à cette victoire, préféraient, après 1538 — 1541, la tutelle de Constantinople sur l'Église roumaine à celle d'Ohrid ? C'était d'une part le respect de la tradition, sans doute, mais aussi la nécessité de s'adapter à une situation nouvelle, celle de la dépendance politique envers Istanbul, et leur intérêt à bénéficier de la bienveillance du sultan, qui les incitaient à entretenir n'importe quels liens et relations susceptibles de leur être utiles dans la capitale de l'Empire ottoman. À cet égard, les relations avec le Patriarcat de Constantinople et, par là, avec le monde grec de la capitale,

---

[1]Qu'il s'agit d'une dépendanc éphémère est prouvé par le fait que ni les sources roumaines, ni les sources étrangères de l'époque ne font pas mention de cette dépendance. Or, si cette dépendance était réelle, elle ne pourrait restée sans écho dans la conscience des contemporains.

[2]Voir Mithat Sertoğlu, *Resimli Osmanlı Tarihi Ansiklopedisi,* Istanbul, 1958, p. 42, 152-153, 215; J. Kabrda, *op. cit.*, p. 65-74; P. Ğ. İnciyan (Tercüme: Hrand D. Andresyan), *18. asırda Istanbul,* deuxième édition, Istanbul, 1970, p. 22-23.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

pouvaient être extrêmement utiles et il était, de surcroît, facile de les entretenir, parallèlement aux relations officielles avec la Porte, alors que les relations avec l'Ohrid soulevaient des difficultés et ne présentaient pas non plus les mêmes avantages sous le rapport de la lutte pour l'influence à Istanbul. C'est pourquoi, à notre avis, les princes roumains ne pouvaient avoir d'intérêt pour la subordination des diocèses de leurs pays à l'archevêché d'Ohrid que dans les cas exceptionnels. D'autre part, il faut bien se dire qu'après l'instauration de la suzeraineté ottomane effective, et surtout aux moments de l'apogée de la centralisation et de la puissance ottomanes, ce n'étaient pas les intérêts des princes roumains, mais ceux de la Porte, et en premier lieu les intérêts de la Trésorerie Impériale qui avaient qualité pour décider, en dernier ressort, de la tutelle des métropoles moldave et valaque, en fonction des offres faites «aux enchères» par les deux prétendants: le patriarche de Constantinople et l'archevêque d'Ohrid.

Ainsi, en septembre 1544, les métropoles de Moldavie et de Valachie revenaient, comme auparavant, après une interruption de quelques mois peut-être, au patriarcat œcuménique.

La métropole dite «de Braila« ou «de Proïlave», fut aussi placée sous la juridiction du patriarche de Constantinople[1]. Ainsi que nous l'avons montré plus haut, Ieremias reçut en décembre 1544 de la Trésorerie ottomane une copie du document du 22 septembre de la même année et, en effet, l'année suivante le patriarche se mit en route pour la Valachie et la Moldavie[2], mais il tombe malade pendant le voyage de retour et mourut en Bulgarie, à Vraca ou à Tarnovo[3]. Tous ses successeurs, jusqu'à la fin du siècle, sont passés par les pays roumains, pour encaisser leur dû et d'autres secours, fait qui a entraîné un renforcement sans précédent des relations des pays roumains avec le patriarcat de Constantinople[4]. Ces relations étaient de grand prix pour le patriarcat œcuménique, ainsi que pour les autres sièges patriarcaux, car elles les ont plus d'une fois tirés de situations des plus critiques.

---

[1] N. Iorga, *Istoria bisericii româneşti*, deuxième édition, I, p. 123.

[2] Voir aussi Başbakanlık Arşivi, KPT, 62/2, p. 503; Arhivele Statului Bucureşti, Xerografii Turcia, pachet I, fila 3 (ordre adressé aux sandjakbeï's et aux kadi's de Roumélie).

[3] *Historia Patriachica*, ed. CSHB, p. 170; Niculae M. Popescu, *Patriarhii Tarigradului prin tarile româneşti, Veacul XVI*, Bucureşti, 1914, p. 34-36.

[4] Niculae M. Popescu, *op. cit.*, p. 37-46. En 1570, Petru Şchiopul, le prince de Moldavie, a acheté pour la Patriarchie œcuménique les maisons de Rali, un riche parent de Michel Cantacuzène dit «Şeytanoğlu» ("fils du diable"), et en 1586 Mihnea II, le prince de Valachie, a obtenu le transfert de la Patriarchie au Palais de Valachie (en. turc: *Eflâk Sarayi*) (*Istoria Bisericii Române*, Manual pentru institutele teologice, Bucureşti, 1957, p. 382). En 1588, à l'occasion du voyage de Ieremias II en Moldavie, Petru Şchiopul a dépensé la somme énorme de 300 yük d'aspres (environ un demi-million pièces d'or) *Calatori straini…* vol. IV, Bucureşti, 1972, p. 1590; voir aussi N. Iorga, *op. cit.*, p. 201-204; Mircea Pacurariu, *Istoria Bisericii Ortodoxe Române*, Editura Institutului Biblic şi de Misiune al Bisericii Ortodoxe Române, Bucureşti, 1980, p. 595-598).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Ainsi, en septembre 1544, après avoir savouré pour peu de temps les joies du succès, l'archevêque Prochore perdit les diocèses roumains. Pourtant le souvenir des liens d'autrefois, aussi fragiles et passagères qu'ils aient été, s'est maintenu, parfois avec le caractère de prétentions, soit par le *Syntagme de Mathieu Blastarès*[1], soit par le titre des archevêques d'Ohrid[2], soit par un nouveau chapitre ouvert semble-t-il au XVIIe siècle[3]. Tout cela, sans doute à côté d'autres rapports épisodiques dont nous n'avons pas connaissance, explique pourquoi les grands chroniqueurs du XVIIe siècle Grigore Ureche et Miron Costin, ainsi que le prince érudit Dimitrie Cantemir, mentionnent la subordination à Ohrid de la métropole de Moldavie.

Les documents turcs de 1544 prouvent donc que la soi-disant légende, en réalité une tradition historique[4]*, est née d'un fonds de vérité, matérialisé dans les réalités historiques et des documents officiels*. Autrement dit, ces pièces confirment — tout en la complétant et la précisant — l'opinion du Pr. Al. Elian selon laquelle *il a existé au XVIe siècle des liens canoniques entre les pays roumains et l'archevêché d'Ohrid, «liens incontestables, bien qu'il ne faille pas en exagérer l'importance»*. La découverte des nouveaux documents *met ainsi fin à une longue controverse historiographique* au sujet de la subordination des Roumains du nord du Danube à l'archevêché d'Ohrid et prouve que *la tradition de cette appartenance se rattache à des réalités de date tardive et éphémères* (semble-t-il de quelques mois), *sans présenter le moindre rapport avec la prétendue immigration des Roumains* dans l'espace carpato-danubien au XIIIe siècle[5].

---

[1]Tit Simedrea, *op. cit.*, p. 987-988 et 1001-1002.

[2]Par exemple, en 1587, l'archevêque Gabriel se disait aussi des pays roumains (A. Veress, *Documente privitoare la istoria Ardealului, Moldovei şi Tarii Romaneşti*, vol. III, Bucureşti, 1931, doc. 63, p. 111). C'est intéressant que d'autres patriarches reconnaissaient aussi parfois ce titre (N. Iorga, *op. cit.*, p. 154; Tit Simedra, *op. cit.*, p. 1000).

[3]N. Iorga, *op. cit.*, p. 89 («Interpolation d'Ureche, qui parle d'Ohrid, transfère au XVe siècle des situations qui existaient seulement au XVIIe»). Au milieu du XVIIe siècle, Paul d'Alèpe, qui accompagnait son père, le patriarche Macaire III d'Antioche, au cours de son voyage de 1653 en Moldavie, écrivait : «Quand nous sommes arrivés en Moldavie, nous avons été acueillis par le chef des évêques d'Ohrid» (*Calatori straini despre tarile române*, vol. VI, Bucureşti, 1976, p. 298).

[4]Un document du 4 mars 1782 consigne que l'hégoumène du monastère Burdujeni, près de Suceava (l'ancienne capitale de Moldavie) a déclaré devant la Commission autrichienne (après l'annexion de la Bucovine par l'Autriche en 1775) que «l'évêque de Radauti, étant le premier évêque de Moldavie, a été subordonné au patriarche d'Ohrid. (Mais) Alexandru cel Bun (prince de Moldavie entre 1400 et 1432 — M. M.), après son couronnement par l'empereur Jean Paléologue, a élevé l'evêché de Radauti au rang de la métropole, étant subordonnée à la patriarchie de Constantinople» (Teodor Balan, *Documente Bucovinene*, vol. V, 1745-1760, Cernauti, 1939, p. 153).

[5]G. I. Bratianu, *Une énigme et un miracle historique: le peuple roumain*, deuxième édition, Bucurest, 1942, p. 192-193; idem, *Le problème de la continuité daco-roumaine, I, Les nouvelles remarques de M. Ferdinand Lot*, Bucarest, MCMXLIV, p. 10, 28-29; Stelian Brezeanu, *Comentarii pe marginea lucrarii lui André du Nay, The Early History of the Romanian language (II)*, dans «Revista de istorie», 33, 1980, 10, p. 2000, note 81.

Universitäts- und Landesbibliothek Halle (Saale)

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Ces documents fournissent aussi des éclaircissements en ce qui concerne le régime fiscal de l'Église orthodoxe sous la domination ottomane au XVIe siècle, encore peu connu par comparaison avec les siècles suivants, étudiés avec d'excellents résultats par J. Kabrda[1] — et le statut politico-juridique des pays roumains vis-à-vis de la Porte après 1538-1541[2]. Ils attestent enfin l'existence de la «vente aux enchères», après cette date, non seulement des trônes princiers de Moldavie et de Valachie, mais aussi des métropoles de ces pays, ce qui a eu pour conséquence l'endettement aussi bien des princes que des patriarches vainqueurs de ces compétitions[3], évidemment sur le dos, respectivement, de leurs sujets et de leurs ouailles[4].

---

[1] J. Kabrda, *Le système fiscal de l'Eglise orthodoxe dans l'Empire Ottoman (d'après les documents turcs*), Brno, 1969, 165 p.

[2] Cf. Mihai Maxim, *L'autonomie de la Moldavie et de la Valachie dans les documents officiels de la Porte au cours de la seconde moitié du XVIe siècle*, dans la «Revue des études sud-est européennes», XV, 1977, 2, p. 207-232; idem, *Le statut de la Moldavie et de la Valachie à l'égard de la Porte Ottomane dans la seconde moitié du XVIe siècle*, «Nouvelles études d'histoire», VI (1), publiées à l'occasion du XVe Congrès International des Sciences Historiques, Bucarest, 1980, p. 237-250.

[3] J. Kabrda, *op. cit.*, p. 57 (il parle d'«un endettement chronique du patriarcat» de Constantinople). En ce qui concerne la rivalité pour le siège patriarcal de Constantinople, voir aussi Otto Kresten, *Das Patriarchat von Konstantinopel im Ausgehenden 16. Jahundert,* Wien, 1970. Entre 1453 et 1800, 70 patriarches se sont changés 150 fois sur le siège de la Patriarchie œcuménique (*Istoria bisericeasca universala*, Manual pentru institutele teologice, vol. II, Bucureşti, 1956, p. 283). La «Patriarchie» d'Ohrid, elle-aussi, était endettée envers la Trésorerie ottomane même à partir du temps de Prochore; plus tard, en 1587, elle avait une dette de 18.000 pièces d'or, avec un intérêt annuel de 3000 pièces d'or. (A. Veress, *op. cit.*, III, doc. 63, p. 111). Des dettes chroniques avaient aussi les patriarches d'Antioche, de Jérusalem, d'Alexandrie, et d'Arméniens de l'Empire ottoman, mais souvent ils ont été sauvés par des aides financières offertes par les princes roumains (N. Iorga, *Bizant dupa Bizant,* Bucureşti, 1971, p. 164-165; Mircea Pacurariu, *op. cit.*, p. 598-599, 600-603; *Ohrid i ohridsko niz istorijata,* II, p. 75).

[4] Cf. D. Mioc, *Cuantumul birului pe gospodaria taraneasca (in Tara Românească) in secslul al XVI-lea*, «Studii şi materiale de istorie medie», V, 1962, p. 151-173.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ADDENDA

Un document roumain publié en même temps que les documents turcs ci-dessus *confirme* notre supposition de 1981 "que l'affermage des métropoles roumaines par l'archevêque d'Ohrid avec le payement de la somme de 4100 pièces d'or à la Trésorerie ottomane et la réception du berat "d'investiture", a eu lieu à la fin de 1543 ou au commencement de 1544, mais *en tout cas effectivement à partir du nouvel exercice financier*, qui déboutait dans l'Empire ottoman à Nevruz (11/22 mars)".

Le document en question date du 17 septembre 1543 (l'an byzantin 7052) et consiste dans l'attestation par le prince régnant de Valachie, Radu Paisie, du droit de juger (*sudstvo*) de l'évêché de Buzau, dans les départements de Buzau, Râmnicul Sarat, Braila[1] et Sacuieni, situés dans l'Est du pays. Selon l'ancienne coutume, invoquée par le voïévode, sont mentionnés comme témoins "le saint et nôtre grand père et patriarche oecuménique Kir Ieremias", les ecclésiastiques et les dignitaires valaques[2]. Donc le 17 septembre 1543 est *terminus post quem* (après quoi) doit être située l'action du "patriarche" Prochore.

Toutes les considérations d'ordre financier (le début de l'an de l'Hégire 951, selon lequel on tenait l'évidence des obligations financières, le 25 mars 1544, la date de Nevrûz — le 11/21 mars, les termes de payement du tribut valaque — 1er avril et du tribut moldave — 1er mai, le jour de Saint-Georges ou Hıdrellez pour les Turcs — 23 avril) imposent la supposition que l'affermage des métropoles roumaines par Prochore commença au printemps 1544. Mais on nous manque, jusqu'à présent, un document claire et indubitable en ce sens.

Un nouvel examen du registre KPT-62/2, consulté il y a 30 ans, nous a permis de mieux comprendre la stratégie suivie par l'archevêque Prochore, mais aussi ses erreurs tactiques.

Tout d'abord, on peut observer que l'offensive de Prochore se déroula dans le climat de tolérance ottomane, dont fait témoignage la réconfirmation par Sultan Süleyman Kanunî, au début de son règne, le 18 Cemâziülevvel 927/26.IV. 1521, par un *nişân-ı humâyun*, du privilège antérieure "d'autonomie" donné par "mon père martyre (*şehid bâbam*) Sultan Selim Han"

---

[1] En dépit de l'annexion à l'Empire ottoman du port de Braila et de 5 villages voisins après 1538, le département valaque avec ce nom a été conservé pour un certain laps de temps dans la division administrative de la Valachie.

[2] *Documenta Romaniae Historica,* B. Tara Românească (la Valachie), vol. V (1536-1550), Buc., 1981, doc. 150, p. 185.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

... "aux moines du Mont Athos" (*Aynoroz keşişlerine*), des *nahiye* de *Siröz* (Serres) et *Selânik* (Salonique)[1].

Comme auparavant son père, Süleyman a ordonné que personne ne touche jamais "les églises et les maisons et les vignes et les moulins et les champs de ceux-ci" (*bunlarun kiliseleri ve evleri ve bağları ve değirmenleri ve tarlaları*), que ces moines soient libres de vivre "selon leurs manières et leurs lois anciennes" (*kadim üslûbleri ve kanunları üzere*), sans aucune "oppression et vexation" (*zulüm ve te'addî*) de la part des autorités ottomanes[2].

En mai et juin 1544, le "patriarche" Prochore se trouva à Istanbul, en vue d'obtenir les *ahkâm* nécessaires. Les ordres adressés par la Porte le 26 Safer 951/19.V.1544 aux kadi de Nikopol (*Niğbolu*) et Tighina (*Bender*)[3], le 9 Rebiülevvel 951/31.V.1544 à tous les kadis situés dans les territoires avec des chrétiens orthodoxes subordonnés au "patriarcat" d'Ohrid[4], le 19 Rebiülevvel 951/10.VI.1544[5] et le 25 Rebiülevvel 951 /16.VI.1544[6] aux voïévodes de la Moldavie et de la Valachie, contiennent, tous, invariablement la même mention : *hâliyâ Ohri ve ana tâbi' vilâyete pâtrik olân Prohôr nâm râhib Dergâh-ı Muallama (Kapuma) gelüb* [le moine nommé Prochore qui est actuellement' patriarche (*patrik*) d'Ohrid et des régions qui lui sont subordonnées *est venu à mon Seuil sublime (à ma Porte)* (souligné par nous - M.M.)]. Dans les conditions de transport de l'époque c'était impossible pour Prochore de "faire la navette "entre Istanbul et Ohrid, mais, quand même, il faut admirer l'énergie du personnage.

Ainsi qu'il ressort du premier *hükm*, Prochore a réussi à subordonner à sa juridiction canonique (archevêché) le sud-est de Moldavie (le Budjâk)[7], annexé par Kânunî à la suite de sa campagne de 1538 en Moldavie, mais nous ne pouvons pas préciser le moment de cette subordination. Il est vrai, Prochore déclara: "*j'ai (à encaisser) plusieurs arriérés des impôts (rüsûm) qui sont perçus depuis de longues années pour les fisc (miri)* conformément à nos vaines pratiques et selon mon *berât* et qui les années passées n'ont pu être encaissés de chez les métropolites et les évêques et les autres infidèles dans les lieux dépendants de mon patriarcat (*patrikliğime müte'allik yerlerde âynî-i bâtılalarımız üzere kadîmden miri içün cem ' olunugelân rüsûmden berâtım*

---

[1] BOA, KPT (Kepeci)-61/1, *Divân-ı Humâyûn-Kalemi*, p. 272.
[2] *Idem*.
[3] BOA, KPT -62/2, *Dîvân-ı Humâyun Kalemi*, p. 191.
[4] *Ibidem*, p. 244.
[5] *Ibidem*, p. 270.
[6] *Ibidem*, p. 289.
[7] En échange, le patriarche Iérémias de Constantinople avait dans sa juridiction le *sancakbeyilik* de Caffa (*ibidem*, p. 104, huküm du 28 Muharrem 951/21.IV.1544 adressé au *Kefe sancağıbeği*).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

mücebince midrepolitler ve piskoposlar ve sâir kefere üzerlerinden senîn-i sâbıkada cem'olunmıyub kâlmış haylî bâkılarum vardır")[1], mais les expressions *kadimden* (depuis de longues années) et même *senîn-î sâbıkada* (les années passées) sont des clichés très chers au moyen âge ("l'argument de l'ancienneté"). D'ailleurs toute cette phrase - et pas seulement ça - est un cliché que l'on peut rencontrer dans d'autres ordres[2]. De plus, ces expressions se réfèrent aussi - et avant tout- aux territoires subordonnés au *sancakbeyi* de Nikopol.

Nous ne savons, non plus, si quelques mois plus tard le patriarche Iérémias a réussi récupérer aussi le sud-est de Moldavie en même temps que les métropoles de Moldavie et de Valachie.

Pour le moment, le 19 mai 1544, Prochore a sollicité — et a obtenu — un janissaire (*kul*) pour assister son homme dans l'encaissement des arriérés, auquel s'opposaient les hauts prélats[3].

Le *hükm* suivant du 9 Rebiülevvel 951/31. V. 1544, ordonnait aux *kadi* — à la demande de Prochore — de ne s'immiscer dans la nomination des métropolites et des évêques, question qui est de la compétence du "patriarche" (*midrepolit ve piskopos tayîn olunmalu oldukda patrik marifetiyle etdürüb*)[4].

Mais en voilà l'erreur de Prochore: il a demandé et a obtenu que la même chose - la nomination des métropolites et des évêques par lui-même, sans aucune autre interférence- soit aussi respectée dans la Moldavie et la Valachie. En confondant les princes régnant roumains avec les *kadi* ottomans, en ignorant complètement la tradition de ces pays, selon laquelle la nomination des métropolites et des évêques se faisait toujours par les voïévodes et seulement communiquée ensuite au patriarche de Constantinople[5], le "*patriarche*" d'Ohrid sans doute a provoqué par cet ordre du 25 Rebiülevvel 951/16.VI.1544, la fureur et la révolte des voïévodes[6] et prélats roumains, qui, face à cette nouvelle et absurde prétention, ont offert leurs concours, y compris financier - nous en sommes surs- au patriarche de Constantinople dans son effort de récupérer les métropoles perdues.

---

[1]BOA, KPT-62/2, p. 191.

[2]Voir *ibidem*, pp. 270, 289.

[3]"Quand on demande (les arriérés), ils (les prélats), en invoquant des prétextes, ne les donnent pas; cette fois-ci je sollicite un *kul*, en vue de percevoir et d'encaisser lesdits arriérés et de les remettre au Trésor Impérial" (*taleb eyledükde ta'alül idüb virmezler; bu def'a zikr olan bakıları cem' ve tahsil eyleyüb Hâzâne-i 'Âmire'ye teslim eylemek içün kul taleb iderim) (ibidem*, p. 191).

[4]*Ibidem*, p. 244.

[5]Voir les articles *biserica* (église), *episcop* (evêque) et *mitropolit* (métropolite), dans *Institutii feudale*, pp. 45-48, 185-186 et 289.

[6]Il ne faut pas oublier qu'en Moldavie régnait à l'époque Petru Rareş, une personnalité forte et fière, dont le règne a été adopté comme modèle par Ivan IV.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Doc. n° 1

BOA, Istanbul, Kepeci (KPT) -62/2, p. 289 ; Archives rationales de la Roumanie, Bucarest, Polycopies Turquie, Paguet I, f. 1 : ordre (*hükm*) du 25 Rebiülevvel 951/16 juin 1544 adressé au voïévode de la Valachie — avec une copie pour le voïévode de la Moldavie — en demandant la non-immixtion des voïévodes dans les nominations des métropolités et des evêques, "*qui doivent être nommés par l'intervention du dit Prochore*".[1]

Texte:

"*Eflâk voyvodasına hüküm yazıla ki : hâliyâ Ohri ve ana tâbi' vilâyete patrik olân Prohor nâm râhib Kapuma gelüb (2) benim patrikliğime müte'allik olub vilâyet-i mezburede vâki' olân midrepolitlerden ve piskoposlardan ve gomonoslardan (3) ve sâir kefere üzerinden âyîn-i batılalarımız üzere kadîmden miri içün cem' olunugelân rüsûmden hayli bakılarum vardır (4) ve bu def'a kendü nefsimle varûb tahsil eylemesin taleb iderim ve zikr olân vilâyete midrepolidler ve piskoposlar (5) nasb olunmalu oldukda benim m'arifetimle olunmıyub voyvodalar m'arifetleriyle nasb olduğu sebebinden senîn-i kadîmede Hâzâne-i Âmire (6) içün alınugelân 'âdet-i pişkeşleri zâ'yî olduğundan gayri ta'yîn olunân kimesneler müflis kimesneler (7) olmağla isim üzere cem'olunân rüsûmı kendüler... iderler bu sebeble mâl-ı mirîye zarar ve bana hayif olur (8) diyü bildirdi. İmdi buyurdumki: hükm-ü şerifim vardukda bunun patrikliğine müte'allik olub vilâyet-i mezburede (9) vâkı' olan midrepolitleri ve piskopos ve gumenleri ve sâir kefereyi ihzâr itdürüb (10) ve patrik-i mezbur ile berâber idüb âyîn-i bâtılaları ve 'âdet-i batılaları üzere kadîmden mirî içün cem' olunugelân (11) rüsûmden zimmetlerinden nemikdar nesne zâhir olursa zâhir olân bâkıların patrik-i mezküre tahsil itdüresiz olıgelân âyînlarına muhâlif (12) kimesne ta'allül ve niz'â itdürmiyesiz ve patrik-i mezbûr cem' eyledüği rüsüm-i mirîdir. Gereği gibi mu'âvenet idüb zâhir olân (13) bâkılarından kimesne zimmetinde bir akçe kodırmıyasız cümlesin bî-kusûr tahsîl itdüresiz ve cem' olunan mâl-ı mirîyi (14) derbendlerde ve mahsûf yerlerde ahaff... geçürdesiz ki mâl-ı mirîye zarar gelmelü olmıya şöyleki zarar gelâ (15) senden mehvi imiş olâsız ve zikr olân vilâyetde midrepolid ve piskopos nasb olunmalu oldukda mezbur Prohôr marifetiyle ta'yîn oluna ki kadîmden alınugelân pişkeşlerin Hâzîne-i 'Âmire'ye teslim eyledükden sonra (17) midrepolid ve piskopos ta'yîn olunduklarında ellerine berât-ı humâyünum virile ama patrik-i mezbûr dâhi (18) olıgelân 'ayînlerin muhâlif kimesne... eylemiye. Şöyle bilesiz diyü tahrîren fî 25 Rebiülevvel sene 951.*

---

[1] Ce document a été premièrement signalé et brièvement décrit dans mon étude de 1981 (voir *supra*), avec un fac-similé (voir *ibidem*, Fig. 1), malheureusement presqu'illisible.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

(19) Vech-i meşrûh üzere
(20) Boğdan voyvodasına (sûret)".

Traduction:

"Au voïévode de la Valachie[1] que l'on écrive un ordre[2] comme suit : le moine (*râhib*) nommé Prochore[3], qui est actuellement patriarche (*patrik*) d'Ohrid et des régions qui lui sont subordonnées, venant à ma Porte, a fait savoir que "j'ai à encaisser plusieurs arriérés des impôts (*rüsûm*) qui sont perçus depuis de longues années pour le fisc (*mirî*) conformément à nos vaines pratiques de chez les métropolites et les évêques et les autres infidèles qui sont dans ledit pays (*vilâyet*) et qui appartiennent à mon patriarcat. Cette fois-ci je sollicite de m('en) rendre personnellement et d'y percevoir (les arriérés). *Et, quand se font des nominations des métropolites et des évêques dudit pays, elles ne se font pas par mon intervention (m'arifetimle), mais par l'intervention des voïëvodes* (souligné par nous-M.M.). À cause de cela se perde leur *pişkeş* (*adet-i pişkeşleri*)[4] qui est perçu, depuis de longues années pour le Trésor Impérial. De plus les personnes nommées étant ruinées, elles préservent les impôts perçus pour elles-mêmes. Pour cette raison, il en résulte dommage à l'avoir d'État (*mâl-ı miri*) et injustice à moi".

En conséquence, j'ai ordonné qu'à la réception de mon illustre ordre, vous convoquiez les métropolites et les évêques et les égoumènes et les autres infidèles (*kefere*) du dit pays, qui sont subordonnés au patriarcat de celui-ci (Prochore) et, en agissant conjointement avec ledit patriarche, si quelqu'un a à sa charge un arriéré quelconque des impôts qui sont perçus depuis de longues années pour le fisc, conformément à leur vaines pratiques et coutumes, vous permettiez audit Prochore de percevoir ses arriérés rendus évidents et ne permettiez à personne (d'invoquer) des prétextes et (de chercher) querelle, contrairement à leurs pratiques qui sont d'un passé ancien. Les impôts perçus par le patriarche mentionné sont pour le fisc, (donc) en lui prêtez vôtre concours comme il faut. Et (j'ai ordonné) que vous ne laissiez personne rester devoir ne fût-ce qu'un aspre de sur les arriérés rendus évidents et faites que tous (ces arriérés) soient entièrement encaissés. Et assurez-vous le passage (en

---

[1]Radu Paisie (1535-1545)

[2]Ordre émis au nom de Kanunî Sultan Süleyman (1520-1566).

[3]Prochore, "l'enérgique archevêque-patriarche" d'Ohrid (1524-1550).

[4]Le 26 Ramazan 1011/9 mars 1603 on enregistra le paiement '*an âdet-i kefere-i pişkeş-i patrik* (de l'impôt des infidèles <en tant que> *pişkeş* du patriarche) de la somme de 1110 *hasene* (pièces d'or) reçue, à l'occasion de l'installation d'un nouveau patriarche oecuménique (BOA, KPT-1782/19, *Ruznâmçe Defteri*, p. 169).

Conformément au registre n° 2539 de *Peskopos Mukataası* concernant la période 1641-1651 le *piş-keş* payé à l'époque par le Patriarcat œcuménique d'Istanbul était de 20.000 kuruş, celui payé par le Patriarcat d'Ohrid était de 1.000 pièces d'or etc. (Halil Inalcık, *Ottoman Archival Materials on Millets*, in*: idem, From Empire to Republic. Essays on Ottoman and Turkish Social History*, The Isis Press, Istanbul, 1995, pp. 96-99).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

sûreté) de cet avoir d'État (*mâl-ı mirî*) par les défilés et les endroits dangereux (ainsi) que ne soit pas produit aucun dommage à l'avoir d'État et s'il y en aura, vous en supporterez les conséquences.

Et quand se font des nominations des métropolites et des évêques dans le dit pays qu'elles soient faites par l'intervention du dénommé Prochore (souligné par nous-M.M.). De cette manière — là, après avoir remis au Trésor Impérial leurs *pişkeş*, qui sont perçus depuis de longues années, quand se font des nominations des métropolites et des évêques, qu'il leur soit remis mon *berât* impérial[1].

Mais, de sa part, ledit patriarche aussi ne fasse aucune oppression à personne, contrairement à leurs pratiques qui sont (d'un passé ancien).

Ainsi, sachez-le!
Écrit le 25 Rebiülevvel, l'année 951.[2]
(Une copie a été remise)
Selon la procédure légale, au voïévode de Moldavie"[3].

Note: Le registre ci-dessus étant très volumineux, conformément aux nouvelles réglementations de Başbakanlık Osmanlı Arşivi visant la meilleure conservation des documents, malheureusement nous ne pouvons annexer une photocopie du document.

---

[1]Donc des frais supplémentaires pour les Roumains, car on en payait *resm-i berât* (l'impôt du *berât)* pour toute sorte de *berât* (diplôme) reçu.
[2]Le 16 juin 1544.
[3]Petru Rareş (1527-1538; 1541-1546).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

III

LES RELATIONS ROUMANO-OTTOMANES ENTRE 1574 ET 1594*

Pourquoi le choix de ces dates — 1574 — 1594 pour la délimitation d'une période distincte dans l'évolution des rapports entre les pays roumains et l'Empire ottoman ? Ces dates sont-elles vraiment significatives pour renfermer entre elles une étape ? A notre sens, oui : l'année 1574 représente le moment où fit brisée la résistance antiottomane dirigée par le voïévode Jean le Brave et en même temps la preuve de l'option définitive des grands boyards de Moldavie en faveur du facteur politique ottoman. De même qu'en 1538, la campagne ottomane de Moldavie allait avoir de profondes répercussions sur la situation politique des deux autres pays-frères : en effet, la victoire de Pierre le Boiteux sur le trône de Moldavie signifiait la consolidation de la position de son frère Alexandre II Mircea sur le trône valaque (ébranlée dans une certaine mesure par l'épisode du voïévode Vintila, candidat imposé par Jean au mois de mai), et pour ce qui est de la Transylvanie, bientôt (en juillet 1575) les troupes d'Étienne Báthory devaient remporter, avec l'aide ottomane, la victoire décisive sur le parti prohabsbourgeois dirigé par Gaspar Békés. Étant donné qu'au mois de décembre de la même année, le prince transylvain est élu, toujours avec le concours des Ottomans, roi de Pologne, nous pouvons en conclure que la défaite du voïévode Jean à Roşcani a eu pour conséquence une stabilisation et une consolidation de la hégémonie ottomane dans notre zone géographique pour presque deux décennies.

En 1594, peu de temps après le déclenchement de la guerre entre les Habsbourg et les Ottomans (1593), les pays roumains trouvaient le moment propice à une guerre anti-ottomane : Sigismond de Transylvanie, Aron de Moldavie et Michel de Valachie s'étaient joints l'un après l'autre à la Sainte Ligue, mais le moment décisif du déclenchement de la lutte anti-ottomane peut être considéré le mois de novembre 1594, lorsque le voïévode Michel le Brave tire l'épée contre les créanciers et les soldats ottomans de Bucarest, ensuite contre ceux du pays et des forteresses des confins.

---

*Communication présentée à l'Association d'études orientales de la R. S. de Roumanie, à la séance du 18 décembre 1976.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

La guerre anti-ottomane des pays romains de 1594 a constitué un sérieux avertissement pour la Porte en ce qui concerne le degré possible de l'imposition de sa domination au nord du Danube.

*

Utilisant les document des collections *Hurmuzaki, Veress* et autres ainsi que les résultats de leurs propres investigations d'archives, N. Iorga[1], P. P. Panaitescu[2], ou Ştefan Pascu[3], — pour ne citer que quelques noms — ont contribué à l'éclaircissement de certains aspects des rapports entre les pays roumains et l'Empire ottoman dans l'intervalle 1574-1594, notamment sur le plan politique. Plus récemment, le régime économique de la domination ottomane de cette période a été étudié pour la première fois, synthétiquement et avec des résultats durables, par le prf. Mihai Berza[4]. C'est toujours lui qui s'est penché, avec des constatations intéressantes, aussi sur la manière dont on retrouve l'image de l'Empire ottoman chez les chroniqueurs moldaves de l'époque[5]. Les rapports juridiques roumano-ottomans ont bénéficié d'une analyse approfondie et de nouvelles interprétations de la part de Ion Matei[6]. Les relations artistiques des pays roumains avec le Proche-Orient, spécialement avec le monde ottoman, ont fait l'objet des préoccupations persévérantes de Corina Nicolescu, avec des conclusions surprenantes, particulièrement

---

[1]N. Iorga, *Documente noua, in mare parte româneşti, relative la Petru Şchiopul şi Mihai Viteazul* [Nouveaux documents, en grande partie roumains, concernant Pierre le Boiteux et Michel le Brave], Bucureşti, 1890 (extrait des «Annales de l'Académie Roumaine», Mém. de la Sect. Hist., s. II, t. XX, 1899, p. 436-502); idem, *Istoria lui Mihai Viteazul* [Histoire de Michel le Brave], 2 vol., Bucureşti, 1935, etc.

[2]P. P. Panaitescu, *Interpretari româneşti. Studii de istorie economica şi sociala* [Interprétations roumaines. Etudes d'histoire économique et sociale], Bucureşti, 1947; idem, *Mihai Viteazul* [Michel le Brave], Bucureşti, 1936, etc.

[3]Ştefan Pascu, *Petru Cercel şi Tara Românească la sfirşitul sec. al XVI-lea* [Petru Cercel et la Valachie à la fin du XVIe siècle], Sibiu, 1944.

[4]M. Berza, *Haraciul Moldavei şi Tarii Româneşti în secolele XV-XIX* [Le tribut de la Moldavie et de la Valachie aux XVe — XIXe siècles], «Studii şi materiale de istorie medie», vol. II, Bucureşti, 1957, p. 7-49; idem, *Die Schwankungen in der Ausbeutung der Wallachei durch die Türkische Pforte im XVI-XVIII Jh.*, «Nouvelles études d'histoire», II, Bucureşti 1960, p. 233-269 ; idem, *Regimul economic al dominatiei otomane in Moldova şi Tara Românească in a doua jamatate a sec. al XVI-lea* [Le régime économique de la domination ottomane en Moldavie et en Valachie dans la seconde moitié du XVIe siècle], dans *Istoria României* [Histoire de Roumanie], II, Bucureşti, 1962, pp. 776-825.

[5]M. Berza, *Turcs, Empire ottoman et relations roumano-turques dans l'historiographie moldave des XVe — XVIIe siècles,* «Revue des études sud-est européennes», X, 3, 1972, pp. 595-626.

[6]Ion Matei, *Quelques problèmes concernant le régime de la domination ottomane dans les pays roumains*, «Revue des études sud-est européennes», X, 1, 1972, pp. 61-81 et XI, 1/1973, pp. 81-97.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

fertiles[1]. Des contributions documentaires très importantes, par la publication de certaines sources turques, ont été apportées par Mihail Guboglu[2] et Mustafa Ali Mehmed[3]. En ce qui nous concerne, reprenant sur la base des registres turcs l'étude des obligations économico-financières de la Moldavie et de la Valachie envers l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIe siècle, nous avons accordé une attention prioritaire aux rapports commerciaux et monétaires, en examinant leurs implications sur le montant réel du tribut[4]. Étant donné qu'au cours des investigations de Başbakanlık Arşivi d'Istanbul nous n'avons pas seulement compulsé des documents concernant notre thème principal, mais également des matériaux concernant les rapports politiques ou d'autre nature de notre pays avec l'Empire ottoman, nous nous sommes graduellement laissé tenté par l'idée d'utiliser toutes les données rassemblées dans un ouvrage synthétique portant sur les relations roumano-ottomanes dans la seconde moitié du XVIe siècle[5]. Car, non seulement le matériel documentaire rassemblé, mais également les contributions méritoires apportées par les chercheurs à l'étude des divers aspects des relations roumano-ottomanes — économiques, monétaires, politiques, juridiques, artistiques, mentales-affectives, etc. — nous obligent à procéder à cette *réévaluation globale* des

---

[1]Corina Nicolescu, *Istoria costumului de curte in tarile române. Sec. XIV-XVIII,* [Histoire du costume de cour dans les pays roumains. XIVe-XVIIIe siècles], Bucureşti, 1970, p. 51-65, 106-182; idem, *Les tissus orientaux dans les Pays Roumains (XVIe et XVIIe siècles),* dans *Actes du premier Congrès international des études balkaniques et sud-est européennes (1966)*, Sofia, 1969, pp. 927-953, fig. 1-22 ; idem, *La faïence ottomane d'Iznik trouvée dans les Pays Roumains*, «Faenza», 1966, LII, n° IV-VI, pp. 94-102; idem, *La céramique ottomane des XVIe et XVIIe siècles dans les Pays Roumains*, «Studia et Acta Orientalia», Bucureşti, 1967, V-VI, pp. 245-251 etc.

[2]*Cronici turceşti privind tarile române* [Chroniques turques concernant les pays roumains], vol. I, ed. M. Guboglu et M. A. Mehmed, Bucureşti, 1966; vol. II, éd. M. Guboglu, Bucureşti, 1974.

[3]*Cronici turceşti privind tarile române* [Chroniques turques concernant les pays roumains], I, éd. M. Guboglu et M. A. Mehmed ; *Documente turceşti privind istoria României* [Documents turcs concernant l'histoire de Roumanie], I, rédigé par Mustafa A. Mehmed, Bucureşti, 1976.

[4]Mihai Maxim, *Recherches sur les circonstances de la majoration du kharadj de la Moldavie entre les années 1536-1574,* «Bulletin de l'AIESEE», X, 2, 1972, pp. 233-261; idem, *Circonstances de la majoration du kharadj payé par la Valachie à l'Empire ottoman durant la période 1540-1575,* «Bulletin de l'AIESEE», 2, 1974, pp. 367-381; idem, *XVI. Asrın ikinci yarısında Eflâk-Bugdan'ın Osmanlı İmparatorluğuna karşı iktisadî ve malî mükellefiyetleri hakkında bazı düşünceler* [Quelques considérations sur les obligations économico-financières de la Moldavie et de la Valachie envers l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIe siècle], dans le vol. «VII. Türk Tarih Kongresi. Bildiriler», II. cilt, Ankara, 1973, s. 553-566 ; idem, *Haraciul moldovenesc în opera lui D. Cantemir* [Le tribut moldave dans l'œuvre de D. Cantemir], «Analele Universitatii Bucureşti», Philosophie, Histoire, Droit, an XXII, 1974, p. 69-78; idem, *Considerations sur la circulation monétaire dans l'Empire ottoman et les pays roumains dans la seconde moitié du XVIe siècle, «Revue des études sud-est européennes», 3, 1975, pp. 407-415.* Pour les sources publiées, voir Mihai Maxim, dans «Fontes Orientales», Moscou, III, 1974, p. 253-294; idem, *Culegere de texte otomane* [Recueil de textes turcs], Bucureşti, 1974.

[5]Mihai Maxim, *Relatiile Moldovei şi Tarii Româneşti cu Imperiul otoman in a doua jumatate a secolului al XVI-lea* (Les relations de la Moldavie et de la Valachie avec l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIe siècle), manuscrit, sur la base de la thèse de doctorat; cf. Mihai Maxim, *Relatiile Moldovei şi Tarii Româneşti cu Imperiul otoman în a doua jumatate a veacului al XVI-lea : evolutia haraciului şi Peşcheşurile anuale* [Les relations de la Moldavie et de la Valachie avec l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIe siècle : l'évolution du tribut et les dons annuels], résumé de la thèse de doctorat, directeur scientifique, pr dr Mihai Berza, membre correspondant de l'Académie de la R.S. de Roumanie, Bucureşti, 1976, 24 p.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

relations entre les pays roumains et l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIe siècle, après une décennie et demie depuis une autre entreprise de ce genre, réalisée dans le *Traité d'Histoire de la Roumanie*, IIe vol. (Bucureşti, 1962)[1]. C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent essai de réanalyser synthétiquement les rapports roumano-ottomans dans l'intervalle 1574-1594.

Si, du point de vue documentaire, notre étude se servira surtout des documents du *Mühimme Defterleri* (Registres des affaires importantes), *Mühimme Zeyli Defterleri* (Registres supplémentaires des affaires importantes), *Ruznâmçe Defterleri* (Registres des revenus et des dépenses quotidiennes de la Trésorerie centrale de l'État ottoman) et *Teşrifatçılık Defterleri* (Registres du cérémonial de la Porte), tous conservés aux Başbakanlık Arşivi d'Istanbul, du point de vue méthodologique, nous chercherons à suivre l'évolution des rapports roumano-ottomans en étroite relation avec 3 facteurs : 1) la situation intérieure des pays roumains ; 2) la situation intérieure de l'Empire ottoman; 3) la situation internationale de l'Empire ottoman, spécialement le stade de ses rapports avec les voisins des pays roumains (Pologne, Empire des Habsbourg et Khanat de Crimée), mais également avec la grande puissance rivale — l'Iran chiito-safavide. Étant donné qu'avec le XVIe siècle, sur la toile de fond de l'extension graduelle des relations capitalistes, on peut parler d'un commencement d'universalisation des relations internationales («les guerres italiennes» entre François Ier et Charles Quint, la lutte pour la suprématie mondiale entre l'empereur allemand et Süleyman le Magnifique, la lutte pour la domination de l'Inde et de l'Afrique du Nord[2], Lépante ou «la révolution des prix», sont tout autant de preuves dans ce sens), nous croyons qu'une étude des relations entre les pays roumains et l'Empire ottoman de la période 1574-1594, dans le cadre plus large des relations internationales, donc de l'histoire universelle, s'impose. Car, remarquait le grand promoteur des études d'histoire universelle, N. Iorga, «Rien n'est compréhensible dans un seul endroit et à une seule date»[3], tandis que Michel Lhéritier ajoutait : «Tous ensemble au plus haut degré de leur développement, dans leur plus grand épanouissement, sont interdépendants et solidaires. On ne peut les comprendre que les uns par les autres. *Et autant qu'ils voudraient se*

---

[1]Voir les chapitres (paragraphes) écrits par M. Berza (p. 776-791), D. Mioc (p. 791-799, 817-823, 899-913, 927-931), Şt. Pascu (p. 799-806), Şt. Pascu — B. Cselény (p. 931-946), E. Stanescu (p. 913-926).

[2]Pour l'historien américain Andrew C. Hess, la conquête ottomane de l'Egypte (1517) a signifié, par ses implications internationales, «le commencement de la guerre mondiale du XVIe siècle» ; voir dans ce sens, son étude, *The Ottoman Conquest of Egypt (1517) and the Beginning of the Sixteenth — Century World War*, dans «International Journal of Middle East Studies», Cambridge University Press (London — New York), vol. 4, 1973, pp. 55-76.

[3]N. Iorga, *Zadarnicia impartirilor obişnuile ale istoriei universale* [L'inutilité des découpages habituels de l'histoire universelle], dans *Généralités concernant les études historiques*, IIIe éd., Bucureşti, 1944, p. 172.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

remplacer et se détruire entre eux, leur sort demeure indissolublement lié»[1] (c'est nous qui soulignons). En effet, dans le dernier quart du XVIe siècle nous pourrons trouver quelques beaux exemples de connexion de l'histoire roumaine avec l'histoire universelle. Nous n'en citerons que deux: les guerres de la Porte ottomane avec l'Iran et «la révolution des prix».

*

Une appréciation des facteurs intérieurs des pays roumains et de l'Empire ottoman, ainsi que des facteurs internationaux de l'intervalle 1574-1594, nous a mené à la conclusion que nous pourrions distinguer — évidemment sans une ligne absolue de démarcation — les sous-étapes suivantes dans l'évolution des rapports roumano-ottomans : I *la période 1574-1579; II la période 1579-1590; III la période 1590-1593; IV la période d'après 1593.*

La période 1574-1579 continue, au fond, la grande étape inaugurée en 1538, mais avec une accentuation du protectorat ottoman, après la défaite du voïévode Jean à Roşcani. À l'intérieur, dans tous les trois pays roumains, nous assistons après 1574 au renforcement de la position des grands boyards (nobles) aux dépenses du pouvoir central, par l'inauguration — en particulier sous Pierre le Boiteux — la «reine mère des abeilles sans dard» — d'une étape de transition de l'État princier centralisé à l'État centralisé nobiliaire du XVIIe siècle. La capacité militaire des États roumains a reçu un rude coup par la campagne ottomane en Moldavie en 1574, laquelle a conduit à l'anéantissement de la plus puissante armée concentrée depuis Étienne le Grand (30 à 35 000 hommes, avec 120 canons, dont 80 de gros calibre), les Ottomans ayant capturé à cette occasion 67 canons en bon état, dont on ne laissera à Pierre le Boiteux que 20[2], avec 200 janissaires[3]. De l'autre côté, l'Empire ottoman vivait une époque d'apogée politico-militaire, malgré les premiers symptômes de déclin économico-institutionnel (sclérose de l'économie et de l'administration, déclin du *timar* comme institution militaire, déficits budgétaires, dépréciation de la monnaie, augmentation de la corruption, commencement de la décadence du corps de janissaires) et même les premiers

---

[1] Michel Lhéritier, *Le sens et la portée de l'histoire universelle (1938),* apud M. Berza (autre fervent défenseur des études d'histoire universelle), *Istorie comparată. Istorie internationala. Istorie universala* [Histoire comparée. Histoire internationale. Histoire universelle], «Hrisovul», VI (1946), p. 22.

[2] Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Mühimme Defteri* (Registre des affaires importantes), vol. 26, p. 116, ord. 298 (voir aussi 299) du 7 rebiülâhır 982/27 juillet 1574; apud Mihai Maxim, *Documente noi despre razboiul moldo-ottoman din 1574* [Nouveaux documents sur la guerre moldo-ottomane de 1574], dans le vol. *Din lupta poporului român pentru independenta* (De la lutte du peuple roumain pour l'indépendance), édité par un collectif de cadres didactiques de la Faculté d'histoire de Bucarest, Imprimerie de l'Université de Bucarest, 1977, p. 82-83.

[3] *Mühimme Defteri*, vol. 26, p. 163, ord. 433 du 28 rebiülâhır 982/17 août 1574 et p. 36, ord. 98 du 1 rebiülevvel 982/21 juin 1574 (pour ces janissaires des soldes étaient envoyées d'Istanbul).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

échecs militaires : Malte — 1564, Astrakhan — 1569, Lépante — 1571. Le redressement militaire après Lépante fut cependant rapide, bien qu'il eût exigé d'énormes dépenses. L'année 1574 fournit les preuves de ce redressement militaire et du rétablissement du prestige politique ottoman à l'extérieur. La campagne de Moldavie fut une terrible démonstration de force du colosse ottoman : seules les troupes rouméliotes (sans la participation du *beylerbeyi* lui-même), avec le concours du khan et de quelques détachements valaques et transylvains[1], écrasèrent la plus puissante force militaire de Moldavie depuis Étienne le Grand. À l'été de la même année (24 août — 13 septembre), la Tunisie était définitivement prise aux Espagnols (4 ans plus tard le protectorat ottoman était également établi au Maroc).

L'élection d'Étienne Báthory comme roi de Pologne avec le concours des Ottomans (décembre 1575) constitua un nouveau et important succès de la politique ottomane en Europe de l'Est, succès qui se traduisit également par le renouvellement des traités de paix (en turc *ahidnâme*) avec l'Autriche (janvier 1577) et la Pologne (juillet de la même année). En même temps Venise (août 1575) et l'Iran (mai 1576) seraient leurs relations pacifiques avec l'Empire ottoman, à l'occasion de l'avènement au trône du nouveau sultan Mourad III (décembre 1574). La situation internationale de l'Empire ottoman de 1574 à 1578 (lorsque sont déclenchées les premières actions militaires contre l'Iran) était donc excellente depuis l'Afrique du Nord jusqu'à l'Europe de l'Est. Le fait était dû en grande partie au gouvernement prudent du grand vizir Sokollu Mehmed Pacha, qui détenait le sceau impérial depuis 14 ans, adversaire constant des aventures guerrières.

Sur le plan culturel-artistique, ces années représentent une époque de grand épanouissement: c'est le cas de l'architecture (en 1574 est achevé le chef-d'œuvre du grand Sinan : la mosquée Selimiye d'Edirne), de la céramique d'Iznik (les phases III-IV)[2], de l'usinage des métaux précieux[3], de l'historiographie[4]. L'impression de force extraordinaire que laisse l'Empire ottoman se retrouve chez le chroniqueur contemporain de Moldavie, Azarie, lequel considère la révolte du voïévode Jean le Brave comme une folie. Mais, en même temps, on trouve toujours chez lui des échos de la décadence des mœurs dans le monde ottoman[5]. C'est à ce moment-ci que pénètrent de plus en plus dans les pays roumains, aux cours princières et nobiliaires, la

---

[1]Mihai Maxim, *Documente noi*..., p. 73-82.

[2]Voir à ce sujet, A. Lane, *The Ottoman Pottery of Iznik*, «Arts Orientalis», II, 1957; O. Aslanapa, *Turkish Art and Architecture*, Londres, 1971.

[3]V., par exemple, A. S. Melikian-Chirvani, *Recherches sur l'école du bronze ottoman au XVIe siècle*, dans «Turcica», VI, Paris, 1975, pp. 146-167.

[4]Voir, par exemple, Mihail Guboglu, *L'historiographie ottomane des XVe-XVIIIe siècles. Bref aperçu,* «Revue des études sud-est européennes», tome III, 1-2, 1965, pp. 85-85.

[5]Cf. M. Berza, *Turcs, Empire ottoman et relations roumano-turques,* pp. 609-612.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

céramique[1], et les tissus[2] turcs, ainsi qu'une série de motifs orientaux dans l'art de l'usinage des métaux précieux[3]. Ce n'est pas par hasard qu'à cette même époque la couronne et la granatza impériales byzantines cèdent la place au bonnet de cérémonie (*üsküf*), au cafetan et drapeau (*'alem*), comme signes distinctifs de la dignité princière[4]. Mais ces contacts étroits roumano-ottomans ont également favorisé certaines présences roumaines dans l'art ottoman pour lesquels nous avons certains indices documentaires[5].

---

[1]Il s'agit de céramique ottomane purement et simplement — «bols, plats, pichets», etc., carctérisée par des motifs végétaux *hatayî* («chinois») «qui se détachent en blanc sur le fond bleu de cobalt foncé», telle la céramique d'Iznik, phases III et IV, trouvée aux monastères de Neamtz et de Putna et aux cours princières de Hirlau, Suceava, Jassy, Piatra Neamtz, en Moldavie ; ou, d'autres fois, il s'agit d'influences orientales (anatoliennes) dans la céramique moldave par l'introduction de motifs décoratifs solaires-la palmette, la rosette, etc. Certaines influences de ce genre (d'ordre décoratif) se retrouvent aussi dans la peinture et la broderie de Moldavie, pour ne parler que de ce pays, pour laquelle nous avons des informations plus complètes, mises en valeur avec de brillants résultats par l'éminent historien de l'art Corina Nicolescu, récemment disparue d'entre nous d'une manière tragique. Voir ses études, citées supra en plus, par la même, *Ceramica otomana de Iznik gasita în Moldova* [La céramique ottomane d'Iznik trouvée en Moldavie], dans «Arheologia Moldovei», 1967, V, p. 287-308, et *La céramique émaillée de Moldavie et le Proche-Orient,* dans «Studia et Acta Orientalia», VII, 1968, p. 187-197.

[2]Outre la pénétration d'influences décoratives orientales dans les tissus roumains, nous assistons aussi à l'introduction de pièces de costumes turques dans l'habillement des voïévodes et des grands boyards: le cafetan, le grand bonnet (*cuca*), le manteau fourré (*conteş*), l'habit large (*feregea*), le long vêtement de parade (*biniş*) et le large vêtement de dessus (*giubea*) ; dans le costume féminin, on introduit le manteau fourré oriental (*conteş*), toujours dans la seconde moitié du XVIe siècle. Ces influences se limitent au monde des princes, des boyards et parfois des monastères (en ce qui concerne les tissus employés ou l'emprunt de motifs turcs), tandis que la grande masse de la population employait le costume traditionnel roumain. Voir, par exemple, Corina Nicolescu, *Istoria costumului de curte în Tarile Române. Sec. XIV-XVIII* [Histoire du costume de cour dans les Pays Roumains XIVe-XVIIIe siècles], Bucureşti, 1970, p. 127-144, 150-151, 165-166.

[3]Dans le contexte d'une tradition byzantines ininterrompue, font leur apparition des motifs décoratifs orientaux (petites rosettes, petites feuilles lancéolées de style musulman), dès la moitié du XVIe siecle en Valachie, au XVIIIe siècle en Moldavie. Cf. C. Nicolescu, *Arta metalelor pretioase în România* [L'art des métaux précieux en Roumanie], Bucureşti, 1973, p. 34-35.

[4]C. Nicolescu, *Istoria costumului*, p. 127-141, 150-151.

[5]Selon un document turc de 1525, l'une des corporations des peintres décorateurs (en turc *nakkaş*) d'Istanbul, comptait parmi ses membres (parmi les compagnons) un Moldave (*Buğdanlu*) et un Hongrois (peut-être Roumain de Transylvanie ?). Cf. S. K.Yetkin, *İslam sanatı tarihi* [Histoire de l'art islamique], Ankara, 1954, p. 307 (cité d'aprèsI. Miller, Skussteo Turci, Moscow-Leningrad, 1965, p. 53, n° 31). S'agit-il d'un sujet ottoman, d'origine roumaine, ou d'un Roumain établi à Istanbul ? Dans ce cas était-il venu comme apprenti, ou avait-il été sollicité de Moldavie (étant donné que c'est une époque de resplendissement de l'art moldave) ? Ce sont des questions sans réponse. On connaît ensuite la fameuse plaque de l'Ermitage, tant au coloris qu'aux motifs décoratifs des modèles damasquinés, mais avec une représentation rappelant très clairement Saint Georges vainqueur du dragon. Cette plaque porte l'inscription : «Faite par Musa, fils d'Istephane (Etienne — M.M.) dans la ville de Haleb, en 1699» (Cf. J. Miller, *op. cit.*, p. 74-75). On sait que dans cette zone habitaient de nombreux chrétiens, y compris des Roumains, la ville d'Alep étant, du moins au XVIe siècle, un lieu d'exil habituel pour les voïévodes roumains. Serait-ce un simple hasard que l'année mentionnée coïncide avec une autre époque de resplendissement de l'art roumain — l'époque de Constantin Brâncoveanu (dont on connaît l'intérêt porté à l'Orient orthodoxe, ayant même créé, entre autres, une imprimerie à caractères arabes à Snagov) ? Ce Musa, fils d'Étienne, pouvait donc être un artisan d'origine roumaine, on ne peut pas donner une réponse certaine, mais ces indices, ainsi que la reconnaissance du rôle joué par les Saxons de Transylvanie dans l'intro-duction de motifs spécifiques («nordiques») dans le bronze turc (voir A. S. Melikian-Chirvani, *op. cit.*, p. 148, 216) nous mènent à la conclusion que l'étude des rapports artistiques entre les pays roumains et l'Empire ottoman mériterait peut-être, d'être faite aussi dans le sens inverse du sens habituel (lequel n'insiste que sur la présence turque dans les pays roumains, bien qu'il n'y est pas de doute que celle-ci est, sur la base de tout un complexe de facteurs, plus forte).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Le resserrement de l'étau ottoman autour des pays roumains — par le rapprochement osmano-polonais, par les relations pacifiques avec les Habsbourg, par l'utilisation en tant qu'instrument militaire et de pression du Khanat de Crimée, maintenant à l'apogée de sa puissance[1] —, la disproportion des forces, l'éclat de l'art ottoman et du faste impérial — tout cela a profondément mis son empreinte sur l'évolution des rapports roumano-ottomans du dernier quart du XVIe siècle.

Véritable sismographe des rapports de dépendance politique des pays roumains envers l'Empire ottoman, l'évolution du tribut[2] illustre l'accentuation de la hégémonie ottomane sur les trois États roumains après 1574. C'est ainsi que même au cours de l'année financière 1574/1575 le tribut de la Moldavie connaît deux augmentations se montant à un surplus de 13 389 ducats et celui de la Valachie et de la Transylvanie une augmentation de 5 000 ducats pour chacune[3]. Donc, contrairement à une opinion courante dans l'historiographie, la Porte ne s'est pas laissée intimider par la guerre du voïévode Jean le Brave, mais a entrepris en Moldavie deux augmentations du tribut, dont l'une — la plus importante, de 10 000 ducats — avait été l'offre même, désespérée, du voïévode avant sa mort. Notons que ces augmentations avaient lieu alors que la Moldavie avait subi une terrible dévastation matérielle et démographique, due à l'armée d'invasion et spécialement au pillage par l'immense armée du khan (selon des sources officielles turques, 200 000 Tartares[4], même si le chiffre aura été exagéré). Les prisonniers roumains, dont le nombre était si grand que Pierre le Boiteux pouvait écrire à la Porte que «plus personne n'est resté pour travailler la terre et payer le tribut», sont arrivés jusqu'en Anatolie pour être vendus comme esclaves[5]. Une dépression économique et démographique est également constatée en Valachie à l'époque[6]. Dans ces conditions, selon le droit islamique de rite hanéphite, lequel fait dépendre le montant du tribut du nombre et des possibilités de paiement des contribuables, il aurait fallu diminuer et pas augmenter le tribut dans les deux pays. L'attitude des autorités d'Istanbul — tellement différente de celle de

---

[1] C'est l'époque du plus grand khan tartare — Devlet Giray I (1551-1577). Plus récemment, voir Özalp Gökbilgin, *1532-1577 yılları arasında Kırım Hanlığı'nın siyasî durumu* [La situation politiqe du khanat de Crimeee entre les années…), Ankara, 1973, p. 42-55.

[2] Mihai Maxim, *Haraciul Moldavei si Tarü Româneşti in ultimul sfert al veacului XVI* (Le kharadj de la Moldavie et de la Valachie dans le dernier quart du XVIe siècle), "Studii şi Materiale de Istorie Medie", XII, 1994, p. 3-46.

[3] Mihai Maxim, *Recherches sur les circonstances de la majoration du kharadj de la Moldavie*, pp. 257-258.

[4] *Mühimme Defteri*, vol. 26, p. 20, ord. 55 du 25 safer 982/16 juin 1574; Mihai Maxim, *Documente noi despre razboiul moldo-otoman din 1574*, p. 77.

[5] *Mühimme Defteri*, vol. 26, p. 109, dc. 279 du 4 rebiülâhır 982/24 juillet 1574.

[6] Ştefan Ştefanescu, *La situation démographique de la Valachie aux XIVe et XVIe siècles d'après les conjonctures socio-politiques*, «Nouvelles études d'histoire», IV, p. 58; sources turques apud Mihai Maxim, *Relatiile Moldovei şi Tarii Româneşti cu Imperiul ottoman, thèse de doctorat (1976).*

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Kanunî Sultan Süleyman de 1538 et illustrant en fait le déclin de l'Empire — fut cependant ferme, la Porte désirant probablement donner une sévère leçon aux Roumains pour leur audace de s'être opposés à la décision de remplacer le voïévode Jean le Brave par Pierre le Boiteux.

Mais la dépression démographique et économique de la Moldavie et de la Valachie après 1574, aggravée aussi par les fréquentes attaques des Cosaques en Moldavie jusqu'en 1578, s'est fortement répercutée sur l'approvisionnement d'Istanbul. Les documents des *Mühimme Defterleri* enregistrent une véritable crise dans l'approvisionnement de la capitale impériale dans l'intervalle 1574-1577[1]. L'expression *gâyet müzâyeka* («très grande disette») revient comme un leitmotiv dans les ordres impériaux, jusqu'en novembre 1577, lorsqu'on fait savoir au *beylerbeyi* de Roumélie que cette disette à pris fin. Une preuve de la gravité de la crise alimentaire d'Istanbul résulte aussi de la mesure de la Porte de réquisitionner et d'envoyer des provinces à Istanbul toute quantité de céréales qui dépassait le strict nécessaire pour la nourriture et l'emblavage[2]. Bien que ne soit nulle part précisé dans ces documents le lien direct entre cette crise et les événements de Moldavie, il est constaté par la rareté des mentions — dans les mêmes documents — concernant les fournitures de moutons de Moldavie, en comparaison de la période antérieure à 1574 ou de celle d'après 1579. D'autre part, Selim II lui-même reconnaissait en août 1574 dans une lettre adressée au khan de Crimée que «la majorité de l'approvisionnement d'Istanbul la bien gardée vient de là-bas», c'est-à-dire de Moldavie et c'est pourquoi il demande au khan de restituer les prisonniers pris parmi les Moldaves[3]. Dans cette période de crise alimentaire on demanda au voïévode de Valachie d'envoyer des hommes riches (possédant au moins 200 000 aspres — environ 3 300 ducats) pour être distributeurs de moutons (apportés par les négociants ou par eux-mêmes) à Istanbul[4]. Avides de gains, des janissaires et d'autres catégories de militaires et des marchands spéculateurs achètent de Moldavie et de Valachie des produits au-dessous du prix courant ou les prennent de force (sans payer) en dépit de l'interdiction officielle, comme celle de 1577[5].

---

[1]Voir les documents du vol. 26-33 du *Mühimme Defterleri*. La fin de la crise alimentaire est annoncée au beylerbey de Roumélie dans l'ordre du 19 ramazan 985/30 novembre 1577 (*Mühimme Defteri*, vol. 33, p. 93, ord. 191).

[2]Voir, par exemple, *Mühimme Defteri*, vol. 27, p. 197, ord. 546 du 19 cemaziülevvel 982/6 septembre 1574 au cadi de Yenice-i Zagra (Nova Zagora) ; vol. 27, p. 369, ord. 883 du 8 zilhicce 983/9 mars 1576 aux cadis d'Anatolie ; copie aux cadis du vilayets de Karaman et Rum.

[3]Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane* [Recueil de textes ottomans], Bucureşti, 1974, doc. 10 p. 46-50.

[4]Voir *Mühimme Defteri*, vol. 29, p. 213, ord. 495 du 14 zilkade 984/2 février 1577 à Alexandru, voïévode de Valachie (l'ordre a été transmis par «Ahmed, le secrétaire du voïévode»). Un ordre semblable au cadi d'Edirne précise qu'à Istanbul on a besoin de bouchers (*Mühimme Defteri*, vol. 28, p. 331, ord. 832 du 13 şaban 984/5 novembre 1576).

[5]Mustafa A. Mehmed, *Documente turceşti privind istoria României*, vol. I, Bucureşti, 1976, doc. 136 (ordre impérial du mois d'août 1577, au voïévode de Valachie), doc. 140 et 141 (ordres de septembre 1577 au voïévode de Moldavie).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Une obligation lourde — véritable punition pour la Moldavie — était la réparation des forteresses des confins Braila, Tighina (Bender), Kilia, Cetatea Alba (Akkerman) et Djankerman, incendiées par le voïévode Jean ou par ses successeurs (Nicoara, Constantin, Alexandru) ; quelques années à la suite, après 1574, on demanda aux Moldaves des milliers de troncs d'arbres et de poutres, de la pierre à chaux, des centaines de chariots et des maîtres maçons[1]. Mentionnons, qu'exceptionnellement les Moldaves durent supporter eux-mêmes les dépenses[2], bien que d'habitude — Cantemir nous le dit et nous avons maintenant la preuve aussi dans les reçus du Trésor[3] — les sommes payées pour les provisions et les matériaux employés pour la réparation des forteresses et même pour leur transport étaient déduites du tribut.

Sur le plan militaire, les documents turcs font état de concentrations de troupes moldo-valaques à Hotin et à Timişoara en mars 1576 pour protéger sur l'ordre du sultan la venue dans la capitale polonaise d'Étienne Báthory de Transylvanie, après son élection en décembre 1575, comme roi, contre la volonté des Habsbourg[4]. Les années suivantes, les voïévodes roumains continuèrent à informer la Porte sur la situation en Pologne[5]. Enfin, 1 000 soldats moldaves furent envoyés à l'automne de 1576 pour la garde de la forteresse Djankerman, en réparation, afin de prévenir une attaque éventuelle des Cosaques et ultérieurement contre les fils rebelles du khan Devlet Ghiray, après la mort de celui-ci (1577)[6].

En échange de l'exécution des obligations susmentionnées, les pays roumains continuaient à jouir d'une autonomie complète, en bénéficiant pour cela d'actes officiels de la Porte qui la garantissaient[7]. C'est ainsi que, concernant l'interdiction pour les sujets ottomans (musulmans) de s'établir dans les Principautés, des ordres impériaux de 1577 méritent d'être cités, lesquels défendent rigoureusement aux marchands ottomans de rester en

---

[1] Cf. Mihai Maxim, *Documente noi despre razboiul moldo-otoman din 1574*, p. 83-84.

[2] Au printemps de l'année 1575, par exemple, les Moldaves durent reconstruire «de leur argent» la forteresse de Tighina (Bender) conformément à l'ordre du *Mühimme Defteri*, vol. 26, p. 319, ord. 918 du 1er şaban 982/16 novembre 1574.

[3] Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane*, doc. 6 et 7. Pour l'époque de D. Cantemir, voir l'affirmation claire de celui-ci dans *Descrierea Moldovei* [Description de la Moldavie], Editura Academiei, Bucureşti, 1973, p. 273.

[4] *Mühimme Defteri*, vol. 27, p. 301, ord. 722 du 29 zilkade 983/29 février 1576 au voïévode de Moldavie (copie au voïévode de Valachie) et *Mühimme Defteri,* vol. 3, p. 24 et 25, ordre du muharrem 984/mars 1576 aux voïévodes de Moldavie et de Valachie.

[5] *Mühimme Zeyli Defteri,* vol. 2, p. 268 et 269, doc. du 21 rebiülâhır 984/18 juillet 1576 au «voïévode de Transylvanie» et p. 327, doc. du même jour, au voïévode de Moldavie.

[6] *Mühimme Zeyli Defteri*, vol. 3, p. 323, ordre du 13 cemaziülevvel 984/8 août 1576 au voïévode de Moldavie; *Mühimme Defteri,* vol. 31, p. 93, doc. 228 du 12 cemaziülevvel 985/28 juillet 1577 et le doc. 447 du 9 cemaziülevvel 985/24 août 1577.

[7] Détails dans Mihai Maxim, *L'autonomie de la Moldavie et de la Valachie dans les actes officiels de la Porte au cours de la seconde moitié du XVIe siècle*, «Revue des études sud-est européennes», XV, 2/1977, pp. 207-232.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Moldavie et en Valachie après la conclusion de leurs affaires — et d'autant plus — d'épouser des infidèles[1].

Après 1578-1579, de nouveaux facteurs, de grande importance, devaient intervenir, en influençant les rapports roumano-ottomans.

A Istanbul, le nouveau sultan Mourad III (depuis décembre 1574) commence à faire sentir son autorité, surtout son vice : la soif inextinguible d'or. C'est le premier sultan dont on sait publiquement qu'il recevait des pots de vin[2]. En avril 1578, était déclenchée la longue guerre avec l'Iran (1578-1590), malgré l'opposition du grand vizir Sokollu Mehmed Pacha, lequel a montré que les dépenses de la campagne seraient excessives, que, même si tout l'Iran était conquis, les territoires conquis ne pourraient pas être soumis et que d'ailleurs Süleyman le Magnifique s'était déjà heurté aux mêmes difficultés jusqu'à la conclusion de la paix d'Amasya (1555)[3].

Les guerres avec l'Iran, le principal fournisseur de soie de l'Empire ottoman et de l'Europe ont joué un rôle exceptionnel dans l'histoire ottomane aussi bien du point de vue économique, stratégique et politique, que du point de vue culturel-artistique, par leurs conséquences. Il nous suffit de rappeler la guerre de Mehmed II avec Uzun Hassan, la campagne de Selim Ier en Iran — à laquelle on a récemment consacré des études très intéressantes[4] — ou les guerres osmano-iraniennes du XVIIe siècle. On pourrait dire que pour l'Orient cela a été «sa guerre de 100 ans[5]». Mais ces guerres, suivies avec un vif intérêt

---

[1] *Mühimme Defteri,* vol. 30, p. 41, ord. 99 au cadi de Rouchtchouk, du 28 muharrem 985/17 avril 1577 et *Mühimme Defteri,* doc. 579 du 4 receb 985/17 septembre 1577 (*Documente turceşti*, I, doc. 141).

[2] Ahmed Mumcu, *Osmanlı Devletinde Rüşvet* (*Özellikle Adlî Rüşvet*) [Les pots de vin dans l'Etat ottoman. Spécialement les judiciaires], Ankara, 1969, p. 43.

[3] İsmail Hami Danişmend, *İzahlı Osmanlı Tarihi Kronolojisi* [Chronologie explicative de l'histoire ottomane], sans année, Türkiye Yayınevi, Istanbul, fasc. 9, p. 14.

[4] Voir les études réunies dans le tome VI (1975) de la revue «Turcica» (Paris — Strasbourg) : *Le règne de Selim Ier : Tournant dans la vie politique et religieuse de l'Empire ottoman* par Irène Beldiceanu-Steinherr (dans le volume, p. 34-48) ; *Etudes turco-safavides, I. Notes sur le blocus du commerce iranien par Selîm Ier,* par Jean-Louis Bacqué-Grammont (pp. 68-88) ; *Sah Ismâ'îl Ier, la nouvelle route des Indes et les Ottomans*, par Hans-Joachim Kissling (pp. 89-102).

[5] Il s'agit des campagnes ottomanes menées contre Uzun Hassan (1453-1478) et Ismaïl Ier (1502-1524), suivies de «la campagne des deux Iraks» (1533-1534) de Soliman le Magnifique, soldée par la conquête de Bagdad. Un important moment dans l'histoire de la rivalité osmano-iranienne est constitué par la paix d'Amasya (1555), laquelle servira tout le temps de base aux pourparlers dans les conflits futurs : celui de 1578-1590, conclu par la paix d'Istanbul, ceux de 1602-1612, 1616-1618, 1623-1639. La paix de Kasr-ı Şirin (1639) rétablissait la domination à Bagdad, en Azerbaïdjan, Gruzie et Arménie, mais avait aussi en vue les intérêts de la puissance savafide dans l'établissement de la ligne de frontière, laquelle suivait une voie presque droite de Bakou à Basra. Bien que, selon nos calculs, les opérations militaires proprement dites n'aient pas dépassé 45 ans, on doit y ajouter le conflit latent ou les attaques et les conquêtes iraniennes temporairement sans réponse, du côté ottoman.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

en Europe[1], ont joué, directement ou indirectement, un rôle important aussi dans l'histoire des pays roumains, car elles ont permis à leurs voïévodes d'élargir leur liberté de mouvement et de manœuvre pendant que les Ottomans étaient tellement absorbés par les événements d'Iran : songeons par exemple à Étienne le Grand, à Neagoe Basarab, à Matei Basarab et Vasile Lupu. C'est également le cas de la période dont nous nous occupons ici : 1579-1590.

Peu de temps après le déclenchement de la guerre d'Iran, le vieux grand vizir Sokollu Mehmed Pacha, homme d'État réaliste et prudent à l'intérieur comme à l'extérieur, fut assassiné par un fanatique payé par ses adversaires. Une nouvelle équipe prit le pouvoir, guerrière et corrompue, dans laquelle allait se distinguer le triumvirat, en rivalité permanente, Koca Sinan Pacha — Siyavuch Pacha — Ferhad Pacha. Le changement du grand vizir (Lala Moustapha Pacha à la place de Sokollu Mehmed Pacha) conduisit également un mois plus tard à un changement sur le trône de Moldavie, où Iancou Sassul prit la place de Pierre le Boiteux. L'aggravation de la situation financière de l'Empire ottoman, aussi bien à la suite de la non rentable guerre avec l'Iran (laquelle interrompit le commerce de transit et les fournitures de soie), que du fait de la dépréciation de l'aspre, surtout après l'invasion de l'argent américain dans les territoires ottomans après 1580-1584[2], accrut les besoins financiers de l'État (en 1581, son budget enregistra un déficit d'environ un million de

---

[1] D'une part, il y avait le vif intérêt suscité par le sort du «chemin de la soie» (voir sur cette question Mohamed Ebrahim Bastani Parizi, «*La route de la soie» dans l'histoire de l'Iran*, dans «Studia et Arta Orientalia», VIII, Bucureşti, 1971, p. 3-19) ; d'autre part, il y avait un très clair intérêt politico-stratégique d'«enveloppement» de la puissance ottomane ou de la possibilité de l'obliger de mener le combat sur deux fronts : à l'ouest et à l'est. De ce dernier point de vue sont révélatrices les relations des baillis vénitiens à Istanbul de l'époque de la plus longue et importante, par ses conséquences, guerre osmano-iranienne, celle de 1578-1590 (voir le livre consacré à cette guerre basé des sources de chancellerie turques, par Bekir Kütükoğlu, de l'Université d'Istanbul, *Osmanlı-İran siyasî münasebetleri. I 1578-1590* [Relations politiques turco-iraniennes] I. 1578-1590, Istanbul, 1962, 232 p. et l'étude plus récente du même auteur, axée sur l'évolution des opérations militaires du Caucase, *Les relations entre l'Empire ottoman et l'Iran dans la seconde moitié du XVIe siècle,* dans «Turcica», tom. VI (1975), pp. 128-145). C'est ainsi que Micheli Giovanni (1587) intitule son rapport *Relazione delli successi della guerra tra il Turco e il Persiano 1577-1587* (dans Eugenio Alberi, *Relazioni degli Ambasciatori Veneti al Senato*, Racolte, annotate ed edite de..., Série IIIe, IIe vol. Florence, 1844, p. 255-295). Une relation semblable est intitulée *Successi della guerra fra i turchi ed Persiani dal 1577 al 1581* (la date et l'auteur ne sont pas précisés ; dans Alberi, *op. cit.*, p. 427-470). Venier Maffeo (1586) dans sa relation proposait que, profitant de la conjoncture créée par les opérations d'Orient, soient bloquées les Dardanelles par lesquelles viennent les navires chargés de provisions d'Alexandrie dans la capitale ottomane «che vive di giorno in giorno e d'ora in ora» dans l'attente des provisions égyptiennes (dans Alberi, *op. cit.*, p. 300). Mais les Ottomans ont suivi conséquemment (les exceptions sont extrêmement rares) un principe fondamental de politique extérieure et militaire — celui de ne jamais s'engager dans des conflits de grande envergure, sur deux fronts. Dans ce sens, les documents d'archives relèvent le souci de la Porte de neutraliser (*bertaraf etmek*) l'Autriche, chose instamment recommendée aux beylerbeys de Bude, Timişoara et Bosnie, en leur indiquant même les raisons: le conflit avec l'Iran (appelé «La Partie d'en haut» — *Yukaru Cânib* ou «Tête-Rouge» — *Kızılbaş*). Cf. par exemple *Mühimme Defteri,* vol. 56, p. 104, ord. 289 du 17 cemaziülevvel 993/17 mai 1585.

[2] Détails chez Mihai Maxim, *XVI. Yüzyılın Son Çeyreğinde Akçe'nin Devalüasyonu ve Eflâk-Buğdan'nın Haracı Üzerindeki Etkisi,* in : *IX. Türk Tarih Kongresi...*, II. Cilt, Ankara, 1988, p. 1001-1010.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ducats !)[1] ainsi que ceux de la classe dominante ottomane. C'est pourquoi, ce n'est pas par hasard que c'est justement à cette époque que dans la lutte entre Mihnea Turcitul et Petru Cercel, entre 1581 et 1591, nous constatons aussi l'existence des plus grandes sommes qui eussent jamais été offertes «en don» au sultan et à ses grands dignitaires de toute l'histoire roumaine[2]. En même temps, les campagnes iraniennes exigèrent des quantités supplémentaires de provisions et de moyens de transport (chevaux et chariots). L'affirmation contenu dans un firman de 1584, selon laquelle avant (cela) les marchands étrangers de bétail achetaient de Moldavie 300 000 moutons par an[3], doit se rapporter à cette période comprise entre 1578-1584, après laquelle la dévalorisation de l'aspre de 50 % (officiellement) détermina les Moldaves à éviter de vendre leurs moutons pour des aspres dépréciés. C'est dans le même sens que doit être entendue l'affirmation contenue dans un autre document de 1583[4], selon laquelle les Moldaves — de même que les Valaques — ne voulaient pas vendre leurs céréales (*tereke*) dans les ports, aux marins ottomans, préférant les tenir cachées, ce qui produisait une grande disette à Istanbul. Dans ce cas, il y a un lien évident entre ce chiffre — le plus élevé connu pour les ventes de moutons à Istanbul — et la guerre d'Iran, laquelle a absorbé les provisions d'Anatolie, destinées autrefois à l'approvisionnement de la capitale. En outre, des provisions roumaines furent aussi envoyées directement en Iran, par l'intermédiaire des cadis de Isaccea et de Braila, leur coût étant déduit du tribut du pays : à raison d'environ 500 tonnes de blé, 500

---

[1]Halil Sahillioğlu, *Années sivis et crises monétaires dans l'Empire ottoman*, Annales E.S.C.», 24e année, n 5, 1969, p. 1082.

[2]M. Berza, *Variatiile exploatarii Tarii Româneşti de catre Poarta Otomana în secolele XVI-XVIII* (Les variations de l'exploitation de la Valachie par la Porte ottomane aux XVIe-XVIIIe siècles), dans «Studii», 1/1958, p. 60, 61 ; idem, dans *Istoria României*, II, p. 783. La somme moyenne annuelle sortie du pays pour les enchères du trône s'élevait au moins à 650 000 ducats, chiffre qui comprend aussi les dépenses du tribut. Nous attirons l'attention que cette somme, dont seulement une petite partie entrait dans la trésorerie de l'Etat ottoman, était très proche de la somme envoyée à titre de *tribut* (*irsaliye*) par le *beylerbeylik* d'Egypte (500 000 ducats dans le dernier quart du XVIe siècle, 600 000 ducats au siècle suivant). Cette situation a attiré l'attention des voyageurs étrangers venus dans les Principautés, tels Paul d'Alep et Evliya Çelebi (tous les deux au milieu du XVIIe siècle). Le premier relate que Matei Basarab aurait dit au patriarche d'Antioche: «Nous avons chaque année besoin d'un revenu égal à la somme qu'on prend d'Egypte, c'est-à-dire 600 000 ducats, pour les Turcs et les Tartares, pour les soldes des soldats, les dons, les aumônes et d'autres semblables» et Evliya Çelebi après avoir mentionné les revenus des voïévodes roumains, écrit «de sorte que les pays de Moldavie et de Valachie sont ceux qui enrichissent les grands dignitaires des divans, les vizirs et les dignitaires d'Istanbul. Pauvre de moi je connais bien la situation de ces pays. La dignité de voïévode en Moldavie et en Valachie est plus productive que celles de Bagdad et d'Egypte, mais elle n'est destinée qu'aux beys chrétiens». Cf. *Calatori straini despre tarile române* (Voyageurs étrangers sur les pays roumains), vol. VI (rédigé par M. M. Alexandrescu-Dersca Bulgaru et Mustafa Ali Mehmet), Bucureşti, 1976, p. 143 et 476.

[3]Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane*, doc. 13, p. 58-62.

[4]*Mühimme Defteri*, vol. 58, p. 225, ord. 580 du 17 şaban 993/14 août 1585 au voïévode de Moldavie (copie au voïévode de Valachie).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

tonnes d'orges, 500 tonnes de millet et 500 chevaux de trait pour chaque pays[1]. Un nombre supérieur (à raison de 2 000 et respectivement 3 000) de chevaux, ainsi que de grandes quantités de provisions étaient sollicités aux deux pays et les années suivantes, le coût de ces fournitures s'élevant dans l'année financière 1581/1582 au tiers du tribut de la Valachie et à un quart de celui de la Moldavie[2].

Un nouvel élément, intervenu dans le voisinage des pays roumains, devait encore accroître les obligations militaires et de réparation des Roumains : après 1579, le khan de Crimée, dont le détachement opérant en Iran avait été battu, et dont le frère Adil Giray avait été fait prisonnier, refusa, sous divers prétextes, de venir encore en aide aux Ottomans dans le Caucase, malgré les nombreux ordres de la Porte. Retenue par la guerre en Iran, la Porte ne peut déposer et remplacer le khan par la force qu'en 1584, mais jusqu'alors on demanda aux voïévodes roumains de reconstruire et de fortifier les forteresses voisines (Tighina et Otchakov), à quelle fin étaient envoyés chaque années des maîtres maçons, des chariots et du bois de charpente[3]. Pour son zèle dans l'accomplissement de toutes ses obligations, Pierre le Boiteux, voïévode de Moldavie, reçut en récompense, en avril 1584, un cafetan (*hil'ât*)[4]. Les événements de Crimée — la rébellion de Mehmed Giray Khan et la préparation de sa déposition par la force par un détachement commandé par le capable général d'Iran Özdemir-oğlu Osman Pacha en 1584 — sont en étroite liaison avec la demande d'envoi, à l'automne de 1583, des plus nombreux détachements militaires roumains de toute l'histoire des relations osmano-roumaines, à savoir : 30-31 000 hommes (16 000 de Valachie, 10 000 de Moldavie et 4 500 de Transylvanie)[5]. L'intensification des attaques des Cosaques, officiellement soumis à la Couronne polonaise, après 1587 (après le changement intervenu sur le trône polonais), l'attention avec laquelle les autorités d'Istanbul suivaient l'évolution des événements de Pologne, firent que les forteresses situées aux confins de Moldavie fussent sans cesse réparées, ce qui désespérait les habitants des régions limitrophes de la Pologne et des Tartares. C'est pourquoi en mars 1590, le voïévode de Moldavie écrivait à la Porte que ses raïas «ne pouvant plus supporter les charges des réparations des

---

[1] *Mühimme Defteri*, vol. 38, p. 39, ord. 101 du 5 safer 987/3 avril 1579, p. 104, ord. 205 du 23 safer 987/21 avril 1579 et autres, apud M. Maxim, *Relatiile Moldovei şi Tarii Romaneşti cu Imperiul otoman* (Relations de la Moldavie et de la Valachie avec l'Empire ottoman), chap. *Le tribut*, sous-chap. *Modalités de payement*.

[2] *Ibidem*.

[3] *Ibidem*, chap. *Obligatiile în munca (de reparatii)* [Les prestations en nature (réparations)]; Mihai Maxim, *Obligatiile militare, în munca şi de transport ale Moldovei şi Tarii Româneşti fata de Poarta in a doua jumatate a veacului XVI*, «Analele Universitatii Bucureşti. Istorie", XXVIII, 1979, p. 99-109.

[4] *Mühimme Defteri*, vol. 44, p. 226, ord. 478 du 8 rebiülâhır 992/19 avril 1584.

[5] *Mühimme Defteri*, vol. 51, p. 58, ord. 183 du 23 receb 991/12 août 1583 au voïévode de Valachie ; p. 7, ord. 26 du 7 şaban 991/26 août 1583 au voïévode de Moldavie.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

forteresses» s'enfuient de Moldavie[1]. En un mot, les guerres avec l'Iran provoquèrent une augmentation des demandes d'ordre matériel et militaire faites aux pays roumains.

En revanche, ces campagnes, et les événements de Crimée (liés au fond aux premières) des années 1579-1584, et ensuite les attaques des Cosaques (elles-mêmes non sans liaison avec la nouvelle situation militaire de l'Empire ottoman) obligèrent la Porte à se montrer plus prudente dans ses relations politiques avec les voïévodes roumains ; en tout elle leur laissa plus de liberté de mouvement.

Est significatif le fait que le sismographe du degré de dépendance envers la Porte — le tribut — indique une diminution de la pression ottomane dans les pays roumains. C'est ainsi que la valeur réelle du montant du tribut de la Moldavie en 1587 diminuait de 36 à 38 % par rapport à l'année financière 1574/1575, tandis que le tribut de la Valachie diminuait, lui aussi, — toujours comme valeur réelle, c'est-à-dire en rapport avec les prix du marché et avec les nouveaux cours monétaires — de 43 % par rapport à la même année financière 1574/1575[2]. Les autorités ottomanes ne se seraient-elles pas rendu compte de la baisse du pouvoir d'achat de la somme du tribut roumain ? Impossible, car en 1587 et 1589 elles eurent à faire face à la révolte des Janissaires justement à cause de la dévalorisation de l'aspre et de l'augmentation des prix. Au contraire, les Ottomans se sont rendu compte de la diminution de la valeur réelle du tribut roumain , preuve les majorations nominales (en aspres) de 1582 en Moldavie et de 1583 en Valachie et l'addition d'un «impôt de redressement de la monnaie impériale» dans les années 1587, 1588 et 1589[3]. Mais, même avec ces chiffres (les majorations nominales ont déjà été incluses dans les calculs ci-dessus), nous n'arrivons pas aux grandes sommes de 1574/1575, ce qui signifie, à notre sens, que la Porte ne désirait pas cette fois-ci forcer la note dans ses rapports avec les voïévodes roumains, dans un contexte international défavorable. Dans les nouvelles circonstances, elle accordait à Mihnea II en 1585 un *bérat* («diplôme») proche comme forme et contenu d'un *ahidnâme* («capitulation») et presque pas différent des «capitulations» accordées à la Transylvanie en 1614 et 1627[4]. Par cet acte était solennellement et clairement garantie l'autonomie de la Valachie, l'intangibilité, donc l'intégrité, de son territoire et de ses biens et la pleine autorité du voïévode sur le territoire de son pays[5]. Le nouveau cadre politique permit à Petru Cercel en Valachie de faire certaines réformes et à Iancou Sasul

---

[1] *Mühimme Defteri*, vol. 66, p. 239, ord. 517 du 16 cemaziülevvel 998/23 mars 1590.
[2] Mihai Maxim, *Relatiile Moldovei şi Tarii Romaneşti cu Imperiul otoman*, chap. *Le tribut*.
[3] Idem, *Considérations sur la circulation monétaire…*, p. 413.
[4] Mihai Maxim, dans «Revista de istorie», 10/1976, p. 1614-1615.
[5] Idem, *Culegere de texte otomane*, doc. 14, p. 62-68; détails chez Mihai Maxim, *L'autonomie de la Moldavie et de la Valachie*, p. 221-230.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

en Moldavie d'entretenir des relations avec les Autrichiens. Nous semble également significatif le fait que la Porte prête plus d'attention, dans l'intervalle dont nous nous occupons, aux requêtes («*arz*») princières. C'est ainsi que, le 4 octobre 1579, la Porte décida l'introduction en Moldavie aussi du système du *narh* (ventes intérieures suivant la «mercuriale» établie à Istanbul), en même temps qu'elle essayait de liquider la perception par le prince du *badj* (taxe du transit) dans les ports de Moldavie, payé par les marchands de bétail ottomans[1]. A la demande du voïévode, Istanbul revint deux mois plus tard sur ces graves mesures[2]. En effet, selon un document du mois de mai 1580, le voïévode de Moldavie fixait lui-même à Kilia les droits de douane — même augmentées selon l'opinion de la Porte — pour les chariots de bois de charpente acheté en Moldavie pour le vakuf de feu le grand vizir Ahmed Pacha[3]. Même le don du *hil'at-ı fâhire,* cafetan de la plus grande classe, à Pierre le Boiteux en 1584 ne nous paraît pas une attention sans signification.

En mars 1590 étant, enfin, signée à Istanbul, la paix osmano-iranienne, qui reconnaissait à l'Empire ottoman la possession des territoires acquis au cours des longues luttes : l'Azerbaïdjan (sans Erdebil, centre des chiites), l'est de l'Arménie, l'est de la Gruzie, ainsi que des parties du Louristan et du Kurdistan. En novembre de la même année était renouvelée pour encore 8 ans la paix turco-habsbourgeoise. En octobre 1591, le sultan renouvelait l'*ahidnâme* accordé au roi Sigismond III Wassa de Pologne[4]. En Occident, le royaume d'Espagne (qui comprenait alors aussi le Portugal depuis 1580), lequel était en rivalité avec l'Empire ottoman en Afrique du Nord et dans la mer Rouge et contre lequel les Anglais avaient proposé en 1588 une alliance militaire[5], avait perdu la même année l'Invicible Armada. La situation internationale était de nouveau excellente pour l'Empire ottoman. Au gouvernement de l'Empire se succédaient les membres du «triumvirat»: Sinan, Ferhad, Siyavuch. La corruption s'était installée au grand vizirat.

---

[1] *Mühimme Defteri,* vol. 40, p. 116, ord. 250 du 12 şaban 987/4 octobre 1579.

[2] *Mühimme Defteri,* vol. 39, p. 65, ord. 117 du 27 şevval 987/15 déc. 1579.

[3] *Mühimme Defteri,* vol. 39, , p. 366, ord. 802 du 23 rebiülevvel 998/30 janvier 1590. La taxe perçue par le voïévode, plus grande que d'habitude et contraire à l'ordre venu de la *Maliye* (Finances ottomanes), avait été de 16 aspres le chariot (*araba*).

[4] *Documente turceşti*..., I, doc. 146.

[5] Voir la lettre de Mourad IV à la reine Elisabeth, en réponse à la lettre de l'ambassadeur anglais à la Porte, dans *Mühimme Defteri*, vol. 64, p. 71, doc. 213 du 17 ramazan 996/10 août 1588; cf. aussi A. N. Kurat, *Türk-Ingiliz münasebetlerinin başlangıcı ve gelişmesi (1553-1610)* [Le commencement et le développement des relations turco-anglaises (1553-1610)], Ankara, 1953, doc. VII, p. 193-195, où est publié l'*arzuhal* de l'ambassadeur du 9 novembre 1587. La réponse ottomane fut que seulement après qu'ils auront battu le «Kızılbaş» (l'Iran), ils pourront combattre l'Espagne. Les Anglais, pour relever l'importance économique de l'Inde (en fait des «Indes occidentales et orientales»), communiquaient à la Porte que le roi d'Espagne (qui dominait aussi le Portugal) recevait de ces territoires «des pierres précieuses et des épices et de l'or et de l'argent en valeur de 300 fois 100 000 ducats (30 millions — M. M.) par an».

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Ce fut la plus noire et la plus humiliante époque de domination ottomane au nord du Danube jusqu'aux Phanariotes. Et d'abord le tribut : brusquement, dès la première année financière après la fin de la guerre avec l'Iran, il monte de 5 400 000 d'aspres à 7 000 000 d'aspres, ou, comme valeur réelle de 33 389 ducats (au cours de la Trésorerie ottomane), en 1585/1586, à 59 576 ducats en 1591/1592 en Moldavie, et de 7 000 000 d'aspres à 10 000 000 d'aspres ou de 59 322 ducats en 1585/1586 à 84 745 ducats en 1591/1592 en Valachie[1].

L'autonomie du pays est de même gravement touchée. Dans les ordres du sultan il est de plus en plus affirmé que les pays roumains font partie de l'Empire ottoman («pays bien gardés») comme d'autres contrées aussi. On interdit la circulation de la monnaie d'origine iranienne *şahî (padişahî)* sur le territoire roumain et on impose un cours forcé, unique (diminué de 80 à 70 aspres) pour tous les thalers, sans égard s'ils étaient grands (autrichiens) ou petits (hollandais)[2]. Les janissaires de Bucarest provoquent la déposition d'Alexandre le Mauvais en septembre 1593[3], et les créanciers ottomans déterminent le retour d'Aron le Tyran sur le trône de Moldavie en 1592[4]. A cette dernière occasion, le sultan menace en juin 1592 les boyards de Moldavie de prendre le pouvoir aux chrétiens, en cas d'insoumission, et de le donner aux musulmans, ce qui aurait équivalu à un essai de transformer les pays roumains en pachaliks[5]. Même les représentants du prince auprès de la Porte sont directement nommés par le sultan : en décembre 1592 et janvier 1593, la Porte communiquait aux voïévodes de Moldavie et de Valachie, qu'elle avait nommé un certain Derviş Mihaloğlu, sujet valaque «lequel fut avant *ban* à mon Seuil du Bonheur», comme *ban* à la Porte pour s'occuper des questions importantes concernant les deux pays[6]. Les dettes des voïévodes atteignent maintenant des chiffres catastrophiques : selon des documents ottomans elles s'élevaient en 1593 (date de l'avènement de Michel de Brave au trône) à un total de 110 millions d'aspres pour la Moldavie et de 700 millions d'aspres

---

[1]Mihai Maxim, *Relatiile Moldovei şi Tarii Româneşti cu Imperiul otoman*, chap. *Le tribut*.
[2]Idem, *Considérations sur la circulation monétaire*, p. 414.
[3]*Mühimme Defteri,* vol. 71, p. 321, ord. 607 du 13 zilkade 1001/11 août 1593.
[4]Cf. *Tarih-i Selânikî* (Histoire de Selâniki), éd. Istanbul, 1281/1864, p. 319-320, 324-326, 336; le firman de nomination à ce trône datant du 5 şevval 1001/5 juillet 1593 dans *Mühimme Zeyli Defteri* (Registre supplémentaire des affaires importantes), vol. 6, p. 42.
[5]Mihai Maxim, *L'autonomie de la Moldavie et de la Valachie*, p. 217.
[6]*Ibidem*.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

pour la Valachie[1], ce qui représentait, au cours officiel de la Trésorerie ottomane (118 aspres la pièce d'or), 6,7 millions de ducats, c'est-à-dire plus que toute la somme payée au compte du tribut par la Moldavie et la Valachie de 1538 à la fin du XVIe siècle (5,6 millions du ducats)[2]. Pour nous rendre compte des dimensions réelles de la somme, nous rappelons que la construction, entre 1550 et 1557, de la grande mosquée Süleymaniye, avec l'ensemble d'établissements de bienfaisance (*imâret*) qui l'entoure dépassant en grandeur la cathédrale Sainte Sophie, a coûté 890 380 ducats[3]. Par conséquent, si avec les sommes payées par la Moldavie et la Valachie au compte du tribut entre 1538 et 1600 on avait pu élever 6 constructions monumentales de la grandeur de Sainte Sophie, avec l'argent des dettes princières de la veille de la guerre de Michel le Brave, on aurait pu élever 7 autres cathédrales ! Comment auraient pu les Roumains payer de pareilles sommes, alors que le Palais Impérial, les grands dignitaires ottomans ont commencé à s'assurer — cette fois-ci sans les payer où à un prix réduit — certaines régions des deux pays, qui leur fournissent des moutons et d'autres provisions ?[4]. Cette atmosphère d'humiliations, de dettes illimitées et d'instabilité vertigineuse a été magistralement décrite par Nicolas Iorga dans *Istoria lui Mihai Viteazul* [Histoire de Michel de Brave]. Voici par exemple Étienne le Sourd (mai 1591 — juillet 1592) : «Entre le voïévode Mihnea d'autrefois qui montait la garde à Nicopolis, le turban des renégats sur sa tête incapable, entre les "begs"

---

[1]Selon un document turc du 13 cemaziülahır 1001/17 mars 1593 (*Mühimme Defteri,* vol. 70, p. 259, ord. 496 et 497 ; voir aussi p. 260, doc. 501). Pierre le Boiteux a inscrit dans un registre ses dettes et celles d'Aron envers les marchands de bétail et les créanciers, celles-ci s'élevant à … 1.100 yük (poids) d'aspres, c'est-à-dire 110 millions d'aspres, ou, au cours officiel de 120 aspres le ducat, 916 666 pièces d'or ! Pour les dettes de Michel le Brave (700 millions d'aspres), voir *Tarih-i Peçevî* (Histoire de Peçevî), dans *Cronici turceşti* (Chroniques turques), pp. 498-499. Selon Balthasar Walther, les dettes d'Alexandre le Mauvais, contractées à la prise du trône étaient (elles seules) «à environ 10 poids d'or», donc d'environ 1 million de ducats ! (Cf. Dan Simonescu, *Cronica lui Baltasar Walther despre Mihai Viteazul în raport cu cronicile interne contemporane* (La Chronique de Balthasar Walther sur Michel le Brave par rapport aux chroniques intérieures contemporaines), dans «Studii şi material le de istorie medie», III, Bucureşti, 1959, p. 60).

[2]Mihai Maxim, *Relatiile Moldovei şi Tarii Româneşti cu Imperiul otoman,* thèse….

[3]Cf. Ö. L. Barkan, *Süleymaniye Cami ve İmareti inşaati (1550-1557)* (La construction de la mosquée et de l'imaret Süleymaniye…), vol. I, Ankara, 1972, p. 15.

[4]Conformément à un firman du 24 rebiülâhır 1001/28 janvier 1593 (*Mühimme Defteri,* vol. 70, p. 250, doc. 487), adressé au voïévode de Valachie (Etienne le Sourd), celui-ci s'était obligé (à la prise du pouvoir, mai 1591), à envoyer annuellement à Istanbul 8 000 müdd (4 000 tonnes) d'orge pour les écuries impériales (*İstabl-i Amire*) et 20 000 moutons pour la cuisine impériale (*Matbah-ı 'Amire*). Etant donné qu'une copie a été envoyée aussi au voïévode de Moldavie (depuis septembre 1591, Aron) cela signifie que des livraisons annuelles semblables auraient été «convenues» pour la Moldavie également. Les conditions ne sont pas précisées, dans le texte. Mais, étant données les circonstances dans lesquelles les deux ont pris le pouvoir (cf. N. Iorga, *Istoria lui Mihai Viteazul*, vol. I, Bucarest 1935, p. 71-82) il n'est pas exclu que ces livraisons aient été gratuites. A noter que le chiffre de 20 000 moutons que la Cuisine impériale aurait perdus à la suite de la guerre de Michel le Brave se trouve aussi chez Balthasar Walther (éd. cit., p. 68). La Cuisine impériale s'était réservés 3 départements pour l'approvisionnement en Valachie et 3 en Moldavie. C'est toujours dans les Principautés que s'approvisionnaient le grand vizir, l'aga des janissaires et d'autres grands dignitaires ottomans, ainsi que la sultane-validé. Détails chez Mihai Maxim, *Regimul economic al dominatiei otomane în Moldava şi Tara Româneasca in a dona jumatate a secolului al XVI-lea*, "Revista de Istorie", t. 32, 9/1979 p. 1756-1757.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

danubiens qui faisaient partie du même cercle de garde, et entre la Transylvanie qui ne s'était pas encore réveillé au goût de l'indépendance envers les païens, que pouvait faire un voïévode valaque, malgré la vaste terre qui se trouvait sous son administration, prête à satisfaire tous ses désirs ? Durant une année de règne, Étienne n'eut qu'un souci: payer (tant bien que mal — n. n.) ses dettes en extorquant l'argent du pauvre dans un pays que "l'émir-alem" (venu avec le drapeau — M. M.) l'avait trouvé abandonné par ses habitants qui avaient fui en Transylvanie.

Il ne s'attendait pas à un trop long règne, mais il n'aura pas non plus cru qu'il serait évincé si vite, après tant d'efforts et tant de dépenses (…). Mais dans le Constantinople incertain, changeant, à chaque instant, suivant le jeu compliqué des intérêts et des passions, survinrent certaines circonstances qui réduisirent facilement en poussière une chose si peu solide qu'un règne roumain de ces temps»[1].

Les grands boyards (le cas typique est celui des Buzescu) qui pouvaient obtenir des gains de leurs exportations à Istanbul, mais surtout dans les pays chrétiens, par la contrebande et les pots de vin, se virent cette foi-ci touchés dans leurs intérêts par les nouvelles mesures commerciales restrictives, par les nouveaux venus dans les Principautés.

En 1593, se déclenchèrent les actions militaires entre l'Empire ottoman et les Habsbourg. On sait ce qui suivit. Cependant on ne remarqua pas que cette fois-ci la Porte, quoique engagée dans une grande guerre, dans le voisinage même des pays roumains, ne fit plus preuve envers la Moldavie et la Valachie, encore en dehors du conflit, de la prudence d'autrefois. Sinan Pacha se comporta très durement et d'une manière humiliante avec Michel, en lui demandant des chevaux (200-300 à Veszprim, encore 400 en 1593 au siège de la forteresse Raab) et, lorsque ceux-ci arrivèrent en retard, en condamnant son émissaire à mort. Les chroniqueurs turcs (Naîma, Peçevî, Kâtib Çelebî) blâment, indignés, cette faute du grand vizir, et le rendent responsable de l'entrée des Roumains dans la lutte[2]. Il est vrai qu'un firman du 31 juillet 1594 faisait connaître au voïévode valaque qu'il avait été honoré de deux cafetans (*hil'ât*) pour le paiement à temps du tribut et pour sa diligence au service de la Porte[3]. Mais il était trop tard. Et, de toute façon, Michel en novembre de la même année, en même temps qu'Aron et d'accord avec Sigismond,

---

[1] N. Iorga, *Istoria lui Mihai Viteazul,* édition citée, vol. I, p. 71.

[2] L'incident semble avoir eu lieu dès l'automne de 1593, peu de temps après la prise du pouvoir par Michel le Brave Cf. *Tarih-i Na'ima* [Histoire Na'ima], édition Z. Danişman, Istanbul, 1967-1969, I, p. 96; Kâtib Çelebî, dans *Cronici turçeşti*, vol. II, ed M. Guboglu, Bucureşti, 1974, p. 32-33.

[3] *Mühimme Defteri,* vol. 72, p. 275, ord. 350.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

déclenchèrent dans les Balkans «the first large scale reaction to the Ottoman regime»[1], suivant l'expression du professeur Halil Inalcik.

En conclusion, les relations entre les pays roumains et l'Empire ottoman dans l'intervalle 1574-1594 n'ont pas revêtu la forme d'une ligne droite, en ascension continuelle, mais ont pris la forme d'une ligne sinueuse, avec des hauts dans l'intervalle 1574-1579 et des bas (détente sur le plan politique) dans la période 1579-1590[2], et de nouveau des hauts (oppression) après 1590, sans interruption jusqu'au déclenchement de la riposte roumaine, bien que l'atmosphère et la situation dramatique de toute la période ne pussent être représentées graphiquement. Il a de même résulté, nous voulons l'espérer, qu'il existe un lien étroit entre la situation internationale de l'Empire ottoman (particulièrement les rapports avec l'Iran) et son déclin, d'une part, et l'évolution des relations roumano-ottomanes de l'autre.

---

[1] Halil Inalcık, *The Ottoman Decline and its effects upon the reaya*, Athènes, 1970, (A.I.É.S.E.E.) IIe Congrès international des études du Sud-Est européen, p. 19.

[2] Cette détente a aussi été remarquée par M. Berza, du fait de «la stabilité durant deux décennies du tribut», mais il a attribué cela en premier lieu à la résistance du voïévode Jean (M. Berza, *Haraciul*, p. 13, 16; de même dans *Istoria României*, II, p. 780).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

IV

NEW TURKISH DOCUMENTS CONCERNING MICHAEL THE BRAVE AND HIS TIME*

Most of these new documents gathered from Başbakanlık Arşivi in Istanbul (the ancient archives of the grand viziers) refer to Iane the *ban*, Michael the Brave's alleged uncle and, very naturally, to Michael himself.

The first item is an entry in the *siyakat* "code" of the Ottoman finances[1] in a Journal of the Treasury of the Ottoman state (*Ruznâmçe Defteri*, KPT, 1772/9, p. 41), at the chapter "revenues" (*el-irâd*) operated on 15 Receb 997/30 May 1589, the sum in question being received from the representative (*kethüda*) at Istanbul of Mihnea II (1577-1583, 1585-1591), the voivode of Walachia. The full text of the document is given belong:

"Tetimme-i (yev) m ül-sülüs
fî 15 Receb sene 997
.....
18. An tahvil-i

Apostoli zimmi, kethüda-i Mihne, voyvoda-i Eflâk ki bâ fâhişe/girift şud an yed-i Mehmed Halife naib-i kadi-i Istanbul ve Mehmed Çavuş zaim-i Istanbul

Surre: 13
625.680 (akçe)

Padişahî: *Guruş:*
28.345 *986,5."*

---

*Paper delivered at the Institute of History "N. Iorga" of Bucharest, on 7 June 1993.

[1]Cf. Salahaddin Elker, *Divan Rakamları* (Figures of the Divan), Ankara 1953; Dündar Günday, *Arşiv Belgelerinde Siyakat Özellikleri ve Divan Rakamları* (Peculiarities of the Siyakat Writing and Figures of the Divan in Documents from the Archives) Ankara, 1974 ; also see Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane* (A Collection of Ottoman Texts), Bucharest, 1974, annexes IV-XIV.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

A translation of the document would give:

"In addition to (the revenue of) of third day (Tuesday)[1], on 15 Receb year 997 (30 May 1589)

.....

(Entry No.) 18. (Sum cashed as part of) of debt of *zimmi* (a non-Muslim subject)[2] Apostol, *kethüda* of Mihnea, the voivode of Walachia, who was caught (in intercourse) with a prostitute. (Sum received) directly from Mehmed Halife[3], the *naib* (deputy) of the *kadı* of Istanbul, and from the *çavuş*[4] Mehmed, *zaim* (owner of a zeamet) in Istanbul.

Bags: 13
(Sum Total) 625,680 (akçe)
(namely)

Padişahî:[5]	*Guruş*:[6]
28.345	986,5."

Thereby, this rather amusing document encloses some valuable items of information.

First of all, it informs us that Mihnea "Turcitul" (Turkified)'s representative at the Porte, bearing the title of *kethüda,* was on 30 May 1589 a non-Muslim subject named Apostol. Everything points to the fact that it must

---

[1]In Muslim chronology, Sunday is the first day of the week.

[2]Concerning their statute under the terms of the Islamic Law, with special reference to the Ottoman Empire, see Mihai Maxim, *Tarile Române şi Înalta Poarta. Cadrul juridic al raporturilor româno-otomane în Evul Mediu* (The Romanian Principalities and the Sublime Porte. The Legal Frame for the Romano-Ottoman Relations in the Middle Ages), Bucharest, Edit. Enciclopedica, 1993, chap. *Statutul Zimmi*-lor în *dar al-Islam* (The Statute of the *Zimmi* in *dar al-Islam*).

[3]*Halife* in Arabian (*Kalfa* in Turkish) means "successor", "deputy", but also "journeyman", "second qualified worker", title borne by office secretaries at the Porte.

[4]An official of the Imperial Palace, often sent to the provinces to convey and execute orders.

[5]*Padişahî* — silver coin of Iranian origin, assimilated by the Ottomans. We were able to establish that this denomination which is to be found in Ottoman official documents tallies with the dirhems from the numismatic catalogues (Mihai Maxim, *O lupta monetara în secolul al XVI-lea: padişahî contra aspru* (A Monetary Struggle in the 16th Century: Padişahî versus Akche), "Cercetari Numismatice", V, Bucharest, 1983, pp. 129-151). Our record as well as other pages in the register point to a rate of exchange of 8 aspers for one *padişahî*.

[6]*Guruş* — denomination under which Dutch coins (*esedî guruş* in Turkish) and Austrian thalers (*tam guruş* in Turkish) used to circulate in the Ottoman Empire. The difference between them for sums entered at the Ottoman Treasury during the period of time we are studying amounted to 10 aspres (1 Dutch coin: 70 aspers, 1 Austrian thaler = 80 aspers). The currency referred to is the Austrian thaler, as it clearly results from a calculation of the sums cashed.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

have been the Apostol known as the only legitimate son of Iane the *ban*[1] who, after Michael the Brave's anti-Ottoman military action, was said to have turned Mohammedan in order to save his life. We also know that in 1631 he returned to Wallachia to take possession of his father's legacy only to be met with opposition by the Divan of the country on the ground that having Turkified himself he had thus "fallen out of the law"[2]. If the episode concerning the inheritance was to take place in 42 years time, we have good reason to assume that in 1589 Apostol, the *ban*'s son, was in his prime youth and in full vigour.

His sexual intercourse with a Mohammedan (had she been a Christian, the fact would have been recorded under the form of *zimmiye*, and in that case Apostol wouldn't have been arrested or fined) cost him dearly : the fine he was punished by after having been caught while committing a sin was pretty steep (the equivalent of c. 5.000 ducats at the official rate of exchange, or c. 5.000 oxen) and was to be paid in hard currency (*padişahî* and thalers) and not in *akches* (aspers) which had devaluated officially (1584-1586). It is quite true indeed that the deputy of the *kadı* in Istanbul himself together with a *çavuş* at the Porte took charge of the matter, cashed the money and handed it over to the Treasury, but one might assume that Apostol must have been considerably embittered by such a loss of money. Had it actually been a set-up? One would rather place the incident in the series of measures taken by Murad III (1574-1595) with the aim to revigorate the traditions and the position of Islam by prohibiting wine consumption, closing up *meyhane* (stalls with soft drinks in which thick wine was also sold), and putting up-to-date the restrictions imposed to Muslims on the whole ("'Umar's prescriptions")[3]. On the background given by the fighting put up against the rival Shiite-Safavid power (1578-1590), this climate paved the way for what Prof. H. İnalcık called "the triumph of religious fanaticism" by the end of the 16th century, symbolically

---

[1]For the bibliography concerning Iane (Iani), see Nicolae Stoicescu, *Dictionar al marilor dregatori din Tara Româneasca şi Moldova. Sec. XIV-XVII*, (A Dictionary of High Officials in Wallachia and Moldavia. The 14th-17th centuries) Bucharest, 1971, p. 64 and, more recently, the splendid study by Ştefan Andreescu, *Mihai Viteazul, Cantacuzinii şi marea banie de Craiova* (Michael the Brave, the Cantacuzinos and the Charge of Grand *ban* of Craiova), Anuarul Institutului de Istorie şi Arheologie "A.D. Xenopol", Jassy, t. XXV, 1988, pp. 187-198.

[2]Ilie Minea, L.T. Boga, *Despre Iane mare ban de Craiova şi ceva despre Mihai Viteazul* (Concerning Iane, Grand *ban* of Craiova, and Certain Aspects Linked to Michael the Brave), Jassy, 1934, p. 28; Gh. T. Ionescu, *Iane banul şi actul din 24 mai 1603 de la Radu Şerban* (Iane the Ban and the Document Dated 24 May 1603 and Issued by Radu Şerban), in "Istros", II-III Braila, 1983, p. 283. The *hatt-ı şerif* from 1774, based on a *fetvâ* (a written answer to a legal question) and emitted by *şeyh ül-Islâm* (the Ottoman supreme jurist consult) ratified the stipulation formulated by the Wallachian boyards on the ground of some ancient legal documents, namely that: "If the Christian father of a Christian son dies after his son has honoured himself by Turkifying himself, then the aforesaid Muslim son can no longer be the heir of that Christian" (apud Mustafa A. Mehmed, *Documente turçeşti privind istoria României* (Turkish Documents Concerning the History of Romania), vol. I, 1455-1774, Bucharest, 1976, p. 324).

[3]Arhivele Statului Bucureşti, the collection of Microfilms, Turkey, reel 51, frames 643-644.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

embodied by the tearing-down of the observatory in Galata (Pera) by a group of janissaries incited by the *ulema* (the high Muslim-clergy)[1].

Even if so, the episode puts into crude light the status of the *capuchehaia* (in Turkish: *Kapu Kehayası*) of Wallachia — and undoubtedly of Moldavia also during the last two decades of the 16th century. If previously — namely during the fiscal year 981 H. /1573-1574 — the men (*merdümân*) — mind the ambiguity of the term — of the Moldavian and Wallachian voivodes are still to the found among the envoys, "ambassadors" (*elçiyân*) of the foreign powers, for the benefit of whom expenses were incurred for receptions at the Imperial Palaces (e.g. the Old Palace — *Eski Saray*)[2], on the contrary now, in 1589, Mihnea's envoy (representative, *vekil*) is bluntly arrested and forced to pay a large sum of money. There is a doubt whatsoever that in the meantime the claims laid by the Porte had been raised considerably, going as far as to assimilate the Moldo-Wallachian Principalities to "the other well — guarded countries" (*sair memālik-i mahruse gibi*), their subjects to the other *reâyâ* and their voivodes to the Ottoman high officials, which is confirmed by the fact that dethroned princes were simultaneously deprived of their fortunes. This would somehow explain the tendency for considering the voivode's *kethüda* to be on the same footing with the *kethüda* of other high officials, the *beylerbeyi*, and for treating them as such. Therefore, should we wonder at the fact that in the 17th century Mehmed IV ordered the capuchehaia of Wallachia and Moldavia to be beaten up during an audience at the Grand Vizier — as Ricaut relates — on the ground of wearing red caps and yellow shoes which were forbidden to non-Muslim subjects[3] ? And should we wonder again at the fact the *capuchehaia* are known to have been sentenced to death (and which is more, to the gallows)[4] ? We shall only mention the case of Ahmed Vasıf concerning the year 1172 H./ September 1758 — August 1759 : "... A conceited Christian among the *kapu kehayas* of Wallachia was constantly brutalising and abusing his Muslim female slave. (...) For this reason the above-mentioned felon was brought and hanged by the neck in near proximity of his dwellings in the neighbourhood of the *Fener*..."[5]

---

[1]Halil İnalcık, *The Ottoman Empire. The Classical Age 1300-1600*, New York-Washington, 1973, p. 179.

[2]Ö. L. Barkan, *Istanbul Saraylarına ait Muhasebe Defterleri* (Ledgers Belonging to Palaces in Istanbul), in "Belgeler", vol. IX, no. 13 (Ankara), 1979, p. 107.

[3]P. Ricaut, *Histoire des trois derniers empereurs des Turcs. Depuis 1623 jusqu'à 1677*, II, Paris, MDCLXXXII, pp. 376-378.

[4]See the text in Mustafa A. Mehmed, *Cronici turceşti despre Tarile Române* (Turkish Chronicles Concerning the Romanian Principalities), vol. III, Bucharest, 1980, p. 78.

[5]*Ibidem*, p. 291 The same chronicler, A. Vasıf, relates for the year 1179 H./June 1765 — June 1766, that "Stavraki-oğlu, the *Kapu Kehaya* of Wallachia, having exceeded his authority, had started to interfere with important issues", and therefore he was subsequently hanged (*ibidem*, pp. 294-295).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Let us resume now Apostol's case of 1589, who nevertheless was far luckier than his colleagues from the 17th and 18th centuries. We should mention that the document in question, as far as we know, is the most ancient one concerning the Romanian Principalities in which the term of *kethüda* (an abbreviation for *kapu kethüdası* or *kapu kehayası* meaning "representative at the Porte") is employed, while as we have already noticed, the ambiguous term of men (*merdümân*) had been previously employed instead of *elçi* ("messenger", "ambassador", pl. *elçiyân*) in use during the reign of Mircea and Stephen, or referring to the representatives of the principality of Transylvania. It seems to us that the evolution of this denomination is significant as for the evolution of the Romanian — Ottoman relations generally speaking with a special focus on the institution of the *capuchehaia*[1]. In any case our document from 1589 mentions Apostol to be the *hethüda* of Mihnea, the voivode of Wallachia, though as far as it has been known until now his father, Iane, had detained this function of *capuchehaia* at Istanbul since 1587, "a quality in which he was representing Moldavia and Wallachia, while being very influential as for the replacing of the voivodes"[2]. To begin with 1586 or even with 1585, the same character was concomitantly grand *ban* (*vel ban*) of Craiova, the highest office to be acceded to in Wallachia[3]. Therefore, which of them was the actual representative of Mihnea ?

The answer could be the following : both of them, but while Apostol was a mere *kethüda*, his father was *başkethüda* ("chief kethüda"). As the for certain[4] — were are at least in a position to know their number, together with the amount of the subsidy — by consulting the Ottoman budgets. As an example, in the budget for the financial year 1018 H./ 1609-1610 (of Ayni Ali) reference is being made to 13 *capuchehaia* (*kapu kehayası*) of the Moldavian and Wallachian voivodes, paid with 17.700 akches once every three months, according to the Ottoman system[5]. This enables us to believe that apart one *başkethüda* or *başcapuchehaia* there were 5-6 more *kethüda* working

---

[1] In opposition to the opinion expressed by A. Golimas (*Despre capuchehaile Moldovei şi poruncile Portii catre Moldova pina la 1829* (Concerning the Capuchehaia of Moldavia and the Orders Issued by the Porte to Moldavia until 1829), Jassy, 1943, p. 27), I. D. Condurachi [*Diplomati români în trecut* (sec. XIV-XVII) (Romanian Diplomats in th Past (the 14th-17th Centuries], in "Tara Bârsei", year IX, July — October 1937, Nos 4-5, p. 14, considered that "on no account" can we talk about regular agents of Moldavia at the Porte before the end of the 16th century. Ion Matei in *Istoria dreptului românese* (The History of Romanian Law), vol. I, edited under the care of Vl. Hanga, Bucharest, 1980, p. 468), considers that "permanent ambassadors of the Romanian Principalities at the Porte are attested to begin with the first half of the 16th century (...). Together with the Venetian bailo, *they are the first representatives of a foreign power at Constantinople*".

[2] N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 64.

[3] *Ibidem.*

[4] "The Transylvanian *capuchehaia* were paid by the Turks with money and goods. Were Moldavia's agents treated alike? It is a question to be settled by information which has remained unpublished until now", wrote A. Golimas in 1943 (*op. cit.*, p. 57)

[5] Belen (Belin), *Türkiye İktisat Tarihi hakkında* (Studies Concerning the History of Turkish Economics), çeviren (translator): M. Ziya, Devlet Matbaası, 1931, p. 76.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

for each country. The situation couldn't have been considerably different in the time of Iane and Apostol, actually two decades before[1].

Iane makes his entrance in the following document.

It is another entry in the same register *Ruznâmçe* (KPT, 1772/9, p. 125), at the chapter "revenues", operated on 28 Zilhicce 997/7 November 1589 and concerning the sum of 975.000 *akches* "from the obligation of Mihnea", the voivode of Wallachia, in the financial year 1 April 1588/1 April 1589, sum which included — a very unusual thing until then but quite relevant as for the relations between Mihnea and Petru Şchiopul, his uncle — a remainder of 556.880 akches from the tribute of Moldavia. The document encloses an important specification, namely that the money was received "directly from Banu, son of the non-Muslim Iani (*an yed-i Banu, veled-i Yani zimmi*).

Here is the full text of the document:

("El-irâd)

. . . . . .

Fî 28 şehr-i Z[2] sene 997

. . . . . .

7. An tahvil-i

Mihne voyvoda-i vilâyet Eflâk an cizye-i gebrân-ı vilâyet-i mezbure / an evvel-i April el-vakî fî 14 C[3] sene 996 ilâ evvel-i April el-vakî // fî 25 C sene 997 an bakıyye-i cizye-i mezbure ma' bakıyye-i akçe-i tashîh-i sikke-i (humâyün) / an yed-i Banu, veled-i Yani zimmi:

975.330 (akçe)

nakdiye-i hurde der vezn 640 hm[4] *guruş: 5.971 aded* *hasene: 40 sikke* *hasene-i kurone: 4 sikke* *padişahî: 62.500 aded*

an bakıyye-i cizye-i Eflâk: 66.450 (akçe)

an bakıyye-i (akçe-i) tashîh-i sikke: 302.000 (akçe)

an bakıyye-i cizye-i Kara Buğdan: 556.880 (akçe)

an kıst-i mukataât: 50.000 (akçe)

an kıst: 30.000

an kıst: 20.000".

---

[1] A document dated 5 April 1592 (22 Cemaziülâhır 1000) certifies that the *Ban*, undoubtedly Iane (Iani), was communicating with the Porte also in written, through a "*kethüda* of his" (Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Defteri*, vol. 69, doc. 471, p. 236).

[2] *Zilhicce.*

[3] *Cemaziülâhır.*

[4] *dirhem.*

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Translation:
" (Revenues)

. . . . . .

On the 28 of the month Zilhicce the year 997[1]

. . . . . .

7. From the obligation of Mihnea[2], the voivode of the *vilâyet* of Wallachia (*Eflâk*) from the tribute (*cizye*) of the afore-mentioned *vilâyet* from 1 April (*April*)[3], which was on 14 *Cemaziülâhır,* the year 996[4], until 1 April, which was on 25 Cemaziülâhır, the year 997[5], from the remainder of the afore-mentioned tribute together with the remainder of the tax for the redressment of the Imperial currency[6], directly from Banu, son of the non-Muslim Iani:

975.330 (akçe)

(of which):
small *akches* weighing[7] 640 dirhems (namely) : from the remainder from the tribute of
thalers: 5.971 pieces[8]
gold coins: 40 pieces[9]
gold crowns: 4 pieces[10]
padişahî: 62.500 pieces[11] from the remainder from the tax for the redressment from the tribute of Moldavia:

---

[1]7 November 1589.
[2]Mihnea II (Turcitul), enthroned for the second time in Wallachia (April 1585 — May 1591).
[3]It is to be noticed that the Ottomans employed the Christian names of the months (*April, Mayıs*), together with the Muslim ones, as early as the 16th century.
[4]1588.
[5]1589. There is actually a difference of two weeks if compared to the Synchronic Tables of M. Guboglu (Bucharest, 1955, p. 200) which could be explained by the difference of style.
[6]Sum Total: 1.000.000 *akçe* (Moldavia 900.000 *akçe*). Concerning this temporary tax see Mihai Maxim, *Considérations sur la circulation monétaire dans les pays roumains et l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIe siècle*, "Revue des études sud-est europénnes", XIII, 3/1975, p. 413.
[7]The *dirhem* (*dirham* in Arabian) represented the 400th part from an *okka* (1.283 kg.). Adding up the thalers, the gold coins and the "şaini" (*padişahî*) at the rates of exchange which are provided in the notes to follow, it result that 640 silver dirhems equalled 4.940 *akçe*, in other words from a silver dirhem 7 akçe had been coined, which almost meets the official norm in use after 1584-1586 (8 aspers from one dirhem). The observation "small aspers" must have been made in comparison with the aspers having circulated before the devaluation, whose weight had been double.
[8]At the rate of exchange of 78 akçe for one thaler (see the same page and others from the *defter*).
[9]At the rate of exchange of 118 aspers for one gold coin (see the same page and others from the *defter*).
[10]At the rate of exchange of 98 akçe for one crown (see the same page and others from the *defter*).
[11]At the rate of exchange of 8 akçe for one *padişahî*.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Wallachia: 66.450 (akçe)[2]	sment of the (Imperial) currency:[3] 302.000 akçe from the part (resulting) from the *mukataa*: 50.000 (akçe):	556.880 (akçe)[1]
	from one part: 30.000 (akçe)[4]	from another part 20.000 (akçe).[5]"

Who was actually *Banu*, son of the Christian Iani ?

Was he Iane the *ban* himself ? If so, whose son was he: the son of some other Iani still living (some prominent character?)

We'd sooner think of Apostol who is mentioned in the previous document and who was supposed to be the only son of Iane Cantacuzino the Ban. If so would be, did Iane call himself "grand *ban*" (*koca ban*)[6] while his son was merely "*ban*", as one was *başkethüda* and the other merely a *kethüda* ? This might be an answer to our problem.

But the gives rise to another question : in five months or so after the incident with the Muslim prostitute (*fahişe*), was Apostol rehabilitated to a sufficient extent so as to pay off himself the tribute of Wallachia and Moldavia together with other sums due to the Porte ? Or was it the incident in question which prevented his name from being mentioned ? On the other hand, while during the reign of Cantemir — the scholar-prince takes the opportunity to inform us on it himself — the tribute could be delivered "directly" through the

---

[1]With this extra payment, the total of the sums paid in by the prince Petru Şchiopul, voivode of Moldavia, in account for the tribute assigned during the financial year 1588/1589 and *registered* in the *defter* for daily revenues and expenses of the Treasury of the Ottoman state (one more sum here is left unrecorded, but we happen to know about it from the ceremony in which presents were given on this occasion to the representatives of the Moldavian voivode) therefore amounts to 3.706.882 aspers, which is to be 33.389 ducats (at the exchange rate of 118 aspers for one piece) or 55,128 thalers (at the exchange rate of 78 akçe for one thaler).

[2]Another 6.933.550 akçe had ben paid in before (same *defter*, pp. 58 and 135), the (full) sum of 7.000.000 aspers representing the tribute of Wallachia (mentioned in *Maliye Ahkâm Defteri*/Register of Financial Orders, from Başbakanlık Arşivi of Istanbul, No 17,932, p. 12, *nişân-ı humâyun* from 22 Ramazan 993/17 September 1586) being thus completed.

[3]Another 698.000 aspers had been paid in, for the same purpose on selh-i Cemaziülâhır 997/15 May 1589 (same register, p. 30), the total of 1.000.000 aspers being thus completed.

[4]The sum represented 1/3 from the customs revenues (*bac-ı bazar*), from *Halobnik* (Başbakanlık Arşivi, *Ruznâmçe Defteri,* KPT, 1866/4, p. 239, doc. dated 16 Şevval 971/28 May 1564), the Slav name for the fortress Turnu (Magurele), the Small Nicopolis or *Kule* (in Turkish).

[5]From the *mukataa* (lease) Gülgirük and Gospodin (?), near Giurgiu (cf the documents mentioned in the note right above).

[6]From 1586, cf. N. Stoicescu (*op. cit.*, p. 64) and from 1585, cf. Gh. T. Ionescu (*op. cit.*, p. 291, No. 39).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

voivodal *capuchehaia* who were also entrusted with obtaining the receipt marking the sums as paid[1], in the second half of the 16th century the receipts issued by the Ottoman Treasury state the payment to have been made either by men in the service of the voivode (with no further specifications) or by characters of prominence like for instance in 1573, the treasurer of Ion Voda of Moldavia[2]. We also known that the delivery was being carried out formally in the Imperial Divan. Once, again, was now Apostol able and enabled to do it ?

Under these circumstances *we might ask ourselves — and it is nothing but a question, though an unavoidable one — whether this Banu wasn't the ban Mihai himself — the future Michael the Brave — ban (banişor) of Mehedinti in 1588*. Quite true, indeed, now, in 1589 Michael was grand *stolnic*, but even in October 1591, when Michael was grand *postelnic*, a patriarchal letter addressed to him would still call him *Michael the Ban*[3]. *Vel ban* Iane might have contributed substantially to rendering permanent this addressing formula while possibly introducing Mihai at Istanbul as his deputy in his former high official position of ban of Craiova (though another *ispravnic* was actually in charge there)[4]. And which is more, Iane might have introduced Michael — be it true or not — as his son. To serve what purpose ? To ensure his further rise ? It is very likely. Though not with a view to a subsequent enthronement of the latter, for which a princely origin was demanded, a thing well-known by the Ottomans and clearly stated by them[5].

At any rate, Michael has been known until now to have been considered at Istanbul in the diplomatic circle as "the son of the Epirote Iani (*Epirotae Ianii filius*)"[6], while this legend did circulate in the Epirotic tradition[7] as well as in our country, in the oral tradition[8]. Within the circles of the Báthory, hostile to Michael, the same origin was advocated, as noted by Szamosközy :

---

[1]D. Cantemir, *Descrierea Moldovei* (A Description of Moldavie), Edit. Minerva, Bucharest, 1973, p. 201.

[2]Başbakanlık Arşivi, Istanbul, KPT, *Ruznâmçe Defteri*, 1769/6, p. 17.

[3]N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 70; I. Minea, L. T. Boga, *op. cit.*, p. 19.

[4]See I. C. Filitti (*Banatul Olteniei şi Craioveştii* /The Charge of *Ban* of Oltenia and the Craiovescu), Craiova, 1932, p. 100), who considers that in 1589 the *bans* would have been Armega (from the Brâncoveanu family) and Sava.

[5]See, for instance, the *berât* (a diploma of investiture) given to Mihnea in 1585 (apud Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane* /A collection of Ottoman Texts), doc. 14, p. 65), which stipulated that his enthronement had been consented to "because he was the son of Alexandru, who had died while being the voivode of Wallachia (Alexandru II Mircea — 1568-1577 — M.M.) and (because) he (himself) had previously been voivode of the vilayet of Eflâk".

[6]Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria românilor* (Documents Concerning the History of the Romanians), vol. III, p. 457; I. C. Filitti, *Mama şi sotia lui Mihai Viteazul* (Michael the Brave's Mother and Wife), "Convorbiri Literare", LIII, 1921, p. 624.

[7]I.C. Filitti, *op. cit.*, pp. 613-614.

[8]*Ibidem*, p. 624; I. Minea, L.T. Boga, *op. cit.*, p. 26.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

"A hybrid was he : his father a Greek, his mother a Romanian"[1]. While concerned, Michael is said to have sworn himself before 12 boyards "that he is not of princely extraction"[2]. Various interests served by the popular fantasy which was under the spell of the spectacular destiny of the Brave might have enforced these speculations, while Michael, after his enthronement, is very likely to have gone to great lengths in displaying his princely origin within an exculpative effort. *Therefore, we would be for the very first time in possession of an official specification in a Turkish "apolitical" ledger — namely the financial register of 1589 — stating that the ban Michael was Iani's son.*

But let us put it once again : concerning the person who might have hidden under the name of *Banu* (which in itself is a genuine Romanian name, while in Turkish the forms to be normally used would have been *Ban* and *Banul*), we did little more than raise a few questions and put forward hypotheses which happen to exclude one another. Should the document refer to Apostol, the latter remains the only son of Iane. Should it refer to Michael as being Iane's son, this would mean that Iane actually had two sons : a legal one, Apostol, and a natural one, Michael, who must have been dead for 30 years when Apostol would claim his inheritance in Wallachia. As a matter of fact, the document does not actually mention *Mihal*'s name (like the Turks used to call Michael the Brave) and even if it should have mentioned it, this wouldn't really give us ground to assume that Iane was telling the truth (we could as well assume that the only thing he actually wanted to do was to ease his nephew's way to the high circles of the Imperial Palace, whereupon making believe he was his son). Therefore, such questions are purely speculative and they mirror the torments of a historian who has struck on a sensational document.

Nevertheless, we should hold one thing for sure: in the long argument over Michael the Brave's extraction — *an argument which should remain within strictly scientific limits and refrain from serving any other purposes, as Michael will always be, above all, the son of his deeds* — therefore, in this argument specialists, genealogists will hardly be able to elude this document anymore, no matter what interpretation they might give it.

Concerning the death of Iane Banul and the take-over of his function at Istanbul by Andronic Cantacuzino, the late Prof. Mihail Guboglu published in 1975 three documents from Başbakanlık Arşivi (Istanbul), unknown until then and belonging to the collection of Registers of Important Affairs (*Mühimme*

---

[1]Ioachim Craciun, *Cronicarul Szamosközy şi însemnarile lui privitoare la români 1566-1608* (The Chronicler Szamosközy and his Notes Concerning the Romanians 1566-1608), Cluj, 1928, p. 129.
[2]I. Minea, L.T. Boga, *op. cit.*, p. 21.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Defterleri)[1]. Very unfortunately, the author had access at that time only to microfilms from Arhivele Statului Bucureşti which contained Ottoman-Turkish documents concerning exclusively the Romanian Principalities and therefore — as he thoroughly mentioned it in the notes — he had to settle the dates while relying only on these documents. As far as we are concerned, putting at use the complete series of the documents in the collection as well as the inventories from Başbakanlık Arşivi enabled us to notice that the dates for the documents published by the late specialist would have to be resettled. As a matter of fact, the information conveyed by the documents in question was pointing to a number of incongruences : for instance, it was quite illogical that the Porte should first appoint Andronic to the function of *ban* at the Porte (*banlık*), representing Moldavia (see M. Guboglu doc. No. 2) before announcing Iane's death and the decision of the Sultan to appoint Andronic to the same office as a representative of the Wallachian voivode (see M. G., doc. No. 4).

Thereby, according to the resettlement of the dates, the chronological order of these documents is the following : on the first day (*gurre*) of the month Rebiülevvel 1001/6 December 1592 (and not on 8 February 1593/1001 Cemaziülevvel 6, as stated by G. M., doc. No. 4) the Sultan was informing *Mihaloğlu Derviş* (alias Andronic Cantacuzino) that he had been appointed *ban* of the Wallachian voivode, as the *zimmi* (whose name isn't mentioned in the document, while the place is marked by a blank, though the person in question must certainly have been Iane) having previously detained the position had died[2]; afterwards, on 24 Rebiülevvel 1001/29 December 1592 (and not May 1593 / 1001 Receb, as stated by M. G., doc No. 6) the Moldavian voivode was being informed that Derviş had been directly appointed by the Porte to the simultaneous position of *ban* of the Moldavian voivode[3]. Meanwhile, as it can be noticed in other previously unpublished documents we bring into focus, Derviş, "the *ban* of the voivode of Eflâk", had already launched — by the end of December and at the beginning of January — an operation aiming the recovery of some trunks (*sepet*) with goods, among which precious stones, the dethroned prince Ştefan Surdul (May 1591 — July 1592) was believed to have entrusted to some non-Muslims from *Rahoviçe* (Oreahovita), the *kaza* Tarnovo, for safekeeping (*emânet*)[4].

---

[1]Mihail Guboglu, *Mihai Viteazul în documente turceşti* (Michael the Brave in Turkish Documents), in "Revista Arhivelor", year LII, vol. XXVII, Nos 2/1975, documents 2, 4 and 6, pp. 145-148.

[2]Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Defteri* (Register of Important Affairs), vol. 70, doc. 457, p. 233; Arh. Statului Bucureşti, the collection of Microfilms Turkey, reel 22, frame 828.

[3]Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Defteri,* vol. 70, doc, 486, p. 251; Arhivele Statului Bucureşti, the collection of Microfilms Turkey, reel 22, frame 833).

[4]*Ibidem*, doc. 239, p. 122, doc. dated 28 Rebiülevvel 1001/2 January 1593 (order directed to the kadi of Tarnovo to look into the case, as a result of the letter by *Derviş*, who had also communicated the names of the *zimmi*) ; *ibidem*, doc. 245, p. 125 dated 15 Rebiülevvel 1001/20 December 1592 (order addressed to the kadi of Rusçuk/nowadays Ruse, to recuperate from two Christians the goods missing from the 4 trunks found among their belongings ; *ibidem*, doc. 246, p. 125, bearing the same date (addressed to the sandjakbey of Nikopol : that he should find out who had opened the trunks).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

The appointment of *Derviş Ban* as *ban* of the Moldavian voivode is eventually repeated on 25 Cemaziülâhır 1001/29 March 1593 (and not on 24 December 1592/1001 Rebiülevvel 18, as stated by M. G., doc. No 21), the order being given this time not to the Moldavian voivode, but to Derviş himself[1].

These documents point to the huge importance of the part played by Iane in the relations between the Porte and the Moldo-Wallachian Principalities in those years (1587-1592), a fact which triggered the temporary extension of the charge he had been appointed to in Wallachia to both voivodal representations at Istanbul. The charge in question evolves from *Kapu Kethüdalığı* into a *banlık*. It also results that the Porte didn't think it necessary anymore to as much as consult with the voivode of Wallachia of the appointment of the successor to this high office of *ban*, although *Mihaloğlu Derviş* was to become his own representative at the Porte. The situation mirrors the dependency of the Romanian Principalities on the eve of Michael the Brave's enthronement upon the Ottoman Empire. It also brings into focus the high influence exhibited by these Cantacuzino — because they actually were the Cantacuzino, as Ştefan Andreescu has irrefutably pointed out and as our documents also indicate, Derviş (Andronic) being "Mihal's son", which is to be the son of Mihail Cantacuzino, and Iane a relative of his (possibly his brother?) — rich family, very influential as for the enthronement and the dethronement of the Moldo-Wallachian voivodes. Andronic himself — and not Iane, as it has been considered — would subsequently give his support to Michael's enthronement, while admitting in a letter dated 14 November 1593 and addressed to Petru Şchiopul that "I yielded to temptation and made the *ban* Mihai voivode of Wallachia"[2].

One should wonder where does the name *Mihaloğlu Derviş* come from. As we have already indicated, *Mihaloğlu* means "Mihal's son", which is to be the son of Mihail Cantacuzino, also called Şeytanoğlu ("the son of Satan"), hanged in 1578 as a result of the unquenchable greed of Sultan Murad who coveted his huge fortune. As for the term *derviş*, this in Turkish means "monk" or "a simple and kind-hearted individual". We also know that after 10 November 1593 Andronic had been the *grand ban* of Michael the Brave[3], after which he acted as treasurer for a short period of time. Thereby, do "Andrei

---

[1]Başbakanlık Arşivi, Istanbul *Mühimme Defteri*, vol. 70, doc. 231, p. 119; Arhivele Statului Bucureşti, the collection of Microfilms Turkey, reel 22, frame 80.5.
[2]I. Minea, L. T. Boga, *op. cit.*, p. 22.
[3]N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 41.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Calugarul (Andrei the Monk, "Derviş"), a former *ban*"[1] and *Mihaloğlu Derviş* make one ? And if not, where did this nickname actually come from ? Anyway it clearly indicates how the illustrious, Imperial name of Cantacuzino is liable to be concealed by the Turkish-Muslim name Derviş !

Beside these three documents from the collection of Registers of Important Affairs (*Mühimme Defterleri*), published by Mihail Guboglu, a strenuous explorer of Turkish archives, there still are several other unpublished documents in the same collection which refer to Iane, who had died in the meantime, and to Michael himself.

One of these is an order (*hüküm*) from 2 Safer 1001/8 *November* 1592 addressed to the voivode of Wallachia, at that time the recently enthroned Alexandru cel Rau (August 1592 — September 1593)[2], which stipulates:

"*Bundan akdem mürd olan Koca Ban zimminin Istanbulda evleri ve dükkânları seniñ adamlarıñ seniñ içün kırk dokuz yük ve kırk bin akçeye miriden satun almağın harac akçesin bi'l-tamâm cem've tahsil eylüyüb Südde-i Saadetime irsal eyledüğüñden soñra...*", which means :

"As the houses and the small shops at Istanbul of the *zimmi* named Grand *Ban* (*Koca Ban*) *who had previously died* (underlined by us — M.M.) were seized for the *miri* (the Ottoman fisc — M. M.), your men have bought for you from the *miri* the afore mentioned houses and small shops with (the sum of) 49 *yük* (10 loads) and 40.000 akches, (therefore) you will thoroughly collect the money for the *harac* and after sending it to my Threshold of Felicity", the remaining loads of aspers should able be sent with no further delay.

Thereby, as the order is accurately dated, the *grand ban* (Iane) had already died "before (*bundan akdem*)", 8 November 1592, his property in Istanbul being consequently seized, as it was the case with any Ottoman official who happened to die while in office, another fact accounting for the position held by voivodal representatives in Istanbul. As far as this seized property was concerned, the houses and the shops purchased by Alexandru Voda amounted to the considerable sum of 4.940.000 aspers, which is to be 41.166 ducats at the official rate of exchange (1 ducat = 120 aspers).

---

[1] I. C. Filitti, *Banii şi Caimacamii Craiovei* (The *Bans* and the *Caimacams* of Craiova), Craiova, s.a. (Biblioteca Arhivele Olteniei, No. 1), p. 21, No 5 (this "Andrei Calugarul" remains unidentified, moreover "Andrei might even have not been *grand ban* at all"). As for Andronic Cantacuzino, see N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 41 (with the necessary bibliografical works) and, more recently, Ştefan Andreescu, *op. cit.*, pp. 188-198.

[2] Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Defteri,* vol. 69, doc. 203, p. 98.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

The fact that *vel ban* Iane died before 8 November 1592 (almost one month earlier that it has been considered until now) while internal documents dated 1 and 3 December 1592[1] keep mentioning him as the highest official in the voivodal Divan, bears out the judgement expressed by N. Iorga with respect to Iane, that "charges were purely nominal"[2] (which explains the fact that he had also been treasurer of Moldavia), the main residence of the occupant of the charge being in Istanbul.

Under these circumstances, who was replacing him in Craiova?

A possible answer was offered some time ago by I. Minea and L.T. Boga, who considered that Michael "replaced his uncle, holding thus the position of deputy *grand ban*"[3], while Ştefan Andreescu has recently offered another answer to the problem: "as Iane the ban had been able to determine the appointment of the *grand vornic* (Danciul of Brâncoveni — M. M.) during the reign of two voivodes, we should necessarily attribute the appointment of Michael to the position of *grand ban* in Craiova to the same character who was the nominal holder of this office and a close relative of Michael's"[4].

Therefore, as the official Turkish document we have presented confirms Iane's death to have happened before 8 November 1592, one would assume Michael to have entered upon his duties — through the intervening and by the authority of Iane — at some previous date. A first-hand argument corroborates the conclusion reached by Ştefan Andreescu, namely that "Michael's promotion occurred during the reign of Ştefan Surdul, undoubtedly after 6 August 1592"[5], in other words 1 year earlier if compared to the date ventured by N. Stoicescu in *Dictionarul marilor dregatori* (The Dictionary of High Officials), who nevertheless didn't fully commit himself as far as this assumption was concerned[6]. The same conclusion would be also advocated by the fact that the first Ottoman document clearly mentioning Michael as *Ban Mihal* is dated evasıt-ı Şaban 1000 / 22 May — 1 June 1592 and refers to boyards — among whom Michael — having taken on lease the revenues of some Danubian small ports (*iskele*) for the sum of 24 *yük* of aspers[7].

---

[1]For these documents, see Gh. T. Ionescu, *op. cit.*, pp. 285-286.

[2]N. Iorga, *În jurul lui Mihai Vitezul* (concerning Michael the Brave), in "AARMSI". s. III, t. XVIII, 1936, p. 162, No. 1 (quoted after Şt. Andreescu, op. cit., p. 190, No. 23).

[3]I. Minea, L. T. Boga, *op. cit.*, p. 284.

[4]Gh. T. Ionescu, *op. cit.*, pp. 263-298.

[5]St. Andreescu, *op. cit.*, p. 190.

[6]N. Stoicescu, *op. cit.*, p. 70.

[7]Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Zeyli Defteri* (A Supplementary Register of Important Affairs), vol. 6, p. 18.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

The next document deals with the sum owed by the Wallachian voivode after having bought back the houses and the shops which had previously belonged to the *grand ban* Iane in 1592. It is actually an order issued to the voivode of Wallachia, whose date though initially unmentioned is considered by the authors of the inventory of Başbakanlık Arşivi to be 22 Zilhicce 1001/19 September 1593[1]. This is what the order states:

"*Bundan akdem Eflâk voyvodası olan Koca Ban'ın evleri ve dükkânları bahasından zimmetine lâzım kırk altı buçuk yük akçe miri akçe olub tahsil içün Dergâh-ı Mu'allâm çavuşlarından (...) Cafer Çavuş (...) gönderilmiştir*".

Which means:

"The 46 and a half loads of aspers which are to be (registered as being) your debt (left) from the equivalent value of the houses and the shops of the Grand Ban *(Koca Ban),* who had previously been voivode of Eflâk *(Eflâk Voyvodası),* as being owed to the *miri* (the Ottoman fisc — M.M.), my exalted Court has sent a *çavuş*, Cafer Çavuş, to collect them (...)".

Which voivode was this order sent to?

The answer to this question is given by another document dated 4 Zilhicce 1001/1 September 1593[2] by specialists at Başbakanlık Arşivi and which informs us:

"*Hâlâ Eflâk voyvodasına hüküm ki: mukaddemâ Eflâk voyvodası olan Aleksandire bazı kimesnelere hazine virüb mezburlardan bazıları vilâyet-i Erdel'de oldukları arz olunmağın (...)*", meaning:

"*The present* (underlined by us — M. M.) voivode of Wallachia is ordered the following:

as there is information indicating that Alexandru, who had previously been voivode of *Eflâk*, has given away his treasures *(hazine)* to various individuals and as some of these persons are (now) in the *vilâyet* of Transylvania (...)", he should send in his turn — the document further states — men in Transylvania to help catch them and fully recover Alexandru's treasures *(Aleksandire voyvodanın hazinesin bikusur buldurub).*"

There is no doubt whatsoever as for the new voivode to be Michael the Brave, the successor of Alexandru cel Rau. *If the date settled by the Turkish*

---

[1]Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 71, doc. 93, p. 45.
[2]Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 71, doc. 719, p. 385.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

specialists holds as true[1], this means that on 1 September 1593, Michael was already voivode, although he wouldn't be issued and sent by messenger the *berât* for his enthronement until 3 Cemaziülâhır 1002 / 24 February 1594[2] (a thing far from being unusual). An order whose date is clearly specified (21 Zilhicce 1001 / 18 September 1593) states that "*the former* (underlined by us — M. M.) voivode of Wallachia, Alexandru, has sent to my Imperial Court a sealed register *(sabıka Eflâk voyvodasının olan Aleksandire voyvoda Dergâh-i Hümâyunuma mühürlü defter gönderüb)* enclosing the debts (22.240.000 akçe, which is to be 185.333 ducats, at the official rate of exchange) he had to cash in from various individuals as well as their names"[3]. Another "order addressed to the voivode of Eflâk, *Ban Mihal (Eflak voyvodası Ban Mihal'a hüküm ki)*" is firmly dated 27 Zilhicce 1001/24 September 1593 and refers to "*Mirçü*, son of Petru Voivode", therefore Mircea, son of Cercel (1583 — 1585), who goes through all the details in describing the place at the Glavacioc Monastery where his father was said to have buried his treasures (6 chariots and a caldron of *guruş* = thalers)[4] . Michael is therefore confirmed to have been appointed voivode in September 1593.

Focusing once again on the document dated 19 September 1593 and referring to the houses and shops of Iane (*Yani* in Turkish, a formula also widely employed in Romanian sources) which had been bought back, we come upon a striking fact: Iane is considered to be, and quite surprisingly indeed, "*the Grand Ban,* who had once been the voivode of Wallachia"!

Could this be attributed to the metaphoric style emphasising Iane's unlimited powers? Not in the least, as documents of the sort, especially when referring to financial matters, never exhibit poetical ornaments. Or had Iane remained as such in the conscience of the *kâtib* (clerks) from the Imperial Divan? Again the answer is no, because they used to be verified thoroughly and censured strictly, while previous records were being carefully consulted when further clearing was requested on a certain matter.

Then what? In our opinion, the key to the problem may be provided by Szamozközy who twice employs the wording "Iani Voda" together with "Iani the Treasurer"[5]. A "slip of pen", as Ioachim Craciun believed[6]? We consider that the problem actually lies with the influence of the translation of the term "treasurer" into Turkish under the form of *Voyvoda,* which means "tax

---

[1]This dating is *not* confirmed by the new Turkish documents concerning Michael the Brave (see *infra : Michael the brave's Appointment…*)
[2]Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 72, doc 742, p. 384.
[3]Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 71, doc. 39, p. 20.
[4]Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 71, doc. 151, p. 74.
[5]Apud I. Craciun, *op. cit.*, p. 99.
[6]*Ibidem*, No. 1,4.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

collector". Those "Turkish letters" Iorga noticed in Iane's seal, right in the middle of the Greek inscription "Ioan, the treasurer of Moldo-Wallachia"[1] were in fact a translation of this inscription also including the term *Voyvoda* (not *hazinedar* and neither *defterdar*). Therefore, *bundan akdem Eflâk voyvodası olan Koca Ban* must be interpreted as "*Grand Ban,* who had formerly been Treasurer", although — and here lies the confusion — Iane had been treasurer in Moldavia (1572—1585) and not in Wallachia[2].

Should this hypothesis prove itself ungrounded, we would have no other choice than admit Iane to have been appointed for a very short period of time (when and for how long?) voivode of Wallachia (actually, to have come to buy this high office to), without succeeding in holding it effectively.

Be it as it is, from the 49 loads and 40.000 aspers which represented the sum Iane's houses and small shops amounted to when being bought back by Alexandru cel Rau, the latter had only managed to pay 2 loads and 90.000 aspers, the remaining of 46 loads and a half (c. 30.750 thalers) being transferred to Michael. But Michael's debt at the beginning of his reign amounted to an enormous sum, the figures recorded by Turkish documents — unpublished until now — being utterly frightful[3]. This is what entitled Szamosközy to note: "even if all the children and the people of Wallachia had been sold, the debt wouldn't have been settled"[4].

---

[1]Apud I. Mihnea, L. T. Boga, *op. cit.*, p. 12, note 2.

[2]But he isn't known to have certainly been treasurer over the whole period of time (N. Stoicescu, *op. cit.*, pp. 64—65).

[3]Mihai Maxim, *Regimul economic al dominatiei otomane în Moldova şi Tara Româneasca în a doua jumatate a secolului al* XVI-*lea* (The Economic Regime of the Ottoman Domination in Moldavia and Wallachia in the Second Half of the 16th Century), in "Revista de Istorie", t. 32, no 9/1979, p. 32 (The debts of Moldavia and Wallachia had amounted on the eve of the anti-Ottoman war waged by Michael the Brave to c. 6.7 million ducats at the rate of exchange of the Ottoman Treasury or 3—4 million ducats at the rate of exchange on the market).

[4]Apud I. Craciun, *op. cit.*, p. 100.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ADDENDA

In addition to the above presented documents, I would like to mention here some another new Turkish sources, which I found in the same famous Prime Minister's Ottoman Archive (T.C. Başbakanlık Osmanlı Arşivi) in Istanbul. I will introduce these documents in their chronological order.

The first one, dated Cemâziülahır 25th, 1003/March 7th, 1595, is concerning *Mühimmât-ı voyvoda-i cedid vilâyet-i Eflâk ve Boğdan bâ fermân-ı Hazret-i Sadr-ı âzam Ferhâd Paşa* (Important thinks <necessaries to> the new Voivodes of Wallachia and Moldavia <ordered> by the *fermân* of Grand Vizir Ferhâd Pasha)[1]. Among these *mühimmât* (a word used in *Rüznâmçe* registers for *insignia*[2]), are: ornaments for *üsküf* : 2 pieces ; *sorguç-ı balıkçıl-ı sefid* (*sorguç* with white ostrich feather): 2 pieces ; *debûs (topuz = bozdoğan)* : 2 pieces ; *zencir 'an nukre* (silver chain): 2 pieces and other *mühimmât* for "beautiful horses" (non-mentioned), for a total sum of 28.039 *akçe* (some 233 gold pieces, at the official rate of exchange). Despite the fact that the Turkish text does not use the plural (*voyvodakân-ı cedide* = the new voivodes) instead of the singular (*voyvoda-i cedid* = the new voivode), in fact, in the light of the double number of the *insignia* mentioned, there is no doubt that these *insignia* were bought *for two voivodes*.

Here is the document:

Doc. No. 1
(BOA, KPT, 1776/13, Ruznâmçe Defteri, p. 226, doc. dated Cemâziülâhır 25th, 1003/March 7th, 1595)

Text:
"Fî 25 Şehr-i Cemâziülâhır 1003
(El-masraf)
.....
Be cihet-i
Mühimmât-ı voyvoda-i cedid vilâyet-i Eflâk ve Boğdan bâ fermân-ı Hazret-i // Sadr-ı azam Ferhâd Paşa an yed-i Abdullah Çavuş, emin-i Beyt ül-mal:

---

[1] *Başbakanlık Osmanlı Arşivi* (BOA), Istanbul, Kepeci (KPT) — 1776/13, *Ruznâmçe Defteri*, p. 226.
[2] See supra, *I. L'autonomie... Addenda*, Doc. Nr. 12.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

‘an bahâ-i sorguc-ı balıkçıl-ı sefid kıt'a 2 kıymeti: 4.400 (akçe)	‘an bâhâ-i zencir ‘an nukre kıt'a 2 kıymeti: 3.920 (akçe)	‘an bâhâ-i ‘abâ-î Brusa kıt'a 2 kıymeti: 4.942	‘an bâhâ-i yapuk ‘an çuka-i mukatta‘ kıt'a 2 kıymeti: 3.953
‘an bâhâ-i debûs-u emrüdî kabza 2 kıymeti: 1.600	‘an bâhâ-i licâm-ı sağırî ‘an zerr(?) ve gayre kıt'a 2 kıymeti: 8.744	‘an bâhâ-i kapamahâ-i üsküf ma’ kelçe kıt'a 2 kıymeti: 480	

Yekûn:

28.039 (akçe)
hem ‘an Beyt ül-mâl dâde".

Translation

"On the 25th <day> of the month Cemâziülâhır, year 1003 (March 7th, 1595) (Expenses)

.....

For

Important things <necessaries> to the new Voivodes of Wallachia and Moldavia <ordered> by the *fermân* of His Excellency, the Grand Vizir Ferhâd Pasha, <received> from the hand of Abdullah Çavuş, the superintendent (*emin*) of the <state> Treasury (*Beyt ül-mâl*):

as price of *sorguç* (with) white egret 2 pieces: (their value) : 4.400 (aspers)	as price of chain 2 pieces: 3.920 (aspers)	as price of *‘abâ-î* of Bursa 2 pieces: 4.924 (aspers)	as price of *yapuk* (a horse blanket) of broad-cloth (*çuka*) cut into (2) parcels 2 pieces: 3.953 (aspers)
as price of *debûs-u emrüdî* 2 pieces: 1.600 (aspers)	as price of *licâm-ı sağırî* (with) *zerr*(?) and other 2 pieces: 8.744 (aspers)	as price of *kapamahâ-i üsküf* (with) *kelçe* 2 pieces: 480 (aspers)	

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

as price of pear-shaped mace (*debus = topuz = bozdoğan*) 2 pieces : 1.600 (aspers)	as price of *sağır* rein of gold (?) and other than it 2 pieces : 8.744 (aspres)	as price of ornaments for *üsküf* 2 pieces: 480 (aspers)

Sum total:
28.039 (aspers)

(All) together (were) given from the (state) Treasury (*Beyt ül-mâl*)".

Consequently, according to this new Turkish document, still in early March 1595 — 4 months after the beginning of the anti-Ottoman revolt in Wallachia and Moldavia and on the eve of the Ottoman campaign — the Grand Vizir Ferhâd Pasha, the future commander-in-chief, appointed new voivodes for Wallachia and Moldavia (unfortunately we don't know the names of these voivodes). The decision to transform Moldavia and Wallachia into *beylerbeyiliks* was taken later by the new *Sadrazam* Sinan Pasha only in May 14th, 1595 (5 Ramazan 1003)[1].

In other words, the Porte hesitated 6 months, before taking such a radical decision, which had to liquidate the Romanian Principalities as *buffer — states* between the great powers of the region. That was rather a precipitated decision due to the temperament of Koca Sinan Pasha and not to the *raison d'État*.

Even so, because of strategic and economic significance of Wallachia to the Ottomans, it was decided to give the title of *Vezir* to the newly appointed "*beylerbeyi* of Wallachia", Satırcı Mehmed Pasha[2]. According to Selânikî's manuscript extant in the Library of the University of Istanbul, the Ottomans intended to organise the new *Eflâk* province "like the province of Egypt (*vilâyet-i Mısriye gibi*)". This meant only a partial introduction of the *timar* system, the finance of administrative and military expenditures from local resources, and the dispatch to Istanbul of an annual surplus (the so-called *saliyâne* system)[3].

It's interesting to note that, according to another Ottoman document, dated Rebiülâhır 10th, 1004/December 13th, 1595[4], two gold plated silver flag

---

[1] *Tarih-i Naima*, in : *Cronici turceşti privind Tarile Române* (Turkish Chronicles concerning the Romanian Principalities), vol. III, edited by Mustafa A. Mehmet, Bucureşti, 1980, p. 74.
[2] *Tarih-i Selânikî* (Selânikî's History), a critical edition by Mehmet İpşirli, II, Istanbul, 1989, p. 508.
[3] Mihai Maxim, *Tarile Române şi Înalta Poarta*, p. 276.
[4] BOA, Kepeci (KPT) — 1777/14, *Ruznâmçe Defteri*, p. 60.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

— top (*Serhâ-i 'alem 'an nukre-i mutallâ... kıt'a 2*), which before were given to the late Ferhad Pasha, *Vezir-i 'azam* and *Serdar* during the Wallachian campaign (*merhûm Ferhad Paşa, Vezîr-i Azam-ı sâbık ve Serdâr-ı Asâkir-i Mansûre der sefer-i Eflâk*), this time were given back to the Treasury. The destination of these *serhâ-i 'alem* is very clear: the new voivodes of Moldavia and Wallachia. The document expressly mentions that these *flag — tops* were given "for commander-in chief", whose mission was to replace Michael the Brave and Aron (since April 1595, Ştefan Razvan) with the new voivodes. Here is the main part of the document (no 2), already translated:

"'An tahvil-i
Merhum Ferhâd Paşa, Vezir-i 'Azam-ı sâbık
Ve Serdâr-ı Asâkîr-i Mansûre der sefer-i
Eflâk// serhâ-i 'alem 'an nukre-i mutallâ
Ki pişezzin 'an Hazâne-i 'Âmire berây-ı
Serdâr dâde bûd (...) Kıt'a 2".

Consequently, after the failure of the Wallachian campaign, the above — mentioned two flag-tops were restituted to the Porte : one remained in the State Treasury (*be Hazine-i Birûn mânde*), while another one was given to the Emperor's Treasury (*teslim be Enderûn*).

Among various remained from "*maktul*" (executed) Ferhad Pasha and confiscated on Cemâziülâhır 25th, 1004/February 25th, 1596, by the State were some 335.850 aspers (2791 gold pieces at the official rate of exchange : 120 aspers for 1 *altun*), taken from "Apostol *zimmi*, the *kethüda* of the former voivode of Moldavia"[1]. This is the same person, who in 1589, "was caught (in intercourse) with a prostitute", while he was the *kethüda* of Mihnea, the voivode of Wallachia (*Apostol zimmi, kethüda-i Mihne, voyvoda-i Eflâk ki bâ fâhişe girift şud*) and was punished to pay a huge fine of some 625.680 aspers (5.213 gold pieces) (see *supra,* p. 1-3).

Here is the new document (no. 3) dated Cemâziülâhır 25th, 1004/February 25th, 1596 (new style), concerning once again unfortunate Apostol :

"Fî 25" (Cemâziülâhır) sene 1004
'An tahvil-i
Hazret-i Hasan Paşa el-Vezir, 'an bahâ-i muhallefât-ı maktûl Ferhâd Paşa vezir-i azam-ı sâbık ki be-cihet-i edâ-i akçe-i Apostol zimmi, kethüda-i voyvoda-i sâbık-ı Boğdan mahbûs şuden fermûde:

---

[1] *Ibidem*, p. 74.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

335.850 (akçe)".

"On Cemaziülâhır 25th, 1004[1]

From the transfer (*tahvil*) of His Excellency Vezir Hasan Pasha[2], (sum cashed) from the equivalent value of the estate left behind by the executed ("killed") Ferhâd Pasha, the former Grand Vezir[3], who (received this sum) from the payment done by Apostol *zimmi* (a non-Muslim subject), the *kethüda* of the former voivode of Moldavia, whose the imprisonment was ordered (by *fermân*)".

This "former voivode of Moldavia" must be Aron Tiranul (Aron the Tyrant) (1592, October — 1595, April), who in November 13rd, 1594 (old style) "rebelled", following the anti — Ottoman agreement concluded in September — October 1594 between Transylvania, Moldavia and Wallachia.

So, according to our document, Apostol was arrested while he was, this time, the official agent of the rebelled voivode Aron of Moldavia[4], undoubtedly after 13 November 1594. But Apostol was not only arrested, he also loosed at least 335.850 akçes, confiscated by the Grand Vezir of that time, Ferhâd Pasha.

---

[1]February 25th, 1596 (New Style).

[2]Yemişçi Hasan Paşa, a future sadrazam (Grand Vizir) between 21 Muharrem 1010/22. VII. 1601 and 28 Rebiülâhır 1012 / 5.X.1603. A former Yeniçeri Ağası, in 1004 A.H. he was appointed as *beylerbeyi* of Şirvan, with the rank of *vezir* (see Orhan F. Köprülü, *Yemişçi Hasan Paşa,* in *İslam Ansiklopedisi,* vol. 5, 1950, p. 330-334). "His Excellency *Vezir* Hasan Pasha" (*Hazret-i Hasan Paşa el-Vezir)* became the supervisor of the deliveries of other sums confiscated from the late Ferhad Pasha: some 72.680 aspers on 23 Rebiülâhır 1004/ 26.XII.1595 (the same register, p. 61 bis), 6.300 aspers on 5 Cemâziülâhır 1004/5.II.1596 (ibidem, p. 77 bis), 273.693 aspers on 25 Cemâziülâhır 1004/7. III.1596 (ibidem, p. 74) etc.

[3]Ferhâd Pasha was Grand Vizir between 10 Şevval 999/1.VIII.1591 and 21 Cemâziülâhır 1000 / 2.IV.1592 (for the first time) and between 6 Cemhaziülâhır 1003/16.II.1595 and 29 Şevval 1004/26.VI.1596 (for the second time). While being Grand Vizir and commander-in-chief during the Wallachian campaign, he was suddenly dismissed and (on 4 Safer 1004/9.X.1595) executed, as a result of intrigues of his rival, Koca Sinan Paşa (see M. İpşirli, *Ferhad Paşa*, in: *İslâm Ansiklopedisi,* Türkiye Diyanet Vakfı, vol. 12, 1995, p. 383-384).

[4]On 25 Cemâziülâhır 1001/29. III. 1593, the *Kethüda* or *ban* of the Moldavian voivode was (a newly appointed) *Derviş Ban* (*Mihaloğlu Derviş Ban*) (*Mühimme Defteri,* vol. 70, doc. 231, p. 119), who on gurre-i Rebiülevvel 1001/6.XII.1592 was already nominated as *ban* of the Wallachian voivode (*Mühimme Defteri*, vol. 70, doc. 457, p. 233). Before 3 Rebiülevvel 1002/27.XI.1593, Aron's *Kapu Kethüdası* in Istanbul was a certain person ("a priest" — *papaz*), called "Laskolos" (?), "Ligoloz (?)" (*Mühimme Defteri*, vol. 71, doc. 318, p. 159 ; see also ibidem, p. 26, doc. 51 dated 13 Zilhicce 1001/10.IX.1593). It's not clear who was this person and when he started his new job. One can suppose that he could be the same person as *Mihaloğlu Derviş Ban, alias* Andrei Calugarul (*Derviş, Logorol, Logoros, Logoroz*, etc), *alias* the famous Andronic Cantacuzino, the son of Mihail Cantacuzino, also called *Şeytanoğlu* ("the son of Satan"). See the discussion supra, *New Turkish Documents concerning Michael the Brave*, p. 11-12.

As for *zavallı* Apostol, we don't know when he has become Aron's *Kapu Kethüdası.*

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Another document (no. 4) is concerning Michael the Brave's fame. It's a record, among other expenses of the Ottoman State's central Treasury of Cemâziülevvel 11th, 1008/November 29th, 1599 of 165.200 akçes, necessaries to some "purchases (…) for the trousseau of certain (Imperial) daughters of the Old Palace and for the indispensable things of the ambassadors of Transylvania and of Moldavia and of Michael" (*el-mübâya'a (…) berây-ı cihâz-ı ba'zı dohterân-ı Sarây-ı 'Atîk ma' mühimmât-ı elçiyân-ı Erdel ve Kara Boğdân ve Mihâl*)[1]. These purchases more precisely some costly varieties of silk stuffs such as *serâser* and *benek-i Amâsya* were made twice during the year 1008 (*der def'ateyîn fî sene-1008*), namely on Rebiülâhır 18th, 1008 (November 7th, 1599) and on Rebiülâhır 20th, 1008 (November 9th, 1599)[2].

Undoubtedly, these missions were sent to Istanbul on the eve of the decisive battle of Şelimbar (October 18th/28th, 1599) near Sibiu, in Transylvania, between Cardinal Andreas Báthori, the prince of Transylvania, supported by the Polish Chancellor, Jan Zamoyski, and by the Moldavian voivode, Ieremia Movila, and, on the other side, Michael the Brave, who eventually became the victor. We can suppose that both sides — the Transylvano-Moldavian and the Wallachian — had sent, separately, their *elçiyân* to the Ottoman emperor in order to obtain his support. As for Michael, actually we know that, before starting his Transylvanian campaign, the Wallachian voivode already had received from the sultan an official document, called by the Ottoman Chancellery '*ahdnâme (ve) berât*[3]. But what is interesting here is the mention of the well-known Wallachian voivode simply only as "Michael", without any other specification (e.g. *voyvoda-i Eflâk*). In my opinion, this is very meaningful from the point of view of Michael's fame at the Porte[4].

From the same point of view, I would like to mention another newly discovered document, namely a petition ('arz) of Ali Pasha, the governor of Silistra (*Silistre beylerbeyisi*), after the battle of Guruslau (August 3rd/13rd, 1601), were the joined troops of Michael the Brave and of the Imperial general Giorgio Basta defeated the Transylvanian prince Sigismundus Báthori's army. According to the Ottoman governor's petition, based on the Moldavian

---

[1] *Başbakanlık Osmanlı Arşivi* (Istanbul), Kepeci, No. 1780/17, *Ruznâmçe Defteri*, p. 90.

[2] According to the Gregorian calendar (new style).

[3] In : A. Decei, V. Veliman, *Izvoare turceşti despre Mihai Viteazul* (Turkish Sources concerning Michael the Brave), "Revista Arhivelor" (Bucureşti), 2/1975, p. 158, 166-169. See also : Mihai Maxim, *Tarile Române şi Înalta Poarta,* p. 95.

[4] A newly discovered document (no. 6) at Başbakanlık Osmanlı Arşivi in Istanbul (*A.DVN*, Dosya: 6, Vesika: 10) is reporting on Michael's first attack (siege) on Braila's citadelle (*kale*) and it's *varoş* (suburb) at the end of 1594, shortly after his rebellion started on November 3th/13th (*vilâyet-i Eflâk voyvodası olân Mihâl-ı bed-fi 'âl re'âyâ ve berâyâ ile isyân olub İbrâyil Kalesin muhâsara ve vâroşa bi'n-nâr ve esbâbların cemi'ân nehib-i gâret idüb*), according to the petition ('*arz*) of the *Kâdi* of Braila, dated 3 Cemaziülevvel 1003/14.01.1595. This siege (*muhasara*) wasn't known until now.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

voivode (Ieremia Movila)'s letter, "the voivode Michael, the devil, has come to Transylvania, he had a fight and struggle with the voivode Sigismundus and he was the victor; as for above-mentioned Sigismundus, he fled and has arrived to the Moldavian border ; (consequently) at the present, Transylvania and Wallachia are in the voivode Michael's possession" ("*Mihâl voyvoda nâm la'yin Erdele gelüp Erdel voyvodası Jikmond voyvoda ile cenk ve savaş eyledükde gâlib olmâğla mezbûr Jikmond voyvoda kaçup Boğdân sınuruna gelüp halâ Erdel ve Eflâk vilâyetleri Mihâl voyvodanın zabtındadır*")[1].

It is remarkable that the general Basta's name was not even mentioned in the report, which is a (new) proof of the decisive contribution to the victory made by Michael.

The last document introduced here and concerning Michael the Brave is relation to his murder (on August 9th/19th, 1601).

Here is the document:

Document No. 5
(BOA, Kepeci, 1882/20, p.20, document dated 20 Rebiülevvel 1010/18 September 1601)

Text:
"Fî 20 Rebiüllevvel sene elf aşere
El-masraf
.....
İn'âm
Be merdümân-ı Kara Boğdan ki
haber-i katl-ı Mihâl-ı bed fi'âl
averde. Bâ tezkere-i teşrifâtî:

Câmehâ-i
mirâhôrî
sevb
5

'an serâser-i Istanbul
sevb
5

batâne-i atlâs
fî 11 çop
derâğ (?)
55"

[1]Başbakanlık Osmanlı Arşivi (Istanbul), *A.DVN*, Dosya: 6, Vesika: 67. Actually, this document seems to be an abbreviated form (a draft) of the *fermân* sent to *Silistre beğlerbeğisi* on evâsıt-ı Rebiülevvel 1010/9-18.09.1601 (BOA, A.DVN, Dosya: 8, Vesika, 77; see also T. Gemil, *Relatüle Tarilor Române cu Poarta otomana]*..., Bucuresti, 1984, doc. 2, dated "September 9th, 1601").

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Translation:
"On Rebiülevvel 20th, year 1010[1]
Expenses
.....
(For) an Imperial present[2] (given)
to the men of the Moldavian (voivode)[3], who
had brought the news of Michael the devil's
murder. By the note of *teşrifâtî* (the master of ceremonies):

Mirâhorî garments
5 pieces

of *Serâser* of Istanbul
5 pieces

of lined thread (*atlâs*)
by 11 parcels
55 pieces (?)"

So, before 20 Rebiülevvel 1010/18 September 1601 (new style), that is a few weeks after Michael's murder at Câmpia Turzii, on Basta's order, the news of his assassination (*katl*) was brought to Istanbul *by the Moldavian voivode (his enemy)'s men*. The same news came to Prague on 1 September[4], to Graz on 10 September[5] and to Venice on 15 September 1601[6] (but ve don't know if the Porte had not already received this news, before 18 September, from another sources).

In any event, once again it's remarkable the Michael's fame : his name is mentioned — here too — simply as "Michael" without *voyvoda-i Eflâk*, etc.

---

[1]September 18th, 1601.
[2]*İn'âm* it's a gift (present) given to an inferior. On the contrary, *piş-keş* it's a present given to a superior.
[3]Ieremia Movila (August 1595-May 1600, September 1600 — June 1606).
[4]Andrei Veress, *Documente privitoare la istoria Ardealului, Moldovei şi Tarii Româneşti*, vol VI, Bucureşti, 1933, doc. 418, p. 444-446.
[5]*Ibidem*, doc. 427, p. 454-455.
[6]*Ibidem*, doc. 431, p. 457-458.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

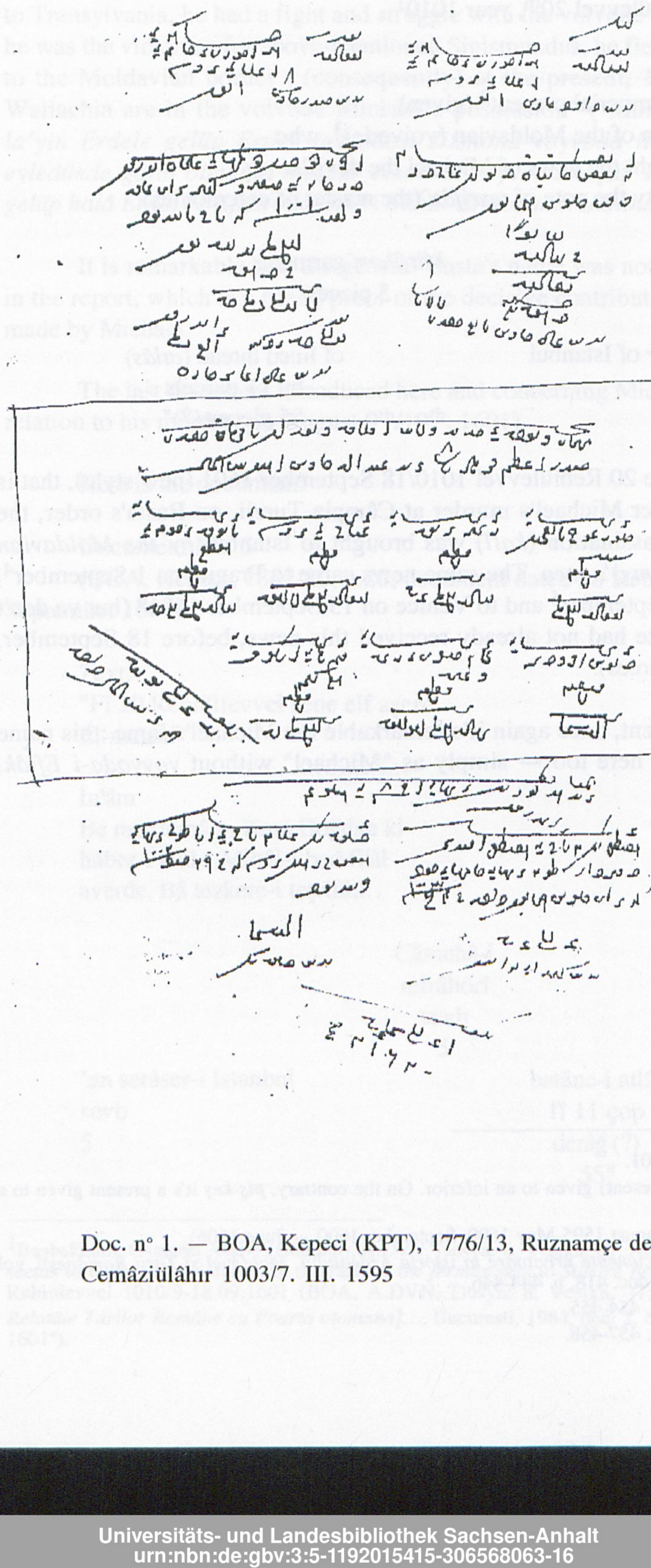

Doc. n° 1. — BOA, Kepeci (KPT), 1776/13, Ruznamçe defteri, doc. dated 25 Cemâziülâhır 1003/7. III. 1595

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

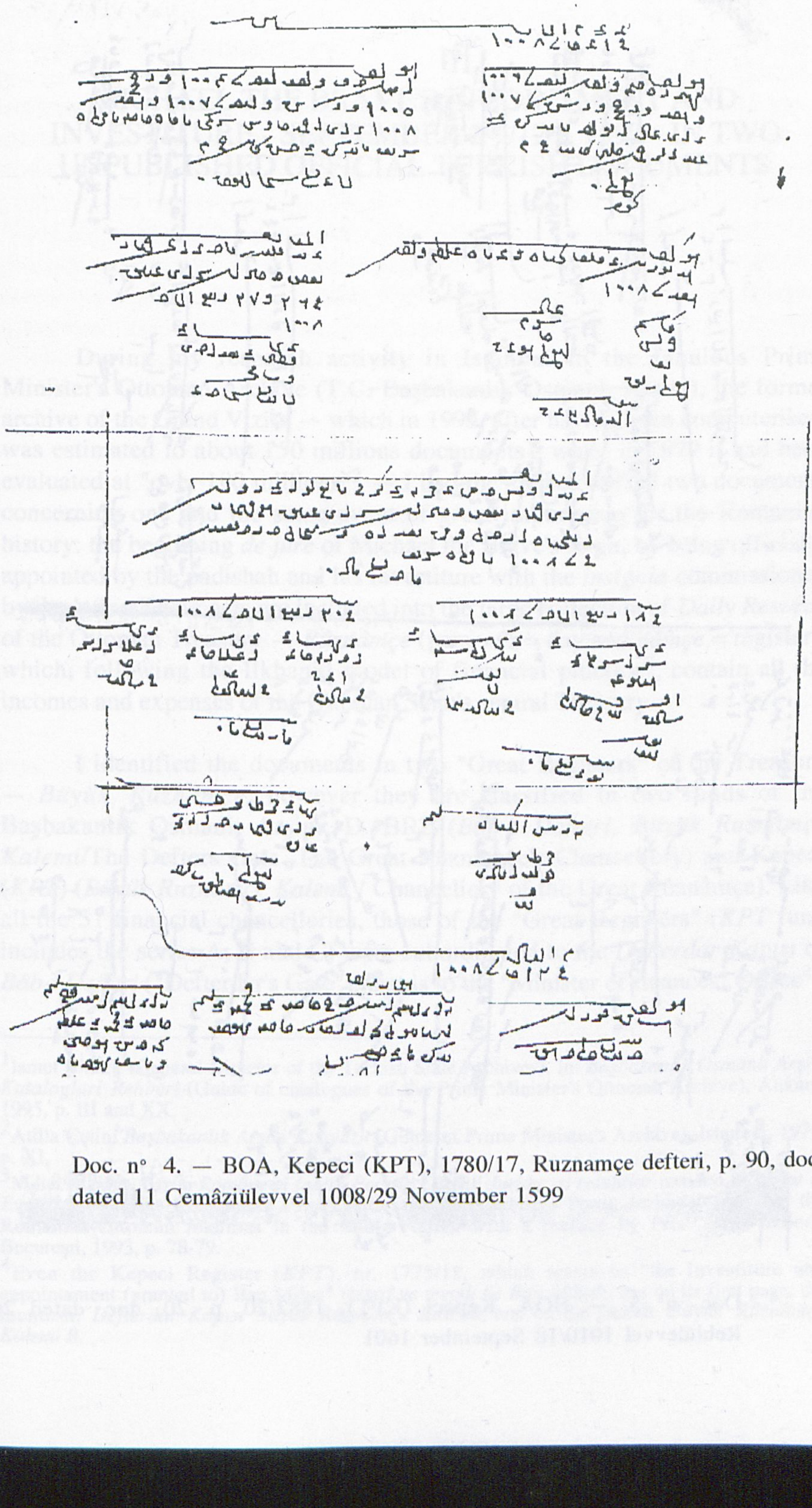

Doc. n° 4. — BOA, Kepeci (KPT), 1780/17, Ruznamçe defteri, p. 90, doc. dated 11 Cemâziülevvel 1008/29 November 1599

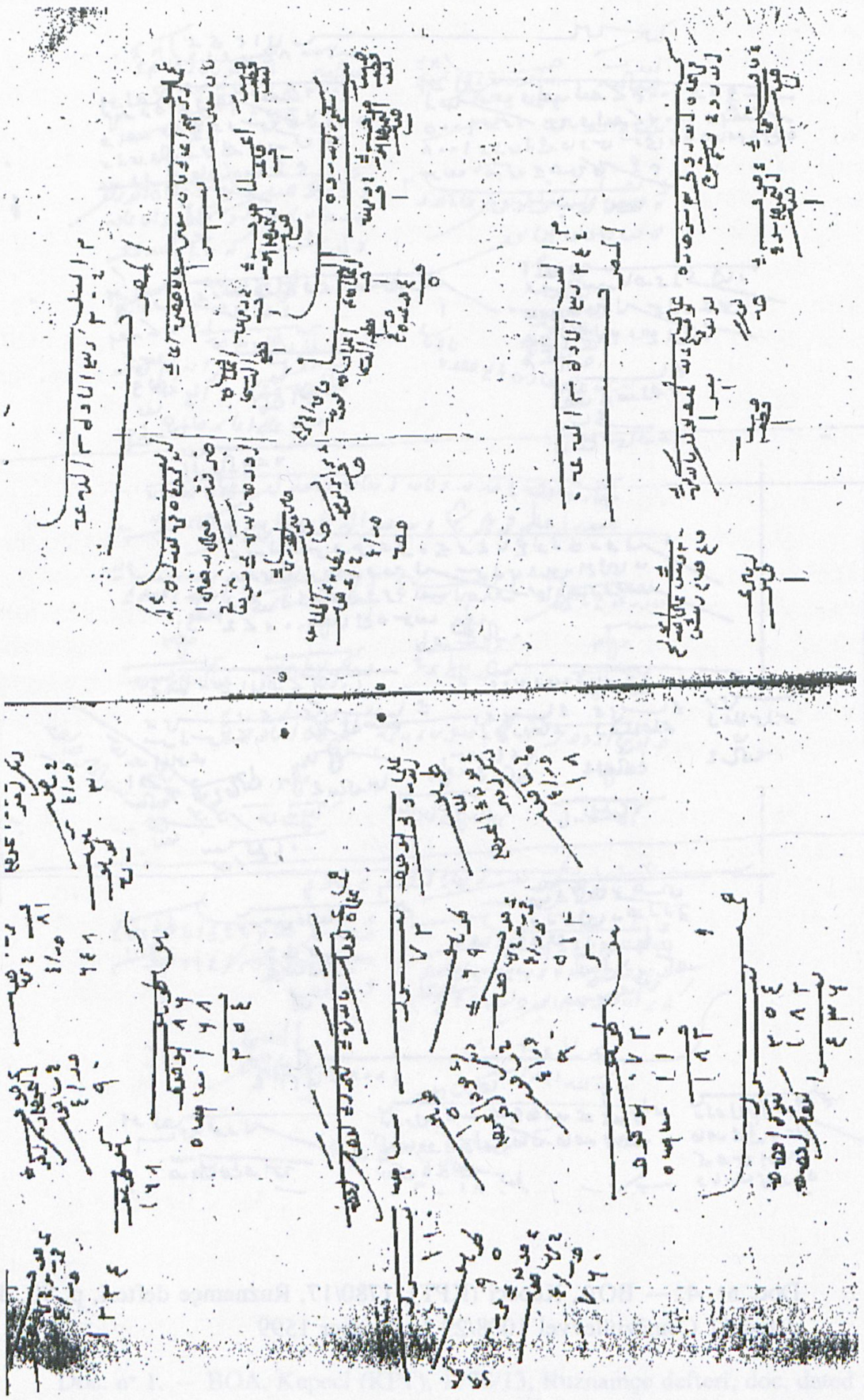

Doc. n° 5. — BOA, Kepeci (KPT), 1882/20, p. 20, doc. dated 20 Rebiülevvel 1010/18 September 1601

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-11920154l5-30656806 3-16

V

MICHAEL THE BRAVE'S APPOINTMENT AND INVESTITURE - SEPTEMBER 2nd/12th, 1593 - IN TWO UNPUBLISHED OFFICIAL TURKISH DOCUMENTS

During my research activity in Istanbul in the fabulous Prime Minister's Ottoman Archive (T.C. Başbakanlık Osmanlı Arşivi), the former archive of the Grand Vizirs — which in 1995, after having been computerised, was estimated to about 150 millions documents[1], while in 1979 it had been evaluated at "over 100 millions"[2] — I had the chance to find two documents concerning one and the same event of great importance for the Romanian history: the beginning *de jure* of Michael the Brave's reign, by being officially appointed by the padishah and his investiture with the *insignia* commissioned by the latter. These acts are included into the large collection of *Daily Records* of the Ottoman Treasury — *Rûznâmçe* (pers. *rûz* = day and *nâmçe* = register), which, following the Ilkhanid model of financial practice[3], contain all the incomes and expenses of the Ottoman State's central Treasury.

I identified the documents in two "Great Registers" of the Treasury — *Büyük Rûznâmçe*; however they are classified in two funds of the Başbakanlık Osmanlı Arşivi: D. BRZ (*Bâb-ı Defteri, Büyük Ruznâmçe Kalemi*/The Defters Gate. The Great Rûznâmçe's Chancellery) and Kepeci (*KPT*) (*Büyük Ruznâmçe Kalemi* / Chancellery of the Great Rûznâmçe). Like all the 51 financial chancelleries, those of the "Great Registers" (*KPT* fund includes the series A, B and C) were subordinated to the *Defterdar Kapısı* or *Bâb-ı Defteri* ("Defterdar's Gate"), that is to the "Minister of finances" Office[4].

---

[1]İsmet Binark (General Director of the Turkish State Archives), in: *Başbakanlık Osmanlı Arşivi Katalogları Rehberi* (Guide of catalogues of the Prime Minister's Ottoman Archive), Ankara, 1995, p. III and XX.

[2]Atilla Çetin, *Başbakanlık Arşivi Kılavuzu* (Guide of Prime Minister's Archive), Istanbul, 1979, p. XI.

[3]Mihai Maxim, *Tarile Române şi Inalta Poarta. Cadrul Juridic al relatiilor româno-otomane în Evul Mediu*. (The Roumanian Principalities and the Sublime Porte. Juridical frame of the Romanian-Ottoman relations in the Midle Ages), with a preface by Prof. Halil İnalcık, Bucureşti, 1993, p. 78-79.

[4]Even the Kepeci Register (*KPT*), nr. 1775/12, which refers to "the investiture and appointement (granted to) Ban Mihai" (*teşrif ve tevcih be Ban Mihal*), has on its first page, the mention: *Defterdar Kapısı Büyük Rûznâmçe Kalemi*, and on the jackett: *Büyük Rûznâmçe Kalemi B.*

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Professor Halil Sahillioğlu, the well-known specialist in the history of Ottoman finances analysed thousands of such registers and wrote a special study on the *Rûznâmçes*[1]; however he did not compare the *Rûznâmçes* in *D.BRZ* to those in *KPT*. In my research, while following the incomes and expenses concerning the Romanian princes, I was stricken by the fact that some "receipts" with the same date, referring to the same event (e.g. the delivery of a *pişkeş*), included in parallel in the two types of registers, were somehow different. For instance, Petru Rareş's *pişkeş* of Safer 10, 950 / May 15, 1543: the *D.BRZ* record nr. 20.614 (p. 86) omits 20 horses registered in *KPT* nr. 1765/2 (p. 5 bis) and specifies that each bundle of sable furs contains "20 pieces each" (*fî 20 tâne*), while *KPT* 1765/2 gives the correct number of "40 pieces each" (*fî 40 tâne*), the same amount as in European sources (in which the Slavonic term *sorok* (40) is used)[2] as well as in other documents, the *D.BRZ*- 20.614 included[3].

As for the two registers of the expenses occasioned by the *teşrif ve tevcih be Ban Mihal* ("appointment and investiture <granted> to the Ban Mihai"), one of them, included in *KPT* (nr. 1775/12) gives a number of details, while the other one, in *D.BRZ* (nr. 20.267), is more general. The words on the first page of the *KPT* register — *müsvedde-i mesârif-i Hazâne-i 'Âmire* ("A draft of the expenses of the Imperial Treasure") – might lead us to the preliminary conclusion that *KPT* registers are just a first detailed draft of expenses (and incomes), while those in *D.BRZ* represent the final, slightly abbreviated form of the above mentioned fiscal records.

The relation between the two categories of *Rûznâmçes* has not been analysed up to now and it implies, no doubt, new researches and arguments. In this respect we also mention a list of wages paid on Ramazan 24, 1002/13th of June, 1594[4] to the staff of the State Imperial Treasury, which includes, among the 15 secretaries (*kâtibân*) and 17 apprentices (*şakırdân*), a Mehmed efendi of the *Rûznâmçe-i Evvel (First Rûznâmçe)* and a Mahmud Efendi of *Ruznâmçe-i Sânî (Second Rûznâmçe)*, as well as the names of 12 apprentices

---

[1]Halil Sahillioğlu, *Rûznâmçe,* in *Tarih Boyunca Paleografya ve Diplomatik Semineri. 30 Nisan - 2 Mays 1986. Bildiriler* (Seminar on paleography and diplomatics along history. 30 of April — 2nd of May, 1986. Papers), Edebiyat Fakültesi Basımevi, Istanbul, 1978, p. 113-140.

[2]Başbakanlık Osmanlı Arşivi (Ottoman Archive of Government's Presidency), abbreviated: *BOA*, Istanbul, *D.BRZ* - 20.614, p. 54, 64, 130.

[3]Hurmuzaki — Bogdan, *Documente privitoare la istoria Românilor* (Documents concerning the Romanian history), s. II/1, p. 66, doc. XXVII (of. 1532); M. Berza, in *Istoria României* (History of Romania), Ed. Acad., II, 1962, p. 780.

[4]All these dates after 1582 are given here — and generally in this book — according to the new, Gregorian, Calendar, introduced at that time in the catholic world, including Transylvania, and used by Faik Reşit Unat in his Tables (*Hicrî Tarihleri Milâdî Tarihe Çevirme Kılavuzu*, Ankara, 1959, p. 68-69). So, Ramazan 17th, became October 15th, 1582 A.D., instead of October 5th, 1582, according to the Julian Calendar.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

working at either *Rûznâmçe-i Evvel* or *Rûznâmçe-i Sânî*[1]. A similar list is dated Ramazan 23, 1004/May 21st, 1596[2].

Taking into account all these facts we think we might consider the presence of the two *Rûznâmçes* as a proof for the existence of the previously mentioned double parallel recordings: probably *Rûznâmçe-i Evvel* for *D.BRZ* and *Rûznâmçe-i Sânî* for *KPT*[3].

Anyway, once again it is obvious that a historian should not generalise the value of records, be it first-hand, official documents, but should compare them, as much as possible, to other documents of the same type or of different sources. We have similar problem with the two documents concerning Michael the Brave's appointment, dated Zilhicce 15th, 1001/Sept. 2nd/12th, 1593 both in *D.BRZ* - 20.627 (p. 81) and in *KPT* - 1775/12 (p. 153).

Here are the documents:

Doc. Nr.1

Başbakanlık Osmanlı Arşivi, Istanbul, *D.BRZ* — 20.627, p. 81; among other expenses of the Ottoman State's central Treasury of Zilhicce 15th, 1001/Sept. 2nd/12th, 1593, the record of the "investiture and appointment <granted to> the Ban Mihai, new voivode of Wallachia".

Text:

"(Yev)m el sebt
Fî 15[4] Zilhicce ahdi ve elf
El-irâd
.....

---

[1]BOA, Istanbul, KPT- 1776/13, p. 63, doc. of. 24th of Ramazan 1002/ 13th of June, 1594. The two secretaries at the *Rûznâmçe* are payed in gold. Other secretaries, with the title of *Çelebi* work on *Muhasebe-i Rumeli* (Rumelia's Finances) *Muhasebe-i Anadolu* (Anatolia's Finances), *Muhasebe-i cizye* (the "cizye" finances), vakıfs (*Mevkufat*), fortresses (*kıl'a*), janissaries, evidence of various mukataas (incomes rent), deliveries (*teslimât*), incomes (*varidât*) etc. It is interesting that the apprentices (*şagirdân*) work mainly in the *Rûznâmçes*; their number in other chancelleries is very small.

[2]*BOA*, Istanbul, *KPT*- 1778/15, p. 32-33.

[3]According to Mithat Sertoğlu (*Osmanlı Tarih Lûgat-ı* Istanbul, 1986, pp. 37-38), *Ruznâmçe-i evvel* (*Büyük Ruznâmçeci* or *Başruznâmçeci*) was "the person" responsible for keeping the evidence of every day incomes and expenses of the Imperial State Treasury (*Hazine-i Âmire*), the chief of the *Ruznâmçe* Chancellery (*Ruznâmçe Kalemi*), and *Ruznâmçe-i sâni* (*Küçük Ruznâmçeci*) was his assistant. So, we can suppose that *Ruznâmce-i sâni* was preparing detailed, draft lists of incomes and expenses (kept in *KPT* registers) and *Ruznâmçe-i evvel* was supervising the final, slightly abbreviated version (kept in *D.BRZ* registers) of these lists. But this is just a supposition.

[4]In these documents all figures are in *siyakat*, the "cipher" of the Ottoman Finances, also named the "Divan figures" (*Divan rakamları*). See the tables in Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane* (Collection of Ottoman texts), Buc., 1974, p. 150-160.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

El-masraf

.....

Teşrif ve tevcih

Be-Bân Mihâl, voyvoda-i cedid vilâyet-i Eflâk der vakt-i icâzet-i dâden fer-mude

Ser-i ‘âlem ‘an nukre-i mutallâ kıt'a 1	tâfta-i surh 12 çop	câmehâ-i mirâhori sevb 2
	‘an sib-i Firengî-i dohuyî betrâke-(i) ‘alâ bâ bitâne-i kadife-i riste-i Brusa bi-etekli 1	‘an kadife-i Firengî-i surh sâde sevb 1
	Be-cihet-i merdümân-i voyvoda-i mezbur: 10 sevb câmehâ-i mirâhori sevb 8	
‘an benek-i evsat-i Brusa’ sevb 1	an kadife-i Münakkaş Hacı’ Âli sevb 1	‘an kemhâ-i Amâsya sevb 8 Bulunmaduğı ecilden çatma-i Amâsya virildi

Esb-i mükemmel: 1 re’s

Zencir ’an-nukre kıt'a 1 dirhem 200	resen-i sağrı ma’ rikâb-ı ‘arabî kıt'a 1	licâm ve sinebend ‘an nukre-i mutallâ kıt'a 2
Bozdoğan-ı emrudî-i Dimaşkî kabza 1	Kotaz-ı bahrî kıt'a 1	abâî an benek-i Brusa kıt'a 1

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Yapuk-u
mukatta‘
‘an çuka
kıt’a
1"[1].
Translation:
"The 7th day (Saturday)
.....
Zilhicce 15th, 1001[2]
Incomes
.....
Expenses
.....

Investiture (*teşrif*) and appointment (*tevcih*) <granted to> Ban Mihai (*Bân Mihâl*), new voivode of Wallachia (*vilâyet-i Eflâk*)[3], during his permission (to leave), that was ordered to be given to him[4].

Gold-plated silver flag-top[5]
1 piece

Red taffeta
12 pieces
of European
duhuyî
cloth, first quality,
lined, of Bursa-thread
velvet, with no edge,
1 piece

Mirahors garments
2 pieces
of red simple
European velvet
1 piece

For
The above-mentioned voivode’s men: 10 pieces

of Bursa medium-*benek*
1 piece

of *Münakkaş*
Hacı Ali velvet
1 piece

Mirahors silk garments
8 pieces
of Amasya *kemha*
8 pieces
Since could not be

---

[1]We thank once more Professor Halil Sahillioğlu, the great specialist in *Rûznâmçes*, for his support in our work on this very difficult category of documents.

[2]That is Sept. 2nd (Old Style) - 12th (New Style), 1593.

[3]In the XVIth century the word *vilâyet* meant not only "province" (*vilâyet-i Rumili, vilâyet-i Anadolu*) etc., but also "country" (*França vilâyeti* — France, *Venedik vilâyeti* — Venice, *Leh vilâyeti* — Poland etc.) Thus *vilâyet-i Eflâk* (with Persian "izafet") or *Eflâk vilâyeti* (with Turkish "izafet") may be translated "Wallachia".

[4]*Der vakt-i icâzet dâden fer mûde* — formula used in *Rûznâmçes* when the foreign envoys left to their country, as well as the high Ottoman dignitaries left for their posts.

[5]The gold-plated silver flag-top (*ser-i ‘âlem*) was the flag itself (*sancak*), which symbolized the commissioned power and was associated with the *tuğs* (horse-tails) whose number indicated the rank of the respective dignitary.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

found (*Amasya kemha*),
Amasya *çatma* was given

1 beautiful horse

Silver chain 1 piece 200 dirhems[1]	*Sağrı* rein with Arabian stirrup 1 piece	Gold-plated silver bit an *sinebend* (breast-band) 2 pieces	Damascus pear-shaped mace (*bozdoğan*) 1 piece
(egret) Sea *kotaz* 1 piece	'*abâ*-î of Bursa *benek* 1 piece	(of pieces) of thick-cloth 1 piece	

Doc.nr.2

Başbakanlık Osmanlı Arşivi, Istanbul, Kepeci (*KPT*) - 1775/12, *Rûznâmçe Defteri*, p. 153: among other expenses of the Ottoman State's central Treasury of Zilhicce 15th, 1001/Sept. 2nd/12th, 1593, the record of the "*investiture and appointment <granted to> the Ban Mihai, who has become new voivode of Wallachia, in the place of Aron Voivode, who rebelled*".

Text:
"Tetimme-i (yev)m el-sebbt
Fî 15 'şehr-i Z(ilhicce) sene 1001
.....
Teşrif
ve tevcih be-Bân Mihâl ki voyvoda-i cedid vilâyet-i Eflâk şud becây-ı Aron voyvoda ki 'asi şud:

ser-i 'âlem 'an nukre-i mutalla kıt'a 1	tafta-i kırmızı çop 12	üsküf 'an zerr bâ bürk-i (börk-i) surh ve sorguç ma' balıkçıl-ı sefid
câmehâ-i an sib-i surh-i Firengî duhuyı betrâke-i 'ala bâ batâne-i kadife-i deste-i Brusa 1 sevb		an kadife-i surh-i Firengî-i yekhuyî sâde bâ-batâne-i çuka-i mor ..... bâ etekli-i zer-i sade 1 sevb

[1]That is 640 gr.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Esb-i mükemmel: 1 re's

Zencir	Resen-i	licâm	bozdoğan-ı
'an-nukre	sağrı-i	ve sinebend	emrûdî
kıt'a	ma'rikâb-i	'an nukre-i	Dimaşki
1	arabî	mutallâ	kıt'a
dirhem	mukemmel	kıt'a	
200	kıt'a	2	
	1		

kotâz-i bahrî	'abâ'î	yapuk-u
kıt'a	an benek-i Brusa	mukatta' çuka
1	kıt'a	kıt'a
	1	1

Be cihet-i
Merdümân-i voyvoda-i mezbur
Câmehâ-i

mirâhori an akmişe-i muteneviye
8 sevb

an benek-i	an kadife-i	an kemhâ-i
evsat-i	Münakkaş Hacı Ali	Amâsya
Brusa	1 sevb	6 sevb"
1 sevb		

Translation:
"The 7th day (Saturday)
On the 15th of the month Z(ilhicce), year 1001
.....
Investiture (*teşrif*)
and appointment (*tevcih*) <granted to> the Ban Mihai (*Ban Mihal*), who has become new voivode of Wallachia, in the place of Aron Voivode, who rebelled[15c].

Gold plated silver	Red taffeta	Golden *üsküf*
flag-top	1 pieces	with red *bürk* (*börk*)
1 pieces		and *sorguç* with white ostrich feather

15c Actually, Michael the Brave replaced Alexandru cel Rau (Alexander the Evil) on the throne of Wallachia and not Aron "the Tyrant", who was at that time the voivode of Moldavia (October 1592 — April 1595). True, Aron rebelled, but latter. Actually this a simple mistake of the *kâtib* (secretary) in the draft-document and which still remained in the final version. And here is the proof: the very next day, that is 13 Zilhicce 1001, the Porte addressed an order to the same... "Voivode Aron, the voivode of Moldavia "(*Boğdan voyvodası Aron voyvodaya hükûm ki*). See BOA, *Mühimme Defteri,* vol. 71, ord. 31, p. 26.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Mirahors (silk) cloths.
2 pieces

of red European sib,
first quality,
with hems lined with
Bursa velvet
1 piece

of simple red European velvet,
thick-cloth lined,
violet
... with simple edge
1 piece

1 beautiful horse

Silver chain
1 piece
dirhems: 200

Sağrı rein
with
.....
Arabian stirrup
1 piece

Gold plated silver
bit and *sinebend*
(breast-band) 2 pieces

Sea *kotaz* (plume)
1 piece

Damascus,
Pear-shaped
Mace (*bozdoğan*)
1 piece

abai
of Bursa *benek*
1 piece

(of pieces)
of thick-cloth
1 piece

For
The above-mentioned voivode's men:
Mirahors (silk) cloth garments
various
8 pieces

of Bursa *benek*
1 piece

of Münakkaş Hacı Ali
velvet
1 piece

of Amasya *kemha*
6 pieces

As we can easily notice, there are some discrepancies between the two records, but actually, excepting the enigmatic words "in the place of Aron Voivode, who rebelled", the mention of *üsküf* only in *KPT* and the number of garments (*cameha* — 10 in *D.BRZ*, 8 in *KPT*, the latter being the correct one), the other differences are just omissions, abbreviations. On the whole, *KPT* contains a more detailed and accurate description of different categories of cloth and harness than *D.BRZ*; but, after all, these are just "technical" details, with no special significance for a historian dedicated to "capital" matters.

The major problems we are really interested in, are the dates mentioned here for the first time: Michael the Brave's appointment and investiture on the

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

15th of Zilhicce, 1001/Sept. 2nd/12th, 1593, a date which hasn't been precisely known up to now[1].

This is the exact date that should be considered *de jure the beginning of Michael the Brave's reign,* although the reign of the voivodes appointed and invested directly by the Porte became effective (*de facto*) only after their arrival in the country and after being anointed by the metropolitan bishop (later on, between the two moments the ceremony in the Constantinopolitan Greek Patriarchy — as related by D. Cantemir — was also interspersed). But there was also a reverse situation: the prince was at first elected by "his people" and only afterwards confirmed by the sultan, which was much in accordance with the autonomy accepted by *ahidnâme*'s[2]. The problem is which of the two dates should be considered the beginning of the reign; in my opinion we must take into account both of them, be it the beginning *de facto* or *de jure* of the reign (though jurists might take an option for the latter, since it represented the moment when the *insignia* were commissioned, and there was no legal recognition without investiture).

Anyway, in what concerns Michael the Brave, the case is now quite clear: his reign *de jure* began on Sept. 2nd/12th, 1593, when the suzerain gave the "Ban Mihai" the *insignia*: the flag, the *üsküf* (formerly the crown), the horse, the mace etc.

I still must point out the fact that, in Michael the Brave's case (but not only his)[3], irrespective of the order they are mentioned in, the two moments — appointment (*tevcih*) and investiture (*teşrif*) — merged. Michael the Brave's appointment is very much alike Dimitrie Cantemir's: in Cantemir's person, the Porte needed a reliable man in Iaşi, against the Russians (1710), while in

---

[1] "*Sept (oct.) 1593)*", according to the *Chronological History of Romania,* Bucharest, 1974, p. 454. 2nd September is given according to the old, Julian, Calender, still used in orthodox Moldavia and Wallachia up to April 1st, 1919, while September 12th is given according to the new, Gregorian, Calendar, used after 1582 in catholic Transylvania, where Michael became the reigning prince in 1599.

[2] Mihai Maxim, *Tarile Române şi Înalta Poarta* (the Romanian Principalities and the Sublime Porte), p. 243.

[3] For instance, the same formula on Şevval 15th, 997/August 27th, 1589 (*teşrif ve tevcih be Mihne ki voyvoda-i cedid vilâyet-i Eflâk şud becây-ı İvlâdi voyvoda ki mürd şud*) (investiture and appointment <granted to> Mihnea, who has became the new voivode of Eflâk vilâyet, replacing Vlad Voivode, who died); it refers to the new fromal appointment granted to Mihnea, who was effectively reigning in Wallachia, replacing Vlad who had been appointed in the meanwhile (no doubt, in order to get new sums of money from the prince en titre) (*KPT, Rûznâmçe* 1773/10, p. 138). Vlad was the "son of Miloş" or the "his brothers (Mihnea's) son" (according to *KPT, Divan-ı Rüus Kalemi,* nr. 246, p. 27), thus Mihnea's nephew, and had been appointed one month earlier, on Ramazan 15th, 997/July 28th, 1589 (*KPT*, 1773/10, p. 112). This means that I. Minea's information, that "This Vlad, son of Miloş Voivode, died on July 22nd, 1587", is not correct. (*Domnia lui Aron Voda şi fiul lor Marcu Voda — şi ceva despre caderea lui Aron Voda* (Aron Voivode's reign and their son, Marcu Voivode — and a few facts concerning Aron Voivode's fall), Excerpt from "Bulletin" nr. 2 of the "A.D. Xenopol" Institute for the Romanians' History, Iaşi, s.a., p. 8.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Michael's case the Porte's definite purpose was to get a reliable man in the Danube region, in view of the new war against the Habsburgs (1593-1606).

In other cases *tevcih* and *teşrif* were separate, distinct. For instance, Mihail (*Mihailaş*) Movila, voivode's of Moldavia, got the "appointment" (*tevcih be Mihâl zimmi*) on the 28th of Cemaziülâhır, 1016/ Oct. 20th, 1607, together with a "gold-plated silver flag-top" (*ser-i 'âlem an nukre-i mutallâ*) and 24 pieces of red *tafta*[1] (after having got the throne in the country on September 14th)[2]; but the "investiture" (*teşrif be-Mihal zimmi*) proceeded the following day (29th Cemâziülahır, 1016/Oct. 21st, 1607), when the *üsküf* and two precious garments (*cameha*)[3] were given to him.

Fact is that most of times I've noticed that in *D.BRZ* and *KPT* registers either one term (*tevcih*)[4] or the other (*teşrif*)[5] is used the latter one seems more frequent, since it represented the consecration, the final moment of the appointment, but mostly because it implied the largest expenses occasioned by the granting of the *insignia*. Consequently, the presence of the two terms — either both or just one of them — in the previously mentioned registers is the clear, doubtless proof that we may already speak of the "legalisation" of the candidate's reign.

At this point a new question arises, namely whether the "appointment and investiture" (*tevcih ve teşrif*) — or the reverse — could be a substitute for the *berât* itself, that is for the official juridical diploma.

Unfortunately we don't have the *berât* which might offer us a third legal mention of the day of Sept. 2nd/12th, 1593 as date of Michael the Brave's appointment and investiture on Wallachia's throne (however it was ready and it was to be presented to the prince by a *çavuş* only later, on the 3rd of Cemaziülâhır 1002/February 24th, 1594, that is some 5 months later)[6]. Still with Mihnea II we have the proof that the *berât*, which was usually issued a few months after the appointment and the payment of a "berat tax" (*resm-i*

---

[1] *BOA, D.BRZ* — 20.653, p. 468.

[2] *Chronological History of Romania*, p. 450.

[3] *BOA*, Istanbul, *D.BRZ* — 20.653, p. 469.

[4] In this respect, a *D.BRZ* register (nr. 20.617, p. 40) mentions, on the 27th of Rebiülahır 961/April 1st, 1554, "the appointment <granted to> Patraşcu, who has become voivode of Eflâk vilâyet (*tevcih be Patraşku ki voyvoda-i vilâyet-i Eflâk şud*), together with the *ser-i âlem* and 12 pieces of red *tafta*.

[5] See, for instance, *teşrif* for Alexandru (*Aleksandire*) Lapuşneanu, on 7th Rebiülevvel 971/Oct. 25th, 1563 (*KPT* — 1866/4, p. 51); for Petru Şchiopul, on 29th Zilkade 981/March 22nd, 1574 (*KPT* — 1868/6, p. 56) and on the 8th of Şaban 990/August 28th, 1582 (*KPT* - 1771, p. 94) etc. We must point out the fact that these dates are not those mentioned in *Chronological History of Romania*, p. 458, since the latter specifies the beginning of the effective reign, in the country.

[6] *BOA*, Istanbul, *Mühimme Defterleri* ("registers of important affairs"), vol. 72, doc. 742, p. 384 (the dating of the documents included in this collection is rather difficult).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

berat)[1], mentioned the same date: the day of appointment or investiture. Thus, in one of the "Appointments Registers" (*Ruûs Defterleri*) — unfortunately there is no record just for the year 1000-1001/1592-1595[2] — we have found Mihnea's second appointment, dated 28th Rebiülevvel, 993/March 30th, 1585[3] (see supra, *Addenda* to *L'autonomie*..., doc. No. 1); the same date is also mentioned in the *berat* — which we were able to find — issued about 6 months later, on the 22nd of Ramazan 993/Sept. 17th, 1585[4].

The *berat* and the documents concerning the expenses occasioned by the appointment and investiture specify, *when necessary*, the new voivode's princely descent (his "princely blood", even for bastards), according to the law of the country, which the Ottomans did know[5]. In this respect, the imperial berat (*berat-ı hümâyûn*) stipulates that on the 28th Rebiülevvel 993/March 30th, 1585 Wallachia's reign was given to Mihnea, "son of Alexandru (II Mircea — M.M.), who died while being prince of Eflâk vilâyet and who had previously been (himself) prince of Eflâk vilâyet[6] (prince of Wallachia)". The same with Radu Mihnea, who is mentioned in no less than 4 *Rûznâmçe's* of 1602 as "son of Mihnea" (*veled-i Mihne*), a voivode the Ottomans were very well acquainted with.[7] It is quite interesting that although he embraced Islām and became Mehmet, *sancakbeyi* of Silistra (alike İliaş Rareş), the Ottomans continued to consider him the ex-voivode of Wallachia; this is the reason why his name is invoked to justify his son Radu's appointment.

In what concerns the modest, of non-princely extraction family Movila, we still lack data on the appointment, investiture or berat referring to Ieremia, as prince of Moldavia. Yet, we have a mention of 4th Rebiülâhır 1015/August 9th, 1606 on the investiture of Simion (*Simion zimmi* = Simion the Non-Muslim), "who has become the new voivode of Kara Boğdan (Moldavia)

---

[1] *BOA*, *Mühimme Defterleri*, vol. 7, p. 379, ord. 1135 of 25th Ramazan 975/March 24th, 1568; Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane* (Collection of Ottoman texts), doc. 5, p. 27-29. (Some 600 gold pieces were paid to the staff of the Imperial Divan Chancellery). Some 200 gold pieces (12 000 akçe) were given as *resm-i berât* to the Imperial State Treasury (V. Veliman, *Câteva consideratü privind haraciul Moldovei la mijlocul secolului al XVI-lea*, "Anuar", Iaşi, XIX, 1982, p. 296, n. 73).

[2] At *BOA*, this is the interval between *A.RSK*, nr.1473 and *A.RSK*, nr. 1474, more precisely between 5 Rebi' II 1000/20.1.1592 and 1 Rebi' II 1004/4.XII.1595.

[3] *BOA*, Istanbul, *Ruûs Defteri, KPT* — 246/39 A, p. 5, doc. 3.

[4] *BOA, Maliyeden Müdevver Defteri* ("Register of the Finances Department"), nr. 17.932, p. 11-12; Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane* (Collection of Ottoman texts), doc. nr. 14, p. 62-68.

[5] "Moldavia's voivode Ieremia being dead, (Moldavia's reign) was given, according to the *ahidnâme*, to his son" (*Boğdan voyvodası, Yeremiye, fevt olmağla, ahidnâme mucebince, oğluna inâyet olunmuş idi*) wrote, in 1606, in his report (*telhis*) to the sultan, the Grand Vizier Derviş Mehmed Paşa (C. Orhonlu, *Telhisler*, Istanbul, 1970, p. 118-119, doc. 152; Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane* (Collection of Ottoman texts), p. 96-99, doc. 24.

[6] See *supra*, note 27 ; also, in this book, L'Autonomie..., p. 25-26.

[7] *BOA*, Istanbul, *KPT*, 1782/19, p. 5; *KPT*, 1880/18, p. 99; *KPT*, 1882/20, p. 66; *KPT*, 1883/21, p. 4.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

vilâyet, replacing his brother Ieremia, who died" (*teşrif be Simon zimmi ki voyvoda-i cedid vilâyet-Kara Boğdan şud becây-i Yeremiye ki mürd şud*)[1]. As for Mihail Movila, whose *tevcih* and *teşrif* have previously been mentioned, he is named (both when appointed an invested) "son of Simon, voivode of Moldavia, who has become voivode of the above mentioned vilâyet, replacing his above mentioned father, who died" (*veled-i Simon, voyvoda-i Kara Boğdan, ki voyvoda-i vilâyet-i mezbure şud becay-i pederi-el mezbur ki murd şud*)[2].

We might cite many examples of the kind. The quality of ex-voivode is also invoked at a second appointment of certain princes, which indirectly indicates the Ottomans' respect for those who had been on the throne and thus had become of "princely blood", for instance Alexandru Lapuşneanu (1564-1568) "who has become voivode of the mentioned vilâyet (Moldavia) once again" ("*ki bâz voyvoda-i vilâyet-i mezbure şud*")[3], or Mihnea, in Wallachia (1585-1591).

It is then obvious that if Michael the Brave could have been a prince's son (Patraşcu the Gentle's, as it has been assumed), at least one single Ottoman document, including appointment or investiture acts, had mentioned the fact. At the same time, it is hard to believe that an impetuous, proud man as Michael the Brave, who knew how to affirm and fight for his rights, would not have claimed his princely origin, if it had been real.

On the other hand, as we have mentioned in another study, in a *Rûznâmçe* of 1589 there is a reference to a "Banu, son of Iani" (*Banu, veled-i Yani*), which could be read-perfectly plausible-as "Ban Mihai, son of Iani (Cantacuzino)"[4]. We must also bear in mind the fact that in Istanbul Michael the Brave was called "son of the Epirote Iani" (*Epirotae Ianii filius*) and both the Epirote and Romanian oral tradition preserved this legend[5].

However, the contemporary chronicler Mustafa Selâniki, whose information are in general exact, notes that in the month of Zilhicce 1001 "an order was issued to grant the reign of Wallachia to the brother - named Mihai (*Mihâl*) — of the ex-Ban (Iani), the damned (non-Muslim-M.M.), who died" (*sabıka mürd olan Ban-ı mel'unun Mihâl nâm karındaşına Eflâk voyvodalığı*

---

[1]*BOA*, Istanbul, *D.BRZ* - 20.653, p. 124.
[2]*BOA*, Istanbul, *D.BRZ* — 20.653, p. 468 and 469.
[3]*BOA*, Istanbul, *KPT* - 1866/4, p. 51, *teşrif* of 7th Rebiülevvel 971/Oct. 25th, 1563.
[4]*BOA*, Istanbul, *KPT* — 1772/9, p. 125. Cf. Mihai Maxim, *New Turkish Documents concerning Michael the Brave and His Time*, "Revue Roumaine d'Histoire", XXXII, 3-4/1993, p. 185-201 (see *supra*, in this book).
[5]For sources, see Mihai Maxim, *New Turkish Documents concerning Michael the Brave*, p. 192, n. 44-46 (see *supra*).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

fermân olundı)[1]. The chronicler refers to the same Iane Cantacuzino, ex-great ban (*Koca ban*) of Wallachia and representative at the Porte with the title of Ban[2] of both the extra Carpatic principalities, dead "before" (*bundan akdem*) November the 8th, 1592, whose houses and booths in Istanbul were to be confiscated by the Ottoman State, according to some documents — whose dating needs further discussions — included in *Mühimme Defterleri* ("Registers of important affairs")[3]. Even if Selânik's words are not true, once again the kinship between Iane and Michael is evident, at least for some Istanbul high circles.

Thus, here we have new Turkish evidences in the controversial, still-opened problem of Michael the Brave's origin, a topic which should be further observed with no resentments[4], since Michael the Brave remains, after all, *the son of his own deeds*. But, in the light of new Turkish documents, a problem is now definitely solved: exact date of th beginning of Michael the Brave's reign, namely Zilhicce 15th, 1001/September 2nd/12th, 1593.

---

[1] *Tarih-i Selâniki*, critical edition by Mehmet İpşirli, vol. I, Istanbul, 1989, p. 332. The analyse of this edition leads us to the conclusion that a great number of pages of Selâniki's Chronicle, including those concerning Michael the Brave, have not been translated in *Cronici turceşti privind Tarile Române* (Turkish Chronicles concerning the Romanian Principalities) vol. I, Buc., 1966, by Mihail Gubuoglu and Mustafa Mehmet.

[2] Mihai Maxim, *L'autonomie de la Moldavie et de la Valachie dans les actes officiels de la Porte de la seconde moitié du XVIe siècle*, "Revue des Études Sud-Est Européennes", XV, 2/1977, p. 217; idem, *New Turkish Documents concerning Michael the Brave*, p. 194 (see *supra*).

[3] *BOA*, Istanbul, *Mühimme Defteri,* vol. 69, doc. 203, p. 98. For details, see Mihai Maxim, *New Turkish Documents* (see *supra*).

[4] We must bear in mind that in 1936 N. Iorga accused P.P. Panaitescu of having "abased" and "insulted" Michael the Brave's image, by denying his princely origin and that this gave satisfaction to the Romanian people's enemies (cf. N. Iorga, *În jurul lui Mihai Viteazul. II. Originea lui Mihai Viteazul dupa o cronica românească*, "A.A.R.M.S.İ.", series III, tome XVIII, Mem. 5, Buc., 1936, p. 153-185). In a well-ballanced, though firm answer, P.P. Panaitescu replied to these accusations (*În jurul lui Mihai Viteazul. Raspuns D-lui N. Iorga*, excerpt from "Revista Istorica Româna", vol. VII, fasc. I-II, Buc., 1937) asserting — alike N. Iorga himself in his articles of the "Indépendance roumaine" (1899-1900) — that "the only patriotic act admitted by history (historical research — M.M.) is to tell the truth, to restore it in order to bring praise and progress to the science of the nation you belong to." Though he admitted that "it is true that Michael the Brave's figure has not declined, in spite of M. Panaitescu's theory", I. Craciun (*Originea lui Mihai Viteazul*, excerpt from "Anuarul Institutului de istorie nationala", Cluj, 1936) asked himself "why should we pull him (Michael the Brave — M.M.) out of the great Basarabs gallery". Actually the dispute had its origins in the conflict between N. Iorga and the coryphaei of the "New School" of history (cf. N. Iorga, *O şcoala noua istorica. Conferinte tinute la "Liga culturala"*, Buc., 1936).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

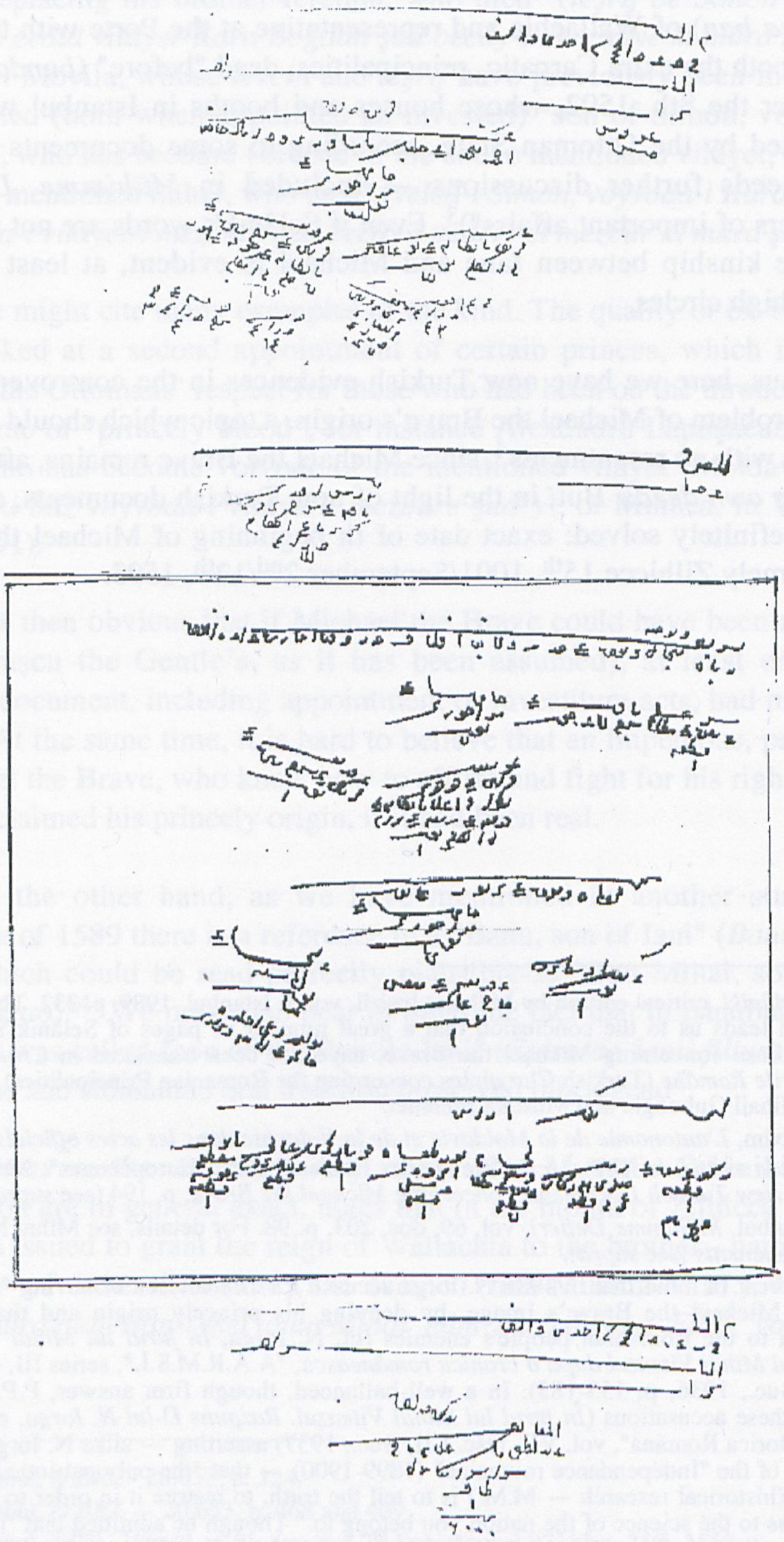

Doc. n° 1. — BOA, D. BRZ - 20. 627, p. 81, doc. dated 15 Zilhicce 1001/12 September 1593

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

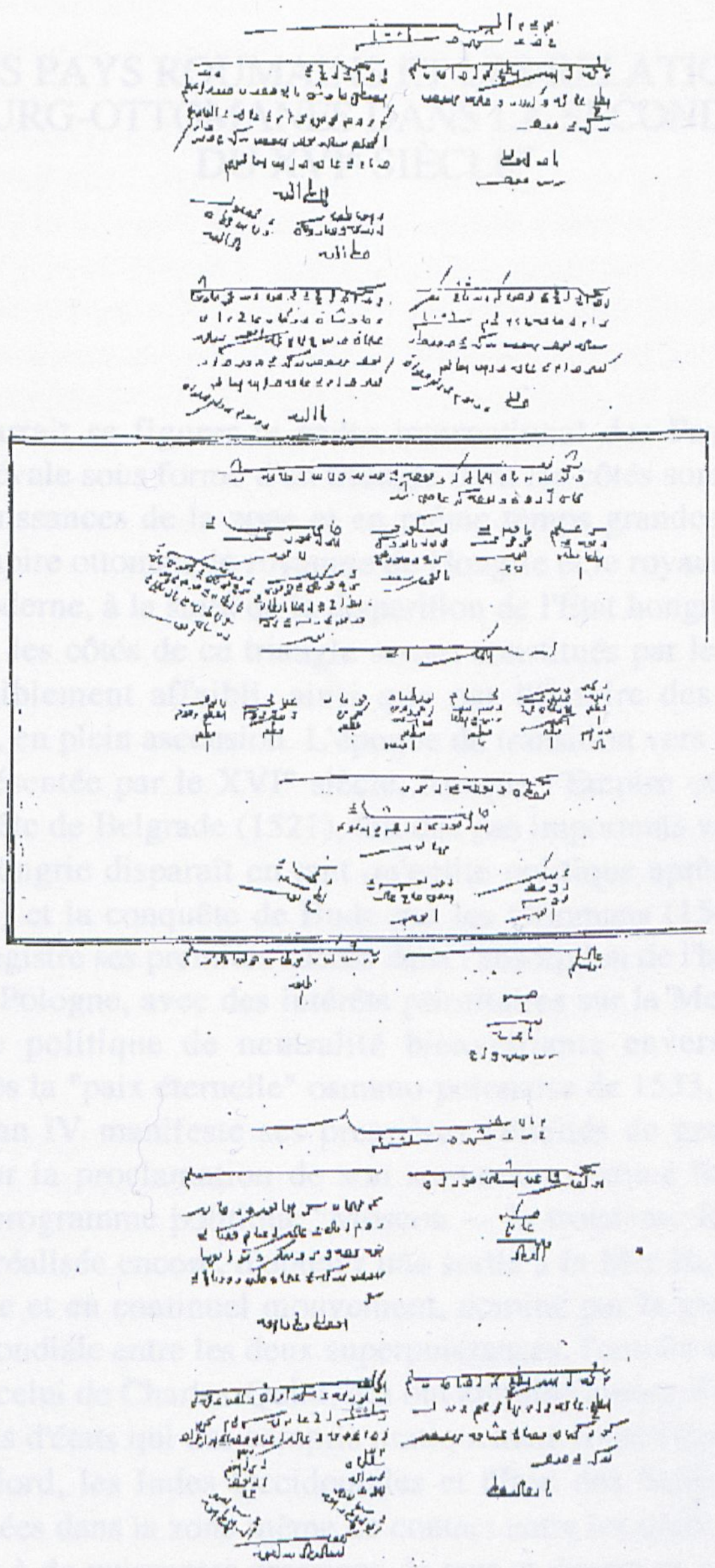

Doc n° 2 — BOA, Kepeci (KPT), 1775/12, p. 153, doc. dated 15 Zilhicce 1001/12 September 1593

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

VI

LES PAYS ROUMAINS ET LES RELATIONS HABSBOURG-OTTOMANES DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE*

On pourrait se figurer le cadre international des Pays Roumains à l'époque médiévale sous forme d'un triangle dont les côtés sont constitués par les grandes puissances de la zone et en même temps grandes puissances de l'Europe : l'Empire ottoman, le royaume de Hongrie et le royaume de Pologne. A l'époque moderne, à la suite de la disparition de l'État hongrois et du déclin de la Pologne, les côtés de ce triangle seront constitués par le même Empire ottoman, sensiblement affaibli, ainsi que par l'Empire des Habsbourg et l'Empire russe, en plein ascension. L'époque de transition vers cette deuxième étape est représentée par le XVIe siècle, lorsque l'Empire ottoman, surtout après la conquête de Belgrade (1521), fait des pas importants vers le centre de l'Europe, la Hongrie disparaît en tant qu'entité politique après la bataille de Mohács (1526) et la conquête de Bude par les Ottomans (1541), la Maison d'Autriche enregistre ses premiers succès dans l'absorption de l'héritage hongro-bohémien ; la Pologne, avec des intérêts prioritaires sur la Mer Baltique met en œuvre une politique de neutralité bienveillante envers la Porte, en particulier après la "paix éternelle" osmano-polonaise de 1533, cependant que la Russie d'Ivan IV manifeste ses premières velléités de grande puissance européenne par la proclamation de son souverain comme tsar (1547), par l'adoption du programme politique "Moscou — la troisième Rome "et par la tentative, non réalisée encore, d'obtenir une sortie à la Mer Baltique. Dans ce cadre complexe et en continuel mouvement, dominé par la grande lutte pour l'hégémonie mondiale entre les deux superpuissances, l'empire de Süleyman le Magnifique et celui de Charles-Quint, qui ont entraîné autour d'eux deux blocs ou groupements d'états qui ont compris pratiquement toute l'Europe, ainsi que l'Afrique du Nord, les Indes Occidentales et l'Iran des Safévides, les Pays Roumains, situées dans la zone même de contact entre les deux camps, se sont trouvés soumis à de puissantes pressions de part et d'autre et ont dû surliciter les moyens diplomatiques et recourir au besoin à ceux militaires afin de

---

*Communication présentée au Colloque CIÉPO *Habsburgisch-osmanisch Beziehungen*, organisé par l'Université de Vienne (26-30 sept. 1983).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

préserver leur entité d'États autonomes et de ne pas être absorbés par leurs puissants voisins.

L'importance politico-stratégique et économique des Pays Roumains dans cet affrontement, surtout pour la domination en Hongrie, était un fait dont les deux camps — et les Roumains eux-mêmes — étaient parfaitement conscients. Ainsi, Antoine Vérancsics, qui a accompli plusieurs missions au service de Ferdinand de Habsbourg, incitait les princes chrétiens (après 1549) "à avoir soin et à s'efforcer de toutes leurs forces à ce que la Transylvanie au moins — puisque la Moldavie et la Valachie ont subi depuis longtemps tant de malheurs — ne tombe pas entre les mains des Turcs. Car si — Dieu préserve — ce malheur devait arriver, les Turcs, y pénétrant comme un coin dans le tronc d'un arbre, seraient en mesure d'arriver sans peine à n'importe lequel des pays voisins et repousseraient même le grand Danube en pleine Allemagne et étenderaient encore leur domination ..."[1]. G. Reicherstorffer, qui a facilité l'entente entre ce même Ferdinand, le rival de Zápolya, et Petru Rareş, prince de Moldavie, en 1535, préconisait dans sa *Chorographia Moldaviae* (1541) que le roi de Hongrie et de Bohême, ainsi que les autres princes chrétiens "comprennent quel grand danger menaceraient toute la chrétienté par la perte de ce Pays"[2]. Le voïévode Petru Rareş disait en 1542 dans le message envoyé à Sigismond Ier, le roi de Pologne, que si la Moldavie était entièrement vaincue, elle qui "a été la porte et la clé de la Hongrie et de la Pologne, et pas seulement de ces deux pays mais aussi d'autres pays chrétiens", "alors que ferait vôtre majesté si la terre de la Moldavie sera pleine de Turcs? Alors ce sera pire"[3], et, à son tour, le prince Ştefan Rareş transmettait au roi polonais en février 1552 que "la terre de la Moldavie a été la grande muraille de la Couronne polonaise et si elle s'écroulait il ne serait pas facile pour la Couronne polonaise"[4].

De leur côté, les Ottomans, soucieux de leur expansion en Europe Centrale dans la direction Sofia-Belgrade-Bude-Vienne, et de la sécurité de leur frontière sur le Danube, étaient conscients de l'importance des principautés nord-danubiennes, qui pouvaient créer des complications sur leur flanc droit et menacer leurs voies de communication entre le front magyar et la capitale. Ce fait allait être mis clairement en lumière par la participation des Pays Roumains, à côté des Habsbourg, à la guerre anti-ottomane de 1593-1606, influençant de manière décisive le sort de la guerre, ainsi que l'a souligné entre autres F. Braudel. C'est justement ce manque de compréhension et de prudence dans ses rapports avec Michel le Brave que les chroniqueurs ottomans (Na'ima,

---

[1] *Calatori straini despre tarile române*, vol. I, Bucureşti, Edit. ştiintifica, 1968, p. 398.
[2] *Ibidem*, p. 203.
[3] Ilie Corfus, *Documente privitoare la istoria României culese din arhivele polone, secolul al XVI-lea*, Bucureşti, Editura Academiei, 1979, p. 72-73.
[4] *Ibidem*, p. 157.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Peçevî, Kâtib Çelebî) ont reproché à Sinan Pacha, puisque le résultat a été de jeter le prince roumain dans les bras des Habsbourg. Mais dès 1562, quand les Habsbourg, profitant du fait que le sultan Süleyman était retenu en Orient par la rébellion de son fils Bayezid, ont tenté de faire de leur candidat Despote (1561-1563), parvenu au trône de la Moldavie, un agent de leur politique dans le Sud-Est européen, le grand vizir Semiz Ali Pacha disait à Istanbul à l'ambassadeur impérial Busbecq: "Mais nous ne saurions tolérer sous aucun motif l'invasion (par les Impériaux) de la Moldavie, qui se trouve à quelques journées à peine de distance d'Edirne"[1]. Dans cette situation, une importance de premier plan était accordée à la Transylvanie, avec laquelle la Moldavie et la Valachie formaient une unité politico-stratégique. "Si la Transylvanie, Dieu préserve, tombait entre les mains des Allemands, nous ne pourrions préserver ni Timişoara, ni la Valachie, ni la Moldavie", disait un autre grand vizir, Yemişçi Hasan Pacha (1601-1603) dans un *telhîs* (rapport résumatif) adressé au sultan[2]. C'est pourquoi les conseils de guerre ottomans, comme celui de 1598, étaient d'avis que "tant que le *vilâyet* de Transylvanie ne sera pas dévasté par les armes, la Valachie et la Moldavie ne seront pas fermement entre nos mains".[3]

Or, pas plus que les Habsbourg, la Pologne, elle-aussi, n'aurait pu accepter la présence de pachaliks ottomans dans le voisinage immédiat de ses frontières, ainsi que le roi polonais l'a fait savoir à l'empereur ottoman.[4] En conséquence, un rapprochement habsbourgo-polonais, situation que la Porte cherchait à éviter à tout prix, ainsi que la possibilité de la solidarité et de riposte commune de trois pays roumains (comme en 1594) ont imposé le maintien des états roumains comme états tributaires de la Porte et comme zones-tampon entre l'Empire ottoman d'un côté, la Pologne et l'Empire des Habsbourg de l'autre.[5]

L'intérêt tant de l'Empire ottoman à conserver sous sa dépendance les Pays Roumains que celui des Habsbourg à les arracher à son contrôle s'est accru à mesure que sont apparus les grands avantages économiques que ceux-ci pouvaient offrir. Ainsi, le sultan lui-même écrivait au khan de Crimée en 1574 que "la majeure partie de l'approvisionnement d'Istanbul la bien gardée vient de

---

[1]Busbecq, *Türk Mektupları*, trad. de Hüseyin Cahit Yalçın, Istanbul, 1939, p. 250.

[2]C. Orhonlu, *Tehlisler (1597-1607)*, Istanbul, Edebiyat Fakültesi Basımevi, 1970, p. 69.

[3]*Cronici turceşti privind tarile române*. Extrase, Vol. III, întocmit de Mustafa A. Mehmet, Bucureşti, Editura Academiei, 1980, p. 22.

[4]Voir pour la Transylvanie (1597) *Documente turceşti privind istoria României, vol. I. 1455-1774*, întocmit de Mustafa A. Mehmet, Bucuresti, Editura Academiei, 1976, p. 137 et pour la Moldavie: Ilie Corfus, *op. cit.*, p. 383-384.

[5]Mihai Maxim, *Le statut de la Moldavie et de la Valachie à l'égard de la Porte Ottomane dans la seconde moitié du XVIe siècle*, in: "Nouvelles études d'histoire", VI, 1, publiées à l'occasion du XVe Congrès international des sciences historiques, Bucarest, 1980, Editura Academiei, p. 237-250.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

là (de Moldavie)",[1] cependant que Giovanni de Marini Poli recommandait à Rodolphe II "de s'unir à la Moldavie et à la Valachie (...), car on supprimerait ainsi l'approvisionnement de l'ennemi qui, chaque année fait sortir de ces provinces des quantités incalculables de céréales, de bétail et d'aliments, qui pourraient être fournies aux armées chrétiennes".[2] C'est pourquoi — note Baltasar Walther, le contemporain de Michel le Brave — la Porte a été très mécontente du passage des Pays Roumains dans le camp adverse, qui lui a valu la perte des provisions fournies jusque là par ceux-ci, provisions "absolument nécessaires pour poursuivre la guerre en Hongrie".[3] Et, en effet, des documents ottomans de la collection *Mühimme Defterleri* témoignent de la grande disette alimentaire (*ziyade müzâyeka*) qui se fait sentir à Istanbul après 1594, à cause de l'arrêt des livraisons de provisions des Pays Roumains.[4] De même, selon le même Baltasar Walther, le non-paiement du tribut de la part de la Transylvanie, de la Moldavie et de la Valachie a empêché "la continuation des opérations de guerre contre les Hongrois et les Allemands"[5]. Les *telhîs* contemporains, publiés par C. Orhonlu (Istanbul, 1970) relèvent également cette crise financière et alimentaire, qui doit pourtant être mise en liaison aussi avec les effets de la rébellion des *celâlî*, qui a compromis l'approvisionnement en produits d'Anatolie, ainsi qu'avec l'accroissement des difficultés de communication avec l'Égypte par la Méditerranée, en raison de l'activité accrue des corsaires chrétiens après la bataille de Lépante.

Enfin, du point de vue militaire, les trois pays roumains disposaient d'effectifs qui pourraient s'élever au besoin à un total d'environ 120.000 hommes (quelques dizaines de milliers pour chaque pays), ainsi que d'une position stratégique qui pouvaient peser lourd dans la balance au cas d'un conflit osmano-autrichien.

Comment la rivalité habsbourg-ottomane dans la seconde moitié du XVIe siècle s'est elle répercutée sur les Pays Roumains, sur les relations

---

[1] Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane,* Bucureşti, CMUB, 1974, p. 49.

[2] *Calatori straini despre tarile române*, III, Bucureşti, 1971, p. 250.

[3] Dan Simonescu, *Cronica lui Baltasar Walther despre Mihai Viteazul în raport cu cronicile interne contemporane*, in: "Studii şi materiale de istorie medie", vol. III, Bucureşti, 1959, p. 70.

[4] Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Mühimme Defteri*, vol. 73, doc. 74, p. 30, du 21 zilkade 1003/28. VII. 1595; p. 56, doc. 131 du 25 şevval 1003/3. VII. 1595; p. 360, doc. 789 du 27 zilhicce 1003/2. IX. 1595 etc. La grande disette d'Istanbul du printemps de l'année 1595 est confirmée aussi par des informations vénétiénnes (Aurel Decei, *Documente din Arhivele Vaticanului privind anul 1595*, in: "Revista Arhivelor", Bucureşti, X, 1/1967, p. 213). Une nouvelle confirmation chez Anthony Greenwood (Istanbul's Meat Provisioning: A Study of the Celepkeşan System, Ph.D. Dissertation, University of Chicago, 1988, photo-copie à Başbakanlık Osmanlı Arşivi, p. 25): "Istanbul faced a drastic shortage of meat at the turn of the century. This situation has *quite rightly* (souligne par nous — M.M.) been pointed to by Rumanian historians as proof of the degree of the city's deprendence on Rumanian sheep". Voir aussi Ştefan Andreescu, *Rascoala Tarilor Române din 1594 şi chestinnea aprovizionarü Constantinopolului,* "Revista de Istorie", 9-10/1997, M. 591-614.

[5] D. Simonescu, *op. cit.*, p. 68, 76.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

osmano-roumaines, pour lesquelles, en fait, la période en question ne coïncide pas, en tant qu'étape distincte avec l'année 1550, mais remonte aux années 1538-1541, c'est-à-dire à la campagne moldave de 1538 du sultan Süleyman Kanunî, la conquête de la Hongrie centrale en *beylerbeyilik* de Bude et la constitution de la principauté autonome de Transylvanie sous la suzeraineté de la Porte?

Sur le plan politique, les Ottomans ont établi fermement leur contrôle sur la politique étrangère des principautés roumaines, en particulier de la Moldavie et de la Valachie, alors que la Transylvanie, limitrophe de l'Empire des Habsbourg et visée en premier lieu par celui-ci, a bénéficié d'un traitement moins dur, ainsi que la faisait déjà remarquer P. Rycaut[1]. Le degré accru, mais aussi différencié, de dépendance à l'égard d'Istanbul est assez fidèlement reflété par l'évolution quantitative du tribut roumain: durant l'intervalle 1541/1542-1574/1575, qui coïncide avec un moment de grande tension dans les relations habsbourg-ottomanes, le tribut de la Valachie a augmenté de presque le quintuple et celui de la Moldavie du triple, tandis que celui de la Transylvanie s'est maintenu le même, à l'exception d'une légère hausse durant le dernier exercice financier mentionné.[2] D'autre part, les complications de la Porte en Orient, et en premier lieu la longue guerre contre l'Iran de 1578-1590, ont conduit la Porte à une détente avec l'Empire des Habsbourg et à des relations prudentes avec les princes roumains. Déjà "l'incident Bayezid" (1559-1562) avait obligé Süleyman à mener "une politique passive vis-à-vis de l'Autriche et de Venise" (ainsi que le fait remarquer Ş. Turan)[3] et l'avait fait renoncer à majorer le tribut de Jacques Héraclide le Despote, prince de Moldavie et protégé des Impériaux. Lors de la guerre contre l'Iran, dont l'effet de contrepoids à la politique offensive de la Porte en Europe était parfaitement connu autant par les Habsbourg que par les princes roumains[4], la Porte recommandait de façon expresse et avec insistance aux beys des régions frontière, en particulier aux beylerbeys de Bude, de Timişoara et de Bosnie, de ne pas se laisser entraîner dans des incidents de frontière jusqu'à la fin des hostilités en Orient.[5] En ce qui

---

[1]Paul Rycaut, *The Present State of the Ottoman Empire*, London, 1668, p. 64.

[2]Mihai Maxim, *Recherches sur les circonstances de la majoration du kharadj de la Moldavie entre les années 1538-1574*, in: "A.I.É.S.E.E. Bulletin", X, 2/1972, p. 233-261; idem, *Circonstances de la majoration du kharadj payé par la Valachie à l'Empire Ottoman durant la période 1540-1575*, in: "A.I.É.S.E.E. Bulletin", XII, 2/1974, p. 367-381. L'ordre de majoration du tribut de la Transylvanie de 10.000 pièces d'or (florins hongrois) à 15.000 pièces d'or dans: Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Zeyli Defteri,* vol. 2, p. 252, doc. du 28 muharrem 983/9. V. 1575.

[3]Şerafettin Turan, *Kanuni'nin oğlu Sehzade Bayezid vak'ası,* T.T.K. Basımevi, Ankara, 1961, p. 159-160.

[4]"C'est seulement l'Iran qui peut changer la situation dans nôtre avantage-écrivait Busbecq en 1560 (Busbecq, *op. cit.*, p. 142; pour l'ensemble voir: B. von Palombini, *Bündniswerben abendländischer Mächte um Persien 1453-1600*, Wiesbaden, 1968).

[5]Petru Rareş, prince de la Moldavie, demandait à Ferdinand de Habsbourg de tirer profit des complications orientales de la Porte: "vôtre Majesté n'a pas eu une occasion tellement favorable comme aujourd'hui, car l'Empereur des Turcs a été vaincu par le Roi des Perses" (Hurmuzaki-Slavici, *Documente privitoare la istoria Românilor*, II/1, Bucureşti, 1891, p. 96).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

concerne les princes roumains, l'engagement de la Porte en Orient leur offrait la possibilité d'élargir leur liberté de mouvement et de manœuvre ; en tout cas, le sismographe du degré de dépendance envers la Porte — le tribut — indique une diminution de la pression politique ottomane dans les Pays Roumains après 1578 :[1] ainsi la valeur réelle du montant du kharadj moldo-valaque diminuait vers 1590 d'environ 30-40 % par rapport à l'année financière 1574/1575, même avec l'addition des majorations nominales et de "l'impôt de redressement de la monnaie impériale".[2] Dans ce cadre, Mihnea II, le prince de la Valachie a reçu en 1585 un *berat* ("diplôme") très proche comme forme et contenu d'un *ahidnâme*, par laquelle était solennellement et clairement réaffirmée et garantie l'autonomie de la principauté valaque.[3]

Malgré l'interdiction officielle pour les Pays Roumains d'entretenir des relations directes avec des puissances étrangères et la pratique d'être inclus dans les traités (*ahidnâme*) de la Porte avec les Habsbourg et la Pologne, en fait il n'y a eu presque pas de prince roumain, dans la seconde moitié du XVIe siècle, qui n'ait essayé d'établir secrètement des contacts avec la Maison d'Autriche. Mais ces tentatives n'ont pas abouti à des résultats concrets, en premier lieu à cause de l'insuffisante consolidation de celle-ci, entrée en possession de l'héritage hongro-bohémien, mais inapte encore à des actions de grande envergure, puis de son permanent manque d'argent et de troupes, de son ignorance des réalités concrètes des Pays Roumains etc.[4]

En échange, les Ottomans ont su tirer profit de ces derniers *sur le plan militaire,* obligeant les princes roumains à leur fournir des informations sur la situation, les intentions matrimoniales et les mouvements de troupes du "roi de Vienne" (*Beç kıralı*),[5], ainsi qu'à leur venir en aide avec des détachements armés et des provisions lors des "campagnes allemandes" de 1541, 1542, 1543, 1550, 1552, 1556, 1565-1566. Il convient de mentionner spécialement le rôle décisif joué par les princes moldo-valaques dans le rétablissement d'Isabelle et de son fils Jean-Sigismond (*Kral Istefan* dans les sources ottomanes) sur le

---

[1] Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri*, vol. 58, p. 104, doc. 289 du 17 cemaziülevvel 993/17. V. 1585 (ordre adressé au *beylerbeyi* de Bude; une copie pour les *beylerbeyi* de Timişoara et de Bosnie). La même recommandation au *sancakbeyi* de Bender en ce qui concerne les rapports avec la Pologne et les Cosaques (*Mühimme Defteri,* vol. 58, p. 242, doc. 617 du 29 şaban 993/26. VIII. 1585).

[2] Mihai Maxim, *Les relations roumano-ottomanes entre 1574 et 1594*, in: "Revue Roumaine d'Histoire", XVI, 3/1977, p. 481-482.

[3] Idem, *L'autonomie de la Moldavie et de la Valachie dans les actes officiels de la Porte, au cours de la seconde moitié du XVIe siècle*, in: "Revue des études sud-est européennes", XV, 2/1977 (Bucurest), p. 229-230.

[4] Ştefana Simionescu, *Tarile române şi începutul politicii rasaritene antiotomane a Imperiului Habsburgic (1526-1594)*, in: "Revista de istorie", 8/1975, p. 1197-1213.

[5] Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Mühimme Defteri,* vol 5, p. 289, doc. 747 du 9 cemaziülâhır 973/1. I. 1566; p. 519, doc. 1421 du 17 ramazan 973/7. IV. 1566; vol. 3, p. 490, doc. 1457 du 23 zilkade 967/15. VIII. 1560; fonds Kepeci (KPT), 1766/3, p. 50, doc. du 7 rebiülâhır 961/12. III. 1554 etc.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

trône transylvain, contre la volonté des Habsbourg, en 1556. Ainsi, en 1556, les troupes du prince de Valachie, Patraşcu le Bon (14.000 hommes à ce qu'il semble) et celles du prince moldave Alexandru Lapuşneanu sont entrées en Transylvanie et ont rétabli les princes susmentionnés dans leurs droits, sur l'ordre du sultan.[1] En 1565, quand Süleyman est parti en campagne (pour la dernière fois) de Szigetvár, les princes de Moldavie et de Valachie ont été mis en demeure de concentrer 5000 hommes chacun sur la frontière transylvaine, contre les "Allemands" (*Nemçeye*), dans l'attente d'une demande d'aide de la part du "roi Étienne".[2] L'année suivante, il fut enjoint aux deux princes d'envoyer à Timişoara 10.000 hommes — 3000 de Moldavie et 7000 de Valachie —, ainsi que 2.400 rameurs (*kürekçi*) sur le Danube.[3] Il est intéressant de noter que, malgré les 8 ou 9 firmans adressés par la Porte en cette matière[4] et bien qu'il fût connu que le padichah allait participer en personne à cette campagne, les deux princes ont réussi à ajourner l'envoi des troupes demandées et ont refusé, sous divers prétextes, de prendre part personnellement à l'expédition. Dans ces conditions, la Porte ne pouvait compter sur les troupes roumaines sur les fronts contre des puissances chrétiennes et a commencé dorénavant de les utiliser surtout pour des services auxiliaires.[5]

Enfin, toujours pour des considérations militaires, après 1538-1541 de nouvelles places fortes ont été enlevées aux Pays Roumains (Tighina, Braila, Timişoara, Arad, Cenad etc.) et organisées, y compris leur arrière-pays comptant quelques dizaines de villages, en véritables ensembles militaires[6], destinés à surveiller les principautés tributaires et à créer des liaisons directes et rapides, sur terre, entre Bahçesaray et Bude, pour la cavalerie tatare appelée à rallier le front contre les Habsbourg.[7]

Sur le plan économique, les conflits habsbourg-ottomans qui se sont produits à proximité des Pays Roumains en 1540-1547, 1551-1562 et 1565-1568 ont déterminé non seulement l'accroissement des besoins financiers des Ottomans — qui s'est reflété en une certaine mesure, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, dans l'augmentation du quantum du tribut dû par les Pays

---

[1] N. Iorga, *Prefata* apud Hurmuzaki-Iorga, *Documente*, XI, p. VII.

[2] Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 6, p. 634, doc. 1392 du 4 muharrem 972/12. VIII. 1564.

[3] *Documente turceşti privind istoria României*, I, doc. 82.

[4] Le premier firman date du 5 receb 973/26. I. 1566 (*Mühimme-Defteri*, vol. 5, p. 330, doc. 865), et le dernier du selh-i şevval 973/19. V. 1566 (*ibidem*, p. 599, doc. 1657).

[5] Mihai Maxim, *Obligatiile militare, în munca şi de transport ale Moldovei şi Tarii Româneşti fata de Poarta în a doua jumatate a veacului XVI*, in: Analele Universitatii Bucureşti, Istorie", XXVIII, 1979, p. 102.

[6] Mihai Maxim, *Teritorii româneşti sub administratie otomana în secolul al XVI-lea*, in: "Revista de istorie", tom 36, 8/1983, p. 802-817 et 9/1983, p. 879-890.

[7] Halil Inalcık dans *A History of the Ottoman Empire to 1730*. Chapters by V. J. Parry, H. Inalcık, A. N. Kurat and J. S. Bromley. Edited by M. A. Cook, Cambridge University Press, Cambridge-New York-Melbourne, 1976, p. 91.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Roumains —, mais, surtout, par une demande toujours plus considérable de provisions, surtout de Moldavie et de Valachie, qui acquirent en peu de temps (au cours de quelques dizaines d'années) le rôle de *kiler* de l'Empire ottoman[1]. Étant donné que ces conflits absorbaient une bonne partie des provisions des Balkans, destinées normalement à l'approvisionnement des grandes villes d'Istanbul et d'Edirne, les autorités ottomanes ont eu recours, afin d'éviter toute perturbation dans l'approvisionnement de ces villes, à des *commandes spéciales* de provisions en Valachie et Moldavie, puis à des *commandes annuelles*, avec un minimum de quantités fixes. On en est arrivé ainsi à l'établissement d'*interdictions d'exportation* pour certains produits roumains essentiels, tels que moutons, gros bétail, chevaux, suif, miel, chanvre etc., ainsi qu'à l'institution d'un régime de *ventes préférentielles* à l'Empire ottoman. Celles-ci se poursuivront et connaîtront même une ampleur sans précédent après la fin des campagnes contre les Impériaux, étant donné les avantages évidents du système, l'accroissement de la population des grandes villes ottomanes (de 75 % pour Istanbul, de 90 % pour Edirne) dans la seconde moitié du XVIe siècle et le déclenchement de la longue guerre contre l'Iran après 1578.[2]

Effectivement, les plus anciennes commandes ottomanes de provisions des Pays Roumains après 1538-1541 et l'interdiction d'exporter des chevaux (mars 1566), des moutons et de grand bétail (mai 1568), de suif (1573), de chanvre (1574) etc. sont en rapport avec les conflits habsbourg-ottomans, spécialement avec les campagnes de Szigetvár et de Lépante. Ainsi, en 1542, la Porte demandait à Radu Paisie, prince de Valachie, 500 chevaux pour le transport des bagages des Janissaires lors de la campagne de l'année suivante[3]. Une nouvelle demande de 300 chevaux de somme a été faite au prince valaque pour la campagne (ajournée), de 1545[4]. Au cours des préparatifs en vue de cette même expédition, menés sous la surveillance directe du sultan à Edirne, la Moldavie et la Valachie devaient fournir chacune, en dehors des rameurs, par 100.000 têtes de moutons par an, qui devaient être expédiés à Istanbul et y être vendus "au prix du jour" (*narh-i ruzî üzere*)[5]. Bien qu'il soit mentionné que ces

---

[1]Mihai Maxim, *XVI. Asrın ikinci yarısında Eflâk-Buğdan'ın Osmanlı Imparatorluğu'na karşı iktisadî ve malî mükellefiyetleri hakkında bazı düşünceler*, in: *VII. Türk Tarih Kongresi, Bildiriler,* II, Ankara, 1973, p. 565.
Le rôle "essentiel", "vital" des moutons roumains dans l'approvisionnement d'Istanbul a été récemment mis en évidence par Anthony Greenwood (cf. *op. cit.*, pp. 21-27).

[2]Mihai Maxim, *Regimul economic al dominatiei ottomane în Moldova şi Tara Românească în a doua jumatate a secolului al XVI-lea*, in: "Revista de istorie", t. 32, 9/1979, p. 1754-1758.

[3]M. Berza dans *Istoria României* (ouvrage collectif), II, Bucureşti, 1962, p. 784.

[4]Topkapı Sarayı Müzesi Arşivi (TKSMA), *Mühimme Defteri,* no. 12.321, p. 177, doc. du 17 muharrem 952/31. III. 1545 (Arhivele Statului Bucuresti, colectia Microfilme Turcia, rola 1, cadrele 87, 93).

[5]TKSMA, *Mühimme Defteri,* no 12.321, p. 131 (Arh. St. Bucureşti, Microfilme Turcia, rola 1, c. 79), firman du 24 zilkade 951/6. II. 1545 adressé au prince de la Valachie, avec une copie pour le voïévode de Moldavie ; *ibidem,* p. 222-223 (Arh. St. Bucureşti, Microfilme Turcia, rola 1, c. 103-104), firman du 28 muharrem 952/11. IV. 1545 adressé au prince de la Moldavie, avec une copie pour le voïévode de Valachie (en demandant seulement 50.000 moutons).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

dispositions avaient été prises au cours de l'année précédente, il est évident qu'elles étaient en liaison avec la campagne projetée, qui absorbait toutes les fournitures des Balkans. Les premières restrictions officielles d'exportation pour les produits roumains apparaissent lors (out tout de suite après) la grande campagne de Szigetvár (1565/1566), qui a soulevé des problèmes spéciaux pour l'approvisionnement de l'Empire ottoman.[1]

Il s'agit de l'interdiction d'exporter les chevaux moldaves (mars 1566)[2] et les moutons et le gros bétail de Moldavie (mai 1568).[3] C'est d'ailleurs de l'époque de cette campagne, qui a absorbé aussi des provisions de Transylvanie[4], que date la première mention connue sur une quantité fixe de têtes de bétail réservée pour Istanbul, en vue de l'approvisionnement rythmique de la grande ville : un firman bien connu, datant d'avril 1566, demandait en effet à Lapuşneanu, prince de Moldavie, d'envoyer 1000 têtes de bétail par mois à Istanbul "exactement comme pour les moutons" ainsi que le prince en aurait — à ce qu'il semble — pris l'engagement auparavant.[5] La même expédition a nécessité l'exportation d'une quantité importante d'orge et de bois de construction de Valachie[6].

La grande bataille de Lépante, à laquelle ont pris part aussi les Habsbourg d'Espagne, ainsi que les besoins de réfection de la flotte ottomane après la défaite, ont mené à l'interdiction de l'exportation d'une nouvelle série d'articles roumains, tels que le suif (selon plusieurs firmans datés de 1573 à 1577)[7] et le chanvre (octobre 1574)[8].

En résumé, il est permis d'affirmer que les guerres des Ottomans contre les Habsbourg (de la souche tant autrichienne qu'espagnole) ont eu une

---

[1]Le prince de la Valachie, Petru le Jeune, a été destitué sous l'accusation de n'avoir pas envoyér à Sziget les provisions sollicitées (N. Iorga, *Mormîntul lui Petru Voda Mircea*, in: "Revista istorica", Bucureşti, X, 1924, 7-9, p. 180, note 1).

[2]Gl. Elezovic, *Iz Carigradskih Turskih arhiva*, Beograd, 1955, doc. III/1223 du 27 şaban 973/19. III. 1566.

[3]Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Mühimme Defteri,* vol. 7, p. 469, doc. 1351 du 6 zilkade 975/3. V. 1568; Mihai Maxim, *Turetzkie dokumenty o finansovo-ekonomiceskih ob'jazatel'stvah Moldavii i Valahii pered Osmanskoi Imperiei vo vtoroi polovine XVI-go veka*, in: "Vostocnye Istocniki" (Fontes Orientales"), III, Moscou, 1974, doc. 10, p. 277 (on parle même d'une interdiction antérieure, qui n'a pas été respectée).

[4]Başbakanlık Arşivi, *Maliye Ahkâm Defteri,* no. 2.775, p. 1171, doc. du 19 şaban 973/11. III. 1566.

[5]Mihai Maxim, *Turetzkie dokumenty,* doc. 6, p. 269.

[6]Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 5, p. 231, doc. 592 du 2 cemâziülâhır 973/25. XII. 1565 et Mihai Maxim, *Turetzkie dokumenty*, doc. 5, p. 265-267.

[7]Başbakanlık Arşivi (Istanbl), *Mühimme Defteri,* vol. 15, p. 47, doc. 405 du 19 safer 979/13. VII. 1571 (pour le prince valaque) ; vol. 23, p. 81, doc. 165 du 8 cemaziülâhır 981/5. X. 1573 (pour le prince moldave), ordres reconfirmés pour tous les deux le 17 cemaziülevvel 985/2. VIII. 1577; *Documente turceşti privind istoria României*, I, p. 129, doc. 137 du 28 cemaziülevvel 985/13. VIII. 1577.

[8]Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 26, p. 259, doc. 742, du 22 cemâziülâhır 982/9. X. 1574.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

répercussion considérable sur les ressources économiques roumaines et ont contribué de manière décisive à l'établissement d'un système spécifique de relations commerciales avec la Porte, destiné a durer pendant longtemps. Jusqu'au dernier quart du XVIe siècle, ces relations ont été soutenues par une monnaie ottomane saine, à large pouvoir de circulation, par des prix avantageux, par un climat d'ordre et de légalité. Mais par la suite le déclin intérieure de l'Empire ottoman a commencé à mettre son empreinte sur ces relations : la monnaie s'est dépréciée, les prix tendaient à tomber au-dessous de ceux du marché et n'étaient plus payés "avec l'exactitude et l'honnêteté du temps de Soliman le Magnifique", pour reproduire l'expression de Nicolae Iorga.[1] Les marchands, les janissaires et les grands dignitaires commettaient de plus en plus d'abus. Une réaction contre cet état de choses[2] peut être enregistrée non seulement en Transylvanie, mais aussi en Moldavie et en Valachie, sous forme d'une orientation de plus en plus marquée vers le commerce avec les pays de l'Europe orientale et centrale, y compris l'Empire des Habsbourg,[3] et de la pénétration des monnaies occidentales, comme les *Joachimsthaler (tam guruş)* autrichiens, sur les marchés roumains.[4] Bien que pratiquée discrètement, mais non sans le patronage des princes, cette contrebande d'articles interdits par les Ottomans parvenait aux oreilles des autorités d'Istanbul. Par exemple, dans plusieurs firmans adressés au prince de Moldavie Iancu le Saxon (1579-1582), qui entretenait des rapports clandestins avec les Autrichiens, il est mentionné que malgré l'interdiction de vendre des moutons et du bétail en Hongrie (*Macaristan*) et en Pologne, la population de Moldavie refuse de s'y conformer[5] et que le prince moldave lui-même avait livré aux Autrichiens (*Nemçeye*) les 24.000 boeufs promis aux marchands créditeurs d'Istanbul.[6] Le résultat était que les princes roumains encaissaient d'importantes quantités de monnaie forte d'Occident, que l'on retrouve en partie dans les quittances de paiement du tribut ou dans les découvertes monétaires d'aujourd'hui. À ce propos, signalons — en dehors des données déjà connues — un fort intéressant document turc de 1593 qui mentionne que Petru Boucle d'Oreille, prince de Valachie en 1581-1583, avait enfoui, avant de se réfugier

---

[1] N. Iorga, *Istoria comertului românesc*, vol. I, Bucureşti, 1925, p. 299.

[2] Mihai Maxim, *L'autonomie*, p. 218-220.

[3] Const. C. Giurescu, *Les relations économiques austro-roumaines aux XVe-XVIIIe siècles*, in: "Revue Romaine d'Histoire", t. VII, 5/1968, p. 743-759.

[4] Mihai Maxim, *Considérations sur la circulation monétaire dans l'Empire ottoman et les pays roumains dans la seconde moitié du XVIe siècle*, in: "Revue des études sud-est européennes", 3/1975, p. 414; pour l'ensemble voir: N. Beldiceanu, *La crise monétaire ottomane au XVIe siècle et son influence sur les principautés roumaines,* in: "Südost-Forschungen", Bd. XVI, 1957, p. 70-86.

[5] Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 39, p. 65, doc. 157 du 27 şevval 987/17. XII. 1579.

[6] *Ibidem,* vol. 46, p. 111, doc. 212 du 28 şaban 989/27. IX. 1581 etc. Pour les relations commerciales roumaines avec l'Europe (*Firengistân*), voir aussi: *Mühimme Defteri,* vol. 68, p. 64, doc. 120 du 13 şevval 999/4. VIII. 1591.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

en Transylvanie, 6 chariots de *guruş* à une monastère (Glavacioc), ainsi que son fils allait le dévoiler plus tard.[1]

Cependant, la véritable réaction des Pays Roumains contre le régime de la suzeraineté ottomane, puissamment marqué par le déclin de l'état et des institutions ottomanes, devait se manifester ouvertement et dans toute son ampleur en 1594, quand les trois pays roumains se trouvèrent réunis sous la même bannière de la *Sacra Liga*.

En conclusion, la rivalité entre la Porte ottomane et l'Empire des Habsbourg pour la Hongrie et la Transylvanie, déclenchée au lendemain de la bataille de Mohács, devait se refléter profondément et de manière durable dans tous les domaines — politique, militaire, économique — sur les relations osmano-roumaines dans la seconde moitié du XVIe siècle.

[1] Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri*, Vol. 71, p. 74, doc. 151 du 24 zilhicce 1001/21. IX. 1593.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

VII

RECHERCHES SUR LES CIRCONSTANCES DE LA MAJORATION DU KHARADJ DE LA MOLDAVIE ENTRE LES ANNÉES 1538-1574

Les contributions fournies par M. Berza[1], M. Guboglu[2] et M. Mehmet[3] à l'étude du tribut payé par la Moldavie et la Valachie à l'Empire ottoman comprennent, pour la plupart, l'évolution quantitative de cette redevance. Aussi une série d'aspects de cette question ont-ils échappé aux recherches, aspects que le prof. Berza, en 1957, qualifiait «d'une importance capitale»[4]. Citons ainsi : la signification juridique du kharadj roumain, les circonstances politiques et économiques qui ont présidé à ses principales modifications, le rapport entre le quantum du kharadj et les revenus des princes roumains d'une part, de l'Empire ottoman de l'autre etc. Pour aborder de tels problèmes, il était nécessaire d'avoir recours à une base documentaire plus étendue et d'entreprendre des études parallèles concernant l'évolution des prix, de la circulation monétaire et des revenus centraux, autant dans les Principautés que dans l'Empire ottoman.

Les investigations que nous avons entreprises au cours des années 1970-1971 aux Archives de la Présidence du Conseil (Başbakanlık Arşivi) d'Istanbul*, avec l'appui de la Commission Internationale pour les Archives Ottomanes auprès de l'Association Internationale d'Études Sud-Est Européennes, nous ont fourni l'occasion de reprendre l'étude du tribut payé par

---

[1] M. Berza, *Haraciul Moldovei şi Tarii Româneşti în sec. XV-XIX* (Le kharadj de la Moldavie et de la Valachie du XVe au XIXe siècle), dans «Studii şi materiale de istorie medie», vol. II, Bucarest, 1957, p. 7-49.

[2] M. Guboglu, *Le tribut payé par les Principautés Roumaines à la Porte jusqu'au début du XVIe siècle, d'après les sources turques*, dans «Revue ds Études Islamiques», 1969/1, Paris, 1969, pp. 49-80.

[3] Mustafa A. Mehmet, *Un document turc concernant le kharatch de la Moldavie et de la Valachie aux XVe — XVIe siècles*, dans «Revue des études sud-est européennes», tome V, n°s 1-2, p. 265-275.

[4] M. Berza, *op. cit.*, p. 7.

* Nous adressons, par cette voie aussi, nos remerciements pour l'aide qu'ils nous ont offerte dans notre étude sur des documents turco-osmans à M. le prof. Halil Inalcık, à M. Mithat Sertoğlu, directeur général des Archives de la Présidence du Conseil des Ministres d'Istanbul, à M. Fazıl Işközlü, directeur général adjoint des mêmes Archives, ainsi qu'aux spécialistes d'*Okuma Salonu*.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

la Moldavie et la Valachie dans la seconde moitié du XVIe siècle, en vue d'élucider les aspects susmentionnés.

Dans la présente étude, nous nous sommes proposé d'analyser les circonstances dans lesquelles a eu lieu la majoration du tribut moldave au cours de la période comprise entre les années 1538, lorsque la Moldavie est tombée sous la domination ottomane à la suite de la campagne de Kanunî Sultan Süleyman[1] et de la défection des grands boyards[2], et 1574, date de la fin de la guerre anti-ottomane menée par le prince Ion le Terrible (1572-1574) et de l'accession au trône de Petru le Boiteux (1574-1579), promoteur fidèle de la politique des grands boyards. Nous devons préciser que les chiffres relatifs au montant du kharadj et aux moments de la majoration de celui-ci seront fournis en premier lieu d'après les quittances (*tezkere*) émises par la Trésorerie impériale ottomane (*Hızane-i Amire*) et les ordres (*hükûm*) adressés par le padichah aux princes roumains, qui se trouvent dans les grandes collections de documents de Başbakanlık Arşivi[3].

Le premier tribut majoré consigné par les sources après 1538 est celui de l'année financière 1542/1543, à savoir de 15 000 florins hongrois (825 000 aspres[4]), et non pas de 12 000 florins, ainsi qu'on l'a cru sur la foi des sources européennes[5]. Elle a eu lieu, de 10.000[6] à 15.000 florins hongrois, probablement dans l'année financière 1541/1542, dans les circonstances qui ont marqué le retour sur le trône moldave de Petru Rareş, en 1541, et comme une conséquence directe de l'assassinat de Ştefan Lacusta (décembre 1540) par les boyards, mécontents de la politique trop servile de celui-ci envers la Porte, et

---

[1] *Tarih-i Peçevî* (Histoire de Peçevî), Istanbul, 1281/1864-1865, p. 212: «Vilâyet-i Buğdan ol günde [27/R/945 = 22.IX.1538, date de l'entrée de Süleyman dans Suceava, capitale de la Moldavie — M.M.] Memalik-i Osmaniye hükmüne dahil oldu» (Ce jour-là, la terre de Moldavie aussi est entrée sous la domination de l'Empire ottoman). Voir, de même, Karaçelebizade, *Süleymannâme*, éd. Bulak, 1248/1832-1833, p. 132 et Mehmet bin Mehmet, *Nuhbet-üt-tevarih ve'l-ahbar* (Histoire et informations choisies), Istanbul, 1276/1860, I, p. 72 (tous les noms turco-osmans de personnes et les titres d'ouvrages seront transcrits en turc moderne). Voir également M. Guboglu, *Inscriptia sultanului Suleiman Magnificul în Moldova* (L'inscription du sultan Suleiman le Magnifique en Moldavie) 1538/945, dans «Studii», IX, Bucarest, 1962, p. 640-649.

[2] Cf. E. Stanescu. *Le coup d'état nobiliaire de 1538 et son rôle dans l'asservissement de la Moldavie par l'Empire ottoman,* dans *Nouvelles études d'histoire*, Bucarest, 1955, p. 241-264.

[3] Il s'agit des collections *Mühimme Defterleri* (Registres des affaires importantes), *Maliye Ahkâm Defterleri* (Registres des ordres financiers du Divan ımpérial), *Ruznâmçe Defterleri* (Registres des comptes quotidiens), *Teşrifatçilik Defterleri* (Registres de cérémonial).

[4] Başbakanlık Arşivi, KPT, 1765/2 (*Ruznâmçe Defteri,* p. 8b), quittance du 19 Safer 950/24 mai 1543 pour l'année financière 1542/1543. Le paiement a été fait exclusivement en aspres (825 000), le cours l'encaissement, qui ressort des pages du registre, étant de 55 aspres pour 1 florin hongrois (*engürüsüye*), alors que le cours de paiement était de 57 aspres pour 1 florin.

[5] M. Berza, *op. cit.,* p. 10.

[6] C'est le chiffre avancé par le prof. M. Berza pour le premier règne de Petru Rareş (1527-1538), cf. M. Berza, *op. cit.,* p. 8-10.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

de la reprise de la lutte pour le trône entre leur candidat, Alexandru Cornea, et l'ancien prince Petru Rareş, qui à cette date se trouvait déjà à Istanbul[1].

Il n'est pas sans intérêt, à cet égard, de citer le passage du chroniqueur Grigore Ureche (XVIIe siècle) sur l'assassinat de Ştefan Lacusta, car il est révélateur pour les possibilités qu'avaient les familles puissantes de boyards de renverser le prince : «... une série de boyards de sa cour, *à savoir les Ganescu et les Arbure* (souligné par nous — M.M.), se sont concertés et l'ont tué au lit, pendant son sommeil, dans la résidence de Suceava»[2].

Étant donne cette rivalité entre Cornea et Rareş pour le trône moldave, la Porte a cherché à profiter de la situation pour obtenir une majoration du tribut. On sait d'ailleurs que Petru Rareş a payé une forte somme pour obtenir le trône en 1541[3].

On ignore si cette majoration du tribut a été le résultat d'un ordre de la Porte ou d'une offre de la part de Rareş. Cette dernière hypothèse semble plus probable, étant donné l'opprobre qui planait encore sur le fils d'Étienne le Grand (1457-1504) pour son «péché» de 1538 (on pourrait faire remarquer, de même, que ce même Rareş avait déjà dû majorer le tribut de la Moldavie, en 1527, à la suite des actions antiottomanes de son prédécesseur Ştefanita).

La majoration du kharadj qui a eu lieu, à notre avis, en 1541 doit donc être considérée aussi comme un châtiment infligé à Petru Rareş pour les actions antiottomanes et la politique de rapprochement avec l'Autriche de son premier règne[4] et il est certain que les accusations portées contre lui ont pesé lourd au début de l'année 1541, lorsque le conflit entre l'Empire ottoman et l'Empire des Habsbourg pour la Hongrie et la Transylvanie était prêt à éclater.

La majoration du tribut moldave en 1541/1542 doit être mis en liaison aussi avec les frais causés en 1541 par la célèbre «campagne magyare" de Kanunî, qui a pris fin par la transformation de la Hongrie centrale en *beylerbeyilik* de Bude et de la Transylvanie en principauté autonome sous la suzeraineté de la Porte[5]. Au cours de cette même année, les forces navales et

---

[1]Le voïévode Petru était parti pour la capitale ottomane en janvier 1540, cf. A. D. Xenopol, *Istoria Românilor* (Histoire des Roumains), IIIe éd., vol. IV, p. 250.

[2]Gr. Ureche, *Letopisetul Tarii Moldovei* (Chronique de la Moldavie), éd. P. P. Panaitescu, Bucarest, 1956, p. 149.

[3]Environ 150 000 ducats, d'après *Istoria României*, II, p. 781.

[4]Petru avait pris une part importante dans l'assassinat, en 1534, du représentant du sultan en Transylvanie, Aloisio Gritti (cf. A.D. Xenopol, *op. cit.*, vol. IV, p. 237-240) et avait signé en avril 1535 un traité d'alliance avec Ferdinand de Hasbourg (dans Hurmuzaki, Documente, II/1, p. 91-94).

[5]*Mufassal Osmanlı Tarihi* (Histoire ottomane détaillée), Istanbul, 1958, vol. 2, p. 1011-1020; T. Gökbilgin, dans *Islâm Ansiklopedisi*, fasc. 111, p. 125.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

terrestres de l'Empire ottoman, sous la commande suprême de Hayrettin Barbarossa, luttaient en Afrique pour l'Algérie avec les troupes et la flotte de Charles-Quint, commandées par Andrea Doria[1].

Au sujet de cette majoration de 5 000 florins du kharadj qui a eu lieu, semble-t-il, en 1541, une remarque s'impose : étant donné qu'une partie du territoire moldave (la parti sud-est, le Boudjak) avait été prise par l'Empire ottoman en 1538, y compris évidemment la population respective, il eût été normal que le tribut moldave fût diminué et non pas, trois années à peine plus tard, augmenté, car le droit musulman de rite hanéfite — sur lequel se guidaient officiellement les sultans ottomans — prévoyait expressément que pour l'établissement du kharadj il fallait tenir compte autant de l'étendue du territoire que des possibilités de paiement des contribuables[2]. Selim II lui-même évoquait la capacité de paiement de la Moldavie lors de la majoration du 5 juin 1574[3], de même qu'il avait justifié la majoration du tribut de la Valachie de l'année 1567 par l'accroissement de la population du pays et par le fait que des éléments venus du sud du Danube s'y étaient établis[4].

De même, Hezarfen Hüseyin Efendi, chroniqueur, juriste et savant ottoman connu du XVIIe siècle, écrivait au sujet du quantum du kharadj par tête d'habitant (*harac ür're's ou baş haracı*) que celui-ci est de deux sortes : «l'un payé par les ghiaours des régions vraiment conquises» et l'autre «payé par les ghiaours (*kâfîrler*) de Moldavie, Valachie et Transylvanie, qui vivent en paix et bonne entente avec le sultan, ainsi qu'il est stipulé dans les *fetva* des mufti»[5].

Ainsi qu'on l'a vu pour l'année 1541 et qu'on le verra par la suite, ces règles du droit musulman (à savoir la fixation du taux du kharadj en fonction de l'étendue du territoire et du chiffre et de la capacité de paiement de la population) n'étaient respectés que lorsque les circonstances justifiaient une majoration, mais non lorsqu'un dégrèvement de cette redevance se serait imposé. Les facteurs politiques et économiques ont, par conséquent, dans la majorité des cas, eu la priorité sur les principes juridiques et religieux[6].

---

[1] *Mufassal Osmanlı Tarihi,* vol. 2, p. 949-951.

[2] Cf. Abou Yousouf Ya'koub (l'élève le plus connu d'Abou Hanifa), *Le livre de l'impôt foncier (Kitâb ı-Kharadj),* traduit et annoté par E. Fagnan, Paris, 1921, p. 41.

[3] Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Mühimme Defteri*, vol. 26, ord. n° 595, p. 212.

[4] *Mühimme Defteri,* vol. 7, ord. n° 547, p. 201.

[5] Dans *Telhîs el-beyan fi kavanin-i Al-i Osman* (Rapport explicatif sur les lois de la Maison ottomane), ms. n 357, p. 43, de Léningrade, apud V.D. Smirnov, (*Diplôme du sultan Osman II accordé à la famille de juive Kira*, dans "Vostoćnye Zametki", (St. Pétersbourg), pour l'année susmentionnée, p. 61-63.

[6] La souplesse des sultans en matière de droit musulman et même leur contribution propre au développement de celui-ci ont été mises en lumière par le prof. M. Inalcık, dans *Osmanlı Hukukuna Giriş. Örfî-Sultanî Hukuk ve Fatih'in Kanunları* (Introduction au droit musulman. Le droit coutumier des sultans et les lois de Fatih) dans «Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Dergisi», vol. XIII, juin 1958, n° 2, p. 102-126.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Les sources de l'année 1551[1] mentionnent une nouvelle majoration du kharadj, en valeur de 5 000 pièces d'or. Aussi bien le bailli de Venise à Istanbul, Bernardo Navagiero[2], que l'ambassadeur de France à Venise, Odet de Selve[3], rapportent en août 1551 à leur souverains respectifs que Ştefan Rareş (juin 1551 — septembre 1552) a été obligé de majorer le kharadj de 5 000 ducats, car il avait été soupçonné d'entente secrète avec le roi de Pologne[4].

Donc cette fois-ci encore, la majoration était imposée comme mesure de représailles pour une tentative de trahison et de rébellion, mais elle s'explique aussi par la faiblesse de la position de Ştefan Rareş pendant son court règne : à l'intérieur, il était entré en conflit avec les boyards à tendances centrifuges ; les Ottomans avaient l'intention de le déposer ; les Polonais soutenaient contre lui le "stolnic" Petre (le futur prince Alexandru Lapuşneanu), cependant que les Impériaux avaient accueilli d'autres prétendants au trône moldave[5].

La majoration de 1551/1552 était certainement en liaison aussi avec les dépenses militaires des Ottomans provoquées par la campagne transylvaine bien connue entreprise à l'été de 1551, campagne qui devait prendre fin au bout d'un an par la conquête de Timişoara (26 juillet 1552), d'Arad, de Lipova et de Cenad[6].

À notre avis, enfin, la majoration du tribut imposée à Ştefan Rareş a dû être déterminée aussi par l'impression de richesse provoquée à Istanbul par son frère et prédécesseur Iliaş Rareş qui, ainsi qu'il est consigné dans la chronique d'Eftimie, avait quitté la Moldavie "avec une grande quantité de trésors, des

---

[1] A. Veress, *Documente privitoare la istoria Ardealului, Moldovei şi Tarii Româneşti* (Documents concernant l'histoire de la Transylvanie, de la Moldavie et de la Valachie), vol. I, Bucarest, 1929, p. 52, doc. 53 (rapport du bailli Bernardo Navagiero au doge, du 1er août 1551) et Hurmuzaki — Tocilescu — Odobescu, Documente, S I/I, p. 7, doc. XIII (rapport d'Odet de Selve, ambassadeur de France à Venise, à Henri II, du 10 août 1551).

[2] "... era sta expedito uno chiaus per verificarsi di tal cose, et dapoi era stadito che per la venuta de uno chiaus se havevo inteso, che il ditto Bogdan (le Moldave — M. M.) accusato si era contentà pagar al Signor Turco ducati 5/m de più di carazzo e che'l non se intendeva cum il re di Polonia" (Veress, *Documente*, I, p. 52, doc. 53).

[3] "... le G(rand) S(eigneur) avait faict mectre prisonnier en la forteresse du destroict de Mer Majoure le Bogdan < Iliaş Rareş (1546-1551) — M.M.> qui s'est fait Turc, et avoit imputé ung sien frère <Ştefan Rareş — M.M.> de quelque intelligence avec le roy de Pouloigne... Il avoit, depuis la dite imputation accreu la ce qu'il avoit accoustumé payer au Turc de V^m ducatz par an» (Hurmuzaki — Tocilescu — Odobescu, *Documente*, S I/I, p. 7, doc. XIII.)

[4] Ce soupçon fut confirmé par la suite, car Ştefan Rareş s'offrit comme vassal du roi de Pologne et entra en liaison avec les Impériaux (par le général Castaldo), manœuvres qui furent connues à Istanbul. Cf. A. Veress, *Documente,* I, p. 70, doc. 78; V. Motogna, *Contributii la relatiile dinitre urmaşii lui Petru Rareş cu Ungaria* (Contributions aux relations des descendants de Petru Rareş avec la Hongrie) — *Ilie 1546-1551, Ştefan 1551-1552*, dans «Revista Istorica», X (1924), n°s 1-3, p. 10-11; *Istoria României*, II, p. 901.

[5] N. C. Bejenaru, *Politica externa a lui Alexandru Lapuşneanu* (La politique étrangère d'Alexandru Lapuşneanu), Jassy, 1935, p. 12.

[6] Cf. Mustafa Celaloglu, *Tabakat-ül-memalik ve derecat-ül-mesalik,* ed. S. Tokdemir, Istanbul, 1937, p. 205-209.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

fortunes de talents d'or, d'innombrables aspres d'argent et des vases en or et en argent"[1]. Après le fabuleux trésor de Petru Rareş capturé en 1538 par le sultan Süleyman à Suceava[2] — mais celui conservé dans la citadelle de Ciceu avait été sauvé — la fortune d'Iliaş Rareş a, pour sûr, contribué à créer le mythe de la richesse incommensurable des princes roumains et à aiguiser l'appétit du padichah et de ses principaux dignitaires. Pour eux, c'est le prince qui répondait du paiement du tribut, il était donc naturel que, s'il s'avérait si riche, sa redevance envers la Porte fût augmentée. Ainsi, la masse du peuple moldave — paysans et habitants des villes — qui payait le tribut du produit de son labeur, disparaissait derrière la façade éclatante et le luxe étalés par les princes et les grands boyards.

Un tribut moldave de 30.000 florins (hongrois) est mentionné dans un document turc[3] du 25 Cemâziülevvel 959/19 mai 1552[4]. De même, les sources européennes[5] et les quittances émises par la Trésorerie

---

[1] *Cronicile slavo-române* (Chroniques slavo-roumaines), publiées par Ion Bogdan, éd. revue et complétée par P. P. Panaitescu, Bucarest, 1959, p. 121.

[2] D. Cantemir a écrit que "dans le trésor de Petru Rareş on a trouvé, outre des sommes considérables d'argent,... des diadèmes des princs, des sceptres des croix et une quantité d'icônes, le tout richement orné de pierres précieuses... Hezer Fenn, un historien turc fort impartial et précis, dit qu'on a trouvé dans ce trésor une fortune immense, parmi laquelle il mentionne une croix en or ornée de tant de pierres précieuses que personne n'a été en mesure d'en dire le prix. On m'a dit que cette croix est conservée intacte, aujourd'hui encore, dans le trésor impérial..." (Histoire de l'Empire ottoman, trad. İ. Hodoş, Bucarest, 1876, I, p. 297) ; voir également Mustafa Celaloglu (Celalzade), dans *Cronici turceşti privind Tarile Române. Extrase* (Chroniques turques concernant les Pays Roumains. Extraits), vol. I (XVe siècle — milieu du XVIIe siècle), publié par les soins de Mihail Guboglu et de Mustafa Mehmet, Bucarest, 1966, p. 270 (avec une description détaillée du trésor capturé à Suceava).

[3] Valeriu Veliman, *Un document truc de 1552 concernant le kharatch de la Moldavie*, "Studia et Acta Orientalia" (Bucarest), XI, 1983, pp. 100-104.

[4] Le terme du paiement du kharadj moldave expirait officiellement le 1er mai (v. par exemple Başbakanlık Arşivi, KPT, *Ruznâmçe Defteri,* 1765/2, p. 7 b; *Teşrifatçilik Defteri,* 664/1, p. 82 ; KPT, 1768/5, p. 15; 1772/9, p. 58, 125 et 135). L'enregistrement à jour du kharadj de la Valachie était tenu jusqu'au 1er avril (v. par exemple, Başbakanlık Arşivi, KPT, 1765/2, p. 4 b); 664/1, p. 46, 47 et 48 ; 1767/4, p. 19 b) ; 1768/5, p. 18 et 20 ; 67/7, p. 18 et 20; 67/7, p. 118 b); 1769/6, p. 17; *Maliye Defteri,* n° 7534, p. 536 et 892). Les deux dates-limites ont été fixées en rapport avec la fin de l'année financière ottomane (nevruz = 11 mars, d'après le calendrier julien). Cf. Halil Sahillioglu, *Années siviş et crises monétaires dans l'Empire Ottoman*, dans «Annales, Economies, Sociétés, Civilisations», n 5, sept. — oct. 1969, Paris, p. 1072-1073. Selon Mithat Sertoğlu (*Resimli Osmanlı Ansiklopedisi*, Istanbul, 1958, p. 222), le *nevruz* coïncidait avec le 22 mars (de fait, 21 mars d'après le calendier grégorien - M.M.).

[5] Cf. le discours tenu par Hieronim d'Ossolinski à la Diète de Cracovie le 24 février 1553, dans Hurmuzaki-Bogdan, S. II/1, p. 198, doc. XCVII; le rapport de Petremol à de Boistaville (Istanbul, 15 janv. 1562) ; dans Hurmuzaki-Odobescu, S I/1, p. 15, doc. XXIX; rapport de J. Belsius à Maximilien (de Moldavie, le 5 mars 1562), dans Hurmuzaki, II/1, p. 415-418 ; rapport de Belsius et Bergkowicz à Maximilien (de Hîrlâu, le 8 avril 1562), dans *Calatori straini despre Tarile Române* (Voyageurs étrangers sur les Pays Roumains), réd. resp. Maria Holban, vol. II, Bucarest, 1970, p. 133 ; rapport de Belsius à Maximilien (du 6 juin 1562), dans Hurmuzaki, II/1, p. 419, doc. CCCLXXXVIII et dans *Calatori straini*..., II, p. 185-186.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ottomane[1] sont d'accord pour fixer le quantum payé par Alexandru Lapuşneanu lors de son premier règne (sept. 1552 — nov. 1553) à 30 000 pièces d'or (florins hongrois).

A l'avènement de Iacob Heraclid Despot (1561-1563), le tribut ne fut pas augmenté[2]. Ce fait est digne d'être retenu, car il met très bien en lumière les facteurs politiques et militaires qui exerçaient leur effet sur le montant du tribut moldave.

A notre avis, les Ottomans n'ont pas insisté sur la majoration du tribut dû par le prince Despot (pourtant réclamée par eux au début et même acceptée à un moment donné par le nouveau prince)[3], vu qu'à cette époque avaient lieu à Istanbul, avec des perspectives de succès, des pourparlers de paix entre le grand vizir Semiz Ali Pacha et l'ambassadeur de Ferdinand, l'illustre Busbecq[4], pourparlers conclus par un *ahidnâme* accordé le 1er juin aux Impériaux[5]. Or, Despot était protégé par l'Autriche et, comme la Moldavie disposait alors d'une force militaire appréciable (40 000 hommes d'infanterie, 50 000 cavaliers, un

---

[1]Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Maliye Ahkâm Defteri*, n° 2275, p. 1254: paiement de 1 710 000 akçe, fait en sultanines (monnaie d'or ottomane), *efrenciye* (*zecchini* vénitiens), *sakiz* (monnaie d'or de Chios), florins hongrois et thalers (*guruş*), pour l'année financière 1565-1566. Au cours d'encaissement du registre, à savoir de 1 florin hongrois = 57 akçe, on obtient en chiffres ronds 30 000 florins hongrois. Une quittance pour l'année antérieure 1564/1565 (Başbakanlık Arşivi, Maliye Ahkâm Defteri, n 2775, p. 674) consigne simplement la somme de 1 681 000 akçe, payée en 4 termes, qui ne saurait représenter le chiffre entier du kharadj, car il serait en désaccord avec d'autres sources (déjà citées) et la majoration ne serait que de 29 000 aspres pour l'année suivante 1565/1566, chiffre bien trop bas pour une majoration de tribut. Il est plus vraisemblable que cette différence de 29 000 aspres ait servi pour payer les 200 janissaires attachés à la personne du prince, ainsi qu'il lui sera ordonné aussi pour l'année 1565/1566 (Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 5, ord. 1792, p. 640).

[2]En effet, dans l'année 1565/1566 le tribut de la Moldavie est attesté avec le même montant de 30 000 florins hongrois (1 710 000 akçe), cf. *Başbakanlık Arşivi, Istanbul, Maliye Ankâm Defteri*, n° 2775, p. 1524 ; Veress, *Documente,* I, p. 209, doc. 260 (d'Istanbul, 2 février 1562) ; voir également l'information fournie par les représentants de la Seigneurie, qui annonçaient en juin 1567 l'arrivée du kharadj de Moldavie, en valeur de 30 000 ducats, dans Al. Cioranescu *Documente privitoare la istoria românilor culese din arhivele din Simancas* (Documents concernant l'histoire des Roumains, recueillis des Archives de Simancas), Bucarest, 1940, p. 49, doc. LXXVI).

[3]Il était question d'une majoration de 20 000 ducats, cf. Hurmuzaki-Tocilescu-Odobescu, *Documente*, S/I$_1$, p. 15, doc. XXIX; Veress, *Documente*, I, p. 204, doc. 254 et p. 207, doc. 256 et 258 ; Al. Cioranescu, *op. cit.*, p. 38, doc. LII.

[4]Busbecq relate dans une de ses lettres que l'accession du prince Despot au trône de Moldavie périclitait le succès même des pourparlers : «Je vivais avec la crainte que cet événement ne gâche tout et que notre vaisseau ne fasse naufrage juste au moment d'arriver à bon port». Le grand vizir Ali Pacha lui demanda expressément son avis sur cette «incursion allemande en Moldavie». Busbecq répondit que ce n'était qu'une aventure des notables magyars, entreprise à l'insu de l'empereur. Ali Pacha déclara alors que de telles aventures ne le concernent pas tant qu'elles se déroulent dans les limites de la Hongrie. «Mais qu'on ne tolérait sous aucun prétexte une incursion en Moldavie, qui ne se trouve qu'à quelques jours de distance d'Edirne» (cf. Busbecq, *Türk mektupları* (Lettres turques), trad. par Hüseyin Cahit Yalçın, Istanbul, 1939, p. 250-252, lettre du 16 décembre 1562 à Nicholas Michault).

[5]Publié dans Hurmuzaki — Densuşianu, *Documente,* II/5, p. 507, doc. CCXXXI. Une clause y est prévue aussi pour les Pays Roumains (les voïévodes de Moldavie et de Valachie n'attaqueront pas le sujets de Ferdinand).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

corps de mercenaires pour les armes à feu, de bonnes places fortes[1]), le prince s'était permis, au début de 1562, de refuser la majoration de 20 000 ducats du tribut, invoquant comme excuse qu'il ne voulait pas ruiner le pays[2]. Nous ne saurions préciser dans quelle mesure le dernier argument fut pris en considération à Istanbul, mais le fait est que les Ottomans ont voulu éviter une nouvelle complication en Moldavie, de même qu'ils s'étaient bornés à mener "une politique étrangère passive» à l'égard de l'Autriche et de Venise[3], tant que le prince rebelle Bayezid ne serait pas pris et exécuté. Relativement à l'effet produit à Istanbul par la nouvelle de l'installation de Despot sur le trône de Moldavie au moment de «l'épisode Bayezid» (1559-1562), Busbecq fait un commentaire des plus intéressants : «Cela a produit une mauvaise impression sur les Turcs. Les troubles intérieurs étant déjà importants, ils craignaient qu'il ne s'en déclenche d'autres encore plus considérables et qu'ils ne s'étendent dans l'autres régions»[4].

Dans ces circonstances favorables, dues à la position et à la capacité de résistance du prince, à la situation intérieure de l'Empire ottoman et aux rapports de celui-ci avec le puissant voisin de la Moldavie, l'Empire des Habsbourg, le prince Despot réussit à maintenir le tribut de la Moldavie au même niveau qu'avant.

La majoration suivante de kharadj de 30 000 à 35 000 pièces d'or (de *zecchini* cette fois) a eu lieu au cours de l'année financière 1567/1568[5] et elle est très nettement liée à l'accession au trône du nouveau padichah Selim II (1566-1574), le 29 septembre 1566[6].

---

[1]Hurmuzaki, II, p. 405, 407, 420, 437; N. Iorga, *Istoria armatei româneşti* (Histoire de l'armée roumaine), Bucarest, 1970, p. 172. Pour payer ses mercenaires, Despot a émis une monnaie spéciale d'argent et a institué la redevance d'une pièce d'or par tête d'habitant ; cf. Al. Grecu (P.P. Panaitescu), *Rascoala taranilor în Moldova în anii 1563-1564* (La révolte des paysans en Moldavie dans les années 1563-1564), dans «Studii», n° 6, 1953, p. 205.

[2]Despot aurait déclaré «che non essendo possibile che egli possa pagare l'augmento delli venti mille ducati al tributo ordinario, se non con ruine delli suoi popoli» (Le vice-bailli Andrea Dandolo au doge, le 24 avril 1562, dans Veress, *Documente*, I, p. 210, doc. 264).

[3]Cf. Dr. Şerafettin Turan: *Kanunî'nin oğlu Şehzâde Bayezid vak'ası* (L'épisode du prince Bayezid, fils de Kanunî), T.T.K., Ankara, 1961, p. 159 et note 1 de la p. 160.

[4]Busbecq, *op. cit.*, p. 250.

[5]Voir l'ordre (réitéré) de majoration de 5 000 *florins* du 22 şevval 975/20. IV.1568, dans *Mühimme Defteri*, vol. 7, ord. 1306, p. 453. (Dans les actes ottomans du XVIe siècle, par *florins (filuri)* on entendait des ducats ou de sequins (*zecchini*) vénitiens *(efrenciye)* ou des sultanines *(sultaniye)*. Pour les florins hongrois, qui leurs étaient inférieurs de 2 aspres à l'encaissement, on utilisait le terme de *engürüsüye*). Les représentants de la Seigneurie à Istanbul écrivaient en juin 1567, que le kharadj moldave de 30 000 pièces d'or est arrivé, mais que «l'ambassadore del Moldavo ha havuto la confirmatione delli capitoli, con promessa di pagare 5 milla cecchini di più del solito tributo» (dans Cioranescu, *op. cit.*, p. 49, doc. LXXVI).

[6]M. Guboglu, *Paleografia şi diplomatica turco-osmana. Studiu şi album* (Paléographie et diplomatique turco-osmanes. Etude et album), Bucarest, 1958, p. 95; *Mufassal Osmanli Tarihi*, vol. II, p. 1189. Suivant Ismail Hakkı Danişmend (*Izahlı Osmanlı Tarihi Kronolojisi*, IIe éd., fasc. 7, p. 361) le *cülûs* de Selim II à Istanbul a eu lieu le 30 septembre 1566.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

A l'instar de Süleyman le Législateur (Kanunî) lors de son avènement en 1520, Selim II majora lui aussi, à l'occasion du *cülûs* (l'accession au trône), le *cizye* (la capitation payée *par les chrétiens*) de 5 akçe sur tout le territoire de l'empire[1]. En conséquence, le tribut moldave (qui apparaît parfois dans les documents turco-osmans sous le nom de *cizye*) était compris dans cette mesure générale, déterminée par les frais d'installation du nouveau padichah[2].

Par l'accroissement des effectifs de l'armée centrale et des soldes sous la pression des janissaires, les dépenses militaires accusent une augmentation de 25,8 % pour l'année financière 1567/1568 par rapport à l'exercice précédent[3]. Cela représentait pour le budget ottoman des dépenses supplémentaires en valeur de 33 092 302 akçe, soit 551 538 pièces d'or[4]. Sur cette somme énorme, une augmentation annuelle de 29 447 032 akçe, ou de 497 083 *altun* (pièces d'or) revenait aux 12 798 janissaires, qui devaient être payés à tout prix, afin d'éviter les troubles[5].

Outre ces dépenses permanentes, des sommes importantes furent occasionnées par le *cülûs bahşişi* (le bakchich d'avènement au trône) : chaque soldat de l'armée régulière (*bölük halkı*) reçut ainsi 1 000 aspres, chaque janissaires 2 000 aspres. De même, de gros bakchichs furent offerts aux grands dignitaires de l'empire, ainsi qu'aux *ulema*'s[6].

Enfin, parce que depuis Mehmed II la coutume voulait que l'on accorde le *sefer in'amı* (don de campagne) aux troupes qui revenaient victorieuses des champs de bataille, Selim II a dû lui aussi accorder par 1 000 aspres à chaque janissaire, lors de la conclusion de la campagne de Szigetvár (1566)[7].

Dans ces conditions, l'augmentation du tribut moldave devait contribuer elle aussi si modeste que fût la somme, à couvrir ces immenses dépenses supplémentaires (les 5 000 *altuns* de plus décrétés au cours de l'année

---

[1]M. Akdağ, *Osmanlı İmparatorluğunun kuruluş ve inkişaf devrinde Türkiye'nin iktisadi vaziyeti* (Situation économique de la Turquie durant la période de fondation et de développement de l'Empire ottoman), dans «Belleten», vol. XIII, n° 51, Ankara, 1949, p. 556.

[2]D'ailleurs le grand vizir Sokollu Mehmed Pacha montrait en juin 1567, date probable du premier ordre de majoration, «che è solito ad un novo Principe (Turco — M.M.) accrescer li tributi alli suoi feudatarij» (cf. Hurmuzaki, VIII, p. 120, doc. CLXIX).

[3]Ö. L. Barkan, *H. 974/975 (M. 1567/1568) Malî Yılına Ait Bir Osmanlı Bütçesi*, dans «Istanbul Universitesi Iktisat Fakültesi Mecmuası», vol. 19, oct. 1957 — juillet 1958, n 1-4, p. 288.

[4]Au cours de paiement de la Trésorerie de 1 pièce d'or (*altun*) = 60 akçe. Cf. Ö. L. Barkan, *art. cit.*, p. 300, note 10.

[5]*Ibidem*, p. 305, note 25.

[6]*Tarih-i Selânikî*, éd. Istanbul, 1281/1864, p. 68.

[7]*Ibidem*.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

financière 1567/1568 couvraient tout juste le paiement de 6 mois de solde des 200 janissaires stationnant en Moldavie)[1].

En 1569, Bogdan II apparaît comme payant au compte de l'année financière 1568/1569, en deux tranches, en espèces (aspres, sultanines, *zecchini*, florins hongrois, pièces d'or de Chios) et en provisions en vue de la campagne d'Astrakhan (1569), la somme de 2 360 000 *akçe*, soit 40 000 pièces d'or (au cours des quittances, qui est de 1 *altun* = 59 *akçe*)[2]. Une *tezkere* du mois de juin 1576, qui passe en revue le tribut de la Moldavie, précise en effet que "le kharadj de base de la Moldavie" (*Buğdan'ın asıl haracı*) est de 2 360 000 *akçe*, soit 40 000 pièces d'or, spécifiant de même que le cours est de 1/59[3].

Il existe ainsi des preuves certaines que dès le règne de Bogdan Lapuşneanu (1568-1572) à partir de l'année financière 1568/1569, le kharadj de la Moldavie était de 40 000 pièces d'or, et non pas de 35 000, comme il est consigné dans les sources vénitiennes et comme il a été admis par l'historiographie roumaine[4].

Ainsi donc, l'accession au trône de Bogdan Lapuşneaunu a entraîné une nouvelle majoration du kharadj, à savoir de 5 000 pièces d'or.

Il convient de souligner que ce nouveau changement de règne survenait, une fois de plus, à la suite d'un assassinat du prince précédent par les boyards (Alexandru Lapuşneanu est mort empoisonné en mars 1568) et de la reprise de la lutte pour le trône entre deux factions de boyards, groupées autour des deux fils du défunt : Bogdan, âgé de 15 ans, dont le vieux prince avait décidé de faire son héritier, et Petru, un adolescent. Un anonyme magyar relève le rôle décisif joué par les boyards dans ce conflit pour le trône, précisant (à la fin de l'année 1562) qu'entre les deux frères, "il s'est allumé une lutte acharnée, provoquée par leurs boyards"[5].

---

[1] A la date du 25 şevval 971/6.VI.1564, on trouve consigné dans un journal de la Trésorerie impériale (*Ruznâmçe Defteri*), au chapitre des dépenses (*el-masrâf*), la somme de 115 464 akçe payée comme solde aux 200 janissaires de Moldavie pour les mois de şevval et zilkade de cette année (*Başbakanlık Arşivi*, KPT, 1866/4, p. 245). Pour 6 mois, par conséquent, on a une dépense de 346 392 akçe, soit (au cours de paiement de 1 *altun* = 59 akçe) 5 773 ducats. Nous spécifions que l'on a eu en vue le montant de la solde d'avant la majoration introduite par Selim II.

[2] Başbakanlık Arşivi, *Istanbul, KPT*, 664/1 (*Teşrifatçılık Defteri*), p. 64 et 66.

[3] Başbakanlık Arşivi, *Maliye Ahkâm Defteri*, n° 7534, p. 536. Pour la somme de 2 360 000 akçe (40 000 pièces d'or) il existe aussi des quittances pour les années financières suivantes : 1569/1570 (*Başbakanlık Arşivi, KPT*, 1768/5, p. 18 b et 20) et 1571/1572 (*Başbakanlık Arşivi, KPT*, 67/7, p. 118 b).

[4] M. Berza, *Haraciul…*, p. 13 (y consulter également les sources). Cette conclusion est reprise dans *Istoria României*, II, p. 780; *Istoria medie a României* (Histoire du Moyen Age Roumain), I, Bucarest, 1966, p. 313; Dinu C. Giurescu, *Ion Voda cel Viteaz* (Le prince Ion le Brave), Bucarest, 1963, p. 20 et passim.

[5] Veress, *Documente*, I, p. 271, doc. 329.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Ces circonstances fournissaient à la Porte, une fois de plus, l'occasion de majorer le tribut, en accordant le trône au parti disposé à en accepter l'augmentation.

Une résistance à la décision de majorer le tribut était maintenant hors de cause, car les possibilités défensives du pays avaient faibli considérablement à la suite de cette lutte intérieure, du démantèlement de plusieurs citadelles par Alexandru Lapuşneanu par l'ordre du sultan ainsi que de l'installation d'une garnison ottomane à Jassy ; sur le plan extérieur, la politique toute de prudence, voire d'humilité, de la Pologne à l'égard de l'Empire ottoman paralysait[1] considérablement la force de résistance de l'État moldave, frayant la voie à la majoration de son tribut. (Ainsi, en 1563, le roi de Pologne désavouait la tentative du palatin Wiszniowiecki de soumettre la Moldavie et, en 1564, à la demande du sultan, il ordonnait l'exécution de Tomşa, qui avait réussi à s'emparer du trône moldave pour quelques mois, mais qui dut ensuite se retirer en Pologne sous la pression des troupes osmano-tatares ramenant en Moldavie Alexandru Lapuşneanu. Le même roi bénéficiait le 30 avril 1565, de la part du padichah, d'un nouvel *ahidnâme*, renouvelé en 1568[2]). Quant à l'Autriche, après sept mois de pourparlers, elle concluait à Edirne, le 17 février 1568, un traité de paix avec les Ottomans, aux termes duquel elle acceptait à nouveau de payer un tribut de 30 000 florins hongrois.

Il y a lieu de croire que l'impression de faste et d'opulence produite par le vieux Lapuşneanu — un excellent administrateur et le plus actif commerçant de tous les princes roumains de la seconde moitié du XVIe siècle — ne fut pas étrangère à la décision de la Porte d'augmenter le tribut de la Moldavie.

La fortune qu'il avait amassée au cours de son premier règne (1552-1561) et qui fut saisie tour à tour par Despot, Tomşa et les Polonais[3], comprenait, entre autres, onze chariots chargés d'argent[4], d'où Tomşa emporta en Pologne, en 1564, près de 300 000 ducats[5]. Par les janissaires qui avaient

---

[1] N. Iorga, *Polonais et Roumains. Relations politiques, économiques et culturelles,* Bucarest, 1921, p. 38-47, 53-62.

[2] Publié dans Hurmuzaki, II/1, p. 587, doc. DLXVII.

[3] P. P. Panaitescu, *Tezaurul domnesc. Contributie la studiul finantelor feudale în Tara Românească şi Moldova* (Le trésor princier. Contribution à l'étude des finances médiévales en Valachie et Moldavie), dans «Studii», XIV, (1961), n° 1, p. 75.

[4] E. D. Tappe, *Documents concerning Romanian History (1427-1601), collected from British Archives*, Mouton, Londres — La Haye — Paris, 1964, p. 33, doc. 33 et 34.

[5] *Ibidem*, p. 38, doc. 45. Dans le même ouvrage se trouve la nouvelle (de Vienne, en date du 5 mai 1564) que ces 300 000 ducats furent offerts par le sultan au roi de Pologne (fait peu habituel dans ce genre d'occasions !): «Quale thesoro il detto Ambassador Turchesco donava a Sua maesta per nome del suo Signor…» Huit ans plus tard, le 28 juillet 1572, Ion le Terrible demandait aux conseillers royaux la restitution «des trésors de la Moldavie» emportés par Tomşa en Pologne, car — déclarait-il — «Vos Éminences savent fort bien qu'ils ont été amassés des larmes, de la sueur et du sang des pauvres gens». Mais il n'obtint pas satisfaction ; cf. Elena Linta, *Materiale inedite privitoare la epoca primului interregn polonez şi la politica domnului moldovean Ion Voda* (Matériaux inédits concernant l'époque du premier interrègne polonais et la politique du prince de Moldavie le voïévode Ion) *(1572-1574)*, dans «Romanoslavica», XI (Histoire), Bucarest, 1965, p. 301-302.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

combattu aux côtés de Lapuşneanu contre Despot, les Ottomans — toujours bien renseignés — ont certainement dû être au courant de l'importance de la fortune de Lapuşneanu, amassée au cours de dix ans[1], «trop cruellement pour le pays»[2], à un moment où le kharadj de la Moldavie n'était que de 30 000 ducats, ce qui ne représentait que 1/10 de la portion du trésor parvenue, par l'intermédiaire de Ştefan Tomşa, en Pologne.

Pendant son second règne (1564-1568), inauguré par le don fait au sultan d'un riche *peşkeş*, consistant en 36 vases d'argent et en tissus brochés de fil d'or[3], Alexandru Lapuşneanu accumula à nouveau une immense fortune, dont les Ottomans pouvaient se faire une idée sur la base des dons somptueux faits au padichah. A ce sujet, le bailli de Venise auprès de la Porte, Giacomo Soranzo, rapportait avec étonnement au doge, la 26 décembre 1566, que les dons envoyés au sultan par le prince moldave, «furono portati al divan de 240 homini"»[4].

La vue de ces marques de richesse et les informations qui n'ont pas dû manquer d'arriver de Moldavie au sujet des immenses bénéfices réalisés par le prince et les boyards grâce à leurs exportations de bétail — de simples voyageurs, tel Graziani[5] en parlaient — ont sans doute fait naître la tentation de majorer le tribut du pays à la mesure de l'accroissement de la fortune du prince, qui allait jusqu'à affermer la douane de Salonique[6], à ériger une église

---

[1]Lapuşneanu lui-même parlait de la fortune «qu'il avait amassée au cours de dix ans» (P. P. Panaitescu, *Tezaurul domneşc*..., p. 75), d'où il résulte qu'il «amassait» annuellement près d'un chariot d'argent pour «les jours noirs». Une partie des métaux précieux compris dans le trésor d'Alexandru Lapuşneanu provenait de Pologne, d'où l'on pouvait les importer librement après la permission royale de 1546 (P. P. Panaitescu, *ibidem*, p. 72).

[2]N. Istvanffy, *Historia regni Hungarici*, Colonia Agripinae, 1724, p. 248 (cité d'après P. P. Panaitescu, *ibidem,* p. 60).

[3]Başbakanlık Arşivi, *Istanbul, KPT, 1866/4 (Ruznâmçe Defteri)*, p. 52, repbiülâhır 971/oct. 1563. La reconquête du trône a coûté à Lapuşneanu 200 000 ducats en dons, cf. Hurmuzaki — Tocilescu — Odobescu, S. I/I, p. 19, doc. XXXV.

[4]Hurmuzaki, VIII, p. 112, doc. CLV.

[5]Graziani, qui était passé par la Moldavie au cours du second règne d'Al. Lapuşneanu, écrit au sujet de l'exportation moldave de bétail que «ceux qui en tirent un grand profit sont les boyards, qui élèvent des troupeaux de bétail, et même le prince s'enrichit surtout de ce commerce, car lui aussi vend chaque année un grand nombre de bœufs de sur ses terres» (cf. N. Iorga, *Istoria comertului românesc* (Histoire du commerce roumain), vol. I, Bucarest, 1925, p. 168). Rien que de la grande foire de bœufs de la frontière avec la Pologne (notamment de Şipinet et Lenteşti) on récoltait un revenu du 10 000 pièces d'or annuellement (N. Iorga, *Istoria comertului românesc*, I, p. 186). A l'étranger, Al. Lapuşneanu exportait du bétail (près de 12 000 têtes) à Istanbul (*Mühimme Defteri,* vol. 3, ord. 1502, p. 506), en Pologne (E. M. Podgradskaïa, *Torgovyje svjazi Moldavii s L'vovom v XVI-XVII vekah* (Les relations commerciales de Moldavie avec Liov aux XVIe-XVIIe siècles), Chisinau, 1968, crp. 106), Transylvanie (M. Dan et S. Goldenberg, *Bistrita în secolul al XVI-lea ş relatiile şi comerciale cu Moldova* (Bistrita au XVIe siècle et ses relations commerciales avec la Moldavie), dans «Studia Universitatis Babeş-Bolyai», Series Historia, Fasc. 2, Cluj, 1968, p. 31-37, 49-50 et passim), en Autriche (Veress, *Documente*..., I, p. 170, doc. 217 et p. 245, doc. 302; Hurmuzaki, VIII, p. 87, doc. CXVI).

[6]*Documente privind istoria României* (Documents concernant l'histoire de la Roumanie), Moldavie, XVIe siècle, vol. II, p. 154, doc. 149.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

orthodoxe à Liov[1], etc. Quant à son fils Bogdan, il se promenait, une fois sur le trône, dans des calèches d'or[2].

En même temps, la majoration à 40 000 pièces d'or (2 360 000 *akçe*) du tribut moldave ne prenait pas en considération l'état économique du contribuable proprement dit, c'est-à-dire du simple habitant de la Moldavie. Comme indice dans ce sens, on peut citer la lettre du voïévode Ion aux conseillers royaux de Pologne du 28 juillet 1572, par laquelle il demandait la restitution des trésors de la Moldavie «que Tomşa avait emportés en Pologne» en 1564. Car «Vos Éminences savez fort bien — écrivait le prince — qu'ils ont été amassés des larmes, de la sueur et du sang des pauvres gens et que lui (Tomşa), percevant l'impôt pour le sultan, … s'est enfui avec lui dans le pays de Vos Éminences, tandis que le peuple des pauvres a dû donner et payer pour la seconde fois le dur impôt (*stroga dan cesarska*)». Le prince demandait «que vous nous restituiez tout…, afin que le pauvre pays paye de ce trésor le dur impôt turc"[3].

En ce qui concerne la situation financière de l'Empire ottoman, il convient de noter que la majoration de l'année financière 1568/1569 avait lieu dans un contexte impliquant de grosses dépenses : essais de construction d'un canal Volga-Don, déclenchement de la campagne contre Astrakhan (1569)[4] et répression des soulèvements à Basra et au Yémen (1568-1569)[5].

La majoration suivante du tribut moldave, en valeur de 10 000 florins (ou *zecchini*), a eu lieu le 5 juin 1574 à l'ordre de Selim II, ainsi qu'il est précisé dans la *tezkere* émise par la Trésorerie ottomane le 6 juillet 1576, mentionnée plus haut[6]. Un *hüküm* (ordre) adressé à Petru le Boiteux en 1574 rappelle que le prince Ion, «avant de mourir (11 juin 1574 — n.a. M.M.), ajoutant 10 000 florins au kharadj de la Moldavie, s'est engagé à envoyer chaque année à la Trésorerie impériale 50 000 florins»[7]. Enfin, un rapport génois du 4 juillet 1574, dont l'auteur ne pouvait connaître encore la mort de

---

[1]Hurmuzaki - I. Bogdan, *Documente,* S. II/1, p. 205-207.

[2]B. P. Haşdeu, *Ion Voda cel Camplit* (Le prince Ion le Terrible), éd. Bucarest, 1969, p. 49.

[3]Elena Linta, *op. cit.*, p. 301.

[4]Cf. H. Inalcık, *Osmanlı-Rus rekabetinin menşei ve Don-Volga kanalı teşebbüsü (1569)*, dans «Belleten», XII, n° 46 (1948), p. 349-403; A. N. Kurat, *Türkiye ve Idil boyu 1569 Astrahan seferi, Ten-Idil kanali ve XVI-XVII Yüzyıl Osmanlı-Rus münasebetleri*, Ankara Üniversitesi Basımevi, 1966, 207 p.

[5]*Mufassal Osmanlı Tarihi,* vol. 3, Istanbul, 1959, p. 1205-1211.

[6]Başbakanlık Arşivi, *Istanbul, Maliye Ahkâm Defteri*, n° 7534, p. 535. Après qu'il est mentionné que le kharadj de la Moldavie était de 40 000 pièces d'or, le texte précise (au nom de Murad III): «Outre la somme mentionnée, du vivant de feu mon père le sultan Selim Han, 10 000 florins ont été ajoutés le 14 safer 982<5 juin 1574> ce qui fait, à 59 aspres <le florin>, 590 000 akçe». Cette fois-ci, toutes les monnaies d'or-la sultanine (*sultaniye*), le *zecchino* vénitien (*efrenciye*), le ducat de Chios (*sakız*) et le florin hongrois (*engürüsüye*) présentent la même valeur d'encaissement (59 akçe), cf. *Başbakanlık Arşivi, Maliye Ahkâm Defteri*, n° 7534, p. 536.

[7]Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri*, vol. 26, ord. 595, p. 212.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Ion, écrivait que celui-ci «vol esser 10 milla ducati al anno de tributo»[1] : il s'agit certainement de l'offre faite au début du mois de juin.

Il est donc question d'une majoration intervenue au mois de juin 1574 et non pas en février (21) de la même année, comme il était admis jusqu'à présent[2] sur la foi de l'information transmise par le contemporain polonais Paprocki (publiée par Gorecki)[3]. Selon cette source, on aurait demandé au voïévode Ion, en février, de doubler le tribut, et c'est son refus qui aurait provoqué sa déposition et l'intervention des troupes osmano-tatares (renforcées par des détachements valaques et transylvains), qui amenaient avec elles le nouveau prince Petru le Boiteux (1574-1579)[4].

Les nouveaux documents turco-osmans nous obligent, ainsi donc, à remettre en discussion la date de la majoration du tribut effectuée sous le voïévode Ion, date susceptible d'élucider les raisons mêmes de la résistance du voïévode.

En signalant ces nouvelles sources turques, dont il ressort que la majoration du tribut moldave a eu lieu en juin 1574, nous devons préciser qu'elles concordent avec d'autres informations. Ainsi, les ordres adressés par le sultan en mars aux boyards et aux notables moldaves[5], aux kadis du voisinage de la Moldavie (de Silistra, Isaccea, Hîrşova, Braila, Rouchtchouk)[6], et, à la fin du mois d'avril, au prince de Transylvanie[7], leur enjoignant de se saisir par surprise de la personne du voïévode Ion, montrent que celui-ci a été déposé «pour ses péchés et sa conduite détestable», «parce qu'il a accablé le peuple», parce qu'il «a provoqué la mort de nombreuses personnes et a causé par là de graves préjudices», mais ne contiennent en échange aucune mention d'un refus de sa part de majorer le tribut. C'est de même, selon les chroniqueurs moldaves

---

[1] Hurmuzaki — Iorga, *Documente,* XI, p. 88, doc. CXXXVII.

[2] B. P. Haşdeu, *Ion Voda…*, p. 56: on aurait demandé que le tribut soit doublé, de 40 000 à 80 000 ducats; N. Iorga, dans sa Préface à Hurmuzaki, XI, p. XXIV, note 5: il se serait agi d'une majoration du tribut jusqu'à la somme de 30 000 ducats, comme le croyait également V. Motogna, dans *Contributii la epoca lui Ioan Voda cel Cumplit* (Contributions à d'époque du prince Ioan le Terrible), dans «Revista Istorica», XI (1925), n° 10-12, p. 257; N. Beldiceanu, *La crise monétaire ottomane au XVIe siècle et son influence sur les principautés roumaines*, dans «Südost Forschungen», XVI, 1957, p. 78 : on aurait demandé le doublement du tribut, jusqu'à 120 000 pièces d'or; etc.

[3] Gorecki, *Descriptio belli Ivoniae, Voivodae Valachiae*, Francofurti, 1578.

[4] A. Papiu-Ilarian, *Tesauru de monumente istorice pentru România* (Trésor de monuments historiques pour la Roumanie), tome III, Bucarest, 1864, p. 217-220.

[5] Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 24, ord. 384, p. 139.

[6] *Mühimme Defteri,* vol. 24, ord. 115, p. 40.

[7] Szalay László, *Erdely és a Porta 1567-1578* (La Transylvanie et la Porte de 1567 à 1578), (Budapest), 1862, p. 146 sqq., apud V. Motogna, *Contributii la epoca lui Ioan Voda…*, *op. cit.*, p. 258 et Hurmuzaki, II/1, p. 693.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Azarie[1] et Ureche[2], pour sa conduite envers les habitants (c'est-à-dire envers les boyards) que le sultan a déposé Ion le Terrible. Les ambassadeurs d'Autriche auprès de la Porte ne savent rien, eux non plus, d'une disgrâce du prince causée par un refus d'accepter la majoration du tribut[3].

De fait la décision de déposer Ion avait été prise dès janvier 1574, ainsi que le grand vizir Sokollu Mehmed Pacha en informait Etienne Báthory, son contre-candidat étant à cette date l'ancien prince Bogdan Lapuşneanu[4]. Elle était déterminée par le mécontentement des boyards moldaves à l'égard de ce prince sévère et autoritaire[5], mécontentement qui s'était déjà manifesté par deux complots centrifuges en 1572 et en 1573[6]. Ainsi, rapport Ureche, "lorsque le prince Ion se vit privé de la confiance de son maître, l'empereur turc, il résolut de maintenir le pays sous le sabre»[7]. Mais en même temps, par des lettres adressés à la Porte et aux beys des régions frontières, il essayait de convaincre le sultan que la nomination (déjà connue) de Petru le Boiteux provoquerait des "troubles" (*iğtişaş*) dans le pays[8], que, pour sa part, il allait envoyer sa famille à Istanbul[9] et qu'il remplirait les obligations qui lui incombaient. En effet, il informait le sultan qu'il avait préparé le bois de construction commandé à Kilia[10] et qu'il avait déjà livré le kharadj au tchiaouch Mustafa[11]. Les ambassadeurs d'Autriche auprès de la Porte, Charles Rym et David Ungnad, rapportaient, eux aussi, que le 7 mai 1574 était arrivé, en six chariots, le tribut payé par Ion[12] (fort promptement donc, dans les limites du terme prescrit!).

---

[1] *Cronicile slavo-române*... p. 149.

[2] Gr. Ureche, *Letopisetul*..., p. 190.

[3] Hurmuzaki, II/1, p. 692, doc. DCLXV.

[4] Chez Szalay, L., *op. cit.*, p. 135.

[5] Azarie : le voïévode Ion «s'est mis à amasser de l'or», confisquant les biens des églises riches et même de l'évêque de Roman» (*Cronicile slavo-române*, p. 149), Ureche : «... son sabre ne s'éloignait plus de chez les boyards et les personnes respectables et il les tuait de différentes morts (*Letopisetul*..., p. 202); Radu Popescu / Const. Filipescu/, *Istoriile domnilor Tarii Româneşti* (Histoire des princes de Valachie), éd. Iorga, Bucarest, 1902, p. 72: «Le prince Ion torturait ses sujets pour leurs avoirs ... Apprenant ces mauvaises actions, l'Empereur et la Cour Impériale ont confié le règne au prince Pierre». C'était cela, la «mauvaise conduite» de Ion le Terrible, telle qu'elle ressort des textes désapprobateurs des chroniqueurs-boyards. En fait, Ion punissait sévèrement les abus des nobles, leurs tentatives de se soustraire au paiement de l'impôt (B.P. Haşdeu, *op. cit.*, p. 47) et la trahison (*Istoria României*, II, p. 914).

[6] *Istoria României*, II, p. 914.

[7] Gr. Ureche, *Letopisetul*... (éd. C. Giurescu), p. 222.

[8] Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri*, vol. 24, ord. 384, p. 141, du 28.Z. 981/20 avril 1574 (le sultan la mentionne dans un ordre adressé au nouveau prince Petru le Boiteux).

[9] *Mühimme Defteri*, vol. 24, ord. 383, p. 139 (confirmation du sultan le 28.Z. 981/20 avril 1574).

[10] *Ibidem.*

[11] *Ibidem.*

[12] «Ist des Johan Wayda in Moldaw Tribut hie ankhomen mit sechs Wagen» (Hurmuzaki, II/1, p. 691, doc. DCLXIV). Il s'agit évidemment du kharadj de 40 000 ducats (2 360 000 akçe), puisqu'il fit l'offre de majoration plus tard («avant sa mort»); à part cela, en septembre Petru recevait l'ordre de payer encore, outre son propre tribut de 50 000 florins, «un reliquat de 388 500 akçe <6 580 ducats au cours de 1 : 59 > *du kharadj envoyé par le maudit Ioan*» (*Mühimme Defteri*, vol. 26, ord. 595, p. 212), d'où il ressort qu'il s'agit de deux tributs différents quant à leur montant.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Cependant, les troupes d'intervention amenant le nouveau prince étaient déjà entrées sur le territoire de la Moldavie. Parallèlement à ses actions militaires, qui lui valurent de brillantes victoires à Jilişte, Braila, Bender, Bucarest, etc.[1], le voïévode Ion fit, au début de juin, une offre de majoration du tribut : «... ajoutant au kharadj de la Moldavie 10 000 florins, il s'engagea à envoyer chaque année à la Trésorerie impériale 50 000 florins»[2]. Ce geste fut, pour sûr, dicté par la nécessité de contrecarrer la candidature de Petru le Boiteux, qui avait offert de son côté une augmentation du tribut[3].

Tels étant les faits, la date du 21 février consignée par Paprocki pour la majoration (du simple au double) du tribut de la Moldavie — le texte spécifie que Ion l'avait repoussée, fait qui aurait déclenché la guerre moldo-ottomane — ne peut plus être acceptée. Il y a là, à notre avis, une erreur — peut-être intentionnelle, comme tant d'autres, de la part de ce «stipendiaire césaro-royal»[4] — visant à justifier les actions anti-ottomanes des Cosaques, qui avaient lutté aux côtés du voïévode Ion, bien que sujets de la Couronne polonaise, avec laquelle la Porte entretenait, officiellement, de bonnes relations. D'autre part, étant donné que son ouvrage était destiné en premier lieu à l'opinion publique polonaise, qui «applaudissait au courage des attaques cosaques» contre l'Empire ottoman, à un moment où «le gouvernement menait une politique timorée» à l'égard de la Porte, Paprocki a donné une importance exagérée au rôle des Cosaques dans les victoires du voïévode Ion[5], ce qui ne l'a pas empêché de fournir dans la personne de celui-ci un modèle de prince chrétien, qui a eu l'audace de refuser la majoration du tribut (décrétée par le sultan) et même de tirer l'épée contre le colosse ottoman. (En vérité, si le voïévode Ion a été grand, c'est parce qu'il n'a pas hésité à défendre son trône l'épée à la main, à une époque où tant de princes déposés prenaient humblement le chemin d'Istanbul où en cachette, celui de l'exil, et, tout particulièrement, parce qu'il a su grouper autour de lui la majorité du pays, c'est-à-dire la paysannerie et une partie des boyards, contre le candidat de la Porte, introduit dans le pays par des forces étrangères : ainsi, une simple lutte

---

[1]Toute la campagne moldave (*Buğdan seferi*), le combats, la mort de Ion, la distribution des trophées et les récompenses accordées à ceux qui s'était distingués dans les combats sont relatés en détail *Mühimme Defteri,* vol. 24 et 26 ; voir Mihai Maxim, *Documente noi despre razboiul moldo-otoman din 1574* (Nouveaux documents concernant la guerre moldo-ottomane de 1574), dans le vol. *Din lupta poporului român pontru independenta* (*coordonator: İ. Scurtu*), Bucureşti, 1977.

[2]*Mühimme Defteri,* vol. 26, ord. 595, p. 212.

[3]Paprocki-Gorecki, *op. cit.*, dans Al. Papiu-Harion, *Tesauru...*, III, p. 217.

[4]Il fournit des chiffres erronés en ce qui concerne les effectifs des armées moldave et ottomane, le quantum du tribut, etc. V. la critique que lui fait B. P. Haşdeu, *op. cit.*, p. 180-191.

[5]Cf. Ilie Minea, *Adevar şi neadevar relativ la istoria românilor* (Vérité et erreur en rapport avec l'histoire des Roumains), dans «Cercetari istorice», Jassy, VIII-IX (1932-1933), n° 2, p. 7-8.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

pour le trône, pareille à tant d'autres de cette seconde moitié du XVIe siècle, s'est transformée en une guerre "nationale" et populaire)[1].

Sous le rapport de la situation intérieure de la Moldavie, la majoration du 5 juin 1574 a été la conséquence de la lutte des grands boyards, abusifs et hostiles au voïévode Ion, homme juste (ce qui lui a valu les faveurs de la paysannerie)[2] et autoritaire. Le sort de la lutte fut favorable aux grands boyards qui, par leur candidat Petru le Boiteux, «l'abeille sans dard»[3], instaurèrent leur domination politique, première étape du processus de constitution de l'État centralisé seigneurial (au XVIIe siècle), au lieu de l'État centralisé princier[4]. Les grands boyards n'ont pas hésité à demander le concours de la Porte et ce concours n'a pas tardé à se manifester, car, à cette époque, qui s'annonçait pleine de difficultés pour l'Empire ottoman après la bataille de Lépante (1571), celui-ci avait besoin de paix dans cet Etat-tampon situé entre lui et le monde chrétien (l'Autriche, la Pologne, la Russie).

Aboutissement du conflit entre les grands et le prince, concrétisé dans la rivalité entre Pierre le Boiteux et Ion le Terrible, la majoration du tribut de juin 1574 peut être considérée aussi comme une mesure de représailles pour la résistance antiottomane de ce dernier, ainsi que pour son alliance avec les Cosaques[5] et son rapprochement de la Russie[6].

En ce qui concerne le quantum de la majoration de juin 1574, l'ordre impérial adressé en septembre 1574 à Petru le Boiteux, mettant à sa charge un tribut majoré de 40 000 à 50 000 pièces d'or, précisait que «en vérité, il était hors de doute (en juin — M. M.) que le vilayet de Bogdan, qui a l'étendue d'un *beylerbeyilik*, peut supporter non seulement 50 000 florins, mais, même davantage»[7]. On invoquait, par conséquent, le fait que la Moldavie *pouvait*

---

[1] «Une fait est clair — écrit Ilie Minea dans *Adevar şi neadevar*... p. 9 — c'est que les masses se sont bien battues du temps du voïévode Ion l'Arménien et qu'elles ont suivi le prince au «triangle de la mort» de Roşcani. Si l'on envisage la situation sous cet aspect, ce qui en ressort c'est justement que *le prince Ion l'Arménien a tiré parti de l'état d'esprit général, des espérances des masses moldaves*» (souligné par nous — M. M.).

[2] Son infanterie était sans doute formée de cette paysannerie «qui lui était particulièrement attachée et dévouée» (Gorecki, *op. cit.*, dans Papiu-Ilarian, *Tesauru*..., III, p. 240)

[3] Gr. Ureche, *Letopisetul*..., éd. P. P. Panaitescu, Bucarest, 1956, p. 204. Les grands boyards, par le conseiller intime du prince, Ion Golai, l'ont sommé de céder dans les termes suivants: «Donc, entre les deux [solutions], choisis la meilleure: ou bien courbe la tête devant l'empereur [en acceptant la déposition — M.M.], ou bien pars et va-t-en dans des pays étrangers, mais ne n'engage pas dans une lutte contre les Turcs» (*Cronica lui Azarie*, dans *Cronicile slavo-române*, p. 150).

[4] *Istoria României*, II, p. 921.

[5] Cf. E. Stanescu, *Colaborarea militara dintre români şi cazaci în ultimul sfert al veacului al XVI-lea* (La collaboration militaire entre Roumains et Cosaques au cours du dernier quart du XVIe siècle), dans «Studii», III (1954), n° 7, p. 124-127.

[6] Voir la mission d'Isaia Radauteanul à Moscou en 1574, chez E. Stanescu, *art. cit.*, p. 124; V. Motogna, *Contributii la epoca*..., p. 254.

[7] Başbakanlık Arşivi, *Istanbul, Mühimme Defteri,* vol. 26, ord. 595, p. 212.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

payer un tribut ainsi majoré, tandis qu'en 1572 Ion parlait d'un «dur impôt turc» de 40 000 pièces d'or. Avait-on en vue l'étendue du territoire, ou peut-être bien la situation florissante des finances du pays à cette date, à la suite des deux années de bon gouvernement du pays par cet excellent administrateur qu'était le voïévode Ion, ancien commerçant[1], qui, en punissant sévèrement les abus des seigneurs et des percepteurs ainsi que le non-paiement ou le retard dans le paiement des impôts[2], en introduisant une monnaie divisionnaire de cuivre qui facilitait les transactions de toute sorte[3] et en confisquant les biens des seigneurs rebelles, tant laïques qu'ecclésiastiques[4], avait réussi à remplir la Trésorerie princière[5] ? Cette impression de richesse de la Moldavie était-elle née du fait que ce pays représentait la principale source d'approvisionnement d'Istanbul en victuailles (*zahire*), ainsi que l'affirmait le sultan lui-même dans une lettre au khan de Crimée d'août 1574[6] ?

En tout cas, la remarquable capacité de paiement de la Moldavie fut sérieusement affectée par la terrible invasion tatare qui suivit la défaite et la mort du voïévode Ion (11 juin 1574). «Puis, le voïévode Ion une fois mort — écrit Ureche au XVIIe siècle —, les Tatares se mirent à dévaster tout le pays et à emmener les gens en captivité, au point qu'il n'y a jamais eu pareille dévastation dans ce pays, car ils les ont arrachés à l'improviste de leurs foyers et aujourd'hui même la région comprise entre le Prut et le Dniestr est restée déserte, personne ne s'y étant plus établi»[7]. Le bailli de Venise à Istanbul notait, de même, qu'en Moldavie on peut voyager dans certaines régions, riches et très peuplées autrefois, mais aujourd'hui pareilles à un désert[8].

Pierre le Boiteux, surnommé un «prince des champs»[9], informa du reste la Porte qu'«il n'est resté personne pour travailler la terre et payer le

---

[1]Avant de régner, Ion avait pratiqué pendant quelques années un commerce fort prospère de pierres précieuses (cf. N. Iorga, Préface à Hurmuzaki, XI, p. XXIV). N. Beldiceanu observe à juste titre que «en étudiant le règne de Jean le Terrible, il ne faut pas perdre de vue son passé de négociant. La pratique du commerce ne pouvait pas manquer de lui donner une certaine compréhension des phénomènes économiques» (*art. cit.*, p. 78).

[2]B. P. Haşdeu, *op. cit.*, p. 43-44, 46, 47 (note 35).

[3]Reproduites par Papiu-Ilarian dans *Tesauru…*, tome III, p. 205. Cf. Octavian Iliescu, *Moneta în România* (La monnaie en Roumanie), Bucarest, 1970, p. 36. N. Beldiceanu voit dans cette émission de monnaie une action visant à subminer la monnaie ottomane (*akçe*), un geste d'indépendance (art. cit., p. 78).

[4]*Cronicile slavo-române*, p. 149.

[5]B. P. Haşdeu, *op. cit.*,

[6]"Vilayet-i Buğdan halkı harâçgüzârımız olup mahruse-i Istanbul'un ekser zahiresi andan gelüp…" (Le peuple du pays de Moldavie étant notre tributaire, la plus grande partie des vivres d'Istanbul bien gardé vient de là…" (Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri*, vol. 26, ord. 279, p. 109, 28 rebiülâhır 982/17 août 1574).

[7]Gr. Ureche, *op. cit.*, p. 192.

[8]Hurmuzaki, III/2, p. 375; Hurmuzaki — Iorga, XI, Préface, p. XXVIII.

[9]Girolamo Lipomano, le 24 juillet 1574 : «… si dice che le terri et luoghi sono quasi abbruggiati» (Veress, *Documente*, II, p. 40, doc. 32).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

kharadj»[1], soit qu'un grand nombre de paysans aient été emmenés en captivité, soit que d'autres se soient enfuis chez les Cosaques[2].

En conséquence, Selim II fut obligé d'ordonner au khan de Crimée et à certains sandjaks ottomans (ceux de Nicopolis, de Silistra, d'Akkerman, d'Edirne, de Gelibolu et même de Samsun)[3] de délivrer les paysans moldaves qu'ils détenaient.

Dans de telles conditions, il y aurait eu lieu à réduire le tribut ou, tout du moins, à en exempter le pays pour une certaine période, comme l'avait fait Kanunî en 1538[4]. Mais Selim II — dont l'avidité était notoire[5] — n'était pas Süleyman le Législateur, de même que les circonstances présentes n'étaient plus celles de 1538. Après Lépante, les Ottomans étaient obligés d'entretenir une flotte permanente dans la Méditerranée contre l'Espagne, ce qui entraînait des dépenses supplémentaires de 1 200 000 ducats par an[6]. De même, ils durent envoyer en Chypre, dernièrement conquise (1571), une autre somme de 50 000 pièces d'or pour l'entretien des défenseurs et des artilleurs de la citadelle[7]. D'où la nécessité pour eux de chercher de nouvelles sources de revenus[8] ; or les Moldaves, qui s'étaient rendus coupables de rébellion et avaient provoqué des pertes à l'armée ottomane, devaient y contribuer eux aussi, d'une façon ou d'une autre.

Sur le plan étranger, les circonstances étaient favorables en 1574 à une majoration, vu que l'Empire ottoman entretenait de ce temps de bonnes

---

[1] *Mühimme Defteri,* vol. 26, ord. 279, p. 109.

[2] *Istoria României,* II, p. 923.

[3] Les prisonniers-paysans devaient être libérés moyennant 300-400 aspres, tandis que ceux qui avaient combattu aux côtés du rebelle Ion étaient rachetés moyennant 2 000 aspres, cf. *Mühimme Defteri,* vol. 25, ord. 647, p. 243 ; vol. 25, ord. 2723; vol. 26, ord. 34, p. 34, ord. 100, p. 37, ord. 629, p. 221; ord. 728, p. 253; ord. 760, p. 264; ord. 952, p. 331 ord. 279, p. 109.

[4] «Donc le prince Ştefan (Lacusta, prince de Moldavie 1538-1540 — M.M.), avec trois évêques et trois boyards, a accompagné l'empereur (Süleyman) jusqu'au Danube et là l'empereur a délivré tout le peuple et les prisonniers qui étaient présents et, en outre, *il a fait grâce du tribut* (souligné par nous — M.M.), Cf. *Letopisetul…*, éd. P. P. Panaitescu, p. 146.

[5] "Il n'y eust oncques avarice si extresme ne si sordide en ce monde qu'est celle du dit Grand Seigneur et son dit Bassa…» (dans Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, Paris, 1953, t. 3, p. 283).

[6] M. Inalcık, *L'Empire ottoman,* dans *Les peuples de l'Europe du Sud-Est et leur rôle dans l'histoire (XVe-XXe siècles)*, rapport pour la séance plénière du Ier Congrès International des Etudes du Sud-Est européen, Sofia, 1966, p. 39.

[7] En l'année financière 1571/1572, cette aide reçue d'Istanbul a été de 3 089 454 akçe donc 3 000 000 (50 000 pièces d'or au cours de paiement de 1 : 60) étaient destinés aux défenseurs (*muhafiz*) de la citadelle et 89 454 akçe (1 499 pièces d'or) aux canonniers (*topçu*), cf. Halil Sahillioğlu, *Osmanlı idâresinde Kıbrıs'ın ilk yılı bütçesi* (Premier budget annuel de Chypre sous l'administration ottomane), dans «Belgeler», Ankara, vol. IV, n°s 7-8 (1907), p. 9 (Extrait, TTK, 1969).

[8] Une source chrétienne du 15 mars 1572, de Varsovie, relatait qu'afin d'obtenir l'argent nécessaire pour refaire la flotte détruite, «on a vendu des églises et des monastères». Cf. N. Iorga, *Românii şi lupta de la Lepanto* (Les Roumains et la bataille de Lépante), dans «Revista Istorica», X (1924), n°s 1-3, p. 106.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

relations avec les puissances voisines de la Moldavie : avec l'Empire des Habsbourg il menait des pourparlers qui allaient aboutir le 24 octobre 1574 à un *ahidnâme* accordé aux Autrichiens[1] ; avec la Pologne les relations d'amitié officielle étaient poursuivies et même renforcées par l'élection du candidat ottoman, Henri de Valois, au trône polonais (21 février — 18 juin 1574[2]) ; aussi celui-ci refusa-t-il de soutenir le voïévode Ion dans sa lutte contre la Porte[3].

L'année 1574 a été marquée par encore un supplément au tribut moldave dont ne parle pas l'historiographie roumaine, laquelle considère que le chiffre de 35 000 ducats établi à la suite de la résistance du voïévode Ion est resté le même «au moins jusqu'au second règne de Petru le Boiteux» (1582-1591)[4]. Il s'agit d'une majoration de 200 000 aspres instituée à l'occasion de l'avènement (*cülûs*) de Murad III, le 22 décembre 1574[5]. Le décret impérial du 6 juillet 1576, qui mentionne le fait[6], consigne que le tribut de la Moldavie est devenu ainsi, à partir de l'année financière 1er mai 1574/1er mai 1575, de 3 150 000 akçe (53 389 sequins).

Étant donné les conditions dans lesquelles se déroulait le règne de «l'humble, docile et inoffensif»[7] prince Pierre, installé depuis quelques mois à peine sur le trône et surveillé par 200 janissaires[8], il ne pouvait être question de résistance, d'autant plus que la conjoncture internationale (malgré la vacance du trône polonais, de courte durée d'ailleurs, puisqu'en janvier 1575 le candidat ottoman, Etienne Báthory, allait monter sur le trône) demeurait inchangée. Il existe d'ailleurs, toujours par l'intermédiaire de la Trésorerie ottomane, la preuve que Petru s'est conformé à l'ordre de majoration[9].

---

[1] Hurmuzaki, II/1, p. 727, doc. DCXCVII. Renouvelé en 1576 pour une période de 8 ans (*Başbakanlık Arşivi, Mühimme Defteri*, vol. 26, ord. 874, p. 300).

[2] Cf. l'étude d'Ahmed Refik, *Sokollu Mehmed Paşa ve Lehistan intihabatı,* élaborée sur la base des documents de *Mühimme Defterleri* (vol. 21 et 22), dans TOEM, 1331 H/1912-1913, V, n° 35, p. 686 sqq.

[3] N. Iorga, *Polonais et Roumains…*, Bucarest, 1921, p. 46-47.

[4] M. Berza, *Haraciul…*, p. 13. Voir également *Istoria Românei,* II, p. 780; *Istoria medie…*, I, Bucarest, 1966, p. 313.

[5] M. Guboglu, *Paleografia…*, p. 95; *Mufassal Osmanlı Tarihi,* III, Istanbul, 1959, p. 1286. Il s'agit évidemment d'une erreur de la part de İ. H. Danişmend (*Izahlı Osmanlı Tarihi Kronolojisi*, fasc. 9, Istanbul, 1972, p. 1), qui date le couronnement de Murad III du 22 novembre, bien qu'on le date aussi de l'Hégire 8 ramazan 982.

[6] Başbakanlık Arşivi, *Istanbul, Maliye Ahkâm Defteri,* n° 7534, p. 536. Voir également *Mühimme Zeyli Defteri*, vol. 2, p. 196, 28 muharrem 983/9.V.1575.

[7] N. Iorga, Préface à Hurmuzaki, XI, p. XXVIII.

[8] *Ibidem*, p. XXX.

[9] En juillet 1575 il paya au compte de l'année financière 1574/1575 la somme de 2 948 791 akçe (en *akçe, sultaniye, efrenciye, engürüsüye et sakız*), le reste de 201 209 akçe devant être payé en automne, en même temps que les faucons (Başbakanlık Arşivi, *Maliye Ahkâm Defteri,* n° 7534, p. 536).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

De grandes dépenses eurent lieu à l'occasion de l'installation du nouveau padichah ottoman. Ainsi, Selânikî rapporte qu'une nouvelle augmentation de la solde des janissaires fut accordée, à savoir de 3 à 5 akçe, selon trois catégories[1], ce qui représentait une immense charge supplémentaire (il est vrai qu'une mutinerie prête à éclater fut ainsi évitée). En outre, pour le bakchich du couronnement (*cülûs bahşişi*), 1 100 000 pièces d'or furent prises de la Trésorerie intérieure (*İç Hazinesi*), c'est-à-dire de la Trésorerie du padichah (somme sur laquelle les janissaires reçurent 700 000 pièces[2]). De même, 6 000 *altun* (pièces d'or) par an furent ajoutées au *hass* du grand vizir, sans mentionner des sommes importantes versées à différents autres grands dignitaires[3].

Afin de compenser ces dépenses, on décréta une majoration générale de l'impôt du *cizye*, en valeur de 5 akçe[4]. Dans le cadre de cette mesure, le kharadj de la Valachie fut majoré de 300 000 akçe[5], celui de la Transylvanie de 5 000 florins (300 000 akçe)[6] et celui de la Moldavie de 200 000 akçe.

La différence entre la valeur de la majoration fixée pour les trois tributs indique, à notre avis, que lors de majorations générales de cet ordre, on tenait compte du chiffre de la population des zones respectives[7].

*

Si l'on fait le bilan de l'évolution du kharadj moldave de 1538 à 1574 inclusivement, on constate que pendant cet intervalle de 36 ans sept majorations du kharadj sont à enregistrer, celui-ci passant de 10 000 florins (selon le chiffre proposé par le prof. M. Berza[8] pour l'année financière 1538/1539) à 53 839 pièces d'or (3 150 000 aspres) pour l'année financière 1574/1575. En admettant que le rapport entre la monnaie d'or et celle d'argent

---

[1] *Tarih-i Selânikî*, éd. Istanbul, 1281/1864, p. 134-135.
[2] *Ibidem*, p. 129 : on a retiré 110 bourses (*kese*), chacune de 10 000 pièces d'or (*altun*).
[3] *Ibidem*, p. 130-131.
[4] M. Akdağ, *op. cit.*, p. 557.
[5] Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Zeyli Defteri*, vol. 2, p. 196, 28 muharrem 983/9.V.1575.
[6] *Ibidem*, vol. 2, p. 252 (même date).
[7] Une répartition de ces majorations à raison de 5 akçe par famille donne une population de 60 000 familles en Valachie et Transylvanie et de 40 000 familles en Moldavie, au début de l'année 1575. Une fait intéressant c'est que ces chiffres se rapprochent de ceux consignés par Mustafa Ali pour la fin du règne de Kanunî Süleyman: 48 000 familles en Valachie et 30 000 en Moldave, l'auteur mentionnant la terrible baisse de la population dans des deux principautés vers la fin du siècle («peu avant l'année de l'Hégire 1000<9 oct. 1591-7 oct. 1592>, il n'y avait plus que 13 000 familles en Valachie, et 20 000 familles (*hane*) en Moldavie» (*Künh-ûl ahbar*, éd. Ahmed Cevdet, Istanbul, 1277/1862, vol. I, p. 245).
[8] M. Berza, *Haraciul…*, p. 8,10.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

(l'aspre) était relativement constant[1], on constate que le tribut moldave a plus que quintuplé pendant ce laps de temps.

Or il est difficile d'admettre que pendant ces 36 ans la force économique et la population de la Moldavie se soient accrues dans la proportion de 1 à 5, fait qui, selon la doctrine hanéfite, aurait justifié cette augmentation vertigineuse du tribut moldave. Ce sont donc d'autres facteurs qui ont déterminé celle-ci, facteurs qui peuvent être répartis en 3 groupes, tenant à:

1) la situation intérieure de la Moldavie;
2) la situation intérieure de l'Empire ottoman ;
3) les rapports entre la Porte et les voisins de la Moldavie.

Dans le cadre du *premier groupe de facteurs*, il convient de citer en premier lieu les luttes entre les grands boyards et le pouvoir princier, luttes qui ont eu pour résultat l'assassinat de plusieurs princes (Ştefan Lacusta en 1540, Ştefanita Rareş en 1552, Alexandru Lapuşneanu en 1568 et, pourrait-on ajouter, Ion le Terrible en 1574). Ces assassinats, suivis de la reprise des luttes pour le trône, ont signifié autant de majorations du kharadj (4 des 7 enregistrés). Les fréquents changements de règne, déterminés par les intérêts égoïstes des grands boyards, ont été influencés aussi par l'existence d'un système imprécis (électif et héréditaire) de succession au trône, fait qui permettait à n'importe quel «os de prince» (y compris les fils illégitimes), ainsi qu'à ceux qui se forgeaient de toutes pièces une telle origine pour les besoins de la cause, de briguer le trône. La Porte a profité de cette situation, confirmant comme prince le candidat le plus généreux en dons ou en promesses d'augmentation du tribut : c'est ainsi que se sont tranchées les rivalités entre Alexandre Cornea et Petru Rareş, Alexandru Lapuşneanu et Joldea, Bogdan Lapuşneanu et Petru Lapuşneanu, Ion de Terrible et Petru le Boiteux.

D'autres éléments qui sont entrés en ligne de compte dans la majoration du tribut sont : *la fortune des princes*, l'affaiblissement de la capacité de résistance de l'État moldave, le passé politique (pro ou antiottoman) et la personnalité des princes, leur degré de dépendance politique envers la Porte.

Pourtant, dans la fixation du taux de la majoration, on a eu en vue, quelquefois au moins (comme en 1574), le chiffre de la population de la

---

[1]Pour la période 1548-1574, les cours d'encaissement consignés dans *Ruznâmçe Defterleri* (Journaux de la Trésorerie ottomane) sont les suivants: 1 *sultaniye* (sultanine) = 59 akçe ; 1 *efrenciye* (ducat vénitien) = 59 akçe ; 1 *sakız* (monnaie d'or de Chios) = 58 akçe ; 1 *engürüsüye* (florin hongrois) = 57 akçe. Les cours de paiement étaient de 1 akçe en plus (1 *sultaniye* = 60 akçe ; 1 *efrenciye* = 60 akçe ; 1 *sakız* = 59 akçe; 1 *engürüsüye* = 58 akçe). Pour la période antérieure (1538-1548), il y a une certaine *oscilations* des cours, la valeur des pièces d'or étant parfois inférieure de 1 aspre (voir également M. Akdağ, *op. cit.*, p. 520).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Moldavie, de même que l'on a parfois évoqué aussi (comme en juin 1574) l'étendue du territoire du pays.

Dans le *second groupe de facteurs*, liés à la situation intérieure de l'Empire ottoman, on peut inclure : les changements de padichahs, les *cülûs* (il y en a eu deux durant l'intervalle étudié : en 1566 — Selim II et 1574 — Murad III) ; les dépenses militaires, surtout celles en rapport avec les campagnes contre les Habsbourg — celles de Hongrie et de Transylvanie — menées à proximité des frontières moldaves ; l'unité politique de l'empire (dont le rôle a été mis en lumière lors de «l'incident Bayezid», sous Kanunî, en 1559-1562).

Enfin, le tribut a également été majoré lorsqu'il a existé de *bons rapports entre l'Empire ottoman et les États voisins de la Moldavie*, d'où les princes auraient éventuellement pu être secourus s'ils s'étaient opposés à la décision de majoration du tribut prise à Istanbul. Deux États auraient pu fournir une telle aide : la Pologne et l'Autriche. Mais la Pologne, accaparée par ses propres problèmes avec la Russie, les Habsbourg et les Tatares, s'efforçait de mener une politique de rapprochement et de concessions envers l'Empire ottoman, avec lequel elle avait des intérêts communs dans la zone septentrionale de la Mer Noire et en Europe Centrale. C'est pourquoi tous les rois de Pologne de la seconde moitié du XVIe siècle ont refusé systématiquement de soutenir les actions antiottomanes des princes moldaves et ont contribué en grande mesure à paralyser la capacité de résistance de la Moldavie, ce qui a permis l'énorme augmentation de son tribut.

Quant aux Impériaux, s'ils étaient en conflit permanent avec les Ottomans pour la Hongrie et la Transylvanie, les rares moments de pourparlers et de paix entre les deux puissances ont coïncidé avec de nouvelles majorations du tribut de la Moldavie (par exemple celles des années financières 1568/1569 et 1574/1575). Il résulte de cette situation que la Porte, ayant toute liberté en Pologne pour les questions moldaves, n'avait à se soucier que des réactions de l'Autriche lorsqu'elle prenait certaines décisions concernant le sort de la Moldavie.

En conclusion, l'étude des circonstances dans lesquelles le tribut de la Moldavie a été majoré durant la période 1538-1574 démontre que l'évolution de cette redevance envers la Porte ottomane a été le résultat concret d'une série complexe de facteurs (intérieurs et extérieurs, économiques, politiques, militaires, religieux), dont chacun a, dans une plus ou moins grande mesure, influé sur la fixation du quantum de la majoration, mais qui, réunis, ont mené obligatoirement à l'accroissement du kharadj. En mettant en lumière ces circonstances, ces facteurs qui ont déterminé l'évolution du kharadj de la Moldavie entre 1538 et 1574, nous espérons avoir contribué à une meilleure compréhension de la nature et de la signification du tribut moldave, par rapport à celui payé à la même époque par d'autre États (Valachie, Transylvanie, Raguse, Venise, Autriche, duché de Naxos), à une meilleure évaluation du degré de dépendance politique de la Moldavie à l'égard de l'Empire ottoman.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ADDENDA

Les recherches entreprises au cours des dernières années aux Archives Ottomanes de la Présidence du Conseil (*Başbakanlık Osmanlı Arşivi*) d'Istanbul m'ont permis de découvrir des documents nouveaux concernant le tribut moldo-valaque au XVIe siècle. Ces documents paraîtront, pour la plupart, dans le volume *Prof. Halil İnalcık'a Armağan*, chez Eren (Istanbul, 1999)[1]. Mais il me paraît utile de donner ici le résumé de ces pièces.

Premièrement, il faut signaler un document du 12 Zilka'de 933/10 août 1527 confirmant la majoration du tribut moldave à l'occasion de l'avènement au trône de Petru Rareş (janvier 1527 – septembre 1538, février 1541 — septembre 1546) : *irsâliye be voyvoda-i Kara Boğdan der vakt-i ziyâde şude cizye-i hôd* (envoi <des cadeaux> au voïévode moldave au cours <à l'occasion> de la majoration du son tribut)[2]. Donc la supposition faite par M. Berza concernant une telle majoration (au montant de 10.000 pièces d'or) "à partir de 1527 ou de 1528"[3] est maintenant confirmée, pour 1527, par un document officiel de la Porte. (En 1528, le terme de paiement était déjà le 1er mai[4]).

Selon deux enregistrements de la Trésorerie d'État ottomane de l'an 1534, Petru Rareş a payé au compte du tribut pour l'année financière 6 Şevvâl 939-17 Şevvâl 940 / 1 mai 1533 — 1 mai 1534, une somme totale en valeur de 550.751 aspres, c'est-à-dire 10.013 florins hongrois (*sikke-i engürüsüye*) au cours de 55 *akçe* la pièce[5], donc le même quantum établi en 1527 (ces 13 fl. hongr. sont un mystère!).

Les florins hongrois représentaient 98% de toutes les pièces d'or versées (à côté des *sikke-i engürüsüye* il y avaient aussi des ducats vénitiens = *sikke-i efrenciye* et des sultanines ottomans = *sikke-i sultaniye*]).

---

[1]Mihai Maxim, *Osmanlı İmparatorluğu'na XVI. yy. İlk Yarısında Verilen Romen Haracı ve Peşkeşleri Üzerinde Yeni Belgeler* (Nouveaux documents concernant le tribut et les peşkeş roumains donnés à l'Empire ottoman au cours de la première moitié du XVIe siècle), in: *Prof. Halil Inalcık'a Armağan,* Eren, Istanbul, 1999.

[2]Başbakanlık Osmanlı Arşivi (BOA), Kepeci Tasnifi (KDT), 1764, *Ruznâmçe Defteri,* p. 16. À cette occasion, le voïévode a reçu 10.000 aspres, un *cheval* et un *bozdoğan*, qui représentant les insignes du pouvoir (*insignia, hükümet alâmetleri*).

[3]M. Berza, *Haraciul Moldovei şi Tarii Româneşti în secolele XV-XIX* (Le tribut de la Moldavie et de la Valachie aux XVe-XIXe siècle), "Studii şi materiale de istorie medie" (Bucureşti), II, 1957, pp. 8, 10.

[4]BOA, D.*BŞM.MTE,* N° 10.510, p. 4.

[5]BOA, KPT, 1863, *Ruznâmçe Defteri*, p. 186, l'enregistrement du 20 Şevvâl 940/ 4.V.1534, et p. 190, l'enregistrement du 25 Şevvâl 940/9.V, 1534 ; voir les documents entiers apud Mihai Maxim, *Osmanlı İmparatorluğu'na XVI. yy. İlk Yarısında Verilen Romen Haracı…*, doc. nos. 1 et 2.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

En total, la valeur des pièces d'or représentaient 60% du quantum payé. Le nouvel quantum de 15.000 florins hongrois ou de 825.000 aspres a été payé en 1543, au compte de l'année financière 1542/1543 et entièrement en aspres[1].

Puisque ce document a été déjà utilisé, mais jamais publié, en voilà son texte:

Doc. N° 1

(BOA, KPT, 1765/2, *Ruznâmçe Defteri*, p. 4b, doc. du 19 Safer 950/ 24.V.1543).

Texte:

"Fî 19 minhü (Safer 950), der Niş
El-irâd
'An tahvil-i
Petru, voyvoda-i Kara Boğdan, 'an cizye-i
vilâyet-i mezbure 'an evvel Mayıs el-vâkı'
fî 15 Muharrem sene 949 ilâ evvel Mayıs
el-vâki' fî 26 Muharrem sene 950 'an yed-i
Corci, ser-i bevvâbîn, ve Kırste, tercümân-ı
voyvoda-i m(ezbûr) :
825.000 (akçe)".

Traduction:

"Le 19 du même mois (Safer 950) (24 mai 1543), à Niş
Revenus:
De l'obligation ('*an tahvil*)
de Petru[2], le voïévode de Moldavie, du *cizye*
du dit pays, (à partir) du 1er mai, qui a été en 15 Muharrem,
l'an 949 (1er mai 1542), jusqu'au 1er mai, qui a été
en 26 Muharrem, l'an 950 (1er mai 1543), de la main de
George, le grand *portar*, et de *Cristea*, le traducteur[3]
du dit voïévode:
825.000 (aspres)".

Un autre enregistrement inédit du tribut moldave date de 27 Rebiülâhır 956/25 mai 1549 et fait mention du payement de la somme de 1.099.280 aspres (*nakdiye*) et de 177 (*sikke-i*) *sultaniye* (par 59 aspres la pièce), 21 nâkıs

---

[1] BOA, KPT, 1765/2, *Ruznâmçe Defteri*, p. 4b, l'enregistrement du 19 Safer 950/24.V.1543.

[2] Petru Rareş (1527-1538, 1541-1546).

[3] C'est tout à fait remarquable qu'après 6 ans le même *Kırste tercümân* serra de nouveau mentionné, cette fois-ci sous la forme de *Kırstu dragomân* (en turc); cf. BOA, D.BRZ – 20.616, p. 122, document du 28 Şaban 956/21.IX.1549, consignant le *piş-keş du voïëvode moldave*.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

("monnaies incomplètes"), 63 (*sikke-i*) *efrenciye* (par 59 aspres la pièce) et 4739 (*sikke-i*) *üngürüsüye* (par 57 aspres la pièce)[1].

Malheureusement, le montant (en aspres, comme d'habitude) n'est pas précisé. Vu que le cours des *nâkıs* n'est aussi précisé, il nous serra impossible de calculer avec précision le quantum du tribut versé. Mais étant donné que le total — sans des *nâkıs* — donne un *minimum* de 24.255 florins hongrois, alors nous pouvons affirmer que le tribut moldave était dans l'année financière 1548/1549 de *25.000 florins hongrois*.

Doc. N° 2

(BOA, D. BRZ-20.616, p. 82, doc. du 27 Rebiülâhır 956/25 mai 1549).

Texte:

"Fî minhü (Rebiülâhır sene 956)
El-irâd
'An tahvil-i
İliyus zimmi, voyvoda-i vilâyet-i Boğdan 'an
cizye-i// vilâyet-i m(ezbure) 'an evvel Mâyıs
el-vâki' fî 22 Rebiülevvel sene 955// ilâ evvel
Mâyıs el-vâki' fî 2 Rebiülâhır sene 956 'an yed-i
mezbûr// parkalâb ve Dostu (!) tercümân,
merdümân-ı voyvoda-i m(ezbûr):

nakdiye:	sultâniye:	nâkıs:	efrenciye:
1.099.280	177	21	63

üngürüsüye:
4.739 sikke".

Traduction:
"Le 27 du même mois (Rebiülâhır 956) (le 25 mai 1549)
Revenus:
De l'obligation ('*an tahvil*)
du *zimmi* (protégé non-musulman) *İliyus* (İliaş)[2],
le voïévode de Moldavie, du cizye du dit
pays (*vilâyet*), (à partir) du 1er mai, qui a été
en 22 Rebiülevvel, l'an 955 (1er mai 1548), jusqu'au
1er mai, qui a été en 2 Rebiülâhır, l'an 956

[1]BOA, *D.BRZ*- 20.616, p. 82.
[2]Iliaş Rareş (1546-1551).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

(1er mai 1549), de la main du nommé *Parcalab*[1]
et du *Cristea*, le traducteur (*tercüman*),
hommes du dit voïévode:

nakdiye (akçe):	*sultaniye:*	*nâkıs:*	*efrenciye* (ducats vénitiens):
1.099.280	177	21	63

üngürüsüye (florins hongrois):
4.739 pièces".

A la lumière de ce dernier document de l'an 1549, selon lequel le tribut moldave était dans l'année financière 1er mai 1548-1er mai 1549 de 25.000 pièces d'or, il faut renoncer à l'hypothèse formulée par mon collègue et ami Valeriu Veliman, à savoir que "l'augmentation (le redoublement) du kharatch payé par la Moldavie ("de 15.000 à 30.000 florins <hongrois>") soit une mesure établie et appliquée, probablement, au commencement du second règne de Petru Rareş (1541-1546)", "pour compenser l'annexion par la Moldavie d'une certaine surface du territoire occupé par les turcs au cours de la campagne de 1538"[2].

En réalité, conformément aux documents financiers ottomans, une première majoration de 15.000 à 25.000 pièces d'or a été faite dans l'intervalle 1543-1549 (peut-on supposer à l'occasion de l'avènement au trône d'Iliaş Rareş en 1546?), puis, conformément aux sources européennes[3], une nouvelle majoration de 25.000 à 30.000 florins hongrois est survenue en 1551[4]. Selon un document moldave, rédigé en polonais, au nom d'Alexandru Lapuşneaunu, le 29 juillet 1553, et qui fait mention "du tribut (ancien) du pays de 25.000 zlots rouges hongrois", Ştefan Rareş (juin 1551-septembre 1552 a donné (à la Trésorerie Impériale-M.M.) 30.000 zlots rouges hongrois, en restant débiteur (partiellement-M.M.) pour une année"[5]. Donc, Ştefan Rareş a payé effectivement un tribut de 30.000 florins hongrois, semble-t-il pour l'année

---

[1] *Parcalab* (lat. *capitaneus, castellanus*) — commandant des forteresses roumaines, représentant du voïévode, y compris sur le plan juridique et administratif, dans les villes. Cf. l'article *pârcalab,* par P.S. (Petre Strihan), dans *Institutii feudale din Tarile Române. Dictionar*, coordonatori: Ovid Sachelarie şi Nicolae Stoicescu, Bucureşti, 1988, pp. 361-362. Mais le nomme du *pârcalab* qui a apporté le tribut moldave en 1549 n'est pas précisé dans notre document.

[2] Valeriu Veliman, *Câteva consideratii privind haraciul Moldovei la Mijlocul secolului al XVI-lea*, "Anuarul Institutului de Istorie şi Arheologie A.D. Xenopol-Iaşi", XIX, 1982, p. 301.

[3] Voir *supra Recherches sur les circonstances…*, pp. 4-6; de même Hurmuzaki-Densuşianu, Documente, II/4, Bucureşti, 1894, p. 263, doc. CCXXIX; Ilie Corfus, *Documente privitoare la istoria Romaniei culese din arhivele polone Secolul al XVI-lea* Bucureşti, 1979, p. 181, doc. XVI.

[4] Le même opinion concernant la majoration du tribut moldave de 25.000 à 30.000 florins hongrois chez Gh. Punga, *Inceputul domniei lui Alexandru Lapuşneanu*, "Anuarul… Iaşi", XVIII, 1981, p. 555, note 38.

[5] Th. Holban *Documente externe, 1552-1561*, "Studii. Revista de istorie", tom. 18, 3/1965, p. 670.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

financière 1er mai 1551-1er mai 1552, en restant débiteur pour l'année financière 1er mai 1552/1er mai 1553. L'impression du redoublement du tribut moldave de 15.000 à 30.000 fl. hongr. a été, peut-être, crée par le fait que l'accroissement de ce tribut a été dramatique sous les Rareş, en enregistrant trois majorations pendant 10 ans (1541-1551).

Pour l'évolution du tribut de la Moldavie dans l'intervalle 1574-1600, voir: Mihai Maxim, *Haraciul Moldovei şi Tarii Româneşti în ultimul sfert al veacului XVI* (Le kharatch de la Moldavie et de la Valachie dans le dernier quart du XVIe siècle), "Studii şi materiale de istorie medie", Bucarest, vol. XII, 1994, pp. 3-28 et 44-46.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

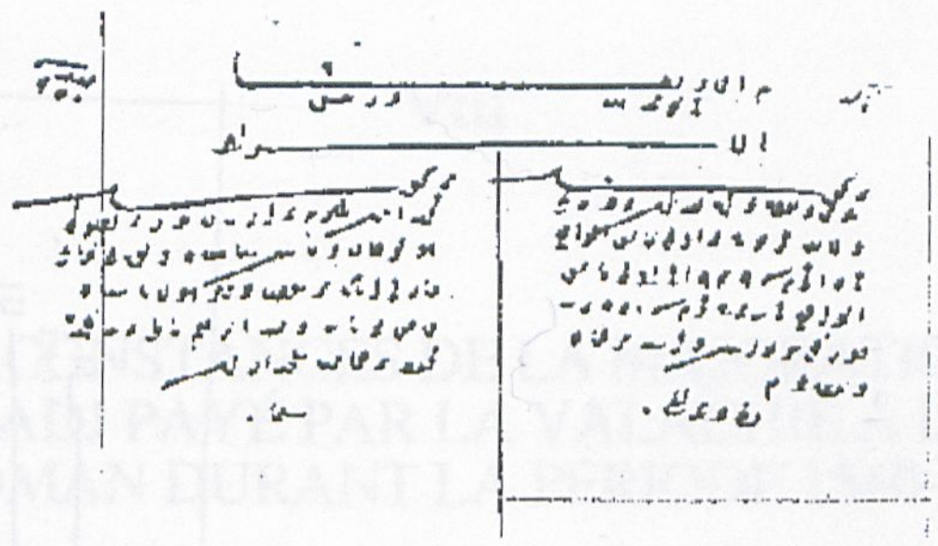

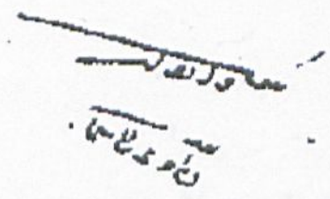

kpt, 1765/2 : 4 . 4 ff

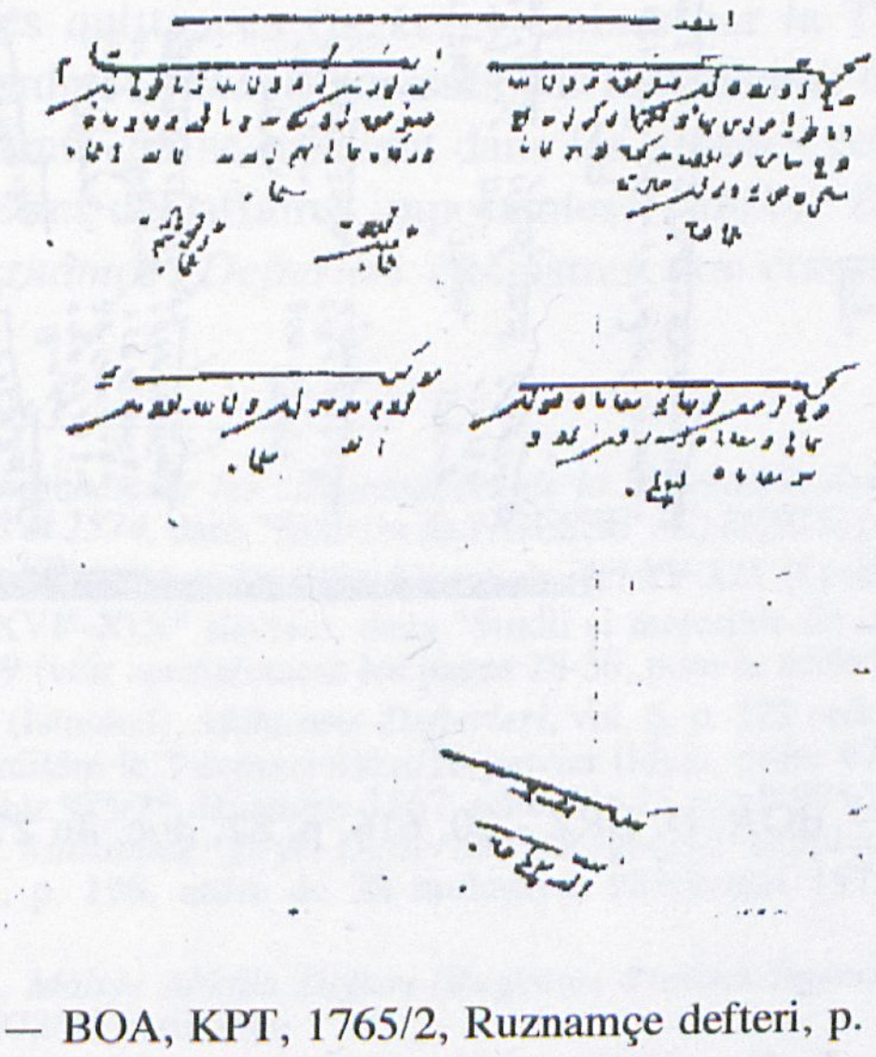

Doc. n° 1. — BOA, KPT, 1765/2, Ruznamçe defteri, p. 46, doc. du 19 Safer 950/24 V 1543

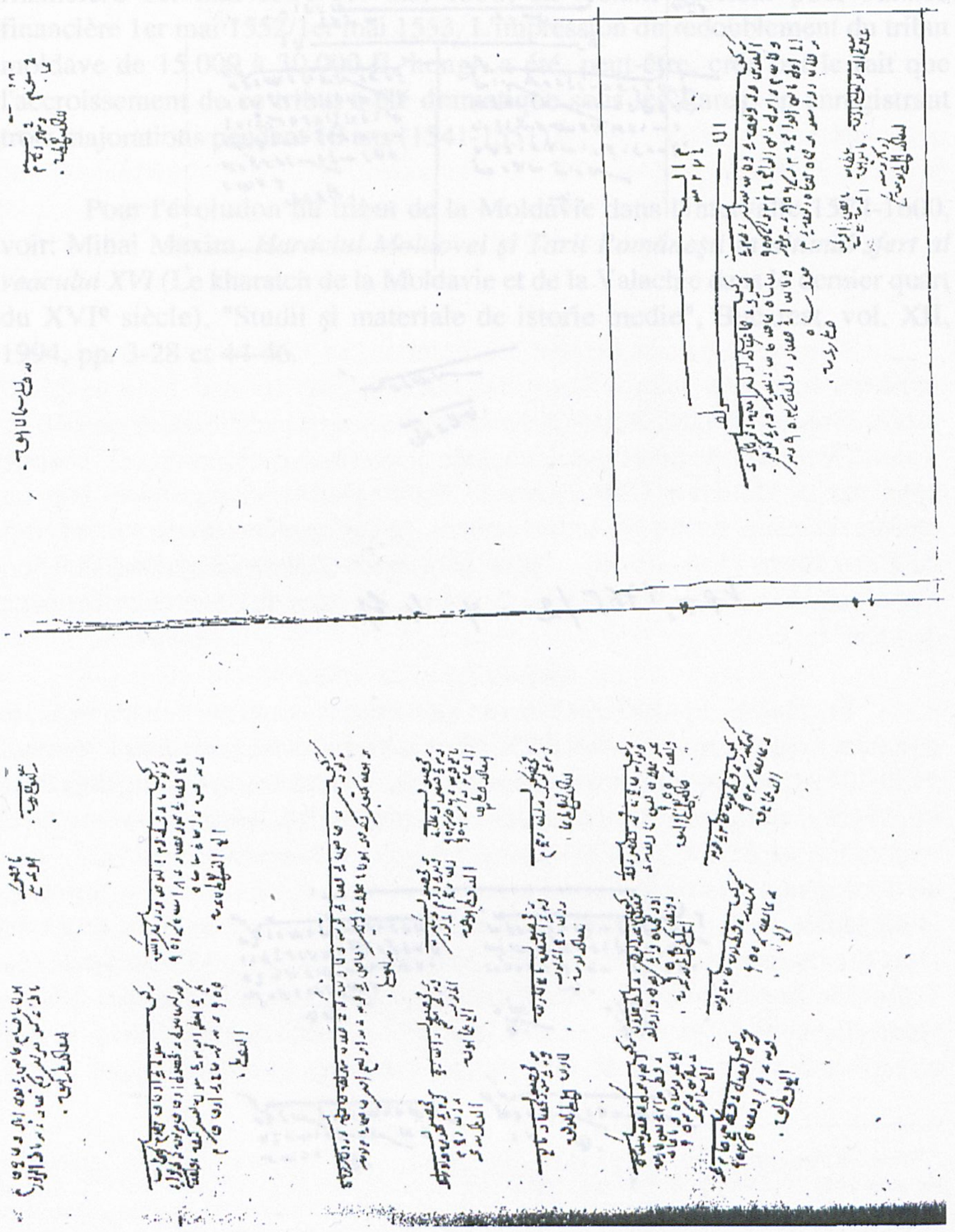

Doc. n° 2. — BOA, D. BRZ - 20. 616, p. 82, doc. du 27 Rebiülâhır 956/25 V 1549

VIII

CIRCONSTANCES DE LA MAJORATION DU KHARADJ PAYÉ PAR LA VALACHIE À L'EMPIRE OTTOMAN DURANT LA PÉRIODE 1540-1575

Après avoir fait antérieurement l'analyse des circonstances de la majoration du tribut moldave entre les années 1538-1574[1], nous nous proposons ici de mettre en évidence les circonstances dans lesquelles a eu lieu la majoration du tribut valaque au cours de la période 1540-1575, en nous fondant premièrement sur des nouvelles sources turques tirées des Archives de la Présidence du Conseil (*Başbakanlık Arşivi*) d'Istanbul. Nous espérons continuer et valoriser ainsi la contribution fondamentale — et unique en son genre — du Prof. M. Berza en ce qui concerne l'étude du kharadj roumain, concrétisée dans son ouvrage bien connu, précieux instrument de référence et point de départ pour d'autres recherches, élaboré en 1957 sur l'examen extrêmement minutieux de toutes les sources connues à l'époque[2].

D'après les quittances (*tezkere*) émises par la Trésorerie impériale ottomane et les ordres (*hükûm*) adressés par le padichah ottoman aux princes valaques, documents qui se trouvent dans les grandes collections *Mühimme Defterleri* (Registres des affaires importantes)[3], *Maliye Defterleri* (Registres financiers)[4], *Ruznâmçe Defterleri* (Registres des comptes quotidiens)[5] et

---

[1]Mihai Maxim, *Recherches sur les circonstances de la majoration du kharadj de la Moldavie entre les années 1538 et 1574*, dans "Bulletin de l'AIÉSEE", X, 2/1972, pp. 233-261.

[2]M. Berza, *Haraciul Moldovei şi Tarii Româneşti în sec. XV-XIX* (Le kharadj de la Moldavie et de la Valachie aux XVIe-XIXe siècles), dans "Studii şi materiale de istorie medie", Bucarest, vol. II, 1957, pp. 7-49 (voir spécialement les pages 28-30, pour la période 1540-1575).

[3]Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Mühimme Defterleri*, vol. 6, p. 222 ordre 475 du 4 cemaziülâhır 972/7 janvier 1565, réitéré le 7 cemaziülâhır/10 janvier (idem, ordre 477); vol. 7, p. 201, ordre 547 du 19 cemaziülâhır 975/21 décembre 1567, réitéré le 25 receb 975/25 janvier 1568 (*ibidem*, p. 268, ordre 755); *Mühimme Zeyl Defterleri* (Registres supplémentaires des affaires importantes), vol. 2, p. 196, ordre du 28 muharrem 983/9 mai 1575, confirmant un ordre antérieur.

[4]Başbakanlık Arşivi, *Maliye Ahkâm Defteri* (Registres d'ordres financiers), no 2775, p. 1390, doc. du 29 ramazan 973/19 avril 1566.

[5]Başbakanlık Arşivi, KPT, *Ruznâmçe Defterleri*, no. 1765/2, p. 7b, doc. du 4 rebiülevvel 950/7 juin 1543; no 1866/4, p. 239, doc. du 16 şevval 971/28 mai 1564; no 1768/5, p. 15, doc. du 15 zilhicce 977/21 mai 1570.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Teşrifatçılık Defterleri (Registres de cérémonial)[1], nous avons dressé le tableau suivant concernant l'évolution quantitative du kharadj de la Valachie entre 1540 et 1575. En aspres et avec l'impôt du sel pour les cuisines impériales (de 150.000 aspres), on a pu établir les chiffres ronds suivants :

3.000.000 aspres dans l'année financière 1563/1564
6.000.000 aspres dans l'année financière 1568/1569
6.000.000 aspres dans l'année financière 1569/1570.

Quant aux cours d'encaissement des sultanines (équivalents aux ducats) et des florins hongrois par la Trésorerie centrale de l'État ottoman (*Hızâne-i' 'Amire*), il sont mentionnés dans les quittances de paiement ou obligatoirement dans les Journaux de la Trésorerie (*Ruznâmçe Defterleri*). Enfin, sur la composition monétaire des sommes payées au compte du kharadj on peut consulter le tableau no 2 de nôtre communication faite au IIIe congrès International d'Études du Sud-Est Européen[2].

*

Non seulement pour la Moldavie, mais pour la Valachie aussi, la seconde moitié du XVIe siècle, en tant que période distincte dans l'histoire de leurs rapports avec l'Empire ottoman, commence de fait avant 1550, à savoir à partir des années 1538-1540, quand a eu lieu la perte du plus important port de la Valachie, Braila.

Malheureusement nous ne disposons d'aucune indication documentaire sur le moment où a eu lie la majoration du tribut de la Valachie — qui, d'après M. Berza, aurait été en 1538 de 16.000 ducats[3] — à 20.000 pièces d'or (1.100.000 aspres) de l'année financière 1er avril 1441/1er avril 1542[4]. Toujours est-il qu'elle se situe dans l'intervalle 1538-1542, période durant laquelle le kharadj de la Moldavie a également été majoré. Ne connaissant pas le moment précis de la majoration, nous ignorons aussi les circonstances concrètes qui l'ont déterminée. On pourrait noter par ailleurs que la grande famine de 1538-1540 qui a provoqué une diminution de la population

---

[1]Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Teşrifatçılık Defterleri*, KPT, no 664/1, p. 82, doc du 8 safer 977/23 juillet 1569.

[2]Mihai Maxim, *Considérations sur la circulation monétaire dans les pays roumains et l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVI siècle*, dans la "Revue des études sud-est européennes", tome XIII, n° 3/1975, pp. 404-416.

[3]M. Berza, *op. cit.*, p. 29.

[4]Başbakanlık Arşivi, KPT, *Ruznâmçe Defteri*, 1765/2, p. 7b, document consignant parmi les entrées de la Trésorerie ottomane du 4 rebiülevvel 950/7 juin 1543, la somme de 1.100.000 aspres (20.000 florins hongrois), encaissée "au compte de Radul, voïévode d'Eflâk, du tribut (*cizye*) du susnommé vilâyet pour la période du 1er avril, c'est-à-dire le 4 zilhicce, l'an 947 (1541), au 1er avril, c'est-à-dire le 4 zilhicce, l'an 947 (1541), au 1er avril, c'est-à-dire le 15 zilhicce, l'an 948 (1542)".

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

imposable[1], aurait dû, selon la doctrine hanéfite, entraîner une réduction du kharadj de la Valachie[2]. Or, rien de tel n'apparaît dans les documents. D'où l'on peut déduire que la conjoncture politique — l'autorité princière affaiblie par la résistance des boyards Craïovesco (qui avaient essayé en 1539 de renverser Radu Päisie), la Valachie comprimée par la ceinture des *kaza* ottomanes (Turnu, Giurgiu, Braila) sises sur la rive roumaine du Danube, la Moldavie tombée sous la domination ottomane effective à la suite de la campagne de Kanunî (1538), la Transylvanie enfin devenue vassale de la Porte (1541) — permettait au sultan de modifier le taux du tribut valaque sans égard pour la situation concrète (territoriale, économique et démographie) de la Valachie, alors que d'après la doctrine religieuse officielle il eût été normal qu'il en tînt compte.

En janvier 1565, le prince de Valachie reçoit l'ordre d'envoyer "d'urgence" à la Porte les 10.000 florins (*filori*), c'est-à-dire *zecchini* ou sultanines[3], qu'il aurait de son propre gré ajoutés au kharadj, selon les termes de l'ordre du sultan[4]. Il s'est donc produit une nouvelle majoration du kharadj, en valeur de 590.000 aspres probablement à partir de l'année financière 1er avril 1564/1 avril 1565, puisque pour l'exercice passé le prince avait déjà payé le tribut de 2.850.000 akçe, ainsi qu'il ressort d'une quittance de la Trésorerie ottomane du 16 şevval 971/28 mai 1564[5].

Du point de vue de la situation économique interne, la majoration de 1565 peut être mise en liaison avec un certain redressement économique accompli sous les règnes de Patraşco le Bon (mars 1564-décembre 1557) et de Petru le Jeune (septembre 1559 — juin 1568)[6]. Du point de vue démographique, après que sous Mircea le Pâtre "de nombreux habitants du Banat, qui était devenu en 1552 le théâtre des luttes entre Turcs et Impériaux, trouvèrent leur refuge en Valachie", on enregistre en Valachie au cours de la 6 et 7 décennies — que l'on pourrait nommer, selon le Prof. Şt. Ştefanescu, "des

---

[1]Şt. Ştefanescu, *La situation démographique de la Valachie aux XIV et XVI siècles d'après les conjonctures socio-politiques,* dans "Nouvelles études d'histoire", vol. IV, s.a. (tirage à part), Bucarest, p. 56.

[2]Cf. Abou Yousouf Ya'koub, *Le livre de l'impôt foncier (Kitâb al-kharâdj)* traduit et annoté par E. Fagnan, Paris, 1921, p. 121 : "... l'Imâm a le droit de majorer ou de diminuer le kharadj qu'il impose aux détenteurs du sol dans la mesure de leurs forces contributives et il peut sur toute terre, sous la condition de ne pas surcharger les débiteurs, modifier l'impôt au point de vue du prélèvement proportionnel en nature ou de redevance en argent établie d'après le mesurage des arpents". Le meilleur élève et propagateur de la doctrine de Abu Hanifa fournit ensuite des exemples à l'appui de la thèse selon laquelle le kharadj ne peut être imposé aux contribuables "que dans la mesure où leur territoire peut le supporter".

[3]Pour cette précisition Bb. Arşivi, *Maliye Ahkâm Defteri,* 7534, p. 536. (1 *filori* = 59 *akçe*).

[4]Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Mühimme Defteri,* vol. 6, p. 222 ord 475 du 4 cemâziulâhır 972/7 janvier 1565, réitéré le 7 cemâziülâhır / 10 janvier (*ibidem,* ord. 477).

[5]Bb. Arşivi, KPT, *Ruznâmçe Defteri*, 1866/4, p. 239.

[6]Şt Ştefanescu, *op. cit.*, p. 57.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

époques de bien être" — un accroissement de la population pouvant atteindre de 300.000 à 350.000 habitants[1].

Sous le rapport politique, on relève peu avant 1565 plusieurs conflits entre les boyards adversaires de Mircea le Pâtre, réfugiés en Transylvanie, et le fils de celui-ci, Petru, un enfant de 12 ans, qui à la mort de son père (en 1559) lui succéda sur le trône. De fait, les luttes avaient lieu entre les boyards hostiles et la princesse Kiajna, mère et tutrice du prince. Après une première lutte, Petru et Kiajna durent franchir le Danube, pour revenir bientôt à Bucarest portés par une armée ottomane. "Et au bout d'une semaine — rapporte la chronique des Cantacuzène — d'autres boyards en exil entrèrent par la Vallée de l'Olt (…) et se battirent au village de Boïan avec le prince Petru, qui avait à ses côtes une multitude de Turcs"[2] ; c'est lui qui remporta la victoire de Petru le Jeune, que N. Iorga date du 10 novembre 1563[3]. D'après la chronique de Radu Popescu, "Aussitôt (selon Iorga, le 27 février 1564[4] — M.M.) arriva Stepan, grand portar, de l'empire, apportant l'étendard du pouvoir, afin que (Petru) soit prince à la place de son père et *il a encore augmenté le kharadj dû à l'Empire par rapport aux obligations antérieures*" (souligné par nous — M.M.). A cette occasion, ajoute la même chronique, Petru a majoré aussi la capitation intérieure (la taille) de 5 aspres, évidemment dans le but de couvrir l'augmentation du kharadj[5].

A en juger par l'ordre du sultan du 7 janvier 1565 et par le passage de la Chronique de Radu Popescu, cités plus haut, c'est le prince Petru lui-même qui se serait offert à augmenter le tribut. Donc, il a dû accepter cette augmentation, comme prix de l'aide militaire des Turcs dans le combat relaté ci-dessus et aussi pour s'assurer leur appui et leur bienveillance à l'avenir, car l'épée de Damoclès que représentaient les intraitables boyards réfugiés à Braşov et Sibiu continuait à être suspendue au-dessus de sa tête[6].

Ces circonstances montrent clairement que la majoration du kharadj de 1565 a été déterminé en premier lieu et directement par le conflit entre le prince et les boyards en exil, c'est-à-dire par une lutte intérieure pour le pouvoir.

---

[1] *Ibidem*

[2] *Istoria Tarii Româneşti. 1290-1690. Letopisetul Cantacuzinesc* (Histoire de la Valachie. 1290-1690. Chronique des Cantacuzène), Bucarest, 1960, éd. C. Grecescu et D. Simonescu, pp. 50-51.

[3] *Istoriile domnilor Tarii Româneşti, de Constantin Filipescu Capitanul* (Histoire des princes de Valachie, par le capitaine Constantin Filipesco) (en réalité par Radu Popescu-M.M.), éd. N. Iorga, Bucarest, 1902, p. 66, note 1.

[4] *Ibidem*, note 2.

[5] *Istoriile domnilor Tarii Româneşti*, p. 66.

[6] *Istoria României*, Bucarest, 1962, II, p. 911.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

En outre, la conjoncture extérieure favorisait la Porte, ne laissant guère d'alternative au prince : en Moldavie, depuis 1564, le trône était occupé à nouveau par Alexandru Lapuşneanu, avec l'appui des troupes ottomanes ; les Impériaux par l'empereur Maximilien, monté sur le trône lui aussi en 1564, avaient confirmé le traité de paix de 1562 avec l'Empire ottoman et s'étaient empressés d'expédier à Istanbul leur tribut.

Un rapport adressé au doge de Venise le 3 juin 1567 par les baillis Marin di Cavalli et Giacomo Soranzo (mis en valeur par M. Berza)[1] consignait la majoration en valeur de 8.000 ducats du tribut de la Valachie (en même que celle de 5.000 ducats pour la Moldavie) imposée par le grand vizir qui motivait cette mesure "dicendo che è solito ad un novo Principe accrescer li tributi alli suoi feudatarij"[2]. Le vizir se réfère, pour sûr, à l'avènement du nouveau padichah Selim II (29 septembre 1566), à l'occasion duquel la *cizye* de l'Empire ottoman subit une majoration générale de 5 akçe, tout comme du temps de Kanunî Sultan Süleyman en 1520[3]. De telles mesures avaient pour but de couvrir les dépenses énormes entraînées par l'avènement d'un nouveau sultan[4]. Encadrée dans la mesure générale de majoration de la capitation-*cizye*-à l'avènement de Selim II, l'augmentation du tribut de la Valachie ne pouvait susciter une réaction contraire de la part de Petru le Jeune, car la menace des boyards expatriés était toujours actuelle[5] et, en l'absence de tout appui de l'étranger, le moindre geste de refus aurait pu lui coûter le trône.

La différence quantitative entre les deux majorations — 8.000 ducats en Valachie, 5.000 ducats en Moldavie[6] — prouve que dans la fixation de ces sommes on tenait compte parfois, ne fût — ce qu'approximativement, de la population des deux États, puisque selon Mustafa Ali, à la fin du règne de Kanunî Sultan Süleyman (1520-1566), donc au moment qui nous intéresse, la Valachie comptait 48.000 familles (*hane*), contre 30.000 à la Moldavie[7]. Or c'est le même rapport de 8:5 que révèle la majoration du tribut. Malheureusement on ignore le nombre des contribuables (des têtes de famille) valaques à cette date, chiffre qui montrerait si l'on y a appliqué la même majoration de 5 akçe par tête imposable que pour la *cizye* ottomane.

---

[1]M. Berza, *op. cit.*, p. 30 note 1.

[2]Hurmuzaki, *Documente*, VIII, doc. CLXIX, p. 120.

[3]M. Akdağ, *Osmanlı Imparatorluğu'un kuruluş ve inkişaf devrinde Türkiye'nin iktisadî vaziyeti* (Situation économique de la Turquie durant la période de la fondation et du développement de l'Empire ottoman), dans "Belleten", XIII, 51 (Ankara, 1949), p. 556.

[4]*Istoria României*, II, Bucarest, 1962, p. 911.

[5]Cf. *Tarih-i Selânikî* (Histoire de Selânikî), Istanbul, 1281/1864, p. 68.

[6]Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Mühimme Defteri*, vol. 7, p. 453, ord. 1306 du 22 şevval 975/20 avril 1568, confirmant un ordre antérieur.

[7]Mustafa Ali, *Künh ül-ahbar* (La quintessence des informations), éd. Ahmed Cevdet, Istanbul, 1277/1862, vol. I, p. 245.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Le 19 cemaziülâhır 975/21 décembre 1567, le voïévode de Valachie reçoit l'ordre d'envoyer à Istanbul, en plus du kharadj habituel, encore 4 *yük* (400.000) akçe, vu que "un grand nombre de sujets (*re'ayas*) des Pays bien gardés (*Memalik-i Mahruse*)[1], (à savoir) du sandjak de Vidin et autres, ayant fui et étant entrés dans le vilâyet d'Eflâk[2], le kharadj de ce vilâyet est en déficit"[3].

Cette nouvelle majoration, imposée à un moment où autant le prince Petru le Jeune que les souverains d'Autriche, de Pologne et autres cherchaient à s'assurer la bienveillance et l'amitié du nouveau padichah, démontre nettement que le kharadj de la Valachie, jadis le prix de la paix et de l'entente avec les Ottomans, tendait maintenant à se transformer en un impôt par tête d'habitant, en une *cizye,* comme au sud du Danube.

Avec cette addition de 400.000 akçe, à laquelle Petru le Jeune ne pouvait se soustraire, le montant du tribut de la Valachie (sans l'impôt du sel) atteignait à la fin de l'année 1567, donc dans l'année financière 1567/1568, la somme de 4.312.000 akçe, soit 73.048 ducats (sultanines) au cours de 59 akçe par pièce d'or, ou 75.649 florins, au cours de 57 akçe la pièce. Les nouveaux documents confirment, par conséquent, la conclusion antérieure de M. Berza, à savoir que le tribut de la Valachie "est donc arrivé à atteindre, sous le règne de Petru II (1559-M.M.), au moins 65.000 ducats"[4].

Enfin, un nouvelle majoration du tribut de la Valachie jusqu'à concurrence de 5.850.000 akçe (6.000.000 d'akçe ou 100.000 ducats, y compris le prix du sel), somme attestée comme acquittée dans l'année financière 1568/1569[5], n'a pu survenir qu'au cours de cette année même, en liaison avec la destitution de Petru le Jeune et son remplacement par Alexandru II Mircea (juin 1568). (Rappelons qu'au cours de cette même année le kharadj de la Moldavie avait subi une majoration de 5.000 ducats, toujours à l'occasion d'un changement du prince[6]).

Plusieurs facteurs expliquent cette importante majoration de 27.000 florins hongrois (la troisième dans l'espace d'un an: juin 1567 — juin 1568). Le premier est l'état de dépendance dans lequel la Valachie était tombée vis-à-vis de l'Empire ottoman, au moment où celui-ci était parvenu à l'apogée de sa puissance.

---

[1] C'est-à-dire l'Empire ottoman.
[2] C'est-à-dire la Valachie.
[3] Bb. Arşivi, *Mühimme Defterleri*, vol. 7, ord. 547, p. 201 et ord. 755, p. 268,
[4] M. Berza, *op. cit.*, p. 30.
[5] Bb. Arşivi (Istanbul), *Teşrifatçılık Defteri, KPT*, 664/1, p. 82.
[6] Cf. M. Maxim, *Recherches*, pp. 245-249.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

En février 1568, alors que le trône de la Valachie était occupé par un jeune homme de vingt ans, maladif et menacé à chaque instant d'être renversé et éventuellement tué par les boyards en exil[1], à Edirne Selim II recevait dans le cadre d'une brillante cérémonie, les félicitations et les dons de joyeux avènement envoyés dans l'intention d'assurer de bonnes relations avec le nouveau padichah- par l'empereur d'Autriche, le chah d'Iran, le roi de France, le roi de Pologne, le doge de Venise, les "beys de Dubrovnik", les princes de Transylvanie, de Valachie et de Moldavie[2]. Le 16 février, l'ambassadeur persan, Şahkulî Han, obtenait le renouvellement de la paix d'Amasya, de 1555, avec l'Empire ottoman[3]. Un jour plus tard, les envoyés de Maximilien II obtenaient le renouvellement, dans des conditions identiques, du traité signé en 1562[4]. Un traité de paix fut conclu en juillet de la même année avec la Pologne[5]. Et comme il y était mentionné de façon expresse que les Principautés Roumaines étaient incluses dans le traité, leurs intérêts étant représentés par la Porte[6], il ne fait pas de doute que celle-ci avait — même formellement — carte blanche dans les affaires politiques des Principautés. Cette situation ne tardera pas à porter ses fruits lorsque Petru le Jeune fut destitué, ses plus proches dignitaires et la princesse Kiajna (*Domna*) arrêtés et leurs biens confisqués sous l'accusation d'avoir "opprimé le peuple"[7].

Il se pourrait d'ailleurs que non seulement le changement de règne mais peut-être aussi le faste du prince déchu — qui était arrivé à Istanbul avec une suite de mille boyards et gens de maison à cheval[8] — ait incité les Ottomans à majorer le tribut de la Valachie, à un moment où leurs propres dépenses s'étaient considérablement accrues : elles sont dues à l'augmentation de solde des janissaires et à d'autres dépenses occasionnées par l'avènement de Selim II ; à ces causes il convient d'ajouter les dépenses suscitées par la préparation et mise en œuvre de la campagne d'Astrakhan, décidée dès février 1568, par la répression de la révolte de Bassora et du Yémen (1567-1569), ainsi que par les travaux de construction de la monumentale mosquée Selimiye, à Edirne (1568-1574).

Le tribut de la Valachie fut à nouveau majoré, cette fois-ci de 300.000 akçe (5.000 ducats) — parallèlement à une majoration de 200.000 akçe (3.333 ducats) du tribut de la Moldavie[9] et de 5000 florins (ducats) de celui de la

---

[1] *Istoria României*, II, Bucarest, 1962, p. 911.
[2] I. H. Danişmend, *op. cit.*, fasc. 7, p. 375.
[3] *Ibidem*, p. 376.
[4] Hurmuzaki-Densuşianu, *Documente*, II/5, p. 507, doc. CCXXXI.
[5] Hurmuzaki, II/1, p. 587, doc. DLXVII du 25 juillet 1568.
[6] A. Veress, *Documente*, II, doc. 33, pp. 41-44.
[7] Bb. Arşivi, *Mühimme Defteri*, vol. 7, p. 525, ord. 1504 et p. 610, ord. 1711.
[8] N. Iorga, Préface à Hurmuzaki-Iorga, XI, p. XIX.
[9] Bb. Arşivi, *Mühimme Zeyli Defteri*, vol. 2, p. 196, ord. du 9 mai 1575.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Transylvanie[1] — dans l'année financière 1574/1575, à l'occasion de l'avènement (*cülûs*) de Murad III (8 ramazan 972/22 décembre 1574)[2]. Le tribut valaque atteignait ainsi le chiffre de 105.000 sequins.

De même qu'en 1520 et 1566, ce nouveau changement de règne entraîna une majoration de 5 akçe de l'impôt *cizye* sur toute l'étendue de l'Empire ottoman[3], mesure qui visait à couvrir les grandes dépenses effectuées. Seulement pour bahchich du couronnement (*cûlus bahşişi*) le nouveau padichah avait sorti de la trésorerie privée des sultans (*İç Hazinesi* — la Trésorerie intérieure) la somme immense de 1.100.000 pièces d'or.)[4] Ces énormes frais venaient se superposer à des dépenses plus anciennes : après la bataille de Lépante (*Inebahtı*) en 1571, l'entretien d'une flotte permanente dans la Méditerranée coûtait à l'Empire ottoman la somme considérable de 1.200.000 pièces d'or par an[5] ; puis, après la conquête de l'île de Chypre (1571), il devait envoyer d'Istanbul une somme supplémentaire de 50.000 pièces d'or pour les défenseurs et les canonniers ottomans de l'île[6].

En échange, la situation économique et démographique de la Valachie dans l'année financière 1574/1575 — tout comme celle de la Moldavie d'ailleurs[7] ne justifiait guère une nouvelle majoration du kharadj. "Avec le règne d'Alexandru Mircea (1568-1577 M.M.), — lit-on dans une récente étude démographique de Şt. Ştefanescu — la Valachie inaugura une période de baisse démographique évidente. Une famine terrible, accompagnée de la peste, décima à cette époque de nombreuses vies humaines. À ces fléaux vint s'ajouter une fiscalité accrue qui deviendra, après le règne de ce prince, la cause de paupérisation du pays et de massives émigrations"[8]. Aux sources roumaines citées dans l'étude mentionnée on peut ajouter des sources étrangères qui confirment la baisse démographique et le mauvais état de l'économie du pays sous Alexandru II Mircea[9]. Enfin, la situation était aggravée encore par la participation de la Valachie à la campagne ottomane contre le voïévode Ion de Moldavie, dont un détachement avait même pénétré victorieusement jusqu'à Bucarest, installant provisoirement sur le trône le prétendant Vintila (mai

---

[1] *Ibidem*, p. 252.
[2] *Ibidem*.
[3] M. Akdağ, *op. cit.*, p. 557; *Mühimme Defteri*, vol. 23, p. 171, ordre 363.
[4] *Tarih-i Selânikî*, éd. citée, pp. 130-135.
[5] H. İnalcık, *L'Empire ottoman*, Sofia, 1966, p. 39.
[6] H. Sahillioğlu, *Osmanlı idaresinde Kıbrıs'ın ilk yılı bütçesi* (Le budget de Chypre pour la première année de l'administration ottomane), dans "Belgeler", IV, 7-8, 1967 (Ankara, 1969, tirage à part), p. 9.
[7] M. Maxim, *Recherches sur les circonstances*..., p. 255.
[8] Şt. Ştefănescu, *op. cit.*, p. 58.
[9] Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Mühimme Defteri*, vol. 12, p. 345, ordre 699 du 3 safer 979/27 juin 1571; A. Veress, *Documente*, II, p. 60, doc. 53.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

1574). Néanmoins, la mauvaise situation économique de la Valachie ne fut aucunement prise en considération par l'Empire ottoman.

Celui-ci bénéficiât, pour sa part, d'une conjoncture internationale favorable: le 24 octobre 1574, un nouveau traité de paix fut conclu avec l'Autriche (il sera prolongé pour une nouvelle période de 8 ans en 1576), traité dont une clause stipulait la non-intervention des Impériaux dans les voïévodats roumains, et vice versa ; en Pologne, avaient lieu d'importants événements, qui évoluèrent en faveur des Ottomans : après une brève vacance du trône, celui-ci fut occupé en 1574 par le candidat de la Porte, Henri de Valois, puis, en 1575, par Etienne Báthory, soutenu par Sokollu Mehmet Pacha.

Le nouveau quantum nominal du tribut valaque ordonné par Murad III demeurera le même jusqu'à l'année financière 1583/1584, lorsque la valeur du kharadj fut fixée à 7.000.000 aspres[1].

*

Le bilan de l'évolution quantitative du kharadj de la Valachie entre 1540 et 1575, qui confirme les moments essentiels, la tendance générale de la courbe soulignée par M. Berza dans son étude de synthèse[2], peut conduire à quelque conclusions.

On constate, tout d'abord, que dans un laps de temps de 35 ans (1540-1575) le kharadj de la Valachie a subi un accroissement de 550 % si on le calcule en aspres et de 590% si on le calcule en pièces d'or, pareillement d'ailleurs à ce qui a eu lieu en Moldavie, où le tribut, calculé tant en aspres qu'en pièces d'or, a plus que quintuplé durant la même période[3]. Or, la population et le potentiel économique de la Valachie — remarquons que le problème se pose de la même façon en Moldavie — se sont-ils accrus dans la même proportion au cours de ces 35 ans ? Ce sont là, en effet, les éléments qui, conformément à la doctrine hanéfite, auraient justifié cette dynamique du kharadj valaque.

Malheureusement, si l'on peut parler avec certitude d'un certain progrès de l'agriculture valaque (qui se manifeste par le nombre croissant des défrichements et des essartages, donc par l'extension de la surface agricole cultivable et par l'accroissement de la production céréalière)[4], on ne possède en échange aucune donnée statistique en mesure de révéler les proportions de ce

---

[1]Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Maliye Müdevver Defteri,* 17932, p. 12, *Mühimme Defteri*, vol. 58, p. 161, ord. 430 et p. 167, ord. 446.
[2]M. Berza, *op. cit.*, pp. 28-30.
[3]M. Maxim, *Recherches sur les circonstances…*, p. 259.
[4]*Istoria României,* II, Bucarest, 1962, pp. 826-830.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

progrès, ni le développement des autres branches de l'économie féodale. Néanmoins, même en l'absence de telles données, il y a tout lieu de croire que le potentiel économique de la Valachie, ni les revenus princiers n'ont pu quintupler durant ce laps de temps. Bien au contraire, la période en question a été marquée par de terribles famines, en 1538-1540, puis en 1574-1575, sans que l'on relève le moindre allégement du kharadj, comme il eût été normal.

De même, la diminution de la superficie du pays à la suite de la perte de Braïla et de la zone environnante aurait dû entraîner, suivant la doctrine hanéfite une certaine réduction du kharadj (de fait, il ne s'agissait pas seulement d'une diminution de la superficie du pays, mais aussi de celle de sa population, car le territoire annexé par l'Empire ottoman n'était pas une zone déserte) ; or il n'en a rien été.

De fait, le facteur démographique n'a été invoqué qu'une seule fois, entre 1540 et 1575, lorsque ce facteur jouait dans l'intérêt de la Porte : en décembre 1567, quand la Porte ordonna une majoration du tribut motivée par l'entrée en Valachie d'un certain nombre — non précisé — de sujets ottomans.

En ce qui concerne l'évolution de la population de la Valachie au XVe et XVIe siècles, les seules informations dont on dispose sont les relations des voyageurs étrangers, elles-mêmes rares et approximatives. On a pu toutefois en déduire que la population de la Valachie, qui sous le règne de Neagoe Basarab (1512-1521) s'élevait à environ 400 000 habitants, était tombée vers 1570 à 300 000 — 350 000 habitants[1]. Or, au cours, de ce même laps de temps, le tribut payé à la Porte a passé de 12 000 florins hongrois sous Neagoe Basarab[2] à 102 000 florins sous Alexandru II Mircea[3].

C'est autour de ces mêmes chiffres, que s'inscrit l'évolution de la population entre 1540-1575, avec des moments évidents de dépression démographique sous l'effet des famines, de l'aggravation de la fiscalité et de l'instabilité politique, ainsi que nous l'avons souligné à maintes reprises. Or, d'une réduction correspondante du kharadj il n'a jamais été question.

Entre 1538-1542 et 1574/1575, six majorations successives du kharadj ont eu lieu : en 1538-1542, en 1545 au mois de janvier 1565, à l'été de 1567, en décembre 1567, à l'été de 1568 et au printemps de 1575. Une de ces majorations a été occasionnée par des changement de règne en Valachie (en 1568, lorsqu'à Petru le Jeune succéda Alexandru II Mircea) ; deux autres ont eu pour cause des changements du sultan à Istanbul (celui de l'été de 1567, lorsque

---

[1] Şt. Ştefanescu, *art. cit.*, pp. 56, 57.
[2] M. Berza, *op. cit.*, p. 28.
[3] Başbakanlık Arşivi (Istanbul), KPT, *Ruznâmçe Defteri*, 1768/5, p. 15.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Selim II succéda à Kanunî Süleyman, et celui du printemps de 1575 lorsque Murad III monta sur le trône à la place de "l'Ivrogne") ; une majoration s'est produite sur l'offre du prince lui-même (à savoir de Petru le Jeune, en 1565), afin de sauver son trône, avec le secours ottoman, des entreprises des boyards rebelles ; une autre a été déterminée par l'afflux de sujets ottomans en Valachie (décembre 1567); enfin la cause de la sixième majoration (la première chronologiquement, celle de 1538-1542) ne nous est pas connue, mais il est permis de supposer qu'elle a eu comme point de départ la révolte des boyards Craïovesco, en 1539, qui a poussé le prince à solliciter l'aide des Ottomans en leur offrant sans doute, comme contrepartie, un tribut majoré.

Si cette hypothèse s'avérait exacte, il s'ensuivrait que 3 des 6 majorations sont en liaison avec la lutte pour le trône de Valachie. Cette lutte pour le pouvoir — qui dans les sources turques apparaît sous le terme de *voyvodalık sevdası* (littéralement, "amour du principat")[1] — était en grande mesure la conséquence du système mixte, à la fois électif et héréditaire, de la succession au trône, système qui suscitait à tout moment la candidature de différents prétendants. Sur le plan interne, la lutte pour le trône était alimentée par les intérêts égoïstes des grands boyards et, sur le plan extérieur, elle était utilisée par la Porte, qui avait soin de satisfaire ses propres intérêts en choisissant parmi la "pépinière de princes" qu'elle avait constituée par le système des otages et la pratique des destitutions, ou bien parmi les prétendants d'ailleurs, le candidat qui, parmi d'autres avantages, offrait celui de lui promettre spontanément ou d'accepter docilement le paiement d'un tribut majoré.

Rapportées à la conjoncture internationale, les majorations du tribut de la Valachie durant la période 1540-1575 coïncident toutes avec des phases de bonnes relations entre la Puissance suzeraine et l'Autriche, de chez laquelle les princes valaques auraient pu éventuellement s'attendre à une aide dans l'hypothèse d'un refus de la majoration imposée par la Porte (de même que, pour la Moldavie, la majoration du kharadj de 10 000 ducats en 1538 à 53 389 ducats en 1574/1575 a coïncidé avec une période de relations officiellement amicales entre l'Empire ottoman et la Pologne). Ainsi, la majoration de janvier 1565 a suivi la conclusion du traité de cette même année ; les deux majorations (été et hiver) de 1567 ont coïncidé avec la phase de pourparlers de paix qui seront conclus par le traité de 1568, suivi à son tour d'une nouvelle majoration en été 1568; enfin, la majoration de l'année financière 1574/1575 a été précédée du traité osmano-autrichien de 1574.

---

[1] Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Zeyli Defteri*, vol. 5, p. 54, ordre du 27 zilkade 1000/4 septembre, 1592 (au bey de Silistra), *Mühimme Defteri*, vol. 71, p. 136, ordre 268 du 16 safer 1002/11 novembre 1593 (au bey de Rhodos).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

On relève également que toutes les majorations du tribut mises en œuvre étaient en relation directe avec les besoins financiers continuellement accrus des Ottomans, par suite de dépenses tant intérieures qu'extérieures — et surtout militaires — toujours plus grandes.

Tout concourt ainsi à prouver que — à l'instar de ce que nous avions déjà relevé pour la Moldavie — le rôle décisif dans la fixation du montant du kharadj de la Valachie entre les années 1540-1575 revient aux facteurs politiques et économiques, et non pas à ceux d'ordre légal et religieux.

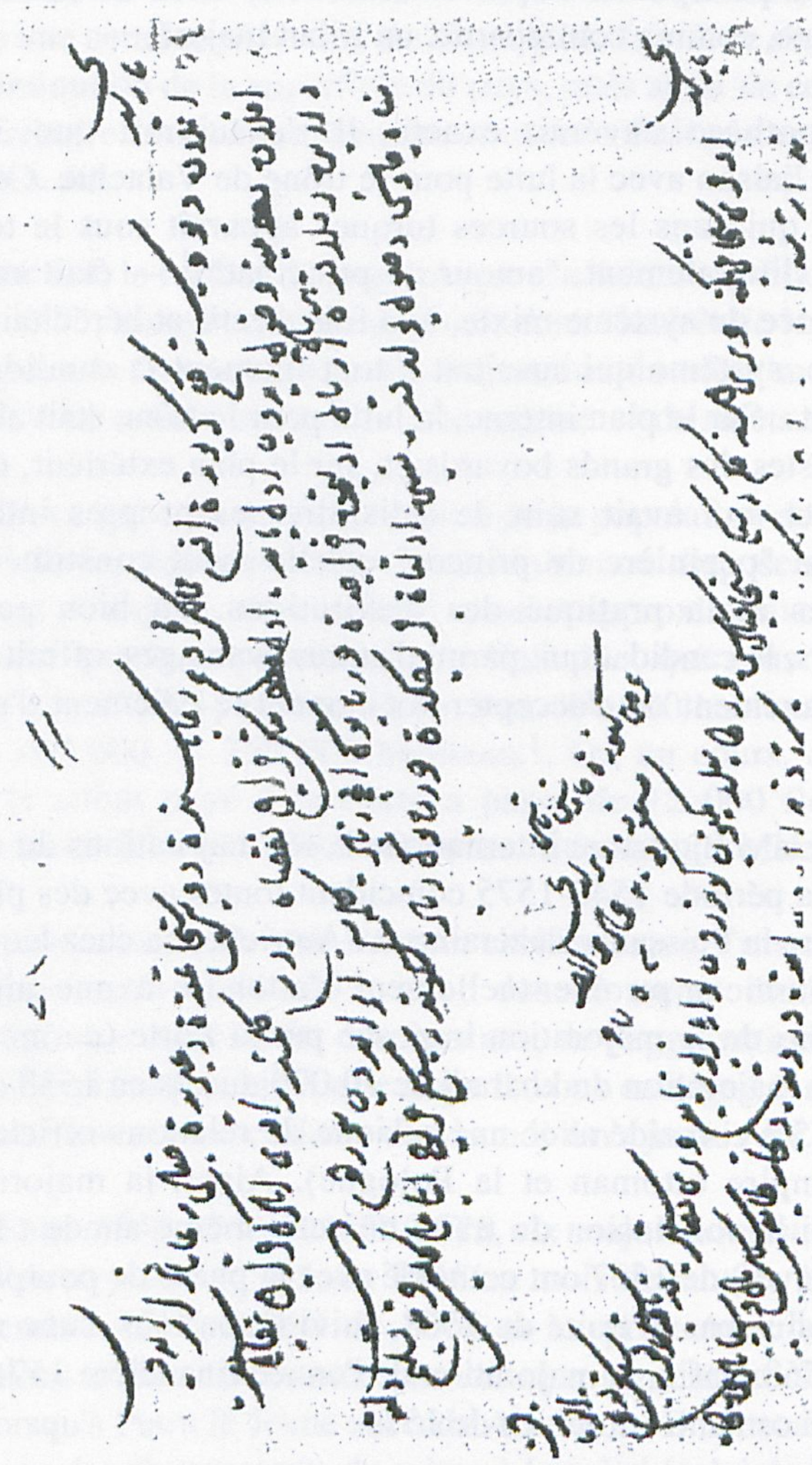

BAŞBAKANLIK ARŞİVİ (Istanbul), Mühimme Defteri (Registre des affaires importantes), no 7, p. 201, ordre 547 du 19 cemaziülâhır 975/21 décembre 1567, adressé par le sultan au prince valaque et concernant la demande de majorer le kharadj de la Valachie. (Une copie dans la Bibliothèque de l'Académie Roumaine, Documents turco-osmans, 41a/DLXXX).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ADDENDA

En ce qui concerne l'évolution du tribut payé par la Valachie au XVIe siècle, trois enregistrements détaillés du mai 1534 de la Trésorerie d'État ottomane — et qui sont publiés *in extenso* dans le volume, déjà cité, *Prof. Halil Inalcık'a Armağan* (Eren, Istanbul, 1999) — font mention du paiement, en trois tranches, de la somme totale de 1.887.448 aspres[1]. Toute cette somme a été payée entièrement en *akçe*. Par rapport aux florins hongrois, au cours de 55 aspres la pièce, ça vaut 34.317 pièces. Donc la Valachie a payé au compte de l'année financière — 1er avril 1533/1er avril 1534 — un quantum minime de 34.000 florins hongrois.

Pour l'année financière 1541/1542 (je le répète) il y a un enregistrement dans les *Ruznâmçe* de la somme de 1.100.000 aspres (20.000 florins hongrois)[2].

Mais voilà un nouveau document du 27 Rebiülâhır 956/25.V.1549, conservé dans les *Ruznâmçe Defterleri*[3] et qui consigne le paiement de la somme de 2.000.000 aspres (environ 36.000 florins hongrois au cours de 57 *akçe* la pièce) au compte du tribut valaque pour l'année financière 1548/1549. C'est pour la première fois qu'on fait mention de "l'impôt du sel pour la Cuisine Impériale" (*'adet-i milh-i Matbah-ı 'Âmire*) de 150.000 aspres (dont on fait aussi mention dans les quittances pour les années 1563/1564, 1568/1569, etc.).

Document n° 1

(BOA, D.BRZ-20.616, p. 83, doc. du 27 Rebiülâhır 956/25.V.1549)

Texte:

"Fî 27 minhü (Rebiülâhır sene 956)
El-irâd
.....
'An tahvil-i
Mirçü, voyvoda-i vilâyet-i Eflâk 'an cizye-i/
vilâyet-i m(ezbure) ve 'âdet-i milh-i bahâ-i

---

[1]Başbakanlık Osmanlı Arşivi (BOA), Istanbul, Kepeci Tasnifi (KPT), no. 1863, pp. 205, 207 et 223 ; Mihai Maxim, *Osmanlı İmparatorluğu'na XVI. yy. İlk Yarısında Verilen Romen Haracı ve Peşkeşleri Üzerinde Yeni Belgeler* (Nouveaux documents concernant le kharatch et les *peşkeş* roumains donnés à l'Empire ottoman au cours de la première moitié du XVIe siècle), dans *Prof. Halil İnalcık'a Armağan*, Eren, Istanbul, 1999, docs. nos. 3, 4 et 5.

[2]BOA, KPT-1765, *Ruznâmçe Defteri*, p. 7b ; voir *supra* note 9.

[3]BOA, D.BRZ-20.616, p. 83.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Matbah-ı ‘Âmire ‘an evvel Âpril// el-vâki'fî 21
Safer sene 955 ilâ evvel Âpril el-vâki' fî sâni//
Rebiülevvel sene 956 ‘an yed-i .....[1]
merdümân-ı voyvoda-i m(ezbûr):
2.150.000 (akçe)

'an cizye-i hôd-şân
2.000.000 (akçe)

‘an ‘âdet-i
milh-i bahâ
150.000 (akçe)".

Traduction:
"Le 27 du même mois (Rebiülahır l'an 956)
(le 25 mai 1549)
Revenus
.....
De l'obligation de Mircea (Ciobanul)[2], le voïévode de la Valachie, de la *cizye* du dit pays (*vilâyet*) et de l'impôt du sel, le prix pour la Cuisine Impériale, (à partir) du 1er avril, qui a été en 21 Safer, l'an 955 (1548), jusqu'au 1er avril, qui a été en 2 Rebiülevvel, l'an 956 (1549), de la main de…, des hommes du dit voïévode:
2.150.000 (aspres)

de la *cizye* de celui-ci:
2.000.000 (aspres)

de l'impôt du sel,
le prix:[3]
150.000 (aspres)".

Donc, à la lumière de ce dernier document, une augmentation du tribut valaque a eu lieu dans l'intervalle 1541/1542 - 1548/1549, à savoir de 1.100.000 aspres (20.000 florins hongrois) à 2.000.000 aspres (environ 36.000 fl. hongr.). À partir duquel exercice financier? On ne peut, par manque d'informations documentaires, préciser le moment où cet accroissement est survenu. Il est à supposer toutefois que ce moment pourrait se placer au début du premier règne de Mircea Ciobanul (1545-1552), plus précisément dans l'intervalle 1545-1548.

Un autre montant accru du tribut valaque, à savoir de 2.850.000 aspres (ou de 50.000 florins hongrois, au cours de 57 aspres la pièce), somme payée

---

[1]Des noms illisibles.
[2]Mirceau Ciobanul (1545-1552, 1553-1554, 1558-1559).
[3]Au prix officiel (*narh üzere*) on pourrait acheter 375 chariots (*araba*) ou 481 tonnes du sel (BOA, *MMD* n° 6148, p. 147).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

effectivement pour l'exercice financier 1563/1564, est consigné, rappelons-nous, dans une quittance ottomane du 16 Şevval 971/28 mai 1564 (BOA, Kepeci, 1866/4, *Ruznâmçe Defteri*, p. 239; voir *supra* p. 3). Cette nouvelle augmentation à 50.000 pièces d'or a été faite, semble-t-il, par le même voiévode Mircea Ciobanul, cette fois-ci à l'occasion de son troisième règne (1558-1559).[1]

Pour l'évolution du tribut de la Valachie dans l'intervalle 1575-1600, voir: Mihai Maxim, *Haraciul Moldovei şi Tarii Româneşti în ultimul sfert al veacului XVI* (Le kharatch de la Moldavie et de la Valachie dans le dernier quart du XVIe siècle), "Studii şi materiale de istorie medie", Bucarest, vol. XII, 1994, pp. 29-46.

---

[1] "Dès 1558", selon M. Berindei et G. Veinstein (*L'Empire ottoman*, p. 88, note 104), conformément à un rapport vénitien cité par M. Berza.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

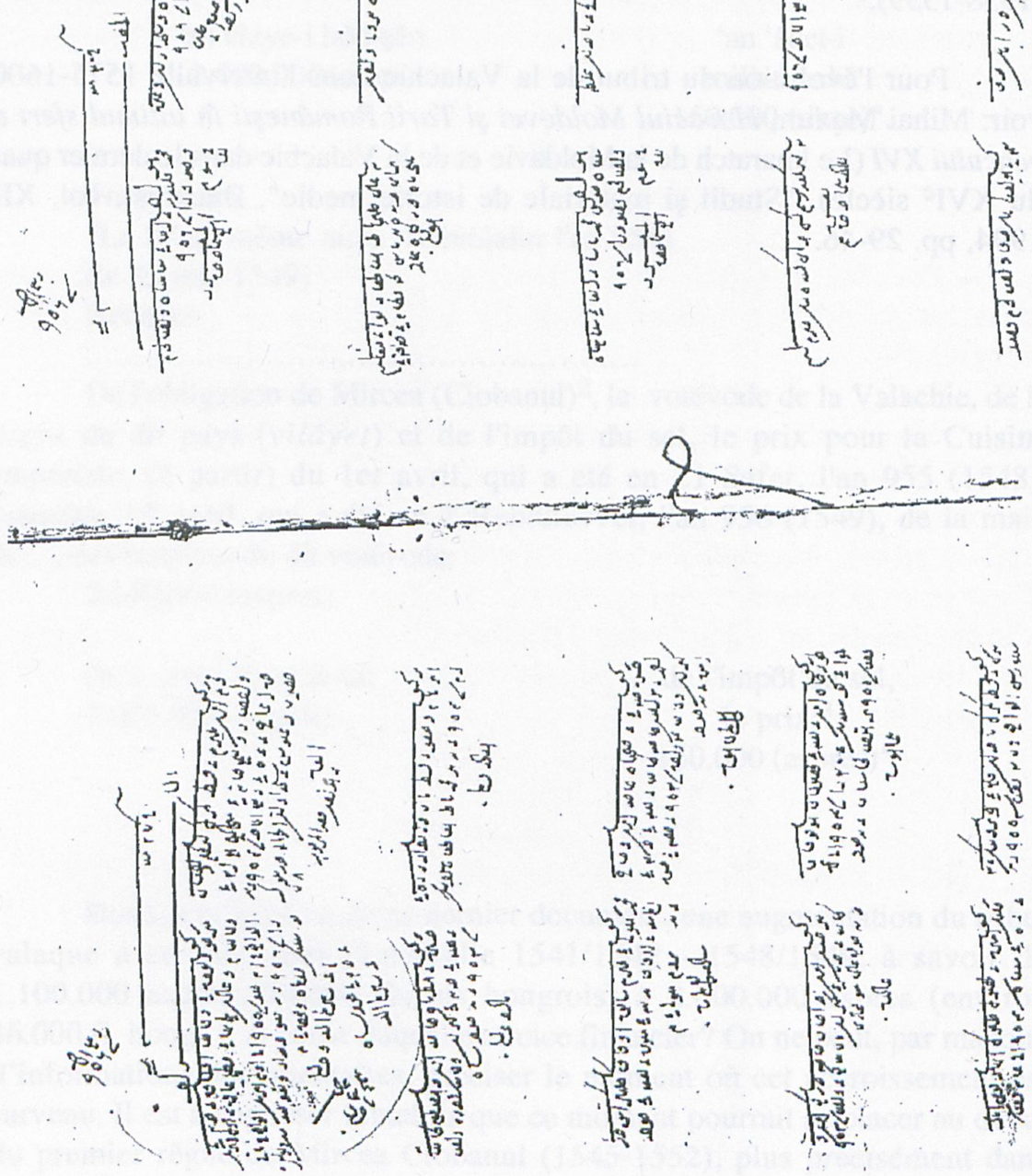

Doc. n° 1. — BOA, D. BRZ - 20. 616, p. 83 (à gauche), doc. du 27 Rebiülâhır 956/25 V 1549

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-30656806 3-16

IX

OTTOMAN DOCUMENTS CONCERNING THE WALLACHIAN SALT IN THE PORTS ON THE LOWER DANUBE IN THE SECOND HALF OF THE SIXTEENTH CENTURY

It is a well-known fact that salt, one of the basic foodstuffs within medieval economy, the indispensable "white gold"*, was one of the greatest natural resources of the Romanian Principalities throughout their history.

As for the Wallachian salt in the Middle Ages, Romanian researchers evinced the methods of exploitation employed[1], the routes and transports[2], as well as the export of this commodity to the Balkan Peninsula[3].

For the jurisdiction of the Wallachian salt in the Danubian ports, our fundamental source consists in the official Ottoman *kânûns* and *kânûnnâmes* concerning the Danubian ports included in the Ottoman Empire, which lay along the Wallachian border such as Tulcea, Isaccea, Macin, Braila, Hîrşova, Silistra, Nikopol, Giurgiu, Rusçuk, Turnu (Magurele), Vidin, Cladova (*Feth-i Islâm*), Orşova[4]. For the 16th century, such laws have already been published (according to the Istanbul, Ankara, Paris and Sofia Manuscripts) by Joseph von Hammer[5] Hadiye Tunçer[6], Irène Beldiceanu-Steinherr and Nicoara

---

*See, e.g. S.A.M. Adshead, *Un cycle bureaucratique : l'administration du sel en Orient et en Occident*, "Annales É.S.C.", 38e année, 2/1983, pp. 221-233; Jean Claude-Hocquet, *Le sel et le pouvoir. De l'an mil à la Révolution française,* Paris, 1984, etc.

[1]Aurora Ilieş, *Ştiri în legatura cu exploatarea sarii în Tara Românească pina în veacul al XVIII-lea*, "Studii şi materiale de istorie medie", I, Bucureşti, 1956, pp. 155-197.

[2]Eadem, *Drumurile şi transportul sarii în Tara Românească (secolele XV-XIX)*, "Studii şi materiale de istorie medie", VII, 1974, pp. 223-242.

[3]Dinu C. Giurescu, *Ob eksporte soli iz rumynskih gosudarstv na balkanskij poluostrov pri feodalizme*, "R.É.S.E.E." I (1964), 3-4, pp. 421-462.

[4]For the Romanian ports under the Ottoman administration, see Mihai Maxim, *Teritorii româneşti sub administratie otomana în secolul al XVI-lea*, "Revista de istorie", t. 36, 8/1983, pp. 802-817 and 9/1983, pp. 879-890.

[5]J. von Hammer, *Das osmanische Reichs Staatsverfassung und Staatverwaltung*, I, Wien, 1815, pp. 290-293, 305-307, 313-317.

[6]Hadiye Tunçer, *Osmanlı Imparatorluğunda toprak hukuku, arazi kanunları ve kanun açıklamaları*, Ankara, 1962, pp. 141-143 (for Giurgiu and oth.: 1520).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Beldiceanu[1], Lütfi Güçer[2], Bistra Cvetkova[3], Dusanka Bojanić-Lukac[4], Mihnea Berindei, Marielle Kalus-Martin and Gilles Veinstein[5]. These documents refer to various taxes for several commodities brought in, sold or transited through the Danube ports. Among the exported goods, as was the case with the Wallachian cattle (especially sheep) and grain, the Wallachian salt occupied an important place ; furthermore, special codes of regulations for salt (*kânûnnâme-i milh*) were issued by the authorities in Istanbul.

Three of these *kânûnnâmes*, i.e. for the ports (*iskele*) of Silistra, Turnu (*Holnik, Holobnik*) and Vidin, dated to the last quarter of the 16th century[6], were published by Lütfi Güçer in 1963, as part of this study concerning salt monopoly (*tuz inhisarı*) and the performance of the *tuzla* system in the Ottoman Empire in the 15th and 17th centuries. In the same work, the author referred for the first time to the regime of the Wallachian salt imported by the Ottomans[7]. This regime was again described in 1967, relying on some new Turkish laws, found in the Sofia and Paris archives by late Bistra Cvetkova, in her contribution *The régime of economic exchange between northern and southern Danubian territories in the sixteenth century* (in: *Relatii româno-bulgare de-a lungul veacurilor, Sec. XII-XIX,* Bucharest, 1971, pp. 117-121)[8].

---

[1]Irène Beldiceanu-Steinherr, Nicoara Beldiceanu, *Acte du règne de Selim I concernant quelques échelles danubiennes de Valachie, de Bulgarie et de Dobroudja,* "Südost-Forschungen", Bd. XXIII, München, 1964, pp. 91-115 (act of 1520).

[2]Lütfi Güçer, *XV-XVII asırlarda Osmanlı Imparatorluğunda Tuz Inhisarı ve Tuzlaların Işletme Nizamı,* "Istanbul Üniversitesi İktisat Fakültesi Mecmuası", vol. 23, 1-2 (1962-1963), pp. 113-118 (some new *kânûnnâmes* concerning Silistra, Nikopol and Vidin "in the time of Mehmed III" ; see *infra*, note 12).

[3]Bistra Cvetkova, *Vie économique des villes et ports balkaniques aux XVe et XIVe siècles*, "Revue des Études Islamiques", t. XXXVIII/2, Paris, 1970, pp. 267-355 ; eadem, *Neprocen osmanski zakonodatelen pametnik za Vidinskija sanzak*, "Izvestija na Balgarskoto istoricesko druzestvo", XXVII, Sofia, 1970, pp. 337-358 and in *Turski Izvori,* t. III, (Sofia, 1972), for Vidin, 1542 : eadem, *Actes concernant la vie économique des villes et ports balkaniques aux XVe et XVIe siècles*, "R.É.I.", XL/2, Paris, 1972, pp. 345-392 (Vidin-1542 and 1568, Nikopol, Rahova and Rusçuk-1579).

[4]D. Bojanić-Lukac', *Turski zakoni i zakonski propist iz XV i XVI veka za Smederevsku, Krusevacku i Vidinsku oblast*, Beograd, 1974, pp. 68-69 (Vidin — 1586); eadem, *Vidin i Vidinskijat sandzak prez 15-16 vek, dokumenti ot arhivite na Carigrad i Ankara*, Sofia, 1975, pp. 161-185 (Vidin-1560).

[5]Mihnea Berindei, Marielle Kalus-Martin, Gilles Veinstein, *Actes de Murâd III sur la région de Vidin et remarques sur les qânûn ottomans*, "Südost-Forschungen", Bd. XXXX/1976, pp. 11-18 (*Feth-i Islâm*/Cladova, Orşova and Vidin—1586).

[6]The author dated these laws to the time of Mehmed III (1595-1603). Now we can say more safely that *kânûnnâme-i milh-i iskele-i Silistre* dates back to 1597-1598 (cf. M. Berindei, G. Veinstein, *Règlements fiscaux et fiscalité de la province de Bender-Aqkerman, 1570,* "Cahiers du monde russe et soviétique", XXII, 1981, nos. 2-3, p. 253) and *kânûnnâme-i milh-i iskele-i Vidin* is of 1586 (cf. B. Cvetkova, *Actes,* p. 365: D. Bojanić-Lukać, *Turski zakoni,* pp. 68-69; M. Berindei, M. Kalus-Martin, G. Veinstein, *op. cit.*, pp. 56-58).

[7]See above, note 3.

[8]See also Bistra Cvetkova, *Le régime de certains ports dans les terres balkaniques aux XVe et XVIe siècle*, "Revue d'Histoire Économique et Sociale", vol. XLV, 1967, no. 1, pp. 35-39.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

The aim of this paper is to present some new Turkish documents preserved in the *Başbakanlık Arşivi* in Istanbul, concerning the jurisdiction of the Wallachian salt in the Danubian ports in the second half of the 16th century and the exports of salt made by Wallachian Princes to the Ottoman Empire during the same period.

Primarily, our attention focused on a document existing in a Register of orders (*Ahkâm Defteri*), of the Divân-ı Hümâyûn of 26 Safer 980/8 July 1572[1]. This is a *hükûm,* addressed to Alexandru II Mircea, the Prince of Wallachia (June 1568 — April 1574 ; May 1574 — September 1577), by which the Porte reminded the Prince of this pledge to pay the debts of the late *voyvoda* Petru cel Tînar (Peter the Young, September 1559 — June 1568) and asked Prince Alexandru, his successor, to return (i.e. to deliver himself to Ottoman authorities) the value of the goods owned by Petru and his mother *Domna* (i.e. Doamna Chiajna Despina, the eldest daughter of famous Petru Rareş, Prince of Moldavia during the reign of Süleyman the Magnificent). Among these goods in Vidin (*nefs-i Vidin*), there were some 19.550 ducats (*sikke altun*) taken by Prince Petru and his mother from Hüseyin, the *mültezim* of *Vidin iskelesi* "from State money, for the price of salt" (*mirî akçeden tuz bahası içün*). The document mentions that Petru's successor had sent to the Porte, through *mukata'ât nâzırı* Pirî Çavuş, some 301,600 akçes (i.e. 5,026 *filorîs*), but there was still a debt of 14,524 *filorîs*, demanded by the Porte, to be sent as quickly as possible.

Thus, Peter the Young had taken in advance an important amount of a about 20,000 gold pieces from the Ottoman *mültezim* of Vidin, on account of salt. This was not an unusual procedure : sheep[2] and other commodities for Istanbul were also paid for in advance. This document provides as well a clear idea about the important incomes of Wallachian princes as a result of salt delivery to the Ottoman Empire ; it is interesting to notice here that in 1572 the Porte, after Lepanto, was not interested in recuperating Wallachian salt, but in recovering the gold money, at a time when state expenses had increased by some million of gold pieces and the Ottoman silver coin-*akçe* was continuously depreciating.

Four years later, the above-cited *fermân* of Selim II was not yet enforced. So, in a Register of financial orders (*Maliye Ahkâm Defteri*), I have found a new *hükûm* of 14 Rebiülevvel 984/11 June 1576 addressed to the

---

[1]Başbakanlık Arşivi, Istanbul, KPT (Kepeci Tasnifi), 67/7, *Divân-i Humâyûn Ahkâm Defteri*, p. 197.
[2]Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane*, Bucureşti, 1974, doc. 13, pp. 58-62.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

same *voyvoda* Alexandru Mircea which mentioned that to that day only 7,354 *altuns* had been paid and that the rest of 12,196 *altuns* was still to be paid[1].

In the autumn of 1576, the situation was unchanged[2]. A new *hükûm*[3] of 28 Cemaziülâhır 984/22 September 1576, that is three months later, reminded the Prince of Wallachia of this obligation of paying the remainder of the debts from the goods (*esbâb*) of the late Petru, "who rebelled (*isyân eden*), namely 12,000 gold pieces (*altun*), and also 4,000 altuns from the price of salt (*milh bahasından*)". The document makes no mention of the nature of the goods Petru possessed and which were confiscated on formal accusation of revolt against the Sultan, although Petru arrived in 1568 in Istanbul and died in 1569 in *sürgün* at Konya[4] ; according to this accusation, his buried goods were sought for at Rusçuk, on the Ottoman territory, in November 1568[5].

But as far as the money for salt was concerned, the above-mentioned document indicates that the amount had been summed up by Çerkes Mahmud (*Çerkes Mahmud tahvilinden*). Since this person is different from Hüseyin, *mültezim* of Vidin, we can conclude that Petru had taken a large amount of money on account of the salt from different Ottoman authorities at the Danube.

A glimpse of the proportions of the Wallachian export to the Ottoman lands may be found in another important Turkish document, namely, a Registry copy of Sultan Murad III's command, issued on 29 Cemaziülâhır 984/23 September 1576[6] ; this time, the Porte demanded the *kadı* of Nikopol to pay from the *mukaṭa'a* on the spot the money owed to the Prince of Wallachia, "as price of 5,000 carts of salt (*beş bin araba tuzun bahası içün*)", sent by late *voyvoda* of *Eflâk*, Petru the Young. So, *we have a new proof that the Wallachian Princes sold salt in various Danube ports and in very large quantities too ; on the other hands, as we have seen, the Ottoman State was indebted to the Wallachian Princes too*. In fact, 7 years after the death of the 20-years-old delicate Petru, led by energetic *Domna*, both Wallachia and the Ottoman Empire were still debtors as a consequence of the busy trade in salt.

---

[1]Başbakanlık Arşivi, *Maliye Ahkâm Defteri*, no. 7534, p. 233 b.

[2]Başbakanlık Arşivi, *Maliye Ahkâm Defteri*, no. 7534, p. 1004, doc. of 9 Receb 984/2 October 1576 and p. 1829, doc. of 5 Receb 984/28 Septembre 1576.

[3]Başbakanlık Arşivi, *Maliye Ahkâm Defteri*, no. 7534, p. 959.

[4]Petru died on August 19, 1569 at Konya (N. Iorga, *Mormîntul lui Petru Voda Mircea*, "Revista istorica", X, 1924, no. 7-9, p. 180). For his *sürgün,* see: Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri*, vol. 7, p. 659, doc. 1831 of 7 Safer 976/1 August 1568; ibidem, doc. 1832; *ibidem*, p. 664, doc. 1845 of 9 Safer 976/3 August 1568; *Mühimme Defteri*, no. 43, p. 252, doc. 470 of 12 Safer 988/29 March 1580) (in Aleppo, Wallachian and Moldavian Princes resided in *Yenihisar*).

[5]Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri*, vol. 7, p. 866, command (*hükûm*) of 26 Cemaziülevvel 976/16 November 1568.

[6]Başbakanlık Arşivi, *Maliye Ahkâm Defteri*, no. 7534, p. 1828.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Nevertheless, Prince Alexandru himself was involved in this trade. According to a document of 8 Cemaziülâhır 981/5 October 1573, existing in a *Mühimme Defteri* (Register of Important Affairs), the *kadı* of Varna was asked to investigate the case of some *emins* (port-intendants) and *amils* (administrators) of the Danubian ports, who after taking salt from the Wallachian Prince, "when this demands his money, they do not pay in cash, in compliance with the old custom, but bad-quality cloth and several other things (*bazı adet-i kadime üzere bahasın taleb eyledükde nakid akçe virmeyüb çürük çuka ve bazı esbâb virüb*)"[1]. So, the Sultan ordered to the kadi to abide by the old law so as to prevent any future payments of the Wallachian salt by means other than in cash.

But under what conditions was the Wallachian salt exported through Danubian ports and sold to the Ottomans ?

In this respect, we can find information in the above-mentioned *kânûnnâmes*, especially in the *kânûnnâmes* concerning salt (*kânûnnâme-i milh*), published by Lütfi Güçer and Bistra Cvetkova, as well in three *kânunnâmes* included in the *Tahrir Defteri*, no. 370, undated, but coming probably from the time of Süleyman Kanunî and kept in the Başbakanlık Arşivi in Istanbul and — as we know — unpublished to this day. Namely, they are a *kânûnnâme-i iskele-i Niğbolu* (concerning Nikopol), a *kânûnnâme-i iskele-i Holobnik* (concerning Turnu, on the Romanian bank of the Danube) and a *kânûnnâme-i mageriyye* (concerning the tax of *mageriyye*)[2]. We would like to explain in advance that as concerns their stipulations on the nature and quantum of different customs dues and other taxes to be levied on the Wallachian salt as well as their general features, these *kânûnnâmes* were only negligibly deviating from the laws published by B. Cvetkova and L. Güçer for the 1520-1598 years. This item is quite natural : such regulations were fairly stable ; and even after the great official depreciations of the *akçe* in 1584-1586, with a new rate of exchange, we find the same quantum of taxes in the *kânûnnâme* published by L. Güçer.

The above-mentioned *kânûnnâme* concerning the port of Nikopol, like other laws, contains stipulations referring also to other Wallachian commodities exported to the Ottoman lands (knives, sheep, cattle, horses, fish, etc.), but *it is most telling that the first paragraph refers to the salt coming from the Wallachian principality*, which explains by itself the

---

[1]Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri*, vol. 23, p. 30, doc. 63.

[2]Başbakanlık Arşivi, *Tahrir Defteri*, no. 370, p. 503-504 (*Der beyân kânûnnâme-i iskele-i Niğbolu; Der beyân kânûnnâme-i mageriyye*), p. 504 (*Der beyân kânûnnâme-i iskele-i Holobnik*).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

preponderance of salt and sheep in the Wallachian exports[1], and why these *kânûnnâmes*, addressed to the Ottoman officers at the Danubian ports, always begin with salt regulations.

Here are just those excerpts from *kânûnnâme-i iskele-i Niğbolu*, dated to the time of Kanunî, which refer to the Wallachian salt:

"*Eflâk tarafından gelen tuzun her yüz paresinden on paresi müfte diyü aşağa varılub ve bâkı kalan doksan kıt'a tuzuna denlü olursa, bir yerde cem' olub her yüz paresine yüz on beş akçe hesab kıymet virilüb ve mezkür on kıt'a müfte tuzun dahi dört paresi gümrük içün ve üç kit'ası vozariyye diyü yazılub nısf Hassa-i humâyûn içün zabt olunur ve nısf-ı âhırı vozarlara virülüb ve bâkı kalan üç kıt'a tuz Eflâk canibinden vame diyü alınur her paresine birer akçe hesab üzere Eflâk vamecilerine kıymet virilüb üslüb-ü mezkür üzere iskele emini olanın defterine kayıd oluna ve zikr olan milh her paresi ikişer akçe üzere ellere satılub…*"

"From each 100 boulders (*pâre*) of salt coming from Wallachia, 10 boulders are taken apart as *müfte* ("free of charge") and the rest of 90 boulders, if good, are brought together. And for each 100 boulders 115 aspers are given (to owners). And from 10 boulders as *müfte*, 4 boulders are written for *gümrük* (the Ottoman customs — M.M.) and 3 boulders as *vozariyye* (for the *vozars* transporting commodities on the Danube — M.M.)[2], half of which is taken for the Imperial Palace (*Hassa-i humâyûn*), and another half is given to the *vozars* ; and the remainder 3 boulders are taken by Wallachia as custom-tax (in Romanian : *vama* "customs" — M.M.), giving to the Wallachian customs officers (*vameciler*), 1 asper for each boulder; the above-mentioned salt amount is thus written in the *defter* of the *emin* of the port and (then) it is sold by 2 aspers per boulder".

The *kânûnnâme* for Turnu (*iskele-i Holobnik*) mentions that "from each cart (*araba*) of salt coming from Wallachia (*Eflâk ili*) a 2-asper-worth boulder (*pare*) of salt is taken:

"*Eflâk ilinden tuz gelse kaç araba tuz gelürse arabadan iki akçe değer bir pare tuz alınur…*"

---

[1] See also Dinu C. Giurescu, *Relatiile economice ale Tarii Româneşti cu tarile Peninsulei Balcanice din secolul al XIV-lea pina la mijlocul secolului al XVI-lea,* "Romanoslavica", XI (Istorie), Bucureşti, 1965, p. 183.

[2] N. Beldiceanu, *Le vozarliq : une institution ponto-danubienne,* "Südost-Forschungen", Bd. XXXII (1973), pp. 73-90. According to B. Cvetkova (*Le régime de certains ports,* p. 37, n. 30), *vozarlik* was a tax for viziers (in Turkish: *vüzerâ*).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

The *kânûnnâme-i mageriyye* gives information about the tax of *mageriyye* levied on salt, but also on cattle, horses, wine, fish and other commodities, as we know from the remainder of the document and from other documents, especially from regulations published by M. Berindei, M. Kalus-Martin and G. Veinstein[1] :

"*Mageriyye şuna dirler ki Holobnik kıt'ası önünde bir gemi kaç araba tuz alursa gemiden gemiye bir pare tuz alınur amma bir kimsenin bir mikdar tuzu olsa yeniye (?) koyub berü yakaya geçürse ol tuz beş arabadan eksik olsa mageriyye alınmaz amma beş araba olsa alınur…*"

"*Mageriyye* is this : they say how many carts of salt takes a ship in the front of Turnu (*Holobnik*), a boulder of salt is taken from each ship, but if someone has some quantity of salt, (this salt) is put again and if (the ship) passes to this (i.e. Ottoman — M.M.) bank (of the Danube) they do not take *mageriyye* (in case that she) has less than 5 carts; but if (she) has more than 5 carts, they do".

From these sentences and by comparison with the following stipulations about the *mageriyye* levied on fish and sheep in the same *kânûnnâme*, we can say that the *mageriyye* tax was levied on salt unloaded at the *iskeles* for ships (one boulder per *araba*) and for crossing the Danube by ship to the opposite bank (only on salt quantities larger than 5 carts, probably in the same manner : one boulder per *araba*).

From these dry and monotonous data and figures, as well as from the information furnished by other published documents, some conclusions may be already drawn.

First, it is surprising, but also meaningful for the autonomous status of tributary Wallachia towards the Ottoman Porte, that in the time of Kânunî and his successors, Wallachian Princes still maintained the right to collect a part of customs dues[2] levied on salt not only at the ports situated on the Romanian bank of the Danube (like Calafat and Izlaz belonging to Wallachia and Turnu and Giurgiu belonging to the Ottoman Empire), *but also at the ports on the Bulgarian bank of the Danube (like Vidin, Rahova, Nikopol, Shishtov and Russe belonging to the Ottomans)*[3]. We find even special

---

[1]M. Berindei, M. Kalus-Martin, G. Veinstein, *op. cit.*, pp. 38-41 and 53-55 (for the bibliography, see especially p. 39, n. 153).

[2]It is interesting that at the Romanian and Bulgarian banks of the Danube the *vama* on salt was the same : 3 boulders in 100. See, e.g., for the Calafat customs in the 16th century : *Documenta Romaniae Historica*, B., II, Bucureşti, 1972, doc. 56, p. 119; ibidem, III, Bucureşti, 1975, doc. 7, p. 9, doc. 136, p. 213 etc. For the Vidin customs, see D.R.H., B, III, doc. 168, p. 272.

[3]B. Tvetkova, *Regimul schimbului economic*, pp. 117-121 : L. Güçer, *Tuz Inhisarı*, pp. 114, 116.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Wallachian customs officers called *vameşler* (*vameciler*) at the Ottoman (Bulgarian) bank of the Danube whose task was to collect customs taxes for the Prince of Wallachia and paid to the Wallachian treasury[1].

Likewise, the Princes of tributary Moldavia shared with the Ottoman Emperor the exploitation of 15 lakes in the Oblucita area at least at the beginning of the 16th century[2] and the Crimean Khans partake of the taxes levied on slaves at Gözleve (Evpatoria), Caffa and Cetatea Alba (Akkerman) in the second half of the 16th century[3]. Similarly, the Wallachian Princes collected in the same period at Turnu and Gospodin (?) two thirds (*sülüsân*) of the *bac-ı bazar* (a tax of passage and of trade), while the Sultan cashed another third, referred to in the Romanian documents as *treimea de la vaduri* ("third of the river beds"), as we know from some documents preserved in *Maliye Ahkâm Defterleri* (Registers of financial commands)[4]. The same situation was also at Giurgiu (*Yerköğü öte yaka*)[5], Vidin, Rahova[6], etc.

So, Romanian jurisdiction on the Danube has not been lost completely even after the formation of the Ottoman kazas as the Romanian bank.

These Ottoman concessions can be explained by some economic reasons : the Ottomans were in a position to need import large quantities of Wallachian salt for cattle breeding in the Balkans, where salt was rare, and also as a food ingredient in great, imperial cities like Istanbul and Edirne[7], where the Wallachian salt, appreciated as of the finest quality[8], was always in high demand. We meet the Wallachian salt in a *kânûnnâme-i ihtisab* of 1502 for

---

[1]For the modern times, see Dinu C. Giurescu, *Ob eksporte soli*, p. 450.

[2]Nicoara Beldiceanu, Jean-Louis Bacqué Grammont et Matei Cazacu, *Recherches sur les Ottomans et la Moldavie ponto-danubienne entre 1484 et 1520*, "B.S.O.A.S.", vol. XLV, part 1 (1982), pp. 48-66, doc. 3; Marcel D. Ciuca, *Din relatiile Moldovei cu Imperiul otoman în timpul domniei lui Bogdan al III-lea,* "Revista de istorie", t. 31, 7/1978, pp. 1253-1263.

[3]M. Berindei, G. Veinstein, *Règlements fiscaux*, p. 296.

[4]Başbakanlık Arşivi, *Maliye Ahkâm Defteri*, no. 2775, p. 1390.

[5]B. Tvetkova, *Regimul schimbului economic*, p. 138.

[6]*Documente privind istoria României*, B, veacul XVI, vol. II, p. 116.

[7]Some Ottoman documents mention "the great needs" (*müzâyeka*) of salt in the Ottoman Empire in the second half of the 16th century. As concerns Istanbul, see: Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri*, vol. 26, p. 173, doc. 466 of 5 Cemaziülevvel 982/23 August 1574 (*Mısır Beylerbeyisine*) ; ibidem, p. 316, doc. 910 of 1 Şaban 982/16 November 1574 (*Bostan Çavuşa*); vol. 10, p. 116, doc. 185 of 27 Şaban 979/14 January 1572 (*Dubrovnik beylerine*) ; as concerns Edirne, see: *Mühimme Defteri*, vol. 26, p. 209, doc. 285 of 24 Cemaziüelevvel 982/11 September 1574 (*Inoz kadısına*) ; vol. 28, p. 192, doc. 457 of 25 Receb 984/18 October 1576 (*Varna ve Ahyolu kadılarına*), etc.

[8]See Franco Sivori, in: *Calatori straini despre tarite române*, vol. III, Bucureşti, 1971, pp. 13-16.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Edirne[1] and even before the conquest of Istanbul[2]. The Imperial Kitchen (*Matbâh-ı Amire*) reserved for itself a 150,000 aspers worth quantity of Wallachian salt in the second half of the 16th century, by means of the so-called "tax on salt for the Imperial Kitchen" (*âdet-i milh-i Matbâh-ı 'Amire*)[3], that is about 481 tons of salt. In the 17th and 18th centuries, instead of this duty paid together with the tribute, a fixed quantity of salt was instituted, namely 400 boulders (*kaya*) of salt (some 51.32 tons)[4], mentioned also by Rycaut as *peşkeş*[5] (at a time when the price of salt dramatically increased by comparison with the 16th. c.).

In these conditions, the Porte introduced a State monopoly on salt, whose export abroad was prohibited in the second half of the 16th century[6] and encouraged the exploitation of the State *tuzlas*[7], *tried to attract Romanian Princes in delivering increasingly larger quantities of salt to the Ottoman lands, instead of the concession of a quota of the customs incomes obtained at the Danubian ports.*

The above-mentioned documents furnish information about the price offered by the Ottomans for the Wallachian salt : 115 aspers per 100 boulders in the time of Süleyman, but also in the last quarter of the 16th century[8]. According to the same documents, the Ottomans resold this salt for two times their price : 225 aspers per 100 boulders (at Nikopol, Oreahovo, etc.)[9], or 2 aspers per *boulder bought with 1 asper from the Romanian customs officers* (see *kânûnnâme-i iskele-i Niğbolu*).

---

[1]R. Manolescu, M. Guboglu, Fl. Cazan M. Maxim, S. Brezeanu, Gh. Zbuchea, *Oraşul medieval. Culegere de texte*, Bucureşti, 1976, p. 137 (document translated by M. Guboglu).

[2]The existence of a trade in commodities between Wallachia and the Ottomans even before the conquest of Istanbul is also testified in one of the laws of Fatih Mehmed: cf. Irène Beldiceanu-Steinherr, Nicoara Beldiceanu, *Acte du règne de Selim* I, p. 93.

[3]Başbakanlık Arşivi, *Ruznâmçe Defteri*, KPT, 1866/4, p. 239 (for the financial year 1563/1564); KPT, 664/1, p. 82 (for 1568/1569), etc. Cf. Mihai Maxim, *Circonstances de la majoration du kharadj payé par la Valachie à l'Empire Ottoman durant la période 1540-1575* "A.I.É.S.E.E. Bulletin", XII, 2/1974, pp. 369, 372, 375. For official price, see MMD-6148, p. 147.

[4]Mihai Maxim, *Relatiile Moldovei şi Tarii Româneşti cu Imperiul otoman în a doua jumatate a secolului al XVI-lea. Evolutia haraciului şi peşcheşurile anuale*, unpublished Ph. D., Bucharest, 1976, p. 135, note 43. As concerns 400 *kaya* of Wallachian salt delivered yearly to the Imperial Kitchen, see: Başbakanlık Arşivi, MMD, no. 4043, p. 205, doc. of 8 Zilhicce 1087/11 February 1677; MMD, no. 7560, p. 130, doc. of 11 Şaban 1124/13 September 1712 etc. A *kaya* was officially fixed at 100 *vakıyye*, that is 128, 3 kgs. (Tahsin Gemil, *Relatiile Tarilor Române cu Poarta Otomana în documente turceşti, 1601-1712*, Bucureşti, 1984, doc. 90 of 1628).

[5]P. Rycaut *Istoria dello stato presente dell'Imperio Ottomano*, Venetia, 1672, p. 85.

[6]See, for instance, Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 34, p. 40, doc. 83 of 17 Muharrem 986/26 March 1578.

[7]Lütfi Güçer, *Tuz Inhisarı*, p. 102 (mention of 56 permanent *tuzlacıs* at the State *tuzlas* of Tekfurgölü in the Dobrudja in 1546), etc. See also El. Grozdanova and St. Andreev, *Salt production along the Bulgarian Black Sea coasts during XV-XIX centuries*, Sofia, 1982 (in Bulgarian).

[8]L. Güçer, *op. cit.*, p. 114.

[9]B. Tvetkova, *Regimul schimbului economic*, p. 117-121.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

The Ottoman port-intendants (*emin*) resold by 2 aspers the salt they had taken by 1 asper from the Romanian customs officers. These great losses of Romanian owners (Princes, *boyars* and *reâyâ*)[1] were also observed by B. Cvetkova and L. Güçer. The latter historian wrote that in the last quarter of the 16th century, as a result of the trade in salt with Wallachia, the Ottoman State had gained between 41.5% and 50%[2].

However, even in these conditions, relying on this sound Ottoman débouché, the Romanian Princes cashed much as a result of the sales of huge salt quantities to the Ottoman lands, in the Danubian ports ; for example, for only 5000 carts (*araba*), by some 1000 okkas each, that is about 5 million *okkas per total*[3] (a very important figure which was half the overall Wallachian exports to the Balkans in modern times), sold by Petru cel Tînar at Nikopol, the voyvode received, at the above-mentioned official price (115 aspers per 100 boulders) some 40,000 gold pieces. On the other hand, some Ottoman documents of the 16th century showed too that the Romanians avoided the Ottoman *gümrük* (customs)[4], either in agreement with the Ottoman authorities by way of bribery, or by unlawful crossing of the Danube. For example, in Moldavia, Prince Ioan himself opened a new *iskele* on the Dniester river, in a village (Sakmar ?) near the official Ottoman *iskele* of Cetatea Alba (Akkerman), where he installed his proper officers (*parkalablar*), according to a *ferman* issued on 3 Rebiülâhır 980/13 August 1572, writing that in this manner the *iskele* of Akkerman suffered "huge losses" (*küllî zarar*)[5]. We can suppose that a similar situation was on the Danube, at the Wallachian frontier. Also, we must not overlook that in order to compensate Romanian Princes' loss in the sale of salt to the Ottomans, the Porte granted to *voyvodes* important customs exemptions for some commodities (especially for luxurious cloth), bought from the Ottoman Empire when the tribute and the falcons were given to the Sultan. For instance, in 1572, the Prince of Moldavia bought 260,000 akçes (about 4500 ducats) — worth, duty-free-cloth[6]. Certainly, the Wallachian *voyvodes* had to obey the same régime. Therefore, we must not be surprised at the extraordinary

---

[1] Not only the *voyvodes* and *boyars* were involved in trading salt with Ottoman *ümena* and *ammal* of the Danubian ports, but also different people (halk, *reâyâ*). See: Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 30, p. 102, doc. 248 of 17 Safer 985/6 May 1577 and p. 103, doc. 250 of the same date.

[2] L. Güçer, op. cit., p. 117.

[3] Usually an *araba* (in Rom.: *car*) contained 400 boulders, 2-3 okka each, that is about 1000 okkas (1283 kgs.) altogether. cf. N. Stoicescu, *Cum masurau stramoşii. Metrologia medievala pe teritoriul României*, Bucureşti, 1971, p. 255; A. Ilieş, *Drumurile sarii,* p. 230 ; but see also note 41.

[4] Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri*, vol. 29, p. 67, doc. 159 of 23 Şevval 984/13 January 1577 ; *Maliye Ahkâm Defteri*, no. 7534, p. 1631, doc. of 24 Zilkade 984/12 February 1577 and p. 1608 (all these were addressed to the *kadi* of Isaccea).

[5] Başbakanlık Arşivi, KPT, 67/7, *Divân-i Humâyûn Ahkâm Defteri*, p. 174.

[6] *Ibidem,* p. 124 (doc. of 8 Rebiülevvel 980/19 July 1572).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

fortunes of the Romanian *voyvodes* and *boyars*, as is indicated in some inventories of their goods[1] and in their ostentation posted in Istanbul[2].

The régime of the Wallachian salt in the ports at the lower Danube remained in force until about 1630, when a new agreement was adopted. According to this agreement, Wallachia engaged to pay a fixed amount of 3,000,000 aspers, that is the price of 4000 carts of salt (a figure meaningful in itself for the amount of Wallachian export to the Balkans and Istanbul)[3]. H. 1042/A.D. 1632-1633, in the time of Matei Basarab[4], the tribute paid by Wallachia increased about three times (to 130.000 thalers), "as money of *ğizia together with the salt customs*, on condition that (Ottoman) intendants and servants should not interfere with Wallachian customs duties on salt" and "salt of others, in the ports on both banks of he Danube, from Braila to Cladova, should not be sold any longer"[5].

So, according to a traveller, Wallachia which had "mountains of salt"[6], supplied all the Balkan Peninsula with it, not only in the Middle Ages, but also in modern times (18th-19th centuries), selling some annual 10 millions *okkas* (about 12830 tons), while Moldavia supplied Russia, Poland and other East-European countries[7].

---

[1]See, for instance for the time of Petru, A. Veress, *Documente privitoare la istoria Ardealului, Moldovei şi Tarii Româneşti*, I, Bucureşti, 1929, pp. 278-284, doc. 336 of 19 February 1569.

[2]N. Iorga, *Mormîntul lui Petru Voda Mircea,* pp. 180-181.

[3]L. Güçer, *Tuz Inhisarı,* pp. 117-118; M. A. Mehmet, *Documente turceşti privind istoria României*, I, Bucureşti, 1976, pp. 197-198.

[4]Cf. T. Gemil, *Date noi cu privire la haraciul tarilor române în secolul al XVII-lea,* "Revista de istorie", t. 30, 8/1977, pp. 1433-1446.

[5]M.A. Mehmet, *Documente turceşti*, I, pp. 197-199.

[6]M. Bocignoli of Ragusa (16th century), in: *Calatori straini*, I, p. 176; Paul of Aleppo (17th century), in: *Calatori straini*, VI, pp. 187-188.

[7]A. Otetea, *Patrunderea comertului românesc in circuitul international (în perioada de trecere de la feudalism la capitalism),* Bucureşti, 1977, pp. 59-60.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ADDENDA

I could find in the famous fond of Financial Registers, *Maliyeden Müdevver* (the archival code: MM), preserved in the Başbakanlık Osmanlı Arşivi (BOA) of Istanbul, many new documents concerning the Wallachian salt in the sixteenth century (see especially: MM nos. 11, 6148 and 6910). But, for a better "exploitation" of these new sources we need, undoubtedly, a special study. For this reason, here I would like only to make some remarks.

First of all, I was impressed by the huge number of chariots (*araba*) — which usually contained 400 boulders (*pâre*) each — of salt, mentioned in these documents relations to the deliveries of the Wallachian salt contracted by the Wallachian princes: 3700 *arabas* — by Mihnea during his first reign (1577-1583) only in his business (*bazar idüb*) with the Ottoman intendants (*emin*) of the ports (*iskele*) of Nikopol (*Niğbolu*) and Giurgiu (*Yergöği*) or Rusçuk[1] (*Yergöği berü yaka*) ; (See Doc. no. 1) ; 9549 *arabas* remained as a debt at the end of the reign of Ştefan Surdul (May 1591-July 1592), apart from a debt in case of 9 yük (900.000) akçes,[2] which means some other 2250 chariots. This enormous quantity of salt, already paid, was to be delivered to the Jewish *mültezims* of the ports of Vidin, Nikopol and Rahova.[3]

But these figures are not complete, because the Wallachian salt was also sold in other Danubian ports, ant not only by the princes, but also by the *boyars* and even by the common people (*reâya, halk*), ant not only officially (through the state customs), but also unlawfully. Therefore, the total real quantity of the Wallachian salt sold *per annum* to the Ottomans still remains an open question.[4]

Anyway, one thing is for sure: the Wallachian salt occupied the first place in the commercial transactions in the ports on the Lower Danube: *taht-ı iltizâmızda olan iskelelerin ekseri mahsûli Eflâkdan gelen milh faidesi olub* (the main revenue of the ports which are in our *iltizâm* is due to the benefit obtained from the salt coming from Wallachia) and *zikr olan iskelelerin ekser*

---

[1]Başbakanlık Osmanlı Arşivi (BOA), Istanbul, MM no. 6148, p. 144 (a document from 28 Cemaziülâhır 991/19.VII.1583), p. 145 (undated) and p. 147 (a document from 26 Zilkade 991/11.XII.1583. This document contains also the mention of *the first Tuna defterdarı, Burhan Efendi,* which confirms once again the formation of this new, Danubian, *defterdarlık* in 1583: see also *Mühimme Defteri,* vol. 51, order no. 146 of 14 Receb 991/3.VIII.1583, and, *idem,* vol. 52, p. 127, order no. 320 of 27 Şevvâl 991/13.XI.1583).

[2]BOA, *MM* no. 6910, p. 13, order no. 38 from 18 Şevvâl 1000/28.VII.1592, addressed to the new voyvode of Wallachia, Alexandru.

[3]About these Jews-*Solomon, Yakob* and *Abraham* — who have already paid to the Ottoman Treasury 220 *yüks* akçes for a six-years *iltizâm* of the above mentioned ports, see also MM no. 6910, p. 42, 46, etc. and *Ali Emiri Tasnifi,* III. Murad, nos. 399, 400, 405-407, etc.

[4]My younger colleague Bogdan Murgescu (*Circulatia monetara în Tarile Române în secolul al XVI lea*, Bucureşti, 1996, p. 251) seems to be more skeptical as for the volume of these transactions by comparison with my own estimations in the light of the Ottoman sources.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

mahsuli Eflâk tuzı olub (the main part of the revenue of the mentioned ports — of Vidin, Nikopol and Rahova — comes from the Wallachian salt), declared in 1591 and 1592 the above mentioned Jewish *mültezims*.[1]

Precisely because of this, the revolt of Michael the Brave, starting in November 1594, paralysed completely the activity of the ports on the Lower Danube: *hâlâ Eflâk voyvodasının isyânı sebebiyle katiyyen tuz gelmiyüb ve iskeleler işlemiyüb* (at the present because of the revolt of the Wallachian voyvode the salt ceased completely to came and the ports do not operate), can we read in a petition (*arzuhâl*) sent to the Porte by the same Jewish *mültezims* in 1596, demanding, therefore, the nullification of their contract and their money back (which the Porte finally approved).[2]

As for the price of the Wallachian salt delivered by the princes the Ottoman state *mültezims* (regardless to their ethnic origin) and considered for this reason as *mâl-ı mirî* (state propriety), this was a fixed priced (*narh-ı pâdişâhî, narh-ı ruzî*), namely 400 aspers for 1 *araba*, as indicated the Ottoman official documents of 1583.[3] One can easily observe that we are dealing with the same official price unchanged from the beginning of the XVIth century.[4] Or, meantime on the Ottoman markets, especially in Istanbul, and the next years, the price of salt increased dramatically.[5]

But, yet, for the Wallachian voyvodes this commerce still remained profitable, requiring minimal "investments" (rather administrative efforts). The voyvodes could receive in advance and in cash different sums they urgently needed, but also they could transfer their debts (including salt deliveries) to their successors to the trone, a fact which is clearly indicated by the Ottoman sources.

Interesting enough, only Mihnea "the Turkified" was obligated two years after this dismissal (1591) to supervise "in person" (*bizzat*) and "without any delay" (*aslâ te'âhir ve terâhî itmiyüb*) the recuperation of debts (*düyün*), including his own debts left behind in 1591, namely some 1500 *arabas* of salt, dues to the *mültezims* of the ports of Nikopol and Giurgiu, according to the

---

[1]BOA, *MM* no. 6910, p. 12, 42. See also the next note (for 1596).

[2]BOA, *MM* no. 6910, p. 108-109, doc. no. 259 from 12 Receb 1004/12.III.1596.

[3]BOA, *MM* no. 6148, p. 145 and 147.

[4]See, for instance, BOA, MM no. 11, p. 1-6: *kânûnnâme-i vilâyet-i Niğbolu*, dated gurre-i Muharrem 923/24.I.1517; p. 8-9: *kânûn* concerning *iskele-i İzlaz* and *iskele-i Hlonik* (Turnu). The Ottoman Treasury gave by 1 asper for each boulder of salt sold by the Wallachian custom officers (*vameciler*): *her pâresine bir akçe hesâb üzere*, that is *400 aspers for 1 chariot (araba) containing 400 pâres* (1-3 *okka* each).

[5]See Ö.L. Barkan, *XVI. asrın ikinci yarısında Türkiyede fiyat hareketleri*, "Belletin", XXXIV, no. 136, 1970, p. 561, 566 (a French version in: *Histoire économique du monde méditérraneéen 1450-1650. Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, t. I, Paris, 1973).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Porte's order of 23 Cemaziülahır 1001/27 March 1593[1], at a time when Mihnea (Mehmed) was in the position of *Silistre sancağı beği*, after embracing Islam (*hâlâ şeref-i Islâm ile müşerref olundukda*).[2]

Unfortunately, this is the only order (*hüküm*) addressed to Mihnea (Mehmed) as *sancakbeği* of Silistra,[3] which I could find until now at the Başbakanlık Osmanlı Arşivi. (See Doc. no. 2). Actually, in a short time Mihnea (Mehmed) will be replaced as *Silistre sancağıbeği* (by a person called Pirî). Already in September l0th, 1593/Zilhicce 13rd, 1001 (two days before Michael the Brave's appointment), that was a *fait accompli*, according to an order sent by the Porte.[4]

---

[1]BOA, MM no. 6910, p. 25, order, no. 67, dated 23 Cemâziülâhır 1001/27.III.1593.

[2]*Idem*.

[3]Here is the main part of this order addressed to Mihnea (Mehmed):

> "Silistre sancağıbeğine hüküm ki (...) hükm-i şerifim vardukda aslâ te'âhir ve terâhi itmiyüb bizzât Eflâk voyvodasına vârûb mezburun vech-i meşrûh üzere bâkî kâlân tuzı bahasın bu bâbda olân temessükât-ı sahihe mücebince ve mut'ad-ı kadim üzere *beri yaka narhı üzere* (according to the official price at Rusçuk-M.M.) mirî içün voyvoda-i cedidden alıvirüb dâhi bunun ma'rifetiyle der kese idüb ve mühürlüyüb Hazâne-i 'Âmire'ye irsâl ve isâl i(t) düresin ve ne mikdar akçe irsâl eyledüğün yazub bildiresin (...)" (BOA, *MM*, no. 6910, p. 25).

[4]BOA, *Mühimme Defteri*, vol. 71, p. 15, order no. 31, dated Zilhicce 13rd 1001/September 10th, 1593.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

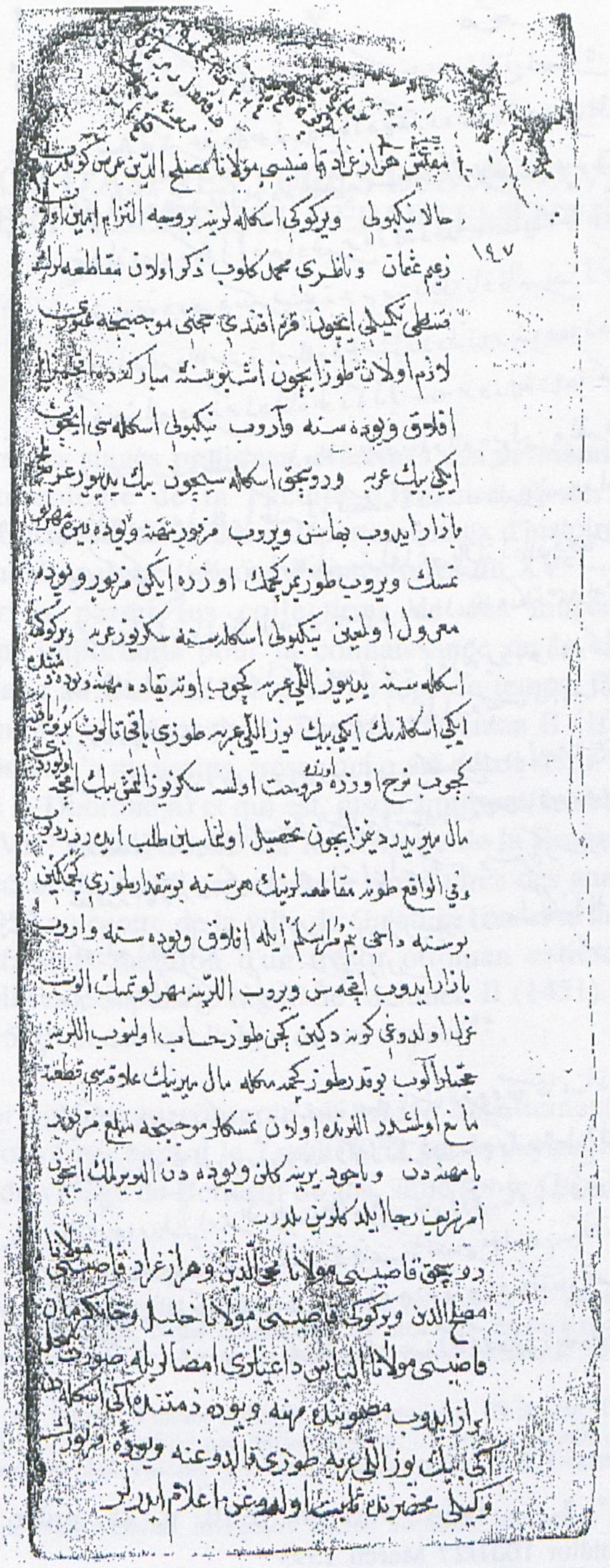

Doc. n° 1. — BOA, MM no. 6148, p. 147, doc. dated 26 Zilkade 991/11. XII. 1583

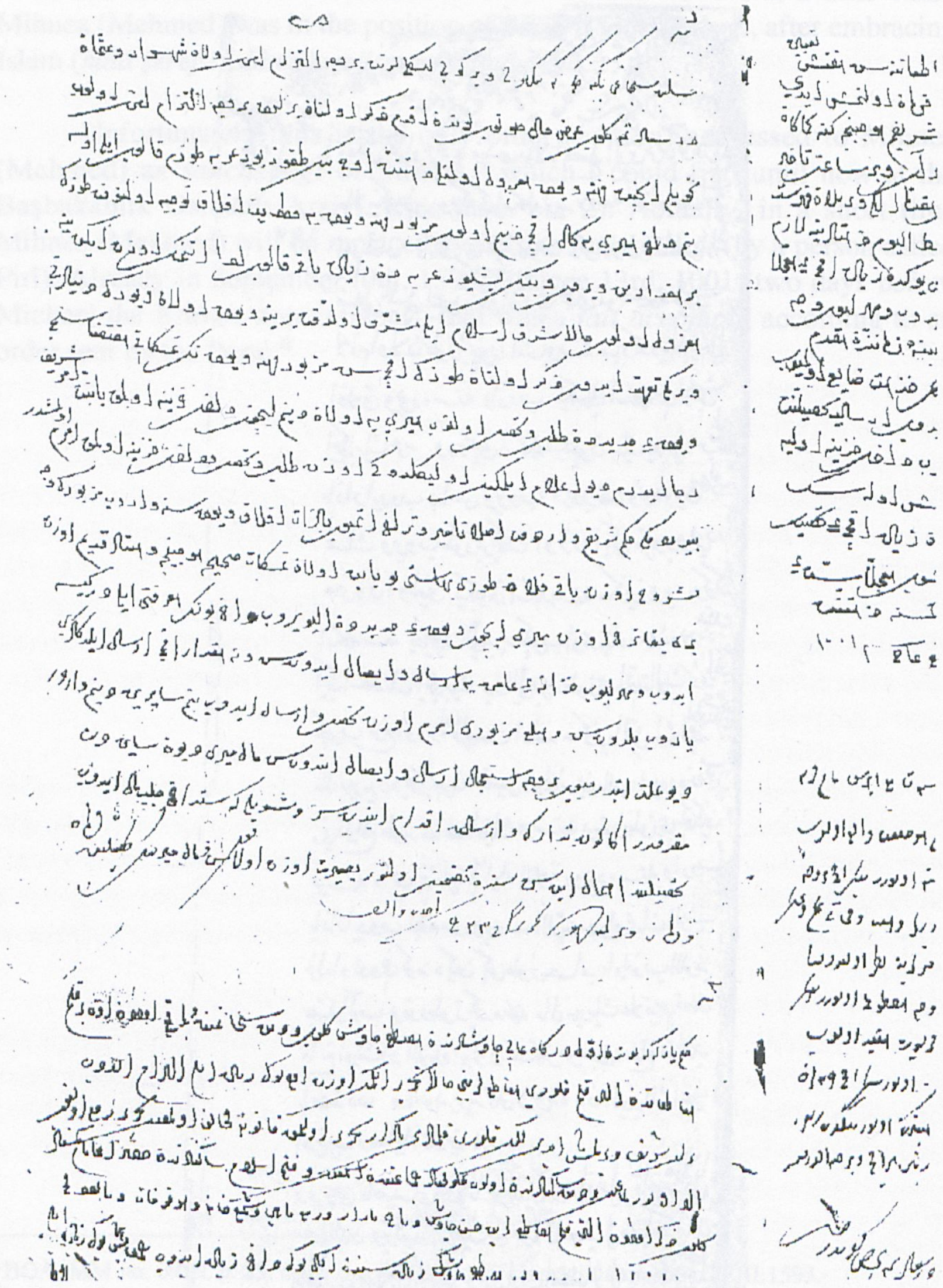

Doc. n° 2. — BOA, MM no. 6910, p. 25, order no. 67 from 23 Cemâziülâhır 1001/27 March 1593

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

X

UN TRÉSOR D'ASPRES TURCS DES XVe-XVIe SIÈCLES DÉCOUVERT À BERTEŞTI, DÉPARTEMENT DE BRAILA

Au cours des stages pratiques, effectués ces dernières années par des étudiants en turcologie de la Faculté d'Histoire et de Philosophie de l'Université de Bucarest* aux musées départementaux d'histoire de Tulcea et de Galati, on a étudié quelques trésors d'aspres turcs du XVe — début du XIXe siècles conservés parmi les collections de ces musées et qui sont particulièrement importants pour la connaissance de la circulation de la monnaie ottomane au Bas-Danube dans ce laps de temps. Parmi ces trésors citons, par exemple, un trésor de 317 aspres, d'Osman II (1618) à Ibrahim I (1640), et 2 grossetto's ragusains, trésor qui a été découvert à Nalbant (départ. de Tulcea, dans la Dobroudja) et qui est, jusqu'à présent, le seul trésor d'aspres ottomans du XVIIe siècle, trouvé sur le territoire de la Romanie[1]. Signalons, de même, un trésor de 2 400 aspres et de paras turcs des années 1761-1838, découvert en 1957 au centre de la ville de Galati et conservé au musée de cette ville[2]. Enfin, faisons mention d'un trésor ottoman entièrement composé d'aspres (290 pièces), depuis le règne de Mehmed II (1451) jusqu'à celui de Süleyman Ier (1520) et qui fait l'objet de cet exposé** .

Ce trésor également conservé au musée départemental d'histoire de Galati[3], a été trouvé par hasard le 7 août 1958 par le paysan Sofronie Iencutu sur le territoire du village de Berteştii de Jos, situé sur le Calmatui, près de son

---

* Dorin Matei, Dan Anton, Marius Zaharia et Enache Emil de la IV année, Evantia Docu et Ovidiu Bozgan de la III année. Nous adressons aussi nos vifs remerciements au directeur du Musée d'histoire de Galati, le Pr. Aneta Anghel, pour l'aide généreuse qu'elle nous a offerte dans notre étude.

[1] Muzeul judetean de istorie Tulcea (Musée départemental d'histoire Tulcea), Roumanie, inventaire nos 12.201-12.517 ; publié par: Mihai Maxim, *Un tezaur otoman din secolul al XVII-lea descoperit la Nalbant, jud. Tulcea,* "Cercetari Numismatice", VII, Bucureşti, 1996, pp. 199-208+planches.

[2] Muzeul judetean de istorie Galati, inventaire ancien no 5845; inventaire nouvel nos 17.330-19.729.

** Communication faite à la Société Numismatique Roumaine le 3 mars 1980.

[3] Muzeul judetean de istorie Galati, inventaire ancien no 4568 ; inventaire nouvel nos 17.034-17.324. Le trésor a été acquis pour le Musée d'histoire de Galati par le dr. Ion T. Dragomir, à l'époque directeur du musée.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

confluent avec le Danube, qui faisait alors partie du département de Galati et qui maintenant, conformément à la nouvelle division administrative-territoriale de la Roumanie, appartient au département de Braila. C'est un village riche, connu par la tradition d'élevage des moutons.

Malheureusement, nous n'avons pas des renseignements détaillés sur les circonstances concrètes et les conditions topographiques dans lesquelles a eu lieu la découverte du trésor. Ce fait, de même que le long intervalle de 22 ans écoulé depuis sa découverte jusqu'à ce jour et au cours duquel le trésor a été maintes fois transféré d'un tiroir à l'autre, nous obligent à conserver une certaine prudence dans nos considérations sur le trésor : il n'est pas exclu, par exemple, que le nombre des monnaies émises par un sultan ou l'autre soit supérieur à celui que nous possédons aujourd'hui. En plus, nous ne pouvons formuler qu'avec réserve des suppositions sur les causes qui ont déterminé l'enfouissement du trésor. Il faut ajouter les difficultés de lecture dues à la mauvaise conservation des monnaies.

Sur les 290 monnaies ottomanes (aspres), la pièce la plus ancienne date de Mehmed II, étant frappée en 855 de l'Hégire / 1451 de n.è. à Novo Brdo (en turc: *Novar*), en Serbie. Par conséquent, le trésor ne peut dater avant cette date (*terminus ante quem*), donc avant le milieu du XVe siècle. Toujours de Mehmed II il y a une autre monnaie émise en 885/1480-1481 à *Serres (*Serez), en Grèce. De Bayezid II datent 269 pièces (92, 758 %) du trésor, ayant comme année d'émission 886/1481, l'an de l'avènement de ce sultan, et comme centres monétaires Novo Brdo (136 pièces ou 46,896%), *Kratovo* (turc. *Karatova*, 31 pièces ou 10,869%), Serres (21 pièces ou 7,241%), Andrinople (*Edirne,* 18 pièces ou 6,206 %), Constantinople (*Kostantiniye*, 15 pièces ou 5,172%), Skoplje (*Usküb*, 11 pièces ou 3,973%), Brousse (*Bursa*, 4 pièces ou 1,379%), *Amasya* (3 pièces ou 1,034%) et Gallipoli (*Gelibolu*, 1 pièces ou 0,344%) (voir *Tableau* no. 1). Il y a encore 29 aspres (10%) de Bayezid II, dont les lieux d'émission sont illisibles, vu le mauvais état de conservation des pièces.

De Selim I, de l'année même de son avènement (quand on frappait habituellement des monnaies nouvelles), c'est-à-dire de 918/1512, nous possédons 10 pièces certaines, frappées à Novo Brdo, Istanbul, Brousse et Edirne, et 7 pièces avec des lieux d'émission illisibles, donc en total 17 pièces ou 5.862% du trésor.

Enfin, de Süleyman I, ils se sont conservés 2 *akçe*'s, émis en 920/1520, dont un à Novo Brdo toujours à l'occasion de l'avènement. Par conséquent, les pièces les plus récentes du trésor ne dépassent pas l'an 1520 ; donc c'est seulement après cette date — *terminus post quem* — qu'on doit chercher le moment de l'enfouissement du trésor.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

De cette brève présentation, on peut dégager deux conclusions, à savoir : 1. que presque toutes les pièces certaines du trésor (84,234 %) proviennent des ateliers monétaires des Balkans, notamment de celui de Novo Brdo (48,965%), le centre monétaire le plus important autant de l'État serbe que de l'Empire ottoman à la fin du XVe siècle[1], ainsi que des ateliers de Kratovo (10,683%), Serres (7,586%), Andrinople (6,551%), Constantinople (6,206%), Skoplje (3,793%) et Gallipoli (0,344%), tandis que seulement 3,102% des pièces proviennent des ateliers asiatiques de Brousse (2,068%) et d'Amasya (1,034%); 2. que la plus grande partie des pièces (92,758%) datent du règne de Bayezid II (1481-1512), notamment de l'émission de l'an 1481, de laquelle a été en fait constitué le trésor.

Ainsi, au-delà de la relativité des chiffres, ce qui ressort c'est d'une part le rôle de premier ordre joué par l'atelier monétaire de Novo Brdo et d'autres ateliers balkaniques dans l'approvisionnement en aspres de la circulation monétaire des pays roumains et, d'autre part, l'accroissement de la pénétration économique ottomane, notamment au temps de Bayezid II, au nord du Danube.

Voici la description des monnaies frappées par Mehmed II (voir les planches):

Av. «Mehmed bin Murad	traduction : «Mehmed[2], fils de Murad Han[3]
Han izz-e nasre-hu[4]	que sa victoire soit glorieuse!
[sene] 855»	[l'an] 855[5]»
Rs. «Hallide mülke-hu	traduction: «Que son règne soit éternel!
darb [fî] Novar»	Frappée à Novar»[6].

[1]Robert Anhegger, Halil Inalcık, *Kânûnnâme-i Sultânî ber mûceb-i Orf-i 'Osmânî*. II Mehmed ve II Bayezid devirlerine ait yasaknâme ve kânûnnâmeler [Code de lois impérial conformément au droit coutumier ottoman. Des *yasaknâme*'s et des *kanunnâme*'s concernant les règnes de Mehmed II et Bayezid II], Ankara, TTK Basımevi, 1956, nos 3-5 (pour Novo Brdo), no 10 (pour Karatova), nos 13-14 (pour Serez), no 15 (pour les *darbhâne's* de Bursa, Ayasluğ, Amasya, Konya, Edirne et Istanbul); Glisa Elezović, *Tarapana (Darb Hane) u Novom Brdu. Turski akce (aspre) kovane u kovnitzi Novog Brda* [Une "darbhane" à Novo Brdo. Une akca turque frappée à l'atelier monétaire de Novo Brdo], dans «Istoriski Časopis», kniga II (1949-1950), Beograd, 1951, pp. 115-126; Halil Sahillioğlu, *Bir Mültezim defterine göre XV. Yüzyıl Sonunda Osmanlı Darphane Mukataaları* [Les affermages des ateliers monétaires ottomans à la fin du XVe siècle d'après le registre d'un mültezim]. dans «Istanbul Üniversitesi Iktisat Fakültesi Mecmuası», c. 23, 1962-1963, nos 1-2, pp. 145-218. En 1481 l'affermage des *darbhane*'s de Novo Brdo, Üsküb et Serez (par des juifs et des chrétiens) apportait à la Trésorerie ottomane un revenu annuel de 23.400.000 aspres (p. 167), tandis que l'affermage des *darbhane*'s d'Istanbul, Edirne et Gallipoli apportait seulement 18.000.000 aspres (p. 161). Voir aussi Mirjana Ljubinkovitch, *Novo Brdo*, AIÉSEE. IIe Congrès Interantional d'Études du Sud-Est européen, Athènes, 1970, Thème-Cadre no 2 (résumé).

[2]Mehmed II (1444-1445, 1451-1481).

[3]Murad II (1421-1451).

[4]La légende est en caractères arabes. D'après Marcel Jungfleisch («Bulletin de l'Institut d'Égypte", 1927, pp. 51-55), cette formule date de Murad I (1360-1389).

[5]1451 n.è.

[6]Ou *Serez (Siröz)* pour 885/1480-1481.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

La légende est à peu près identique pour les monnaies, frappées par Bayezid II, Selim I et Süleyman I, à l'exception des noms des sultans (pour Bayezid II: *Sultan Bayezid bin Mehmed Han ; pour Selim I: Sultan Selim Şah bin Bayezid Han* ; pour Süleyman I: *Sultan Süleyman Şah bin Selim Han*) et des lieux et des années d'émission. On peut remarquer, du point de vue historique, le titre de *şah* que Selim I et Süleyman I se sont attribués et qui met en évidence leur politique orientale vis-à-vis de l'Iran des Séfévides.

Si la monnaie de 855/1451 de Mehmed II a un poids de 0,95 g et un diamètre de 10 mm, ce qui représente le poids officiel établi[1], l'autre pièce du même sultan frappée en 885/1480 a déjà un poids de seulement 0,70 g (et un diamètre de 11 mm), ce qui fait preuve de la diminution progressive du contenu en argent[2] : ainsi on a calculé qu'à l'occasion de chaque nouvelle émission Mehmed II gagnait une somme équivalente à 800.000 pièces d'or[3].

Les pièces de Bayezid II ont un poids moyen de 0,696 (de 0,35 jusqu'à 0,80 g) et un diamètre moyen de 10-11 mm (entre 0,9 et 13 mm), dimensions qui, dans les conditions d'une conservation relative même mauvaise, sont légèrement sous le standard des monnaies nouvelles émises entre 1481 et 1520 (0,737 g)[4]. À la suite d'une nouvelle dévaluation, le contenu en argent a été réduit, par comparaison avec les monnaies de Fatih Sultan Mehmed de 0,15-0,18 grammes[5]. Mais le titre des monnaies, déterminé par l'expertise de la Banque départementale de Galati, est de 900 ‰, donc le même titre élevé connu pour toutes ces émissions de Mehmed II à Süleyman I.

Les 17 aspres de Selim I, émis en 918/1512, ont un poids moyen de 0,695 g (entre 0,58 g et 0,73 g), légèrement supérieur à celui des monnaies du Catalogue de Nuri Pere[6] (0,671 g), et un diamètre de 11 mm (entre 10 et 13 mm).

---

[1] Ismâ'îl Ghalib, *Takvim-i Meskükât-ı Osmaniye* (Catallogue des monnaies ottomanes), Constantinople, 1907 H./1889-1890, pp. 505-506; Nuri Pere, *Osmanlılarda Madenî Paralar* [Les monnaies métalliques chez les Ottomans], Istanbul, 1968, no. 85.

[2] Voir le même phénomène, d'ailleurs connu, dans le trésor d'aspres de Colceag (dép. de Prahova), *apud* Paraschiva Stancu, *Aspri turceşti din secolul al XV-lea descoperiti în satul Colceag, com. Inoteşti, jud. Prahova* [Aspres turcs du XVe siècles découverts dans le village de Colceag, commune d'Inoteşti, dép. de Prahova], dans «Cercetari Numismatice», II, Bucarest, 1979, p. 118.

[3] Ekrem Kolerkılıç, *Osmanlı Imparatorluğunda Para* [Les monnaies dans l'Empire ottoman], Ankara, 1958, p. 24.

[4] C'était le poids moyen de l'aspre de Bayezid II ((Em. Condurachi, Prefata [Préface], dans: George Buzdugan, Octavian Luchian, Constantin C. Oprescu, *Monede şi bancnote româneşti* [Monnaies et billets roumains], Bucarest, 1977, p. XVII). Le contenu en argent d'un aspre était entre 1491 et 1516, de 0,731 grames (Ömer Barkan, *Les mouvements des prix en Turquie entre 1490 et 1665,* dans *Histoire économique du monde méditerranéen (1490-1650). Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, t. I, Paris, 1973, pp. 71-72).

[5] Nuri Pere, *op. cit.*, p. 99.

[6] *Ibidem*, pp. 105-106 (nos 124-146).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Enfin les 2 pièces de Süleyman I de 926/1520 ont un poids de 0,75 g et, respectivement, de 0,70 g (donc un poids moyen de 0,725 g) et un diamètre de 11 mm. Mais étant donné le nombre tout à fait insignifiant des monnaies de Süleyman, ce poids moyen n'est pas concluant (d'après Nuri Pere, le poids moyen de l'émission de 926/1520 était de 0,70 g, et de toutes les émissions d'aspres de ce grand sultan de 0,850 grammes)[1]. En tout cas, de l'analyse des monnaies de notre trésor il résulte que depuis Mehmed II (1451) jusqu'à Süleyman I (1520) *le poids moyen des aspres ottomans a progressivement diminué* (voir Tableau 2) — à l'exception des émissions de 926/1520, quand le poids a enregistré un accroissement temporaire —, *mais tout en conservant le même titre élevé de* 900 ‰.

Le poids total du trésor est de 202,23 g d'argent ; sa valeur est tout à fait modeste : environ 5,8 ducats ou 24-26 moutons selon les prix moyens de la Valachie de la période 1481-1542, où le prix de l'or et des moutons était plus réduit qu'en l'Empire ottoman[2].

Cette somme était probablement le résultat d'une transaction, par exemple de la vente des moutons à Braila, dans un autre endroit ou même sur place.

Quelle est la signification de l'enfouissement de ce trésor ? Nous n'en avons aucune preuve. On peut supposer qu'il s'agit d'un fait divers (une attaque de brigands et l'enfouissement provisoire de l'argent) ou, au contraire, on peut lui attribuer une signification plus générale, historique : dans ce cas, on peut songer aux rumeurs causées par la conquête de Belgrade par le sultan Süleyman I (29 août 1521) ; à l'incertitude causée par les luttes intérieures pour le trône de la Valachie, qui entre 1522 et 1529 avait passé 8 fois d'une main à l'autre, la plus forte — même contre la volonté des Ottomans — s'étant avérée celle du voïévode Radu de la Afumati ; enfin, il est plus tentant peut-être de penser à la campagne du plus grand padichah ottoman en Moldavie en 1538, suivie par

---

[1] *Ibidem*, p. 114 (nos 203, 204-215).

[2] En Valachie, une pièce d'or coûtait: 42 aspres entre 1481-1490, 46 aspres entre 1491-1500, 50 *aspres entre* 1501-1550 (ce que nous avons pris comme base de calcul), tandis qu'un mouton coûtait 12 aspres en 1481 et 17 aspres en 1512. Cf. Damaschian Mioc, *Preturile din Tara Româneascâ în secolele XV-XVI şi dinamica lor* [Les prix en Valachie aux XVe-XVIe siècles et leur dynamique], dans «Revista de istorie», t. 33, no 2/1980, pp. 319, 324. Dans l'Empire ottoman la pièce d'or coûtait plus cher: 52 aspres entre 1491-1516, 53 aspres en 1500 et 55 aspres entre 1517-1549. Voir : Ömer Barkan, *Les mouvements des prix en Turquie,* p. 71-72; Mustafa Akdağ, *Türkiye'nin İktisadî ve içtimaî tarihi* [Histoire économique et sociale de la Turquie], t. II, 1453-1559, Ankara, TTK Basımevi, 1971, p. 372. Dans l'Empire ottoman, le prix moyen d'un mouton était de 15-20 aspres en 1460, 25-30 aspres en 1500 et de 40-45 aspres en 1540 (M. Akdağ, *op. cit.*, p. 369). Sur d'autres prix voir D. Mioc, *op. cit.*, pp. 318-325 et M. Akdağ, *op. cit.*, pp. 368-371.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

l'occupation de Braila et la transformation de cette ville riche, avec quelques villages environnants, en kaza ottomane au cours des années 1538-1542[1].

Pour mieux comprendre l'importance de la découverte du trésor d'aspres de Berteşti et sa place dans l'histoire des découvertes monétaires de cette époque, il faut en dresser le bilan.

Jusqu'à l'heure actuelle ont été publiés ou signalés 5 trésors ottomans datant de l'intervalle Mehmed II — Süleyman I, à savoir (en ordre chronologique des découvertes) : un trésor d'aspres dont on n'a pu récupérer que 20 pièces, avec des émissions de Bayezid II et de Süleyman I, trésor découvert dans le quartier Militari de Bucarest et publié en 1960 par l'érudit numismate Octavian Iliescu[2], et qui présente beaucoup de similitudes avec le trésor de Berteşti-Braila ; un trésor, le plus important de l'intervalle mentionné, découvert à Gîşteşti (Videle), département de Teleorman, composé de 882 aspres, frappés pour la plupart dans les ateliers balkaniques par des chrétiens au temps de Bayezid II, Selim I et Süleyman I, et publié en 1965 par le regretté turcologue et arménologue H. Dj. Siruni et l'historien et archéologue P. I. Panait[3] ; un trésor de 619 aspres turcs, dont 2 de Mehmed II, 232 de Bayezid II et 386 de Selim I, découvert à Orbeasca de Jos (Alexandria, département de Teleorman) et publié en 1966 par N. Constantinescu et Al. Marinescu[4] ; un trésor de 200 aspres datant du milieu du XVe siècle, pour la plupart du règne de Mehmed II, découvert en 1972 à Piua Pietrii, département de Ialomita, dans une région très proche de Berteşti (près du pont de Giurgeni sur le Danube, sur l'autoroute Bucarest-Constanta) et signalé en 1978 par le numismate bien connu Constanta Ştirbu[5] ; enfin, un trésor de 13 aspres du temps de Mehmed

---

[1]Ion Radu Mircea, *Ţara Românească şi închinarea raialei Braila* [La Valachie et la soumission de la raïa de Braila], dans «Balcania» (Bucarest), IV, 1941, pp. 451-457; Radu I. Perianu, *Raiaua Brailei* [La raïa de Braila], dans «Revista Istorica Româna», t. XV (1945), fasc. II, pp. 289-292; Irène Beldiceanu-Steinherr, Nicoara Beldiceanu, *Acte du règne de Selim I concernant quelques échelles danbiennes de Valachie, de Bulgarie et de Dobroudja*, dans «Sudost-Forschungen», t. XXIII. Münich, 1965, pp. 95-96, 105-108 ; voir, plus récemment, Mihai Maxim, *Osmanlı Döneminde Bir Tuna Liman Kenti: İbrayil (Braila)* (Une ville portuaire danubienne à l'époque ottomane : İbrâyil/ Braila), "Güney-Doğu Avrupa Araştırmaları Dergisi", 12/1982-1998 Prof. Dr. Cengiz Orhonlu Hatıra Sayısı, Istanbul, 1998, pp. 173-187.

[2]Octavian Iliescu, *Un tezaur de aspri turceşti de la începutul secolului XVI, gasit în Bucureşti* [Un trésor d'aspres turcs, trouvé à Bucarest, du commencement du XVIe siècle], dans «Studii şi Cercetari Numismatice», Bucarest, III/1960, pp. 287-308.

[3]H. Dj. Siruni et P. I. Panait, *Tezaurul de la Gîşteşti şi unele probleme privind circulatia accelei pe teritoriul or. Bucureşti şi în imprejurimi* [Le trésor de Gîşteşti et quelques problèmes concernant la circulation de l'aspre sur le territoire de la ville de Bucarest et à ses environs], dans «Materiale de istorie şi muzeografie» (Bucarest), II, 1965, pp. 189-204.

[4]N. Constantinescu et Al. Marinescu, *În problema satelor medievale de la Vedea şi Teleorman ; descoperirile arheologice de la Gurueni şi Orbeasca de Jos (r. Alexandria)* [Sur la question des villages médiévales de Vedea et de Teleorman; les découvertes archéologiques de Gurueni et de Orbeasca de Jos, district d'Alexandria], dans «Revista Muzeelor», 1/1966, pp. 71-76.

[5]Constanta Ştirbu, *Noi tezaure monetare intrate în patrimoniul Muzeului de istorie al R.S. România* [Nouveaux trésors monétaires entrés dans le patrimoine du Musée d'histoire de la R. S. de Roumanie], dans «Cercetari Numismatice», II, Bucurest, 1978, p. 91.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

II découvert à Colceag, département de Prahova (Ploieşti) et publié en 1979 dans l'excellente étude par Paraschiva Stancu.

En outre, on a signalé toujours sur le territoire de la Valachie des aspres dans des trésors mixtes[1] ou des pièces isolées[2]. Pour le même intervalle 1451-1520 on connaît quelques trésors d'aspres découverts sur le territoire de la Moldavie[3].

Il en résulte que dans la suite des trésors entièrement composés d'aspres de l'époque allant de Mehmed II jusqu'à Süleyman I et découverts sur le territoire de la Valachie, le trésor de Berteşti-Braila (290 aspres) est le sixième dans l'ordre des découvertes, mais *le troisième par le nombre des monnaies récupérées* (après les trésors de Gîşteşti-Videle, 882 aspres, et d'Orbeasca de jos — Alexandria, 619 aspres). En regardant la carte, on peut aisément constater que toutes ces découvertes monétaires sont faites dans des régions proches du Bas-Danube et sur des grandes routes intérieures de la Valachie (Sibiu — Braşov — Buzau — Braila et Focşani — Buzau — Bucureşti — Giurgiu)[4].

*

Au-delà de ces données "techniques", quelle est la valeur historique du trésor de Berteşti-Braila, dans le cadre des autres matériaux numismatiques et documentaires? Quelle est la signification de cette nouvelle source pour l'étude relations roumano-ottomanes, pour la circulation de l'aspre ottoman au Bas-Danube aux XVe-XVIe siècles ?

---

[1]Il s'agit de quelques aspres turcs dans le trésor mixte découvert à Tariceni, dép. de Ialomita. Voir Elena Isacescu, *Les monnaies ottomanes en Valachie au XVIe siècle. Le district de Tariceni, départ. de Ialomita*, dans «Studia et Acta Orientalia», VII/1968, pp. 263-272.

[2]Voir Octavian Iliescu, *Un tezaur de aspri turceşti,* p. 287 et suiv.

[3]Constantin Moisil, *Monete şi tezaure monetare gasite în România şi tinuturile româneşti învecinate* (*vechiul territoriul geto-dac*) [Monnaies et trésors monétaires, trouvés en Roumanie et dans les districts roumains voisins, sur l'ancien territoire des Daces], dans «Buletinul Societatii Numismatice Ramâne» (BSNR), 12, 1915, pp. 43-44, no. 53 ; idem, *Monete şi podoabe de la sfîrşitul secolului al XV-lea* (*Tezaurul de la Tifeşti, jud. Putna [*Monnaies et bijoux de la fin du XVe siècle. Le trésor de Tifeşti, départ. de Putna], dans «BSNR», 13, 1916, p. 42, no 63; O. Iliescu et M. Dinu, *Tezaurul monetar din secolul al XV-lea de la Cîrpiti, raionul Iaşi* [Le trésor monétaire du XVe siècle de Cîrpiti, district de Jassy], dans «Studii şi Cercetari Ştiintifice. Istorie», Iaşi, 8, 1957, pp. 342-345; O. Iliescu, *Un trésor d'aspres turcs du XVe siècle, trouvé probablement en Moldavie,* dans «SAO», V-VI, pp. 267-385 ; un bilan de ces découvertes chez A. A. Nudeljman, *K voprosy o sostave denejnego obrascenija v Moldavij v XV-nacale XVI vv.* (*po moterialam kladov*) [Sur le problême de la composition de circulation monétaire en Moldavie au XVe-début du XVIe siècles, d'après les matériaux des trésors], dans *Karpato-dunajskie zemli v srednie veka* [Les pays carpatho-danubiens au Moyen-Âge], Chişinau, 1975, pp. 94-124.

[4]Sur ces routes voir, plus récemment, Adina Berciu-Draghicesu, *Moneda în plata taxelor vamale în sec. XV-XVI în Tara Româneasca* [La monnaie dans le payement des taux douaniers aux XVe-XVIe siècles en Valachie], dans «Cercetari Numismatice», II, Bucarest, 1979, pp. 129-147.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

La première constatation qui s'impose, c'est *la confirmation de la pénétration massive de la monnaie ottomane, notamment en Valachie, à partir du règne de Mehmed II et spécialement de celui de Bayezid II*, donc à la fin du XVe et au début du XVIe siècle.

Cette pénétration, dont le début, situé dans l'intervalle 1433-1451, est attesté par les documents de la chancellerie valaque[1], connaissait une étape nouvelle dans la seconde moitié du XVe siècle, dans les conditions nouvelles crées par la prise en possession par les Ottomans des embouchures du Danube et par la transformation de la Mer Noire en "lac ottoman", à la suite des conquêtes ottomanes de Constantinople (1453), d'Amastris (1459), de Trébizonde (1461), de Caffa (1475) et de Chilia et Cetatea Alba (1484), de même qu'après l'entrée du Khanat de Crimée sous la suzeraineté ottomane (1475)[2]. Du point de vue de l'histoire monétaire, il faut aussi mentionner la chute du centre monétaire de l'État serbe-Novo Brdo, en juin 1455[3] (peu de temps avant la disparition complète de cet État en 1459). Enfin, sous Selim I, en 1516-1517, les Ottomans ont conquis l'Anatolie de l'Est, la Syrie et l'Égypte, avec les importants centres producteurs d'argent Gümüşhane et Diyarbakır et avec l'or égyptien-soudanais ainsi qu'avec des villes d'Erzurum, Erzincan, Diyarbakır, Adana, Alèpe, Damas, Caire et Alexandrie, toutes situées sur la "route de la soie"[4] et des épices qui venaient jusqu'à l'Europe du Sud-Est et Centrale.

---

[1] *Documenta Romaniae Historica, B. Tara Româneasca* [B. La Valachie], Éditions de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie, t. I (1247-1500), Bucarest, 1966, no. 74. Après 1451, l'aspre est devenue "un véritable étalon des échanges monétaires" en Valachie, la monnaie la plus cherchée non seulement en Valachie, mais même en Transylvanie. Voir C. Moisil, *Monetele României* [Les monnaies de la Roumanie], dans *Enciclopedia României* [Encyclopaedie de la Roumanie], t. I, Bucarest, 1938, p. 120 ; C. Kiritescu, *Sistemul banesc al leului şi precursorii lui* [Le système de *leu* et ses précurseurs], t. I, Bucarest, Éditions de l'Académie de la R. S. de Roumanie, 1964, pp. 93-94; H. Dj. Siruni, *Monetele turceşti în tarile române* [Les monnaies turqus dans les pays roumains], Bucarest, 1944, (tirage à part], p. 48 et suiv.; Octavian Iliescu, *Moneda în România* [La monnaie en Roumanie], Bucarest, Éditions Meridiane, 1970, pp. 47-49. Pour la présence de l'aspre ottoman dans les échanges intérieurs de la Valachie, selon les documents roumains vor Paraschiva Stancu, *op. cit.*, pp. 122-123 (Annexe I) et p. 124 (Annexe II).

[2] Cette opinion, "selon laquelle dès la destruction par les Turcs des colonies italiennes de Crimée, le Khanat de Crimée était devenu un état vassal de la Sublime Porte" a été récemment rejetée "comme tout à fait erronée" par les auteurs d'un volume des documents turcs concernant le Khanat de Crimée, qui admettent que seulement après 1538 (date de l'annexion de la Moldavie du Sud-Est à l'Empire ottoman) on peut parler d'une telle vassalité (*Le Khanat de Crimée dans les Archives du Musée du Palais de Topkapı*. Présenté par Alexandre Bennigsen, Pertev Naili Boratav, Dilek Desaive et Chantal Lemercier-Quelquejay, Paris, La Haye, Mouton, 1978, pp. 2-4). Mais de nôtre point de vue (de l'histoire commerciale et monétaire) la situation ne change pas.

[3] Voir aussi *Zapiski Janycara*. Napisany Konstantinom Mihajlovicem iz Ostrovitzy. Vvedenie, perevod i kommentarij A. A. Rogova [Mémoires d'un janissaire. Écrites par Konstantin Mihajlovic d'Ostrovitza. Introduction, traduction et commentaires d'A. A. Rogov], Moscou, Éditions «Nauka» 1978, p. 74.

[4] Edgar Donald Pitcher, *An Historical Geography of the Ottoman Empire*, Leiden, E. J. Brill, 1972, p. 10-109, carte 20 ; Halil Inalcık, *The Ottoman Empire. The Classical Age 1300-1600*, New York-Washington, Praeger Publishers, 1973, pp. 31, 122-123 (Trade routes in the Ottoman Empire); Mohammed Ebrahim Bastani Parizi, *La "route de la soie" dans l'histoire de l'Iran,* dans «SAO», VIII/1971, p. 3 (carte).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

En Crimée, où il y avait plusieurs ateliers monétaires[1], se rencontraient l'Axe Nord-Sud (la route des fourrures) et l'Axe Est-Ouest (la route de la soie)[2]. On peut y ajouter la route de l'argent iranien, véhicule soit par l'Asie Mineure et Istanbul, soit par les Tatars Nogay et de Crimée à partir des steppes nord-caspiennes jusqu'aux steppes du Nord de la Mer Noire; cet argent iranien dont parlait F. Braudel en l'opposant à l'or soudanais-ottoman[3].

En résumant, on peut dire que la zone de l'aspre ottoman s'est ainsi étendue sur un vaste territoire, traversé par des routes commerciales importantes et possédant des riches réserves du métal précieux.

La réforme financière de Bayezid II (qui reste encore à étudier), la stabilité économique assurée par le règne, généralement pacifique, de ce sultan[4], le caractère sain de l'économie ottomane avec un commerce excédentaire du non seulement à la vente des épices et de la soie (si cherchées en Europe), mais surtout des articles manufacturés tels que les étoffes, les brocarts, etc. de même que l'excellent titre de l'aspre (900‰), expliquent pourquoi la monnaie ottomane est devenue à l'époque "la monnaie la plus forte de l'Europe"[5].

Cette circonstance, ainsi que les obligations financières toujours accrues après 1462 pour la Valachie et après 1484 pour la Moldavie[6], mais qui pouvaient être accomplies en n'importe quelle monnaie[7], y compris la

---

[1] À Caffa (aujourdhui Phéodosïa), à Tana (Azov, Azak) et Solhat [Staryi Krym). Cf. A. L. Jakobson, *Srednevekovyi Krym*. Ocerki istorij i istorij materialnoï kultury [La Crimée au Moyen-Age. Essais d'histoire et d'histoire de la culture matérielle], Moscou-Léningrade, 1964, pp. 106, 110-111.

[2] *Le Khanat de Crimée dans les Archives du Palais de Topkapı*, p. 7; A. L. Jakobson, *op. cit.*, p. 109-110.

[3] Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. Seconde édition revue et augmentée, Paris, Armand Colin, 1966, t. I, pp. 422-424, t. II, pp. 451-458.

[4] *Mufassal Osmanlı Tarihi* (Histoire ottomane détaillée), t. 2, Istanbul, 1958, p. 655 ; Halil Inalcık, *The Ottoman Empire*, pp. 32-33 ; Stanford J. Shaw, *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey*. Volume I ; Empire of the Gazis : The Rise and Decline of the Ottoman Empire, 1280-1808, Cambridge University Press, Cambridge-London-New York-Melbourne, 1976, p. 77.

[5] Emil Condurachi, *Quelques problèmes des ateliers monétaires roumains au Moyen-Âge*, dans «Bulletin de l'AIÉSÉE», (Bucarest), XIII, XIV (1975-1976), p. 120.

[6] M. Berza, *Haraciul Moldovei şi Tarii Româneşti în sec. XV-XIX* (L'évolution du taux du tribut payé par la Valachie et la Moldavie aux XVe-XIXe siècles], dans «Studii şi materiale de istorie medie», t. II, Bucarest, 1957, pp. 7-48; Mihail Guboglu, *Le tribut payé par les Principautées Roumaines à la Porte jusqu'au début du XVIe siècle d'après les sources turques*, dans «Revue des Études Islamiques», année 1969/1, pp. 4-75.

[7] Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane* [Recueil de textes ottomans], Bucarest, 1974, pp. 62-68 ; idem, *Considérations sur la circulation monétaire dans les Pays roumains et l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIe siècle*, dans «Revue des études sud-est européennes», XIII, 3/1975, p. 410; idem, *Regimul economic al dominatici otomane in Moldova şi Tara Românească] în a doua jumatate a secolului al XVI-lea* [Le régime économique de la domination ottomane en Moldavie et en Valachie dans la seconde moitié du XVIe siècle], dans «Revista de istorie», t. 32, 9/1979, p. 1738.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

monnaie ottomane, l'accroissement des échanges intérieures qui exigeaient une quantité accrue des monnaies, l'augmentation du volume des transactions avec les marchands ottomans (les princes eux mêmes étant exemptés des taxes du kharadj de leur pays[1]), la diminution des possibilités d'approvisionnement en métal précieux à partie d'autres sources que celles ottomanes : voilà autant de facteurs qui ont déterminé, à notre avis, la non-rentabilité de la frappe monétaire en Valachie et en Moldavie, où, en effet, vers 1480 les émissions monétaires propres cessent[2].

Dans ce contexte, si la réforme de Vladislav II (1447-1448, 1448-1456), l'émission récemment prouvée de Vlad l'Empaleur, en Valachie[3], et la réforme de Petru Aron (probablement au cours du deuxième règne, 1455-1457) en Moldavie, qui ont créé des monnaies avec d'autres caractères métrologiques que celles des monnaies "alignées" sur l'aspre ottoman[4], ont suivi en réalité une "revalorisation" de la monnaie roumaine (en lui donnant un titre plus élevé, de 800‰), comme l'a brillamment démontré Octavian Iliescu[5], — alors la conservation de ce titre sous les successeurs de ces princes et sous Étienne le Grand (1457-1504) représente, à notre avis, *une dernière tentative de résister devant la monnaie ottomane,* contre laquelle les rois hongrois eux-aussi luttaient en vain à l'époque en Hongrie et en Transylvanie[6]. Le retour au système antérieur, sous les princes moldaves Bogdan III (1504-1517) et Ştefanita (1517-1527), c'est-à-dire dans le conditions nouvelles créés après 1484 (la conquête de Chilia et de Cetatea Alba) et de 1511-1512 (la célèbre "soumission" de la Moldavie envers la Porte, relatée par la tradition historique, récemment confirmée par les documents ottomans) a été, au fond, l'abandon de cette résistance monétaire (en échange des nombreux avantages offerts par

---

[1]Başbakanlık Arşivi [Archives de la Présidence du Conseil], Istanbul, fonds Kepeci (KPT), 67/7, *Divan-ı humâyun Ahkâm Defteri* [Registre des ordres du Divan Impérial], p. 124, document du 1 rebiülevvel 980/12 juillet 1572 concernant, "comme d'habitude" une exemption des taxes douanières pour l'importation des marchandises ottomanes (notamment des étoffes et des vêtements) en valeur de 160,000 aspres à l'occasion du versement du tribut et de 100.000 aspres à l'occasion du livraison des faucons à la Porte par les hommes du voïévode de Moldavie.

[2]Octavian Iliescu, *Vlad l'Empaleur et le droit monétaire*, dans la «Revue Roumaine d'Histoire», XVIII, 1/1979, p. 107, note 4 et p. 128.

[3]*Ibidem*, pp. 107-131.

[4]L'hypothèse d'un alignement de la monnaie valaque à partir de 1452 et de la monnaie moldave à partir de 1456 sur l'aspre ottoman de Mehmed II, apud Matei Cazacu, *L'impacte ottoman dans les pays roumains et ses incidences monétaires 1452-1504*, dans «Revue Roumaine d'Histoire», 12, 1973, pp. 170-171.

[5]O. Iliescu, *Vlad l'Empaleur et le droit monétaire*, pp. 118-119, 127.

[6]N. Docan, *Studii cu privire la numismatica Tarii Româneşti. Bibliografie şi documente* [Études sur la numismatique de la Valachie. Bibliographie et documents], dans «Analele Academiei Române. Memoriile Sectiunii Istorice», Série II, t. XXXII, 1909-1910, pp. 525-569 ; voir aussi Gernot Nussbächer, *Contributii privitoare la mişcarile sociale din sud-estul Transilvaniei la începutul secolului al XVI-lea* [Contributions concernant les mouvements sociaux du Sud-Est de la Transylvanie au début du XVIe siècle], dans «Revista de istorie», t. 32,7/1979, pp. 1324-1325 (Annexes II et III).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

l'adoption de l'aspre ottoman)[1], politique qui a été déjà adoptée en Valachie par les boyards et le prince Radu cel Frumos après 1462[2].

Ainsi on peut dire que la monnaie ottomane, les marchands et les marchandises ottomanes devançaient l'armée ottomane, et facilitaient à celle-ci l'avance, phénomène qui nous rappelle l'expansion d'autrefois de Rome dans les mêmes régions du Bas-Danube et du littoral pontique. En même temps, il faut remarquer que cette pénétration économique ottomane, sur laquelle le Pr. Em. Condurachi, de l'Académie Roumaine, attirait l'attention il y a déjà quelques dizaines d'années[3], a été favorisée par le caractère réciproquement avantageux des relations commerciales roumano-ottomanes dans cette première étape : en effet, les Roumains pouvaient offrir aux Ottomans des articles vitaux pour le ravitaillement des grandes villes d'Istanbul, Edirne et Brousse, ainsi que des corps expéditionnaires ottomans : des chevaux, de l'orge, de la farine pour les *peksimed* (biscuits) des soldats, du sel, du miel, de la viande de mouton et de bœuf ; en échange, ils recevaient de la part des Ottomans des étoffes, des brocarts, des métaux et des objets métalliques, des épices relativement fraîches etc[4].

Quant au régime douanier, celui-ci prévoyait (au début du XVIe siècle) une taxe de 4% *ad valorem* pour les marchandises des tributaires (*haraçgüzâr*), tandis que pour les étrangers (*harbî*), qui n'avaient pas un engagement (*'ahd*)

---

[1]Dimitrie Cantemir, *Descriptio Moldaviae,* Bucarest, Éditions de l'Acadeemie de la R. S. de Roumanie, 1973, pp. 52-53, 136-137 ; idem *Istoria Imperiului otoman* [Histoire de l'Empire ottoman], trad. roum. par Ios. Hodoş, Bucarest, 1876, t. I, pp. 271-273 et p. 275, note 40 ; Manole Neagoe, *Contributii la problema aservirii Moldovei fata de Imperiul Otoman. (Întelegerea dintre Bogdan cel Orb şi Selim din anul 1512)* [Contributions concernant le problème de l'asservissement de la Moldavie vers l'Empire Ottoman. L'entendement entre Bogdan le Borgne et Selim de 1512], dans «Studii. Revista de istorie», t. XVII, 2/1964, pp. 311-333 ; Tahsin Gemil, *Din relatiile moldo-otomane în primul sfert al veacului al XVI-lea (pe marginea a doua documente din arhivele de la Istanbul*) [Relations moldavo-ottomanes au premier quart du XVIe siècle. En marge de deux documents tirés des Archives d'Istanbul], dans «Anuarul Institutului de Istorie şi Arheologie "A. D. Xenopol", Iaşi», IX, 1972, pp. 133-145 ; Mihai Maxim, *Haraciul moldovenesc în opera lui D. Cantemir* [Le tribut moldave dans l'œuvre de D. Cantemir], dans «Analele Universitatii Bucureşti. Filosofie. Istorie. Drept», an XXVII, 1974, pp. 69-71.

[2]Ion Matei, *Quelques problèmes concernant le régime de la domination ottomane dans les pays roumains (concernant particulièrement la Valachie)*, I, «Revue des études sud-est européennes», X, 1/1972, p. 67.

[3]Em. Condurachi, *Începuturile penetratiei economice otomane în Balcani* [Les débuts dela pénétration économique ottomane dans les Balkans], dans «Buletinul Societatii Numismatice Române», année XXXVII 1943, no. 91, pp. 63-69.

[4]Irène Beldiceanu-Steinherr, N. Beldiceanu, *Acte du règne du Selim I,* pp. 96-108; Dinu C. Giurescu, *Relatiile economice ale Tarii Româneşti cu tarile Peninsulei Balcanice din secolul al XIV-lea pîna la mijlocul sec. al XVI-lea* [Les relations économiques de la Valachie avec les pays de la Péninsule Balkanique du XIVe jusqu'au milieu du XVIe siècles], dans «Romanoslavica», XI, Bucarest, 1965, pp. 165-203.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

des Ottomans, cette taxe était de 5-5,5%[1].

Enfin, les prix offerts par les Ottomans pour les articles alimentaires roumains étaient très bons, même doubles ou triples par comparaison avec les prix moyens de la Moldavie et de la Valachie. Ce qui était aussi très important, c'était l'existence d'un débouché pratiquement toujours ouvert pour les marchandises roumaines[2].

Reflet synthétique d'une économie, la monnaie dévient ainsi un auxiliaire précieux de l'historien en lui offrant l'expression des réalités économiques, pour le complément et l'éclairage des conditions politiques.

Dans ce cadre, il convient souligner le fort développement de la zone Oraşul de Floci-Braila. La ville de Braila, ayant une excellente position géographique sur le Danube, au bout des grandes routes commerciales, et disposant, dans le voisinage de la Dobroudja "ottomane" des possibilités meilleures pour l'approvisionnement en monnaie forte, était devenue à la fin du XVe et au début du XVIe siècles la première ville commerciale de la Valachie[3].

La création de la *kaza* ottomane de Braila en 1538-1542 venait offrir aux Tatars un cordon direct de liaison par terre entre Bahçesaray en Crimée et Boude[4], mais en même temps aux Ottomans une liaison similaire entre Istanbul et Bahçesaray, et de celle-ci une liaison plus lointaine avec l'Asie Centrale et l'Iran. Vers le milieu du XVIe siècles (les années 1542-1543), les

---

[1]Bistra Tvetkova, *Regimul schimbului economic dintre teritoriile de la nord şi sud de Dunare în secolul al XVI-lea* [Le régime des échanges économiques entre les territoires du Nord et du Sud du Danube au XVIe siècle], dans *Relatii româno-bulgare de-a lungul veacurilor XII-XIX* (Relations roumano-bulgares à travers des XII-XIXe siècles] t. I, Bucarest, 1971, pp. 105-120 ; R. Manolescu (coordonnateur), M. Guboglu, Fl. Cazan, S. Brezeanu, M. Maxim, G. Zbuchea, *Oraşul medieval.* Culegere de texte [La ville médiévale. Recueil de textes], Bucarest, 1976, pp. 180-188.

[2]"Est-ce que ce commerce n'est pas une nécessité pour les Principautés, afin de trouver un débouché pour le surpl lus naturel ? Parce que, vous savez, il me semble qu'il est temps de séparer un peu les notions politiques, des réalités économiques", justement observait le Pr. Nicolaj Todorov [voir: *Structure sociale et développement culturel des villes sud-est européennes et adriatiques, aux XVIIe-XVIIIe siècles.* Actes du Colloque interdisciplinaire organisé par la Commission d'histoire de la vie économique et sociale dans les Balkans et la Commission d'histoire des idées dans le Sud-Est européen sous les auspices de la Fondation Giorgio Cini de Venise et du Comité italien de l'AIÉSEE, tenu à Venise 27-30 mai 1971 avec le concours moral et financier de l'UNESCO, Bucarest, 1973, p. 99].

[3]Constantion C. Giurescu, *Istoricul oraşului Braila. Din cele mai vechi timpuri pîna astazi* [Historique de la ville de Braila. Depuis les temps les plus anciens jusqu'aujourd'hui], Bucarest, 1968, pp. 48-54 ; Nicolae Stoicescu, *Vlad Tepeş* [Vlad l'Empereur], Bucarest, Éditions de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie, 1976, p. 105.

[4]Halil Inalcık dans *A History of the Ottoman Empire to 1730.* Chapters from the Cambridge History of Islam and the New Cambridge Modern History, by V. J. Parry, H. Inalcık, A. N. Kurat and J. S. Bromley. Edited with an introduction by M. A. Cook, Combridge University Press, Cambridge-London-New York-Melbourne, 1976, p. 91.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

articles des Tatars Nogay (les chevaux et les moutons)[1] seront définitivement remplacés par des marchandises similaires roumaines[2] dans l'approvisionnement de la Porte.

Un nouveau chapitre s'ouvrait ainsi dans l'histoire de l'argent des steppes nord-pontiques et nord-caspiennes, de cet argent qui auparavant était véhiculé par la Horde d'Or et les Génois, mais qui, désormais, sera presque entièrement contrôlé par les Ottomans.

Les recherches futures devront continuer à étudier toutes ces questions, d'élaborer une carte et un catalogue des monnaies ottomanes trouvées sur le territoire de la Roumanie, ainsi que de préciser, dans une vision d'histoire universelle et comparatiste, le rôle de la monnaie ottomane dans l'histoire des relations entre les Pays roumains et l'Empire ottoman à travers les siècles.

Tableau N° 1

Composition du trésor d'aspres de Berteşti-Braila

Atelier monétaire	Sultan émetteur					Pièces	%
	Mehmed II	Bayezid II		Selim I	Süleyman I		
		Pièces	%				
1. Novar	1	136	46,896%	4	1	142	48,965%
2. Karatova	—	31	10,689%	–	—	31	10,689%
3. Serez	1	21	7,241%	—	—	22	7,586%
4. Edirne	—	18	6,206%	1	—	19	6,551%
5. Kostantiniye	—	15	5,172 %	3	—	18	6,206%
6. Üsküb	—	11	3,796%	—	—	11	3,793%
7. Bursa	—	4	1,379%	2	—	6	2,068%
8. Amasya	—	3	1,034%	—	—	3	1,034%
9. Gelibolu	—	1	0,344%	—	—	1	0,344%
— Illisibles	—	29	10%	7	1	37	12,750%
Total	2(0,689%)	269	(92,758%)	17(5,862) %	2(0,689%)		290(100%)

[1]Voir Bennigsen, A. et Veinstein, G., *La Horde Nogay et le commerce des steppes pontiques (Fin XVe-XVIe siècles), dans First International Congress on the Social and Economic History of Turkey 1071-1920. Bildiri Özetleri. Abstracts of the Papers,* Ankara, 1977, pp. 19-20.

[2]Mihai Maxim, *Regimul economic al dominatiei ottomane în Moldova şi Tara Românească*, [Le régime économique de la domination ottomane en Moldavie et en Valachie], pp. 1751-1752.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Tableau N° 2

L'évolution du poids moyen des aspres

Le sultan émetteur	Le poids moyen des aspres de Berteşti-Braila	Le poids moyen des émissions d'aspres d'après le Catalogue de Nuri Pere
Mehmet II (1451-1481)	0,825 g	0,878 g
Bayezid II (1481-1512)	0,696 g	0,720 g
Selim I (1512-1520)	0,695 g	0,671 g
Süleyman I (1520-1566)	0,725 g	0,850 g

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

(Quelques recherches récentes sur la circulation de la monnaie ottomane au Nord du Danube aux XVe-XVIIe siècles)

BERCIU-DRAGHICESCU- Adina, *Repertoriul descoperirilor monetare otomane din teritoriile locuite de români (sec. XV-XVI)*, (Le répertoire des découvertes monétaires ottomanes des territoires habités par les Roumains, aux XVe-XVIe siècles), "Caietul Seminarului Special de ştiinte auxiliare", Universitatea Bucureşti, Facultatea de İstorie, Bucureşti, 1989, pp. 88-124.

MAXİM, Mihai, Kenneth MACKENZIE, Eugen NICOLAE, *Mudava-le seul atelier monétaire ottoman en Roumanie*, dans: *Histoire économique et sociale de l'Empire ottoman et de la Turquie (1326-1960)*. Actes du sixième congrès international tenu à Aix-en-Provence du 1er au 4 juillet 1992, sous la responsabilité de Daniel PANZAC, Paris, 1995, pp. 227-233.

MAXIM, Mihai, *Un tezaur otoman din secolul al XVII-lea, descoperit la Nalbant, jud. Tulcea* (Un trésor ottoman du XVIIe siècle, découvert a Nalbant, départ. de Tulcea), "Cercetari Numismatice", VII, Bucureşti, 1996, pp. 198-208.

MAXIM, Mihai, *On the Right to Strike Currency of the Reigning Princes of Moldavia and Wallachia During the Period of Ottoman Suzerainty*, "Osmanlı Araştırmaları" ("The Journal of Ottoman Studies"), XVIII, Istanbul, 1998, pp. 69-88.

MURGESCU, Bogdan, *Circulatia monetara in Tarile Române in secolul al XVI-lea* (La circulation monétaire dans les Pays Roumains au XVIe siècle), Bucureşti, 1996, 374 p.

NICOLAE, Eugen, *Problèmes actuels de la numismatique ottomane en Roumanie*, "Caietele Laboratorului de Studii Otomane", Universitateua Bucureşti, 2/1993, pp. 49-54.

NICOLAE, Eugen, *Imitations et contrefaçons des aspres ottomans en Roumanie (fin XVe-début du XVIe siècle)*, dans: T. Hackens et al. (eds.), *Proceedings of the XIth International Numismatic Congress*, vol. 3, Louvain - la Neuve, 1993, pp. 305-307.

NICOLAE, Eugen, *Moneda otomana in Tarile Române (1451-1512)* (La monnaie ottomane dans les Pays Roumains 1451-1512), Thèse pour doctorat, Université de Bucarest, 1997.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

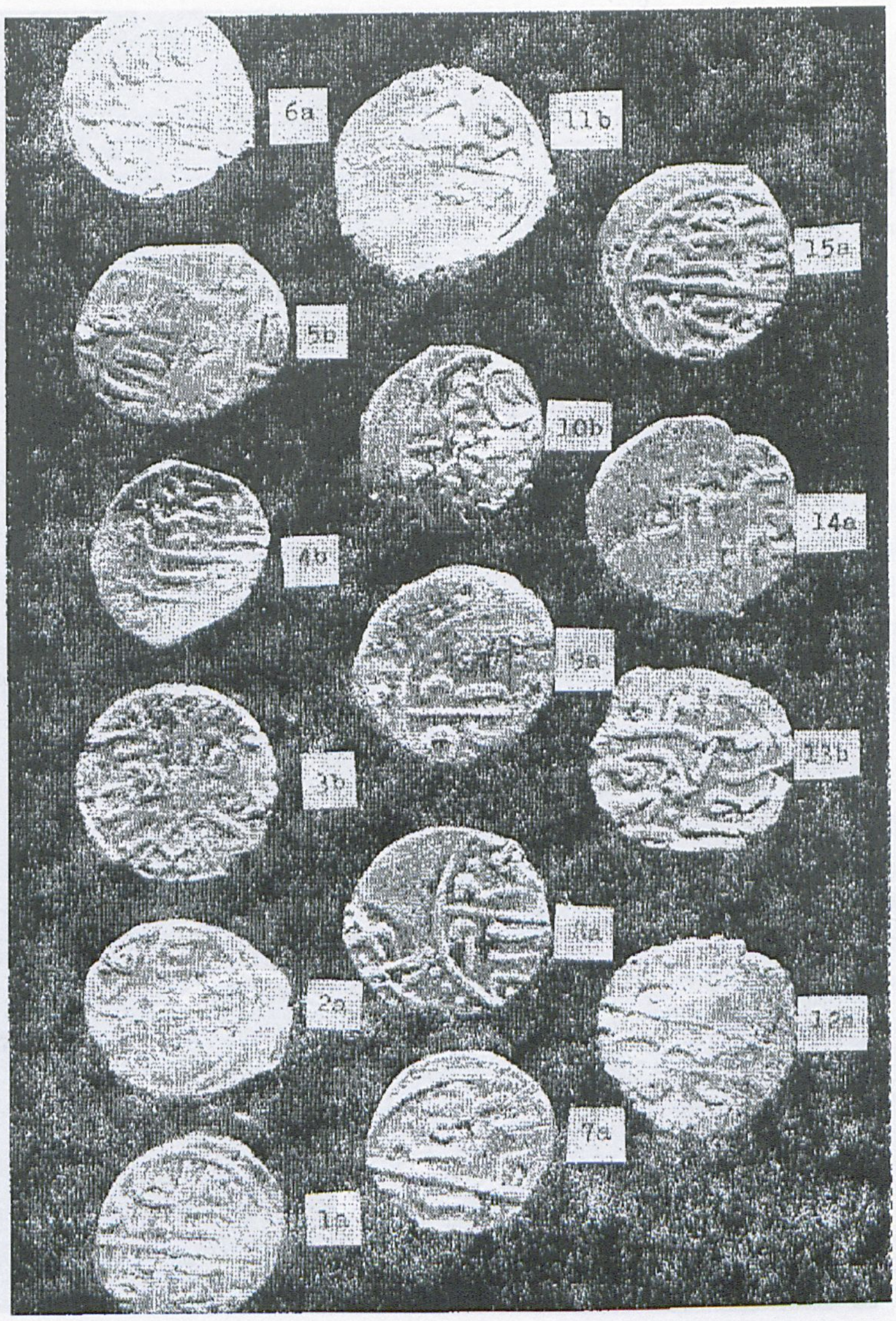

Planche A (a = avers, b = revers).
Aspres frappés par Mehmed II en 855/1451 à *Novar* (3b) et en 885/1480-1481 à *Serez* (2 a) ; par Bayezid II en 886/1481 à *Kostantiniye* (1 a), *Edirne* (5 b), *Serez* (4 b), *Novar* (7 a, 8 a), *Usküb* (6 a), *Karatova* (15 a) et *Amasya* (9 a); par Selim I en 918/1512 à *Kostantiniye* (10 b), *Serez* (11 b) et *Novar* (12 a); par Süleyman I en 926/1520 à *Novar* (13 b) et, probablement, en même année, dans un atelier monétaire illisible (14 a).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

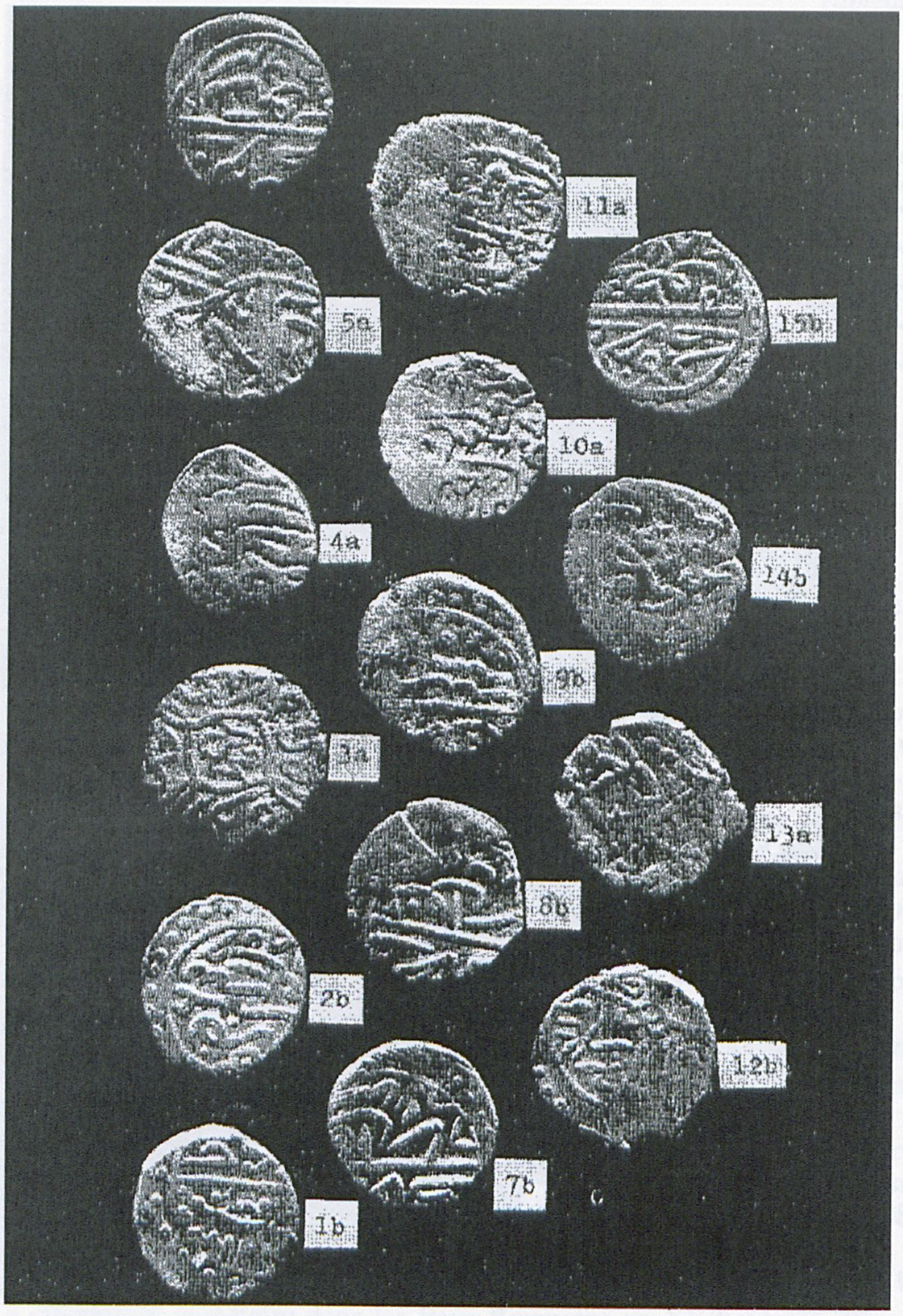

Planche B (a = avers, b = revers).
Aspres frappés par Mehmed II en 855/1451 à *Novar* (3 a) et en 885/1480-1481 à *Serez* (2 b) ; par Bayezid II en 886/1481 à *Kostantiniye* (1 b), *Edirne* (5 a), *Serez* (4 a), *Novar* (7 b, 8 b), *Usküb* (6 b), *Karatova* (15 b) et *Amasya* (9 b); par Selim I en 918/1512 à *Kostantiniye* (10 a), *Serez* (11 a) et *Novar* (12 b); par Süleyman I en 926/1520 à *Novar* (13 a) et, probablement, en même année, dans un atelier monétaire illisible (14 b).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

XI

CONSIDÉRATIONS SUR LA CIRCULATION MONÉTAIRE DANS LES PAYS ROUMAINS ET L'EMPIRE OTTOMAN DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE*

Le but de la présente communication est de mettre en lumière quelques aspects communs, certains d'entre eux peu connus, concernant la circulation monétaire en Moldavie et en Valachie, d'une part, et dans l'Empire ottoman, d'autre part, durant la seconde moitié du XVIe siècle, sur la base d'un matériel documentaire inédit, fruit de nos investigations des années 1970-1971 aux Archives de la Présidence du Conseil (*Başbakanlık Arşivi*) d'Istanbul, avec le généreux concours de l'AIÉSÉE et des spécialistes turcs.

Il s'agit de 25 documents turco-osmans du XVIe siècle (pour la plupart, des duplicata des actes originaux remis aux princes roumains ou des copies contemporaines), parmi lesquels 6 pièces, tirées de *Maliye Ahkâm Defterleri* (Registres d'ordres financiers) et de *Divan-ı Humâyun Ahkâm Defterleri* (Registres d'ordres du Divan impérial), sont des quittances (*tezkere, temessük*) ou ordres (*hüküm*), confirmant aux voïévodes roumains l'encaissement par la Trésorerie centrale de l'État ottoman des sommes versées au compte de leur tribut[1], et 19 pièces, tirées de *Ruznâmçe Defterleri* (Journaux de la Trésorerie ottomane) et de *Teşrifatçılık Defterleri* (Registres de protocole), sont des enregistrements, au chapitre «recettes» (*el'irâd*), à côté d'autres revenus de la

---

*Communication présentée au IIIe Congrès International des Études du Sud-Est Européen, Bucarest, 4-10 Septembre 1974.

[1]Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Maliye Ahkâm Defteri*, n 2775, p. 672, l'ordre impérial (*hükm-ü şerif*) du 18 cemaziülevvel 973/11 décembre 1565 adressé au voïévode de Moldavie; le même registre, p. 1390, «le signe impérial» (*nişan-ı humâyun)* de 29 ramazan 973/19 avril 1566 pour le voïévode valaque ; le même régistre, p. 1524, l'ordre impérial du 25 şevval 973/14 mai 1566 adressé au voïévode de Moldavie; *Maliye Ahkâm Defteri*, n 7534, p. 536, quittance (*temessük*) émise par la Trésorerie impériale le 8 rebiülâhır 984/5 juillet 1576 confirmant les paiements du tribut moldave ; le même registre et la même page, l'ordre impérial du 8 rebiülâhır 984/5 juillet 1576; *Divan-ı Humâyun Ahkâm Defteri*, KPT, 67/7, p. 118b, l'ordre impérial du 3 rebiülevvel 980/14 juillet 1572 adressé au voïévode moldave.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Trésorerie impériale, des sommes payées au compte du kharâdj roumain[1].

Dans ces documents officiels qu'on peut nommer dans l'ensemble quittances du paiement du kharâdj, on consigne l'année financière et le nom du prince moldo-valaque au compte duquel a été payée la somme du kharâdj, ainsi que le jour du paiement et les noms des agents du prince qui ont effectué l'opération. On fait aussi mention de la somme totale, toujours calculée en aspres, des monnaies utilisées pour le paiement de cette somme, parfois aussi de leurs cours à la Trésorerie ottomane (et quand ces cours ne sont pas mentionnés expressément, on peut facilement les calculer sur la base du nombre des monnaies versées et de leur équivalent en aspres). C'est ainsi que nous avons, pour la première fois dans un admirable groupage, des données certaines sur le tribut de la Moldavie et de la Valachie pendant la deuxième moitié du XVIe siècle et sur les cours des monnaies versées par les princes roumains à la Trésorerie ottomane.

Le tribut était collecté dans ces pays principalement par la perception du «grand impôt», de la «contribution impériale» ou «bir», payé par les paysans et seulement exceptionnellement par la contribution du prince, des boyards et des monastères[2]. En ce qui concerne les paysans, la somme nécessaire était réalisée par les ventes effectuées sur les lieux, surtout aux marchands ottomans, à l'occasion des foires de frontière ou venaient de nombreux marchands étrangers, ainsi que par les sommes résultant du charriage des marchandises à Istanbul, Liov, etc[3]. Quant aux princes et aux boyards, les

---

[1]Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Ruznamçe Defterleri*, Kepeci tasnifi (abrév. KPT). *Pour le tribut moldave*, cf. n°s 1765/2, p. 4b), document du 19 safer 950/24 mai 1543; KPT, 1768/5, p. 18b), doc. du 22 zilhicce 977/28 mai 1570; le même registre, p. 20, doc. du 24 zilhicce 977/30 mai 1570 ; KPT, 1772/9, p. 55, doc. du şaban 10, 997/24 juin 1589 ; le même registre, p. 69, doc. du 2 ramazan 997/15 juillet 1589 ; le même régistre, p. 70, doc. du 3 ramazan 997/16 juillet 1589 ; le même registre, p. 104, doc. du 28 şevval 997/9 septembre 1589; le même régistre, p. 125, doc. du 28 zilhicce 997/7 novembre 1589 ; le même registre, p. 74, doc. du 8 ramazan 997/21 juillet 1589; KPT, 1774/11, p. 57, doc. du 18 şevval 1000/28 juillet 1592. *Pour le tribut valaque* cf. KPT, 1765/2, p. 7b), doc. du 4 rebiülevve 950/7 juin 1543 ; KPT, 1866/4, p. 239, doc. du 16 şevval 971/28 mai 1564 ; KPT, 1768/5, p. 15, doc. du 15 zilhicce 977/21 mai 1570; KPT, 1772/9, p. 30, doc. du dernier jour de cemaziülâhır 997/15 mai 1589 ; le même registre, p. 58, doc. du 12 şaban 997/26 juin 1589 ; le même registre, p. 125, doc. du 28 zilhicce 997/7 novembre 1589 ; le même registre, p. 135, doc. du 19 muharrem 998/28 novembre 1589.

[2]D. Cantemir, *Descrierea Moldovei* (La description de la Moldavie), et. Meridiane, Bucureşti, 1972, p. 197 ; *Cronicile slavo-române* (Chroniques slavo-roumaines), publiées par Ion Bogdan, ed. revue et complétée par P. P. Panaitescu, Bucureşti, 1959, p. 120 ; *Documente privind istoria României* (abrv. DIR), vol. III, p. 28, doc. 35 et vol. V, p. 223, doc. 236 ; *Documenta Romaniae Historica,* A. Moldova (Moldavie) vol. XIX, Bucureşti, 1969, doc. nos. 67, 157, 158 et 248. Voir aussi Şt. Ştefanescu, *L'évolution de l'immunité féodale en Valachie aux XIVe-XVIe siècles*, dans «Revue roumaine d'histoire», 1968, tome VII, No 1, 22; D. Mioc, *Despre modul de impunere şi percepere a birului în Tara Românească pîna la 1632* (Sur le mode d'imposation et de perception du bir en Valachie jusqu'en 1632), dans «Studii şi materiale de istorie medie», Bucureşti, 1957, vol. II, p. 99, 102, etc. et Mihai Maxim, *Recherches sur les circonstances de la majoration du kharâdj de la Moldavie entre les années 1538-1574*, dans «AIÉSÉE. Bulletin», X, 2/1972, pp. 248-249.

[3]N. Iorga, *Istoria comertului românesc* (L'histoire du commerce roumain), I, Bucureşti, 1925, p. 206.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

sommes étaient obtenues par les exportations, taxes de douane et de passage. Il ressort de là que la composition monétaire du kharâdj reflète assez fidèlement la circulation monétaire interne et les échanges commerciaux des pays roumains. Nous mentionnerons ainsi, comme preuve significative, la différence nette — jusqu'à la grande dévaluation officielle de l'aspre ottoman du 1584-1586 qui a bouleversé la tradition — entre la composition monétaire du kharâdj de la Moldavie, pays plus ouvert sur «le marché libre», et celle du kharâdj de la Valachie, territoire presque intégré dans le marché ottoman. D'ailleurs, des dignitaires ottomans assistaient parfois au prélèvement de la «contribution impériale»[1] et pouvaient empêcher les princes d'intervenir dans l'encaissement du kharâdj et de retenir des monnaies fortes. Enfin, des données documentaires et numismatiques déjà connues confirment, elles aussi, la valabilité de notre opinion. Par conséquent, les quittances du paiement du tribut peuvent constituer, à notre avis, un matériel documentaire utile tant pour les numismates que pour les historiens économistes.

D'après les chiffres contenus ou extraits des documents cités, nous avons dressé deux tableaux (n° 1 et n° 2) qui illustrent la composition monétaire du kharâdj de la Moldavie et de la Valachie dans la seconde moitié du XVI siècle, au cours d'une dizaine d'années financières, ainsi qu'un 3e tableau auxiliaire concernant les cours monétaires à l'encaissement du kharâdj moldo-valaque par la Trésorerie ottomane.

L'examen de ces tableaux, avec toute leur note de relativité, surtout après la grande dévaluation officielle de l'aspre, peut conduire à quelques conclusions.

---

[1] Başbakanlık Arşivi (Istanbul), *Mühimme Defteri*, vol. 70, p. 113, ordre du sultan du 24 zilhicce 1000/1 octobre 1592.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Tableau n° 1

Composition monétaire du kharâdj de la Moldavie (1543-1592)

Année financière	Somme totale en numéraire (calculée en aspres)	Composition monétaire de la somme						
		Aspres	Sultanines	Ducats (*Zecchin*)	Pièces or de Chios	Florins hongr.	Thalers (*guruş*)	*Padişahî*
1542/1543	825.000	100%	—	—	—	—	—	—
1564/1565	1.681.000	8,27%	8,45%	3,03%	1,02%	11.91%	67,29%	—
1565/1566	1.710.000	56,78%	12,76%	6,01%	0,73%	0,05%	23,60%	—
1568/1569	1.771.750	58,58%	9,22%	2,30%	0,26%	29,57%	—	—
1569/1570	2.360.000	61.15%	25,12%	5,00%	1,47%	7,24%	—	—
1571/1572	2.360.000	75,29%	12,77%	3,83%	1,18%	—	7,34%	—
1574/1575	2.948.791	80,06%	7,20%	1,62%	0,12%	11,00%	—	—
1575/1576	2.586.000	65,80%	22,81%	3,19%	0,44%	—	7,73%	—
1588/1589	3.150.002**	—	—	—	—	—	63,47%	36,3%
1591/1592	1.151.682	—	—	—	—	—	100%	—

*A côté de ces paiements en numéraire, il y en avait en nature, qui ne sont pas compris dans les sommes ci-dessus.

** Encore une somme de 900.000 aspres, versée entièrement en *padişahî* a été payée dans la même année financière à la Trésorerie ottomane, comme impôt «pour le redressement de la monnaie impériale».

Tableau n° 2

Composition monétaire du kharâdj de la Valachie (1543-1589)

Année financière	Somme totale en numéraire (calculée en aspres)	Composition monétaire de la somme						
		Aspres	Sultanines	Ducats (*Zecchini*)	Pièces or de Chios	Florins hongr.	Thalers (*guruş*)	*Padişahî*
1541/1542	1.100.000	100%	—	—	—	—	—	—
1563/1564	3.000.000	100%	—	—	—	—	—	—
1565/1566	3.073.400	100%	—	—	—	—	—	—
1568/1569	5.700.000	98,53%	1,08%	0,19%	0,18%	—	—	—
1569/1570	6.000.000	98,32%	—	—	—	—1,68%		—
1588/1589	7.908.880*	0,05%	0,05%	0,004	—	—6,08%		93,76%

*L'impôt pour le redressement de la monnaie impériale a été payé en proportion de 69,80% en aspres (de la somme totale de 1,000.000 aspres).

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Tableau n° 3

Cours monétaires à l'encaissement du kharâdj moldo-valaque à la Trésorerie ottomane

Année financière	Sultanines	Ducats	P. or Chios	Fl. hongr.	Thalers	Padişahî
1564/1565	59 aspres	59 aspr.	58 aspr.	57 aspr.	39 aspres	—
1565/1566	"	"	"	"	40 "	—
1568/1569	"	"	"	"	—	—
1569/1570	"	"	"	"	40 "	—
1571/1572	"	"	"	"	38 "	—
1574/1575	"	"	59 aspr.	59 aspr.	—	—
1575/1576	"	"	"	—	40 "	—
1588/1589	118 aspr.	—	—	—	78 "	8 aspr.
1591/1592	—	—	—	—	68 "	—

Note: Le cours de paiement était d'un aspre de plus jusqu'en 1584 et de 2 aspres de plus après cette date (la différence c'est *tefavüt-ü hasene*).

D'abord, les quittances offrent une nouvelle preuve documentaire sur le rôle dominant, de monnaie courante, joué par l'aspre ottoman dans la circulation monétaire de la Moldavie et de la Valachie au cours de la deuxième moitié du XVIe siècle. Il faut cependant remarquer que ce rôle a été plus marqué dans le cas de la Valachie que pour la Moldavie, qui payait en aspres seulement 8 % de la somme versée au compte de son tribut pour l'année financière 1564/1565 et presque la moitié de la somme versée les années suivantes. Puis, on constate qu'après la dévaluation cette monnaie a disparu presque entièrement du tribut des deux pays, ce qui ne signifie pas que le kharâdj devait être payé obligatoirement en monnaie forte[1], ainsi qu'il ressort des sources officielles ottomanes. On peut ainsi noter deux aspects communs dans la circulation monétaire des pays roumains et de l'Empire ottoman, dans la deuxième moitié du XVIe siècle : d'une part la prépondérance incontestable de l'aspre jusqu'à l'époque de la grande dévaluation et d'autre part son remplacement progressif par d'autres monnaies, dans notre cas par des *thalers (guruş)* et même par des *padişahî*s.

---

[1] Başbakanlık Arşivi, *Maliye Ahkâm Defteri*, n° 17.932, p. 12, ordre du sultan du 22 ramazan 993/17 septembre 1585 adressé au voïévode valaque, avec une traduction roumaine, des notes et des photocopies apud Mihai Maxim, *Culegere de texte otomane, Fasc. I. Izvoare documentare şi Juridice* (Recueil de texte ottomans. Fasc. I. Sources documentaires et juridiques), Centrul de Multiplicare al Universitatii din Bucureşti, 1974, pp. 62-68., et Feridun Ruxanzade, *Münşe'at üs-selâtin* (Correspondance des sultans), en caractères arabes, II, 398-399, *berat* adressé au voïévode moldave Alexandru Iliaş (1620-1621). Dans tous les deux documents on attire l'attention du prince seulement sur la qualité de la monnaie de paiement.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

La prépondérance de l'aspre ottoman, à partir du milieu du XVe siècle, sur d'autres monnaies y compris autochtones des pays roumains, au point d'être devenu un «véritable étalon des échanges monétaires» (j'ai cité l'expression d'Octavian Iliescu)[1] s'explique par la bonne qualité de cette monnaie, mais aussi par la stabilité et l'équilibre économique de l'Empire ottoman au cours des XVe et XVIe siècles[2]. A l'époque en question cette prépondérance est le résultat de la tentative des autorités ottomanes de lier plus étroitement, jusqu'à l'intégration, l'économie des pays roumains à celle de l'Empire (par l'instauration d'obligations économico-financières plus lourdes, par l'introduction d'un système commercial de préférence, du système du *narh* et même des taxes douanières[3]), pour compenser ainsi les pertes causées par la diminution du commerce de transit à travers les territoires ottomanes à la suite de la découverte de la route maritime des Indes et du déplacement du centre commercial du monde de la Méditerranée à l'Océan Atlantique, mais pour compenser aussi les pertes dues à l'incapacité de la société ottomane sclérosée de s'adapter aux nouvelles méthodes commerciales et de production pratiquées par l'Occident[4]. Les résultats concrets de cette liaison ont été la décadence du commerce saxon en Valachie et l'affaiblissement du commerce polonais en Moldavie[5] et, en revanche, la priorité des routes venant d'Istanbul: ainsi «la route de Giurgiu», en Valachie, dépasse en importance celle de Sibiu, et Bucarest, situé sur cette route, devient la nouvelle capitale du pays ; de même

---

[1]Octavian Iliescu, *Un tezaur de aspri turceşti de la începutul secolului al XVI-lea gasit în Bucureşti* (Un trésor d'aspres turcs du début du XVIe siècle trouvé à Bucarest), dans «Studii şi Cercetari Numismatice», vol. III, 1960, p. 307. Voir aussi C. Moisil, *Monetele Românieі* (Les monnaies de la Roumanie) dans *Enciclopedia Românieі*, I, p. 120 ; H. Dj. Siruni, *Monetele turceşti in Tarile Române* (Les monnaies turques dans les pays roumains), Bucureşti, 1944 (tirage à part), p. 48 et suiv., ; Oct. Iliescu, *Moneda în România* (La monnaie en Roumanie), Ed. Meridiane, Bucureşti, 1970, p. 49; Elena Isacescu, *Les monnaies ottomanes en Valachie au XVIe siècle*, dans «Studia et Acta Orientalia», VII, Bucureşti, 1968, p. 263-273.

[2]H. Inalcık, *L'Empire ottoman* (Rapport pour le Ier Congrès International d'études du Sud-Est européen), Sofia, 1969, p. 31. Sur l'évolution de l'aspre voir dr Halil Sahillioğlu, *Bir Asırlık Osmanlı Para Tarihi, 1640-1740* (Un siècle d'histoire monétaire ottomane: 1640-1740), Thèse pour docence, encore non-publiée (on peut la consulter dans la Bibliothèque de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université d'Istanbul), Istanbul, 1965, dactylo, p. 12. Sur la pénétration de l'aspre dans les pays roumains, cf. Em. Condurachi, *Începuturile penetratiei economice otomane în Balcani* (Les débuts de la pénétration économique ottomane dans les Balkans), dans «Buletinul Societatii Numismatice Române», année XXXVII, 1943, n 91, p. 63-69 et Matei Cazacu, *L'impact ottoman sur les Pays Roumains et ses incidences monétaires (1452-1504)*, dans «Revue roumaine d'histoire», tome XII, n° 1, 1973, pp. 159-193.

[3]Voir à ce sujet notre longue intervention, basée sur des soures turco-osmanes, au IIe Congrès International des Etudes du Sud-Est européen (cf. des *Actes du Congrès*) et Mihai Maxim, *XVI. Asrın ikinci yarısında Eflâk-Buğdan'in Osmanlı Imparatorluğu'na karşı iktisadi ve malî mükellefiyetleri hakkında bazı düşünceler* (Quelques refléxions sur les obligations économico-financières de la Moldavie et de Valachie envers l'Empire ottoman pendant la seconde moitié du XVIe siècle), dans le vol. «VII. Türk Tarih Kongresi. Ankara, Eylül 1970. Kongre'ye sunulan bildiriler» (VIIe Congrès d'histoire turque. Ankara, septembre 1970. Les comunications présentées au Congrès), II, Ankara, 1973, pp. 553-566.

[4]Cf. Nicoara Beldiceanu, *La crise monétaire ottomane au XVIe siècle et son influence sur les principautés roumaines*, dans «Südost-Forschungen», Band XVI, 1957, München, p. 71-72.

[5]N. Iorga, *Istoria Românilor prin calatori* (L'histoire des Roumains d'après les voyageurs), Bucureşti, I, p. 152; Idem, *Istoria comertului românesc*, I, Bucureşti, 1925, pp. 74, 115, 133, 134, 184, 188.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

«la route moldave» venant de Pologne et traversant le territoire moldave pour s'unir à la Dobroudja remplace «la route tatare», et la ville de Jassy, placée sur cette route, devient la nouvelle capitale de la Moldavie.

Pour cette raison et à cause de la pénurie de métaux précieux en Moldavie et Valachie (et non pas parce que le sultan aurait refusé de donner son approbation formelle)[1], *les émissions monétaires moldo-valaques sont devenues non rentables et inefficaces vis-à-vis d'une monnaie qui pouvait circuler des cataractes du Nil jusqu'aux portes de Vienne,* et ont cessé définitivement au XVIIe siècle. Cependant, aux périodes de renforcement du pouvoir central et de resserrement des liaisons (surtout commerciales) avec les pays chrétiens voisins, certains princes moldaves de la seconde moitié du XVIe siècle ont tenté de frapper des monnaies propres alignées sur le système transylvain (Despot, Al. Lapuşneanu), polonais (Şt. Razvan, Ieremia Movila) ou même ottoman (Jean le Brave), mais avec l'intention de s'affranchir de la domination de l'aspre[2].

La dépréciation de l'aspre et la grande dévaluation de 50% de cette monnaie en 1584-1586 ont influencé aussi le mouvement des prix des pays roumains, étant la principale cause de la «révolution des prix» telle qu'elle ressort de l'évolution des prix des moutons[3] et des chevaux[4].

Cette révolution (manifestée surtout au XVIIe siècle), qui reste encore à étudier, n'a pas eu chez nous les proportions connues dans les économies occidentales, car la société roumaine était à la fin du XVIe siècle une société surtout agraire, avec un marché interne peu développé, où l'échange ne jouait pas encore le rôle qu'il occupait dans les pays de l'Occident. (Il est significatif à ce point de vue de rappeler que pour les Roumains, à cette époque, le principal

---

[1]Cette approbation était absolument nécessaire pour un vassal. Dans le Codex (*Pravila*) de Vasile Lupu, prince de Moldavie, edité en 1646 à Jassy en roumain, on fait expressement mention que la première condition des monnaies «bonnes et droites» est que «celui qui fait des monnaies ait la compétence et la permission de l'Empereur». (Cf. *Carte românească de învatatura, 1646*, édition critique, Bucureşti, Ed. Academiei, 1971, chapitre *Despre calpuzani*, pp. 84-86). Mais ce n'était pas difficile d'obtenir une telle *approbation formelle*. Voir, par exemple, les nombreuses émissions des princes moldaves de la deuxième moitié du XVIe siècle.

[2]O. Iliescu, *Moneda în România*, pp. 34-36; N. Beldiceanu, *op. cit.*, pp. 78, 86. Voir, plus récemment, Mihai Maxim, *On the Right to Strike Currency of the Reigning Princes of Moldavia and Wallachia During the Period of Ottoman Suzerainty,* "Osmanlı Araştırmaları" ("The Journal of Ottoman Studies"), XVIII, Istanbul, 1998, pp. 69-88; voir aussi: Bogdan Murgescu, *Circulatia monetara in Târile Române in secolul al XVI-lea,* Bucureşti, 1996, pp. 300-311.

[3]Sur les prix des moutons «goştina» (achetés par les marchands ottomans), voir Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Defterleri* (Registres des affaires importantes), vol. 43, ord. 60, p. 29, vol. 42, ord. 972, p. 315 et *Documente privind istoria României* (Documents concernant l'histoire de la Roumanie), Veacul XVI, A. Moldova, IV, p. 24-26.

[4]Ruxandra Camaraşescu et Coralia Fotino, *Din istoria preturilor. Evolution pretului cailor în Tara Românească (secolele XV-XVII)* [(Aspects de l'histoire des prix. L'évolution du prix des chevaux en Valachie (XVe-XVIIIe siècles)], dans «Studii şi materiave de istorie medie», tome VI, Bucureşti, 1973, pp. 225-243.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

moyen de conserver une fortune n'étaient pas les réserves de numéraire, mais les objets en or et en argent, les bijoux et les pierres précieuses.)

Les pays roumains aussi ont payé l'impôt pour «le redressement de la monnaie impériale (*akçe-i tashih-i sikke-i humâyun*) dans les années 1586, 1587 et 1588, en valeur de 1.000.000 d'aspres pour la Valachie[1] et de 900.000 aspres pour la Moldavie[2]. Mais il ne faut pas exagérer le rôle de cet impôt ainsi que celui des sommes du tribut des pays roumains dans les fluctuations de la monnaie ottomane (comme l'a fait N. Beldiceanu)[3], car la place que tenaient le kharâdj de la Moldavie et de la Valachie et cet impôt temporaire dans le budget de l'immense Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIe siècle était, d'après nos calcules, insignifiante (autour de 1 à 2 %) ; la somme n'était pas payée obligatoirement en monnaie forte et d'ailleurs l'argent du tribut était utilisé parfois pour les menues dépenses (*cep harçlığı*) du sultan[4].

Quant à la circulation d'autres monnaies en Moldavie et Valachie dans la seconde moitié du XVIe siècle, nous constatons la présence permanente dans le kharâdj moldave, jusqu'à la grande dévaluation de 1584-1586, des monnaies d'or : sultanines (*sikke-i sultaniye*), sequins vénitiens (*sikke-i efrenciye*), pièces en or de Chios (*sikke-i Sakız*) et florins hongrois (*sikke-i engürüsüye*). Si la présence des sequins vénitiens et des florins hongrois, obtenus par des échanges commerciaux (exportations massives de bétail) avec la Transylvanie, la Pologne et l'Autriche et par le commerce de transit, n'est pas surprenante (d'ailleurs elle nous est connue aussi par les documents roumains consignant des transactions internes), la mention des sultanines et des pièces en or de Chios, monnaies émises et venant de l'Empire ottoman, est inédite et témoigne des relations commerciales plus étroites entre les Moldaves (prince, boyards, paysans) et l'Empire ottoman. On connaît l'activité des marchands ottomans d'Istanbul en Moldavie, mais on peut citer encore des documents turco-osmans de Başbakanlık Arşivi sur la présence des marchands de Chios en Moldavie, par exemple en 1571[5], ou sur la vente des peaux de bœufs dans cette île par le prince Petru le Boiteux en 1583[6], etc.

Les *guruş* représentaient 67% du kharâdj moldave en l'année financière 1564/1565 et 23 % du même kharâdj en l'année financière suivante, tandis qu'ils sont absents du kharâdj valaque. Nous supposons qu'il s'agit des thalers transylvains, émis entre 1551 et 1571 par Jean II Sigismond dans les

---

[1]Başbakanlık Arşivi, Istanbul, KPT, 1772/9, pp. 30 et 125.
[2]Başbakanlık Arşivi, Istanbul KPT, 1772/9, p. 74.
[3]N. Beldiceanu, *op. cit.*, p. 85.
[4]Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Defteri*, vol. 71, ord. 644, p. 345 et *Mühimme Zeyl Defteri*, vol. 6, p. 64; Hurmuzaki-Iorga, *Documente,* XI, p. 189, doc. n° CCCXV.
[5]Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri*, vol. 15, ord. 1127, p. 130.
[6]Başbakanlık Arşivi, *Mühimme Defteri,* vol. 52, ord. 382, p. 152 et ord. 411, p. 163.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

monnaies de Baia Mare, Sibiu et Cluj[1] et apportés en Moldavie grâce à l'encouragement des relations commerciales moldo-transylvaines par l'entreprenant prince Al. Lapuşneanu, lui-même un grand exportateur de pores en Transylvanie.

Parallèlement à la dépréciation de l'aspre ottoman, on recherchait de plus en plus sur le marché moldave des thalers de trois grosses polonais (*grossus triplex argenteus*), émis en Pologne et en Transylvanie par Etienne Báthory (1581-1597), ou encore des thalers autrichiens. En 1584, l'année du début de la grande dévaluation officielle de l'aspre, les marchands ottomans de moutons (*geleps*) changeaient leur aspres en grosses (*guruş*), qu'ils demandaient aux paysans moldaves au lieu des moutons. Un firman du sultan a été émis a cette occasion, pour interdire cette pratique[2]. D'après l'historien polonais Marian Malowist, aux XVIe et XVIIe siècles, «les marchands de Pologne, qui allaient (par la Moldavie — M.M.) en Turquie, transportaient également avec eux de l'argent en espèces»[3]. D'un flux d'or et d'argent de Pologne vers la Moldavie parle aussi le chroniqueur moldave du XVIIe siècle, Miron Costin[4].

Après la dévaluation de l'aspre, on constate, par les rares quittances du kharâdj, que nous possédons après cette date, que autant dans le kharâdj moldave que dans celui de Valachie la monnaie de payement la plus utilisée est le thaler. Sans donner une importance exagérée à ces données, car les princes roumains avaient maintenant intérêt à verser en monnaie forte à cours d'encaissement double le tribut calculé en aspres, on peut pourtant affirmer que les thalers ont pénétré dans l'Empire ottoman non seulement par la voie de Raguse, mais aussi par l'intermédiaire des pays roumains, notamment de la Moldavie et, bien sûr, de la Transylvanie, dans le cadre de ce flux général des métaux de l'Occident vers l'Orient.

Pour protéger l'aspre de l'invasion d'argent étranger, surtout d'argent américain, la Trésorerie impériale a encaissé, entre 1590 et 1600, tous les thalers (grands, autrichiens ou *tam guruş* et simples, hollandais ou esedî *guruş*) au même cours : 68 aspres, et nous avons des preuves, toujours des sources

---

[1]O. Iliescu, *Moneda în România* (La monnaie en Roumanie), p. 43.

[2]Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Defteri*, vol. 53, ord. 294, p. 106, apud M. Maxim, *Culegere de texte otomane* (Recueil des textes ottomans), Bucureşti, 1974, pp. 58-62, doc. n° 13.

[3]Marian Malowist, *Les routes du commerce et les marchandises du Levant dans la vie de la Pologne au Bas-Moyen Age et au début de l'époque moderne*, dans le vol. *Mediterraneo e Oceano Indiano* (Atti del Sesto Colloquio Internazionale di Storia Maritima, tenuto a Venezia dal 20 al 29 settembre 1962), Firenze, MCMLXX, pp. 173-174.

[4]M. Costin, *Letopisetul Tarii Moldovei* (Chronique de la Moldavie) dans *Opere* (Œuvres), éd, P. P. Panaitescu, I, Bucureşti, 1965, p. 106.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

turques[1], que les voïévodes roumains, eux aussi, se sont conformés à cet ordre. (Néanmoins, seulement 6% des transactions internes de la Moldavie ont été opérées en aspres dans la période 1590-1591, contre 28% de la période 1571-1590)[2].

Les quittances de paiement du kharâdj relèvent également encore un aspect commun dans la circulation monétaire des pays roumains et de l'Empire ottoman au cours de la seconde moitié du XVIe siècle, à savoir la circulation d'une monnaie d'argent ottoman, mais d'origine iranienne, peu connue par les numismates roumains — le *padişahî*[3]. Émise pour la première fois en 1513 sous le nom de *şahî* (ayant alors une valeur de 6,5 aspres),[4] cette monnaie (le *dirhem* des catalogues numismatiques)[5], a vaincu dans la deuxième moitié du XVIe siècle l'aspre ottoman et s'est imposé comme monnaie d'État ottomane sous la nouvelle dénomination officielle de *padişâhî* (*şahini*, *şaini* dans les documents roumains)[6].

Après le déclenchement de la longue guerre osmano-iranienne de 1579-1590[7], elle a pénétré aussi, par des djeleps[8] et probablement par des janissaires, dans les pays roumains et, dès 1585, elle est mentionnée comme la principale monnaie du tribut valaque avec lequel le prince Petru Boucle d'oreille s'est enfui en Transylvanie[9]. En 1589 le voyageur anglais Fox cite des prix autochtones en «*şahye*»[10] ce qui montre qu'à l'époque c'était une monnaie très répandue — au détriment de l'aspre — sur le marché roumain. Et voici la confirmation de cette supposition : en l'année financière 1588/1589, le kharâdj valaque a été presque entièrement versé à la Trésorerie ottomane en *padişahî*, au cours officiel de 8 *akçe* (pour une pièce). Dans le même année 36% du kharâdj moldave et la somme entière de l'impôt de redressement de la monnaie

---

[1] Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Defteri,* vol. 66, ord. 465, p. 220; *Ruznâmçe Defteri,* KPT, 1774/11, p. 57.

[2] *Documente privind istoria României*, A. Moldova, Veacul XVI, vol. IV, Introducere, p. V.

[3] O. Iliescu, *Une monnaie orientale peu connue signalée en Valachie vers 1600*, dans «Studia et Acta Orientalia», III, Bucureşti, 1960, pp. 197-201. D'après l'opinion du numismate, il s'agit d'une monnaie d'or ottomane frappée par Selim Ier (1512-1520) et portant le nom de *shâhî*.

[4] H. Sahillioğlu, *Bir Asırlık Osmanlı Para Tarihi…*, p. 3.

[5] Setails chez Mihai Maxim, *O lupta monetara în sec. al XVI-lea : padişahî contra aspru,* "Cercetari Numismatice", V, Bucarest, 1983, pp. 129-152.

[6] O. Iliescu, *Une monnaie orientale…*, p. 197; Maria Soveja, *Acte inedite din cancelaria domneasca a Tarii Româneşti-secolele XVI-XVII* (Acts inédits de la chancellerie princière de Valachie des XVIe-XVIIe siècles), dans «Revista Arhivelor», vol. XXXV, n° 1, 1973, p. 145, doc. 2.

[7] Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Defteri,* vol. 66, p. 220, ord. 465.

[8] A. Veress, *Documente privitoare la istoria Ardealului, Moldovei şi Tarii Româneşti* (Documents concernant l'histoire de la Transylvanie, de la Moldavie et de la Valachie), III, Bucureşti, 1931, pp. 29-30, doc. n° 14, et p. 74, doc. 35.

[9] Idem.

[10] *Calatori straini privind Tarile Române* (Voyageurs étrangers sur les Pays Roumains), réd. resp. Maria Holban, vol. III, Bucureşti, 1971, p. 295.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

impériale ont été également versés en *padişahî*, au même cours[1]. On peut donc constater que cette monnaie, frappée à Basra, Bagdad, Haleb, Diyarbekir, Gümüşhane, Van et Damas[2], en sa qualité de monnaie ottomane avait pénétré davantage en Valachie et moins en Moldavie. Mais, en 1590, la Porte ordonne aux voïévodes moldave et valaque[3], ainsi qu'à tous les dignitaires ottomans[4], d'interdire les opérations en *padişahî* dans leurs pays (c'est donc qu'elles existaient !), car cette monnaie — disait-on — «venant de la Partie Supérieure» (*Yukaru Canibden*), — c'est-à-dire de l'Iran —, «est pour la plupart fausse et de cuivre (*şahinin ekseri kalb ve bakır olup*)». Toujours des mêmes sources ottomanes, il ressort que les princes roumains se sont conformés à cet ordre[5].

Pour conclure, on peut affirmer — sur la base des quittances de paiement du kharâdj, mais aussi d'après les ordres (*hüküm*) conservés dans *Mühimme Defterleri* (Registres des affaires importantes) — que pendant la deuxième moitié du XVIe siècle la Moldavie et la Valachie, quoique chaque pays d'une façon différente, ont connu les mêmes fluctuations de la circulation monétaire de l'Empire ottoman, les mêmes monnaies et les mêmes cours officiels. Bien qu'intégrés dans la zone de l'*akçe* et généralement dans la «politique» monétaire de la Porte, les pays roumains, en l'espèce la Transylvanie et la Moldavie, avaient pourtant d'assez larges ouvertures vers «le marché libre», étant ainsi pour l'Empire ottoman de véritables canaux d'approvisionnement en monnaie forte.

Note:

Pour la composition monétaire du tribut moldo-valaque des années financières 1533-1534 et 1548-1549, selon les quittances de paiement récemment trouvées, voir *supra VIII. Recherches sur les circonstances... Addenda* et *IX. Circonstances de la majoration ... Addenda.*

Voir aussi: Bogdan Murgescu, *Circulatia monetara in Tarile Române in secolul al XVI-lea* (La circulation monétaire dans les Pays Roumains au XVIe siècle), Bucureşti, 1996, passim.

---

[1]Başbakanlık Arşivi, Istanbul, KPT, *Ruznâmçe Defteri*, 1772/9, pp. 55, 69, 70, 74, 104, 125 (pour la Moldavie) et pp. 30, 58, 125, 135 (pour la Valachie).

[2]H. Sahillioğlu, *op. cit.*, p. 3.

[3]Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Defteri,* vol. 66, ord. 465, p. 220.

[4]Après 1590, on ne la trouve pas dans les Journaux de la Trésorerie ottomane (Başbakanlık Arşivi, KPT, nos 1871/9, 1873/11, 1877/15).

[5]Başbakanlık Arşivi, Istanbul, *Mühimme Defteri*, vol. 66, ord. 465, p. 220; *Ruznâmçe Defteri*, KPT, 1774/11, p. 57.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ULB Halle
Sig.: 071 762

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

00 SA 4016

ULB Halle
002 071 762
3

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16

ANALECTA ISISIANA
XXXVI

Mihai MAXIM

L'EMPIRE OTTOMAN AU NORD DU DANUBE

et

l'autonomie des
Principautés Roumaines
au XVIe siècle

•

Études et documents



LES ÉDITIONS ISIS
ISTANBUL

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:5-1192015415-306568063-16